BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVIII
B
27
NAPOLI

Digitized by Google

XLVIII
15
29

ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE,

CONTENANT

Les événemens conſidérables de chaque ſiécle,

AVEC DES REFLEXIONS.

TOME SEPTIÉME,

Qui renferme le quinziéme ſiécle.

Nouvelle Edition révue par l'Auteur.

A COLOGNE.

Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LII.

TABLE CHRONOLOGIQUE

Pour le quinziéme Siécle.

An. de J. C. RICHARD II Roi d'Angleterre eſt dépoſé de la roiauté.

1401. L'Empereur Robert eſt favorable au Pape Boniface IX. La Bohême & la Hongrie l'abandonnent.

Les François ſe diviſent au ſujet des moiens d'éteindre le ſchiſme.

1402. Tamerlan fait enfermer Bajazet dans une cage de fer.

1403. Le Pape Benoît XIII ſe ſauve de ſa priſon déguiſé.

Son autorité ſe rétablit en pluſieurs Roiaumes.

1404. Mort du Pape Boniface IX. Election d'Innocent VII.

1405. Le ſchiſme s'allume de plus en plus.

1406. La ſouſtraction publiée en France.

Mort d'Innocent VII. Election de Grégoire XII.

1407. On ſe donne en France de grands mouvemens pour faire ceſſer le ſchiſme.

1408. Les Cardinaux de Grégoire XII ſe déclarent contre lui & font un acte d'appel au Concile.

La neutralité eſt publiée en France. Benoît XIII publie une Bulle contre ce Roiaume. La Bulle y eſt lacerée publiquement.

Concile national de France où l'on fait des réglemens pour le gouvernement de l'égliſe.

1409. Ouverture du Concile général de Piſe.

Dépoſition de Benoît XIII & de Grégoire XII.

Election d'Alexandre V.

1410. Mort de ce Pontife.

Jean XXIII eſt élevé ſur le Saint Siége.

Mort de Robert Roi des Romains. Sigiſmond élu Empereur. L'Italie eſt accablée de toutes ſortes de maux.

Guerre civile en France.

Sanglante bataille livrée à l'Ordre Teutonique par les Polonois.

1411. Ladiſlas Roi de Naples eſt vaincu par l'armée du Pape & de Louis d'Anjou.

Traité de paix entre le Pape Jean XXIII & Ladiſlas.

1412. Concile tenu à Rome. Le Pape le diſſoud.

1413. Mort de Henri IV Roi d'Angleterre. Troubles dans ce Roiaume. Suite de la guerre civile en France.

Horribles diviſions en Italie. Ladiſlas ſe rend maître de Rome & y exerce les plus grandes cruautés.

L'Empereur Sigiſmond publie un Edit pour la convocation du Concile général de Conſtance.

Jean XXIII donne une Bulle ſur le même ſujet.

Jean Petit enſeigne qu'on peut tuer un tyran.

Cette propoſition excite beaucoup de troubles.

1414. Jean Hus enſeigne des erreurs & ſeme la diviſion.

1414. Ladiſlas Jagellon Roi de Pologne travaille à la converſion de ceux d'entre ſes ſujets qui étoient encore idolâtres.

Ouverture du Concile de Conſtance.

Le Pape Jean XXIII s'enfuit de Conſtance.

1415. Mort de Manuel Chryſolore.

Dépoſition de Jean XXIII. Ceſſion de Grégoire XII.

Jean Hus, condamné, dégradé, livré au bras ſéculier, & brûlé.

1416. Jérôme de Prague condamné au feu.

Mort de Thierri de Niem Hiſtorien Eccléſiaſtique.

Naiſſance de S. François de Paule.

La France accablée de toutes ſortes de malheurs.

1417. On commence à réformer l'Ordre de S. Benoît.

Ravages des Huſſites en Bohême.

Dépoſition de Benoît XIII. Election de Martin V.

Mort de Grégoire XII.

1418. Pluſieurs Nations ſollicitent le grand ouvrage de la réformation de l'Egliſe. Le Pape & les Cardinaux y mettent des obſtacles.

Les Grecs envoient une ambaſſade au Concile de Conſtance.

Martin V donne une Bulle contre les Huſſites.

Fin du Concile de Conſtance.

1419. Mort de Jean XXIII.

Mort de S. Vincent Ferrier.

Le Roi d'Angleterre fait de grands progrès en France.

1420. L'Empereur Grec envoie des Ambaſſadeurs au Pape.
Découverte des Indes Orientales.
Concile de Saltzbourg. Le Pape fait ſon entrée à Rome.
1421. Ravages des Huſſites. Les Anglois continuent d'affliger la France.
1422. Négociation entre le Pape & l'Empereur Grec.
Mort de Henri V Roi d'Angleterre, & de Charles VI Roi de France. Charles VII proclamé Roi par une partie des François.
1423. Mort de Mahomet II Empereur des Turcs. Amurat lui ſuccéde.
Ouverture du Concile de Pavie. Il eſt peu après transféré à Sienne. Le Pape travaille à le transférer de nouveau. Concile de Cologne.
1424. Le Pape transfére le Concile de Sienne à Bâle.
Mort de Benoît XIII. Les ſchiſmatiques lui donnent un ſucceſſeur qui prend le nom de Clément VIII.
Mort du fameux Ziſca chef des Huſſites.
1425. Réforme des Ordres de S. Bernard & de Sainte Claire.
Mort du célébre Pierre d'Ailli Cardinal de Cambrai.
Mort de Manuel Paléologue Empereur des Grecs.
Jean Paléologue lui ſuccéde.
Concile en Dannemarc.
1426. Fondation de l'Univerſité de Louvain.
Le Pape excommunie le Roi d'Arragon.

1426. Le Soudan d'Egypte ravage l'iſle de Chypre.

1427. Les Huſſites obtiennent de l'Empereur la liberté d'exercice de leur religion.

1428. Le Pape fait la guerre aux Bolonois. Il publie une Bulle contre les Juges ſéculiers en faveur des Eccléſiaſtiques.

1429. Paix entre le Pape & le Roi d'Arragon.

L'Antipape Clément ſe démêt à Paniſcole. Entiere extinction du ſchiſme.

Concile de Tortoſe. Concile de Paris. Concile de Riga.

Mort du célébre Jean Gerſon.

Jeanne d'Arcq appellée la Pucelle d'Orléans, rend de grands ſervices aux François.

1430. Etabliſſement de l'Ordre de la Toiſon d'or.

Mort de Thomas de Valden.

L'Empereur Grec envoie des Ambaſſadeurs au Pape.

1431. Mort du Pape Martin V. Eugene IV eſt élu.

Troubles excités pat les Huſſites.

La Pucelle d'Orléans eſt brûlée vive à Rouen. Son innocence déclarée par le Pape.

Le Roi de Caſtille défait l'armée des Maures.

Les Turcs s'emparent de Theſſalonique. Victoires d'Amurat.

Ouverture du Concile de Bâle. Le Pape Eugene s'efforce de le diſſoudre.

1432. Le Cardinal Julien lui écrit avec une généreuſe liberté.

Aſſemblée de Bourges pour députer au Concile.

1433. Le Concile de Bâle ſe ſoutient contre le Pape.

Sigiſmond couronné Empereur à Rome.

Le Concile envoie des Députés à Prague pour travailler à appaiſer les Bohémiens. Il cite le Pape Eugéne. Le Pape ſe déclare par une Bulle pour le Concile.

1434. Sédition à Rome contre le Pape qui s'enfuit à Florence.

Les Grecs envoient des Ambaſſadeurs au Concile.

Les Huſſites ſont brûlés.

Le Roiaume de Suéde eſt agité de grands troubles.

Le Duc de Savoie ſe fait Ermite.

1435. On continue les ſeſſions du Concile de Bâle.

Aſſemblée de Francfort pour réformer l'Empire.

Les Turcs ſont battus en Hongrie.

1436. Suite des ſeſſions du Concile de Bâle.

On fait un traité avec les Bohémiens.

Paris délivré de la domination des Anglois.

1437. On travaille à la réunion des Grecs. Le Concile leur envoie des Ambaſſadeurs. Le Pape Eugéne en envoie de ſon côté. L'Empereur Grec s'embarque ſur les galeres du Pape.

Le Concile de Bâle fait un Décret contre le Pape. Le Pape donne une Bulle pour diſſoudre le Concile & le transférer à Ferrare. Le Concile réfute cette Bulle.

1437. Mort de l'Empereur Sigiſmond. Albert Duc d'Autriche lui ſuccéde.

1438. Le Cardinal Julien quitte Bâle & va à Ferrare. Les deux Conciles de Bâle & de Ferrare continuent leurs ſeſſions. L'Empereur des Grecs va à celui de Ferrare auquel aſſiſtoit le Pape Eugéne.

Le Roi Charles VII aſſemble le Clergé de France à Bourges. On y dreſſe la Pragmatique-Sanction. On l'envoie à Bâle où l'on montre ſa conformité avec les Décrets du Concile.

Le Pape transfére le Concile de Ferrare à Florence avec l'agrément des Grecs.

1439. Concile de Florence. L'on y travaille à la réunion des Grecs. L'Empereur des Grecs s'en retourne.

Le Concile de Bâle dépoſe le Pape Eugéne.

Election d'Amedée Duc de Savoie qui prend le nom de Felix V.

Mort de l'Empereur Albert.

1440. Frederic III élu Empereur.

Diviſions dans l'Egliſe. Les Conciles de Bâle & de Florence continuent leurs ſeſſions.

Le plus grand nombre des Grecs renonce à l'union avec les Latins.

Mort de Nicolas de Clemangis.

Invention de l'Imprimerie.

Mort de Sainte Françoiſe.

1441. Concile de Frizingue en Allemagne.

Suite des ſeſſions des Conciles de Bâle & de Florence.

Le Roi d'Ethiopie écrit au Pape Eu-

1450. Jubilé à Rome. Les Anglois perdent toute la Normandie.

1451 Mort du fameux Amurat. Mahomet II ſon fils lui ſuccéde.

S. Laurent Juſtinien eſt fait Patriarche d'Aquilée.

Les Anglois font de nouvelles pertes en France.

1452. L'Empereur Frederic fait ſon entrée à Rome & parcourt l'Italie.

Réforme de l'Univerſité de Paris.

Les Evêques de-France s'aſſemblent à Bourges pour la Pragmatique-Sanction.

Concile de Cologne où l'on réforme les Proceſſions du Saint Sacrement.

Les Turcs prennent Conſtantinople.

L'Empereur Conſtantin eſt tué dans le combat. Mahomet eſt favorable aux Chrétiens. Il donne l'inveſtiture du Patriarchat avec les cérémonies accoûtumées.

1454. On fait des préparatifs contre les Turcs. Les guerres qu'avoient entre eux les Princes Chrétiens les empêchent d'attaquer les Turcs.

1455. Mort d'Alphonſe Toſtat, & de Saint Laurent Juſtinien Patriarche de Veniſe.

Mort du Pape Nicolas V. Election d'Alphonſe Borgia Eſpagnol qui prend le nom de Callixte III. Diviſion entre lui & le Roi Alphonſe.

1456. Les Chrétiens font lever le ſiége de Belgrade & défont entiérement l'armée des Turcs.

Le Pape ordonne de célébrer dans toute l'Egliſe la fête de la Transfigu-

ration de Notre-Seigneur.

1456. Mort d'Huniade & de S. Jean Capiſtran.

Le Pape confirme la Bulle de Nicolas V en faveur des Religieux Mendians, & la revoque la même année par une Bulle contraire.

Furieux tremblement de terre en Italie.

Concile de Soiſſons.

1457. Mort du jeune Ladiſlas Roi de Hongrie & de Bohême.

Scanderberg & le Cardinal d'Aquilée défont les Turcs.

Concile d'Avignon.

Richard Duc d'Yorc gouverne abſolument l'Angleterre.

1458. Matthias fils d'Huniade élu Roi de Hongrie.

Pogebrac élu Roi de Bohême extermine les Thaborites.

Le Roi de Portugal fait la guerre aux Maures en Afrique.

Conteſtations entre pluſieurs Princes pour le Roiaume de Naples.

Mort du Pape Callixte III. Election d'Æneas Sylvius qui prend le nom de Pie II.

Le nouveau Pape convoque l'Aſſemblée de Mantoue & en écrit au Roi de France.

Mahomet II fait de grandes conquêtes ſur les Chrétiens.

Gennadius ſe démet du Patriarchat de Conſtantinople.

1459. Mort de S. Antonin Archevêque de Florence.

1459. Ouverture de l'Aſſemblée de Mantoue. On y réſout la guerre contre les Turcs. Le Pape s'y plaint de la Pragmatique-Sanction. Les Ambaſſadeurs de France lui répondent avec vigueur.

Le Clergé de France refuſe au Pape une taxe qu'il demandoit.

La guerre civile déſole l'Angleterre.

1460. Le Pape défend les appels au Concile. Fin de l'Aſſemblée de Mantoue.

Le Procureur général du Parlement de Paris appelle au Concile pour la défenſe de la Pragmatique-Sanction.

Le Duc d'Autriche fait mettre en priſon le Cardinal Cuſa. Le Pape excommunie ce Prince.

Les Patriarches & les Princes d'Orient envoient des Députés au Pape.

Mort de Jacques II Roi d'Ecoſſe.

Le Duc d'Yorc tué.

Mort de Henri Roi de Portugal.

Le Comte de la Marche ſe fait couronner à Londres ſous le nom d'Edouard II.

1461. Charles VII Roi de France ſe laiſſe mourir de faim de peur d'être empoiſonné.

L'Archevêque de Maience excommunié par le Pape.

Louis XI eſt ſacré & couronné Roi de France.

Le Pape l'engage à abolir la Pragmatique, & emploie pour cela la ruſe & l'artifice. On ne laiſſe pas de l'obſerver en France.

Mahomet II ſe rend maître de l'Empire de Trebizonde. Le Patriarchat de

Conſtantinople devient vénal.

Les Caſtillans font la guerre aux Maures.

Le Roi de Navarre engage la Sardaigne & le Rouſſillon à Louis XI.

1462. Les Turcs font de grandes conquêtes ſur les Chrétiens.

Ducas finit à cette année ſon hiſtoire Byſantine.

1463. Le Pape fait des préparatifs contre les Turcs.

Ligue du bien public en France.

Le Roi de Portugal porte la guerre en Afrique.

Mort de l'hiſtorien Blondus Flavius.

Mort de S. Didace Religieux de S. François.

1464. Mort de Sainte Catherine de Bologne.

Le Pape Pie II rétracte ce qu'il avoit écrit en faveur du Concile de Bâle.

Mort de ce Pontife. Election de Paul II.

Mort du Cardinal de Cuſa.

On s'oppoſe à Rome aux Commendes.

1465. Les Caſtillans dépoſent leur Roi & mettent Alphonſe en ſa place.

Ligue des Princes en France pour le bien public.

Louis XI reprend la Normandie ſur ſon frere le Duc de Berri.

1466. Les Grands de Bohême ſe révoltent contre Pogebrac qui eſt excommunié par le Pape Paul II.

1467. Mort de Scanderberg & de Philippe Duc de Bourgogne.

1467. Le nouveau Duc de Bourgogne défait l'armée des Liégeois.

Le Cardinal d'Arras Légat en France travaille à faire abolir la Pragmatique. Le Procureur général s'y oppoſe avec beaucoup de fermeté. L'Univerſité de Paris appelle au futur Concile à ce ſujet.

S. François de Paule commence l'inſtitut des Minimes.

Guerres en Italie & dans preſque tous les Etats Chrétiens.

Voiage de l'Empereur à Rome.

1468. Mort du Cardinal de la Tour-brûlée.

Louis XI porte la guerre en Bretagne. Il fait la paix avec le Duc de Bretagne. Il eſt fait priſonnier à Peronne.

Le Duc de Bourgogne délivre le Roi en vertu d'un accommodement. Il fait brûler la ville de Liége.

Le Pape fait la guerre à Ferdinand Roi de Naples.

1469. Le Cardinal Balue qui travailloit à ſemer la diſcorde en France, eſt fait priſonnier avec l'Evêque de Verdun.

Louis XI inſtitue l'Ordre de Saint Michel.

Mahomet II fait vœu d'exterminer tous les Chrétiens.

1470. Le Jubilé eſt étendu à tous les vingt-cinq ans.

Louis XI fait la guerre au Duc de Bourgogne.

Mort de Charles VIII Roi de Suede. Stenon lui ſuccéde.

Mahomet ravage le Négrepont.

1470. Les Maures font des incurſions en Caſtille.

1471. L'uſage de l'Imprimerie s'introduit à Paris.

Diete à Ratisbonne pour la guerre contre les Turcs.

Mort du Pape Paul II. Election de Sixte IV.

Mort de Pogebrac Roi de Bohême. Uladiſlas fils du Roi de Pologne lui ſuccéde.

L'Angleterre eſt toujours déſolée par les guerres civiles. La Reine Marguerite eſt enfermée dans la tour de Londres, & Henri tué dans ſa priſon.

Mort de Denis le Chartreux, & de Thomas à Kempis.

1472. Le Cardinal Beſſarion Légat en France. Ce grand homme meurt à Ravenne.

Le Roi de Perſe fait des conquêtes ſur les Turcs.

Philippe de Commines s'attache à Louis XI. Ce Prince établit la coûtume de ſonner l'Angelus à midi.

1473. Conciles en Eſpagne.

Sixte IV confirme la Régle des Minimes.

1474. Voiage du Roi de Dannemarc à Rome.

Mort de Henri IV Roi de Caſtille.

1475. Jubilé à Rome.

Avignon érigée en Métropole.

Perpignan ſe ſoumet aux François.

Le Connétable Louis de Luxembourg Comte de S. Pol eſt mis à la Baſtille, que l'on avoit commencé de bâtir dans le ſiécle précédent. Il eſt exécuté enſuite en place de Grève.

1476. Bulle du Pape ſur la fête de la Conception de la Sainte Vierge.

1477. Charles Duc de Bourgogne eſt tué au ſiége de Nanci. Louis XI réunit à la Couronne de France cette grande Province. Il y établit un Parlement. Marguerite de Bourgogne fille du dernier Duc épouſe Maximilien d'Autriche malgré les oppoſitions de Louis XI. Ce mariage a été très-long-tems le principe d'une guerre preſque continuelle entre la maiſon d'Autriche & la France.

Louis XI fait des conquêtes en Flandres.

Conquêtes des Turcs ſur le Roi de Hongrie & ſur les Vénitiens.

Guerre entre Ferdinand d'Arragon & Alphonſe de Portugal.

Le Roi de Hongrie fait la guerre à l'Empereur.

1478. Cruelle diviſion à Florence entre les Pazzi & les Medicis. On pend l'Archevêque de Piſe & d'autres qui avoient fait aſſaſſiner les Medicis. Le Pape excommunie les Florentins qui avoient ordonné ces exécutions.

Les Suſſes commencent à ſervir en France.

En Allemagne les Evêques ont des différends avec les Religieux mendians.

Etabliſſement de l'Inquiſition en Eſpagne.

1479. On condamne pluſieurs erreurs en Eſpagne & en Allemagne.

Mort du Cardinal de Pavie.

Guerre en Bourgogne. Louis XI conſerve cette Province & ſe rend maî-

tre de la Franche-Comté.

1479. Les Hongrois défont l'armée des Turcs.

Commencement de l'Empire des Moſcovites.

Les Caſtillans font la paix avec les Portugais.

Les Canaries conquiſes par les Caſtillans.

1480. Louis XI établit les poſtes ſur les grandes routes du Roiaume à l'occaſion d'une maladie du Dauphin. Il réunit à la Couronne le Duché d'Anjou. Il établit un Parlement à Salins.

Mort de René d'Anjou Roi de Sicile. Il laiſſe pour héritier Charles Comte du Maine. Ce Comte meurt & laiſſe Louis XI ſon héritier.

Mahomet II entreprend le ſiége de Rhodes. Il eſt repouſſé.

Les Turcs font des incurſions en Italie, & ſe rendent maîtres d'Otrante.

Mort de Jean Dugloſſ hiſtorien Polonois.

1481. Mahomet II Empereur des Turcs meurt. Bajazet ſon fils lui ſuccéde. On reprend Otrante ſur les Turcs.

Vénalité de toutes les charges à Rome.

Sixte IV établit la fête de S. Joſeph.

Louis XI perd dans une maladie le ſens & la parole.

Charles Comte de Provence dernier Prince de la maiſon d'Anjou fait Louis XI ſon héritier univerſel & unit la Provence à la Couronne.

Le Roi de Hongrie fait la guerre à l'Empereur.

1481. Mort d'Alphonſe V Roi de Portugal, de Phœbus Roi de Navarre & du Roi de Dannemarc.

Mort de l'Hiſtorien Platine.

Louis XI a une nouvelle attaque. Il va en pélerinage à S. Claude.

1482. Mort de la Ducheſſe de Bourgogne, épouſe de Maximilien d'Autriche. On conclut à Arras le mariage du Dauphin Charles avec Marguerite fille de Maximilien.

Canoniſation de Saint Bonaventure.

Ferdinand Roi de Caſtille & d'Arragon fait la guerre aux Maures.

Le Patriarche de Conſtantinople reçoit le Concile de Florence.

Cenſure de quatorze propoſitions prêchées à Tournai.

1483. Nouvelle Bulle ſur la Conception de la Vierge.

Mort d'Edouard IV Roi d'Angleterre.

Marguerite d'Autriche arrive en France.

Le Duc de Gloceſter uſurpe la Couronne d'Angleterre & fait mourir les deux fils d'Edouard.

Louis XI fait venir à ſa Cour Saint François de Paule. Mort de ce Prince.

Charles VIII ſon fils lui ſuccéde.

L'armée des Maures eſt battue par les Eſpagnols.

Naiſſance de Martin Luther héréſiarque.

1484. Mort du Pape Sixte IV.

Les Etats généraux du Roiaume de France ſe tiennent à Tours.

1484. Brigues à Rome pour l'élection d'un Pape. Innocent VIII eſt élevé ſur le S. Siége.

Mort de S. Caſimir Roi de Hongtie.

Inſtitut des Religieuſes de la Conceprion.

Sacre du Roi Charles VIII.

Le Pape excite les Princes Chrétiens à faire la guerre aux Turcs.

1485. Le Roi de Hongrie prend la ville de Vienne ſur l'Empereur.

Le Pape excommunie le Roi de Naples.

L'Inquiſition occaſionne de grands troubles en Eſpagne.

On commence a découvrir les Indes Occidentales.

Le Comte de Richemont eſt couronné Roi d'Angleterre ſous le nom de Henri VII.

Concile de Sens.

Le Duc d'Orléans excite des troubles en France.

1486. La Faculté de Théologie de Paris dreſſe pluſieurs cenſures qui ont de grandes ſuites.

Le Pape confirme la ſucceſſion des Lancaſtres ſur le trône d'Anglererre.

Le Roi Ferdinand fait des conquêtes dans le Roiaume de Grenade.

Maximilien élu Roi des Romains. Il fait la guerre à la France.

1487. Le Pape condamne les Thèſes de Pic de la Mirandole.

Charles VIII réduit la Guienne & a de grands avantages en Bretagne. Il va en pélerinage au Mont S. Michel.

1488. Réforme de l'Univerſité de Paris.

Les priviléges des aſyles ſont modifiés en Angleterre.

Mort du Duc de Bretagne François II,

1489. Le Parlement de Paris s'oppoſe aux décimes que le Pape veut impoſer ſur le Clergé.

La Princeſſe Anne fille aînée du Duc de Bretagne obtient du ſecours d'Angleterre contre la France. Elle épouſe par Procureur le Roi des Romains.

Les Polonois défont les Tartares.

La guerre eſt allumée dans la Bohême & la Hongrie.

1490. Le Pape exhorte les Princes Chrétiens à faire la guerre aux Turcs.

Mort de Matthias Roi de Hongrie. Uladiſlas Roi de Bohême eſt élu Roi de Hongrie.

Le Roi de Portugal envoie des Miſſionnaires à Congo.

1491. Charles VIII épouſe Anne de Bretagne & renvoie Marguerite d'Autriche. Maximilien ſe ligue avec Henri VII Roi d'Angleterre contre la France.

Naiſſance de S. Ignace de Loïola inſtituteur des Jéſuites.

Les Rois Catholiques aſſiégent Grenade & la prennent.

1492. Mort du Pape Innocent VIII.

Election du Cardinal Borgia qui prend le nom d'Alexandre VI.

Mort de Caſimir IV Roi de Pologne.

Le Pape accorde au Roi d'Arragon l'inveſtiture des terres découvertes par Chriſtophe Colomb.

Ferdinand oblige les Maures à ſe faire baptiſer.

1493. Charles VIII fait ſa paix avec l'Angleterre & Maximilien en abandonnant des Provinces, pour s'occuper du projet de la conquête du Roiaume de Naples.

Mort de l'Empereur Frederic III. Maximilien lui ſuccéde à l'Empire.

Erection d'Evêchés dans le Roiaume de Grenade.

Le Pape donne aux Rois d'Eſpagne les grandes maîtriſes des Ordres Militaires, & les pays découverts par Colomb. Il abſout Pic de la Mirandole & approuve l'Ordre des Mineurs.

1494. Charles VIII paſſe en Italie & y fait des conquêtes. Le Pape veut s'unir aux Turcs contre la France.

Mort de Frederic Roi de Naples. Son fils Alphonſe ſe met en état de réſiſter à Charles VIII.

Entrée du Roi de France à Rome. On lui fait de grandes plaintes contre Alexandre VI qui deshonoroit le S. Siége.

Conjuration en Angleterre contre le Roi.

Les Huſſites excitent de grands troubles en Bohême.

Inſtitution d'une Communauté de filles pénitentes à Paris.

Mort de Jean Pic de la Mirandole.

Cruauté des Juifs à l'égard d'un jeune Chrétien.

Mort d'Ange Politien & de S. Bernardin de Sienne.

Diſpute ſur la Conception de la Sainte Vierge.

1495. Charles VIII s'accommode avec le

1495. Pape & lui verſe de l'eau à la Meſſe. Le Roi ſe rend maître du Roiaume de Naples en quinze jours. Il ſe forme contre lui une puiſſante ligue dans laquelle le Pape entre avec ardeur.

Mort de Jean II Roi de Portugal.

Mort de Gabriel Briel.

Ximenès élevé ſur le Siege de Tolède après la mort du Cardinal de Mendoſa.

1496. Charles VIII perd le Roiaume de Naples.

L'Archiduc Philippe d'Autriche fils de l'Empereur Maximilien épouſe Jeanne Infante d'Eſpagne. L'Archiducheſſe Marguerite épouſe l'Infant d'Eſpagne. Cette double alliance procura enſuite l'Eſpagne à la maiſon d'Autriche.

Le Pape confirme l'Ordre de Saint Michel.

1497. Le Roi des Georgiens envoie des Ambaſſadeurs au Pape. Le Pape fait la guerre aux Urſins.

Vaſquez-Gama va aux Indes Orientales.

Naiſſance de Saint François Xavier compagnon de S. Ignace de Loïola.

1498. Charles VIII change de conduite & commence a mener une vie chrétienne. Il meurt à Amboiſe. Le Duc d'Orléans lui ſuccéde ſous le nom de Louis XII. Il fait caſſer ſon mariage avec Jeanne de France. Le Pape fait devenir ſon fils Duc de Valentinois.

La Princeſſe Jeanne répudiée ſe retire à Bourges & y inſtitue l'Ordre des Annonciades.

1498. Jérôme Savonarolle eſt pendu & brûlé.

La Faculté de Théologie de Paris cenſure pluſieurs erreurs.

Ximenès fait des Réglemens dans deux Synodes. Il entreprend de réformer les Cordeliers.

Le Roi & la Reine de Portugal ſont héritiers de la Caſtille.

Chriſtophe Colomb fait un troiſiéme voiage dans les Indes.

Irruption des Turcs en Ruſſie.

Mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne.

1499. Louis XII fait des conquêtes en Italie.

On oblige les Maures d'Eſpagne d'embraſſer le Chriſtianiſme.

1500. Iſmael premier Sophi de Perſe.

Le Pape Alexandre VI publie le jubilé à Rome. Il forme le projet d'une croiſade.

Naiſſance de Charles-Quint.

Les maures ſe ſoulevent dans le Roiaume de Grenade.

Découverte du Bréſil.

Fin de la Table Chronologique du quinziéme ſiécle.

ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE
ECCLESIASTIQUE.

QUINZIE'ME SIE'CLE.

ARTICLE I.

Suite du Schiſme d'Occident. Concile de Piſe. Etat de l'Egliſe d'Italie au commencement du quinziéme ſiécle.

I.

BENOIT XIII avoit été enfermé, comme nous l'avons vû, dans ſon Palais d'Avignon, & il ne devoit en ſortir, que quand l'union ſeroit rétablie dans l'égliſe. S'ennuiant beaucoup de cette captivité, il concerta avec un Gentilhomme Normand, nommé Robinet ou Robert de Braquemont, le moien de ſortir ſecrétement. Le Pape s'aſſura donc d'une eſcorte de cinq cens hommes

1. ſuite du ſchiſme d'Occident. Benoit XIII ſe ſauve de la priſon déguiſé.

qui l'attendit hors de la ville ; & comme Robert de Braquemont venoit ſouvent le viſiter les ſoirs, il prit ce tems pour ſortir avec lui déguiſé comme s'il eût été un homme de ſa ſuite. C'étoit le douziéme de Mars 1403. On dit qu'il n'emporta ſur lui de tout ce qu'il avoit dans le Palais, qu'une lettre du Roi de France qui l'aſſuroit de ſon attachement ; & le corps de Jeſus-Chriſt dans une boëte ; voulant dans cette occaſion conſerver la coûtume des Papes, de faire porter avec eux l'Euchariſtie dans leurs voiages. Etant ſorti d'Avignon, il joignit ſon eſcorte, qui le conduiſit à Château-Raynard petite ville peu éloignée d'Avignon.

II. La France & la Caſtille rentrent ſous l'obéiſſance de Benoît XIII.

Auſſi-tôt que le Pape Benoît ſe vit en liberté, il écrivit au Roi de France, aux Princes, & à l'Univerſité de Paris, des lettres où il faiſoit de belles proteſtations de zéle pour l'union & la paix de l'égliſe. Les Cardinaux qui l'avoient abandonné, travaillerent à ſe reconcilier avec lui. Ils lui demanderent pardon à genoux, & Benoît ſe reconcilia avec eux, après les avoir exhortés à lui être dans la ſuite plus fidéles. Le Pape n'etoit occupé que de la ſûreté de ſa perſonne : une forte garde l'accompagnoit à l'égliſe, & l'environnoit juſqu'à l'autel. Un de ſes premiers ſoins fut d'envoier en France deux Cardinaux ſur leſquels il comptoit, pour engager le Roi à le faire reconnoître dans ſon Roiaume. Les Cardinaux firent de la part de Benoît les plus belles promeſſes, gagnerent le Duc d'Orléans, pluſieurs Evêques, & un grand nombre de Docteurs, & engagerent le Roi à promettre avec ſerment de faire rendre l'obédience à Benoît. Ce Prince fit en effet expédier un Edit par lequel il ordonnoit à tous

ſes ſujets d'obéir au Pape Benoît XIII. La date eſt du trentiéme de Mai 1403. La Caſtille, qui à l'exemple des François s'étoit ſouſtraite à l'obédience de Benoît, y rentra auſſi à leur imitation. Benoît y reprit d'abord tant d'autorité, qu'on lui laiſſa tranquillement donner à ſon neveu Pierre de Lune l'Archevêché de Tolède, le plus riche de toute la Chretienté.

III. On s'oppoſe en France aux entrepriſes de Benoît. Mort de Boniface IX.

Il prétendoit exercer en France la même autorité ; & malgré ſes promeſſes les plus ſolemnelles, caſſer tout ce qui s'étoit fait touchant la collation des Bénéfices, pendant le tems qu'avoit duré la ſouſtraction. Mais le Roi publia un Edit par lequel il déclaroit que toutes les élections qui avoient été faites alors ſubſiſteroient, ſans qu'on fût obligé de rien donner au Pape ni à ſes collecteurs. Cet Edit fit autant de peine au Pape, que de plaiſir aux François. Cependant il faiſoit toujours ſemblant de déſirer la paix de l'égliſe ; & pour mieux tromper le public, il députa à Boniface IX, qui étoit à Rome, pluſieurs Evêques, pour faire croire qu'il ne s'agiſſoit plus que d'engager Boniface à renoncer au Pontificat, & que pour lui il étoit obligé de le faire, comme il le publioit par-tout. Les Ambaſſadeurs de Benoît arriverent à Rome au mois de Septembre 1404, & Boniface ne voulut point les entendre, qu'ils ne ſe fuſſent engagés à lui rendre les honneurs Pontificaux, & à le traiter comme Pape. Ils lui propoſerent d'abord de convenir d'un lieu sûr où ils puſſent conférer ſur les moiens de terminer le ſchiſme. Mais ce Pape qui ſavoit que Benoît, par un traité ſolemnel, s'étoit obligé à la ceſſion, ne voulut rien décider dans cette premiere audience. Il leur en accorda une autre le jour de

Saint Michel, dans laquelle l'Evêque de Saint Pons un des députés, parla avec beaucoup de force ſur les malheurs du ſchiſme ; & dit auſſi quelque choſe en faveur de Benoît. Alors Boniface irrité répondit avec chaleur, qu'il étoit le vrai Pape, & Benoît un Antipape. Les députés indignés, répliquerent que leur maître n'étoit pas ſimoniaque : marquant par ces paroles le trafic honteux que Boniface faiſoit des bénéfices. Comme cette audience ſe paſſa avec beaucoup de vivacité, ſur-tout de la part de Boniface, il en tomba malade, & mourut trois jours après d'une groſſe fievre, qui ſe joignit aux douleurs de la pierre dont il étoit depuis long-tems tourmenté. Il étoit dans la ſoixante-cinquiéme année de ſon âge, & dans la quinziéme de ſon Pontificat.

IV. Election d'Innocent VII. Elle perpétue le ſchiſme.

Les Envoiés du Pape Benoît prierent les Cardinaux qui avoient été attachés à Boniface, de différer l'élection, juſqu'à ce qu'on eût reçu des nouvelles de Benoît ; les aſſurant que par ce moien on parviendroit bientôt à la paix de l'Egliſe. Mais comme ils n'avoient point de procuration pour abdiquer de la part de Benoît, & que d'ailleurs on doutoit de leur bonne foi, les Cardinaux n'eurent point égard à leur demande, & entrerent auſſi-tôt au Conclave au nombre de neuf. Ils firent ſerment que celui d'entr'eux qui ſeroit élu Pape, céderoit le Pontificat pour parvenir à l'union, ſuppoſé que Benoît renonçât auſſi à ſon droit. Enſuite ils procéderent à l'élection, & le dix-ſeptiéme d'Octobre ils élurent tout d'une voix le Cardinal Coſmat de Meliorati, Archevêque de Ravenne, qui prit le nom d'Innocent VII. On dit qu'il étoit ſavant dans le Droit, verſé dans les affaires, doux & ennemi de la

ſimonie. Quand il fut Pape, il ne penſa point à la voie de ceſſion, comme il l'avoit promis dans le Conclave. Il fit même un Acte qui mettoit un obſtacle invincible à la paix de l'Egliſe. La Couronne de Naples étoit diſputée entre Ladiſlas & Louis d'Anjou. Innocent, qui craignoit Ladiſlas, publia une Bulle qui portoit, que ni lui ni ſes Cardinaux ne concluroient rien pour l'union de l'Egliſe, que les deux partis ne convinſſent que ce Prince demeureroit en paiſible poſſeſſion du Roiaume de Naples. Innocent ſavoit bien que jamais la France n'approuveroit cette Bulle. Il notifia ſon élection dans toute l'Europe, & écrivit à tous les Prélats de ſon obédience de ſe rendre à Rome, ou d'y envoyer des perſonnes capables, pour le Concile général qu'il vouloit tenir l'année ſuivante, & pour travailler efficacement à éteindre le ſchiſme. Il manda la même choſe aux Rois & aux Princes de ſon obédience, & il n'oublia pas même le Pape Benoît, à qui il écrivit une lettre où il faiſoit paroître un déſir ardent pour la paix de l'Egliſe.

V. Troubles en Italie.

Le commencement du Pontificat d'Innocent VII fut troublé par une guerre inteſtine qui produiſit de grands maux. Les Gibelins vouloient rétablir les libertés de la ville de Rome, & en rendre le gouvernement aux Magiſtrats que le peuple nommeroit, comme l'on faiſoit avant qu'on l'eût cédé à Boniface IX, pour le mettre en état de revenir à Rome. Les Guelphes au contraire s'efforçoient de conſerver ce gouvernement au Pape. Il y eut un accommodement, & l'on convint que le Pape éliroit un Sénateur, & qu'il y auroit encore ſept Juges pour gouverner. Mais quelque tems après,

ces Juges excités ſecrétement par Ladiſlas qui vouloit ſe rendre maître de Rome, firent diverſes entrepriſes contre le Pape. Le chef des Gibelins avoit des troupes aſſez près de Rome, & le Pape de ſon côté faiſoit garder le Château S. Ange par un corps d'armée. On voioit tous les jours des eſcarmouches ſanglantes & des exécutions terribles, ce qui inquiétoit & affligeoit le Pape naturellement bon & pacifique. Il avoit un neveu entreprenant & audacieux, qui fit arrêter par ſes ſoldats onze Romains, parmi leſquels il y avoit deux des ſept Juges. On les lui amena par force, & on les fit monter dans une chambre où il les tua tous de ſa propre main; & il fit jetter leurs corps tout nuds par les fenêtres dans la rue. Le peuple à ce ſpectacle entra en fureur. On ſonna le tocſin : on alla ſe jetter ſur les Eccléſiaſtiques : les uns furent maſſacrés, les autres dépouillés, leurs maiſons furent pillées, & un grand nombre fut mis en priſon. Le Pape qui craignoit pour ſa perſonne, prit le parti de ſe retirer à Viterbe. Les Juges écrivirent par-tout contre lui & ſon neveu, & déclarerent qu'ils ne le reconnoiſſoient plus pour Pape.

VI. Les deux Papes trompent l'egliſe.

Pendant ces troubles d'Italie, Benoît XIII ſe rendit au mois de Mai 1405 à Génes qui étoit alors ſoumiſe aux François. Il fit demander à Innocent un ſauf-conduit pour de nouveaux Ambaſſadeurs, qui auroient plein pouvoir de traiter de la paix. Innocent le refuſa; & Benoît ravi de ce refus, auquel il s'attendoit bien, publia par-tout que ſon compétiteur étoit fauteur du ſchiſme, & qu'il ne vouloit point entendre parler d'union. Innocent écrivit de ſon côté pour ſe juſtifier, en donnant des preuves du peu de ſincérité de Benoît :

en ſorte que ces deux Papes manifeſtoient à toute la terre, combien ils étoient éloignés l'un & l'autre de déſirer véritablement la paix de l'égliſe. Le Pape Innocent publia une Bulle, pour remettre le Concile convoqué pour la Touſſaint de cette année 1405, au mois de Mai de l'année ſuivante, à cauſe des troubles qu'il y avoit eu à Rome. La peſte qui ſurvint à Génes, obligea Benoît de retourner bientôt à Marſeille. Et en même-tems Innocent fut rappellé par les Romains, qui le reçurent avec beaucoup de joie & de grands honneurs. Il publia auſſi-tôt une Bulle terrible contre Ladiſlas, qu'il dépouilloit de tous ſes Etats & de tous ſes droits. Ce Prince en craignit les ſuites, & fit promptement ſa paix avec Innocent aux conditions qui lui furent impoſées.

VII. Zéle de l'Univerſité de Paris pour éteindre le ſchiſme.

Quand on vit en France que le Pape Benoît ne travailloit pas plus ſérieuſement que ſon compétiteur à éteindre le ſchiſme, on prit des meſures pour remédier à un ſi grand mal. L'Univerſité de Paris ſe diſtingua par ſon zéle, comme elle avoit déja fait tant de fois. Elle fit ſentir la néceſſité de ſouſtraire à l'obéiſſance de Benoît, de délivrer l'Egliſe Gallicane des exactions de ce Pape, & de condamner une lettre de l'Univerſité de Toulouſe qui traitoit de crime la ſouſtraction d'obédience. Les efforts de l'Univerſité de Paris ne furent pas inutiles. La lettre de l'Univerſité de Toulouſe fut condamnée par un Arrêt du Parlement, du ſixiéme de Juin 1406, à être lacérée publiquement à Toulouſe & à Avignon; & il fut défendu par un autre Arrêt du mois de Septembre ſuivant, de rien donner davantage au Pape Benoît, ſoit pour les annates, ſoit pour tout autre droit. Il ſe tint la même année à la Saint

Martin une aſſemble générale du Clergé de France, pour décider ſi l'on en reviendroit à la ſouſtraction totale d'obédience à Benoît.

VIII. Concile national de France au ſujet du ſchiſme.

Quand l'aſſemblée fut formée, comme les Prélats & les Docteurs n'étoient pas tous de même avis, il fut reſolu que l'on en choiſiroit douze, ſix Théologiens & ſix Canoniſtes, dont les uns parleroient pour le Pape Benoît, & les autres contre lui. Un de ceux qui ſe déclarerent contre Benoit fut Simon de Cramaud Patriarche titulaire d'Alexandrie & Evêque de Poitiers. Pour relever l'autorité de l'Univerſité de Paris, il dit entre autres choſes, que Jules Céſar l'amena de Rome à Paris. Telle étoit l'érudition des plus célébres Docteurs de ce tems-là. On en peut encore juger par leurs Ecrits, ſi l'on peut ſe donner la patience de les lire. Ils ſont ordinairement tres-longs, & renferment peu de raiſons en beaucoup de paroles : c'eſt ce qui faiſoit que les déliberations ne pouvoient finir. L'Archevêque de Tours, & Pierre d'Ailli Evêque de Cambrai parlerent pour le Pape. La pluralité des voix aiant été pour le Concile général & pour la ſouſtraction entiere d'obédience à Benoît, on fit un décret conformément à cet avis. Cette célébre Aſſemblée avoit été convoquée par le Roi ; & tous les Prélats du Roiaume y furent appellés. Elle ſe tint au Palais en préſence de Charles VI, du Dauphin, des Princes, des Officiers de la Couronne, & de tout le Parlement. Elle fut terminée par une proceſſion ſolemnelle, où aſſiſterent ſoixante-quatre Evêques & un grand nombre d'Abbés.

IX. Mort d'Innocent VII.

Avant que ce Concile national de France fut ſéparé, l'on avoit reçu à Paris la nouvelle de la mort d'Innocent VII. Le Roi écrivit

aussitôt, de l'avis du Concile, aux quatorze Cardinaux qui étoient à Rome, pour les prier de différer l'élection d'un autre Pape. Mais ils s'étoient hâtés d'entrer dans le Conclave. Ils examinerent, avant toutes choses, si l'on devoit élire un nouveau Pape dans l'état où étoit l'Eglise. Les avis se trouverent partagés. Les uns vouloient que l'on différât, jusqu'à ce que l'on vît ce que la France feroit pour obliger Benoît à céder, comme il l'avoit promis au cas que son compétiteur mourut. Si cela étoit, disoient-ils, tous les esprits étant réunis, on feroit d'un commun consentement un Pape qui seroit reconnu de tout le monde. Les autres disoient au contraire, qu'on ne pouvoit différer à nommer un Pape, de peur que ce retardement ne causât de nouveaux troubles dans Rome, & que les Romains ne voulussent reprendre l'autorité temporelle. Ils ajoûtoient, que Benoît ne renonceroit jamais au Pontificat, quelque parole qu'il en eût donnée. On crut prendre un milieu, en nommant un Pape qui ne seroit que comme un Procureur pour céder un Pontificat. Ainsi on fit dans le Conclave un acte, par lequel chaque Cardinal promettoit avec serment sur les saints Evangiles, que celui qui seroit élu céderoit purement & simplement, au cas que l'autre Pape en fît autant, ou vînt à mourir.

Les Cardinaux aiant signé cet acte, élurent unanimement Auge Corario Noble Vénitien, Patriarche Latin de Constantinople & Cardinal du titre de S. Marc. Il étoit âgé de plus de soixante-dix ans ; & il prit le nom de Grégoire XII. Il ratifia le serment qui avoit été fait dans le Conclave, & témoigna un si grand désir de voir finir le schisme, qu'on

X. Election de Gregoire XII. Les deux Papes amusent l'eglise par de belles promesses.

croioit qu'enfin il alloit être éteint par ſon moien. En quelque lieu, diſoit-il, que ſe faſſe cette union, je m'y tranſporterai pour conſommer ce grand ouvrage, quand même je ſerois réduit à faire le voiage à pied & un bâton à la main. Je ne prétens pas, écrivoit-il à Benoît XIII, amuſer l'égliſe par des délais & des détours: plus mon droit eſt clair & certain, plus il y a de mérite à l'abandonner pour la paix. Je ſuivrai en cela l'exemple de cette mere véritable, qui aima mieux céder ſon fils, quoiqu'elle ſçût certainement qu'il lui appartenoit, que de permettre qu'on le coupât en deux. Il écrivit la même choſe aux Cardinaux de Benoît; & il aſſura par ſes lettres circulaires tous les Princes, tous les Prélats, & toutes les Univerſités, qu'il étoit prêt à renoncer au Pontificat pour le bien de la paix, les exhortant à emploier leur autorité pour conſommer une affaire ſi ſainte & ſi néceſſaire. Mais l'événement ne répondit pas à de ſi belles déclarations.

XI. Bulle menaçante de Benoit XIII. On la ſupprime en France, & l'on ſe déclare pour la neutralité.

Benoît ne faiſoit pas des promeſſes moins éblouiſſantes. Ils tenoient le même langage, & penſoient auſſi de même, c'eſt-à-dire, le contraire de ce qu'ils diſoient. Le Roi de France Charles VII, qui jugeoit de leurs diſpoſitions par la droiture des ſiennes, fit ſuſpendre l'exécution de l'Edit par lequel il confirmoit le décret du dernier Concile national touchant la ſouſtraction. Il envoia aux deux Papes une ambaſſade ſolemnelle. Ceux qui furent envoiés à Benoît, qui étoit toujours à Marſeille, lui expoſerent l'offre que faiſoit Grégoire de céder pour le bien de l'égliſe. Si vous n'en faites autant, ajoûterent-ils, nous ſommes chargés de vous déclater que tout le

Roiaume de France & pluſieurs autres païs, vous abandonneront abſolument vous & votre compétiteur. Benoît répondit à cette déclaration par une Bulle qu'il envoia en France, & qui y cauſa un grand étonnement. Il excommunia tous ceux qui avoient approuvé la réſolution qu'on avoit priſe en France de garder la neutralité : il ajoûtoit que ſi les excommuniés perſiſtoient dans leur réſolution, les eccléſiaſtiques ſeroient dépouillés de leurs dignités, l'Univerſité miſe en interdit, tous les vaſſaux des Princes & des Rois dégagés de leur ſerment de fidélité. Comme cette Bulle étoit très-offenſante, on délibéra à Paris pendant trois jours ſur ce qu'il y avoit à faire. Le Roi aſſembla ſon Conſeil, où ſe trouverent les Princes, d'autres Seigneurs, le Parlement, le Clergé & l'Univerſité de Paris. Le Recteur placé ſur une chaiſe élevée au milieu de l'Aſſemblée vis-à-vis le Roi, commanda au Docteur Jean Courtecuiſſe de parler au nom de l'Univerſité. Il le fi par un long diſcours, dans lequel il releva les injuſtices de la Bulle de Benoît, laquelle tendoit à perpétuer le ſchiſme, & à dépouiller le Roi de ſa puiſſance. Il ſoutint que Benoît méritoit, non-ſeulement d'être dépouillé du Pontificat, mais auſſi d'être privé de toutes dignités eccléſiaſtiques : & qu'il falloit procéder contre ceux qui le reconnoîtroient en France. Cet avis fut goûté, la Bulle fut déchirée en préſence de tout le monde, & l'on punit ceux qui l'avoient apportée. Le lendemain de cette aſſemblée, le Roi fit publier la neutralité, du conſentement des Grands & du Clergé de ſon Roiaume. Il envoia auſſi des Ambaſſadeurs par toute l'Europe, pour exhorter les Souverains à ſuivre ſon exemple.

XII. Etrange conduite de Grégoire XII.

Les affaires de Grégoire n'étoient pas en meilleur état. Les Ambaſſadeurs que le Roi de France lui avoit envoiés, ne le trouverent point dans les diſpoſitions que ſes belles promeſſes annonçoient. Ils l'aſſurerent que tout étoit arrêté pour cette grande conférence où les Papes devoient abdiquer, en laiſſant à leurs Collégues réunis le pouvoir de faire une élection qui éteignît le ſchiſme : mais il étoit entiérement changé. Ses neveux qui gouvernoient ſous ſon nom, l'avoient prévenu contre toutes les raiſons qui auroient pû faire impreſſion ſur lui. Il refuſa de ſe rendre à Savonne, que le Roi avoit choiſi pour le lieu de la conférence, & allégua mille faux prétextes pour juſtifier ſon refus. Les Ambaſſadeurs lui firent les offres les plus généreuſes, dont il ne fut point touché. Avant que de ſe retirer, ils crurent devoir informer le Sénat de tout ce que le Roi de France avoit fait pour l'union de l'égliſe, & pour engager Grégoire à tenir ſa parole. Ils voulurent auſſi avant leur départ, faire une nouvelle tentative par l'entremiſe des Cardinaux. Mais Grégoire les fatiguoit par des variations perpétuelles ; & en s'obſtinant à refuſer de ſe rendre à Savonne, il faiſoit grand plaiſir à Benoît, qui n'avoit choiſi cette ville, que parce qu'il croioit qu'elle ne conviendroit point à Grégoire.

XIII. Les Cardinaux l'abandonnent. Leur acte d'appel au futur Concile.

Au commencement d'Août 1408 Grégoire ſortit de Rome, vint d'abord à Viterbe, & paſſa enſuite à Sienne avec ſa Cour. Après s'être épuiſé en artifices & en défaites pendant quatre mois qu'il y demeura, il ſe rendit à Lucques avec les Cardinaux. La nouvelle qu'il y apprit de l'entrée triomphante de Ladiſlas dans Rome, ranima ſon courage : ſe flattant

de la protection de ce Prince, il ne vouloit plus qu'on lui parlât de tenir ſa parole. Il fit traîner en priſon un Carme, qui avoit eu le courage de l'y exhorter dans un ſermon qu'il fit en préſence de tous les Ambaſſadeurs. L'on n'obtint ſon élargiſſement qu'à condition qu'il ne prêcheroit plus. Il ordonna même qu'on ne prononceroit aucun diſcours, qu'il n'eût été examiné par des perſonnes en qui il avoit confiance. Une inquiſition ſi odieuſe rebutoit tous les Prélats, dont la plûpart ſe retiroient de Luques, chacun de ſon côté ſous divers prétextes. Mais ce qui irrita le plus les Cardinaux, fut le parti que prit Grégoire d'en créer quatre nouveaux, dont deux étoient ſes neveux. Les anciens en furent ſi indignés, qu'ils réſolurent de quitter Grégoire & de paſſer à Piſe. Ils lui firent ſignifier un Acte d'appel au Concile général, & notifierent leur retraite à toute la Chrétienté. Ils appellerent premiérement du Pape mal informé, au Pape mieux informé : ſecondement du Pape à Jeſus-Chriſt dont il eſt vicaire : troiſiémement au Concile œcuménique, qui a droit de juger les ſouverains Pontifes : quatriémement enfin, au Pape futur qui redreſſera ce que ſon prédéceſſeur aura mal ordonné. Cet acte d'appel fut auſſi-tôt publié à Piſe, & ſignifié au Pape Grégoire. La réponſe que Grégoire fit à cet appel, fut qu'il n'y déféreroit point, parce qu'il étoit hérétique. Il lança contre eux des excommunications, & les priva de leurs dignités & de leurs bénéfices. Les Cardinaux n'y eurent aucun égard ; & conjointement avec les Officiers de Grégoire, ils firent afficher à Luques un écrit, où ce Pape eſt traité de ſchiſmatique, d'hérétique, de précurſeur de l'Antechriſt, de

fourbe, de ſcélérat, d'ivrogne, d'inſenſé, d'homme ſanguinaire qui proſtitue ſon honneur. Ils lui reprochent qu'il s'eſt aſſocié par une déteſtable conſpiration à l'Antipape Benoît, digne coopérateur de ſes œuvres d'iniquité.

XIV. second Concile national de France au ſujet du ſchiſme.

Les deux contendans ſe trouvoient dans un extrême embarras. Ils s'accuſoient réciproquement d'être la cauſe de tous les troubles de l'Egliſe, tandis qu'ils étoient également éloignés de vouloir y rétablir la paix. Benoît, qui craginoit d'être arrêté, ſe retira à Perpignan ville frontiere de France & d'Arragon. Alors ſes Cardinaux ſe joignirent à ceux de Grégoire; & tous enſemble écrivirent une lettre pour juſtifier leur conduite, & faire connoître leurs bonnes intentions par rapport à l'extinction du ſchiſme. Ils concluent que dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit, les peuples étoient obligés d'abandonner les deux Papes, parce qu'autrement ils contribueroient à entretenir le ſchiſme. Ils indiquent dans cette lettre un Concile à Piſe pour le vingt-cinquiéme de Mars de l'année ſuivante 1409. Pendant qu'ils prenoient ainſi des meſures pour rétablir l'union, on tint à Paris le premier jour d'Août 1408 un Concile national, pour délibérer ſur le gouvernement de l'Egliſe & ſur la proviſion des bénéfices. Jean de Montaigu Archevêque de Sens y préſida en la place de Cramaud qui étoit Ambaſſadeur à Piſe. On y fit de ſages réglemens pour les abſolutions, les diſpenſes, les appellations & les bénéfices & dignités eccléſiaſtiques. Les élections des Evêques ſeront confirmées par les Métropolitains; celles des Archevêques par les Primats, ou par le Concile des Evêques

de la Province. Les élections des Abbés des Monaſteres, même exempts, ſeront confirmées par les Ordinaires. Les Métropolitains aſſembleront tous les ans un Concile des Evêques de leur Province. Les Moines de l'Ordre de Saint Benoît & les Chanoines Réguliers tiendront auſſi des Chapitres Provinciaux tous les ans. Dans les appellations on ſuivra les dégrés de juriſdiction. Si la cauſe commence devant l'Archevêque, on en appellera au Concile Provincial. En cas d'appel, en attendant la tenue du Concile, le Doyen des Evêques pourra donner à l'excommunié l'abſolution *ad Cautelam*. Tous les affaires qui étoient portées au ſaint Siége, le ſeront au Concile de la Province. Tous les revenus des bénéfices de France, poſſédés par ceux qui ſont au ſervice de Benoît, ſeront ſaiſis & donnés au Roi, pour être emploiés à procurer l'union.

XV. On prend des meſures pour aſſembler un Concile général.

Les Cardinaux des deux obédiences s'adreſſerent vers le même tems au Roi de France, pour l'exhorter à concourir avec eux de tout ſon pouvoir, à une œuvre auſſi ſainte qu'étoit l'extirpation du ſchiſme. Les Cardinaux de Grégoire lui écrivirent une lettre fort dure, où, ſans lui donner le nom de Pape, ils lui faiſoient de reproches tres-vifs ſur ſon obſtination à perpétuer la diviſion dans l'Egliſe. Ils lui déclarent qu'ils ſont réſolus d'aſſembler un Concile, & l'exhortent à s'y trouver; proteſtant que s'il refuſe d'y venir & d'y abdiquer le Pontificat comme il l'avoit promis, on procédera contre lui dans toute la rigueur. Les Cardinaux de Benoît lui écrivirent auſſi, à peu près ſur le même ton. Enfin les uns & les autres écrivirent de concert à tous les Prélats des deux obédiences, pour les inviter à ſe

rendre au Concile. Toutes ces différentes lettres ſont écrites de Livourne, où les Cardinaux des deux partis s'étoient réunis. Quoiqu'ils fuſſent tous d'accord ſur la néceſſité d'un Concile général, il y en avoit néanmoins pluſieurs qui étoient arrêtés par une difficulté: c'étoit de ſavoir de quelle autorité ce Concile ſeroit convoqué. On délibéra là-deſſus à Florence pendant trois jours, & on conclut enfin unanimement, que dans le cas préſent les Cardinaux étoient en droit d'aſſembler un Concile, qui jugeat les concurrens & fît l'élection d'un Pape; que les deux Colléges de Cardinaux étant réunis, pouvoient faire cette convocation du conſentement de la plus grande partie des Princes, des Prélats & des fidéles, qui, étant eux-mêmes l'Egliſe ou l'Aſſemblée des Chrétiens, avoient en cette occaſion le pouvoir d'habiliter les Cardinaux à cet égard. Cette déciſion fortifia les Cardinaux dans le deſſein de s'aſſembler. Mais Grégoire demandoit inſtamment que l'on ſe déſistât de la convocation du Concile de Piſe; & que l'on choiſît un autre lieu où il promettoit de ſe rendre. Une des raiſons qu'il avoit pour détourner ce Concile, c'eſt qu'il y avoit à Piſe des Ambaſſadeurs de France, de Sicile, de Portugal, d'Angleterre, de Hongrie & de Pologne, qui ſollicitoient le Concile, & qui tous lui étoient oppoſés. Il refuſa conſtamment de s'y rendre, auſſi-bien que ſon concurrent, ſous différens prétextes, malgré les ſommations qui leur furent faites de la part des Cardinaux.

XVI. Concile de perpignan aſſemblé par Benoit XIII.

Benoît en avoit convoqué un à Perpignan; & le jour de la Touſſaint de la même année 1408, il en fit l'ouverture d'une maniere fort ſolemnelle. L'aſſemblée fut nombreuſe. Il y

eut neuf Cardinaux & un grand nombre de Prélats d'Eſpagne, & quelques-uns de Savoie, & même de Lorraine & de France. Il y en auroit eu davantage, ſans les défenſes qui furent faites en France d'y aller, & les gardes poſtés par-tout ſur les paſſages: ce qui fut cauſe que pluſieurs furent obligés de ſe déguiſer. Dans une des Seſſions, le Pape aiant conſulté les Prélats ſur ce qu'il devoit faire pour procurer la paix de l'Egliſe, les Evêques furent fort partagés. Les uns vouloient que ſans aucun délai Benoît envoiât des Légats à Piſe, avec ordre de renoncer au Pontificat en ſon nom; mais les autres croioient qu'il devoit différer. La diſpute s'échauffa tellement, que la plûpart des Prélats ſe retirerent, & qu'il n'en reſta que dix-huit. Quelque-tems après, ces dix-huit Prélats conſeillerent au Pape Benoît d'embraſſer ſans délai la voie de la ceſſion, comme celle qui étoit préférable à toutes les autres, & d'envoier de ſa part des Nonces à Piſe, avec plein pouvoir d'exécuter tout ce qui ſeroit néceſſaire pour la paix, comme s'il y étoit en perſonne. Benoît promit de ſuivre cet avis, & en conſéquence il nomma ſept Légats de diverſes Nations pour aller à Piſe.

II.

XVII. Ouverture du Concile général de Piſe le 25 de Mars 1409.

Le Concile qu'on y avoit indiqué pour le vingt-cinquiéme de Mars 1409 s'y ouvrit ce jour-là même, ſans que Grégoire avec toutes ſes intrigues eût pû l'empêcher; parce que les Roiaumes qui tenoient pour lui étoient ſur le point de l'abandonner entiérement. L'Aſſemblée fut une des plus auguſtes & des plus nombreuſes qu'on eût vû dans l'Egliſe depuis long-tems. Il s'y trouva vingt-deux Cardinaux, les quatre Patriarches Latins, d'Alexandrie, d'An-

tioche, de Jérusalem & de Grade ; douze Archevêques présens, & quatorze par Procureurs ; quatre-vingts Evêques, & les Députés de cent deux autres ; quatre-vingts Abbés, entre lesquels étoient ceux de Cîteaux, de Clairvaux, de Grammont, de Camaldoli & de Vallombreuse, pour tous les Monasteres de leurs Ordres ; les Députés de cent autres Abbés ; quarante-un Prieurs. On y vit aussi les Généraux des Freres Prêcheurs, des Freres Mineurs, des Carmes & des Augustins ; le Grand Maître de Rhodes, accompagné de seize Commandeurs avec le Prieur général des Chevaliers du saint Sépulcre, & le Procurenr général des Chevaliers Teutoniques au nom du Grand Maître & de tout l'Ordre ; les Députés des Universités de Paris, de Toulouse, d'Orléans, d'Angers, de Montpellier, de Bologne, de Florence, de Cracovie, de Vienne, de Prague, de Cologne, d'Oxford, de Cambridge, & de quelques autres ; ceux des Chapitres de plus de cent églises Métropolitaines & Cathédrales ; plus de trois cens Docteurs en Théologie & en droit Canon ; & enfin les Ambassadeurs des Rois de France, d'Angleterre, de Portugal, de Bohême, de Sicile, de Pologne, de Chypre ; des Ducs de Bourgogne, de Brabant, de Lorraine, de Baviere, de Poméranie, & de presque tous les Princes d'Allemagne.

XVIII. Premiere Session qui se passe en cérémonies.

L'ouverture s'en fit le lundi jour de l'Annonciation & de l'Incarnation de Notre-Seigneur, dans la nef de la Cathédrale de Pise, où les Prélats s'étoient rendus en procession, revêtus de leurs habits Pontificaux, depuis l'église de Saint Michel d'où la procession étoit partie. On avoit préparé des bans que chacun occupoit selon son rang & sa qualité. Sur les

premiers ſiéges furent placés les Cardinaux. En face de l'autel, dont les Protonotaires du ſacré Palais garniſſoient les deux côtés, étoit le banc des Ambaſſadeurs. Le long des deux côtés de la nef étoient les Evêques & les Abbés; enſuite l'on rangea des eſcabeaux & des tabourets pour certains Députés des Chapitres & des Abbayes. Enfin le reſte fut rempli d'autres ſiéges plus bas pour les Ambaſſadeurs non Prélats des Rois, des Princes & Seigneurs, avec leſquels on mêla des Docteurs. Cette prémiere Seſſion ne ſe paſſa qu'en cérémonies. La Meſſe fut célébrée par un Cardinal; & un Docteur de l'Ordre de Saint Dominique fit le ſermon: & comme il étoit tard, il annonça que la ſéance étoit remiſe au lendemain vingt-ſixiéme de Mars.

XIX. Seconde Seſſion où l'on fait des procédures préliminaires.

Ce jour là mardi de la Paſſion, après la Meſſe & le diſcours, les Cardinaux & les Prélats prirent des chapes de ſoie de toute ſorte de couleurs, & des mitres blanches, & on chanta quelques antiennes. Le Diacre entonna l'*Orate*, Priez. Tous ſe proſternerent & demeurerent ainſi l'eſpace d'un *miſerere*. Le Chœur des Chantres & des Chapelains entonna une antienne, qui fut ſuivie des Litanies chantées par le Diacre & le Soudiacre, auſquels toute l'aſſemblée proſternée comme auparavant répondoit. Enfin, après d'autres prieres, le Cardinal Evêque qui avoit célébré la Meſſe entonna le *Veni Creator*, qui fut chanté par toute l'Aſſemblée: & après quelques oraiſons chantées par ce même Cardinal, le Diacre dit à haute voix: *Erigite vos*, Levez vous. Alors tous s'étant levés, chacun prit ſa place: ce qu'on obſerva réguliérement en chaque Seſſion. L'Archevêque de Piſe lut d'abord la profeſſion de

Foi du second Concile général de Lyon, & un Canon d'un Concile de Tolede touchant la modestie & la discrétion qu'on doit observer dans ces sortes d'assemblées. Les Officiers du Concile furent ensuite nommés : six Notaires, quatre Procureurs, deux Avocats. On lut les lettres des Cardinaux des deux Colléges pour la convocation du Concile. On députa deux Cardinaux & quatre Archevêques, pour aller aux portes de l'église demander si Pierre de Lune & Ange Corario, soi-disans Papes, étoient-là présens, ou quelqu'un pour eux. Personne n'aiant comparu en leur nom, on remit à la Session suivante à prononcer contre eux, après qu'on leur auroit fait encore d'autres citations.

XX. Troisiéme session où les deux concurrens sont declarés contumaces.

La troisiéme Session se tint le samedi de la Passion trentiéme de Mars. Après la Messe, l'Avocat du Concile dit, qu'y aiant déja plusieurs jours qu'on attendoit inutilement les deux concurrens, il étoit tems de les déclarer contumaces. On les fit donc citer de nouveau, & n'aiant point comparu, ils furent déclarés contumaces dans la Cause de la foi & du schisme, par une sentence que prononça le Cardinal de Poitiers Evêque de Palestrine, & qui fut affichée aux portes de la Cathédrale. La Session suivante fut marquée pour le quinziéme d'Avril, à cause de la Semaine sainte de l'Octave de Pâques, qui, cette année 1409, étoit le septiéme d'Avril. Il y avoit eu une Congrégation générale le jeudi vingt-huitiéme de Mars, pour délibérer sur quelques articles qui concernoient le Concile. On croit que c'étoit pour répondre à ceux qui prétendoient qu'on ne pouvoit point assembler de Concile sans l'autorité du Pape. Le célébre

Gerſon fit exprès un traité contre ceux qui penſoient ainſi. Pendant ces quinze jours il arriva à Piſe une telle affluence de monde, qu'à peine la ville pouvoit-elle tout contenir. Les principaux de ceux qui arriverent alors, furent les Ambaſſadeurs de Robert Roi des Romains, pluſieurs Prelats, d'autres Ambaſſadeurs, & un grand nombre de Docteurs: ce qui rendit la quatriéme Seſſion fort célébre.

XXI. Quatriéme Seſſion.

On y donna audience aux Envoiés de Robert Roi des Romains; mais on ne leur donna point ſéance avec les autres, parce que Robert n'étoit pas reconnu généralement pour Empereur, pluſieurs n'approuvant pas qu'on eût dépouillé Venceſlas de cette dignité, tout indigne qu'il en étoit. On vit bientôt que ces Envoiés n'étoient venus que pour troubler & pour traverſer les deſſeins du Concile. Ils propoſerent vingt-deux queſtions, qui prouvoient que leur deſſein étoit de diſſoudre le Concile, & de perpétuer le ſchiſme dans l'Egliſe. Ils ſe retirerent ſans attendre qu'on répondît à leurs difficultés, & ſans prendre congé de perſonne: mais avant leur départ un Chanoine de Spire qui étoit avec eux, affiche un appel de Robert à un Concile œcuménique. Cet appel diſoit, que c'étoit au Roi des Romains à convoquer le Concile dans la conjoncture préſente, & qu'il n'avoit donné aucun ordre pour convoquer celui de Piſe. On mépriſa un tel appel, & le Concile continua toujours ſes ſéances.

XXII. Seſſion cinquiéme & ſuivantes.

Dans la cinquiéme Seſſion qui ſe tint le vingt-quatriéme d'Avril, on accuſa de nouveau les deux contendans de contumace, & l'on propoſa contre eux trente-ſept articles, qui contenoient toute l'hiſtoire du ſchiſme &

qui leur étoient fort desavantageux. Dans les Sessions suivantes on réfuta les propositions des Envoiés de Robert Roi des Romains : on déclara que le Concile représentant l'Eglise universelle, c'étoit à lui qu'appartenoit la connoissance de cette affaire, comme n'aiant point à cet égard de supérieur sur la terre. On dressa ensuite un acte autentique de la soustraction entiere & générale d'obéissance aux deux contendans. Dans d'autres Sessions on entendit le rapport des Commissaires, qui avoient été charges d'informer de la conduite des deux concurrens ; & enfin dans la quinziéme, qui se tint le cinquiéme de Juin veille de la fête du saint Sacrement, le Patriarche d'Alexandrie prononça à haute voix la Sentence définitive, en présence de l'assemblée & du peuple, qu'on avoit laissé entrer. Cette Sentence portoit, que ce saint Concile universel représentant toute l'Eglise, à laquelle il appartient de connoître & de décider de cette cause, après avoir examiné tout ce qui s'étoit fait touchant l'union de l'Eglise ; déclare que Pierre de Lune dit Benoît XIII, & Ange Corario appellé autrefois Grégoire XII, sont tous deux notoirement schismatiques, fauteurs du schisme, hérétiques, & coupables de parjure ; qu'ils scandalisent toute l'Eglise par leur obstination ; qu'ils sont déchûs de toute dignité, séparés de l'Eglise : défend à tous les fidéles, sous peine d'excommunication, de les reconnoître ou de les favoriser ; casse & annulle tout ce qu'ils ont fait contre ceux qui ont procuré l'union, & les dernieres promotions des Cardinaux qu'ils ont fait l'un & l'autre. Après cette publication, on chanta le *Te Deum*, & il fut défendu à tous les mem-

bres du Concile de ſe retirer ſans congé, & avant que d'avoir ſigné la Sentence. Le même jour le Cardinal de Piſe lut un écrit par lequel les Cardinaux promettoient de ne ſe point ſéparer, avant qu'on eût travaillé ſérieuſement à réformer l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres. La ſeiziéme Seſſion fut indiquée au dixiéme de Juin.

XXIII. Seizieme Seſſion & ſuivantes. Election d'Alexandre V.

L'Archevêque de Piſe y lut un écrit des Cardinaux, par lequel ils promettoient que ſi quelqu'un d'eux étoit élu Pape, il continueroit le préſent Concile, juſqu'à ce que l'Egliſe fût réformée dans le chef & dans les membres; & que ſi l'on éliſoit un abſent, on lui feroit faire la même promeſſe avant que de publier ſon élection. Ils ratifierent auſſi la ſentence prononcée contre les deux concurrens; & on ne fit rien autre choſe dans cette Seſſion. La ſuivante fut marquée pour le treiziéme du même mois de Juin. On y lut un Ecrit qui portoit, que les Cardinaux créés par des perſonnes différentes, procéderoient pour cette fois à l'élection ſous l'autorité du Concile, ſans prétendre déroger au droit des Cardinaux touchant l'élection du Pape. Le Concile les exhorta à ſe conduire dans cette élection avec tant de charité & d'union, qu'on ne pût remarquer en eux la moindre étincelle de diviſion & de diſcorde. Les Ambaſſadeurs du Roi d'Arragon ſe préſenterent dans cette Seſſion, & demanderent audience pour eux & pour les Députés de Benoît XIII. On écouta les Ambaſſadeurs; mais on remit à la Seſſion ſuivante à donner audience aux Députés de Benoît. Elle ſe tint le lendemain, & commença par une ptoceſſion ſolemnelle pour demander à Dieu un Pape qui lui fût agréable. Après le dîner, les Ambaſſa-

deurs du Roi d'Arragon amenerent les Députés de Benoît. Ils furent fort mal reçus ; & voiant qu'on ſe mocquoit de la qualité de Nonces du Pape qu'ils s'attribuoient, ils s'en retournerent dans leur pays dès le lendemain. C'étoit le quinziéme de Juin. Ce jour là même l'Archevêque de Lyon célébra une Meſſe du Saint-Eſprit, & l'Evêque de Novarre fit un diſcours, dont le texte fut cette parole de l'Ecriture : *Choiſiſſez le meilleur.* Le ſoir on entra au Conclave, qu'on avoit préparé dans la maiſon de l'Archevêque, & dont la garde fut confiée au Grand Maître de Rhodes. Il y avoit alors à Piſe vingt-quatre Cardinaux. Ils demeurerent enfermés dix jours entiers, juſqu'au mercredi vingt ſixiéme du même mois, jour auquel ils élurent unanimement Pierre de Candie, ſurnommé Philarge, de l'Ordre des Freres Mineurs, Cardinal de Milan de la création d'Innocent VII. Il étoit âgé de ſoixante-dix ans, & il prit le nom d'Alexandre V.

Rois L. IV. Chap. 19.

XXIV. Origine & caractere de ce pape.

Rien n'eſt ſi ſurprenant que la fortune de ce Pape. Il étoit Grec de nation, & né dans l'iſle de Candie. Ses parens étoient fort pauvres, & il ne ſe ſouvenoit point de les avoir jamais connus. Etant fort jeune, & allant par les rues mendiant ſon pain de porte en porte, un Frere Mineur Italien le rencontra, & remarquant en lui un heureux naturel, beaucoup d'eſprit & de mémoire, il le tira de ſa miſére, lui apprit la langue latine, le fit étudier en Philoſophie & en Théologie, & lui fit prendre l'habit de ſon Ordre. Il le mena enſuite en Italie, où après avoir donné des marques de ſa capacité & de ſa ſcience, ſes Supérieurs l'envoierent étudier ſous les plus habiles

habiles Profeſſeurs des Univerſités d'Oxford & de Paris. Il retourna enſuite en Lombardie, où il acquit une ſi grande réputation par ſes prédications & par ſa prudence dans les affaires, que Galeas Viſconti de Milan ſe ſervit de ſes conſeils, & le choiſit pour être tuteur de ſon fils. A la ſollicitation de ce Prince, il fut élu Evêque de Vicence, puis de Navarre, & enfin Archevêque de Milan. Tous les Hiſtoriens rendent témoignage à la pureté de ſes mœurs. Mais on lui reproche d'avoir aimé la bonne chére, d'avoir été libéral juſqu'à l'indiſcrétion, & d'avoir eu une complaiſance aveugle pour Coſſa Cardinal de ſaint Euſtache, qui le conduiſoit à ſa fantaiſie. Dès qu'il fut élu, Jean Gerſon Chancelier de l'Univerſité de Paris, prononça un diſcours en préſence du Pape & de tout le Concile le jour de l'Aſcenſion. Il y prouva la validité & l'autorité du Concile de Piſe. Il exhorta le Pape à remplir tous ſes devoirs, & à éteindre le ſchiſme par la pourſuite des deux concurrens. Il s'éleva fortement contre le relâchement du Clergé, & ſur-tout des Religieux mendians; & parla de l'abus dans la proviſion des bénéfices. Enfin il conjura le Pape & les Peres du Concile de travailler ſérieuſement à la réformation de l'égliſe.

XXV. Dix-neuviéme Seſſion, à laquelle le pape préſide.

Le Pape préſida à la Seſſion ſuivante, qui ſe tint le premier de Juillet. Elle commença par le *Veni, Creator Spiritus*, que le Pape entonna lui-même. Un Cardinal lut le Décret de ſon élection ſouſcrit par les Cardinaux, dans lequel ils déclaroient qu'ils l'avoient élu unanimement. On fit enſuite quelques prieres après leſquelles le Pape fit un diſcours ſur ces paroles de l'Evangile; *Il n'y aura plus qu'un*

Troupeau & un Paſteur. Il y montra le devoir du Paſteur envers ſon troupeau, & du troupeau envers Jeſus-Chriſt, qui eſt le bon Paſteur, dont le Pape eſt le Vicaire. Ce ſermon fini, le Cardinal de Saint Euſtache lut un Décret, par lequel le nouveau Pape uniſſoit les deux Colléges des Cardinaux en un ſeul, & promettoit de travailler à la réformation de l'égliſe. On ordonna ſur la fin de cette Seſſion, que le Pape ſeroit couronné le Dimanche ſuivant, & que la Seſſion prochaine ſeroit renvoiée au dixiéme de Juillet. Dès que l'on ſçut à Paris l'élection d'Alexandre V, on alla auſſitôt en foule dans les égliſes, remercier Dieu d'un ſi grand bienfait, le peuple criant partout: Vive le Pape Alexandre. Comme on ſe ſouvenoit qu'il étoit Docteur de Paris, & qu'il y avoit même enſeigné la Théologie avec beaucoup de réputation, le Roi Charles VI ne le conſidéra pas moins que s'il eût été François, & que s'il eût eu l'honneur de ſortir du ſang roial de France. Son couronnement ſe fit au jour marqué. Ce fut le Cardinal de Saluces qui en fit la cérémonie ſur les dégres de l'égliſe Cathédrale, & qui lui mit la thiare ſur la tête, après avoir, ſelon l'uſage, brûlé des étoupes en diſant: Ainſi paſſe la gloire du monde. A la Meſſe on lut l'Evangile en Hébreu, en Grec & en Latin. Le Pape, après ſon couronnement, fit la cavalcade revêtu de ſes habits Pontificaux, & accompagné des vingt-quatre Cardinaux & de tous les Prélats. Dans le chemin les Juifs lui préſenterent le livre de la Loi, & lui demanderent la confirmation de leurs priviléges, comme ils ont coûtume de faire. Le Pape notifia enſuite ſon élection à toute l'Europe.

Dans la vingtiéme Seſſion on lut de la part du Pape un Décret, par lequel il déclaroit nulles toutes les ſentences portées par les deux Contendans pendant le ſchiſme, contre ceux qui ne les reconnoiſſoient pas. Le même Décret approuvoit & ratifioit toutes les diſpenſes de mariage ou autres qui concernoient la pénitencerie, accordées par Benoît & Grégoire. La vingt-uniéme Seſſion ſe tint le ſamedi vingt-ſeptiéme de Juillet. On y publia de la part du Pape & du Concile un Décret qui confirmoit toutes les collations, proviſions, tranſlations des dignités & bénéfices, conſécrations d'Evêques, & ordinations faites par les deux Contendans, pourvû qu'elles euſſent été faites canoniquement, exceptant celles qui avoient été faites au préjudice de l'union. Le Pape ordonna enſuite qu'on procéderoit contre ceux qui adhéreroient encore à Pierre de Lune & à Ange Corario. La vingt-deuxiéme & derniere Seſſion ſe tint le ſeptiéme d'Août. On y lut de la part du Pape un Décret, qui ordonnoit aux Métropolitains d'aſſembler des Conciles Provinciaux, & aux Religieux de tenir leurs Chapitres, où il y auroit des Préſidens de la part du Pape. Ce même Décret portoit qu'on enverroit des Nonces aux Rois & aux Princes, pour publier les Actes du Concile de Piſe & en ſolliciter l'exécution. Enfin le Pape accorda une indulgence pleniere à tous ceux qui avoient aſſiſté au Concile, & qui adhéreroient à ce qui y avoit été déterminé. Il ajouta qu'aiant deſſein de réformer l'égliſe dans ſon chef & dans ſes membres, & ne pouvant le faire actuellement à cauſe du départ de pluſieurs Prélats & Ambaſſadeurs, il la ſuſpendoit juſqu'au prochain Concile, laiſſant la

XXVI. Dernieres Seſſions du Concile de Piſe.

liberté à tous ceux qui avoient aſſiſté au Concile de s'en retourner chez eux.

XXVII. Autorité de ce Concile.

Ainſi finit le Concile de Piſe, qui a eu pluſieurs contradicteurs, outre Benoît & Grégoire, qui étoient intéreſſés à ne le point recevoir. Les raiſons de ceux qui ont eu la témérité d'attaquer ce Concile, ont été ſolidement réfutées dans un Traité de Gerſon, *De auferibilitate Papæ ab Eccleſiâ*, c'eſt-à-dire, qu'on peut retrancher un Pape de l'égliſe, en certains cas que cet auteur expoſe fort au long. On en trouve l'analyſe dans M. Dupin & dans l'hiſtoire du Concile de Piſe compoſée par M. Lenfant. Ce qui établit l'autorité du Concile de Piſe, c'eſt qu'outre les Egliſes de France, d'Angleterre, de Portugal, d'Allemagne, de Bohême, de Hongrie, de Pologne, des Roiaumes du Nord, & de la plus grande partie de l'Italie, celle de Rome même s'y eſt ſoumiſe, & l'a regardé comme très-légitime, en reconnoiſſant Alexandre V & ſon Succeſſeur Jean XXIII. Mais ce qui eſt encore plus déciſif, c'eſt que l'égliſe univerſelle dans le Concile général de Conſtance, a approuvé celui de Piſe dont il étoit comme une ſuite & une continuation. Il faut donc regarder le Concile de Piſe comme légitime, ainſi qu'on l'a toujours regardé en France; parce que dans un ſchiſme, où l'on ne peut ſavoir avec certitude lequel d'entre pluſieurs Contendans eſt le vrai Pape, l'égliſe a le pouvoir de s'aſſembler & d'élire un Pape que tous les fidéles doivent reconnoître. Dans ce cas-là & pluſieurs autres, l'égliſe reçoit l'autorité de s'aſſembler de la divine ſemence, qui, comme un ſang vivifiant ſe répand dans tout le corps de l'égliſe, & y eſt radicalement & inſéparablement unie.

Ce ſont les paroles de Gerſon. Cette divine ſemence, ajoûte le grand Boſſuet, eſt la foi & la charité ; c'eſt le Saint-Eſprit, l'auteur & le diſtributeur de ces dons précieux ; c'eſt Jeſus-Chriſt même, par qui tout le corps, dont toutes les parties ſont jointes & unies avec une ſi juſte proportion, reçoit l'accroiſſement. Voilà la ſource de l'autorité du Concile de Piſe. Il la tenoit, dit encore M. Boſſuet, de l'égliſe univerſelle, qu'il repréſentoit ; & du Saint-Eſprit, qui, par ſa vertu toute puiſſante, réuniſſoit en un ſeul corps tant de membres épars. L'Egliſe réduite au triſte état où elle ſe trouvoit, étoit dans le cas de l'abſolue néceſſité ; & il falloit qu'elle s'aſſemblât de quelque maniere que ce fût. Tous ceux qui déſiroient la paix, s'accordoient à dire que le point eſſentiel étoit de l'aſſembler ; parce qu'au même moment elle exerceroit ſa ſouveraine & irréfragable autorité. Dans de pareilles circonſtances, il n'eſt donc pas néceſſaire d'examiner à qui appartient le droit de convoquer le Concile général. Il en faut revenir à ce principe que perſonne ne conteſte : Toute Société qui n'a plus de chef, poſſéde par le droit naturel l'autorité ſouveraine, par laquelle elle pourvoit à ce qui eſt néceſſaire pour unir tous ſes membres & le conſerver. Si cela eſt vrai de toute Société, conclut M. Boſſuet, il l'eſt à plus forte raiſon de l'égliſe, que Jeſus-Chriſt a établie avec une ſageſſe toute divine.

Def. de la déclar. du Cler. de Fr. liv. V. ch. X.

III.

XXVIII. Les deux Papes depoſés continuent le ſchiſme.

En vertu du Décret du Concile de Piſe, Pierre de Lune & Ange Corario, qui auparavant étoient Papes douteux ſous le nom de Benoît XIII & de Grégoire XII, devinrent certainement tous deux Antipapes ; & Pierre

de Candie, ſous le nom d'Alexandre V l'unique & le vrai Pape. Le ſchiſme auroit donc dû être éteint, & la paix rétablie dans l'égliſe. Mais les deux Antipapes ſe mocquant du Décret du Concile de Piſe, ſe maintinrent avec opiniâtreté chacun dans le parti qui lui demeuroit attaché. Pierre de Lune avoit encore les Roiaumes d'Arragon, de Caſtille & d'Ecoſſe. Ange Corario étoit reconnu du Roi Ladiſlas & de quelques villes d'Italie, qui l'abandonnerent peu de tems après. Ils ne penſerent plus l'un & l'autre qu'à ſe maintenir & à ſe faire de nouvelles créatures; & dans cette vûe ils créerent de nouveaux Cardinaux.

XXIX. Le Pape Alexandre V donne aux Religieux mendians de grands privileges.

Alexandre V, qui avoit été de l'Ordre des Freres Mineurs, voulut donner aux Religieux mendians des marques de ſa prédilection, en leur accordant une Bulle adreſſée à tous les Prélats, par laquelle il confirme les Décrets de Boniface VIII & de Jean XXII touchant les priviléges des Religieux mendians, nonobſtant le Décret du Concile général de Latran, *Omnis utriuſque ſexus.* L'Univerſité de Paris allarmée de cette Bulle, qui donnoit pouvoir aux Mendians d'adminiſtrer tous les Sacremens dans les Paroiſſes, ſans le conſentement des Paſteurs, fit une concluſion portant que tous les Religieux mendians ſeroient retranchés & chaſſés de ſon corps, & qu'ils ne prêcheroient point dans Paris juſqu'à ce qu'ils euſſent renoncé à cette Bulle. Les Dominicains & les Carmes obéirent à ce Décret, proteſtant de leur attachement à l'Univerſité: mais les autres Mendians, & ſur-tout les Freres Mineurs, ſoutenoient publiquement que c'étoit à eux proprement qu'appartenoit le droit de prêcher, de confeſſer, & de lever les

dîmes des Paroiſſes. Le Roi défendit à tous Prêtres & Curés, ſous peine de ſaiſie de leur temporel, de laiſſer prêcher dans leurs égliſes les Franciſcains & les Auguſtins, & fit publier & afficher cette Ordonnance aux portes de leurs Monaſteres. Enfin le Chancelier Gerſon, par ordre de l'Univerſité, attaqua la Bulle du Pape comme une piéce intolérable & incompatible avec l'autorité de l'égliſe, & prouva qu'elle troubloit tout l'Ordre hiérarchique; & qu'ainſi elle devoit être annullée. Jean XXIII, qui ſuccéda bien-tôt après à Alexandre V, révoqua tous les priviléges des Mendians, & remit les choſes dans l'état où elles étoient auparavant.

XXX. Le Pape ſe laiſſe gouverner par le Cardinal de Saint Euſtache, qui lui fait faire de grandes fautes. Mort de ce Pape.

Le Pape Alexandre ſe conduiſoit dans toutes les affaires uniquement par le conſeil de Balthazar Coſſa, Cardinal de Saint Euſtache; & cette confiance exceſſive qu'il avoit en ce Cardinal, lui fut très-préjudiciable. Il ne ſe fit rien ſous ce foible Pontificat pour la réformation de l'égliſe. Les mêmes abus qui avoient eu cours auparavant, continuerent de regner avec la même licence. Les Romains ſollicitoient le Pape de ſe rendre à Rome où il étoit attendu & déſiré; mais Coſſa qui le gouvernoit abſolument, le fit aller à Bologne où il étoit Légat. Il eſpéroit que le Pape y mourroit bien-tôt, & qu'il ſeroit élu en ſa place. Il avoit déja gagné quelques Cardinaux, à qui il avoit promis un dédommagement de toutes les dépenſes qu'ils feroient pendant leur ſéjour à Bologne. Le Pape étant en cette ville envoia à Paris un Cardinal, pour lever des décimes ſur l'égliſe de France, alléguant les dépenſes qu'il étoit obligé de faire pour s'oppoſer à ſes ennemis. Ce Légat fut

mal reçu : l'Univerſité lui fut très-contraire, & le Roi défendit aux Officiers roiaux de laiſſer entrer dans le Roiaume des Légats chargés de pareilles commiſſions. Alexandre V accablé d'infirmités mourut à Bologne le troiſiéme de Mai 1410, âgé de ſoixante-onze ans, après avoir occupé le S. Siége dix mois & huit jours ; & il fut enterré chez les Freres Mineurs de la même ville. Le bruit courut que Balthazar Coſſa l'avoit fait empoiſonner, & ce fut un des chefs d'accuſation contre lui au Concile de Conſtance.

XXXI. Election de Jean XXIII. Caractere de ce Pape.

Après la cérémonie des funérailles d'Alexandre V, les Cardinaux entrerent au Conclave le quatorziéme de Mai au nombre de ſeize. Le ſacré Collége étoit alors compoſé de vingt-trois Cardinaux, mais il y en avoit ſept d'abſens. Le dix-ſeptiéme du même mois ils élurent Balthazar Coſſa, qu'on appelloit le Cardinal de Saint Euſtache, & qui prit le nom de Jean XXIII. La recommandation de Louis d'Anjou Roi de Sicile contribua beaucoup à ce choix, les Cardinaux ne voulant pas s'attirer l'inimitié de ce Prince. Coſſa étoit né à Naples d'une famille noble, & avoit de l'eſprit & de la capacité pour les affaires ; mais la vie licentieuſe qu'il avoit menée juſqu'alors, les violences qu'il avoit exercées dans ſa Légation de Bologne, ſes manieres beaucoup plus ſéculieres qu'eccléſiaſtiques, toutes ces choſes paroiſſoient être un obſtacle à ſon élection. Platine aſſûre qu'il gagna les Cardinaux par argent, ſur-tout ceux qui n'étoient pas riches. Dans ſa jeuneſſe il avoit fait, quoique déja clerc, des courſes ſur mer pour piller, & c'eſt dans cet exercice qu'il avoit contracté l'habitude de veiller la nuit & de

dormir le jour, ce qu'il pratiqua toute sa vie. Il fit sa cour à Boniface IX & devint son Camerier secret. Il trouva dans ce poste des occasions d'amasser beaucoup d'argent, en procurant des bénéfices à ceux qui lui en donnoient le plus, & aussi en vendant grand nombre d'indulgences pour l'Allemagne & les pais du Nord. Boniface IX, pour le récompenser des grands services qu'il lui rendoit en faisant entrer dans son trésor des sommes considérables, le fit Cardinal, & l'envoia en 1403 Légat à Bologne, où il se conduisit en vrai Tyran. Une des intentions de Boniface en lui donnant cette légation, avoit été de rompre un commerce scandaleux que ce Cardinal entretenoit à Rome.

XXXII. Jean XXIII est reconnu dans presque toute l'Europe. Il veut lever des décimes sur le clergé de France.

Les commencemens de son Pontificat firent espérer que l'on verroit bientôt la fin du schisme, qui affligeoit l'église depuis si long-tems. Il étoit reconnu pour Pape légitime dans la plus grande partie de l'Europe. Benoît XIII étoit plus inflexible que jamais, & cependant il n'avoit plus pour lui que l'Espagne, l'Ecosse, & quelques Seigneurs particuliers. Il prétendoit que l'église universelle résidoit dans son Château de Paniscole, situé dans une presqu'isle du Roiaume de Valence. Grégoire XII étoit presque seul à Rimini, surtout après la mort de Robert Roi des Romains qui lui fomentoit un parti. Jean XXIII se voiant par cette mort délivré d'un puissant ennemi, crut se faire un puissant ami en favorisant l'élection de Sigismond Roi de Hongrie. Il eut soin aussi de révoquer la Bulle d'Alexandre V, qui donnoit aux Religieux mendians de si grands priviléges. Il voulut par-là se rendre favorable le Clergé de France,

afin de faire ſur lui plus facilement des impoſitions, ſous prétexte de la guerre qu'il avoit avec Ladiſlas Roi de Naples, & pour réduire ſes deux concurrens à renoncer au Pontificat. Il envoia donc en France demander les décimes des bénéfices eccléſiaſtiques, les dépouilles des Prélats morts, & d'autres droits qu'il prétendoit lui être dûs de droit divin & naturel, canonique & civil. Mais cette légation fut inutile. L'Univerſité s'étant oppoſée aux exactions que le Pape vouloit faire, les Députés du Pape ne purent rien obtenir.

XXXIII. Etat de l'Italie.

Dès qu'on eut appris à Rome la nouvelle de l'élection de Jean XXIII, le Sénat & le peuple Romain firent auſſi-tôt abattre les ſtatues de Grégoire, pour mettre en leur place celles du nouveau Pape. La nouvelle que le Pape reçut du mauvais ſuccès de Ladiſlas, dans une tentative qu'il avoit faite ſur la ville de Rome, augmenta encore ſa joie. Enfin il crut ſon bonheur complet, en ſe voiant en même-tems délivré d'un puiſſant & cruel ennemi, en la perſonne de Galeas Duc de Milan, qui mourut étant à la tête de la faction des Gibelins. Ce Prince avoit été dès ſa jeuneſſe un monſtre de cruauté. Il avoit fait mourir ſa propre mere, & l'on ne voioit dans tout le Milanois que brigandages, incendies, ſacriléges, dans les villes & à la campagne. Il prenoit un tel plaiſir à répandre le ſang innocent, que perſonne n'étoit en ſûreté de ſa vie, & qu'il n'épargnoit ni âge, ni ſexe, ni conditions. Enfin la juſtice divine qui le pourſuivoit, permit qu'il ſe formât contre lui une conjuration. De l'avis unanime des principaux de l'une & de l'autre faction, des Guelphes & des Gibelins, il fut maſſacré comme

il alloit à l'égliſe. Tout le reſte de l'Italie étoit déſolé par la peſte, & par le feu de la guerre cruelle & civile que le ſchiſme y entretenoit entre les Guelphes, qui tenoient pour le Pape, & les Gibelins, qui ſuivoient le parti de l'Empereur & des Seigneurs ſéculiers. De ſi terribles fléaux firent quelque impreſſion ſur un grand nombre de Chrétiens. Pendant trois mois on vit dans les villes & à la campagne, des proceſſions ſolemnelles d'hommes & de femmes de toutes conditions, Princes & Prélats, riches & pauvres, vêtus de longues robes blanches depuis la tête juſqu'aux talons, faiſant des prieres publiques pour appaiſer la colere de Dieu juſtement irrité contre ſon peuple. On ſuſpendit même les procès & les actes judiciaires; mais cette pénitence ne fut qu'extérieure & ſuperficielle: les déſordres & les animoſités continuerent, & furent ſuivis des mêmes fléaux & des mêmes malheurs.

XXXIV. Guerre entre le pape & Ladiſlas Roi de Naples.

Depuis que Jean XXIII étoit ſur le ſaint Siége, il ne ſongeoit qu'à chaſſer Ladiſlas du Roiaume de Naples, afin d'en mettre en poſſeſſion Louis Duc d'Anjou. Après avoir pris les meſures néceſſaires pour la ſûreté de ſes intérêts en Italie, il s'avança vers Rome, accompagné de Louis d'Anjou, de tous les Cardinaux, & des principaux Chefs de l'armée qui devoit attaquer Ladiſlas. Son entrée fut magnifique; & après la cérémonie, Louis d'Anjou partit avec l'armée pour aller combattre Ladiſlas. Il remporta une victoire complette & fit un affreux carnage des ennemis. Il eût recueilli le fruit de la victoire, en ſe rendant maître & de la perſonne de Ladiſlas & de ſon Roiaume, ſi au lieu de s'amuſer au pil-

lage, ſon armée eût pourſuivi les vaincus. Ladiſlas profita de cette faute pour ſe mettre dans des poſtes avantageux. Louis d'Anjou déſeſpérant de l'y forcer, fut obligé de ſe retirer honteuſement en France. Le Pape Jean XXIII, pour fortifier ſon parti contre ſes concurrens, créa quatorze Cardinaux. Après cette promotion ſi nombreuſe, il ne garda plus de meſures avec Ladiſlas. Il l'excommunia, le dépouilla du Roiaume de Naples, & diſpenſa ſes ſujets du ſerment de fidélité. Il publia enſuite deux Bulles pour ordonner une Croiſade contre ce Prince. Mais Ladiſlas ſe mit peu en peine de cette excommunication & de ces Bulles du Pape. Comme il n'avoit plus rien à craindre de Louis d'Anjou, il rétablit en peu de tems ſes affaires. Il gagna même les principaux Chefs de l'armée du Pape, & envoia des Troupes juſqu'aux portes de Rome. Jean XXIII voiant bien qu'il ne pouvoit réſiſter à ce Prince, réſolut de s'accommoder avec lui, & de tâcher de le gagner par argent. Ils firent entre eux le quinziéme de Juin 1412 un traité de paix, dont les articles paroiſſoient également honteux pour le Pape & pour Ladiſlas; & ce traité fut conclu moiennant une ſomme de cent mille florins d'or que le Pape fit porter à ce Prince. Le Pape y reconnoiſſoit Ladiſlas Roi de Naples, & Ladiſlas s'engageoit à le reconnoître pour Pape, & à abandonner Grégoire.

***

ARTICLE II.

Concile de Conſtance.

I.

JEan XXIII, pour obſerver le Décret du Concile de Piſe, qui ordonnoit la convocation d'un Concile œcuménique au bout de trois ans, en avoit indiqué un à Rome peu de tems avant qu'il fît ſon accommodement avec Ladiſlas. Il exhortoit dans ſa Bulle tous les Rois, Princes, Patriarches, Archevêques, Evêques, Abbés, Chapitres, Monaſteres, à y venir ou en perſonne ou par Procureurs. Il tint ce Concile à Rome au mois d'Avril 1412, & on ſe mit en chemin de tous les païs pour s'y rendre. Le Roi de France y envoia des Ambaſſadeurs, pour demander la réformation de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres. Mais de tous les Prélats qui partirent pour aller à Rome, il y en eut très-peu qui y arriverent, à cauſe des troupes que Ladiſlas avoit alors autour de cette ville. Ainſi on ne fit rien dans ce Concile pour l'avantage de l'Egliſe; & le Pape fut même obligé de le diſſoudre pour le remettre à un autre tems. Ce fut peu après ſa diſſolution, que Ladiſlas fit avec le Pape l'accommodement dont nous avons parlé. Jean XXIII commença alors à vivre tranquillement à Rome. Mais il ſe rendit bientôt odieux aux Romains par les plus injuſtes exactions. Toutes les voies qui tendoient à ſatisfaire la paſſion qu'il avoit d'a-

I. Le pape convoque un concile à Rome & le diſſout.

maſſer de l'argent, lui paroiſſoient légitimes.

II. Ladiſlas se rend maître de Rome, & y exerce de grandes cruautés.

Ladiſlas qui n'avoit fait la paix avec le Pape que pour l'amuſer, & le ſurprendre lorſqu'il ſeroit moins ſur ſes gardes, crut pouvoir l'attaquer dans une conjoncture où il ſavoit que Rome étoit ſans défenſe, & que le Pape s'y étoit fait grand nombre d'ennemis. Il entra dans la campagne de Rome avec une bonne armée; & après s'être rendu maître des places les plus importantes, il marcha droit à Rome, & y entra la nuit du ſeptiéme au huitiéme de Juin 1413, par une brêche que cinq cens de ſes gens firent à la muraille dans un endroit qui n'étoit pas gardé. Tout ce que put faire le Pape, fut de monter promptement à cheval, & de s'enfuir à Sienne & de là à Florence. Ladiſlas exerça à Rome des cruautés horribles, & mit tout au pillage. Il fit maſſacrer pluſieurs Prélats, après leur avoir ôté leur bien. Il pilla la Chapelle du Pape, enleva les joyaux du S. Siége, & quantité de reliques enchâſſées dans de l'or, & enrichies de pierres précieuſes, auſſi-bien que les tréſors des Egliſes de la ville. Il changea la Baſilique de Saint Pierre en une maiſon de ville : fit manger les chevaux ſur les autels & changea les égliſes en cabarets. Pluſieurs citoyens furent mis à mort, & les autres ſouffrirent divers ſupplices.

II.

III. Le Pape & l'Empereur penſent aux moyens d'aſſembler un Concile

Jean XXIII écrivit de Florence à Sigiſmond qui étoit alors en Lombardie, pour le prier de le ſecourir contre Ladiſlas. L'Empereur lui répondit en lui envoiant une Ambaſſade. Comme le Pape ne ſe croioit pas en ſûreté à Florence, il ſe retira à Bologne. Il y eut entre lui & l'Empereur quelques négocia-

tions, pour le tems, le lieu & la maniere d'aſſembler un Concile général, qu'on regardoit comme l'unique reméde aux maux de l'Egliſe. Déja l'héréſie de Viclef avoit pénétré en Allemagne ; &, ce qui étoit la ſource de tous les maux, la diſcipline eccléſiaſtique paroiſſoit comme anéantie. Enfin les mœurs étoient corrompues à un tel point, que quand on ne ſe ſeroit propoſé, en aſſemblant un Concile, que de travailler à les réformer, ce motif auroit été ſuffiſant. Car on ſavoit que les ſchiſmes & les héréſies qui pulluloient dans l'Egliſe, étoient ſortis de cette racine amere.

Concile général dont la néceſſité étoit évidente.

IV. L'Empereur choiſi conſtance pour y faire aſſembler le Concile.

Dans l'état déplorable où Ladiſlas avoit jetté toute l'Italie, on cherchoit un libérateur, & tout le monde jettoit les yeux ſur Sigiſmond. Le Pape lui envoia deux Cardinaux Légats avec des pouvoirs illimités, croiant devoir leur donner cette marque de confiance. Les Légats n'ignoroient pas que le Pape avoit un grand intérêt, que la ville où ſe tiendroit le Concile fût à ſa bienſéance ; mais ſachant auſſi l'extrême beſoin qu'il avoit de l'Empereur Sigiſmond, ils crurent devoir laiſſer décider ce Prince ſur le choix de cette ville. Sigiſmond marqua Conſtance, ville Impériale dans le Cercle de Suabe, & les Légats y conſentirent. Cette nouvelle réduiſit preſque le Pape au déſeſpoir. Il maudit mille fois ſon imprudence, de s'être livré pieds & mains liés à un Prince, qui ſeroit en état de faire exécuter ce que le Concile voudroit ordonner contre lui. Mais il fallut diſſimuler ſon mortel chagrin ; ne pouvant deſavouer des Légats à qui il avoit donné un plein pouvoir, ſans ſe rendre odieux à tout le monde. Il prit le parti d'aller trouver l'Empereur, eſpérant

qu'il pourroit le faire changer de ſentiment. Ils conférerent enſemble à Lodi pendant un mois. Le Pape étoit toujours en habits Pontificaux, & en conférant il étoit aſſis ſur un fauteuil. L'Empereur étoit aſſis de même & en habit de Diacre. Malgré toutes les raiſons que le Pape put alléguer, il fut arrêté que le Concile s'aſſembleroit à Conſtance le premier de Novembre 1414.

V. L'Empereur invite au Concile de conſtance.

Sigiſmond en aſſignant Conſtance pour le lieu du Concile, promit avec le Magiſtrat de cette ville par un acte autentique, que le Pape avec toute ſa Cour y ſeroit en toute sûreté, & y jouïroit de tous les priviléges qu'il pouvoit déſirer. En même-tems l'Empereur publia un Edit par lequel il invite au Concile tous ceux qui avoient droit d'y aſſiſter, & déclare qu'il y ſera en perſonne, afin d'y procurer plus efficacement une entiere sûreté; & que chacun aura une parfaite liberté de propoſer tout ce qu'il jugera néceſſaire. Il écrivit auſſi aux deux Antipapes pour les exhorter à venir au Concile, & leur envoia un ſauf-conduit pour cet effet. Il envoia en même-tems des Ambaſſadeurs à Charles VI Roi de France, pour lui repréſenter l'état deplorable de l'Egliſe, & le beſoin qu'elle avoit d'être réformée; & pour le prier de ſe trouver lui-même au Concile en perſonne, ou par une Ambaſſade ſolemnelle. La lettre de l'Empereur dont les Ambaſſadeurs étoient charges, portoit encore qu'on travailleroit dans le Concile à réunir les Grecs avec l'Egliſe Latine.

III.

VI. Convocation du concile.

D'un autre côté Jean XXIII preſſé par Sigiſmond, donna la Bulle de convocation du Concile, auquel il invite toute la Chrétienté;

& il écrivit auſſi des lettres particulieres dans tous les Roiaumes & les Etats de ſon obédience. En même-tems arriverent en France les Ambaſſadeurs de Sigiſmond. Dans le diſcours qu'ils firent au Roi, ils avancerent que le Concile qui alloit s'aſſembler à Conſtance, devoit éteindre entiérement le ſchiſme, en déterminant lequel des trois Papes étoit le légitime. C'étoit révoquer en doute ce qui s'étoit fait dans le Concile de Piſe. C'eſt pourquoi on leur répondit par ordre du Roi qui étoit préſent, que les deux Papes douteux & contumaces, avoient été dépoſés canoniquement dans le Concile général de Piſe, & qu'on y avoit élu d'un conſentement général le Pape Alexandre. Le Roi, ajoûtoit-on, ſe conformant au jugement de l'Egliſe univerſelle, repréſentée par ce Concile, l'a reconnu avec les Rois & les Princes Chrétiens pour véritable & ſouverain Pontife; il reconnoît en cette qualité, le Pape Jean ſon légitime ſucceſſeur, & le reconnoîtra toujours, à moins qu'il ne refuſe de céder ſon droit, au cas que le Concile juge qu'il le doit faire pour donner une paix ſolide à l'Egliſe; que comme il croioit l'Empereur ſon bien aimé couſin, dans les mêmes ſentimens, il n'empêcheroit pas ſes ſujets d'aller au Concile de Conſtance.

VII. Mort de Ladiſlas. Incertitudes du Pape au ſujet du Concile.

Trois mois avant l'ouverture du Concile mourut Ladiſlas, qui, avec une armée conſidérable, faiſoit trembler toute l'Italie, & paroiſſoit vouloir aſſiéger le Pape dans Bologne, où il s'étoit retiré après ſa conférence avec l'Empereur. Ladiſlas n'avoit que quarante ans; & comme il mourut ſans enfans, la Princeſſe Jeanne ſa ſœur, veuve de Guillaume d'Autriche, lui ſuccéda dans la Couronne de Na-

ples. Elle deshonora ſon regne par ſes débauches, qui ſurpaſſerent même celles de ſon frere. La mort de Ladiſlas cauſa beaucoup de joie au Pape ; mais elle le mit auſſi dans une extrême incertitude ſur ce qu'il feroit à l'égard du Concile. Ses parens lui conſeilloient de retourner à Rome, qui vouloit ſecouer le joug des Napolitains ; & de ſonger à reconvrer les places de l'Etat eccleſiaſtique qu'on lui avoit uſurpées : au lieu d'aller commettre ſon autorité dans une ville Impériale, d'où il pourroit revenir ſimple particulier, après y avoir été comme Pape. Mais les Cardinaux lui repréſenterent, que ſon honneur & le bien de toute l'Egliſe demandoient qu'il allât à Conſtance pour préſider au Concile ; qu'à l'égard du temporel de l'Egliſe de Rome, il pouvoit donner ſes ordres à ſes Généraux & à ſes Lieutenans. Jean XXIII après avoir long-tems héſité, ſe rendit enfin à ce ſage conſeil. Il prit de nouvelles précautions, & fit un Traité avec Frideric Duc d'Autriche, qui promit de le défendre dans Conſtance, & de l'en faire ſortir quand il lui plairoit, à condition que le Pape lui feroit une penſion annuelle de ſix mille florins d'or, & qu'il le déclareroit Capitaine général de ſes troupes.

IV.

VIII. Le Pape arrive à Conſtance. Ouverture du Concile.

Le Pape partit de Bologne le premier d'Octobre 1414 pour ſe rendre à Conſtance. Il avoit une bonne eſcorte, beaucoup d'argent & de meubles précieux, afin de faire des préſens & de paroître avec éclat. Il arriva à Conſtance le vingt-huitiéme du même mois, & fut reçu avec beaucoup de magnificence par le corps du Clergé & des Magiſtrats. L'ouverture du Concile ſe fit le cinquiéme de Novem-

bre, quoique l'Empereur ni les Electeurs ne fuſſent pas encore arrivés, non plus que les Ambaſſadeurs des Rois & des Princes. Le Pape ſe rendit à l'Egliſe Cathédrale au ſon de toutes les cloches, accompagné de quinze Cardinaux, vingt-trois Archevêques, vingt-ſept Evêques, & un grand nombre d'Abbés avec tout le Clergé de la ville. Il célébra pontificalement la Meſſe du Saint-Eſprit, après laquelle un Bénédictin Docteur en Théologie prononça un diſcours. Le plus jeune des Cardinaux annonça enſuite de la part du Pape avec l'approbation du Concile, que la Seſſion prochaine ſe tiendroit le ſeiziéme du même mois. Dans cet intervalle pluſieurs Cardinaux arriverent à Conſtance, avec un grand nombre d'Archevêques & pluſieurs Seigneurs. Le Patriarche de Conſtantinople & le Grand Maître de Rhodes y arriverent le même jour, dixiéme de Novembre, & chacun s'empreſſoit de s'y rendre.

La premiere Seſſion ſe tint le ſeiziéme, comme on étoit convenu. Elle commença par la Meſſe du Saint-Eſprit, après laquelle tous les Prélats en habits pontificaux prirent leurs places. On chanta une antienne, & tous les Peres à voix baſſe firent une priere. On chanta auſſi les Litanies & l'Hymne du Saint-Eſprit. Les Prélats ſe leverent enſuite, prirent leurs mitres, & un des Evêques monta dans la tribune pour lire ce qui devoit être ſtatué dans la Seſſion. Après cette lecture les Préſidens de chaque nation répondirent : *Placet*, nous l'approuvons, & tout cela finit par le *Te Deum*. Le Pape préſida à cette premiere Seſſion, & prononça le diſcours. Un Secrétaire apoſtolique lut enſuite à haute voix la Bulle de con-

IX. Premiere Seſſion.

vocation, nomma les dix Notaires, un Gardien du Concile, les Auditeurs de Rote, quatre Avocats, deux promoteurs ou procureurs, & quatre maîtres de cérémonies pour mettre chacun à sa place : avertissant néanmoins de la part du pape, que si quelqu'un ne se trouvoit pas placé dans les Sessions selon le rang qu'il prétendoit avoir, ce seroit sans conséquence, & sans préjudicier à ses droits. Cette Session finit par la lecture d'un Canon du onziéme Concile de Tolède, qui marque avec quelle gravité on doit se conduire dans ces saintes & augustes Assemblées. Le pape annonça la Session suivante pour le dix-septiéme de Décembre, & l'Assemblée se sépara.

x. L'Empereur arrive à Constance.

On vit arriver à Constance pendant le mois de Décembre beaucoup de Seigneurs, tant ecclésiastiques que séculiers ; entre autres, le beau-pere de l'Empereur, le célebre Pierre d'Ailli Cardinal de Cambrai, les Ambassadeurs d'Angleterre. On ne tint point la Session au jour marqué, le dix-septiéme de Décembre, & il se passa même plus de trois mois sans aucune Session publique. Il y eut dans cet intervalle quelques Congrégations, où l'on agita fortement la matiere de l'union & de la réformation. Les Ambassadeurs de France avec un grand nombre de prélats de la même Nation, arriverent à Constance vers le milieu de Décembre, & ils furent reçus avec beaucoup de distinction, la plûpart des prélats aiant été au-devant d'eux. L'Empereur arriva peu de tems après. Il entra dans Constance le jour de Noël entre quatre & cinq heures du matin, avec l'Imperatrice son épouse, l'Electeur de Saxe, & d'autres personnes du premier rang

de l'un & de l'autre ſexe. Il ſe rendit à la Cathédrale, où le Pape, qui l'y attendoit, célébra la Meſſe pontificalement. L'Empereur y fit la fonction de Diacre & chanta l'Evangile de la premiere Meſſe, qui commence par ces paroles : *On publia un Edit de la part de l'Empereur Auguſte.* Après la Meſſe le Pape préſenta une épée à l'Empereur, l'exhortant à s'en ſervir pour la défenſe de l'égliſe. Sigiſmond n'avoit alors que quarante-ſix ans. Il avoit de l'eſprit, de l'éloquence, & du zéle pour la Foi & pour l'union de l'égliſe. Quatre jours après ſon arrivée, l'on tint une Congrégation générale, à laquelle il aſſiſta. Le Pape s'y trouva avec ſes Cardinaux & ſes Prélats. Sigiſmond engagea le Concile à attendre les Envoiés de Benoît XIII & de Grégoire XII, & les Ambaſſadeurs des Princes qui leur étoient attachés. Dans une Aſſemblée qui ſe tint le premier de Janvier, on délibéra ſur les meſures que l'on devoit prendre pour la ſûreté, le bon ordre & les proviſions néceſſaires pendant la tenue du Concile. Elles furent ſi bien priſes, qu'il n'arriva preſque aucun déſordre, & que perſonne ne manqua de rien, quoique l'on comptât cent mille étrangers dans Conſtance, & que la ville ne ſoit pas fort grande.

XI. congrégations particuliéres, où l'on prend des meſures pour engager le Pape à abdiquer le pontificat.

Dans le cours du mois de Février 1415 arriverent les Députés de Benoît & de Grégoire, & pluſieurs Princes & Prélats de l'obédience de ce dernier. On tint pluſieurs Congrégations particulieres auſquelles Jean XXIII ne ſe trouva point, parce que l'on craignoit qu'il ne traversât les négociations. On fit courir alors pluſieurs Ecrits, où l'on s'expliquoit librement ſur ſes vices perſonnels. Le Cardinal Fillaſtre en compoſa un, dans lequel il inſi-

ſtoit fort ſur l'abdication volontaire des trois Papes, comme la meilleure de toutes les voies. Le Pape s'en plaignit; mais ce Cardinal, loin de deſavouer ſon Ecrit, alla trouver le Pape, & lui dit qu'il en étoit l'auteur, & qu'il l'avoit compoſé dans la vûe de l'utilité de l'Egliſe. Le Pape auroit voulu que les Docteurs ſéculiers n'euſſent point voix delibérative dans le Concile, mais la propoſition qu'il en fit fut très-mal reçue. Ce fut pour lui une grande mortification, parce qu'il vit bien que l'autorité de ſes Prélats ſeroit contrebalancée par les ſuffrages d'un grand nombre de Docteurs ſéculiers, de Députés des Rois, des Princes, des Républiques, des Univerſités, & de toutes les Communautés, qui n'étoient point engagés dans la cléricature & qui étoient habiles & bien intentionnés. Le Pape eut encore un autre ſujet de mortification. On réſolut, malgré lui, que dans les Seſſions publiques on opineroit par Nation. Cela étoit contraire à la pratique ordinaire des Conciles, où l'on avoit toujours pris la voix de chaque membre de l'Aſſemblée. Mais l'on avoit des raiſons puiſſantes pour s'éloigner de cet ancien uſage dans la circonſtance où l'on ſe trouvoit. Comme les Eſpagnols n'étoient pas encore réunis au Concile, on le partagea en quatre Nations, l'Italie, la France, l'Allemagne & l'Angleterre. On nomma un certain nombre de Députés de chacune avec des Procureurs & des Notaires: ces Députés avoient à leur tête un Préſident, que l'on changeoit tous les mois: chaque Nation s'aſſembloit en particulier pour délibérer ſur les choſes qui dévoient être portées au Concile. Quand on étoit convenu de quelque article, on l'apportoit à

une aſſemblée générale des quatre Nations. Si l'article étoit unanimement approuvé, on le ſignoit & on le cachetoit, pour le porter ainſi dans la Seſſion ſuivante, afin qu'il fût autoriſé par tout le Concile. Ce fut ainſi que l'on ſe conduiſit pendant tous le tems qu'il dura.

Dans ces Congrégations particulieres qui précéderent la ſeconde Seſſion, on préſenta ſecrétement une liſte d'accuſations les plus graves contre le Pape; mais on la ſupprima, pour ne point deshonorer le Saint Siége, & parce que la bienſéance ne permettoit pas d'approfondir des faits auſſi ſcandaleux que ceux dont il s'agiſſoit. On aima mieux lui envoier des Députés pour l'engager à renoncer de lui-même au Pontificat. Comme il vouloit prévenir une dépoſition qui eût été honteuſe pour lui, ſi elle avoit été faite en conſéquence des crimes dont on l'accuſoit, il répondit aux Députés avec une gravité mêlée d'une joie feinte & affectée, qu'il feroit tout ce qu'on demandoit de lui, ſi les deux autres Contendans prenoient le même parti, & auſſi-tôt il fit lire un Ecrit, où il déclaroit qu'il étoit prêt de rendre la paix à l'Egliſe par la voie de la ceſſion, ſi Pierre de Lune & Ange Corario, condamnés comme hérétiques & ſchiſmatiques par le Concile de Piſe, & dépoſés du Pontificat, renonçoient pareillement au droit qu'ils y prétendoient; & ce en la maniere, dans les circonſtances, & dans le tems qui ſeroient arrêtés entre lui & les Députés du Concile. Les Nations aſſemblées aiant examiné cette formule de ceſſion, la trouverent vague, obſcure, ambiguë & incapable de procurer l'union. On le pria d'en donner une plus claire & plus poſitive, & qui fût ſans

condition. Il en fit une ſeconde, qu'on jugea encore plus inſuffiſante que la premiere. On le ſollicita fortement d'en donner une plus ample & plus préciſe, qui ne renfermât ni équivoque ni reſtriction : mais il remettoit de jour en jour, & tâchoit pendant ce tems-là d'attirer des membres du Concile dans ſes intérêts. On n'oſoit plus lui parler de céder, parce qu'il maltraitoit de paroles ceux qui lui en faiſoient la propoſition. Néanmoins les Nations dreſſerent elles-mêmes la formule de ceſſion telle qu'elle devoit être, & l'Empereur accompagné de quelques Députés du Concile, la préſenta lui-même au Pape. Mais il ne voulut jamais l'accepter, parce qu'elle étoit préciſe & ſans condition.

XII. **Les Députés de l'Univerſité de Paris arrivent à Conſtance.**

Pendant que l'on travailloit à obtenir de Jean XXIII ſon abdication, les Députés de l'Univerſité de Paris arriverent à Conſtance, aiant à leur tête le célébre Jean Gerſon Chancelier de cette Univerſité, & en même-tems Ambaſſadeur du Roi au Concile. Il étoit accompagné de Jean Dacheri, de Jacques Deſpars Docteur en médecine, & de Benoît Gentien, Religieux de Saint Denys, l'un des plus ſavans hommes de ſon tems, & que l'on croit être le Moine anonyme de Saint Denis, de qui nous avons une hiſtoire fort détaillée de Charles VI, & de ce qui s'eſt paſſé ſous ſon regne. Ils eurent audience publique du Pape & de l'Empereur, qui leur rendirent des honneurs extraordinaires, louerent beaucoup l'Univerſité de Paris, & l'éleverent au-deſſus de toutes celles de l'Europe, particuliérement pour avoir contribué avec le Roi de France, plus que tout le reſte du monde Chrétien, à rendre la paix à l'égliſe.

Ces

V.

Ces Députés ſe joignirent aux Allemans & aux Anglois, pour travailler enſemble à l'union, & à l'entiere extinction du Schiſme. Les trois Nations dreſſerent une formule de ceſſion en termes clairs & abſolus, & on fit entendre au Pape que le Concile, comme juge ſouverain étoit en droit de lui ordonner de céder, & même d'emploier contre lui le bras ſéculier au nom de l'Egliſe univerſelle. Le Pape crut qu'il falloit céder au tems, & faire, au moins en apparence, de bonne grace, ce que l'on pouvoit exiger de lui par force. Le premier de Mars il vint à l'aſſemblée que l'on avoit indiquée à ce ſujet dans ſon Palais, & il prononça tout haut la formule claire & préciſe par laquelle il faiſoit ſerment de renoncer au Pontificat, ſi ſon abdication pouvoit pacifier l'Egliſe & éteindre le Schiſme. L'Empereur au nom du Concile, les Cardinaux, les Députés des Nations, remercierent le Pape de ſa ſoumiſſion, & tous chanterent le *Te Deum* pour en remercier Dieu. Le Pape annonça enſuite la ſeconde Seſſion publique du Concile pour le lendemain deuxiéme de Mars. L'Aſſemblée fut très-nombreuſe. Après la Meſſe, qui fut célébrée par le Pape, le Cardinal de Florence dit à haute voix, que le Pape avoit bien voulu accepter le projet de ceſſion qu'on lui avoit préſenté. Le Pape aſſis devant l'autel, lut tout haut une copie de cette formule, qu'il avoit écrite lui-même. Après avoir lû ces paroles, je fais vœu & je jure à Dieu de céder, il ſe leva de ſon ſiége, ſe mit à genoux devant l'Autel, & dit en mettant la main ſur ſa poitrine : Oui, je le promets véritablement. Après ces paroles il ſe releva, & s'aſſit & conti-

XLIII. Jean XXIII. promet avec ſerment de renoncer au Pontificat. Seconde ſeſſion.

nua ſa lecture. Quand elle fut achevée, l'Empereur quitta ſa Couronne, ſe mit à genoux devant le Pape & lui baiſa les pieds : le Patriarche d'Antioche en fit autant au nom du Concile. Mais comme on ne croioit pas pouvoir beaucoup compter ſur les ſermens les plus ſolemnels du Pape, parce que l'on connoiſſoit ſa duplicité, on le pria de donner une Bulle de ſon abdication ſelon les formes ordinaires. Il ne vouloit point écouter cette propoſition, quoique l'Empereur lui-même le preſsât d'accorder ce qu'on lui demandoit : & il crut qu'il ſatisferoit ſuffiſamment à ſon devoir & aux vœux du Concile, en notifiant ſa ceſſion à toute la Chrétienté : ce qu'il fit par une Bulle du deuxiéme de Mars.

XIV. Le Pape s'enfuit de Conſtance.

L'Empereur fit tenir le onziéme du même mois une Congrégation pour y propoſer de donner un Pape à l'égliſe. Il y eut à ce ſujet de grandes conteſtations : on renouvella les accuſations formées contre Jean XXIII : on rappella ſes crimes & les ſcandales qu'il avoit donnés, & l'on conclut que les Nations étoient en droit de faire ce qu'elles jugeroient à propos pour l'élection d'un autre Pape, & pour l'union de l'égliſe. Alors Jean XXIII, qui fut informé de ce qui ſe paſſoit contre lui, ne ſongea plus qu'à trouver des moiens de ſortir ſecrétement de Conſtance. On le ſoupçonna de ce deſſein ſur des conjectures aſſez fortes, & l'Empereur prit des meſures pour empêcher ſon évaſion. Comme on le gardoit à vue, il n'avoit de reſſource que dans le ſecours de Frideric d'Autriche, qui étoit arrivé à Conſtance depuis près d'un mois, ſous prétexte d'aller plus loin, mais en effet pour entrer dans toutes les vues du Pape, avec lequel il

feignoit de n'avoir aucune liaiſon. On veilloit de ſi près ſur le Pape & ſur Frideric, qu'ils ne pouvoient faire un pas à l'inſçû de Sigiſmond. Le ſeul expédient que Frideric pût trouver, fut de donner un Tournoi. La fête fut marquée pour le vingtiéme de Mars après midi. Pendant que tout le monde étoit au ſpectacle, Jean XXIII ſe déguiſa ſur le ſoir en poſtillon, & ſortit dans la foule ſur un mauvais cheval, aiant une groſſe caſaque griſe ſur les épaules, & une arbâlêtre à l'arçon de la ſelle. La nuit il ſe mit dans une barque que Frideric avoit fait tenir prête; & en quelques heures il arriva à Schaffouſe, qui appartenoit à ce Duc. Après le Tournoi Frideric retourna dans la ville; mais ſur le ſoir il en ſortit ſeul & avec beaucoup de précipitation, pour aller à Schaffouſe joindre le Pape.

XV. Congrégations au ſujet de la fuite du Pape.

Cette fuite du Pape jetta la conſternation dans toute la ville de Conſtance: chacun ne penſoit plus qu'à ſe retirer dans la crainte du pillage; mais la prudence de l'Empereur appaiſa tout. Il fit à cheval le tour de la ville, & aſsûra par-tout qu'on auroit la même sûreté dans Conſtance qu'auparavant, & que le Concile ne ſeroit point interrompu par l'abſence du Pape. L'Empereur reçut dans le même-tems une lettre du Pape, écrite de ſa propre main, & conçue en ces termes: Mon très-cher fils, par la grace du Dieu tout-puiſſant, je ſuis arrivé à Schaffouſe, où je jouis en même-tems & de la liberté, & d'un air qui convient à mon tempérament. J'y ſuis venu à l'inſçû de mon fils le Duc d'Autriche, non pour me diſpenſer de tenir la parole que j'ai donnée d'abdiquer le Pontificat en faveur de l'Egliſe de Dieu, mais au contraire pour l'exécuter li-

brement & ſans expoſer ma ſanté. Cette lettre eſt datée du vingt-uniéme de Mars 1415. Le Pape écrivit à peu près dans les mêmes termes au Collége des Cardinaux. Sigiſmond aſſembla le même jour toutes les Nations, troublées de cette fuite clandeſtine du Pape, & leur déclara que la retraite de Jean XXIII n'empêcheroit point le Concile de travailler à l'union & à la réformation de l'Egliſe. Le Duc d'Autriche fut cité devant l'Empereur & le Concile, comme coupable de trahiſon, & pluſieurs villes de ſon obéiſſance ceſſerent de lui être ſoumiſes. Dans la même Congrégation on convint d'envoier au Pape trois Cardinaux avec l'Archevêque de Reims, pour l'engager à revenir au Concile.

V I.

XVI. Diſcours de Gerſon ſur la ſupériorité du concile au deſſus du pape.

Avant le départ de ces Députés, Jean Gerſon, de concert avec l'Empereur & les Nations, fit un diſcours pour établir la ſupériorité du Concile au-deſſus du Pape. C'étoit afin que ces Députés puſſent en faire part à Jean XXIII, & qu'il ne crût pas avoir rompu le Concile par ſon évaſion. Ce diſcours fut le fondement de toute la conduite du Concile à l'égard de Jean XXIII. Il contient douze propoſitions, dont la derniere eſt: Que l'Egliſe n'a point de moien plus efficace pour ſe réformer elle-même dans toutes ſes parties, que la continuation des Conciles généraux & Provinciaux. Il y eſt auſſi prouvé, que l'Egliſe a pû & peut en pluſieurs cas s'aſſembler ſans un exprès conſentement ou commandement du Pape, quand même il ſeroit canoniquement élu, & qu'il meneroit une vie réguliere. Voici, entre autres, deux cas où Gerſon établit que l'Egliſe eſt en droit de s'aſſembler ſans le con-

ſentement du pape. premiérement, ſi le pape, étant accuſé & tiré en cauſe pour écouter l'égliſe, refuſe opiniâtrément de l'aſſembler. Secondement, s'il s'agit de matieres importantes, concernant le gouvernement de l'égliſe, & qui doivent être terminées par un Concile général que le pape ne veuille pas aſſembler. L'Univerſité de paris publia auſſi quelques concluſions ſur le même ſujet, qui tendoient à prouver, comme faiſoit Gerſon, la ſupérioxité du Concile général au-deſſus du Pape. Jean XXIII fit de grandes plaintes de tous ces diſcours, & il écrivit de tous côtés contre l'Empereur & le concile. Mais ſes lettres ne produiſirent pas l'effet qu'il en attendoit; & il y en eur même quelques-unes qui furent renvoiées aux Peres du concile. L'Archevêque de Reims qui avoit été trouver le Pape avec les trois cardinaux députés, en revint au bout de deux jours. On vit par ſon rapport, que le Pape ne cherchoit qu'à amuſer le concile, & l'on réſolut de tenir dès le lendemain la troiſiéme Seſſion publique.

XVII. Troiſieme ſeſſion.

C'étoit le vingt-ſixiéme de Mars. Après la Meſſe & les cérémonies accoûtumées, le Cardinal de Florence lut une déclaration faite au nom du Concile, contenant les articles ſuivans: 1. Que ce concile eſt légitimement aſſemblé. 2. Que la retraite du Pape & de quelques autres Prélats que ce ſoit ne le diſſout point, mais qu'il demeure dans ſon entiere autorité. 3. Qu'il ne ſera point ſéparé juſqu'à ce que le ſchiſme ſoit éteint, & l'égliſe réformée à l'égard de la Foi & des mœurs, tant dans le chef que dans les membres. 4. Qu'il ne ſera point transféré d'un lieu à un autre, ſi ce n'eſt pour une cauſe raiſonnable approuvée par le

Concile. 5. Qu'aucun Prélat, ni aucun autre membre du Concile, ne s'en retireront point avant qu'il ſoit fini, ſinon pour une cauſe légitime & approuvée par l'autorité du Concile. Les Députés de chaque Nation approuverent tous ces articles, & l'on en dreſſa un acte. Les trois Cardinaux députés vers le Pape revinrent ce même jour après la Seſſion, accompagnés de deux autres Cardinaux qui avoient ſuivi le Pape à Schaffouſe. On croioit qu'ils ſeroient favorables au Concile; & on fut fort ſurpris quand, après pluſieurs défaites, on les vit ſoutenir que le Concile devoit être regardé comme diſſous par l'abſence du Pape, & que le Pape n'étoit point au-deſſous du Concile. Dans les Congrégations ſuivantes les trois Nations, ſoutenues de l'Empereur, réſolurent de tenir la quatriéme Seſſion le trentiéme de Mars, & les Cardinaux promirent de s'y trouver.

XVIII. Quatriéme Seſſion.

En effet ils y aſſiſterent tous, excepté deux qui apparemment étoient malades. Après la Meſſe & les cérémonies ordinaires, le Cardinal de Florence fit la lecture des articles dont on étoit convenu. Le premier étoit conçu en ces termes: Au nom de la très-Sainte Trinité, Pere, Fils, & Saint-Eſprit: Ce ſacré Synode de Conſtance, qui eſt un Concile général légitimement aſſemblé au nom du Saint-Eſprit, à la gloire de Dieu tout-puiſſant, pour l'extinction du préſent Schiſme & pour l'union & la réformation de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres: afin de parvenir à cette union & cette réformation plus ſûrement & plus parfaitement; ordonne, définit, ſtatue, décerne & déclare ce qui ſuit. Premiérement: Que ledit Concile de Conſtance, légitimement

aſſemblé au nom du Saint-Eſprit, faiſant un Concile général, qui repréſente l'Egliſe Catholique militante, a reçu immédiatement de Jeſus-Chriſt une puiſſance à laquelle toute perſonne, de quelque état & dignité qu'elle ſoit, même Papale, eſt obligée d'obéir dans ce qui appartient à la Foi, à l'extirpation du préſent Schiſme, & à la réformation de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres. Secondement : Que notre Seigneur le Pape Jean XXIII ne transférera point hors de la Ville de Conſtance la Cour de Rome ni ſes Officiers, ſans le conſentement du Concile, ſur-tout s'il s'agit d'Officiers dont l'abſence ſeroit préjudiciable au Concile. Troiſiémement : Que toutes les tranſlations des Prélats, les cenſures Eccléſiaſtiques, les actes faits ou à faire au préjudice du Concile par ledit Pape, ou par ſes Officiers & Commiſſaires, depuis ſa retraite, ſeront nuls & ſont actuellement caſſés. Le Cardinal de Florence ne lut que ces trois articles : cependant il y en avoit encore deux autres, dont l'un défendoit de créer de nouveaux Cardinaux, juſqu'à ce que l'affaire de l'union fût terminée ; & l'autre portoit que l'on choiſiroit trois Députés de chaque Nation, pour examiner les raiſons de ceux qui voudroient ſe retirer du Concile.

XIX. Cinquiéme ſeſſion.

Dans une Congrégation qui ſe tint le premier d'Avril qui étoit le lendemain de Pâques, on indiqua la Seſſion ſuivante pour le ſixiéme du même mois. Mais avant cette Seſſion, Jean XXIII fit notifier au Concile ſa retraite de Schaffouſe à Lauffemberg. On en parla beaucoup dans une Congrégation, & cet incident n'empêcha pas que la cinquiéme Seſſion ne ſe

tînt au jour marqué. On y fit relire les articles qu'on avoit déja lus dans la quatriéme Seſſion. Ils furent approuvés unaniment ; & l'on en propoſa d'autres, pour ſervir de préparation à la Seſſion prochaine. Les premiers articles des quatriéme & cinquiéme Seſſions, touchant l'autorité du Concile au-deſſus du pape, ont depuis fort embarraſſé les Théologiens Ultramontains. Comme ils établiſſent clairément une vérité, à laquelle l'égliſe Gallicane a toujours rendu un témoignage éclatant, cette illuſtre Egliſe a témoigné en toute occaſion combien elle étoit attachée à ces décrets. Entre les quatre articles que l'aſſemblée générale du Clergé de France dreſſa l'an 1682, & qui contiennent une déclaration nette & préciſe de ſa doctrine ſur l'autorité des deux puiſſances, elle déclare dans le ſecond des ces articles, ſon attachement inviolable aux Décrets du ſaint Concile œcuménique de Conſtance, contenus dans les Seſſions IV & V. Les Ultramontains ont pris inutilement divers moiens pour tâcher d'ôter à l'égliſe de France l'avantage qu'elle tire de ces Décrets, où ſa doctrine, qui eſt celle de l'égliſe, eſt ſi formellement établie. Mais Schelſtrate qui a ſenti la foibleſſe de ces moiens, en a imaginé un fort ſingulier pour arriver au même but. Il a cru avoir trouvé dans la bibliothéque du Vatican dont il avoit ſoin, des manuſcrits qui l'autoriſent à dire, que le premier Décret de la quatriéme Seſſion avoit été corrompu par les peres du Concile de Baſle. pluſieurs ſavans Théologiens François ont répondu à Schelſtrate. M. Boſſuet & M. Arnauld ſont ceux qui l'on fait avec le plus de force & de ſolidité : le premier dans la *défenſe de la Dé-*

claration du Clergé de France : & le dernier dans ſes Eclairciſſemens ſur l'autorité des Conciles généraux & des Papes.

XX. Vrai ſens des Decrets de cette ſeſſion.

Il eſt très-important de faire attention à ce que nous liſons dans la cinquiéme Seſſion, que *le Pape doit obéir à ce Concile & à tout autre Concile général.* Il eſt clair, ce me ſemble, dit M. Boſſuet, que ces Peres n'emploient pas des termes ſi précis ſans deſſein, & qu'ils vouloient prévenir les vaines ſubtilités de ceux qui reſtraindroient le ſens de ces Décrets aux Conciles tenus dans les tems de ſchiſme. Le Cardinal de la Tour Brûlée a le premier inventé cette frivole défaite, pendant la diſpute du Pape Eugéne avec le Concile de Bâle. Ce ſubtil Dialecticien a parfaitement ſenti la clarté des expreſſions du Concile, mais il a imaginé cette vaine diſtinction, parce qu'il lui étoit impoſſible de défendre ſa cauſe, ſans contredire formellement le texte du Concile de Conſtance. Les Auteurs Ultramontains qui l'ont ſuivi ont encore encheri ſur cette imagination. Mais rien n'égale en abſurdité la penſée de Bellarmin, qui prétend que le Concile n'a prétendu s'aſſujettir que les Papes douteux, & qui, par conſéquent, ne ſont point Papes : c'eſt-à-dire, répond M. Boſſuet, que le Concile, en décidant que lui & tout autre Concile général a reçu immédiatement de Jeſus-Chriſt ſon autorité ſur le Pape même, ne prononce que de grands mots, qui au fond ne diſent rien, puiſqu'ils ſignifient que le Concile a autorité ſur ceux qui ne ſont point Papes. Je le répéte encore une fois : y a-t-il rien de plus abſurde ? D'ailleurs on doit entendre par un Pape douteux, & qui par conſéquent n'eſt point Pape, non celui qui eſt élu

Déf. de la décl. du Cler. de France. l. V. c. XIV.

Ibid.

pendant tout le Schiſme en général, mais pendant un Schiſme où les difficultés ſur le fait & ſur le droit, ſont tellement embrouillées, qu'il eſt abſolument impoſſible de les éclaircir. Tel étoit le Schiſme qui déchira l'Egliſe après l'élection d'Urbain VI. Or ce cas eſt extrêmement rare, & n'eſt arrivé qu'une ſeule fois depuis Jeſus-Chriſt. Mais peut-on ſoutenir que le Concile de Conſtance ait choiſi les expreſſions les plus générales & les plus étendues qu'il a pû trouver, pour exprimer le cas le moins fréquent & le plus rare qu'on puiſſe imaginer ? Une penſée ſi peu raiſonnable ne mérite pas d'être refutée.

VII.

XXI. Seſſion ſixieme & ſuivantes.

Jean XXIII ne ſe croiant point en ſûreté à Lauffemberg, depuis ſur-tout que l'Empereur pourſuivoit vivement le Duc D'Autriche, ſe retira à Fribourg. Il envoia de-là des mémoires au Concile, qui ne fit aucun cas de ſes belles promeſſes. Pour l'engager ou à revenir à Conſtance, ou à donner ſincérement ſon abdication, on tint la ſixiéme Seſſion le dix-ſeptiéme d'Avril. On nomma des Commiſſaires pour aller ſommer le Pape de venir au Concile, ou de choiſir une ville entre trois qu'on lui indiquoit, de ſi rendre dans dix jours, & d'y reſter juſqu'à ce que l'affaire de l'union fût achevée, au moins en ce qui dépendoit de lui. En cas de refus, ils avoient ordre d'exiger de lui une Bulle, par laquelle il déclareroit qu'il n'étoit plus Pape. La réponſe que ces Députés rapporterent le vingt-neuviéme d'Avril, fit juger que le Pape n'avoit d'autre deſſein que d'amuſer le Concile. La ſeptiéme Seſſion ſe tint le deuxiéme de Mai. Il y fut d'abord queſtion de l'affaire de Jérôme de Pra-

gue. Mais nous en parlerons dans l'article des héréſies, de même que de Jean Hus, & de la condamnation de quelques autres hérétiques. Nous nous bornons maintenant à ce qui regarde l'union & la réformation de l'égliſe. Jean XXIII fut cité à comparoître en perſonne avec ſes adhérans dans l'eſpace de neuf jours, pour ſe juſtifier de l'accuſation d'héréſie, de Schiſme, de ſimonie, & de pluſieurs crimes énormes. Après qu'on eut fait la lecture de cette citation, on ſe ſépara en indiquant la Seſſion ſuivante au quatriéme de Mai. On y procéda à la condamnation des erreurs de Viclef. Elles étoient renfermées dans quarante-cinq propoſitions, qui avoient été déja cenſurées par les Univerſités de Paris, de Prague, & d'Angleterre.

XXII. Dépoſition du pape Jean XXIII.

Le lendemain de cette Seſſion les Députés des Nations s'aſſemblerent en grand nombre, pour être témoins & médiateurs de la réconciliation entre le Duc d'Autriche & l'Empereur. Elle ſe fit après que Frideric ſe fut remis, lui & tout ce qu'il poſſédoit, au pouvoir & à la clémence de S. M. Impériale, & qu'il eut promis de ramener Jean XXIII à Conſtance. On prit les jours ſuivans toutes les meſures que l'on pouvoit prendre pour engager le Pape à y revenir. Le Concile envoia des Députés à Fribourg, où il étoit déja tenu priſonnier par le moien du Duc d'Autriche. Les Députés lui conſeillerent de venir avec eux au Concile, pour ſe défendre dans la neuviéme Seſſion. Il répondit qu'il étoit prêt d'y aller, & qu'il n'avoit point de plus grand regret que celui de l'avoir abandonné. Mais il fut bien ſurpris, quand il vit un Officier de l'Empereur avec trois cens hommes pour le garder. Dans

la neuviéme Seſſion qui ſe tint le treiziéme de Mai, on fit appeller le Pape à pluſieurs repriſes & à haute voix à la porte de l'égliſe ; & l'on nomma vingt-trois Commiſſaires pour entendre les témoins, recevoir leurs ſermens, & inſtruire le procès. Dans la dixiéme Seſſion les Commiſſaires firent leur rapport des dépoſitions des témoins. En conſequence, après avoir encore fait appeller & citer publiquement Jean XXIII, comme on avoit fait la veille, le Concile le déclara atteint & convaincu d'avoir ſcandaliſé toute l'égliſe par ſes mœurs damnables & par ſes déteſtables actions, & d'avoir exercé publiquement la ſimonie, en vendant les bénéfices eccléſiaſtiques à beaux deniers comptans : & comme tel le ſuſpendoit de toutes les fonctions de Pape, & de toute adminiſtration tant ſpirituelle que temporelle, faiſant défenſes à tous les Chrétiens ſans exception, de lui obéir déſormais, ſous peine d'être punis comme fauteurs du ſchiſme. Les jours ſuivans on entendit de nouveaux témoins, afin de procéder à la dépoſition, parmi ces témoins qui étoient au nombre de trente-ſept, il y avoit dix Evêques : & les autres étoient auſſi d'un grand poids & très-dignes de foi. Les accuſations contenoient ſoixante-dix chefs, tous bien prouvés ; mais il n'en fut lû que cinquante en plein Concile, & l'on en ſupprima vingt par reſpect pour une ſi auguſte Aſſemblée. Ceux qui furent lus dans la Seſſion ſuivante, regardoient la ſimonie du Pape, ſa vie mondaine, ſes vexations, ſes faux ſermens. Tous ces faits étoient de notoriété publique, & atteſtés par une foule de témoins irréprochables. L'on en conclut que Jean XXIII étoit un pé-

cheur endurci & incorrigible, qu'il étoit fauteur du ſchiſme, & abſolument indigne du pontificat.

Quelques jours après, on apprit que Jean XXIII n'aiant pû ſe réſoudre à venir au Concile, s'étoit laiſſé mener juſqu'à deux lieues de Conſtance. Le Concile lui envoia notifier la ſuſpenſion du pontificat & les motifs de ce jugement. En recevant cette nouvelle il donna beaucoup de marques de pénitence & d'humiliation. Il remit l'anneau du pêcheur avec le livre des ſupplices que les Commiſſaires lui demandoient, & témoigna une grande ſoumiſſion. La onziéme Seſſion ſe tint le vingt-cinquiéme de Mai. Un Evêque y lut les articles qui contenoient les crimes dont le pape étoit accuſé, à la réſerve de ceux que la bienſéance ne permettoit pas de rapporter; & quand il avoit achevé un article, un autre liſoit la dépoſition des témoins. Le Concile envoia des députés à Jean XXIII, pour lui notifier ce qui s'étoit paſſé dans cette Seſſion, & la réſolution qu'on avoit priſe de procéder inceſſamment à ſa dépoſition. Il leur répondit en ſubſtance : Qu'il n'avoit rien à oppoſer à ce qu'on lui reprochoit; qu'il reconnoiſſoit le Concile de Conſtance comme très-ſaint & infaillible; & qu'il étoit prêt de renoncer au Pontificat quand cette ſainte aſſemblée le lui ordonneroit. Les Députés revinrent le même jour à Conſtance, & rapporterent le lendemain vingt-ſixiéme de Mai dans une Congrégation générale, la nouvelle de la ſoumiſſion de Jean XXIII. Auſſi-tôt on lui envoia d'autres Commiſſaires pour lui ſignifier les articles & les fondemens de ſa condamnation, afin qu'il pût y répondre, s'il le jugeoit

à ptopos, & pour l'aſſigner à venir entendre le lendemain la ſentence de ſa dépoſition. Il témoigna les mêmes ſentimens de réſignation qu'auparavant. Il ne voulut pas même lire les articles d'accuſation, déclarant qu'il n'avoit pas beſoin de les voir, parce qu'il tenoit le Concile infaillible, & qu'il s'en rapportoit à l'acte de ſoumiſſion qu'il avoit déja donné.

Dans la douziéme Seſſion qui fut tenue le vingt-neuviéme de Mai, l'Evêque d'Arras fut chargé de lire la Sentence de dépoſition du Pape, par laquelle il étoit défendu à tous les Chrétiens de le reconnoître pour Pape à l'avenir. Tout le Concile approuva unanimement cette Sentence. L'on rompit le ſceau de Jean XXIII; l'on effaça ſes armes, & l'on nomma cinq Cardinaux pour lui aller notifier ſa dépoſition. Jean la lut ſans rien dire; & après s'être retiré pendant environ deux heures pour penſer à ce qu'il devoit faire, il la ratifia, & ne fit paroître qu'une entiere ſoumiſſion. Mettant la main ſur ſa poitrine, il jura qu'il renonçoit de tout ſon cœur au Pontificat, & en même-tems il fit ôter de ſa chambre la Croix Pontificale. Le Concile donna avis à toute l'Europe de la dépoſition du Pape.

VIII.

XXIII. Treiziéme & quatorziéme Seſſion. Abdication de Grégoire XII.

On fit dans la treiziéme ſeſſion qui ſe tint le quinziéme de Juin, un décret ſur la Communion ſous les deux eſpéces, & l'on y traita encore d'autres affaires dont nous aurons occaſion de parler ailleurs. La quatorziéme ſe tint le quatriéme de Juillet. Grégoire XII avoit fait dire à l'Empereur qu'il étoit diſpoſé à renoncer au Pontificat; mais qu'il ne vouloit pas faire cet acte de ceſſion dans un Concile dont il ne reconnoiſſoit point l'autorité.

Pour le bien de la paix & pour donner à la vanité de Grégoire une ſatisfaction qui paroiſſoit ſans conſéquence, on s'aviſa d'y faire préſider l'Empereur pour cette fois-là ſeulement, & convoquer le Concile par le Cardinal de Raguſe au nom de Grégoire. Ce qu'on fit alors ne fut qu'une ſimple cérémonie, après laquelle la véritable quatorziéme Seſſion commença. Si le Concile toléra cette nouvelle convocation, ce ne fut que par condeſcendance pour Grégoire XII, dont on regardoit la ceſſion comme un grand avantage. Le Concile ne prétendit point par cette condeſcendance, s'être dépouillé de la qualité de Concile œcuménique : au contraire il ſe la donna en confirmant la convocation de Grégoire. Cette démarche, & les autres de même nature, qui furent faites pour parvenir à la réunion des obédiences, ne prouvent pas, dir M. Boſſuet, que le ſaint Concile doutoit de ſon autorité, mais ſeulement qu'il ſupportoit les foibles avec une charité vraîment apoſtolique. Déja les meilleurs eſprits voiant les deux contendans ne chercher que leurs propres intérêts, avoient renoncé à leur obéiſſance. La paix étoit déja preſque rétablie. Dans de telles circonſtances falloit-il, comme pluſieurs en étoient d'avis, prendre les armes & forcer les Schiſmatiques à ſe ſoumettre ? Mais tous les gens de bien & le ſaint Concile ne pouvoient goûter ces remédes ſanglans. Falloit-il abandonner ces foibles & les laiſſer dans le ſchiſme ? Cela eût été peu conforme à la charité que ſe doivent des freres. L'égliſe pleine de tendreſſe pour ſes enfans n'auroit pû y conſentir. Ces raiſons déterminerent à admettre les nouvelles convoca-

Déf. de la Déclaration, Ch. XXII.

tions, qui ne pouvoient préjudicier à l'autorité du Concile, puiſque la charité, loin de porter jamais aucun préjudice, eſt au contraire un remède efficace contre tous les maux. Le Concile qui ſe ſoutenoit aſſez par ſa propre autorité, crut donc devoir uſer d'indulgence, en admettant la convocation de Grégoire. Il employoit, ſans déroger à ſa ſouveraine puiſſance, toute ſorte de remèdes pour guérir les foibles & lever tous leurs ſcrupules. Quelle leçon pour les paſteurs, à qui Jeſus-Chriſt a interdit ſi formellement l'eſprit de domination! Bien loin de gouverner les fidéles avec empire, & de leur faire des commandemens arbitraires; ils doivent uſer envers eux d'une extreme condeſcendance, avoir égard à leurs peines, porter la lumiere dans leurs eſprits, & n'avoir en vûe que leur ſanctification & la véritable utilité de l'Egliſe. On lut dans la même Seſſion pluſieurs Décrets, dont le premier défendoit à qui que ce fût, de procéder à l'élection d'un nouveau pape, ſans la délibération & le conſentement du Concile. Charles de Malateſta, Seigneur de Rimini renonça enſuite au ſouverain Pontificat pour Grégoire XII, qui ratifia cette rénonciation, & ſe contenta d'être le premier des Cardinaux & Légat de la Marche d'Ancone, comme il le fut par un Décret du Concile, juſqu'à ſa mort qui arriva deux ans après.

IX.

XXIV. Seſſions ſuivantes. Le Concile après avoir beaucoup loué Grégoire de ſon abdication, ſomma Pierre de Lune de faire la même choſe, & de renoncer au pontificat dans dix jours après cette ſommation. Cette Seſſion fut ſuivie deux jours

Voiage de l'Empereur,

après de la quinziéme, où ſe termina l'affaire de Jean Hus. Il ne ſe paſſa preſque rien de conſidérable dans la ſeiziéme. L'Empereur avoit réſolu dès le commencement du Concile d'aller en provence, pour conférer avec le Roi d'Arragon, qui étoit attaché à Pierre de Lune. Comme il étoit ſur le point de partir, on nomma dans cette ceſſion des Evêques & des Docteurs, pour l'accompagner & l'aider de leurs conſeils. Le Concile leur donna plein pouvoir de faire, de concert avec l'Empereur, tout ce qui ſeroit néceſſaire pour engager Benoît XIII à renoncer au pontificat, & pour rendre la paix à l'égliſe. La dix-ſeptiéme Seſſion ſe tint le quinziéme de Juillet. L'Empereur y prit Congé du Concile, & on ordonna des prieres publiques pour l'heureux ſuccès de ſon voiage.

xxv. Diſcours important de Gerſon ſur la reformation.

Quelques jours après le départ de l'Empereur, Gerſon prononça un diſcours ſur ce voiage à l'occaſion des proceſſions qui ſe faiſoient. Il y repréſenta tout ce que le Concile avoit fait pour la paix, en ôtant les obſtacles qui empêchoient l'extinction du ſchiſme, l'extirpation de l'héréſie, & la réformation des mœurs. Il y établit l'autorité du Concile ſur le pape en matiere de foi & touchant la réformation: & il dit entre autres choſes, que les Conciles œcuméniques ont dans l'égliſe l'autorité d'un Dictateur, & les papes celles d'exécuter ſes ordres, enſorte qu'un pape qui réſiſte à un Concile, réſiſte au Saint-Eſprit, qui dirige les Conciles généraux. Son diſcours ne fut pas inutile: car dès le lendemain il y eut une Congrégation générale, pour délibérer ſur les moiens de pratiquer les maximes qu'il avoit établies. Le Cardinal de Florence y fit

un diſcours, dans lequel il propoſa divers expédiens pour travailler avec ſuccès à la réformation de l'égliſe dans ſon chef & dans ſes membres. Dans les Seſſions ſuivantes juſqu'au retour de l'Empereur à Conſtance, on dreſſa un grand nombre de Décrets ſur différentes affaires dont nous parlerons dans la ſuite.

XXVI. Invincible obſtination de Benoît XIII.

Capitulation de Narbonne.

L'Empereur, qui déſiroit engager Benoît XIII à imiter l'exemple de Grégoire XII, lui fit faire pluſieurs ſommations, que ce vieillard opiniâtre mépriſa, ne voulant céder que ſous des conditions qu'on ne pouvoit accepter. L'Empereur penſoit à retourner en Allemagne avec les Ambaſſadeurs du Concile; mais le Roi d'Arragon, & les Ambaſſadeurs de Caſtille, de Navarre, d'Ecoſſe, & les autres Seigneurs qui reconnoiſſoient Benoît, prierent Sigiſmond de ne point partir, l'aſſûrant que Benoît céderoit, ou qu'ils l'abandonneroient. Cette déclaration engagea l'Empereur à recommencer la négociation. Mais elle n'eut pas un ſuccès plus heureux, par l'invincible obſtination de Benoît, qui ne cherchoit qu'à gagner du tems par des détours & des délais affectés. Se voiant enfin menacé d'être abandonné de tous ceux qui l'avoient juſqu'alors reconnu, il ſe retira ſecrétement à Collioure ſur la mer, à quelques lieues de Perpignan. Le Roi d'Arragon lui dépêcha douze Députés, pour le prier d'envoier au plutôt ſes Procureurs à Perpignan, avec un plein pouvoir de céder & de reconnoître le Concile de Conſtance, le menaçant de recourir aux remédes les plus propres à terminer promptement le ſchiſme, s'il perſiſtoit dans ſon opiniâtreté. Benoît n'aiant aucun égard à cette requête, on fit ſignifier à ſes Cardinaux de venir à Perpi-

gnan. A la ſeconde ſommation, ils vinrent tous, excepté ceux de ſa famille. Les Rois & les Seigneurs de ſon obédience, prirent enfin la réſolution de s'en ſouſtraire entiérement. Ils envoierent leurs Ambaſſadeurs à Narbonne, où ils convinrent avec l'Empereur de douze articles, comme ſous le nom de Capitulation de Narbonne. Quelques-uns de ces articles portoient, que l'on convoqueroit de nouveau le Concile général de Conſtance; que quand les Rois, Princes & Prélats de l'obédience de Benoît ſeroient arrivés à Conſtance, ils ſeroient unis au Concile pour former un Concile œcuménique; qu'avant que d'élire un autre Pape, on procéderoit juridiquement à la dépoſition de Benoît, ſans égard au jugement du Concile de Piſe. Les Eſpagnols inſiſterent ſur cette derniere clauſe, ne voulant point reconnoître que depuis le Concile de Piſe ils avoient obéi à un Antipape. Les autres articles étoient auſſi favorables aux partiſans de Benoît.

XXVII. Les Eſpagnols abandonnent Benoit, & ſe réuniſſent au Concile.

Ce Traité fut apporté à Conſtance par les Ambaſſadeurs du Concile, qui avoient accompagné l'Empereur, & il fut lû par l'Archevêque de Tours, approuvé & ſigné par les Cardinaux & autres prélats du Concile, dans une Congrégation générale qui ſe tint le trentiéme de Janvier 1416. On lut enſuite dans la même Congrégation l'Edit de Ferdinand Roi d'Arragon, par lequel il renonçoit avec tous ſes ſujets à l'obédience de Benoît; & une lettre de ce prince à l'Empereur, par laquelle il lui mandoit que les Rois de Caſtille & de Navarre, & les Comtes de Foix & d'Armagnac alloient auſſi ſe ſouſtraire à l'obédience de Benoît. Tout le Concile rendit à Dieu des

actions de graces d'un ſi heureux ſuccès, & l'on fit à ce ſujet une proceſſion très-ſolemnelle. Vincent Ferrier Dominicain Eſpagnol, publia en chaire à Perpignan le jour de l'Epiphanie, l'Edit dont nous venons de parler. Il avoit été Confeſſeur de Benoît pendant pluſieurs années & ſon plus zelé défenſeur ; mais lorſqu'il vit que les Rois d'Eſpagne vouloient abſolument l'abandonner, & que le bien de l'Egliſe demandoit cette ſouſtraction, il ſe rangea de leur côté & embraſſa les intérêts du Concile. Dès que Benoît eut appris toutes ces nouvelles, il ne manqua pas de fulminer du Château de Paniſcole où il s'étoit réfugié, & contre le Concile, & contre le Roi d'Arragon. On dit même qu'il lançoit tous les jours quelque excommunication contre Ferdinand. Mais ces foudres ne ſervirent qu'à rendre ce prince plus zélé à pourſuivre l'affaire de la ſouſtraction. Il y travailla ſérieuſement, lorſqu'il mourut au commencement d'Avril de la même année. Il avoit recommandé en mourant à Alphonſe ſon fils & ſon ſucceſſeur, de conſommer cette importante affaire, en détachant de Benoît tous ceux ſur qui il avoit de l'autorité.

X.

XXVIII. Vingt deuxiéme ſeſſion & ſuivantes. L'on informe contre Benoit.

Dans la vingt-deuxiéme Seſſion qui fut tenue le quinziéme d'Octobre 1416, il fut queſtion d'unir au Concile les Députés d'Arragon. Comme ils ne voulurent pas le reconnoître, avant que de l'avoir convoqué eux-mêmes, & de s'y être unis ſolemnellement, ſelon la capitulation de Narbonne, on ne fit dans cette Seſſion les cérémonies ordinaires, qu'après que l'union & la convocation eurent été faites. On accorda aux Arragonois le droit

de former une cinquiéme Nation, ſous le nom de Nation Eſpagnole, à condition que les Rois de Portugal, de Caſtille & de Navarre auroient le même droit, s'ils le demandoient. Le Concile devenoit tous les jours plus nombreux, par l'arrivée de beaucoup d'Ambaſſadeurs des Etats de l'obédience de Benoît. Ce vieillard obſtiné gardoit toujours le nom de Pape dans ſon Château de Paniſcole, d'où il lançoit ſes foudres contre toute l'Egliſe & contre le Concile. Il étoit donc tems d'entreprendre ſon procès, & c'eſt à quoi l'on commença de travailler dans la Seſſion vingt-troiſiéme. Elle ſe tint le cinquiéme de Novembre. On y nomma des Commiſſaires pour informer contre lui ; & cette affaire occupa un grand nombre des Seſſions ſuivantes.

XXIX. Trente-ſeptiéme ſeſſion, où Benoit eſt dépoſé.

Il y avoit plus d'un an & demi que l'Empereur étoit abſent, lorſqu'il arriva à Conſtance le vingt-ſeptiéme de Janvier 1417. Il y fut reçu avec une joie & une magnificence extraordinaire. Il aſſiſta à la plûpart des Seſſions qui furent tenues depuis ſon retour, & il ne manqua pas de ſe trouver à la trente-ſeptiéme qui ſe tint le vingt-ſixiéme de Juillet, où l'on devoit enfin procéder à la dépoſition de Benoît XIII. Après toutes les cérémonies ordinaires, le Cardinal qui préſidoit, lut la Sentence, qui portoit que Pierre de Lune dit Benoît XIII aiant été charitablement averti ſelon le précepte de l'Evangile, par les Rois & les Prélats, de rendre la paix à l'Egliſe & de guérir ſes plaies ; que n'aiant jamais voulu écouter perſonne, on s'étoit vû obligé de le dire à l'Egliſe : mais que n'aiant pas plus écouté l'Egliſe, il ne reſtoit plus qu'à le regarder comme un Païen & comme un Publi-

cain. Toutes ces choſes mûrement examinées, continue la ſentence, avec toutes les formalités requiſes, le ſaint Concile repréſentant l'Egliſe Univerſelle, & aſſemblé pour cet effet, prononce & déclare par cette Sentence définitive, que ledit Pierre de Lune appellé Benoît XIII a été & eſt un parjure ; qu'il a ſcandaliſé l'Egliſe Univerſelle ; qu'il eſt un fauteur du ſchiſme & de la diviſion qui regne depuis ſi long-tems ; un ſchiſmatique, un hérétique, en un mot un homme indigne de tout titre & honneur, & rejetté de Dieu. Comme tel, le Concile le dégrade, le dépoſe, & le prive actuellement de toutes ſes dignités & bénéfices, lui défend de ſe regarder déſormais comme pape, & défend à tous les Chrétiens de quelque ordre & condition qu'ils ſoient, Cardinaux, patriarches, Evêques, Rois, Empereurs & autres, de lui obéir, ſous peine d'être traités comme fauteurs de ſchiſme & d'héréſie. Cette ſentence aiant été lue, l'Evêque de Dole dit tout haut au nom du Concile, que quoiqu'on ne pût alléguer aucun défaut de formalité dans cette procédure, cependant en cas qu'il y en eût, le Concile y ſuppléoit par cette déclaration. Le préſident au nom du Concile répondit : Nous l'approuvons : on chanta enſuite le *Te Deum*, & on ſe ſépara. La dépoſition de Benoît fut publiée le même jour, par ordre de l'Empereur, à ſon de trompe dans toutes les rues de Conſtance.

XI.

XXX. Différend au ſujet de la réformation de l'Egliſe.

Après la dépoſition de Benoît, il ne reſtoit plus que deux affaires à terminer : la réformation de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres ; & l'élection d'un pape : mais les partis

étoient diviſés ſur le choix de celle qui devoit paſſer la premiere. L'Empereur vouloit qu'on commençât par la réformation de l'Egliſe : les Cardinaux étoient d'un avis contraire. Tout le mois d'Août ſe paſſa en négociations, & même en conteſtations aſſez vives de part & d'autre. Un François Abbé de l'Ordre de Saint Benoît, nommé Bernard Baptiſé, prononça un diſcours en faveur du premier parti; & quelques jours après, un Docteur nommé Thibaut, en fit un autre ſur le même ſujet. Dans tous les deux, ſur-tout dans le premier, on voit une triſte peinture des déſordres du Clergé. La Mort de Robert Halam Evêque de Salisburi, qui arriva le quatriéme de Septembre, fut un obſtacle aux bonnes intentions de l'Empereur touchant la réformation; ce Prélat Anglois étant celui qui avoit le plus engagé Sigiſmond à preſſer ce grand ouvrage. Avant le Concile de Piſe, il avoit fait compoſer par un Docteur d'Oxford un ouvrage intitulé : Demandes touchant la réformation de l'Egliſe militante. Il étoit venu à Piſe muni de cette piéce, & l'avoit auſſi apportée à Conſtance. Pendant qu'il vécut, les Anglois ſeconderent fortement l'Empereur dans le projet de la réformation ; mais après ſa mort, ils changerent de langage & prirent un autre parti.

Quelques jours après la mort de l'Evêque de Salisburi, les Nations s'aſſemblerent dans la Cathédrale pour traiter de l'élection d'un Pape & de la réformation de l'Egliſe. Les Cardinaux conjointement avec les Italiens, les François & les Eſpagnols, y préſenterent un Mémoire dans lequel ils ſe plaignoient fortement du délai qu'on apportoit à l'élection d'un Pape. L'Empereur fut ſi irrité de ce Mé-

moire, qu'avant qu'on en eût fini la lecture, il ſortit bruſquement de l'aſſemblée, & défendit enſuite aux Cardinaux de s'aſſembler le lendemain. Ils ne changerent pas pour cela de réſolution ; & leur fermeté attira dans leur parti deux Cardinaux & quelques Eveques, qui juſqu'alors avoient été du ſentiment de l'Empereur ; & les Anglois ſe joignirent enfin à eux. Mais les Allemands ne ſe rebuterent point. Ils préſenterent un Mémoire au Concile, pour montrer que l'empreſſement qu'on avoit d'élire un Pape, étoit prématuré ; que la vacance du Siége Apoſtolique n'étoit pas d'une auſſi dangereuſe conſéquence qu'on le vouloit faire croire, pendant qu'il y avoit un concile aſſemblé, qui tenoit lieu de chef à l'Egliſe, que le ſchiſme n'étant arrivé qu'à cauſe de la corruption du clergé ; pour prévenir de pareils malheurs, il falloit travailler à une bonne réformation ; que s'agiſſant de donner un chef à l'Egliſe, il falloit que le choix en fût fait par des gens ſans reproches : que quelque ſaint que pût être le Prélat qui ſeroit élu, il ne manqueroit pas de ſe ſouiller au milieu des ordures qui s'étoient gliſſées parmi les Eccléſiaſtiques, & même les premiers d'entre eux ; qu'il ne pourroit marcher qu'à tâtons, n'aiant ni régle ni lumiere pour ſe conduire ; au lieu que les loix d'une ſolide réforme lui ſerviroient de bouclier & de rempart contre toute ſorte de ſollicitations injuſtes. Enfin la Nation Allemande preſſa fort les cardinaux de ſe joindre à elle dans un ſi pieux deſſein.

ce Mémoire, qui paroiſſoit ſi juſte & ſi ſage, ne ſervit qu'à rendre les cardinaux plus fermes dans leurs avis. Ils réſolurent même de prendre

prendre toute ſorte de meſures pour attirer les Allemands dans leur parti, comme ils avoient déja fait à l'égard des Anglois. Ils vinrent à bout par leurs intrigues de gagner l'Archevêque de Riga & l'Evêque Coire, qui avoient beaucoup d'autorité dans leur Nation. Ces deux Prélats aiant été gagnés, tous les autres ſe rendirent. L'Empereur ſe voiant ſeul, conſentit à l'élection d'un Pape; mais avec cette condition formelle, que le Pape travailleroit à la réformation de l'égliſe immédiatement après ſon élection, & même avant ſon couronnement; qu'il feroit cette réformation de concert avec le Concile, & qu'il ne quitteroit point Conſtance que cet onvrage ne fût achevé, comme les Cardinaux l'avoient promis à l'Archevêque de Riga & à l'Evêque de Coire. Dans le même mois de Septembre, le Concile perdit un de ſes plus illuſtres membres dans la perſonne de François de Zabarelle, connu ſous le nom de Cardinal de Florence. On croit que s'il eût vécu juſqu'à l'élection d'un Pape, on auroit jetté les yeux ſur lui parce que tout le monde convenoit qu'il n'y avoit perſonne dans le ſacré Collége qui méritât mieux cette dignité. Il a laiſſé quelques Ouvrages ſur l'Ecriture Sainte, ſur le droit Canonique, & ſur la réformation & l'union de l'égliſe.

XII.

XXXI. Trente-neuviéme Seſſion.

Le neuviéme d'Octobre on tint la trente-neuviéme Seſſion. On y entama l'ouvrage de la réformation, qu'on ne devoit entreprendre à fond qu'après l'élection d'un Pape. On y lut auſſi pluſieurs Décrets, dont voici quelques-uns. Le principal contenoit la tenue des Conciles. On y déclare que le fréquent uſage des

Conciles, eſt la meilleure voie pour éteindre & pour prévenir les ſchiſmes & les héréſies, pour corriger les déſordres, réformer les abus, & entretenir l'égliſe dans un étar floriſſant. Le Concile ordonne par une loi perpétuelle, qu'il ſe tiendra un autre Concile général cinq ans après celui-ci, un troiſiéme ſepr ans aprés la fin du ſecond, & à l'avenir qu'il s'en riendra toujours un de dix en dix ans, dans les lieux que le Pape indiqueroir à la fin de chaque Concile, du conſentement & avec l'approbation du Concile même; qu'en cas de guerre ou de contagion, le Pape, du conſentement des Cardinaux, pourra ſubſtituer un autre lieu, & avancer le rerme marqué par le Concile, mais non pas le prolonger. Le troiſiéme Décret regarde la profeſſion de Foi que devoit faire à l'avenir le Pape élu, en préſence de ſes Electeurs, avant que ſon élection fût publique. Le quatriéme défend la tranſlation des Evêques ſans une grande néceſſité, & ordonne que le Pape n'en faſſe jamais aucune, que du conſeil des Cardinaux & à la pluralité des voix. Le cinquiéme Décret défend encore au Pape de s'approprier les dépouilles des Evêques morts, & de ſe réſerver la nomination aux bénéfices, & leurs revenus pendant la vacance. Cet abus étoit alors fort ordinaire & très-préjudiciable aux Egliſes.

XXXII. Quarantiéme Seſſion. Projet de réformation.

Le rrentiéme d'Octobre on tint la quarantiéme Seſſion. Tout érant diſpoſé pour l'élection d'un Pape par la dépoſirion des Conrendans, le Concile propoſa dix-huit articles de réformation, qui avoient été mûremenr examinés. Le Décret qui les renfermoir, étoit conçu en ces termes: Le ſaint Concile général de Conſtance légitimement aſſemblé dans le

Saint-Eſprit, repréſentant l'égliſe univerſelle, ordonne que le Pape futur, à l'élection duquel on doit procéder inceſſamment, de concert avec ce Concile, ou avec les Députés des Nations, doit réformer l'égliſe dans ſon chef & dans ſes membres, auſſi bien que la Cour de Rome, & que cette réformation concernera les articles arrêtés dans le Collége de réformatoire. Le Décret en marque dix-huit, dont les principaux ſont, les annates, les réſerves du Siége Apoſtolique, les collations des bénéfices, & les graces expectatives, les cauſes qu'on doit porter ou qu'on ne doit pas porter en Cour de Rome, les appellations en Cour de Rome, les commandes, les cas auſquels on peut corriger un Pape & le dépoſer, l'extirpation de la ſimonie, les diſpenſes, les indulgences.

XXXIII. Le Concile veut abolir les annates. Oppoſition des Cardinaux.

Nous expliquerons ailleurs la plûpart de ces articles de réformation. Il n'y en eut aucun qui fût agité entre les Cardinaux & les Nations avec plus de chaleur & de vivacité, que celui des annates. On appelle annates le droit que les Papes s'attribuent dans toute la Chrétienté ſur les revenus de la premiere année des bénéfices qui viennent à vaquer, comme Archevêchés, Evêchés, Abbayes, Prieurés & autres. Ce prétendu droit ne remontoit pas plus haut qu'au tems de Clément V, qui impoſa pour trois ans les annates en Angleterre: mais le Parlement s'y oppoſa. Ce fut Boniface IX qui le premier regarda les annates comme un droit attaché à la dignité des Souverains Pontifes. Charles VI Roi de France conçut la réſolution de ſupprimer ce prétendu droit. Dès que le Concile de Conſtance fut aſſemblé, il chargea ſes Ambaſſadeurs d'y

faire approuver les Libertés de l'Egliſe Gallicane, ſur-tout dans l'article des annates : mais les Cardinaux s'y oppoſerent fortement, ſous prétexte qu'il falloit fournir aux Papes & aux Cardinaux de quoi s'entretenir ; conſentant de réformer les abus, s'il y en avoit, & les taxes, ſi elles étoient exorbitantes ; & c'eſt ce qui fut le ſujet de grandes conteſtations.

XXXIV. Raiſons contre les Annates.

Ces raiſons des Cardinaux aiant été communiquées aux Nations, elles en délibérerent pendant ſept jours, & enfin conclurent qu'il falloit entiérement ôter les annates pour le paſſé, pour le préſent & pour l'avenir. Les Cardinaux chargerent Jean de Scribanis Promoteur de ſoutenir ce droit, & il appella de la réſolution des Nations au Pape futur. La Nation Françoiſe répondit à l'appel des Cardinaux par une proteſtation en bonne forme & bien raiſonnée. Elle ſoutient que les annates ne peuvent ſe défendre par aucun privilége ni par aucune preſcription ; qu'elles ſe ſont introduites par l'oblation volontaire & gratuite que faiſoient au ſaint Siége quelques uns de ceux dont l'élection étoit confirmée, & qu'enſuite on en avoit fait une obligation, ſous prétexte de coûtume ; que la taxe des bénéfices qui avoit été faite étoit une exaction ſimoniaque ; que quand même on auroit pû exiger les annates, il étoit à propos de les abolir, à cauſe des ſcandales, des violences, des plaintes, des oppreſſions qu'elles ont cauſées & qu'elles cauſent tous les jours.

On répond enſuite aux raiſons alléguées par le Promoteur Scribanis pour juſtifier les annates. Il faut bien, diſoit-il, que les égliſes inférieures qui ſont émanées de l'é-

gliſe de Rome, fourniſſent au Pape & aux Cardinaux ce qui leur eſt néceſſaire. On lui répond que l'Evêque de Rome a auſſi-bien que les autres des revenus ſuffiſans pour ſa ſubſiſtance ; & qu'en cas qu'il n'en eût pas aſſez, le Clergé de ſa ville & de ſon diocèſe, & même les autres égliſes pourroient l'aider pendans quelque tems par leurs aumônes ; ce qui eſt bien différent d'une redevance perpétuelle : qu'au reſte quoique l'Egliſe de Rome fût la premiere & la maîtreſſe des autres, à cauſe des vertus & des mérites de S. Pierre, & de ceux qui en avoient été autrefois Evêques, il n'étoit pas vrai qu'elle eût précédé les autres, puiſque l'Egliſe Grecque étoit la premiere dans l'ordre des tems : que pour les Cardinaux, on les pouvoit conſidérer, ou comme Curés & Evêques de leurs titres, & qu'en cette qualité ils devoient s'acquitter des fonctions curiales & epiſcopales ; ou comme Conſeillers du Pape : mais qu'ils ne ſont point Coadjuteurs du Pape ; que cette qualité n'appartient qu'aux Evêques qui ſont de droit divin au-deſſus des Cardinaux, quoique préſentement ceux-ci s'élévent au-deſſus des Evêques & les mépriſent ; qu'enfin les Cardinaux ſont aſſez riches & aſſez puiſſans pour ſoutenir leur dignité.

XIII.

On lut un autre Décret ſur la maniere d'élire un Pape, où l'on dit en ſubſtance, que du conſentement unanime des Cardinaux & des Narions, le Concile ordonne que pour cette fois ſeulement, ſix prélats ou autres Eccléſiaſtiques de chaque Nation, ſeront choiſis dans l'eſpace de dix jours pour procéder avec les Cardinaux à l'élection d'un ſouverain

XXXV. Décret ſur la maniere d'élire un Pape. Préparation du Conclave

Pontife : enſorte que celui qui ſera élu par les deux tiers des Cardinaux & par les deux tiers des Députés de chaque Nation, ſera reconnu dans toute l'égliſe ; & que l'élection ſera nulle, ſi elle n'a pas les deux tiers des ſuffrages, tant des Cardinaux que des Députés des Nations. On avoit déja préparé le Conclave, & l'on y avoit fait cinquante-trois chambres, trente pour les Députés des Nations, ſix de chacune ; & vingt-trois pour autant de Cardinaux. On les tira au ſort, & chacun mit ſon nom & ſes armes ſur la porte de celle qu'il devoit occuper. L'Empereur fit enſuite publier à ſon de trompe un Edit par lequel il défendoit d'approcher du Conclave juſqu'à une certaine diſtance, pendant tout le tems que les Electeurs y ſeroient enfermés ; & de s'emparer de l'hôtel du Cardinal qui ſeroit élu Pape & de piller.

XXXVI. Quarante unieme Seſſion.

Tout cela fut confirmé dans la quarante-uniéme Seſſion, qui ſe tint le huitiéme de Novembre, & à laquelle aſſiſta l'Empereur avec tous les Princes. Après la Meſſe, célébrée par le Cardinal de Saint Marc, l'Evêque de Lodi prêcha ſur ces paroles ; *Eligite meliorem*, Choiſiſſez le meilleur. Il fit dans ſon diſcours le portrait d'un bon Pape. Il dit qu'il devoit avoir une grande pureté de mœurs, de la ſcience, & beaucoup de capacité pour le gouvernement. On a beſoin, dit-il, d'un excellent Pilote dans un vaiſſeau où l'eau entre de tous côtés, dont les voiles ſont rompues, l'ancre perdue, & les mâts fracaſſés. On a beſoin d'un habile médecin dans un tems de contagion. Il faut un Paſteur d'une ſageſſe conſommée, lorſque les Paſteurs & les brebis ſont égarés, pour les ramener dans la berge-

rie. Choiſiſſez-en donc un qui ſoit, à l'égard des Rois, un Jean-Baptiſte; à l'égard des Egyptiens, un Moyſe; à l'égard des fornicateurs, un Phinées; à l'égard des idolâtres, un Elie; à l'égard des menteurs, un Saint Pierre; à l'égard des avares, un Eliſée; à l'égard des blaſphémateurs, un Saint Paul; à l'égard de ceux qui trafiquent dans la maiſon de Dieu & qui la profanent, un autre Jeſus-Chriſt. On lut enſuite les articles que devoient jurer les Electeurs du Pape & les gardiens du Conclave. On nomma tout haut ceux qui devoient jurer, & l'on commença par les gardiens du Conclave. Enſuite l'Archevêque de Milan nomma ceux qui, par l'ordre & le choix du Concile, avoient été joints aux Cardinaux pour l'élection du Pape.

XIV.

Dès le même jour huitiéme de Novembre, vers les quatre heures après-midi, tous les Electeurs entrerent dans le Conclave. L'Empereur s'y étoit rendu avant les autres, pour les recevoir. On avoit pris toutes les meſures néceſſaires pour la sûreté du lieu. Deux Princes avec le Grand Maître de Rhodes ſe tenoient à la porte, aiant les clefs: & ſur les dégrés, il y avoit ſix ſoldats choiſis, qui gardoient un profond ſilence. Devant le Palais du Conclave, quelques Evêques & quelques Docteurs nommés par le Concile étoient aſſis à une table, pour examiner ce qu'on faiſoit entrer, & s'il n'y avoit point quelques lettres cachetées. Les Electeurs commencerent la journée du lendemain par des prieres, & par le ſermon qu'ils entendirent. On fit une proceſſion dans la ville; & l'on vint autour du Conclave en portant les Reliques des Saints, XXXVII. Election de Martin V.

pour demander à Dieu un ſuccès favorable. Les deux premiers jours qu'on fut au Conclave, les voix furent fort partagées. Enfin le troiſiéme jour qui étoit l'onziéme de Novembre, tous les Electeurs s'accorderent ſur le choix d'Othon Colonne Cardinal Diacre, qui, en l'honneur de Saint Martin Evêque de Tours dont on célebroit la fête ce jour-là, prit le nom de Martin V, quoiqu'il ne ſoit que le troiſiéme de ce nom; parce qu'on a appellé Martin deux papes, dont le vrai nom eſt Martin. ce pape étoit Romain, de l'ancienne maiſon des colonnes. preſque tous les Auteurs ſe réuniſſent à porter de lui un jugement avantageux. Quelques-uns cependant ont dit de lui qu'etant cardinal il étoit pauvre & modeſte, mais que devenu pape, il devint fort avare & s'enrichit beaucoup.

XXXVIII. couronnement du pape. Il néglige le grand ouvrage de la réformation.

Auſſi-tôt que l'Empereur eut appris l'élection, il entra dans le conclave, ſe proſterna humblement devant le Pape pour lui baiſer les pieds, & remercia les Electeurs d'avoir fait un ſi bon choix. Le Pape de ſon côté l'embraſſa tendrement, & le remercia du zéle qu'il avoit fait paroître pour l'union de l'égliſe. Il fut introniſé l'après-midi dans la cathédrale. Tout le concile marcha en cérémonie pour aller prendre le pape, & l'amener à l'Egliſe. Deux jours après, il fut ordonné prêtre, & le troiſiéme jour il fut ſacré Evêque. Le Dimanche ſuivant, il fut couronné avec un magnifique appareil. Après la cérémonie, & lorſque le pape s'en retournoit, les Juifs de conſtance vinrent lui faire hommage avec des flambeaux à la main. L'un d'eux portoit le Décalogue & les cinq Livres de Moyſe, qu'il préſenta au Pape. Le Pape pria Dieu de leur ôter le voile

de devant les yeux, afin qu'ils apperçuſſent la lumiere de la vie éternelle ; & il leur donna ſa bénédiction. Il ne penſa plus enſuite qu'à notifier ſon élection à tous les Princes & à régler la Chancellerie Romaine ; & il paroiſſoit oublier ce qui auroit dû être l'objet de ſes premiers ſoins, c'eſt-à-dire, la réformation de l'égliſe. Les cinq Nations s'aſſemblerent auſſi-tôt après ſon couronnement, & prirent la réſolution de lui demander cette réformation, qu'il avoit promis de faire après ſon élection. Martin V le promit de nouveau, & choiſit même des Cardinaux pour y travailler avec les Députés que le concile devoit nommer. On commença ; mais comme les cardinaux choiſis par le Pape agiſſoient très-lentement, la Nation Allemande préſenta aux nouveaux commiſſaires de la réformation un Mémoire, où elle propoſoit pluſieurs articles. ce Mémoire eut peu d'effet : le Pape s'occupoit de toute autre affaire que de celle qui intéreſſoit davantage l'égliſe.

XV.

XXXIX. Quarante-deuxiéme Seſſion.

On tint la Seſſion quarante-deuxiéme le vint-huitiéme de Décembre, & ce fut la premiere à laquelle Martin V préſida. L'Empereur y fut préſent avec tous les Princes, les Prélats & les Ambaſſadeurs. On n'y fit rien pour la réformation. Le Pape ſongea enſuite à couronner ſolemnellement Sigiſmond. cette cérémonie lui plaiſoit davantage que la réformation. cependant les Nations preſſoient le Pape d'y travailler, & ſupportoient impatiemment un ſi long délai dans une affaire ſi importante. On préſenta de nouveaux Mémoires, qui n'eurent pas plus d'effet que les premiers, quoiqu'ils fuſſent dreſſés avec beau-

Memoires preſentés pour la réformation.

coup de diſcretion. Les François ſe joignirent aux Allemands pour demander la réformation. Ils allerent trouver l'Empereur, & le preſſerent inſtamment d'engager le Pape à s'appliquer ſérieuſement à ce grand ouvrage. Mais l'Empereur leur dit, que quand il les avoit preſſés de faire réformer l'égliſe avant qu'on élût un Pape, ils n'avoient jamais voulu y acquieſcer ; que préſentement qu'ils en avoient un, ils pouvoient s'adreſſer à lui pour faire cette réformation. Ceux qui réfléchiſſoient, devoient ſentir combien les Allemands avoient eu raiſon de demander que le Concile travaillât à la réformation avant l'élection d'un Pape.

XL. Obſtination invincible de l'Antipape Benoit XIII.

Comme on croioit que le ſchiſme ne ſeroit entiérement éteint, que quand l'Antipape Benoît ſe ſeroit ſoumis à Martin V, on lui envoia une Ambaſſade ſolemnelle pour le ſommer de céder, en le menaçant de toutes les peines eccléſiaſtiques. Mais ce vieillard endurci ſe contenta de répondre, qu'il travailleroit à pacifier l'égliſe. Ainſi la députation fut auſſi inutile que celles qui lui avoient été déja faites. Dans le même tems Martin V & Alphonſe Roi d'Arragon ſe brouillerent pour des intérêts temporels, & cette diviſion diminua beaucoup l'autorité du Concile de Conſtance en Arragon. Elle fut une ſemence d'inimitiés & de querelles entre le Pape & le Roi, & elles durerent juſqu'après la mort de Benoît XIII, qui n'arriva qu'en 1424.

XLI. Bulle de Martin V, qui confirme le Concile de Conſtance.

Dans l'intervalle qui fut entre la quarante-deuxiéme & la quarante-troiſiéme Seſſion, le Pape publia contre les Huſſites une Bulle, dont le premier article eſt remarquable. Martin V veut que celui qui ſera ſuſpect, jure qu'il

reçoit tous les Conciles généraux, & en particulier le Concile de Conſtance, repréſentant l'égliſe univerſelle ; & que tout ce que ce dernier Concile a approuvé & condamné, doit être approuvé & condamné par tous les fidéles. Ce Pape a donc regardé ce Concile comme œcuménique : & comme il veut que toutes les déciſions de ce même Concile ſoient approuvées de tout le monde, il approuve donc la ſupériorité du Concile ſur les Papes, puiſque cette ſupériorité fut décidée dans la cinquiéme Seſſion. Les Ultramontains ne peuvent oppoſer que de vaines chicanes à ce raiſonnement ſans réplique.

XLII. Dernieres Seſſions du Concile de Conſtance. 1418.

Comme le Pape vouloit terminer le Concile, il tint le vingt-uniéme de Mars 1418 la quarante-troiſiéme Seſſion, à laquelle il préſida. On y publia quelques Décrets, qui ne font qu'effleurer la matiere ſi importante de la réformation de l'égliſe. On reſtraignit les exemptions & les diſpenſes ; on condamna la ſimonie ; on renouvella les Canons touchant la modeſtie des eccléſiaſtiques dans leurs habits. Mais le Pape éluda la réforme des Cardinaux & de la Cour de Rome, qui avoit été ordonnée par le Concile ; & des dix-huit articles contenus dans le Décret du trentiéme d'Octobre 1417, il n'y en eut que ſix réglés dans cette Seſſion. Le dix-neuviéme d'Avril on tint en préſence de l'Empereur la quarante-quatriéme Seſſion. Le Pape y fit lire une Bulle qui portoit, que déſirant ſatisfaire au Décret de la trente-neuviéme Seſſion du préſent Concile général, il nommoit avec le conſentement des Peres aſſemblés, la ville de Pavie pour la renue du prochain Concile. La Nation Françoiſe ne ſe trouva pas à cette

Seſſion, parce qu'elle n'approuvoit point le choix de la ville de Pavie. Enfin pour terminer le concile, on tint la quarante-cinquiéme & derniere Seſſion le vingt-deuxiéme d'Avril. Après la Meſſe ſolemnelle du Saint-Eſprit, le Pape lut un diſcours, & un cardinal prononça à haute voix ces paroles par ordre du Pape & du concile : Meſſieurs, allez en paix ; & tous les aſſiſtans répondirent : *Amen.* L'Evêque de Catane prononça un diſcours, après lequel un cardinal lut la Bulle par laquelle le Pape congédioit le concile. Ainſi finit le concile de conſtance, après avoir duré près de trois ans & demi. Nous ferons ailleurs quelques réflexions ſur ce concile. Nous nous contenterons ici de rapporter une excellente parole du grand Boſſuet. De ce qu'on a éludé la réformation, dit ce ſavant prélat, il ne s'enſuit pas que le concile avoit peu d'autorité ; mais que les hommes ont été aſſez méchans, pour empêcher cet important ouvrage.

Déf. de la décl. du Cl. l. V. c. 18.

ARTICLE III.

Concile de Bâle.

I.

1.

Ouverture du concile de Pavie. Il eſt tranſféré à Sienne.

L'An 1423 qui étoit le tems marqué par le concile de conſtance pour la tenue de celui de Pavie, le Pape Martin V y envoia trois Légats. Il s'y trouva quelques Députés de France, d'Allemagne & d'Angleterre, &

le concile fut ouvert au mois de Mai. Près de deux mois s'étant paſſés inutilement, & la ville de Pavie étant menacée de la peſte, on crut qu'il étoit néceſſaire de changer le lieu du concile. Le Pape conſentit à cette tranſlation, qui ſe fit le vingt-deuxiéme de Juin. Après quelques conteſtations ſur le lieu où il ſeroit transféré, le concile de Pavie choiſit la ville de Sienne en Italie, & le Pape approuva ce choix. Pluſieurs Prélats, Docteurs & Députés des Princes s'y rendirent. On tint quelques Seſſions qui, ſelon la plûpart des Hiſtoriens, ne commencerent que le huitiéme de Novembre. Les Peres voulant travailler au grand ouvrage de la réformation de l'Egliſe, crurent devoir d'abord établir le fondement de la Foi, en renouvellant les Décrets faits à conſtance pour la condamnation des héréſies. Par un autre Décret le concile traita de la réunion des Grecs, dont le Pape Martin V paroiſſoit fort occupé. Il loua le zéle du Pape : mais déclara qu'il n'y avoit aucune affaire qui fût plus preſſée qu'une bonne réformation dans l'Egliſe catholique : qu'ainſi il falloit y travailler avant toute autre affaire, & remettre la réunion des Grecs à un tems plus favorable.

11. Diſſolution du concile de Sienne. Il eſt tranſferé à Bâle en Suiſſe.

Mais avant que le concile fît aucun réglement pour la réformation, le Pape qui craignoit qu'elle ne fût contraire aux intérêts de la cour de Rome, fit en ſorte qu'on la remît à un autre tems & à un autre lieu. Un de ſes prétextes étoit le petit nombre de Prélats qui s'étoient rendus au concile. Mais ce qui empêchoit les Prélats d'y aller, c'eſt qu'il étoit notoire que les gens de la cour de Rome, & le Pape lui-même, ne vouloient point de con-

ciles, par la crainte qu'ils avoient de la réformation ; & qu'ils trouveroient toujours des prétextes pour les diſſoudre ou les rendre inutiles. C'eſt ce qui faiſoit que ceux qui auroient dû y aſſiſter, n'y venoient que difficilement & à contre-cœur. Ce ſont les paroles du grand Boſſuet. Le Concile de Sienne ſe voiant forcé par les intrigues de la Cour de Rome, de ſe ſéparer lorſqu'il étoit à peine aſſemblé, on réſolut d'en indiquer un autre, & on nomma des Députés des Nations pour convenir du lieu où il ſe tiendroit. Après beaucoup d'altercations, on convint le dix-neuviéme de Février 1424, que le prochain Concile que l'on devoit aſſembler ſept ans après, en exécution du Décret du Concile de Conſtance, ſe tiendroit dans la ville de Bâle. Ce choix fut approuvé en plein Concile, par les Légats du Pape & par les principaux Prélats de chaque Nation. L'Archevêque de Tolède & la plûpart des Prélats ſe plaignirent de cette diſſolution du Concile de Sienne, & en rejetterent la faute ſur le Pape, diſant, & même aſſez haut, qu'il empêchoit la réformation de l'Egliſe. Pour les appaiſer, les Légats du Pape proteſterent que par cette tranſlation, le Concile de Sienne ne ſeroit pas cenſé rompu entiérement ; mais que les Préſidens du Concile travailleroient avec les Députés des Nations, à une ſérieuſe réformation de l'Egliſe ; & les Préſidens des Nations firent la même proteſtation. Le Pape par une Bulle du douziéme de Mars, confirma la diſſolution du Concile de Sienne, & approuva le choix que l'on avoit fait de la ville de Bâle, pour y célébrer ſept ans après un Concile général, ainſi qu'il avoit été ordonné par le Décret de Con-

Déf. de la décl. l. V. ch. 39.

ſtance. On n'étoit jamais plus actif à Rome, dit M. Boſſuet, que quand il s'agiſſoit de confirmer la diſſolution des Conciles. Cependant les Papes ſe deshonoroient par cette conduite, & la diſcipline eccléſiaſtique étoit toujours également corrompue. *Mém chap.*

II.

III. Mort de Benoît XIII. Election de Mugnos, qui prend le nom de Clément VIII.

La même année 1424, Benoît XIII mourut dans le château de Paniſcole à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Son corps fut enterré ſans cérémonie dans l'égliſe de ce château. Un de ſes neveux le fit tranſporter ſix ans après à Iglueſra ville d'Arragon qui appartenoit à la maiſon de Lune. Son corps fut ſi bien embaumé, qu'on aſſûre qu'il eſt demeuré incorruptible. Il ne s'étoit pas contenté de vouloir mourir dans le ſchiſme, il s'efforça même de le perpétuer après ſa mort. Il fit promettre avec ſerment aux deux Cardinaux qui reſtoient auprès de lui, qu'ils éliroient un autre Pape en ſa place, & les menaça de la malédiction de Dieu, s'ils n'obéiſſoient pas. Dès qu'il fut mort, Alfonſe Roi d'Arragon, qui régloit ſa religion ſur ſes intérêts, les y engagea auſſi, pour oppoſer un nouveau rival au Pape Martin V, dont il n'étoit pas content. Ces deux Cardinaux s'enfermerent donc dans une eſpéce de Conclave pour procéder à cette élection. Ils nommerent Gilles Mugnos ou de Munion Chanoine de Barcelonne, & Docteur en Droit canonique qui s'étoit acquis beaucoup de réputation par ſa ſageſſe & par ſa doctrine. Mugnos ſentant bien l'irrégularité d'une pareille élection, réſiſta d'abord; mais enfin Alfonſe dont il étoit ſujet, commanda, & Mugnos obéit. Il prit les ornemens Pontificaux à Paniſcole avec le nom de Clément

VIII, & fit publiquement toutes les fonctions de ſouverain Pontife. Afin d'avoir un plus nombreux Conſiſtoire, il fit une promotion de Cardinaux ; & pour ne manquer à rien de ce que les Papes ont coûtume de faire, il ne manqua pas de créer ſon neveu.

IV. Mugnos renonce au titre de pape. Fin du ſchiſme.

Cinq ans après, le Roi Alphonſe s'étant reconcilié avec Martin V, envoia auſſi-tôt deux de ſes Conſeillers à Paniſcole, pour ordonner à Gilles Mugnos de renoncer au Pontificat. Mugnos reçut les ordres avec joie, mais il voulut renoncer à ſa dignité avec pompe & dans les formes. Comme il n'avoit plus que deux Cardinaux, il commença par en élire un avec toutes les cérémonies qu'on obſervoit à Rome dans ces occaſions. Il ſe mit enſuite ſur le trône, la thiare en tête & revêtu de ſes ornemens pontificaux, ſes trois Cardinaux à ſes côtés, avec les deux conſeillers d'Alfonſe, qu'il décoroit du nom d'Ambaſſadeurs, & plus bas tous ſes Officiers. Avant que de ſe demettre, il déclara qu'il révoquoit toutes les ſentences d'excommunication que lui & Benoît ſon prédéceſſeur avoient fulminées contre tous ceux qui avoient refuſé de leur obéir, & particuliérement contre Othon colonne, appellé dans ſon obédience Martin V, ajoûtant qu'il les réhabilitoit tous de ſon propre mouvement, & ſur-tout Othon colonne, qu'il déclaroit pouvoir être élevé à toutes les dignités Eccléſiaſtiques, même à celle de ſouverain Pontife. cette déclaration fut ſuivie d'un diſcours dans lequel il expoſa les motifs qui le portoient à renoncer au Pontificat. Il dit enſuite que la ceſſion volontaire qu'il faiſoit pour la gloire de Dieu & la paix de l'égliſe, rendant le ſaint Siége vaquant,

les Cardinaux pouvoient procéder canoniquement à une nouvelle élection. Il deſcendit de ſon trône, & mit entre les mains des Commiſſaires du Roi d'Arragon la Bulle de ſa renonciation ; après quoi il ſe retira dans une chambre, & aiant quitté les habits pontificaux, il rentra dans la ſalle avec l'habit d'un ſimple Prêtre & Docteur, & alla prendre ſa place après les Cardinaux, les priant de procurer à l'Egliſe un bon Paſteur.

En même-tems ceux-ci ſe leverent, & allerent demander à un nommé Deſprez, qui ſe diſoit camerlingue de l'Egliſe de Rome, qu'il leur aſſignât un lieu pour le conclave. Deſprez les conduiſit en cérémonie dans un appartement qu'il avoit préparé pour cela. Les trois Cardinaux y entrerent ; on les y enferma, on y mit des gardes ; & repréſentant, à ce qu'ils diſoient, tout le ſacré Collége, ils élurent ſur le champ Othon Colonne, qu'ils déclarerent Pape ſous le nom de Martin V, & l'on en vint rendre à Dieu dans l'égliſe de Paniſcole de ſolemnelles actions de graces. Enſuite Mugnos & ſes Cardinaux allerent trouver le Légat de Martin V, qui étoit à trois lieues de Paniſcole, & reçurent l'abſolution de toutes les cenſures qu'ils avoient encourues. Quoique tout ce qui ſe paſſa à Paniſcole parût plutôt un jeu que des démarches ſérieuſes, néanmoins on regarda cet événement comme étant, à proprement parler, la fin de ce grand ſchiſme d'Occident, qui depuis, que Clément VII fut élu à Fondi en 1378, avoit ſi cruellement ravagé l'Egliſe pendant cinquante-un ans. Pour dédommager en quelque ſorte Gilles Mugnos, le Pape lui donna l'Evêché de Majorque.

III.

V. convocation du concile de Bâle. Mort de Martin V. Election d'Eugéne IV.

Lorſque le tems fut venu d'aſſembler le Concile à Bâle, ſelon ce qui avoit été décidé à Conſtance & à Sienne, & confirmé par Martin V, ce Pape convoqua le Concile de Bale & nomma pour y préſider le Cardinal Julien Céſarini, l'un des plus vertueux & des plus ſavans hommes de ſon ſiécle. Sur ces entrefaites Martin V mourut à Rome d'apoplexie le vingtiéme de Février 1431, à l'âge de ſoixante-trois ans, après avoir tenu le ſaint Siége treize ans & quelques mois. Après ſes funérailles le Siége ne fut vacant que dix jours. Les Cardinaux au nombre de quatorze entrerent dans le Conclave le premier de Mars. L'élection tomba ſur Gabriel Condolmere Vénitien, qui prit le nom d'Eugéne IV, & qui n'avoit alors que quarante-huit ans. Il étoit petit neveu de Grégoire XII du côté maternel. A peine fut-il ſur le ſaint Siége, qu'il reprit l'affaire de la convocation du Concile de Bâle commencée par ſon Prédéceſſeur. Il écrivit au Cardinal Julien nommé par Martin V Préſident de ce Concile, de ſe rendre à Bâle. Ce grand homme étoit alors en Bohême, où le Pape l'avoit chargé de pluſieurs affaires importantes. Nous voulons, lui marqua Eugéne, qu'auſſi-tôt que vous aurez terminé les affaires de Bohême, ce qui arrivera bientôt, comme nous l'eſpérons, vous alliez à Bâle, pour y exécuter les ordres qui vous ont été donnés, & les Décrets du Concile de Conſtance. Le Pape lui-même avoit une ſi grand idée de l'autorité de ce ſaint Concile, qu'il le prenoit pour la régle fondamentale de ſes démarches les plus importantes.

Comme le Pape Martin V avoit donné au Cardinal Julien le pouvoir de mettre d'autres perſonnes en ſa place, en cas qu'il ne pût aſſiſter lui-même à l'ouverture du Concile, il y envoia Jean Polmar Chapelain du Pape & Auditeur du ſacré Palais, & Jean de Raguſe Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, & Procureur Général de l'Ordre des Freres Précheurs, pour préſider en ſa place. ils arriverent à Bâle le dix-neuviéme de Juillet, & ouvrirent le Concile le vingt-troiſiéme du même mois. Comme il ne ſe trouvoit encore à Bâle que fort peu de Prélats, on ſe contenta de tenir quelques Congrégations juſqu'au mois de Décembre. On vouloit auſſi donner le tems au Cardinal Julien d'arriver, parce qu'il avoit promis de venir, & il arriva en effet au mois d'Octobre. Peu de tems après, le Pape lui écrivit qu'il falloit transférer le Concile de Bâle dans une autre ville, & le remettre à un autre tems : mais ce Cardinal qui voioit bien quel étoit le deſſein du Pape, uſa de l'autorité qu'il lui avoit donnée, & aſſembla le ſeptiéme de Décembre une Congrégation générale, dans laquelle il indiqua la premiere Seſſion du Concile au quatorziéme du même mois. On voioit arriver tous les jours à Bâle un grand nombre d'Evêques, de Cardinaux, d'Abbés, & des Ambaſſadeurs des Rois & des Princes. Les chemins étoient libres, & l'on pouvoit venir au Concile avec une entiere ſûreté. Le Cardinal Julien donna avis à l'Empereur Sigiſmond, que la premiere Seſſion devoit ſe tenir le quatorziéme de Décembre. Ce Prince loua le zele du Légat & du Concile, & les exhorta à punir tous ceux qui voudroient ou

VI. Ouverture du concile de Bâle. Le cardinal Julien y preſide.

prolonger ou diſſoudre le Concile. Il écrivit auſſi au pape pour l'empêcher d'entreprendre de le rompre, ou de le remettre à un autre tems.

VII. Premiere Seſſion. 14. Décembre 1431.

La premiere Seſſion fut donc tenue au jour marqué dans l'égliſe Cathédrale de Bâle. L'Evêque de Coutances en Normandie célebra la Meſſe; & après les prieres ordinaires, le Cardinal Julien fit un diſcours dans lequel il exhorta les Peres à mener une vie pure & ſans tache, à avoir une charité ſincére les uns pour les autres, & à travailler pour les intérêts de l'égliſe. On lut dans cette Seſſion, comme pour ſervir de préambule, pluſieurs Décrets: entre autres, le canon de conſtance touchant la fréquente célébration des Conciles; le Décret du concile de Sienne, qui déſignoit la ville de Bale pour le lieu du concile futur: l'approbation donné à ce Décret par Martin V; ſa Bulle de convocation par laquelle il nommoit le Cardinal Julien préſident du Concile; & la lettre d'Eugene IV à ce Cardinal ſur le même ſujet. Après la lecture de ces piéces, le Concile ſe voiant ſi ſolidement appuié de tant de côtés, publia ce Décret important, Que le ſaint Concile de Bâle étoit canoniquement aſſemblé & que tous les prélats étoient obligés de s'y rendre.

IV.

VIII. Bel ordre établi dans ce Concile.

Rien ne prouve mieux la ſageſſe & la prudence des peres de ce concile, que le ſoin & l'exactitude qu'ils apporterent dans la déciſion des matieres conteſtées. Ils ordonnerent d'abord que tous les Evêques qui venoient au concile, ſeroient diſtribués en quatre claſſes égales, & que chaque claſſe ſeroit compoſée de cardinaux, Patriarches, Archevêques, Evêques, Abbés, curés, & Docteurs tant

ſéculiers que réguliers, & en Théologie & en droit canon, de quelque Nation ou Province qu'ils fuſſent. Et afin que le nombre de ceux qui compoſoient ces claſſes fût égal, on choiſiſſoit tous les mois quatre perſonnes, un de chaque claſſe, qui diſtribuoient également ceux qui venoient de nouveau. Chacune de ces claſſes ſe nommoit un Préſident, un Syndic, un Notaire & d'autres Officiers. Ils s'aſſembloient réguliérement trois jours de la ſemaine, le Lundi, le Mecredi & le Vendredi. Toutes les claſſes, ou, pour uſer des termes du Concile, toutes les députations avoient la liberté de conférer enſemble, ou ſéparément, ſur les queſtions qu'il falloit examiner. Si une députation étoit d'accord ſur quelque point, on choiſiſſoit le plus habile de cette députation, pour rapporter la concluſion aux trois autres, avec toutes les raiſons ſur leſquelles elle étoit appuiée, afin qu'elles puſſent auſſi dire le ſentiment. Que s'il arrivoit que quelqu'une des claſſes ou députations fût partagée en deux avis, on choiſiſſoit un homme éclairé de l'un & de l'autre avis, & on l'envoioit aux trois autres claſſes, pour y propoſer les ſentimens & les raiſons qu'on avoit de les ſoutenir. Si les trois députations étoient d'accord, & que la quatriéme y trouvât encore quelque difficulté conſidérable, on rapportoit la queſtion à ces trois claſſes, pour y être encore examinée. Lorſque quelque particulier déclaroit qu'il ne pouvoit dire ſur le champ ſon ſentiment, on lui donnoit du tems pour conſulter ſes livres & chercher la vérité. Enfin on choiſiſſoit tous les mois trois perſonnes ſavantes de chaque claſſe, qui s'aſſembloient toutes les ſemaines les jours auſ-

quels les classes ne s'assembloient pas. Ces douze personnes convenoient ensemble sur les délibérations des quatre classes ; elles en faisoient leur rapport au Président du Concile, qui indiquoit l'Assemblée générale pour y dresser la conclusion sinodale dans une Session publique.

Cette Assemblée générale étoit composée des quatre Nations. Elles se trouvoient dans le Chapitre de l'Eglise Cathédrale ; & là il étoit libre à chacun de proposer ce qu'il vouloir, sur la question qui avoit été examinée, & sur laquelle on devoit conclure. Après quoi la Session publique se tenoit dans l'église. On dressoit la conclusion, & on l'inséroit dans les actes du Concile. Voilà l'ordre qui fut gardé par les Peres assemblés à Bâle. On vouloit par-là empêcher les brigues de la nation d'Italie, qui a beaucoup plus d'Evêques que les autres, & qui par leur grand nombre auroient pû retarder ou empêcher la réforme de l'Eglise, qui étoit le principal objet du Concile. Le même ordre avoit été gardé vingt-quatre ans auparavant dans le Concile de Constance. On ne pouvoit emploier plus d'exactitude, ni donner plus de liberté. Pour empêcher les contestations qui pouvoient s'élever sur les rangs, il fut ordonné que celui qu'on auroit dans le Concile, & que les qualités qu'on y prendroit, ne pourroient servir de titre d'un droit acquis, ni préjudicier à personne. Enfin on accorda à ceux qui assisteroient au Concile, le droit de percevoir les fruits de leurs bénéfices, quoiqu'absens ; & on nomma les Officiers. Le Président assistoit au Concile en habits pontificaux, & étoit placé dans la chaire Episcopale près de l'autel, le visage tourné vers les

peres du Concile, qui étoient auſſi en habits pontificaux dans les ſiéges des deux côtés du chœur. Les Ambaſſadeurs des princes étoient dans le milieu ſur des bancs, le viſage tourné vers le préſident; & derriere eux les Généraux d'Ordres, les Docteurs & les autres Eccléſiaſtiques. Les prieres ordinaires étant finies, un ou deux prélats montoient au jubé, liſoient les Décrets, & demandoient ſi on les approuvoit: le préſident du concile, & ceux de chaque députation, répondoient oui: & ainſi finiſſoit la Seſſion.

IX. Zéle des Evêques de France pour empêcher que le Pape ne traverſe le Concile.

Tout le tems qui s'écoula juſqu'à la ſeconde Seſſion qui ſe tint l'année ſuivante, fut emploié en différentes congrégations, où l'on penſa aux moiens d'empêcher le pape Eugéne de diſſoudre le concile, comme on ſavoit qu'il avoit réſolu de faire. ce fut pour s'oppoſer à ce deſſein, que les Evêques de France s'aſſemblerent à Bourges, & firent quelques réglemens ſous le nom d'Avis. ils y repréſentoient que le Concile étoit légitimement convoqué à Bâle, & qu'il ne devoit point être transféré ailleurs: ils prioient le Roi charles VII d'envoier ſes Ambaſſadeurs au pape, afin de l'engager à contiuuer le concile de Bâle pour remédier aux maux de l'Egliſe. Ils ſupplioient auſſi le Roi d'écrire à Sigiſmond & aux Ducs de Savoie & de Milan, afin qu'ils euſſent ſoin de rendre les chemins libres, ſurtout du côté de Rome. L'Archevêque de Lyon fut choiſi pour aller trouver le pape de la part du Roi & du clergé. Le Roi fut auſſi prié par l'Aſſemblée de Bourges, d'envoier ſes Ambaſſadeurs au Concile, & de permettre aux prélats de ſon Roiaume de s'y rendre; ce qui leur fut accordé, avec la qua-

triéme partie des dîmes pour leur dépenſe. Les Peres du Concile, pour faire tomber les bruits qui ſe répandoient que le Pape alloit inceſſamment le diſſoudre, écrivirent à tous les fidéles, qu'ils avoient unanimement réſolu de continuer le Concile, légitimement convoqué & commencé, & qu'ils ne quitteroient point la ville de Bâle qu'il ne fût entiérement fini. Ils ordonnoient aux Prélats, ſur les peines de droit, de s'y rendre promptement. Ils écrivirent auſſi aux Rois & aux Princes, pour les prier d'envoier eux-mêmes leurs Prélats. Après toutes ces meſures, on ſe prépara à tenir la ſeconde Seſſion.

V.

X. Deuxiéme Seſſion. 15 Fevrier 1432.

Elle fut tenue le quinziéme de Février 1432. Le premier Décret que l'on y fit, avoit pour objet d'établir l'autorité du concile, & d'empêcher le Pape Eugene de le diſſoudre ou de le transférer. c'eſt pour cela que les deux célébres Décrets du concile de conſtance, de la quatriéme & cinquiéme Seſſion, y furent confirmés. Le premier décide expreſſément, que le Synode aſſemblé au nom du Saint-Eſprit, qui compoſe le concile général & repréſente l'Egliſe militante, tint ſon pouvoir immédiatement de Jeſus-chriſt, & que le Pape même eſt obligé de lui obéir dans ce qui regarde la Foi, le ſchiſme, & la réforme générale de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres. Le ſecond déclare, que tous ceux qui refuſeront d'obéir aux Ordonnances de ce Concile général, & de tout autre, fût-ce le Pape même, ſeront mis en pénitence & punis. En conſéquence de ces Décrets, & de celui qui ordonne la tenue des conciles généraux, le Concile de Bâle déclare qu'il n'a pû, qu'il

ne

ne peut, & ne pourra être diſſous, transferé ou prorogé, par qui que ce ſoit, même par le Pape, ſans le conſentement & la délibération dudit Concile. Ces Décrets de Conſtance aiant été renouvellés & confirmés à Bâle, & ce Concile aiant enſuite ordonné qu'ils fuſſent inſérés dans ſes actes, il eſt évident que ces Décrets ne regardent pas uniquement les tems de ſchiſme, comme quelques Auteurs Ultramontains ont oſé l'avancer ; puiſqu'il n'y avoit plus de ſchiſme dans le tems du Concile de Bâle, qu'Eugene étoit alors reconnu pour Pape dans toute l'égliſe, & qu'il préſidoit même au Concile par ſes Légats.

XI. Le Pape veut diſſoudre le Concile Magnanimité du Cardinal Julien pour arrêter ce mauvais deſſein. Les Peres du Concile revent l'autorité du Concile ſur le Pape.

Ce qui obligea les Peres à prendre toutes ces précautions, fut la nouvelle certaine qu'on reçut, que le Pape Eugene avoit donné un Décret pour la diſſolution du Concile. Ce Pape aiant appris que toutes les Nations, animées d'un ſaint zéle pour la réforme de l'égliſe, ſe rendoient en foule à Bâle, & que le nombre des Docteurs & des Prélats étoit plus que ſuffiſant pour compoſer le Concile, ne penſa plus qu'à arrêter ce zéle qui l'incommodoit. Dans cette vûe il envoia l'Archevêque de Tarente & l'Evêque de Coloſſe au Cardinal Julien, pour l'exhorter à chercher les moiens de rompre le Concile, ou de le ſuſpendre ; & il chargea l'Archevêque de Tarente d'une Bulle, pour l'autoriſer, en cas de beſoin, à le diſſoudre. Le généreux Cardinal répondit au Pape, avec liberté & avec reſpect, qu'il étoit très-éloigné de vouloir diſſoudre le Concile, parce que cette diſſolution ſeroit infiniment préjudiciable à l'égliſe. Je vous parlerai, très-Saint pere, dit ce grand homme animé d'un zéle vraiment épiſcopal, je

vous parlerai avec beaucoup de confiance, & je n'épargnerai pas même les expreſſions fortes; parce que j'ai appris de Saint Bernard, que la véritable amitié ſouffre quelquefois des reproches, & jamais de flatterie : que ſi j'agiſſois autrement, je me rendrois coupable de ſacrilége & d'infidélité devant Dieu & devant les hommes. Il expoſe enſuite les principales raiſons qui devoient engager le Pape à ne pas rompre le Concile. Après en avoir rapporté quelques-unes, il ajoûte : Quelle confuſion & quel ſcandale dans toute l'égliſe, ſi le Concile ſe termine ſans avoir rien fait ! Tout l'Univers qui attend une entiere réforme de l'égliſe, & qui aura été trompé dans ſon eſpérance, n'aura-t-il pas ſujet de croire que le Clergé eſt incorrigible, & qu'il veut perſiſter dans ſes déſordres ? Ne nous fera-t-il point regarder par tous les hérétiques, comme des gens qui ſe mocquent de Dieu & des hommes ? Ne s'en prendra-t-il pas à l'Evêque de Rome même, qui rendra un compte rigoureux de la perte des ames, dont il aura été coupable ? Enfin eſt-il fort honorable pour la Cour de Rome, de troubler un Concile aſſemblé pour la reforme ? Le zélé Cardinal allégue de nouveaux motifs de ne pas diſſoudre le Concile, & continue ainſi : La Foi & le ſalut des ames doivent être préferés au temporel & au patrimoine de l'égliſe. Et quand il ſeroit certain que vous duſſiez perdre Rome & tout l'Etat Eccléſiaſtique, vous ſeriez obligé de ſecourir les ames pour leſquelles Jeſus-Chriſt eſt mort, plutôt que vos fortereſſes & les murs de vos villes. Au reſte il n'y avoit guères d'apparence que la tenue du Concile de Bâle pût nuire au patrimoine de ſaint

Pierre. Le Cardinal Julien réfute enſuite les raiſons du Pape pour la diſſolution du Concile.

Cette admirable lettre fut ſuivie d'une ſeconde encore plus preſſante. Le généreux Cardinal y repréſente au Pape, combien il lui ſeroit honorable de quitter l'Italie, de charger quelqu'un du ſoin des biens temporels de l'égliſe, & de ſe rendre en perſonne au Concile. Le véritable patrimoine de l'égliſe, dit-il, c'eſt de gagner des ames à Dieu: l'égliſe n'eſt pas un aſſemblage de prieres & de murs: Jeſus-Chriſt ne vous a pas établi pour garder des villes & des places fortifiées, mais pour être le Paſteur des ames. Après quelques juſtes reproches qu'il croioit devoir faire au Pape, ſur le ſcandale qu'il donnoit à l'égliſe en voulant diſſoudre le Concile, il en montre l'autorité, contre ceux qui prétendoient qu'il n'étoit pas légitime afin de favoriſer le deſſein du Pape Eugene. On ne peut, dit-il, douter de l'autorité du Concile de Bâle, qu'on ne conteſte en même-tems celle du Concile de Conſtance; parce que l'un de ces deux Conciles dépend de l'autre, comme l'effet dépend de ſa cauſe. Mais juſqu'ici perſonne n'a révoqué en doute l'autorité du Concile de Conſtance: autrement la dépoſition du Pape Jean XXIII ne ſeroit pas canonique & ſi elle ne l'eſt pas, il s'enſuivra que l'élection du Pape Martin V n'eſt pas légitime, puiſqu'elle a été faite du vivant de Jean XXIII. Et Eugene IV, dont l'élection a été faite par les Cardinaux que Martin V avoit créés, ne ſera pas non plus légitime. Il n'y a donc perſonne, concluoit le Cardinal Julien qui ait plus d'intérêt de ſoutenir l'autorité du

Concile de Conſtance, que votre Sainteté ; parce que, ſi on peut la conteſter, vous manquerez de preuves pour montrer la validité de votre élection. Enfin il lui dit, qu'il n'a pas le pouvoir de diſſoudre le Concile ; parce que le Concile de Conſtance a décidé, que le Pape même étoit obligé d'obéir aux Décrets d'un Concile général, dans les choſes qui regardent la Foi, l'extinction d'un ſchiſme, & la réformation de l'égliſe dans ſon chef & dans ſes membres : Or, ajoûte-t-il, le pouvoir de condamner & de punir les rebelles, eſt un ſigne évident de ſuperiorité : au contraire, être obligé d'obéir, eſt une marque claire d'infériorité : ainſi, par une conſéquence néceſſaire, le Concile eſt ſupérieur au Pape dans ces trois cas, & le Pape eſt obligé de s'y ſoumettre. Jean XXIII a été dépoſé pour un de ces trois cas, à cauſe du déréglement de ſes mœurs. Benoît XIII l'a été pour une autre raiſon, qui étoit l'extinction du ſchiſme. Que s'il eſt vrai que le Pape ſoit inférieur au Concile en ces trois cas, comment auroit-il le pouvoir de rompre un Concile qui aura été aſſemblé, ou pour l'établiſſement de la Foi, ou pour l'extinction du ſchiſme, ou pour la réforme de l'égliſe, comme l'ont été les Conciles de Conſtance, de Sienne & de Bâle ? Cependant, continue ce grand Cardinal, le Pape Martin V a approuvé ce Décret du Concile de Conſtance) qui décide que le Pape même eſt obligé d'obéir aux Décrets d'un Concile général.) Eugene l'a auſſi reçu. Il n'a donc pas le pouvoir d'ordonner la diſſolution d'un Concile général tel qu'eſt celui de Bâle. C'eſt ainſi que parloit au Pape le Cardinal Julien, parce qu'il n'avoit en vûe que la vérité

& les intérêts de l'égliſe. Il prie enſuite le Pape d'excuſer la liberté avec laquelle il lui écrit, & l'aſsûre qu'elle n'avoit d'autre principe qu'une ſincérité vraiment chrétienne, & une intention pure & deſintéreſſée. Après ces excuſes il conclut ainſi. Je l'ai dit ſouvent, je le dis encore, & je le proteſte devant Dieu & devant les hommes, que ſi votre Sainteté ne change pas de deſſein, elle ſera cauſe d'un ſchiſme & d'une infinité de maux qui affligeront l'égliſe.

Les Peres du Concile entrerent dans les vûes du Cardinal Julien, & ne manquerent pas de ſeconder ſon zéle. Ils répondirent aux raiſons que les Légats avoient alléguées pour perſuader la diſſolution du Concile. Et comme elles ſe réduiſoient toutes à établir l'autorité du Pape ſur le Concile, les Peres de Bâle s'attacherent à relever l'autorité du Concile ſur le Pape. Ils poſent d'abord pour principe le Déctet du Concile de Conſtance: Que le Pape eſt obligé d'obéir aux Conciles généraux légitimement aſſemblés, dans les choſes qui regardent la Foi, l'extinction du ſchiſme & la réforme de l'égliſe. Ils ſuppoſent enſuite comme une vérité certaine & que perſonne ne peut conteſter, que l'égliſe eſt infaillible. Or, ajoûtent-ils, cette infaillibilité ne convient qu'à l'égliſe, par un privilége ſpécial, qui n'a pas été accordé aux Papes même, puiſqu'il y en a qui ont erré dans la Foi. Les Conciles généraux repréſentant l'égliſe univerſelle, ont auſſi la même infaillibilité. Le Pape eſt à la vétité le chef miniſtériel de l'Egliſe, mais il n'eſt pas au-deſſus de l'égliſe. Car outre que le Pape a erré dans la Foi, & que le corps de l'égliſe a toujours perſévéré

dans ſon infaillibilité ; l'égliſe a condamné & dépoſé des Papes, repréhenſibles dans la foi & dans les mœurs : mais jamais le pape n'a condamné, excommunié, ou dépoſé le corps de l'égliſe. Ainſi, quoique le pape & l'égliſe aient reçu le pouvoir de lier & de délier ; le pape néanmoins n'a jamais exercé ce pouvoir contre l'égliſe ; mais l'égliſe l'a quelquefois exercé contre le pape. Enfin ils prouvent par l'Evangile, par l'exemple de ſaint paul qui réſiſta en face à Saint pierre parce qu'il étoit repréhenſible, par l'hiſtoire de l'égliſe, & en particulier par le concile de Conſtance, que les papes peuvent être dénoncés à l'égliſe, pour leurs erreurs contre la Foi, leur ſchiſme, & le déréglement de leurs mœurs ; & qu'ils ſont obligés de ſe ſoumettre à ſes déciſions. Que ſi par opiniâtreté ils refuſent d'y obéir, ils peuvent être condamnés à une pénitence proportionnée, & l'on peut recourir à d'autres remédes marqués dans le Droit ; & par conſéquent on peut les excommunier : & alors ils ſeront regardés comme des hérétiques & des publicains. Les peres de Bâle en finiſſant leur lettre, conjurent & ſupplient le pape avec toutes les inſtances poſſibles, pour le ſalut de ſon ame & pour la conſervation de l'égliſe, d'adhérer au Concile de Bâle, & de ne point penſer à le diſſoudre. Les prélats qui étoient allés trouver le pape de la part du concile, lui demanderent avec inſtance la révocation du Décret dont il avoit chargé l'Archevêque de Tarente pour le diſſoudre ; mais ils ne purent rien gagner, non plus que l'Empereur, qui avoit joint ſes prieres aux leurs. Alors le concile, ſans avoir égard à ce Décret, op-

poſa ſon autorité à celle du pape, & continua de s'aſſembler.

VI.

On tint la troiſiéme Seſſion le vingt-neuviéme d'Avril 1432. Après qu'on eut fait le rapport de tout ce que le concile avoit fait pour vaincre l'opiniâtre réſiſtance d'Eugene, qui non-ſeulement refuſoit de venir au concile, mais qui vouloit même le diſſoudre, on renouvella les Décrets du concile de Conſtance touchant l'autorité des conciles généraux. On fit enſuite un autre Décret, qui porte entre autres choſes, Que le préſent Concile légitimement aſſemblé, gouverné par le Saint-Eſprit, & aiant toute l'autorité d'un Concile général, avertit, prie, conjure & ſomme expreſſément le Pape Eugene, de révoquer abſolument & de fait le Décret qu'il avoit donné pour diſſoudre le préſent concile, & de s'y trouver en perſonne dans trois mois, ſi ſa ſanté le lui permettoit, ou du moins d'y envoier des perſonnes qui euſſent un plein pouvoir d'agir en ſon nom; & en cas qu'il négligeât de le faire, le concile proteſte qu'il pourvoira aux néceſſités de l'égliſe, ſelon que le Saint-Eſprit lui dictera; & qu'il procédera par les voies de droit. Une année entiere ſe paſſa en citations contre Eugene. Dans une congrégation que l'on tint le neuviéme de Mai, Les peres du concile écrivirent au Roi de France charles VII, pour le féliciter de ce que les prélats de ſon Roiaume avoient fait dans l'aſſemblée de Bourges en faveur du concile; & le prierent de les envoier à Bâle avec ſes Ambaſſadeurs, lui rappellant, pour l'y engager, l'exemple de ſes prédéceſſeurs, qui par le zéle dont ils avoient toujours paru

XII. Seſſion troiſiéme & ſuivantes du concile de Bâle. Zéle de l'Empereur Sigiſmond.

remplis pour ſecourir l'Egliſe, avoit mérité le titre de Rois très-Chrétiens. Dans la quatriéme Seſſion qui fut tenue le vingtiéme de Juin de la même année 1432, le Concile ordonna que ſi le Saint Siége venoit à vacquer, les Cardinaux n'éliroient pas de Pape ailleurs que dans le Concile même. On crut devoir prendre cette précaution parce que le Pape étoit alors dangereuſement malade. On déclara en même tems que le Pape vivant ne pourroit point créer de nouveaux Cardinaux pendant la tenue du Concile, parce que leur grand nombre étoit à charge à l'Egliſe. Dans la ſixiéme Seſſion, le Pape fut cité pluſieurs fois à la porte de l'Egliſe, & les Promoteurs demanderent qu'il fût déclaré contumace. Dans la ſeptiéme on renouvella le Décret qui avoit été fait dans la quatriéme Seſſion, touchant l'élection d'un Pape, en cas que le S. Siége vînt à vacquer. Dans la huitiéme on convint qu'eu égard à la grande opiniâtreté du Pape, on devroit procéder juridiquement pour le déclarer contumace, & emploier contre lui les peines canoniques; mais dans l'eſpérance que peut-être il ſe rendroit à ce que le Concile demandoit de lui, on lui accorda un délai de deux mois de plus que l'on n'avoit fait d'abord. Dans la neuviéme Seſſion, le Concile voulant reconnoître le zéle de l'Empereur & la protection qu'il lui avoit accordée contre toutes les tentatives d'Eugene, déclara que tout ce que le Pape feroit contre Sigiſmond ſeroit nul & de nul effet. Dans la dixiéme Seſſion, qui fut tenue le dix-neuviéme de Février 1433, les Promoteurs demanderent qu'Eugene fût condamné comme contumace, attendu ſon obſtination à ne point révoquer

ſa Bulle pour la diſſolution du Concile. Mais le Cardinal Julien, qui eſpéroit toujours que le Pape ſe déſiſteroit de ſon entrepriſe, engagea les Peres à prendre quelque tems pour délibérer ſur cette affaire. Il fit de nouvelles tentatives auprès d'Eugene, & lui repréſenta que le Concile étant légitimement aſſemblé, il ne pouvoit être rompu malgré les Peres qui le compoſoient. L'Empereur Sigiſmond joignit ſon crédit aux prieres de ce Cardinal, pour empêcher le Pape de s'oppoſer au Concile.

Ce Prince qui avoit rendu tant de ſervices importans aux Peres du Concile de Conſtance, s'unit auſſi au Concile de Bâle & en prit fortement la défenſe, comme nous venons de le voir. Il ne fut point ébranlé par la Bulle de diſſolution que donna Eugene, ni par les lettres que ce Pape lui écrivit à ce ſujet. Après lui avoir déclaré par ſa réponſe, qu'il n'avoit pu avancer par les armes les affaires de la Religion en Bohême, il ajoute: Le Concile de Bâle, que la divine providence a bien voulu nous accorder dans ces malheureux tems, eſt maintenant notre unique reſſource; lui ſeul a la puiſſance efficace de tarir les ſources empoiſonnées de l'héréſie; lui ſeul peut ſauver l'Egliſe; lui ſeul peut remplir les eſpérances de tout le monde Chrétien. En conſéquence, l'Empereur déclaroit qu'il prenoit le Concile ſous ſa protection. Tous les Princes Catholiques penſoient ſur ce ſujet comme l'Empereur; & en particulier le Roi de France, qui protégea toujours le ſaint Concile avec beaucoup de zéle. Dans la onziéme Seſſion on déclara que perſonne, & le Pape même, ne pourroit diſſoudre ou transferer le Concile, à

moins que les deux tiers des Peres n'y conſentiſſent. C'eſt ainſi que le Concile, non-ſeulement maintenoit par des Décrets ſon autorité ſupérieure à celle du Pape, mais en faiſoit actuellement uſage.

XIII. Douzieme ſeſſion.

On tint la Seſſion douziéme le treiziéme de Juillet. Les Peres s'y plaignirent fortement de la mauvaiſe foi du Pape, qui ouvroit, diſoient-ils, un chemin aſſuré à ſes ſucceſſeurs pour ſe déclarer prévaricateurs des Décrets des Conciles, & pour rabaiſſer l'autorité. Ils vouloient prononcer contre lui une Sentence définitive. Mais, à la priere de Sigiſmond, ils ſe contenterent de le ſommer encore une fois de révoquer après ſoixante jours, le deſſein qu'il avoit projetté de rompre & de transferer le Concile, ſous peine d'être regardé comme contumace & pécheur public. Ce Décret eſt conçu en termes très-forts. On y traite le Pape d'incorrigible, d'homme qui ſcandaliſe toute l'Egliſe; & on le déclare ſuſpens de toute adminiſtration du Pontificat; on fait défenſe de lui obéir, & l'on enjoint aux Prélats de venir au Concile. Dans cette même Seſſion le Concile fit un autre Décret, dans lequel on renouvella le droit des élections établi par les Apôtres, & confirmé par le premier Concile de Nicée dans les Canons quatriéme & cinquiéme. En conſéquence ce Décret défend au Pape de ſe ſervir d'autres réſerves que de celles qui ſont renfermées dans les Droits; parce que les réſerves ſe multipliant de jour en jour, les élections ſe trouveroient à la fin anéanties. Ce même Décret ordonne à ceux qui ont droit d'élire, de ne choiſir que des ſujets dignes, & capables de remplir les dignités eccléſiaſtiques, & il

Décret contre le pape Eugene.

Zéle de l'Empereur.

preſcrit toutes les précautions qu'il falloit prendre, afin d'obtenir de Dieu les lumieres néceſſaires pour faire un choix avantageux à l'Egliſe. On y exhorte les Princes à ne point interpoſer leur crédit dans les élections, de peur de porter préjudice à la liberté avec laquelle elles doivent être faites.

Le Pape Eugene fut fort mécontent des Décrets que l'on fit dans cette Seſſion, ſur-tout du premier; & comme il étoit déja extrêmement irrité du refus que le Concile avoit fait depuis peu, de recevoir & d'entendre les Légats qu'il avoit envoiés pour propoſer la tranſlation du Concile à Bologne, il donna une déclaration par laquelle il caſſoit toutes les citations, procédures & Décrets qu'on avoit faits contre lui à Bâle, & tout ce qu'on entreprendroit d'y faire à l'avenir. Mais il parut ſe radoucir peu de tems après; & il écrivit une lettre datée du premier d'Août, dans laquelle il marquoit qu'aiant ſû la raiſon pour laquelle on avoit refuſé les Légats qu'il avoit envoiés, il approuvoit le Concile depuis ſon commencement, de même que ſa continuation, afin qu'on pût travailler tranquillement à détruire les héréſies & à corriger tous les abus : revoquant abſolument & entiérement ce qu'il avoit fait contre le Concile, & promettant de le favoriſer en tout, pourvû qu'on reçût ſes Légats, & qu'on abolît tous les Décrets portés contre ſa perſonne. Mais comme les Peres du Concile crurent qu'ils ne pouvoient révoquer aucune des procédures qu'ils avoient faites, & que le Pape étoit obligé de s'y ſoumettre, comme étant inférieur au Concile, Eugene fit éclater contre eux ſon indignation, & publia une Bulle par laquelle il

caſſoit le Décret de la douziéme Seſſion fait contre lui. On publia auſſi pluſieurs Lettres en ſon nom, où l'on prenoit vivement ſa défenſe ; mais il les déſavoua dans la ſuite.

L'Empereur Sigiſmond voiant que les ſuites de cette diviſion pourroient être funeſtes au bien de l'Egliſe ; s'intéreſſa fort en faveur du Concile. Il écrivit pluſieurs lettres au pape Eugene, dans leſquelles il lui repréſentoit le ſcandale que la diſſolution d'un Concile, auſſi reſpectable que celui de Bâle, produiroit dans l'Egliſe, & le tort qu'elle feroit à ſa réputation. En troublant le Concile, dit-il au pape, Votre Sainteté travailleroit à la deſtruction de la République chrétienne, & à l'accroiſſement des héréſies : au contraire en lui donnant ſa protection, elle procurera les remédes néceſſaires à la Foi & à la Religion. Nous vous ſupplions donc de faire attention à la ruine entiere qui menace l'Egliſe ; demander au préſident du Concile & à tous les peres, d'achever heureuſement ce qu'ils ont commencé, au nom du Saint Eſprit dans lequel ils ſont aſſemblés. Que Votre Sainteté révoque tout ce qu'elle a dit, fait & écrit de contraire, & qu'elle accorde ſa faveur au Concile. Si cela ne ſe fait promptement, l'Egliſe va ſe trouver dans des embarras terribles qui la conduiront à ſa ruine, principalement dans l'Allemagne, qui eſt à deux doigts de ſa perte.

XIV. Treiziéme & quatorziéme Seſſion.

On tint la treiziéme Seſſion le onziéme de Septembre. Le terme de ſoixante jours donné au pape étant près d'expirer, les promoteurs demanderent qu'on le déclarât contumace : Et on alloit procéder à ſa condamnation, lorſque le Duc de Baviere demanda au nom de

l'Empereur, qu'on lui donnât encore trente jours de délai : ce qui fut accordé en conſidération de l'Empereur.

Ces trente jours étant expirés, les Peres ne voulurent pas tenir de Seſſion dans les formes, parce qu'on attendoit de jour en jour l'Empereur Sigiſmond qui devoit y aſſiſter ; mais ils tinrent le onziéme d'Octobre une Congrégation. Pendant qu'ils y prenoient des meſures pour condamner le Pape dans la Seſſion ſuivante, on vint les avertir que l'Empereur étoit proche de la ville, & qui ſe hâtoit de les venir trouver. Auſſi-tôt tous ſortirent pour aller au devant de lui, & l'amenerent dans l'Egliſe Cathédrale où ſe tenoit la Congrégation, lui témoignant la joie que leur cauſoit ſon arrivée. Après avoir pris quelques meſures, on procéda à la quatorziéme Seſſion. Elle fut tenue le ſeptiéme de Novembre ; & l'Empereur y aſſiſta en habit de cérémonie. On y accorda encore, à ſa priere, un nouveau delai de trois mois au Pape Eugene, à condition que dans ce tems-là il adhéreroit au Concile, & revoqueroit tout ce qu'il avoit fait pour le diſſoudre & pour le transférer. On y dreſſa enſuite la Bulle que le pape devoit ſouſcrire & envoier au Concile. Elle contient en ſubſtance, 1. Que le Concile a été légitimement aſſemblé, & eſt légimement continué depuis le jout de ſon ouverture. 2. Que la Bulle de diſſolution d'Eugene, eſt nulle & de nul effet. 3. Que les autres Bulles publiées contre le Concile, ſont également nulles & de nul effet. 4. Qu'Eugene s'en rapporteroit au jugement du Concile pour ſavoir ſi la citation faite de ſa perſonne par ledit Concile, & les moiens de défenſe emploiés par Eugene,

ont été légitimes. Si Eugene exécute toutes ces choſes, ajoutent les actes, le ſaint Concile abolit totalement les fautes qu'il auroit pû faire, ſoit en entreprenant de le diſſoudre, ſoit en publiant les Bulles en queſtion. On exhorte enſuite le Pape à reconnoître la bonté & la charité des Peres, à ſon égard, & que le Concile n'avoit en vûe que l'avantage & le bien de l'Egliſe. Le Pape Eugene, de l'aveu de tous les Hiſtoriens, approuva & confirma expreſſément ces Décrets de la quatorziéme Seſſion.

V I.

XV. Quinzieme ſeſſion.

Le vingt-ſixiéme de Novembre on tint la quinziéme, à laquelle aſſiſta encore l'Empereur. On y fit quelques réglemens pour la convocation des Conciles Provinciaux, & l'on ordonna qu'on les aſſembleroit deux fois chaque année, ou au moins une, que l'on commenceroit par un diſcours, dans lequel on exhorteroit tous les aſſiſtans à mener une vie conforme à la ſainteté du Sacerdoce, & à inſtruire le peuple tous les Dimanches & les fêtes; qu'on feroit lecture des Statuts Synodaux, ſur la maniere d'adminiſtrer avec piété les Sacremens; qu'on s'informeroit exactement de la vie & des mœurs du Clergé. Dans une Congrégation générale qui ſe tint après cette Seſſion, on envoia au Pape Eugene les Ambaſſadeurs de l'Empereur, du Roi de France & du Duc de Bourgogne, pour obtenir de lui l'exécution de la promeſſe qu'il avoit faite de s'unir au Concile, & pour conclure l'accommodement qui avoit été propoſé. Il conſiſtoit en ce que le Concile, révoquant tout ce qu'il avoit fait contre le Pape & ceux qui lui étoient attachés, recevroit ſes Préſidens; & que le

Le pape ſe ſoumet au Concile.

Pape de ſon côté proteſteroit que le Concile de Bâle avoit été légitimement aſſemblé & qu'il l'étoit encore ; & de plus, qu'il révoqueroit pareillement tout ce qu'il avoit fait contre le Concile, & qu'il adhéreroit à ſes Décrets. En conſéquence Eugene choiſit quatre Cardinaux pour préſider au Concile avec le Cardinal Julien, à qui il écrivit pour le confirmer Préſident, comme il l'avoit été juſqu'alors. Il publia une Bulle entiérement conforme à la formule que le Concile lui avoit envoiée, & il voulut même révoquer expreſſément celles qu'il avoit données pour le caſſer & le diſſoudre. Il ſe ſervit de cette occaſion pour deſavouer une troiſiéme Bulle, qui avoit paru en même tems, & qui étoit fort injurieuſe aux Peres du Concile. Afin, dit-il, que tout le monde connoiſſe notre parfait devouement à l'Egliſe Univerſelle & au ſaint Concile de Bâle, nous révoquons nos deux Bulles données depuis long-tems dans notre Palais apoſtolique. A l'égard de la troiſiéme, qu'on dit commencer par ces mots, *Deus novit* ; Nous ne ſavons pas qu'elle vienne de nous : mais nous la révoquons pour plus grande précaution, & parce qu'on la demande, quoiqu'il ſoit inutile de révoquer une piéce à laquelle on n'a point eu de part. On a de la peine à croire qu'Eugene n'eût aucune connoiſſance de cette Bulle : il eſt plus que vraiſemblable, qu'elle eſt toute de la façon de Jean, qui fut depuis Cardinal de la Tour brûlée. On y reconnoît ſon ſtyle, ſa maniere de penſer, & juſqu'à ſes expreſſions. Mais peut-être la Bulle n'avoit-elle été que projettée & répandue au hazard dans le public, pour preſſentir le jugement qu'on en porte-

roit. Ce ſont-là de ces tours d'adreſſe, qui ne ſont pas inconnus à la Cour de Rome. Si un ouvrage produit l'effet qu'on en attend, on le laiſſe ſubſiſter ; s'il eſt mal reçu du public, on en eſt quitte pour le déſavouer & le déclarer ſuppoſé. Voila donc, dit M. Boſſuet, où aboutirent les entrepriſes & les demarches du Pape Eugene pour diſſoudre le Concile. Il fut enfin obligé de les révoquer ; & les expreſſions dont il ſe ſervit en révoquant ſes Bulles, ſont remarquables. Il ne ſe contenta pas de rendre honneur au Concile de Bâle & à l'Egliſe univerſelle que ce Concile repréſentoit ; mais il s'y *dévoua* entiérement, & il le mit au-deſſus de lui : puiſque par déférence pour ſes ordres, il annulla & revoqua les Décrets que lui-même avoit publiés avec toute l'autorité de ſon Siége.

Def. de la déclar. l. VI. ch. I.

XVI. Seiziéme, dix-ſeptiéme, & dix huitiéme ſeſſions.

La ſeiziéme Seſſion ſe tint le cinquiéme de Février 1434. L'Empereur Sigiſmond y aſſiſta en habits Impériaux. Après les prieres ordinaires, on lut les lettres d'Eugene pour l'approbation du Concile & la révocation de la diſſolution qu'il avoit prétendu en faire. Quand on les eut examinées avec ſoin, le Concile déclara que le Pape avoit pleinement ſatisfait aux avertiſſemens & aux citations du Concile, ſelon ce qui étoit porté dans la Seſſion quatorziéme, & dans la formule qui y étoit inſérée. Le vingt-quatriéme d'Avril on tint une Congrégation générale, pour incorporer les Légats d'Eugene au Concile ſous leurs propres & privés noms. On les obligea de jurer qu'ils travailleroient ſincérement à procurer la gloire du Concile ; qu'ils en obſerveroient les Décrets, & particuliérement ceux de la quatriéme & cinquiéme Seſſions du

Légats du Pape au Concile.

Concile de Conſtance. On prit à Bâle toute ſorte de précautions avec les Légats, parce qu'on craignoit que la retractation du Pape ne fût une ruſe & une feinte, & qu'il n'eût envoié ſes Légats au Concile, que pour projetter ſecrettement ſa rupture : ce qui arriva en effet. Les Légats, après avoir prêté ſerment dans cette Congrégation, furent admis dans la Seſſion ſuivante, & ils y préſiderent avec le Cardinal Julien ancien Préſident. On commença dans cette Seſſion par déclarer que l'on ne les recevoit pour préſider, qu'à condition qu'ils n'auroient qu'une autorité dépendante du Concile, ſans aucune juriſdiction coactive, & qu'ils ſeroient obligés de donner leurs concluſions conformément à ce qui auroit été décidé par le Concile. Car, dit M. Boſſuet, ſi le Concile eût été dans une continuelle dépendance des Légats, il n'auroit plus été libre ; ou plutôt il auroit ceſſé d'être un Concile. Ce réglement, auquel les Légats conſentirent, fut fait avec grande ſolemnité en préſence de l'Empereur. On renouvella dans la dix-huitiéme Seſſion les Décrets de la quatriéme & cinquiéme de Conſtance : tant on étoit convaincu de la néceſſité d'inſtruire tout le monde de l'autorité des Conciles généraux, & de leur ſupériorité ſur les Papes. Auguſtin Patrice Chanoine de Sienne, auteur contemporain, très-exact, & d'ailleurs zélé partiſan d'Eugene, ne dit pas qu'il y ait eu aucune diſpute à cette occaſion, quoiqu'il ſoit extrêmement attentif à raconter toutes les conteſtations qui s'élevoient à Bâle.

Ibid. ch. V.

Le Pape Eugene, qu'une violente ſédition avoit obligé de s'enfuir de Rome en habit de

XVII. Dix neuvié

me seſſion. Religieux, écrivit de Florence où il s'étoit refugié, une lettre au Concile, pour le remercier de la bonté avec laquelle ſes Légats avoient été reçus. Ce fut pendant ce ſéjour du Pape à Florence, qu'on tint la dix-neuviéme Seſſion, le huitiéme de Septembre. L'Empereur Grec Jean Paléologue avoit envoié une célébte Ambaſſade au Concile. On traita dans cette Seſſion avec ces Ambaſſadeurs Grecs, de pluſieurs affaires qui les concernoient, & dont nous parlerons ailleurs. On lut les lettres de Paléologue, & celles du Patriarche de Conſtantinople. On s'accorda à dire qu'il falloit que les Grecs vinſſent en Occident: enſuite on propoſa divers moiens pour tenir un Concile, ſi l'Empereur & le Patriarche de Conſtantinople en demandoient un autre que celui de Bâle, & l'on convint de quelques articles qui furent ratifiés de part & d'autre. Les Grecs propoſerent pluſieurs endroits pour y aſſembler les deux Egliſes. Les Peres ſe déterminerent à envoier des Légats à Conſtantinople, afin d'engager les Grecs à accepter la ville de Bâle. Car on appréhendoit toujours que le Pape, ſous prétexte de tranſlation, ne méditât quelque nouvelle entrepriſe. On fit dans la même Seſſion un Décret, dans lequel on exhorte les Ordinaires à envoier des perſonnes habiles annoncer la parole de Dieu dans les lieux où il y avoit des Juifs & des Infidéles; & afin de former des hommes capables de cette fonction, on ordonna qu'il y auroit dans les Univerſités neuf Profeſſeurs des Langues, Hébraïque, Arabe, Grecque & Chaldéenne.

Ambaſſadeurs Grecs au concile.

XVIII. Vingtiéme

La vingtiéme Seſſion fut tenue le vingt-troiſiéme de Janvier 1435. On y travailla

à détruire pluſieurs deſordres, & l'on fit un Décret contre l'incontinence du Clerge, & un autre ſur les excommuniés que l'on doit éviter. On ne doit éviter comme tel, même dans l'adminiſtration des Sacremens, qui que ce ſoit, ſous prétexte de quelques ſentences ou cenſures eccléſiaſtiques, lorſqu'elles ne ſont portées qu'en géneral, & à moins que cette cenſure ou ſentence ne ſoit portée nommément & en particulier contre une perſonne certaine, prononcée par le Juge compétent, & notifiée en particulier. On continua l'ouvrage de la réformation dans la Seſſion ſuivante, qui ne ſe tint que le neuviéme de Juin. Le Concile y fit pluſieurs beaux réglemens touchant la célébration de l'Office Divin, & publia un Décret contre les Annates. Cette matiere, dit le grand Boſſuet, étoit délicate, & très-propre à effaroucher la Cour de Rome, ce qui n'empêcha pas que les Annates ne fuſſent abſolument défendues ſous les peines portées contre les Simoniaques. Le Concile ajouta cette clauſe : Si, ce qu'à Dieu ne plaiſe, le Pontife Romain, qui doit donner l'exemple aux autres d'exécuter & d'obſerver les Statuts des Conciles généraux, ſcandaliſoit l'Egliſe en faiſant quelque choſe contre la préſente Ordonnance, il faudroit le déférer au Concile général. Ce Décret à été fait dans un tems, où le Concile étoit général, de l'aveu de ceux qui lui ſont le plus oppoſés. Deux Légats du Pape s'oppoſerent à ce réglement; mais les Peres aiant perſiſté dans leur ſentiment, le Décret fut confirmé par le Cardinal Julien Préſident du Concile. On l'envoia au Pape Eugene qui étoit toujours à Florence. Il écrivit au Concile pour lui faire

& vingt-unième ſeſſions.

Décret contre les annates.

Ibid.

des remontrances à ce ſujet. Il dit que l'uſage des Annates étoit de tous les tems. Il ne faut pas être fort habile, pour ſavoir ce qui en eſt. Clément V eſt le premier Pape qui ait fait paier pendant quelques années les Annates des bénéfices vacans, en Angleterre ſeulement. Après lui, Boniface IX ſe réſerva pendant trois ans les Annates de tous les bénéfices de l'Egliſe; & ſes ſucceſſeurs en firent un droit. Voilà ce qu'Eugene appelle un uſage immémorial. La date en étoit aſſez récente; puiſque, quand il parloit ainſi, il n'y avoit pas encore quarante ans que Boniface IX étoit mort.

Le Pape Eugene dans ſes remontrances au Concile au ſujet des Annates, dit qu'il conſentiroit qu'on les abolit, ſi le ſaint Concile vouloit pourvoir d'ailleurs aux néceſſités du Saint Siége. Les Légats qui apporterent ſa lettre, dirent pour juſtifier les Annates, qu'il étoit à propos que le Saint Siége eût des revenus, à l'exemple des anciens Papes, qui avoient aidé de leurs biens Saint Athanaſe, Saint Chryſoſtôme & Saint Thomas de Cantorberi; & qui en ſoulageoient les pauvres, comme Saint Grégoire, qui envoioit des aumônes juſqu'à Jéruſalem. Le Cardinal Julien qui préſidoit au Concile, répondit que les Papes n'avoient point fait tant de bonnes œuvres avec le ſecours des Annates. Il avoua à ces Légats qu'il étoit convenable que le Saint Siége eût des biens; mais qu'il étoit beaucoup plus néceſſaire que le Pape & les Evêques fuſſent riches en vertus, qu'en biens temporels. Il fit voir que le Décret contre les Annates n'avoit d'autre but, que de bannir la ſimonie condamnée par Jéſus-Chriſt, les

Apôtres, les Papes, les ſaints Docteurs & les Canons ; que le Concile vouloit bien pourvoir aux beſoins du ſaint Siége, ſi le Pape de ſon côté vouloit obſerver ſes Décrets. Il ajoûta que les ſaints Evêques avoient fait de grandes œuvres de charité, ſans recevoir aucun revenu pareil à celui des Annates. Le Concordat a dérogé à ce Décret du Concile de Bâle ; & les Evêques de Normandie & quelques autres y dérogent encore aujourd'hui en prenant le déport, c'eſt-à-dire, le revenu d'une année des Cures vacantes, que les Curés qui ſuccédent ſont obligés de leur payer.

XIX. Vingt-deuxiéme ſeſſion & ſuivantes.

La vingt-deuxiéme Seſſion fut emploiée à la condamnation d'un livre compoſé par un Religieux Auguſtin. Dans la ſuivante qui ſe tint le vingt-cinquiéme de Mars 1436, on fit pluſieurs réglemens touchant l'élection & la profeſſion de Foi du ſouverain Pontife, le nombre des Cardinaux, leur élection & celle des autres Miniſtres Eccléſiaſtiques. Toutes ces loix concernoient principalement le ſaint Siége, ce qui n'empêcha pas qu'elles ne fuſſent faites dans la forme canonique, & publiées ſolemnellement en pleine Seſſion à l'unanimité des ſuffrages, dit Auguſtin Patrice. La vingt-quatrieme Seſſion fut tenue le quatorziéme du mois d'Avril. On y parla beaucoup de l'affaire des Grecs, avec qui l'on entra en conférence. Les Ambaſſadeurs de l'Empereu Grec & du Patriarche, après avoir témoigné que l'Egliſe Orientale déſiroit ardemment la réunion, exhorterent le ſaint Concile, à continuer avec zéle ce qu'il avoit déja fait pour une ſi bonne œuvre. Ils dirent entre autres choſes, qu'ils étoient pleinement con-

vaincus, qu'on ne pourroit jamais parvenir à cette réunion par une autre voie que par celle d'un concile général, compoſé des deux Egliſes, d'Orient & d'Occident. En conſéquence, le ſauf-conduit pour l'Empereur, le Patriarche & les autres Grecs, fut dreſſé au nom du concile. La même année 1437, le ſeptiéme de Mai, on détermina dans la vingt-cinquiéme Seſſion le lieu où ſe tiendroit le concile en faveur des Grecs. Les Peres de Bâle choiſirent, moiennant certaines conditions, la ville d'Avignon. ce choix occaſionna un nouveau démêlé avec le Pape Eugene, qui de ſon côté transfera le concile à Ferrare. Ainſi depuis la quatorziéme Seſſion, tenue le ſeptiéme de Novembre 1413, dans laquelle Eugene s'étoit réuni au concile en révoquant ſa Bulle de diſſolution, juſqu'à la vingt-cinquiéme incluſivement, qui ſe tint le ſeptiéme de Mai 1437, & par conſéquent pendant plus de trois ans, les Peres de Bâle continuerent leurs Seſſions publiques, & publierent des Décrets ſolemnels & authentiques ſur les matieres les plus importantes. On regarde communément le concile de Bâle comme vraiment œcuménique juſqu'à la vingt-ſixiéme Seſſion, dans laquelle on propoſa de procéder contre le Pape Eugene, à l'occaſion de ce ſecond démêlé qu'il eut avec le concile.

VII.

XX. Il eſt à propos de rapporter les démarches ſecrétes que fit le Pape contre le concile, parce qu'elles peuvent ſervir à montrer les véritables cauſes de ce ſecond différend qui eut de ſi fâcheuſes ſuites. Eugene irrité des Décrets faits contre les Annates & les réſerves des bé-

second différend du Pape Eugene avec le concile de Bâle.

néfices, envoia de tous les côtés, tant en ſon nom qu'au nom du ſacré collége, des Nonces chargés d'inſtructions & d'ordres ſecrets, qu'Odoric Rainault a publiés dans ſes Annales. Le Pape ſe plaint d'abord de ce qu'en recevant ſes Légats dans la dix-ſeptiéme Seſſion, on ne leur avoit pas donné la juriſdiction coactive. cette plainte, & quelques autres de cette nature, prouvent évidemment, que l'intention d'Eugene étoit de tenir le concile dans une dépendance abſolue de ſes Légats. Il dit à cette occaſion ces étonnantes paroles: le concile a eu la hardieſſe de ſe choiſir un Préſident: ce qui eſt erroné & contraire à la Doctrine des ſaints Peres. Cependant Eugene avoit lui-même approuvé cette doctrine, qu'il dit erronée & contraire à la doctrine des Peres, lorſqu'il confeſſoit dans une Bulle authentique, que le concile avoit été légitimement continué; & que mal à propos il avoit entrepris de le diſſoudre. Ils ont renouvellé, continue le Pape, deux Décrets du concile de conſtance, en les étendant à des cas auſquels les Peres de conſtance n'avoient pas même penſé. Ils ont voulu conclure de ces Décrets, que les Conciles généraux ne tiennent point leur autorité du Vicaire de Jeſus-Chriſt, & que le Pape même eſt obligé d'obéir au Décret du concile.

Ses artifices & ſon oppoſition à une ſérieuſe réforme.

Eugene n'oſa attaquer ici l'autorité du concile de conſtance, qui étoit univerſellement reconnue. Il ſe contente de ſe plaindre de ce que ſes Décrets ont éré mal interprétés. Mais il y avoit long-tems que le concile de Bâle avoit embraſſé ce que le Pape Eugene appelle un principe erroné. Il l'avoit ſouvent renou-

Déf. de la décl. l. VI.

vellé, & Eugene le ſavoit bien. Néanmoins ce Pape, bien loin de blâmer cet article, avoua dans ſa Bulle de réunion, que le Concile avoit été canoniquement commencé & continué. Il eſt donc viſible qu'Eugene dans ſes démarches ſecrétes, ne cherchoit qu'à chicaner & à incidenter ſur de prétendus motifs de plainte, que lui-même avoit mépriſés, lorſqu'il publia avec toute l'autorité apoſtolique ſa Bulle de réunion. Eugene fait d'autres reproches, qui montrent clairement qu'étant réſolu de chicaner ſur-tout, il ne cherchoit qu'à accumuler ſes prétendus griefs.

Le Pape ſe plaint auſſi de ce que le Concile, depuis ſix ans qu'il étoit aſſemblé, n'avoit produit aucun fruit. Mais, dit le grand *Ibid. ch. VI.* Boſſuet, c'étoit préciſément ce qui faiſoit le ſujet des juſtes plaintes des Peres de Bâle, qui s'en prenoient à Eugene même, qui, ſans aucun motif raiſonnable, s'étoit mis en tête de diſſoudre le Concile dès le commencement de ſa tenue, l'avoit chicané pendant près de trois ans, & enfin ne vouloit ſouffrir en aucune ſorte qu'on réformât ſa Cour. Si l'on veut ſavoir au juſte, de quelle façon Eugene déſiroit la réforme, on n'a qu'à lire ces paroles de l'inſtruction qu'il donna à ſes Nonces. Il ſeroit bon que les Nonces apoſtoliques portaſſent avec eux une Bulle, qui contînt *une eſpéce de réformation* de la Cour de Rome, pour la montrer aux Rois & aux Princes : car nos adverſaires nous attaquent toujours par cet endroit. Ils diſent que la Cour de Rome eſt pleine d'abus qu'il faudroit réformer, & qu'on ne réforme pourtant point. On fermeroit la bouche à ces Critiques, ſi on leur montroit que cette Cour eſt réformée, quoique pourtant

pourtant ce ne fut point une parfaite réforme, mais ſeulement *une ébauche.* Les Rois & les Princes étoient édifiés, & ils ſeroient plus portés à condeſcendre aux déſirs du Pape & du ſacré Collége. Voilà, dit M. Boſſuet, la belle réformation qu'on vouloit à Rome. Auſſi Eugene n'entama-t-il pas un ſeul article de réformation dans le Concile de Ferrare.

Je prie les Lecteurs, continue cet illuſtre Prélat, de ne ſe point prévenir contre l'autorité toujours reſpectable du Saint Siége, & de ne point imputer au Siége même des fautes dont les hommes ſeuls ſont coupables : mais qu'ils apprennent par cet exemple, à redouter les juſtes jugemens de Dieu ; & qu'ils conſidérent, que toutes ces réformations impies, que l'enfer enfanta dans le ſiécle ſuivant, peuvent bien être regardées comme des effets ſenſibles de la vengeance de Dieu, parce qu'on avoit négligé une réformation néceſſaire. Je ne dois pas omettre, ajoûte M. Boſſuet, les artifices qu'emploioit Eugene, pour attirer dans ſes intérêts l'Empereur Sigiſmond, le Roi de France & les autres Princes. Il donna à ſes Nonces pluſieurs ordres pour chaque Prince en particulier ; mais voici l'ordre général : Il ne ſeroit pas mal que les Nonces euſſent quelques graces particulieres à accorder aux Rois & aux Princes dans le fort de la conſcience. Tels ſont les indignes moiens emploiés par Eugene, pour mettre les Papes au-deſſus de tous les Conciles, & pour les affranchir de toutes les Loix. Eugene n'oſoit s'expliquer ouvertement ſur cette matiere, dans la crainte de ſoulever contre lui l'univers entiers ; mais il travailloit par des voies obliques à établir cette monſtreuſe doctrine. Voions

préſentement quelles furent les démarches publiques de ce Pontife, après qu'il eut rompu ouvertement avec le Concile.

XXI. Cauſe des débats entre le Pape & le concile.

Depuis long-tems les Grecs conféroient avec Eugene & avec le Concile ſur l'affaire de la réunion. Eugene avoit cette affaire fort à cœur : il préparoit des vaiſſeaux, fourniſſoit de l'argent & diſpoſoit tout ce qui étoit néceſſaire. Le Pape étoit beaucoup plus en état que le Concile de faire ces préparatifs. Les Grecs néanmoins diſoient hautement, qu'il étoit néceſſaire, pour bien cimenter leur réunion, qu'elle fût ſcellée par l'autorité d'un Concile. Il s'agiſſoit donc de choiſir pour l'aſſembler, un lieu qui convînt aux Grecs. La Ville de Bâle leur paroiſſoit trop éloignée, & il étoit difficile de terminer cette affaire, ſans transferer le Concile. Voilà la cauſe de tous ces grands débats entre le Pape & le Concile. Car Eugene, depuis ſa Bulle de diſſolution, étoit fort ſuſpect du Concile, que d'ailleurs croioit voir clairement dans les démarches récentes de ce Pape, qu'il ne vouloit point de réformation. C'eſt pourquoi l'on craignoit à Bâle, que ſous prétexte de tranſlation, il n'entreprît encore une fois de diſſoudre le Concile, ou qu'il ne le transferât dans un lieu où l'on n'auroit pas la liberté de travailler à la réformation. D'un autre côté, l'Italie étoit plus à la bienſéance des Grecs, & le Pape deſtinoit pour le lieu du Concile, auquel il ſe propoſoit d'aſſiſter en perſonne, la ville de Ferrare, comme la plus commode pour lui & pour les Grecs. Les Peres de Bâle prirent un parti tout oppoſé. Ils ne vouloient point quitter Bâle, & offroient ſeulement de transferer le Concile à Avignon, ou dans quel-

que autre ville de la Savoie, en cas que les Grecs refuſaſſent la ville de Bâle. Leur raiſon étoit qu'en Savoie ils auroient la protection de la France, qui en eſt fort proche, & qu'ils ſavoient être favorable au Concile & zélée pour la réformation. Les Grecs n'avoient point d'éloignement de venir en Savoie; mais pendant que le Pape & le Concile ſe debattoient ſur cet article, les Légats d'Eugene déterminerent les Grecs à préferer l'Italie, comme plus voiſine, & l'affaire fut conclue avec l'Empereur Grec.

Cependant le Légats qui étoient à Bâle, prioient les Peres au nom du Pape, de ſe déſiſter en faveur des Grecs de leur réſolution, & offroient de fournir tout ce qui ſeroit néceſſaire pour la tranſlation du Concile. Les Peres répondirent qu'ils ne pouvoient quitter Bâle, où les Bohêmiens avoient été appellés & étoient attendus au premier jour. Sur quoi les Légats répliquerent qu'on pouvoit traiter à Bâle l'affaire des Bohêmiens & continuer l'ouvrage de la réformation, juſqu'à l'arrivée des Grecs. Cela parut fort raiſonnable à beaucoup de Peres; de ſorte que dans la vingt-cinquiéme Seſſion le Concile ſe trouva partagé entre deux avis. Le plus grand nombre voulut abſolument qu'on tînt le Concile à Avignon, les autres en moindre nombre ſe joignirent aux Légats, & fabriquerent un Décret ſous le nom du Concile, pour le transferer à Florence ou à Udine, ou dans quelque autre lieu sûr déſigné dans les conférences avec les Grecs, & qui fût à la bienſéance du Pape & des Grecs. Eugene ſe hâta de confirmer ce Décret par une Bulle, comme aiant été fait canoniquement par la plus ſaine partie du

Concile. Le Pape ſuppoſa deſlors que le Concile étoit en effet transferé ; les Peres de Bâle au contraire perſiſterent à dire, que le Décret aiant été fait par le plus petit nombre, n'étoit pas l'ouvrage du Concile, & ils ne voulurent point deſigner d'autre lieu que la ville d'Avignon. Ils n'eurent point égard aux plaintes des Grecs qui les accuſoient d'une dureté exceſſive. L'Empereur & tout l'Orient, leur diſoient-ils, abandonnent leur patrie pour venir au Concile, & les Peres de Bâle ne veulent pas ſe donner la peine d'aller juſqu'en Italie, qui n'eſt qu'à deux pas. Les Ambaſſadeurs Grecs joignirent à ces plaintes une proteſtation publique dans laquelle ils déclarent, que l'Empereur, le Patriarche & tous les Grecs, ne partiront point qu'ils ne ſoient aſſurés, qu'après leurs débarquement en Italie, on les conduira dans une ville voiſine pour y célébrer le Concile ; & que deſormais les Latins ſeront ſeuls coupables de la continuation du Schiſme.

XXII. Le Pape Eugene entreprend de transferer le Concile à Ferrare. Retraite du Cardinal Julien.

Eugene ſaiſit ces circonſtances pour publier ſa Bulle, par laquelle il transferoit le Concile à Ferrare, permettant néanmoins de le continuer à Bâle pendant un mois, afin de terminer l'affaire des Bohêmiens. Il caſſa par la même Bulle tout ce qui ſeroit fait à Bâle, qui ne concerneroit pas cette unique affaire. C'eſt le contenu de la Bulle *Doctoris Gentium* du premier Octobre 1437. Le Pape publia le premier de Janvier de l'année ſuivante, une autre Bulle, pour annoncer que le Concile s'ouvriroit le huitiéme de ce même mois. Pendant qu'on diſputoit à Bâle ſur le lieu du Concile, l'Empereur Grec débarqua à Veniſe. Le Cardinal Julien invariablement

attaché juſqu'à ce moment au Concile de Bâle, exhorta les Peres à envoier des Légats au devant des Grecs, qu'on avoit tant de fois invités au Concile, afin de les amener à Bâle, ſi on le pouvoit ; ſinon de convenir avec eux d'un lieu pour tenir le Concile, & en un mot de travailler à la paix de l'Egliſe en quelque lieu que ce fût. On ne ſuivit point le conſeil de ce Cardinal, qui quitta alors la ville de Bâle. Ainſi le Concile étant ſans Légats, élut pour Préſident le Cardinal Aleman Archevêque d'Arles.

VIII.

La vingt-ſixiéme Seſſion ſe tint le trente-uniéme de Juillet 1437. On y fit un Décret, par lequel on ordonnoit au Pape Eugene de comparoître ou en perſonne ou par Procureur dans ſoixante jours. Les Peres dans ce Décret repréſentent tout ce qu'ils avoient fait pendant ſix ans pour réformer l'égliſe en ſon chef & en ſes membres, que cependant Eugene, obligé plus qu'aucun autre d'exécuter les Canons, ne travailloit qu'à les détruire. C'eſt pourquoi, ajoute le Décret, le Concile aſſigne le Pape à comparoître à Bâle ou à y envoier de ſa part pour y juſtifier ſa conduite ; & en cas de refus, on procedera contre lui ſelon toute la rigueur des Canons. On requiert auſſi dans ce Décret les Cardinaux de ſe rendre à Bâle, afin de pourvoir aux beſoins de la Religion. On informa en même tems tous les Princes Chrétiens de la diviſion & du ſchiſme qu'Eugene travailloit à introduire dans l'Egliſe. La réponſe du Pape à l'aſſignation du Concile, fut une Bulle qu'il publia pour ſa tranſlation ou ſa rupture. Il donna en même tems une autre Bulle, pour indiquer un Con-

XXIII. Vingt ſixiéme Seſſion du Concile de Bâle & ſuivantes.

cile à Ferrare, & en envoia par-tout des copies. Dans la Seſſion ſuivante, le Concile de Bale déclara nulle une promotion de deux Cardinaux que le Pape venoit de faire, & toutes celles qu'il auroit pu & pourroit faire contre les Décrets de la quatriéme & de la vingt-troiſiéme Seſſion. Dans la premiere de ces Seſſions, le Concile avoit défendu au Pape de créer des Cardinaux ſans le conſentement du Concile; & dans l'autre il avoit ordonné que le nombre des Cardinaux ſeroit réduit à vingt-quatre. Comme le bruit avoit couru que le Pape vouloit vendre Avignon, ſous prétexte de ſécourir les Grecs, le Concile s'appuiant ſur la tradition des anciens Canons & des Peres, qui défendent l'aliénation des biens Eccléſiaſtiques, défendit par un autre Décret l'aliénation de cette ville. Les ſoixante jours qui avoient été donnés au Pape pour comparoître étant expirés ſans qu'il eût paru ni en perſonne ni par Procureur, on tint la vingt-huitiéme Seſſion le premier d'Octobre avec beaucoup de ſolemnité. Le Pape Eugene y fut déclaré contumace. Comme ſa Bulle pour la tranſlation du Concile à Ferrare ſe repandoit par tout, les Peres de Bâle prirent des meſures pour arrêter les effets qu'elle pouvoit produire; ils tinrent la vingt-neuviéme Seſſion le douziéme d'Octobre, afin de refuter la Bulle du Pape, & de l'avertir de la révoquer. Ils emploioient les raiſons les plus fortes & les plus convainquantes; mais Eugene, bien loin d'y avoir égard & de ſe retracter, confirma ſa Bulle de convocation du Concile à Ferrare.

XXIV. Trente. On tint à Bâle la trentiéme Seſſion le vingt-troiſiéme de Décembre. On n'y fit qu'un Dé-

cret ſur la communion ſous les deux eſpéces. Le Concile déclare que les fidéles laïcs ou Clercs, qui communient & ne conſacrent pas, ne ſont point obligés par un précepte divin de recevoir le Sacrement de l'Euchariſtie ſous les deux eſpéces; que ſoit que l'on communie ſous une ſeule eſpece ou ſous les deux, la communion eſt utile à ceux qui la reçoivent dignement; qu'il ne faut point douter que Jeſus-chriſt ne ſoit tout entier ſous chaque eſpéce; & que la coûtume de communier les laïcs ſous une eſpéce, doit paſſer pour une loi que perſonne ne doit condamner ou changer ſans l'autorité de l'égliſe. La trente uniéme Seſſion fut tenue le vingt-quatriéme de Janvier 1433, & l'on y fit deux Décrets importans. par le premier il eſt ordonné que les cauſes ſeront toutes terminées ſur les lieux, à l'exception des cauſes majeures. par le ſecond on revoque toutes les graces expectatives accordées ou à accorder à l'avenir, permettant néanmoins au pape de pourvoir à un bénéfice dans les égliſes où il y a dix prébendes, & à deux dans les égliſes où il y en a cinquante. On ordonne qu'il y aura un Théologal dans toutes les égliſes cathédrales; que les collateurs auront ſoin de nommer pour cette fonction un chanoine Docteur ou Bachelier en Théologie, qui ait étudié dix ans dans quelque Univerſité privilégiée, & qu'il fera des leçons deux fois la ſemaine; qu'outre cela dans chaque égliſe cathédrale ou collégiale, on donnera la troiſiéme partie des prébendes à des Gradués, Docteurs, Licentiés ou Bacheliers dans quelque Faculté; que les curés des villes murées ſeront au moins Maîtres ès Arts; qu'enfin les bénéfices regu-

trente-uniéme Seſſions. Le Pape Eugene eſt declaré ſuſpens de toute juriſdiction.

liers ſeront donnés à des réguliers, capables de bien remplir les fonctions qui y ſont attachées. Le Concile, après avoir fait ces réglemens, condamna le Pape Eugene comme contumace, le ſuſpendit de toute juriſdiction tant ſpirituelle que temporelle, & fit défenſes à toute ſorte de perſonnes de lui obéir ſous peine d'excommunication. C'étoit le Cardinal d'Arles qui préſidoit alors au Concile, à la place du Cardinal Julien qui venoit de ſe retirer.

XXV. Trente-deuxiéme ſeſſion & ſuivantes. Le Pape eſt depoſé.

Dans la trente-deuziéme Seſſion tenue le vingt-quatriéme de Mars 1438, le Concile de Bale caſſa l'aſſemblée de Ferrare, comme ſchiſmatique & indigne de porter le nom de Concile. On continua enſuite le procès du Pape Eugene, & au mois d'Avril 1439, on dreſſa contre lui huit articles ou concluſions théologiques, dont les quatre premiers ſont, que c'eſt une vérité de foi catholique, que le ſaint Concile général eſt ſupérieur au Pape; qu'il ne peut être diſſous ni transferé ſans le conſentement du même Concile; que quiconque réſiſte opiniâtrement à ces vérités, doit être cenſé hérétique; qu'Eugene les a combattues, puiſqu'il a attenté de diſſoudre ou de transferer le Concile de Bâle. Les partiſans du Pape cauſerent à Bâle de grands troubles au ſujet de ces propoſitions, dont les trois premieres furent établies comme des articles de Foi dans la trente-troiſiéme Seſſion tenue le ſeiziéme de Mai 1439. Dans la ſuivante le Pape Eugene fut dépoſé, & on défendit à tous les fidéles de le reconnoître pour Souverain Pontife. Dans la ſentence on emploia les qualifications les plus fortes contre Eugene. C'eſt ce qui ſe paſſa à Bâle le vingt-

cinquiéme du mois de Juin, le même jour que l'union des Grecs avec les Latins ſe faiſoit à Florence.

XXVI. Trente-cinquieme ſeſſion.

Les Peres du Concile reçurent alors des lettres du Roi de France & de pluſieurs autres Princes, qui ſe plaignoient de ce qu'on n'avoit pas ſurſis les procédures contre le Pape Eugene; mais malgré ces plaintes, les Peres de Bâle continuerent de travailler ſérieuſement à exécuter leur deſſein. Ils tinrent la trente-cinquiéme Seſſion le deuxiéme de Juillet, pour examiner ſi on éliroit ſur le champ un nouveau Pape. Après un long examen, on reſolut d'attendre deux mois pour faire l'élection. Ce fut immédiatement après cette Seſſion, que la peſte fit de ſi grands ravages à Bâle, que la plûpart réſolurent de diſſoudre le Concile & de ſe retirer. Cette maladie emporta pluſieurs membres du Concile. Comme chacun craignoit d'être attaqué à chaque inſtant, on pria le Cardinal d'Arles de permettre qu'on ſe retirât dans quelque campagne voiſine, promettant de revenir quand la peſte ſeroit moins violente; mais il ne le voulut pas, & dit qu'il aimoit mieux ſauver le Concile au péril de ſa vie, que de ſauver ſa vie au péril du Concile. Sa conſtance détermina les Peres à demeurer dans la ville. On laiſſa donc expirer les deux mois d'intervalle depuis la dépoſition d'Eugene; & pendant ce tems-là on envoia des députés à différens Princes, afin de les rendre favorables au Concile. Le Pape Eugene aiant appris à Florence, où il avoit transféré ſon Concile de Ferrare, tout ce qu'on avoit fait à Bâle contre lui, renouvella le Décret qu'il avoit publié à Ferrare contre le Concile de Bâle; & traita d'héréti-

ques & de ſchiſmatiques ceux qui le compoſoient.

XXVII. Trente ſixiéme ſeſſion.

Avant qu'on fût informé à Bâle de ce Décret du Pape Eugene, on tint la trente-ſixiéme Seſſion le dix-ſeptiéme de Septembre. Il ne paroit pas qu'on y ait fait autre choſe qu'un Decret touchant la Sainte Vierge. On y approuva l'opinion de ſon Immaculee Conception, & l'on ordonna que la fête de la Conception fût célébrée dans toute l'Egliſe le huitiéme de Décembre. ce Décret cauſa dans la ſuite des grandes conteſtations dans l'Egliſe. chacun ſait que quand le concile de Bâle a fait le Décret dont nous parlons, il étoit plus œcuménique, puiſque l'on tenoit la trente-ſixieme Seſſion. La Bulle du Pape Eugene contre les Peres de Bâle ne demeura pas ſans réplique : ils firent une apologie, pour montrer qu'ils avoient eu raiſon de le dépoſer.

IX.

XXVIII. Election de Felix V. ſuites des ſeſſions du Concile.

L'Empereur écrivit au concile, pour le prier de ne point ſe hâter de faire l'élection d'un autre Pape : mais on n'eut point égard à ſa demande, & l'on nomma trois perſonnes qui reçurent un plein pouvoir d'élire pour Pape celui qu'ils jugeroient le plus digne, & de prendre avec eux vingt-neuf autres membres du concile pour concourir à l'élection. Les trois perſonnes qu'on nomma, furent l'Abbé d'Ecoſſe, Jean de Segovie & Thomas de corcellis. Ils s'aſſemblerent le vintg-huitiéme d'Octobre dans le couvent des Freres Mineurs pour la Seſſion trente-ſeptieme, où l'on déclara nuls tous les empêchemens qui pourroient apporter quelque obſtacle à la future élection. On convint que'lle ſeroit faite

par le Cardinal d'Arles préſident, & trente-deux autres prélats ou eccléſiaſtiques qu'on choiſiroit ; qu'elle ſeroit nulle ſi les deux tiers n'y conſentoient. Les trois procéderent à l'élection de ceux qui devoient leur être unis. Ils nommerent onze Evêques, ſans compter le Cardinal d'Arles, ſept Abbés, cinq Théologiens & neuf Docteurs. On nomma auſſi différens Officiers du conclave, & toutes ces élections furent confirmées dans la trente-huitiéme Seſſion. On conduiſit les électeurs au conclave; & le dernier jour d'Octobre, après la Meſſe & les prieres accoûtumées, on procéda au Scrutin qui ſe fit par billets. Après pluſieurs Scrutins, dans leſquels aucun de ceux qui étoient élus n'avoit les deux tiers des voix, le cinquiéme de Novembre Amedée Duc de Savoie en eut vingt-ſix, & il fut élu pape. Ce prince, qui étoit ſurnommé le pacifique & le Salomon de ſon ſiécle, parce qu'il avoit eu l'habileté de conſerver la paix pendant que ſes voiſins étoient en guerre, aiant abandonné ſes Etats & ſes enfans, s'étoit retiré dans une petite ville nommée Ripaille, avec pluſieurs Seigneurs de ſa Cour. Il y bâtit un monaſtere, & fit conſtruire auprès un palais magnifique qu'il nomma l'hermitage. Tous ceux qui l'habitoient étoient commodément & ſuperbement logés : on ſervoit ſur leur table les mets les plus exquis : en un mot ils jouiſſoient de tous les plaiſirs d'une vie molle & oiſive ; & cependant ils ſe diſoient Hermites.

Les peres du concile de Bâle confirmerent l'élection d'Amedée dans la Seſſion trente-neuviéme, qui fut tenue le dix-ſeptiéme de Novembre, & ordonnerent qu'il fût reconnu

pour Pape par tous les fidéles. Ils lui députerent vingt-cinq perſonnes avec le Cardinal d'Arles Préſident, pour lui apprendre ſon élection, & le prier d'y conſentir. Amédée vint audevant d'eux avec ſes hermites & ſes domeſtiques. Quand il ſut qu'on l'avoit élu Pape, il témoigna en être fâché, & ne conſentit à ſon élection qu'après avoir verſé beaucoup de larmes. Il prit le nom de Felix V, & crut faire un grand ſacrifice en laiſſant couper ſa barbe, qui étoit d'une longueur extraordinaire & à laquelle il étoit fort attaché. Dès qu'Eugene fut informé de cette élection, il procéda contre Felix, le déclara hérétique & ſchiſmatique, & excommunia ſes Electeurs & ſes Partiſans, s'ils ne l'abandonnoient dans cinquante jours. Les Peres de Bâle de leur côté caſſerent toute cette procedure d'Eugene, & firent défenſe d'y avoir égard. Eugene pour fortifier ſon parti, créa dix-ſept Cardinaux qui étoient de preſque toutes les Nations. Jean de la Tour Brûlée fut de cette nomination.

XXIX. Quarantiéme Seſſion & ſuivantes.

Le Concile de Bâle tint ſa quarantiéme Seſſion le vingt-ſixiéme de Février 1440. On y confirma l'élection de Felix, & l'on excommunia tout ceux qui ne le reconnoîtroient pas. Dans la ſuivante on condamna la Sentence qu'avoit rendu le Pape Eugene, & on le déclara hérétique. Cependant Felix V arriva à Bâle le vingt-quatriéme de Juin jour de S. Jean-Baptiſte. Pour y paroître avec plus d'éclat, il avoit créé quatre Cardinaux. Un mois après, il fut ſacré Evêque par le Cardinal d'Arles & couronné Pape. Louis Duc de Savoie ſon fils aſſiſta à cette cérémonie, de même que ſon frere Philippe Comte de Geneve,

toute la Nobleſſe de Savoie, & les Seigneurs des Cantons Suiſſes. Après ſon couronnement, on fit une proceſſion très-ſolemnelle. Les Juifs vinrent alors lui préſenter le Livre de la Loi, dont il fit l'éloge, en condamnant l'aveuglement de ce peuple. Comme Eugene étoit en poſſeſſion du patrimoine de S. Pierre, & qu'on vouloit donner au nouveau Pape de quoi ſoutenir ſa dignité, le Concile convint dans une Seſſion publique, qui fut la quarante-deuxiéme, qu'il ſeroit permis à Felix d'exiger pendant les cinq premieres années de ſon Pontificat, le cinquiéme denier du revenu de tous les bénéfices, & pendant les cinq années ſuivantes le dixiéme ſeulement. Mais il ne ſuffiſoit pas de procurer à Felix des revenus, il falloit encore le faire reconnoître. C'eſt à quoi les Peres de Bâle s'emploierent fortement: & Eugene de ſon côté n'oublia rien pour l'empêcher.

X.

XXX. Schiſme dans l'Egliſe.

On ſe trouva encore une fois diviſé en différens partis. Les uns étoient pour Felix, & d'autres pour Eugene. Un grand nombre ne vouloit reconnoître aucun des deux Papes, & attendoit qu'un Concile plus nombreux & plus certainement œcuménique eût levé tous les doutes. Preſque tous les Allemands embraſſerent ce dernier parti. A l'égard des François, quoiqu'ils reçuſſent le Concile de Bâle, rejettaſſent celui de Florence, & priſſent hautement la défenſe de tout ce qui avoit été décidé à Conſtance, ils reconnurent toujours Eugene, & ne voulurent point conſentir à ſa dépoſition, parce que le ſouvenir des maux cauſés par le ſchiſme qui venoit de finir, leur en faiſoit appréhender un nouveau. Ils ne dou-

toient point que le Concile général n'eût le pouvoir de déposer un Pape ; mais ils étoient incertains si dans le tems où le Concile de Bâle avoit déposé le Pape Eugene, & fait l'élection d'un autre Pape, ce Concile représentoit alors suffisamment l'Eglise Universelle, pour faire des choses d'une si grande importance. Le Roi Charles VII fit un Edit au mois de Septembre 1440, pour empêcher d'avoir égard aux censures du Pape Eugene contre le Concile de Bâle, & à celles du Concile contre Eugene. Cet Edit fut lû au Parlement, & dans une assemblée générale de l'Université de Paris tenue aux Bernardins. Ce doute & cette incertitude sur la validité de la déposition d'Eugene & de l'élection de Felix, qui firent prendre aux François le parti de reconnoître Eugene, déterminerent les Allemands à ne reconnoître aucun des deux Papes.

XXXI. Dernieres Sessions du Concile de Trente. Felix V renonce au Pontificat. Fin du schisme.

Le Concile de Bâle tint la quarante-troisiéme Session le premier de Juillet 1441. On y dressa un Décret qui ordonne de célébrer chaque année le deuxiéme de Juillet la fete de la Visitation de la Sainte Vierge. Dans la Session suivante tenue le neuviéme d'Août 1442, on fit un réglement assez long, qui ne regarde que la sûreté des Actes & des personnes du Concile. L'on tint la quarante-cinquiéme & derniere Session dans le Mois de Mai 1443. On y arrêta que dans trois ans on célebreroit un Concile général dans la ville de Lyon, que Felix avoit choisie ; que neanmoins le Concile de Bâle ne seroit point regardé comme dissous ; que celui de Lyon n'en seroit que la continuation ; qu'au cas qu'il s'y trouvât quelque empêchement, on nommoit Lausane où les Peres se rendroient. Les guerres d'Alle-

magne, la retraite des Prélats que le Roi Alphonſe avoit rappellés, les inſtances que faiſoit l'Empereur pour la convocation d'un autre concile, l'abſence de Felix, & le peu de ſecours que les Peres pouvoient eſpérer en demeurant à Bâle, les obligerent de prendre la réſolution dont nous venons de parler, & de ſe ſéparer après cette Seſſion.

Le Pape Eugene mourut environ quatre ans après. Nicolas V aiant été élu pour lui ſuccéder, fut reconnu en France & dans toute l'Allemagne, & enſuite par toute l'égliſe. Felix V renonça au Pontificat en 1449, & rendit par cette démarche la paix à toute l'égliſe, qui gémiſſoit depuis pluſieurs années du ſchiſme qu'avoit cauſé ſon élection. Pour faire ſa ceſſion plus ſolemnellement, Felix convoqua, ou plutôt, continua le concile de Bâle dans la ville de Lauſane. Il ſe retira enſuite dans ſa belle ſolitude de Ripaille, & mourut à Genève le dix-ſeptiéme de Janvier 1452, à l'âge de ſoixante-huit ans. Il fut comblé d'éloges, pour avoir ainſi achevé d'éteindre un ſchiſme qui pouvoit avoir des ſuites ſi funeſtes. Lorſque le concile de Bâle ſe ſépara, il étoit reduit depuis pluſieurs années à une ombre de concile. La plûpart des Peres qui le compoſoient dans les dernieres Seſſions, n'étoient point Evêques, mais ſimples Prêtres, Docteurs en Théologie ou en Droit, & pluſieurs mêmes n'étoient que dans les premiers dégrés de la cléricature.

***

ARTICLE IV.

Concile de Ferrare & de Florence.

I.

I. Ouverture du Concile de Ferrare le 8 de Janvier 1438.

NOus avons parlé dans l'article précédent de ce qui donna lieu à la Bulle du Pape Eugene pour la convocation du Concile de Ferrare. Il en envoia des copies dans toute la Chrétienté. Il ordonna aux Evêques assemblés à Bâle de s'y rendre, & invita aussi beaucoup de Généraux d'Ordres, d'Abbés & de Princes. Il écrivit aux Universités de France, d'Espagne, d'Allemagne, de Pologne, d'Italie, du Brabant, d'Angleterre & d'Ecosse, pour les engager à y envoier leurs principaux membres. Le Cardinal de Sainte Croix qu'Eugene avoit choisi pour y présider d'abord, en fit l'ouverture le huitiéme de Janvier 1438, & tint la premiere Session deux jours après. On y déclara que le Pape aiant transféré le Concile de Bâle à Ferrare pour de très-bonnes raisons, cette translation étoit canonique; & qu'ainsi le Concile général de Ferrare étoit légitimement assemblé, pour travailler à l'union de l'Eglise Grecque avec la Latine, & achever ce qui avoit été commencé à Bâle. La veille de cette premiere Session, le Cardinal Julien qui avoit toujours montré tant de courage, se rendit aux ordres du Pape & se retira de Bâle. De tous ceux qui étoient au Concile, il n'emmena avec lui que quatre Prélats, quelques moiens

Premiere Session.

qu'il eût emploiés pour en gagner un plus grand nombre. On remarque même que depuis l'arrivée des Grecs, aucun Prélat, ni aucun Docteur, ne paſſa de Bâle à Ferrare. Les Ambaſſadeurs, tant de l'Empereur que des Rois & des autres Princes qui étoient auparavant à Bâle, y reſterent auſſi tous. Ce qui eſt encore plus remarquable, c'eſt que le Roi de France Charles VII défendit ſous de groſſes peines, qu'aucun de ſes ſujets allât à Ferrare ſous prétexte d'aſſiſter au Concile qui s'y tenoit de la part d'Eugene, reconnoiſſant ainſi toute l'autorité du Concile de Bâle. Jean Juſtinien dit qu'à l'ouverture du Concile de Ferrare, il ſe trouva cinq Archevêques avec dix-huit Evêques & dix Abbés, quelques Généraux & Provinciaux d'Ordres.

II. Deuxiéme Seſſion.

Le Pape Eugene arriva à Ferrare le vingt-ſeptiéme de Janvier, & préſida à une Congrégation qui ſe tint le huitiéme de Février, & où aſſiſterent tous les Cardinaux, Evêques & Docteurs. Il les exhorta tous à ſe conduire avec tant de régularité, qu'ils fuſſent le modéle des autres. Dans une Congrégation générale, à laquelle préſida deux jours après le Cardinal des Urſins nommé par le Pape Préſident du Concile, on fit quelques réglemens touchant le rang des Cardinaux, Evêques & Ambaſſadeurs des Rois & des Princes, & des Officiers de la Cour de Rome. Le Pape préſida à la ſeconde Seſſion, qui fut tenue le quinziéme de Février, aiant avec lui ſoixante-douze Evêques, ſelon Juſtinien. Il y prononça un Décret contre les Peres de Bâle; & défendit ſous peine d'excommunication de leur porter aucune des choſes néceſſaires à la vie.

II.

II. Arrivée des Grecs à Veniſe.

cependant les Grecs qui étoient partis de conſtantinople à la fin de Novembre de l'année précédente, étoient arrivés à Veniſe le huitiéme de Février, après une aſſez longue & périlleuſe navigation. L'Empereur Jean Manuel paleologue etoit accompagné de Démétrius un de ſes freres, du Patriarche de conſtantinople, des Métropolitains, Evêques, Abbés, & des plus ſavans d'entre les Moines. Les principaux étoient Marc Eugenius, élevé depuis peu à la dignité d'Archevêque d'Epheſe, Denys Archevêque de Sardes, Baſſarion de Nicée choiſi pour porter la parole au nom de tous les Grecs, Iſidore Archevêque de Kiovie Métropolitain de Ruſſie, & dix-ſept autres; en tout vingt-un Prélats du premier Ordre, tous diſtingués par leur mérite. On avoit eu ſoin de leur aſſocier un grand nombre de perſonnes éclairées du ſecond Ordre, outre pluſieurs Officiers de l'Empire. Jean Juſtinien prétend que les Grecs étoient au nombre de ſept cens. L'Empereur avoit tiré des pouvoirs des Patriarches d'Alexandrie, d'Antioche & de Jéruſalem, dont il chargea ceux des prélats qui devoient les repréſenter au concile.

IV. L'Empereur Grec fait ſon entrée dans cette ville.

Etant tous arrivés à Veniſe, l'Empereur y fit ſon entrée le Dimanche de la Septuagéſime, avec beaucoup de magnificence & un grand concours de peuple. Le Doge & le Senat l'allerent recevoir avec douze Galeres ſuperbement équippées, & une infinité de Gondoles qui couvroient toute la mer aux environs. Après qu'il eut reçu dans ſa galere, aſſis ſur un riche trône, les devoirs que le Doge & les Sénateurs lui rendirent en cérémonie, il

entra ſur le midi dans Veniſe par le grand canal, aiant mis le Doge à ſa droite, & ſon frere Démétrius à ſa gauche. Tout rétentiſſoit du ſon des trompettes, de toute ſorte d'inſtrumens de muſique, & de toutes les cloches de la ville. Le Pape informé de l'arrivée de l'Empereur à Veniſe, lui envoia faire compliment par le cardinal de Sainte croix, qui avoit fait l'ouverture du concile à Ferrare. Il étoit accompagné du Marquis de Ferrare Nicolas d'Eſt, qui offrit à l'Empereur ſa ville & ſes Etats. Le cardinal Julien félicita auſſi ce prince ſur ſon heureuſe arrivée, & ſur la ſainte réſolution qu'il avoit priſe de traiter d'une réunion ſincére & parfaite. L'Empereur de ſon côté envoia deux Abbés & trois Officiers pour rendre ſes devoirs au pape, & l'aſſûrer qu'il auroit au plutôt l'honneur de ſe rendre auprès de ſa Sainteté. Les Abbés ne firent qu'une inclination en ſaluant le pape; & les Officiers fléchirent le genou, aiant refuſé de ſe proſterner pour baiſer ſes pieds. Enfin l'Empereur partit de Veniſe le vingt-huitiéme de Février, y laiſſant le patriarche, & remonta le pô juſqu'à une demi-lieu de Ferrare.

V. L'Empereur fait ſon entrée à Ferrare.

Le Marquis d'Eſt alla le recevoir à la deſcente. Tous les cardinaux ſuivis d'un grand nombre de prélats, furent au-devant de lui hors de la ville. Il étoit monté ſur un cheval bai ſuperbement enharnaché, & il fit ſon entrée dans Ferrare le quatriéme de Mars, ſous un dais magnifique porté par les enfans & les plus proches parens du Marquis. Il fut ainſi conduit juſqu'au palais du pape. Il ne deſcendit de cheval que quand il fut à la porte de la ſalle; & l'aiant traverſée, il trouva le

Pape, qui l'embraſſa tendrement & le conduiſit à ſa chambre. Après qu'ils ſe furent entretenus quelque tems, le Pape le fit conduire avec la même pompe au ſon des trompettes, dans le Palais qu'on lui avoit préparé, & où il fut traité avec beaucoup de magnificence.

VI. Entrée du Patriarche de conſtantinople.

Son entrevûe avec le Pape.

Trois jours après cette entrée, le Patriarche qui étoit demeuré à Veniſe avec une partie des Metropolitains & des Evêques, arriva par eau à Ferrare dans un très-beau vaiſſeau du Marquis d'Eſt. Il y reſta juſqu'à ce qu'on eût réglé la maniere dont il ſeroit reçu. Il vouloit maintenir ſa dignité, qui étoit la premiere de l'Egliſe Orientale, où l'on ne convenoit point de la primauté & de la ſupériorité du Pape, puiſque c'étoit un des articles que l'on devoit examiner dans le Concile. Il prétendoit donc traiter d'égal avec le Pape, ſans que l'on mît entre eux d'autre différence que celle de l'âge, & exigeoit qu'on envoiât des Cardinaux au-devant de lui, & qu'on ne lui parlât pas de baiſer les pieds du Pape. Comme il inſiſta fortement ſur ces deux derniers articles, le Pape fut obligé de les lui accorder pour le bien de la paix. Après donc que tout fut réglé, quatre Cardinaux accompagnés de vingt-cinq Evêques, de grand nombre d'autres Prélats & d'Officiers du Pape, & du Marquis d'Eſt avec ſes enfans & la Nobleſſe, allerent recevoir le Patriarche à la deſcente du vaiſſeau. Après les premiers complimens, ils lui préſenterent, & à ceux de ſa ſuite, les chevaux qu'on lui avoit amenés, ſur leſquels ils monterent. Deux Cardinaux s'étant mis aux deux côtés du Patriarche, on marcha en ordre juſqu'à la porte du Palais,

où le Patriarche mit pied à terre. De-là il fut conduit juſqu'à la porte de la chambre ſectéte, où le Pape l'attendoit ſur un trône fort élevé, aiant à ſa droite des Cardinaux ſur des ſiéges aſſez bas. On fit entrer le Patriarche accompagné ſeulement de ſix Métropolitains d'Orient. Le Pape le voiant s'approcher, ſe leva de ſon trône pour le recevoir. Ils s'embraſſerent & ſe donnerent le baiſer de paix. Le Pape s'étant auſſi-tôt remis ſur ſon trône, on fit aſſeoir à ſa gauche le Patriarche ſur un ſiége ſemblable à celui des Cardinaux. Les Métropolitains reçurent auſſi le baiſer du Pape, & ſe mirent enſuite à la gauche du Patriarche, mais debout, comme firent auſſi les autres Grecs de ſa ſuite, qu'on fit entrer les uns après les autres ſix à ſix.

III.

VII. Conferences des Latins avec les Grecs.

Quelques jours après, on traita de la célébration du Concile, dont il y avoit déja eu deux Seſſions. Comme l'Empereur inſiſta à demander que les Rois & les Princes de l'Europe aſſiſtaſſent à ce Concile, on réſolut de tenir le neuviéme d'Avril la premiere Séance avec les Grecs, & l'on arrêta que le Pape inviteroit tous les Princes & les Prélats Latins. Afin qu'ils euſſent le loiſir de s'y rendre, on convint encore que la ſeconde Seſſion ne ſe tiendroit que quatre mois après la premiere avec les Grecs, & que pendant tout ce tems-là on tiendroit des Congrégations particulieres, où ſeize ſavans hommes que l'on choiſiroit entre les Latins & autant du côté des Grecs, propoſeroient dans des conférences réglées, ce qu'ils avoient à dire ſur les cinq articles qu'on devoit examiner dans le Concile. 1. Touchant la Proceſſion du Saint-Eſ-

prit. 2. L'Addition *Filioque*, faite au Symbole. 3. Le Purgatoire, & l'état des ames avant le jugement. 4. L'uſage des azymes dans les ſaints Myſtères. 5. L'autorité du ſaint Siége & la Primauté du Pape.

VIII. Le Pape invite tous les Princes & les Evêques à ſon Concile.

Le Pape envoia auſſi-tôt ſes lettres circulaires à tous les Princes & à tous les Evêques, pour les inviter à ſe rendre dans quatre mois à Ferrare, pour concourir à la réunion de l'Orient avec l'Occident. Le neuviéme d'Avril qui étoit le Mercredi Saint, on penſa ſérieuſement à faire l'ouverture du Concile. Mais lorſqu'on étoit près de s'aſſembler, il ſurvint une conteſtation ſur les ſéances du Pape, de l'Empereur & du Patriarche. Après une vive diſpute ſur cet article, on convint que le Pape ſeroit placé dans une chaire à la premiere place du côté droit; que l'on mettroit un peu au-deſſous de lui, un trône vacant pour l'Empereur des Latins; & qu'au-deſſous du même côté ſeroient placés les Cardinaux & les Evêques d'Occident, qui étoient au nombre d'environ cent cinquante : Que l'Empereur Grec auroit un trône de l'autre côté vis-à-vis de celui de l'Empereur des Latins; que l'on mettroit au-deſſous, la chaire du Patriarche de Conſtantinople, enſuite les bancs des Vicaires des autres Patriarches, & après eux les Evêques Grecs. Le grand Autel de l'égliſe de Saint George, où ſe tenoit le Concile, étoit tourné vers l'Orient; de ſorte que le côté droit, qui étoit le Septentrion, devoit être occupé par le Pape & les Latins, & le gauche vers le Midi par les Grecs. Les Abbés, les Généraux d'Ordres, les Docteurs & les autres Eccléſiaſtiques devoient remplir le bas de l'égliſe : le haut devoit être occupé par les

Réglemens ſur les ſéances.

Protonotaires apoſtoliques & par les autres Officiers. Les Ambaſſadeurs des Princes & ce qu'il y avoit de plus conſidérable dans la Nobleſſe, devoit être aſſis devant le trône du Pape & celui de l'Empereur des Latins. L'Evangile étoit placé au milieu de l'égliſe devant l'autel. Tel eſt l'ordre qui fut arrêté, & que l'on obſerva dans les aſſemblées.

IV.

IX. Ouverture du Concile de Ferrare depuis l'arrivée des Grecs.

Quant on eut achevé la Meſſe du Saint-Eſprit, l'Empereur Grec & ſes Prélats, qui avoient célébré à part le Sacrifice ſelon leur rit, entrerent dans l'égliſe, & toute l'aſſemblée s'étant levée pour leur faire honneur, ils prirent leurs places au côté du Midi. L'ouverture ſe fit donc le même jour neuviéme d'Avril, & l'on déclara dans cette aſſemblée, que le Concile œcuménique étoit ouvert à Ferrare, & que l'on donnoit à tous ceux qu'on y invitoit quatre mois pour s'y rendre. On différa la Seſſion pendant ſix mois entiers; & quoique cet intervalle fût fort long, il ne vint preſque plus perſonne au Concile. Les Rois de France, de Caſtille, de Portugal & de Navarre; le Duc de Milan, & les Princes d'Allemagne, faiſoient leurs efforts pour accorder les Peres du Concile de Bâle avec le Pape Eugene. Ils ne croioient donc pas qu'il fût à propos d'envoier leurs Evêques à Ferrare durant cette négociation : ce qui fâchoit fort le Pape ; parce que les Grecs ne vouloient point qu'on commençât les Seſſions, qu'il n'y eût un nombre conſidérable de Prélats.

Mais le Pape, pour ne point perdre de temps, preſſa les Grecs pendant cet intervalle, d'entrer en conférence avec les Latins ſur les points qui diviſoient les deux Egliſes. Les

Grecs de leur côté vouloient différer juſqu'à ce que le Concile fût aſſemblé. Enfin après beaucoup d'inſtance de la part du Pape, on convint que l'on nommeroit de part & d'autre des perſonnes qui s'aſſembleroient trois fois toutes les ſemaines dans le monaſtere de Saint André, & conféreroient enſemble ſur les matieres conteſtees. Les Grecs nommerent cinq Evêques & cinq autres perſonnes, auſquelles l'Empereur en joignit une ſixiéme. Marc d'Ephéſe & Beſſarion de Nicée, qui étoient du nombre des Evêques nommés, furent chargés de porter la parole. Les Latins choiſirent de leur côté le Cardinal Julien, le Cardinal de Ferrare & huit Evêques. La conférence commença par des diſcours généraux ſur le bien de la paix & l'union des deux égliſes. Le Cardinal Julien propoſa les principaux articles de controverſe entre les Grecs & les Latins : la Proceſſion du Saint-Eſprit, la Primauté du Pape, le Purgatoire, & l'uſage du pain azyme dans le Sacrifice. Il demanda aux Grecs par lequel de ces articles ils vouloient qu'on commençât. Ils conſentirent à traiter du Purgatoire, ou de la primauté du Pape. On commença par la queſtion du Purgatoire. Le Cardinal Julien expliqua nettement la Doctrine de l'Egliſe Latine ſur cet article. Marc d'Ephéſe dit qu'il y avoit peu de différence entre le ſentiment des Grecs & celui qui venoit d'être expoſé. Les Grecs croioient que les ames qui n'avoient point obtenu pendant cette vie une entiere remiſſion de leurs péchés, étoient après la mort purifiées dans un lieu de ténébres & d'affliction ; au lieu que les Latins ajoûtoient qu'elles paſſoient par le feu. Ces conférences dégénérerent

dégénérerent enſuite en altercations, & finirent vers la fin du mois de Juillet : ſans qu'on y eût traité d'autres points que celui du Purgatoire. Les actes ne rapportent point qu'on ait fait autre choſe juſqu'au mois d'Octobre, auquel on place la premiere Seſſion.

X. Premiere seſſion avec les Grecs, & seſſions ſuivantes.

Cependant les Grecs étoient fort ſurpris de ne voir arriver perſonne de Bâle, & très-peu des autres endroits. Le Pape tâcha de leur perſuader qu'il ſuffiſoit pour un Concile général, que le Pape ſe trouvât en perſonne avec l'Empereur des Grecs, le Patriache de Conſtantinople, les autres Légats & les Cardinaux. Mais il n'étoit pas facile de le leur prouver. On convint néanmoins de tenir la premiere Seſſion le Mercredi huitiéme d'Octobre, & de commencer par l'examen de cette queſtion : Si le ſentiment de l'Egliſe Latine ſur la Proceſſion du Saint-Eſprit étoit orthodoxe, & ſi l'on avoit eu raiſon d'ajoûter qu'il procédoit du Fils. Les Grecs & les Latins nommerent chacun ſix perſonnes, & l'on mit leurs ſiéges devant l'autel où étoit l'Evangile. Beſſarion de Nicée commença la Seſſion par un long diſcours ſur les avantages de la paix. Après qu'il eut parlé, on finit la Seſſion, parce qu'il étoit tard. Dans la ſeconde qui ſe tint le Samedi ſuivant, André Evêque de Rhodes que les Latins avoient chargé de parler, fit ſa harangue en Latin & parla de la paix, comme avoit fait Beſſarion. Il s'étendit ſi fort ſur les louanges du Pape, de l'Empereur, du Patriarche & de tout le Concile, qu'on ne put encore rien faire ce jour-là. La Seſſion ſuivante fut indiquée au Mardi quatorziéme du même mois. Elle ſe paſſa auſſi-bien que la quatriéme du lendemain, en diſcours

vagues, & en conteſtations entre Marc d'Ephéſe & André de Rhodes.

XI. Cinquiéme & ſixieme ſeſſions.

Dans la cinquiéme qui fut tenue le cinquiéme du même mois, Marc d'Ephéſe demanda qu'on lût les Symboles des deux premiers Conciles généraux. On lut donc ce qu'il y avoit d'eſſentiel à la queſtion préſente. On lut auſſi la défenſe qu'avoit fait le Concile d'Ephéſe de rien ajoûter au Symbole. Marc d'Ephéſe fit ſes réflexions ſur cette défenſe, & la confirma par le témoignage de Saint Cyrille & de Saint Céleſtin. On rapporta auſſi les définitions des quatre Conciles généraux ſuivans, qui n'ont rien voulu ajoûter au Symbole. On renvoia la ſixiéme Seſſion au Lundi vingtiéme du mois. On y convint d'abord qu'on n'allégueroit rien des Conciles tenus pour & contre Photius, ni du huitiéme général. Enſuite André de Rhodes parla long-tems, pour montrer que ce que les Grecs prétendoient être une addition, étoit une ſimple explication de ce qui eſt contenu dans le principe, duquel on le tire par une conſéquence néceſſaire, conformément à l'Evangile, qui eſt la ſource & l'origine du Symbole. Il prouva par le témoinage des Peres Grecs la vérité exprimée par l'addition *Filioque*. Ces ſortes d'explications, ajoûta-t-il, qui ne ſont qu'une déclaration plus étendue de la vérité contenue dans le Symbole, ne ſont point défendues ; & quoiqu'on les appelle additions, parce qu'on les exprime par de nouvelles paroles, elles peuvent être inſérées dans le Symbole par l'autorité légitime de l'égliſe, quand elle le juge néceſſaire pour l'inſtruction des fidéles.

XII. Septiéme Seſſion.

André de Rhodes continua ce même diſcours dans la ſeptiéme Seſſion tenue le vingt-

cinquiéme du même mois d'Octobre, & entreprit de répondre aux autorités alléguées par Marc d'Ephéſe. Les Conciles, dit-il, défendent de préſenter à ceux qui viennent au Chriſtianiſme, une autre Foi, une Foi différente de celle qui eſt exprimée dans le Symbole; mais ils ne défendent pas d'enſeigner plus clairement la même Foi qui y eſt renfermée. Tous les Conciles, dit-il encore, ont ajoûté beaucoup de paroles aux Symboles précédens, pour exprimer contre de nouveaux hérétiques, des vérités de la Foi qui n'étoient pas marquées ſi diſtinctement. Le ſecond Concile ajoûta à celui de Nicée, quoique les Peres de Nicée euſſent fait la même défenſe, qui fut enſuite renouvellée par le Concile d'Ephéſe. Il rapporta pluſieurs paſſages des Peres Grecs, pour prouver que le Saint-Eſprit procéde du Fils comme du Pere. Le Cardinal Julien ſe joignit à André, & repréſenta que comme les Grecs, avant & après le Concile d'Ephéſe, ont ajoûté quelques paroles au Symbole contre les héréſies qui s'élevoient en Orient; l'Egliſe Latine a pu, par la même raiſon, y ajoûter un mot, qui n'eſt qu'une explication d'une vérité de Foi qui étoit attaquée par de nouveaux hérétiques en Occident. André & Julien rapporterent enſuite des témoignages, pour montrer que l'Egliſe de Rome avoit le pouvoir d'expliquer la doctrine.

V.

Les Grecs aiant conféré entre eux après la Seſſion, ſur ce qu'André de Rhodes y avoit dit au nom des Latins, nommerent Beſſarion de Nicée pour lui répondre. Il le fit dans la huitiéme Seſſion qu'on tint le huitiéme de No- XIII. Huitiéme & neuvieme ſeſſions.

vembre. Il dit qu'il n'étoit point défendu d'expliquer la Foi, mais qu'il étoit défendu d'inſérer ces explications dans le Symbole ; que juſqu'au ſecond Concile, cela avoit pû être permis ; mais que le troiſiéme l'avoit abſolument défendu ; que ſa défenſe auroit été inutile, ſi elle n'avoit eu pour objet que l'addition de quelque choſe de contraire à l'ancienne Foi ; puiſque cela avoit toujours été défendu ; que les Peres de ce Concile n'avoient pas même voulu ajoûter au Symbole le terme de Mere de Dieu, quoiqu'il parût néceſſaire de le faire, & que ce terme ne fût qu'une explication de la doctrine contenue dans le Symbole ; que les Conciles qui avoient ſuivi, n'avoient pas non plus voulu y ajoûter leurs définitions, quoiqu'elles ne fuſſent de même qu'une explication de la doctrine du Symbole. Beſſarion continua dans la neuviéme Seſſion de répondre à André de Rhodes. Il ſoutint que Saint Cyrille & le Pape Agathon cités par André, ne défendoient pas ſeulement d'ajoûter rien de contraire au Symbole, mais qu'ils avoient encore deſapprouvé toute ſorte d'additions. A l'égard de ce qu'on avoit avancé de la prérogative qu'avoit l'Egliſe de Rome d'expliquer la Foi, il dit que les Grecs connoiſſoient bien les droits & les priviléges de cette Egliſe, mais qu'ils en connoiſſoient auſſi les bornes ; & que refuſant à l'Egliſe Univerſelle & au Concile œcuménique le droit d'ajoûter au Symbole, ils le refuſoient à plus forte raiſon à l'Egliſe de Rome, ou plutôt, qu'ils étoient perſuadés que les Décrets des Conciles le lui défendoient.

Lorſque Beſſarion eut fini ſon diſcours, ceux qui parloient pour les Latins, après

avoir délibéré quelque-tems, s'approcherent du Pape, & s'aſſirent auprès de lui, & perſonne ne répondoit au diſcours de Beſſarion. Enfin André de Rhodes entreprit d'y répondre : mais comme il n'étoit pas préparé, il dit d'abord pluſieurs choſes inutiles, & s'écarta beaucoup de ſon ſujet. Il toucha enſuite le fond du dogme, mais d'une maniere ſi vague, que le Secrétaire qui écrivoit ces diſputes, dit qu'il n'a pas cru qu'il fût à propos de rapporter ce que dit André de Rhodes, d'autant plus que les Grecs n'avoient pas deſſein d'y répondre.

XIV. Dixiéme Seſſion, & les cinq ſuivantes

Dans la dixiéme Seiſſion tenue le huitiéme de Novembre, l'Evêque de Forli entreprit de réfuter le diſcours de Beſſarion. Il ne fit que répéter ce qu'on avoit déja dit ſouvent, que le terme *Filioque* n'étoit pas une addition mais une ſimple explication. Le Cardinal Julien finit la diſpute dans la Seſſion ſuivante qu'on tint l'onziéme du même mois. Il fit pluſieurs remarques très-ſolides ſur la défenſe faite par le Concile d'Ephéſe de rien ajoûter au Symbole. Et en finiſſant, il fit comprendre à toute l'aſſemblée, que c'étoit perdre le tems que de s'amuſer à une choſe ſi peu importante ; qu'il en falloit venir au point eſſentiel & déciſif, c'eſt-à-dire, au ſentiment des Latins ſur la Proceſſion du Saint-Eſprit. Car ſi ce dogme eſt faux, diſoit-il, on ne doit l'inférer ni dans le Symbole, ni même dans nos définitions, comme Marc d'Ephéſe nous le permet ; & s'il eſt vrai, qui peut douter qu'on n'ait pû le mettre dans le Symbole, pour expliquer un myſtere que l'on a voulu combattre ? Beſſarion ſe leva après le diſcours du Cardinal Julien, & lui fit comi-

pliment ſur ce qu'il avoit touché le point de la difficulté, & n'avoit rien omis de ce qui étoit néceſſaire. Dans les quatre Seſſions ſuivantes, il y eut beaucoup de conteſtations ſur le même ſujet ; & les parties ne purent convenir de rien. Les Latins demandoient qu'on entrât dans le fond de la queſtion, & les Grecs vouloient qu'on commençât par retrancher du Symbole l'addition *Filioque*, diſant qu'enſuite on examineroit le fond ; que ſi la doctrine des Latins étoit véritable, on en feroit une définition, & que ſi elle étoit fauſſe, on la condamneroit.

XV. Seizieme & derniere ſeſſion du concile de Ferrare.

Les Grecs commençoient à s'ennuier à Ferrare, & n'auroient point été fâchés de voir le Concile tout-à-fait rompu, afin de pouvoir s'en retourner ; d'autant plus qu'ils ne vouloient point abſolument recevoir l'addition *Filioque*, & qu'ils voioient qu'il étoit impoſſible d'engager les Latins à la retrancher du Symbole. Dans ces circonſtances le Pape propoſa à l'Empereur & au Patriarche de transférer le Concile à Florence. Comme il lui étoit difficile de fournir à la dépenſe néceſſaire pour le continuer à Ferrare, il étoit convenu avec les Florentins qu'ils lui prêteroient une ſomme très-conſidérable, pourvû qu'il tînt le Concile dans leur ville. L'Empereur parla aux Evêques Grecs de cette tranſlation dans la Seſſion quinziéme, & demanda leur avis. Ils répondirent à ce Prince, qu'ils voudroient bien ne point quitter Ferrare, puiſqu'il avoit été réglé que le Concile ne ſe tiendroit point ailleurs ; qu'au reſte il ne comprenoient pas pourquoi on les faiſoit paſſer dans une autre ville, puiſqu'ils n'y diroient que ce qu'ils avoient dit à Ferrare. Mais la néceſſité les

obliga d'accepter Florence, & de conſentir que le Concile y fût transféré. Cette tranſlation fut publiée dans la ſeiziéme & derniere Seſſion qui ſe tint à Ferrare le dixiéme de Janvier 1439. On paia aux Grecs une partie de ce qui leur étoit dû: on envoia quelque ſecours d'argent à Conſtantinople; & l'on renouvella la promeſſe de les défraier pendant leur voiage & leur ſéjour à Florence, & de les renvoier, ſoit que l'union ſe fît, ſoit qu'elle ne ſe fît pas.

VI.

XVI. Le Concile eſt transféré à Florence. Premiere & ſeconde ſeſſions à Florence.

Le ſeiziéme du même mois de Janvier, le Pape ſortit de Ferrare précédé du Saint Sacrement qu'on portoit dans une boëte, accompagné de quantité de flambeaux. Les Grecs ne partirent de Ferrare que quelque tems après le Pape. Tous étant arrivés à Florence, on réſolut de s'aſſembler dans le Palais du Pape pour y tenir les conférences. On étoit prêt à s'y rendre, lorſque le Patriarche de Conſtantinople qui étoit fort âgé tomba malade. Comme il déſiroit d'aſſiſter du moins à la premiere Seſſion, on la différa juſqu'au vingt-ſixiéme de Février. Il ne put néanmoins s'y trouver non plus qu'aux ſuivantes. Toute la diſpute dans cette premiere Seſſion, ſe paſſa entre l'Empereur des Grecs, qui étoit ſavant, & le Cardinal Julien; & la concluſion fut qu'on chercheroit de part & d'autre quelque moien de ſe réunir. La ſeconde Seſſion fut indiquée pour le Lundi ſuivant deuxiéme jour de Mars. L'on y commença la diſpute ſur la Proceſſion du Saint-Eſprit. Jean Provincial des Dominicains & Marc d'Ephéſe parlerent fort au long & aſſez vivement ſur cette matiere. Le Pape préſida

à cette Seſſion, mais l'Empereur Grec ne s'y trouva pas.

XVII. Seſſions ſuivantes. Les Latins y ont de grands avantages.

Dans la troiſiéme Seſſion qui fut tenue le cinquiéme du même mois de Mars, Jean Théologien des Latins parla encore ſur le même ſujet, & prouva clairement par l'Ecriture, par la Tradition & par d'excellentes raiſons théologiques, que le Saint-Eſprit procéde du Pere & du Fils comme d'un ſeul principe & par une ſeule production. Il répondit en même-tems ſi nettement à tout ce que Marc put lui oppoſer, qu'il le réduiſit ſouvent au ſilence, quoiqu'il ne manquât point d'eſprit, & qu'il parlât beaucoup & très-aiſément. Deux jours après dans la quatriéme Seſſion, Jean montra dans pluſieurs exemplaires de S. Baſile qu'on avoit fait apporter exprès de Conſtantinople & d'autres lieux de la Gréce, que ce Pere ſi célébre dit en termes formels, que le Saint-Eſprit ne procéde pas ſeulement du Pere, mais auſſi du Fils. Marc d'Ephéſe fut fort ſurpris, & ne put rien répliquer. L'Empereur pour ſauver l'honneur de ſa nation, prit la parole, & dit qu'il y avoit en Gréce d'autres exemplaires de Saint Baſile où cette parole ne ſe trouvoit pas. Mais, Seigneur, repartit agréablement le Cardinal Julien, puiſque votre Majeſté a voulu venir elle-même à ce combat, ne devoit-elle pas avoir apporté ſes armes, ſans attendre qu'on fût au plus fort de la mêlée, pour dire qu'on ne les a pas, & pour arrêter ſous ce beau prétexte ceux qui combattent avec avantage? Ce fait eſt rapporté par Saint Antonin, qui étoit préſent à ces diſputes. On reprit encore dans les trois Seſſions ſuivantes ce qui regardoit l'autorité & les témoignages de S. Baſile.

Jean traita ſa matiere avec une grande ſupériorité. Dans la huitiéme & dans la neuviéme Seſſion il parla ſeul pendant huit heures, avec beaucoup d'érudition & de ſolidité. Il établit de nouveau la vérité Catholique ſur les témoignages du nouveau Teſtament, comme les ont expliqués tous les anciens Docteurs qui vivoient long-tems avant le ſchiſme de Photius, & dont l'Egliſe Grecque a toujours révéré la doctrine. Il fit voir que de tous les Peres Grecs qui ont parlé de la Proceſſion du Saint-Eſprit, pluſieurs ont dit, ou en termes formels ou en termes équivalens, qu'il procéde du Pere & du Fils, & que tous ceux qui ont dit qu'il procéde du Pere, n'ont jamais exclus le Fils. Il donna par écrit le précis de ſon diſcours, afin que les Grecs puſſent l'examiner à loiſir dans leur aſſemblée particuliere. Les Grecs y furent partagés; les uns étoient ennemis de l'union, & les autres la ſouhaitoient. L'Empereur ſoutenoit ces derniers, & déſiroit avec ardeur d'établir l'accord à quelque prix que ce fût. Il fit même arréter dans une autre aſſemblée, que l'on enverroit prier le Pape de chercher quelque autre voie que celle des diſputes, pour procurer l'union.

XVIII. Suite des Seſſions du concile de Florence.

Les négociations durerent plus de deux mois, pendant leſquels on examina avec grand ſoin l'Ecrit de Jean Dominicain. Marc d'Ephéſe le taxoit d'héréſie. Au contraire Beſſarion de Nicée dit hautement qu'il falloit rendre gloire à Dieu, & avouer de bonne foi que la doctrine des Latins étoit celle de la plûpart des anciens Peres de l'Egliſe Grecque, & qu'on devoit expliquer ceux qui avoient parlé plus obſcurément, par les autres qui

XIX. Les plus habiles d'entre les Grecs ſe déclarent pour l'union.

s'étoient expliqués avec la plus grande clarté. George Scolarius l'un des Théologiens Grecs fut du même avis, & prouva par un diſcours que nous avons dans les actes du Concile, qu'il n'eſt nullement deshonorable de changer de ſentiment & de parti, quand on a de nouvelles lumieres qui découvrent clairement la vérité. On trouve dans ces actes trois diſcours de ce ſavant homme, qui font voir combien il étoit ami de la paix & de l'union. On y voit auſſi un diſcours fort long & fort ſolide de Beſſarion de Nicée. Il fut toujours ennemi de la diſcorde du ſchiſme, ce qui le rendoit odieux à ceux qui les favoriſoient, & l'obligea de reſter en Italie. Il fut dans la ſuite élevé à la dignité de Cardinal, qu'il honora beaucoup par ſa ſcience, par ſa ſageſſe & par ſa piété. Il juſtifia dans ce diſcours le ſentiment des Latins ſur la Proceſſion du Saint-Eſprit, réfuta les objections des Grecs, & finit en exhortant ſes confréres à l'union. Ce diſcours de Beſſarion & ceux de George Scolarius furent préſentés aux Grecs, afin qu'ils les examinaſſent, & qu'ils ſe rendiſſent au déſir que l'on avoit de voir une union parfaite entre les deux égliſes.

VII.

XX. Les Grecs conviennent d'une profeſſion de foi ſur la proceſſion du Saint Eſprit.

L'Empereur voulant abſolument finir cette grande affaire, tint après Pâques de la même année 1439 une aſſemblée dans la maiſon du Patriarche, où le Cardinal Julien ſe trouva. Ce Cardinal conſeilloit aux Grecs de reprendre leurs conférences; mais l'Empereur ne voulut point écouter cette propoſition. Il alla trouver le Pape, & convint avec lui que l'on nommeroit dix perſonnes de part & d'autre, qui s'aſſembleroient & donneroient leur

avis ſur les moiens de parvenir à l'union. On tint ſur l'article de la Proceſſion du Saint-Eſprit cinq conférences, où l'on propoſa divers moiens de ſe réunir, dont aucun ne fut accepté par les deux partis. Après pluſieurs négociations on convint enfin de dreſſer, ſeulement ſur la Proceſſion du Saint-Eſprit, une confeſſion de foi conçue en ces termes : Au nom de la très-ſainte Trinité, du Pere, du Fils & du Saint-Eſprit, Nous, Latins & Grecs, confeſſons que tous les fidéles Chrétiens doivent recevoir cette vérité de foi : Que le Saint-Eſprit eſt éternellement du Pere & du Fils, & que de toute éternité il procéde de l'un & de l'autre comme d'un ſeul principe & par une ſeule production qu'on appelle Spiration. Nous déclarons auſſi que ce que quelques ſaints Peres ont dit que le Saint-Eſprit procéde du Pere par le Fils, doit être pris en ce ſens, que le Fils eſt, comme le Pere & conjointement avec lui, le Principe du Saint-Eſprit : & parce que tout ce qu'a le Pere, il le communique à ſon Fils, excepté la Paternité qui le diſtingue du Fils & du Saint-Eſprit ; auſſi eſt-ce de ſon Pere que le Fils a reçu de toute éternité cette vertu productive, par laquelle le Saint-Eſprit procéde du Fils comme du Pere.

XXI. Accord des Grecs avec les Latins.

Avant que cet Ecrit fut approuvé & ſigné, l'Empereur voulut traiter avec le Pape des ſecours dont il avoit beſion. Quand il eut ſes ſûretés de ce côté-là, il fit aſſembler les Grecs chez le Patriarche. Tous convinrent de la profeſſion de Foi que nous venons de rapporter, excepté Marc d'Ephéſe qui perſévéra dans ſon obſtination, & qui après ſon retour à Conſtantinople cauſa de grands trou-

bles, comme nous le verrons ailleurs. Le huitiéme du mois de Juin la définition fut lue & approuvée des uns & des autres, qui ſe donnerent le baiſer de paix avec de grandes démonſtrations de joie. Le Patriarche ſur-tout fut ravi de voir triompher ſi glorieuſement la vérité. Le lendemain les Archevêques de Ruſſie & de Nicée, & deux autres, aiant été députés vers le Pape, pour lui apprendre que tout le monde étoit d'accord : Graces à Dieu, répondit-il, nous convenons touchant le principal point qui nous diviſoit ; il faut maintenant traiter les autres queſtions. Le Patriarche vouloit qu'on célébrât ſur le champ la derniére Seſſion pour publier le Décret de l'union, afin d'avoir avant ſa mort la conſolation de voir l'accompliſſement de cet important ouvrage. Mais on lui repréſenta que pour le rendre parfait, il falloit auparavant convenir des autres articles.

XXII. Mort du Patriarche de Conſtantinople.

Il n'eut pas la ſatisfaction qu'il ſouhaitoit ; car il mourut ſubtiment le même jour neuviéme de Juin ſur le ſoir, le lendemain qu'il eut ſigné la profeſſion de Foi ſur la Proceſſion du Saint-Eſprit. Il avoit été élu Patriarche de Conſtantinople en 1416. Les Evêques Grecs trouverent ſur lui un acte qui contenoit ſes dernieres volontés, & qu'il venoit de finir lorſqu'il mourut. Il étoit conçu en ces termes : Joſeph par la miſéricorde de Dieu Archevêque de Conſtantinople la nouvelle Rome, & Patriarche œcuménique. Puiſque me voici arrivé à la fin de ma vie & prêt à paier la dette commune à tous les hommes, j'écris par la grace de Dieu très-clairement & ſouſcris mon dernier ſentiment, que je fais ſavoir à tous mes chers enfans. Je déclare donc que tout

ce que croit & enſeigne la ſainte Egliſe Catholique & Apoſtolique de notre Seigneur Jeſus-Chriſt, celle de l'ancienne Rome, je le crois auſſi, & que j'embraſſe tous les articles de cette croiance. Je confeſſe que le Pape de l'ancienne Rome eſt le bienheureux Pere des Peres, le très-grand Pontife & le Vicaire de Jeſus-Chriſt, pour rendre certaine la Foi des Chrétiens. Je crois auſſi le Purgatoire des ames. En foi de quoi j'ai ſigné cet Ecrit, le neuviéme de Juin 1439. Le Pape lui fit faire de magnifiques funérailles dans l'égliſe du Monaſtére des Dominicains où il étoit logé. Les Evêques Grecs y officierent ſelon leur rit, en préſence de l'Empereur, de tous les Cardinaux, & des Evêques Latins qui honorerent ſes obſéques.

VIII.

XXIII. Examen des autres articles qui diviſoient les Grecs des Latins.

Après cette cérémonie, on s'aſſembla pour délibérer ſur les autres articles, & l'on commença par la queſtion du pain azyme. Jean de la Tour-brûlée prouva qu'on pouvoit conſacrer avec le pain azyme comme avec le pain levé, & les Grecs en convinrent. Ils reconnurent auſſi que ce ſont les paroles de Jeſus-Chriſt ſeules qui font l'admirable changement de la ſubſtance du pain & du vin dans celle du corps & du ſang du Seigneur. A l'égard du Purgatoire, on s'en tint à ce qui avoit été conclu dans les conférences qu'on fit après l'ouverture du Concile à Ferrare. Il ne fut pas ſi facile de s'accorder ſur la Primauté du Pape. L'Empereur vouloit bien qu'on la reconnût; mais il ne vouloit point qu'on pût appeller des jugemens des autres Patriarches à celui du Pape; ni qu'il eût le pouvoir de célébrer les Conciles généraux ſans l'Empereur & les Pa-

triarches, & il demandoit que les priviléges des patriarches fuſſent tous conſervés. Le pape refuſant d'accorder ces articles, l'Empereur vouloit rompre toute la négociation. Mais les Evêques Grecs dreſſerent un projet que le pape & les cardinaux agréerent. Le voici : Touchant la primauté du pape, nous avouons qu'il eſt le ſouverain pontife & le Vicaire de Jeſus-Chriſt, le Paſteur & le Docteur de tous les Chrétiens, qui gouverne l'Egliſe de Dieu, ſauf les priviléges & les droits des Patriarches d'Orient.

XXIV. Décret d'union entre les Grecs & les Latins.

Les Latins vouloient que l'on mît le nom du pape à la tête du Décret, & l'Empereur prétendoit que ce devoit être le ſien. Après quelques conteſtations, il fut réglé que l'on mettroit le nom du Pape, mais que l'on ajoûteroit ces mots : Du conſenrement de l'Empereur, du Patriarche de Conſtantinople & des autres Patriarches. Il y eut une autre difficulré ſur la maniere dont on exprimeroit les priviléges du Pape. Les Latins vouloient que l'on mît, qu'il en jouïroit ſelon qu'il eſt déterminé par l'Ecriture & dans les Ecrits des Saints. Ces expreſſions ne plûrent point à l'Empereur. Eh quoi ! dit-il, ſi quelque Saint a fait des complimens au Pape dans une lettre, le Souverain Pontife voudra-t-il fonder là-deſſus quelque privilége ? Il exigea donc que l'on mît : *Selon qu'il eſt porté dans les Canons.* Le Pape y conſentit, mais avec beaucoup de peine. Enfin après pluſieurs conférences, on fit le projet du Décret, & l'on nomma pour le dreſſer quatre Députés de chacun des trois Ordres du Concile, dont le premier étoit des Cardinaux, des Métropolitains & des Evêques ; le ſecond, des Généraux

d'Ordres & des Abbés ; le troiſiéme, des Docteurs & des Eccléſiaſtiques conſtitués en dignité. Ils y travaillerent pendant une ſemaine entiere, s'aſſemblant deux fois chaque jour. Le Décret aiant été enfin dreſſé & mis au net en Grec & en Latin, le ſixiéme de Juillet qui étoit un Lundi, on célébra la derniere Seſſion du Concile entre les Grecs & les Latins dans l'Egliſe Cathédrale de Florence, à peu près dans le même ordre qui avoit été obſervé à Ferrare. Le Cardinal Julien lut ce Décret d'union en Latin, & enſuite Beſſarion le lut en Grec.

Après une eſpéce de préface dans laquelle on invite toute la nature & tous les fidéles à ſe réjouir de cet heureux événement, le Décret ajoûte : Les Grecs & les Latins aſſemblés dans le Concile œcuménique, aiant examiné avec toute l'exactitude poſſible ce qui regarde la Proceſſion du Saint-Eſprit, ſont enfin convenus entre eux, & ont fait l'union ſuivante d'un conſentement unanime. Au nom de la ſainte Trinité, du Pere & du Fils, & du Saint-Eſprit, nous définiſſons que tous les Chrétiens doivent croire & profeſſer, Que le Saint-Eſprit eſt éternellement du Pere & du Fils, & qu'il procéde des deux éternellement comme d'un ſeul principe & par une ſeule proceſſion. Nous définiſſons auſſi que ces mots *Filioque* ont été ajoûtés avec raiſon au Symbole. Nous déclarons encore que le corps de Jeſus-Chriſt eſt véritablement conſacré avec le pain de bled, ſoit qu'il ſoit azyme ou levé, & que les prêtres doivent ſe ſervir de l'un ou de l'autre, chacun ſuivant l'uſage de ſon Egliſe, ſoit Occidentale, ſoit Orientale. Que les ames des véritables pénitens morts dans la charité

avant que d'avoir entiérement expié leurs péchés, ſont purifiées après leur mort par les peines du Purgatoire, & qu'elles ſont ſoulagées par le Sacrifice de la Meſſe, les prieres, les aumônes & les autres œuvres de piété, que les fidéles font pour leurs freres, ſuivant les régles de l'Egliſe; & que les ames de ceux qui ont conſervé l'innocence de leur Baptême, ou qui, étant tombés ont été entiérement purifiés dans cette vie, entrent dans le Ciel auſſitôt après leur mort, & voient clairement la Trinité, les uns plus parfaitement que les autres, ſelon la différence de leurs merites. Enfin que les ames de ceux qui ſont morts dans le péché mortel actuel, ou dans le ſeul péché originel, deſcendent auſſitôt en enfer, pour y être toutes punies, quoiqu'inégalement. Nous définiſſons encore que le ſaint Siége apoſtolique & le Pontife Romain a la primauté ſur toute la terre, qu'il eſt le ſucceſſeur de Saint Pierre Prince des Apôtres, le Chef de toute l'Egliſe, & qu'il a le plein pouvoir de gouverner l'Egliſe Catholique, de la maniere qui eſt expliquée dans les actes des Conciles œcuméniques & dans les ſaints Canons. Nous renouvellons l'ordre des autres Patriarches marqués dans les Canons, enſorte que celui de Conſtantinople ſoit le ſecond après le ſaint Pontife de Rome, celui d'Alexandrie le troiſiéme, celui d'Antioche le quatriéme, & celui de Jéruſalem le cinquiéme, ſans toucher à leurs droits & à leurs priviléges.

On voit dans les actes de ce Concile, après la ſignature du Pape, celles des Latins, ſavoir de huit Cardinaux, de deux Patriarches, de Jéruſalem & de Grade, de deux

Evêques Ambaſſadeurs du Duc de Bourgogne, huit Archevêques & quarante-ſept Evêques, parmi leſquels quelques-uns n'étoient pas encore ſacrés ; quatre Généraux d'Ordres, quarante-un Abbés & l'Archidiacre de Troies. Du côté des Grecs, l'Empereur Jean Paléologue ſigna le premier, & après lui les Vicaires des Patriarches & enſuite les Métropolitains, les Evêques & les Abbés. Après que tous les Latins & les Grecs eurent ſigné, ils baiſerent les mains du Pape, & s'embraſſerent les uns les autres en ſigne d'union, après quoi l'on ſe ſépara.

XXV. Départ des Grecs.

Le lendemain de la ſignature du Décret, l'Empereur témoigna déſirer que les Grecs célébraſſent le Sacrifice dans la même égliſe, en préſence du Pape, des Cardinaux & des Prélats Latins. Le Pape à qui l'Empereur fit demander cette grace, répondit qu'il vouloit ſavoir auparavant quelle étoit leur Liturgie. L'Empereur n'inſiſta pas. Le Pape preſſoit les Grecs d'élire avant leur départ un Patriarche à Conſtantinople en la place de Joſeph, promettant de confirmer celui qui ſeroit élu. Mais l'Empereur ni les Grecs ne voulurent jamais y conſentir, diſant que leur Patriarche devoit être élu à Conſtantinople, ſelon l'uſage de leur Egliſe. Ils demanderent enſuite avec inſtance leur retour, & le paiement des mois qui leur étoient dûs, ce qu'on leur accorda. Le Pape leur donna généreuſement beaucoup plus qu'il ne leur avoit promis par ſon traité. L'Empereur partit de Florence le vingt-ſixiéme d'Août, accompagné de trois Cardinaux & d'un grand nombre de Prélats, qui le conduiſirent juſques ſur les frontieres de la République. Il ſe rendit de

là à Veniſe, où les Grecs célébrerent ſolemnellement dans un égliſe des Latins. Ils demeurerent quelque tems dans cette ville, & ne s'embatquerent que l'onziéme d'Octobre ſur les galéres qu'on leur avoit préparées, pour retourner à Conſtantinople, où ils n'arriverent que le premier jour de Février de l'année ſuivante 1440. Nous verrons dans l'article de l'Egliſe Grecque comment furent traités ceux qui avoient ſigné le Décret d'union fait à Florence, & quelles en furent les ſuites.

IX.

XXVI. ſuite du Concile de Florence après le départ des Grecs.

Décret d'union avec les Arméniens.

Le Pape Eugene continua le Concile de Florence après le départ des Grecs. Il renouvella dans la Seſſion qui ſe tint le quatriéme de Septembre 1439, le Décret qu'il avoit donné à Ferrare contre le Concile de Bâle. Il s'occupa en même-tems de la réunion des Arméniens, dont le Patriarche nommé Conſtantin lui avoit envoié des Députés. Cette députation fut l'effet d'une lettre, par laquelle le Pape avoit invité les Arméniens comme les autres Nations au Concile de Ferrare. Les Députés étoient au nombre de quatre. Le Cardinal Julien & deux autres Cardinaux furent choiſis pour conférer avec eux. On leur fit pluſieurs queſtions, pour ſavoir ce qu'ils penſoient ſur l'unité de la nature de Dieu, la Trinité des perſonnes, ſur l'humanité de Jeſus Chriſt, les ſept Sacremens de l'Egliſe, & les autres articles de la Foi Catholique. Après pluſieurs conférences, le Pape jugea à propos de faire dreſſer un abrégé des vétités dont l'Egliſe Romaine fait profeſſion; afin que les Arméniens fuſſent fixés dans leur créance, & que l'on établît ſur

ce fondement une union ſolide & dutable entte eux & les Catholiques. Le vingt-deuxiéme de Novembte on tint à Florence la ſeconde Seſſion après le départ des Grecs. On y fit le Décret pour l'union des Arméniens. Les Députés le reçutent tant en leur nom, qu'en celui de leur Patriarche & de tous leurs Compatriotes, & accepterent avec ſoumiſſion toute la Doctrine qui y eſt contenue, & les réglemens qui y ſont établis. Ce Décret porte le nom du Pape Eugene, & non celui du Concile de Flotence.

XXVII. Décret d'union avec les Jacobites.

Dans la troiſiéme Seſſion depuis le dépatt des Grecs, tenne le vingt-troiſiéme de Mars 1440, le Pape excommunia Amédée de Savoie, ſes électeurs & ſes partiſans, ſi dans cinquante jours ils ne reconnoiſſoient leur faute. Dans la quatriéme qui ſe tint le cinquiéme de Février 1441, on fit un Décret pour la réunion des Jacobites. Le Pape Eugene avoit invité au Concile de Florence Jean leur Patriarche, qui chargea de ſa réponſe André Abbé de Saint Antoine. Le patriarche dit dans ſa lettre, qu'il ne pouvoit aller au Concile à cauſe de ſa pauvreté & de ſes infirmités, mais qu'il envoioit en ſa place un de ſes vénérables freres, vettueux & bien inſtruit. Ce Député fut reçu dans une Congrégation où préſidoit le Pape Engene, & il y propoſa en langue Syriaque le ſujet de ſa députation. On ttaduiſit ſon diſcours en Italien & enſuite en Latin. Le Patriarche dans ſa Lettre donnoit au Pape de très-grands éloges; & André porteur de la Lettre lui en donna auſſi de magnifiques. Les Jacobites tiroient leur nom de Jacques Zanzale ou Bardai, qui étendit au commencement du ſixié-

me ſiécle l'héréſie d'Eutichés dans l'Aſie & dans l'Afrique. Toutes les Sectes dans leſquelles les Eutychiens étoient diviſés, s'étoient réunies au ſeptiéme ſiécle, en celle des Jacobites, la plus nembreuſe & la plus étendue. On les appelloit auſſi Cophtes, & ils étoient fort répandus en Egypte & en Ethiopie. Le Pape plein de joie du retour des Jacobites à l'Egliſe, en félicita leurs députés; & pour cimenter cette union, il en fit un Décret qui eſt ſigné du Pape & de douze Cardinaux. Il renferme tous les articles de la Foi Catholique & les définitions des Conciles. André au nom de ſon Patriarche & de tous les Jacobites accepta ce Décret, ſe ſoumettant à tout ce que l'Egliſe Catholique croit, & condamnant tout ce qu'elle condamne. Ce Décret fut lû d'abord en Latin, enſuite en Arabe. André en fit publiquement la lecture, & écrivit au bas ſon acceptation, par laquelle il reconnoît que tout ce qui eſt contenu dans ce Décret, eſt conforme à la vérité ſainte & catholique.

X.

XXXVIII. Fin du concile de Florence. ce qu'en penſoit M. Boſſuet.

Le vingt-ſixiéme d'Avril 1442, le Pape Eugene tint la derniere Seſſion du Concile de Florence, qui étoit la cinquiéme depuis le départ des Grecs. Il y propoſa de transférer le Concile de Florence à Rome, avec l'approbation du Concile, afin, diſoit-il, de travailler plus efficacement à la paix de l'Egliſe & au repos de l'Italie. Eugene partit de Florence le ſeptiéme de Mars 1443, pour ſe rendre à Rome. Trois jours après il arriva à Sienne, où il demeura environ ſix mois, en ſorte qu'il n'arriva à Rome qu'à la fin de Septembre, après une abſence de plus de neuf

ans. Il y fut reçu avec beaucoup de magnificence & de grandes démonſtrations de joie de la part du peuple, qui étoit principalement touché de la ſuppreſſion d'un nouvel impôt ſur le vin, que le Pape avoit accordée avant que d'entrer dans Rome. Quelques jours après, il annonça à Saint Jean de Latran le Concile général qu'il avoit deſſein d'y aſſembler, comme la continuation de celui de Florence. Cette eſpéce de Concile ne tint que deux ſéances, où l'on fit des Décrets touchant la prétendue réunion des Syriens, des Chaldéens & des Maronites à l'Egliſe Romaine. Ces peuples étoient tous infectés des erreurs ou des Neſtoriens, ou des Eutychiens, ou des Monothélites; & le Pape les croioit ſincérement convertis, ſur le témoignage de quelques-uns de leurs Evêques qui étoient venus à Rome comme députés, & qui adoptoient une profeſſion de foi dreſſée par le Pape du conſentement du Concile. Mais la parole de deux ou trois Evêques ne ſuffiſoit pas, pour que l'on pût ainſi ſe flatter d'avoir réuni tout l'Orien à l'Egliſe Romaine. Il falloit faire recevoir ſur les lieux les Décrets que l'on faiſoit à Rome pour cette réunion, & c'eſt ce qui n'eſt point arrivé. Ainſi toutes ces Sectes depuis ce tems-là ſont demeurées auſſi attachées à leurs erreurs qu'auparavant, & également ennemies de l'Egliſe Catholique, excepté les Maronites qui lui ſont encore attachés aujourd'hui.

Voici ce que dit le grand Boſſuet des Conciles de Ferrare & de Florence dont nous venons de parler. Quand le Pape les convoqua, il n'alléguoit plus, comme il avoit fait dans *Def. de la Déclaration; Liv. VI Ch. XII.*

le premier démêlé avec le Concile de Bâle, des prétextes vains & illuſoires pour diſſoudre le Concile. Il s'agiſſoit réellement de réunir à l'Egliſe les Grecs déja arrivés en Italie. Cependant le nom ſeul de Concile œcuménique imprimoit alors tant de reſpect, qu'Eugene, malgré toutes les bonnes raiſons qui juſtifioient ſa conduite, ne put perſuader qu'à un petit nombre de Prélats de ſe rendre à Ferrare. Les Evêques, les Rois & les autres Princes Catholiques n'y vinrent point. Il n'y eut parmi les princes que le Duc de Bourgogne qui y envoia ſes Ambaſſadeurs, lorſqu'on tenoit la treiziéme Seſſion, c'eſt-à-dire, près d'un an après que le Pape eut commencé à entrer en conférence avec les Grecs. Le Concile n'étoit compoſé que d'environ ſoixante Evêques & ſoixante Abbés, preſque tous Italiens. On n'y comptoit que cinq ou ſix Prélats François, ou plutôt Provençaux, car la Provence n'appartenoit pas encore à la Monarchie Françoiſe; & deux Eſpagnols. L'Allemagne, l'Angleterre, & tout le Septentrion n'y envoia pas un ſeul Député. Ainſi, ajoûte le ſavant Prélat, à l'exception du Pape Eugene & du petit nombre d'Evêques qui compoſoient ſon Concile de Florence, les Nations Chrétiennes, comme la France, l'Eſpagne & les autres, adhéroient au Concile de Bâle.

ARTICLE V.

Egliſe d'Angleterre, & autres Egliſes du Nord.

I.

HEnri IV de Lancaſtre, qui avoit été reconnu Roi d'Angleterre après la dépoſition de Richard II l'an 1400, tint l'année ſuivante un Parlement à Londres, où l'on fit un Statut contre les Lollards. C'étoit une branche des Viclefiſtes, qui faiſoit alors beaucoup de bruit. Ils tenoient des diſcours abominables contre les Sacremens & les Eccléſiaſtiques. En 1405 il s'éleva une révolte contre le Roi qui étoit accuſé de donner atteinte aux libertés du peuple & du Clergé. La révolte fut appaiſée par la mort de l'Archevêque d'Yorc, qui en étoit un des principaux Chefs. Le Pape Innocent VII excommunia ceux qui avoient tué ce prélat; mais Grégoire XII leva enſuite l'excommunication. Henri IV donna en 1410 contre les Lollards un Edit plus rigoureux que celui qui avoit été publié contre ces hérétiques ſéditieux au commencement de ſon regne. Ils avoient affiché des placards aux portes des égliſes de Londres, portant qu'ils étoient cent mille, prêts à attaquer ceux qui n'étoient pas de leur parti. Comme ils excitoient par-tout de funeſtes diviſions, & qu'ils ſe déclaroient hautement contre le Clergé & pluſieurs Dogmes de la

I. Egliſe d'Angleterre. Regne d'Henri IV. Troubles excités par les héréti-ques Lollards.

Religion, Thomas d'Arondel Archevêque de Cantorberi aſſembla ſes Suffragans, pour arrêter le progrès d'un mal qui s'étendoit de plus en plus.

II. Regne d'Henri V. Ce Prince cauſe de grands maux à la France.

Le Roi Henri IV mourut vers l'an 1412, & eut pour Succeſſeur ſon fils Henri V âgé d'environ vingt-ſept ans. Ce Prince profita des diviſions qui étoient en France, pour cauſer de grands maux à ce Roiaume. Ses ſujets ſeconderent ſon ambition, en témoignant une extrême ardeur pour faire la guerre à la France. Il vint donc avec une armée deſcendre au Havre : il aſſiégea Honfleur, la prit d'aſſaut & la ſaccagea. Charles VI aiant aſſemblé ſes troupes, marcha contre les Anglois, & leur livra bataille près d'Azincourt en Picardie le vingt-cinquiéme d'Octobre 1415. Les Anglois furent victorieux, & Henri V repaſſa en Angleterre emmenant avec lui priſonniers, pluſieurs Princes & quatorze cens Gentilshommes. La défaite du côté des François fut entiere. Il y eut un grand nombre de Seigneurs tués, & une partie conſidérable de l'armée. Cet avantage fit concevoir à Henri V le deſſein de ſe rendre maître de la France. Il vint aſſiéger la ville de Rouen au mois de Juin 1419. On fit quelques tentatives pour engager les Anglois à lever ce ſiége, ſoit en propoſant par l'entremiſe des Légats du Pape le mariage de Catherine de France avec Henri V, ſoit en aſſemblant quelques troupes. Mais tout ce qu'on put faire fut inutile. Dieu vouloit punir les deux nations ; l'une, en l'accablant de toute ſorte de calamités temporelles ; l'autre, en l'abandonnant à la fureur dont elle étoit animée. Le Roi d'Angleterre pour lever le ſiége de Rouen, propoſoit des conditions qu'on

qu'on ne pouvoit accepter ; & le Dauphin, qui gouvernoit en France à cauſe de la maladie fâcheuſe de Charles VI, n'eut aucun égard aux ſollicitations des aſſiégés, qui étoient réduits à la derniere extrêmité.

III. Les Anglois ſe rendent maîtres de la Normandie.

Cependant la famine en aiant fait mourir près de trente mille, & la maladie emporté plus de vingt mille, les aſſiégés ſe trouverent forcés de capituler. Henri V entra dans Rouen le dix-neuviéme de Janvier 1420, & la priſe de cette ville entraîna le reſte de la Normandie. On ne laiſſoit pas de négocier un accommodement entre les deux Rois ; & l'on convint d'une entrevûe dans un parc proche de Meulan. Comme Charles VI étoit demeuré malade à Pontoiſe, la Reine tint ſa place, & y mena Catherine de France que le Roi d'Angleterre recherchoit en mariage. Le Duc de Bourgogne, qui étoit depuis long-tems ennemi du Dauphin, aiant voulu ſe réconcilier avec ce Prince, fut tué ſur le pont de Montereau dans le moment même qu'il lui faiſoit ſatisfaction. Philippe fils unique du Duc de Bourgogne réſolut de tout ſacrifier pour venger la mort de ſon pere. Il prit donc la réſolution, ſans penſer à quelle extrêmité il alloit réduire le Roiaume, de faire épouſer au Roi d'Angleterre Catherine fille de Charles VI. Il alla pour cela avec le Roi Henri à Troies où étoit depuis peu le Roi de France, qui ne jouiſſoit pas de toute ſa raiſon, & la Reine ſon épouſe qui étoit entrée dans les intérêts du Roi d'Angleterre. On y conclut un Traité de paix qui fut pour la France une ſource de malheurs.

IV. Henri V fait

Le mariage d'Henri V Roi d'Angleterre avec Catherine fut enſuite célébré dans l'égliſe

bannir le Dauphin de France, & ſe fait nommer héritier de la Couronne.

de Saint Jean par l'Archevêque de Sens, en préſence de Charles VI, qui ignoroit les conſéquences de ce qu'il faiſoit, & de la Reine qui commettoit contre le Dauphin ſon propre fils la plus horrible perfidie. Les articles de ce fameux traité furent, que le Roi Charles nommoit & reconnoiſſoit Henri pour héritier de ſa couronne; que néanmoins Henri pendant la vie de Charles auroit ſeulement la qualité de Régent & d'héritier avec le gouvernement des affaires; que les deux Roiaumes, l'Angleterre & la France, ſeroient unis, mais qu'ils ne dépendroient point l'un de l'autre, & qu'ils ſeroient gouvernés chacun ſelon ſes loix; qu'on ne feroit aucun accommodement avec le Dauphin, que du conſentement des deux Rois, du Duc de Bourgogne & des Etats des deux Roiaumes. Juvenal des Urſins dit qu'il y eut des articles ſi injuſtes & ſi déraiſonnables, qu'on ne doit pas même les rapporter. Henri V ne ſongea plus qu'à faire uſage de ſa nouvelle dignité. Il voulut ſe faire reconnoître par-tout, & commença par vouloir excercer ſon autorité à Melun. Mais il comprit par la réſiſtance qu'il y trouva, combien il lui en coûteroit pour ſubjuguer toute la France. Les deux Rois Charles & Henri firent leur entrée à Paris le premier Dimanche de l'Avent 1420. Le lendemain les deux Reines firent auſſi leur entrée parmi les acclamations du peuple. Trois ſemaines après, le Duc de Bourgogne rendit ſa plainte contre le Dauphin devant les deux Rois & leurs Conſeils. Il allégua le meurtre de ſon pere. La cauſe fut plaidée avec beaucoup d'appareil; & l'Avocat & le Procureur général conclurent que le Dauphin étoit coupable. Il fut en conſéquence

déclaré indigne de ſuccéder à la Couronne, & banni du Roiaume à perpétuité. Le Dauphin appella de cet Arrêt, à Dieu & à ſon épée, comme aiant été rendu par des Juges incompétens, contre le Droit & les Loix du Roiaume, & transféra le Parlement & l'Univerſité à Poitiers, où les plus diſtingués de ces deux corps ne manquerent pas de ſe rendre. Ainſi tout étoit double dans le Roiaume, deux Rois, deux Parlemens, deux Connétables, deux chanceliers, deux Amiraux.

V. Suite des maux que les Anglois font en France.

Le Roi Henri V aiant eu de ſi heureux ſuccès en France, s'en retourna en Angleterre avec ſa nouvelle épouſe, & y fut reçu avec de grands témoignages de joie. Il avoit laiſſé en France le Duc de clarence ſon frere, pour agir en ſon abſence. Le Dauphin avoit pour lui l'Anjou, la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Berri, le Dauphiné & le Languedoc. Le ſecours qu'il tira de ces Provinces, le mit en état de défendre le droit inconteſtable qu'il avoit à la couronne. Le Roi d'Ecoſſe lui envoia auſſi trois ou quatre mille hommes de bonnes troupes, qui, étant jointes à celles qu'il avoit déja, défirent l'armée Angloiſe. Le Duc de clarence fut tué, & le Roi Henri ſe hâta de revenir avec une nouvelle armée. Il fit tous ſes efforts pour rencontrer le Dauphin; mais une violente diſſenterie aiant enlevé plus de trois mille de ſes ſoldats pendant qu'il faiſoit inutilement cette recherche, il prit la réſolution de retourner à Paris. En y allant il prit la ville de Dreux à compoſition. Pendant qu'il en faiſoit le ſiége, un hermite qui lui étoit inconnu, vint lui repréſenter combien il deshonoroit la Religion Chrétienne par ſon injuſte ambition, qui le por-

Mort d'Henri V.

toit à s'empater du Roiaume de France contre toute juſtice & contre la volonté de Dieu. L'hermite le menaça d'une prompte & ſévére punition, s'il ne renonçoit à ſon entrepriſe. Henri mépriſa cet avis, & continua comme il avoit commencé. Cependant il mourut quelques mois après à Vincennes, à la fin du mois d'Août 1422 âgé de trente-ſix ans, après en avoir regné près de dix. On lui fit un convoi fort honorable depuis Vincennes juſqu'à Saint Denis. Son corps y fut mis en dépôt, juſqu'à ce qu'on le tranſportât en Angleterre, où il fut mis dans le tombeau des Rois à Weſtminſter. Il n'avoit qu'un fils nommé Henri, âgé ſeulement d'un an. Il en confia l'éducation au Cardinal de Vinceſter ſon oncle, qui l'éleva en Angleterre. Le Duc de Gloceſter ſon frere fut fait Gouverneur de ce Roiaume, & la Régence de celui de France fut donnée à Jean de Betford ſon autre frere, auquel il recommanda d'obliger en tout le Duc de Bourgogne, & de ne jamais faire la paix avec le Dauphin, que les Anglois ne fuſſent Souverains de la Normandie.

II.

VI. Regne d'Henri VI. Les diviſions inteſtines des Anglois tempérent leurs violences contre la France.

Charles VI Roi de France ne ſurvécut que de deux mois au Roi d'Angleterre. Auſſi-tôt après la cérémonie de ſes funérailles, le Comte de Betford fit proclamer Roi le jeune Henri ſon neveu. Le Dauphin de ſon côté fut auſſi proclamé Roi, par tous les Seigneurs qui étoient avec lui dans un château près du Pui en Velai, & fut nommé Charles VII. Il eut à ſe défendre contre une puiſſante ligue qui ſe forma contre lui, & que les Anglois favoriſerent. Dieu continua d'Affliger la France du fléau de la guerre, qui déſola les Villes & les

Provinces. Les Anglois auroient infailliblement accablé ce Roiaume, ſi leurs efforts n'euſſent été rallentis par la diviſion qui ſe mit entre le Duc de Bourgogne & le Duc de Gloceſter, au ſujet de Jacqueline Comteſſe de Hainaut. Cette Princeſſe abandonna le Duc de Brabant ſon mari légitime pour épouſer le Duc de Gloceſter. Le Duc de Bourgogne en fut irrité, & fit la guerre au Duc de Gloceſter. Le Pape Martin V déclara nul le mariage; & le Duc de Gloceſter fut contraint de quitter Jacqueline. Pour ſe venger du Pape, il s'oppoſa à la publication d'une Bulle qui chargoit le Cardinal Evêque de Vinceſter de combattre les Vicleſiſtes & les Huſſites par les armes ſpirituelles & temporelles, & qui accordoit un grand nombre d'indulgences à ceux qui ſe croiſeroient contre ces hététiques. Le Duc de Gloceſter ne vouloit point que le Cardinal exerçât ſa légation en Angleterre ſans la permiſſion du Roi, & appella tant du Légat que du Pape au Concile général. Le Cardinal fit une réponſe qui adoucit le Duc de Gloceſter; & il aſſembla des ſoldats pour les mener en Bohême.

VII. Fondation de l'Univerſité de Louvain.

Le Duc de Brabant dont nous venons de parler, avoit fondé l'Univerſité de Louvain; & le Pape Martin V confirma cette fondation par une Bulle de la fin de l'année 1426. On n'y enſeigna d'abord que les Humanités & la Philoſophie; mais Eugene IV dans la ſuite y ajoûta la Faculté de Théologie. Cette Univerſité a toujours eu des Docteurs & des profeſſeurs célébres, qui ſe ſont diſtingués par leur érudition. L'on y compte juſqu'à vingt Colléges, où l'on enſeigne toute ſorte de Sciences. Elle a pour chef un Recteur,

qui exerce cette charge pendant ſix mois, & qui eſt le protecteur des Colléges & des écoliers.

III.

VIII. Triſte état auquel les Anglois reduiſent la France.

Les Anglois continuerent de ravager la France. Ils reduiſoient ce Roiaume à l'état le plus déplorable. Il n'y avoit ni ville ni bourg qui n'eût garniſon : on voioit de tous côtés des forts & des châteaux bâtis pour y mettre des troupes. Tous les Seigneurs avoient des ſoldats, ou pluiôt des brigands, entretenus aux dépens du peuple. Nous ne pouvons nous diſpenſer de rapporter dans cet article pluſieurs choſes qui ont rapport à l'Hiſtoire de France, à cauſe de la part que les Anglois y ont eue. Les guerres & les calamités temporelles rentrent dans l'objet de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique ; quand on les enviſage avec les yeux de la Foi, & que l'on fait attention que ce ſont des Chrétiens qui prennent ainſi plaiſir à s'entredétruire, & à cauſer à l'Egliſe tous les maux qui ſont les ſuites funeſtes de la guerre.

IX. Orléans aſſiégé par les Anglois. Dieu leur oppoſe une jeune fille nommée Jeanne d'Arcq, connue ſous le nom de la pucelle d'Orléans.

L'an 1428 le Comte de Salisburi amena de nouvelles troupes d'Angleterre, & au mois d'Octobre il commença le ſiége d'Orléans, après s'être rendu maître de toutes les places de la Beauce, & de celles qui étoient à douze ou quinze lieues au-deſſus & au-deſſous le long de la Loire. Il attaqua Orléans avec beaucoup de vigueur ; & les aſſiégés ſe défendoient encore plus vigoureuſement. Le Comte de Salisburi y fut tué d'un coup de canon. Cependant il ne ſembloit pas que le Roi Charles VII pût jamais vaincre des ennemis auſſi puiſſans que les Anglois, ni faire rentrer la plûpart de ſes ſujets dans l'obéiſſance, ſi la Providence ne l'eût ſecouru d'une

maniere qui paroît miraculeuſe. Dieu voulut ſe ſervir d'une jeune fille pour ſauver le Roiaume de France, & pour en chaſſer les Anglois. Elle ſe nommoit Jeanne d'Arcq, & étoit fille de Jacques d'Arcq payſan du village de Damremi ſur la Meuſe près de Vaucouleurs, & d'Iſabelle Gautier. Ils avoient eu ſoin d'élever leur fille dans la piété, & de lui inſpirer un grand amour pour la vertu. Elle jeûnoit tous les Vendredis, & avoit une dévotion ſinguliere mais ſolide à la Sainte Vierge. Elle crut voir ſouvent Saint Michel, Ange turelaire de la France, qui lui commandoit de prendre les armes pour aller faire lever le ſiége d'Orléans que les Anglois aſſiégeoient depuis ſix mois, & pour aller faire ſacrer à Reims le Roi Charles dont les Etats avoient été uſurpés.

X. Jeanne d'Arcq demande à attaquer les Anglois.

Jeanne d'Arcq négligea d'abord ces apparitions; mais comme elles furent réïtérées trois ou quatre fois de ſuite, elle en parla à ſon pere & à ſa mere qui la menerent au Gouverneur de Vaucouleurs. Il ne fit que rire de l'aſſurance que lui donnoit cette jeune payſanne, du choix que Dieu vouloit faire d'elle pour chaſſer les Anglois du Roiaume. Mais quand il l'eut entendu parler ſur la Religion & ſur la guerre, en perſonne bien inſtruite & bien ſenſée, qu'elle lui eut même appris qu'au moment qu'elle lui parloit, les François étoient battus devant Orléans, & qu'elle lui eut déclaré qu'ils éprouveroient encore de plus grands malheurs, s'il ne l'envoioit pas trouver le Roi, il voulut s'informer de la vérité du fait qu'elle venoit d'aſſûrer ſi poſitivement. Il apprit huit jours après, qu'en effet les François avoient été défaits ce jour-

là même dans l'attaque d'un convoi de harengs, que les Anglois faiſoient conduire à leur camp, parce que c'étoit en Carême. Il eſt bon de remarquer en paſſant, combien on reſpectoit encore alors les loix de l'Egliſe, qui preſcrivent l'abſtinence pendant tout ce ſaint tems.

XI. Elle eſt préſentée à Charles VII, à qui elle découvre pluſieurs ſecrets.

Ce Gouverneur, qu'on nommoit Baudricourt, commença alors à la regarder comme une perſonne envoiée de Dieu. Il lui donna des armes & des chevaux, & la fit mener au Roi. Ce Prince étoit alors à Chinon en Touraine, ſi mal dans ſes affaires, qu'il n'eſpéroit pas pouvoir ſecourir Orléans, & qu'il penſoit à ſe rétirer en Provence ou en Dauphiné. Jeanne d'Arcq aiant été introduite dans la chambre du Roi qui étoit toute remplie de jeunes Seigneurs, s'adreſſa d'abord à lui, & le ſalua avec un air modeſte & plein de reſpect. Le Roi qui vouloit l'éprouver, lui dit : Ce n'eſt pas moi, voilà le Roi, en lui montrant un de ſes Courtiſans. Alors elle l'aſſûra qu'elle le connoiſſoit bien, quoiqu'elle ne l'eût jamais vû, & lui parla avec tant d'eſprit & de jugement, que toute la Cour en fut dans l'admiration, & crut voir en elle quelque choſe de divin. Elle promit de ſecourir la ville d'Orléans, & de faire ſacrer le Roi à Reims. Et afin que l'on ajoûtât foi à ſes paroles, elle dit au Roi des choſes très-ſecrétes, & dont il pouvoit ſeul avoir connoiſſance. Vous rappellez-vous, Sire, lui dit-elle, que le jour de la Touſſaint derniere, avant que de communier, vous demandâtes à Dieu deux graces ; l'une de vous ôter le déſir & le courage de faire la guerre, ſi vous n'étiez pas le légitime héritier de la Couronne ; & l'autre,

de faire tomber toute ſa colere ſur vous plutôt que ſur votre peuple ?

XII. On reconnoit que Jeanne d'Arcq eſt envoiée de Dieu.

Le Roi ne douta plus qu'il n'y eût dans cette fille quelque choſe de divin. Voulant néanmoins en convaincre les autres, il la fit examiner par ſon Conſeil, par des Docteurs, & enfin par ſon Parlement qui étoit à Poitiers. Tous conclurent qu'elle étoit envoiée de Dieu, & qu'il falloit lui confier le ſoin de ſécourir Orléans. On lui donna des armes & un cheval, avec quelques troupes dont la conduite fut donnée à deux Seigneurs accompagnés de Chevaliers habiles dans l'art militaire. Elle refuſa l'épée que le Roi voulut lui donner, diſant qu'il y en avoit une dans l'Egliſe de Sainte Catherine de Fierbois en Touraine, ſur laquelle il y avoit cinq croix gravées avec trois fleurs de lis d'or, & qu'elle promettoit de battre les Anglois avec cette épée. On la lui apporta ; & quoiqu'elle fût fort péſante, elle la manioit comme une épée ordinaire.

XIII. Elle ſe diſpoſe par des actions de Religion à attaquer les Anglois.

Jeanne d'Arcq ainſi armée prit congé du Roi, & alla à Blois où étoit le rendez-vous des troupes deſtinées à ſecourir Orléans. Elle écrivit auſſi-tôt aux Généraux Anglois de ſe retirer ; ſinon qu'elle les y contiendroit par force, & leur feroit une guerre cruelle. Une pareille menace ne les effraia pas beaucoup, & ne les empêcha point de continuer le ſiége. Jeanne d'Arcq aiant fait ramaſſer autour de Blois ſept mille hommes & une grande quantité de vivres, réſolut de partir pour aller ſecourir Orléans ; mais auparavant elle aſſembla les Chefs, & leur dit que pour attirer la bénédiction du Ciel, il falloit ſe préparer au combat par la digne réception des Sacremens.

Elle les obligea en même-tems de chaſſer de l'armée toutes les femmes de mauvaiſe vie. Elle marcha enſuite du côté d'Orleans, y fit entrer des vivres, & y entra elle-même comme en triomphe. Son arrivée ranima le courage des aſſiégés, qui ſe rendirent maîtres d'une grande partie des forts que les Anglois avoient conſtruits autour de la ville. Elle reçut à l'attaque d'un de ces forts, un coup de fléche qui lui perça l'épaule. Un Seigneur qui la vit toute en ſang, vouloit la faire retirer. Non, non, lui dit-elle, il m'en coûtera un peu de ſang; mais ils n'échapperont pas à la main de Dieu: & s'avançant toujours, elle monta ſur le retranchement des ennemis, & y planta elle-même ſon étendart.

XIV. Elle fait lever le ſiége d'Orléans.

Alors les Francois pouſſerent des cris de joie, & forcerent les Anglois de lever le ſiége & d'abandonner tous les autres forts qu'ils tenoient encore. Jeanne d'Arcq remercia Dieu d'avoir délivré Orléans, & retourna à Chinon trouver le Roi, à qui elle rendit compte de ce qu'elle avoit fait. Les François la ſuivoient par-tout, comme s'ils euſſent été aſſurés de la victoire. Les Anglois au contraire fuioient, & n'oſoient tenir devant elle. Ils furent battus à Patai en Beauce, & chaſſés de Gergeau, de Beaugenci, & de toutes les places qu'ils occupoient dans le pays. Il s'agiſſoit de remplir le ſecond article de ſa miſſion, qui étoit de mener le Roi à Reims pour y être ſacré, quoique cette ville & toute la Champagne fuſſent encore au pouvoir des ennemis. Les Anglois avoient de bonnes garniſons non-ſeulement à Reims, mais encore à Troies, à Châlons, & dans toutes les autres villes par où le Roi devoit paſſer. Malgré tant d'obſta-

cles cette généreuſe fille promit au Roi de le conduire a Reims en toute ſûreté, & de l'y faire ſacrer. L'aſſurance avec laquelle elle répondit du ſuccès, encourageoit les plus timides. Sa réputation ſe répandit bientôt par toute la France. Les François ſe réveillerent de l'aſſoupiſſement où ils étoient, & prirent les armes de tous côtés en faveur de leur Roi, pour qui Dieu paroiſſoit ſe déclarer d'une maniere ſenſible.

XV. Elle fait ſacrer à Reims Charles VII malgré les efforts des Anglois.

Charles VII à la tête de ſes troupes qui groſſiſſoient tous les jours, alla en Bourgogne pour paſſer en Champagne & ſe faire ſacrer à Reims. La ville d'Auxerre ſans ouvrir ſes portes, fournit des vivres. Mais quand on fut à deux lieues de Troies, & qu'on ſe vit ſans artillerie, & hors d'état de forcer cette ville où il y avoit une forte garniſon, le Roi aſſembla ſon Conſeil. Tous étoient d'avis qu'il falloit retourner en Berri; mais Jeanne d'Arcq parla ſi fortement au Roi, que ce Prince conſentit à la laiſſer faire, & ordonna qu'on lui obéît. Elle monta auſſi-tôt à cheval, & fit avancer l'armée, comme pour faire le ſiége de Troies dans les formes. Jeanne étoit par-tout, donnant les ordres, ſe faiſant entendre au pied des remparts, & menaçant ſi vivement les habitans de la vengeance de Dieu & de la colére du Roi, qu'ils demandérent grace & ouvrirent leurs portes. La ville de Reims chaſſa en même-tems la garniſon Angloiſe, & envoia ſes clefs au Roi, qui y fut ſacré au mois de Juillet 1429 par l'Archevêque, nommé Renaud de Chartres. Le Duc d'Alençon, le Comte de Clermont, & les Seigneurs de la Tremouille, de Mailli, & de Beaumanoir, repréſentoient les Pairs laiques

qui étoient absens. La Pucelle d'Orléans en armes étoit présente à la cérémoie, tenant son étandart à la main, & attirant sur elle les régards & l'admiration de tout le monde. La cérémonie du Sacre, qui au reste n'etoit point néceſſaire pour rendre Charles VII Roi légitime, le rendit néanmoins plus absolu, plus respectable au peuple, & plus formidable à ses ennemis. Trois jours après que le Roi eut été sacré, il partit de Reims, & reçut sous son obéiſſance toutes les villes de Picardie & de Brie, qui toutes s'empreſſoient de rentrer dans leur devoir.

XVI. Elle demande à se rétirer, croiant sa miſſion finie. Le Roi Charles s'y oppoſe. Elle eſt priſe par les Anglois.

Alors Jeanne d'Arcq alla se jetter aux pieds du Roi, & lui dit en pleurant, que le siége d'Orléans étoit levé, qu'il venoit d'être sacré dans la ville de Reims, que l'ordre de Dieu étoit exécuté, & sa miſſion finie; qu'ainsi elle le prioit de lui permettre de se rétirer. Mais le Roi lui fit de si vives inſtances, qu'il l'engagea à coutinuer de faire la guerre. Alors ce fut preſque sans aucun succès, & la plûpart de ses entrepriſes eurent une fin malheureuſe. Le Roi, pour la recompenſer de tant de services qu'elle avoit rendus à la France, l'ennoblit, auſſi-bein que ses trois freres & tous leurs deſcendans. Il changea le nom de sa famille en celui du Lys, & lui donna des terres pour vivre en fille de qualité. Comme le Roi vouloit aſſiéger Paris, il vint à Saint Denys dont on lui ouvrit les portes, & enſuite à la Chapelle. Jeanne d'Arcq vouloit qu'on en vînt à l'aſſaut du côté de la porte de Saint Denys; mais comme il y avoit beaucoup d'eau dans les foſſés, elle ne put approcher des murs; & aiant été bleſſée à la jambe, elle retourna à Saint Denys où étoit le Roi.

Ce Prince en partit peu de tems après pour aller à Lagni. Les Anglois allerent aſſiéger Compiegne, où Jeanne d'Arcq ſe rendit auſſitôt, & trouva le moien d'entrer dans la ville pour la défendre. Le lendemain de ſon entrée, elle fit une ſortie ſur les aſſiégeans. Ceux de la ville furent battus; & comme elle étoit toujours la derniere à ſe retirer, elle fut arrêtée par un Cavalier du Régiment de Jean de Luxembourg, qui la céda à ſon Colonel; & celui-ci la vendit aux Anglois pour la ſomme de dix mille livres, & cinq cens livres de penſion annuelle.

XVII. Les Anglois la font brûler vive. Ses ſentimens de piété à la mort. Son innocence reconnue par le Pape.

Les Anglois réſolurent de ſe venger ſur elle des pertes qu'elle leur avoit cauſées. Ils la firent conduire à Rouen, & l'accuſerent d'être ſorciere & hérétique. L'Evêque de Beauvais en l'interrogeant, lui demanda ſi elle étoit en état de grace. Hélas! lui répondit-elle, qui peut en être certain? Si j'y ſuis, que Dieu m'y conſerve, ſi je n'y ſuis pas, qu'il daigne m'y mettre par ſa bonté. Un Religieux étant venu pour l'exorciſer, & faiſant beaucoup de ſignes de croix: Ne craignez point, mon pere, lui dit-elle, je ne m'envolerai pas. Enfin après pluſieurs procédures & pluſieurs faux témoins ouis, l'Evêque la déclara hérétique, & la livra aux Juges ſéculiers de Rouen, qui la condamnerent à être brûlée vive: ce qui fut exécuté. Elle parut alors au-deſſus de ſa réputation & de la conſtance qu'elle avoit toujours fait paroître. Elle montra en même-tems beaucoup de douceur & de patience, & regarda la mort comme la fin de ſes peines & le commencement de ſon bonheur. Elle mourut avec une entiere ſoumiſſion à la volonté de Dieu à l'âge de vingt-un ans, en

exhortant les François à rentrer dans leur devoir, & en menaçant les Anglois de la colere de Dieu. Gerſon avoit vû cette fille ſi extraordinaire ; & l'on trouve dans l'édition de ſes Ouvrages donnée par M. Dupin, un Traité où la miſſion de Jeanne d'Arcq eſt juſtifiée, de même que ſa conduite. Le Gouverneur de Compiegne qui, à ce qu'on prétend, avoit été cauſe de ſa priſe, fut étouffé dans ſon lit par ſa propre femme. On dit que l'Evêque de Beauvais qui l'avoit déclarée hérétique, eut une fin funeſte, & qu'il mourut miſérablement pendant qu'on le raſoit. L'an 1456 le Pape Calliſte III nomma des Commiſſaires, & fit revoir ſon procès. Après un ſérieux examen, il déclara nulles les procédures qui avoient été faites contre elle, comme contenant des erreurs de fait & de droit, reconnut ſon innocence, réhabilita ſa mémoire, & déclara par un jugement ſolemnel, qu'elle étoit morte martyre pour la défenſe de la Religion, de ſa patrie, & de ſon Roi.

IV.

XVIII. Les affaires des Anglois commencent à aller en décadence.

Depuis la mort de Jeanne d'Arcq, les affaires d'Angleterre allerent toujours en décadence. Ils furent chaſſés de pluſieurs places, & en particulier de la ville de Chartres, dont l'Evêque, zélé partiſan du Duc de Bourgogne, fut tué les armes à la main ſur les dégrés de ſon Egliſe Cathédrale. Les Anglois croiant que la préſence de leur jeune Roi ranimeroit le courage de leurs partiſans, le firent venir à Paris, & le couronnerent comme Roi de France dans l'égliſe de Notre-Dame à la fin du mois de Novembre 1431. La guerre ſe fit enſuite preſque dans toutes les Provinces de France, mais très-foiblement ; parce que les deux

partis s'étoient réciproquement épuiſés, que le Roi d'Angleterre étoit mineur, & que celui de France ſe laiſſoit gouverner par ſes favoris. Enfin le Pape Eugene & le concile de Bâle travaillerent à faire ceſſer des guerres ſi funeſtes à la Religion. Ils porterent le Duc de Bourgogne à ſe laiſſer toucher de compaſſion à la vûe des maux dont la France étoit accablée. charles de Bourbon eut à Nevers une entrevûe avec le Duc de Bourgogne qui avoit épouſé ſa ſœur.

XIX. Celebres conferences d'Arras.

Ces deux Princes aiant terminé leurs affaires particulieres, convinrent qu'il y auroit une conférence à Arras, pour chercher les moiens d'établir une paix ſolide entre les deux Couronnes de France & d'Angleterre, & entre le Roi charles VII & le Duc de Bourgogne. Ces Princes en écrivirent au Concile de Bâle au commencement de l'année 1435, & prierent les Peres de leur envoier des Cardinaux & des Prélats, pour terminer cette importante affaire. Il y eut en conſéquence à Arras une aſſemblée très-célébre. Tous les Princes Chrétiens y avoient leurs Ambaſſadeurs; le Pape & le Concile chacun ſon Légat. Il s'y trouvoit auſſi des Evêques, & des Députés de l'Univerſité de Paris. Le Légat du Concile exhorta les Anglois à recevoir les offres du Roi de France qui étoient très-juſtes; mais ceux-ci n'aiant rien voulu relâcher de leurs prétentions, le Duc de Bourgogne, préſent à cette auguſte aſſemblée, ſe détacha d'eux, & fit ſon traité ſéparement, après que le Légat du Pape l'eut abſous de la foi qu'il avoit jurée aux Anglois. Cette paix cauſa en France une joie univerſelle; mais les Anglois en furent conſternés. Ce qui acheva de les ac-

cabler, fut la mort du Duc de Betford oncle du Roi d'Angleterre, & Régent en France. Après lui, le gouvernement ne fut plus confié qu'à des hommes violens, sans prudence & sans conduite.

XX. Les Anglois chassés de Paris.

Ils ravagent la Flandre.

Ils virent donc chaque jour leur crédit diminuer & leur puissance s'affoiblir. Les Parisiens comparant l'orgueil & l'avarice des Anglois, avec l'infaillibilité & la magnificence de leurs Princes naturels, ne pouvoient plus les supporter, & ne cherchoient que l'occasion d'en secouer le joug. Les Bourgeois aiant appris que les Anglois étoient battus à Saint Denys par l'armée du Roi Charles, prirent ce tems pour traiter de leur réduction à son obéissance. Ils obtinrent des lettres d'abolition, & la confirmation de leurs priviléges, & firent entrer le Connétable du Roi par la porte Saint Jacques. A peine fut-il dans Paris, que le peuple prit les armes, & chargea les Anglois de tous côtés. Un grand nombre fut assommé dans les rues, le reste se sauva dans la Bastille, & n'en sortit qu'à bonne composition. C'est ainsi que la ville de Paris, après avoir été près de dix-huit ans au pouvoir des Anglois, rentra sous l'obéissance du Roi Charles VII son légitime Souverain en 1436. Le Roi y rappella le Parlement, la Chambre des Comptes & l'Université. La même année le Duc de Bourgogne voulant se venger des Anglois qui entretenoient mille intrigues dans ses Etats pour soulever ses sujets, assiégea Calais avec une armée fort nombreuse: mais il se vit forcé quelque tems après d'abandonner ce siége. Le Duc de Glocester qui étoit venu pour l'attaquer, ne l'aiant plus trouvé devant Calais, entra dans la Flan-

dre, où il mit par-tout l'épouvante, brûla & ſaccagea tout le pays par où paſſa ſon armée.

Vers le même tems Jacques I Roi d'Ecoſſe fut aſſaſſiné pendant la nuit, par la conjuration de Valter ſon oncle qui vouloit uſurper le Roiaume. La Reine reçut deux coups en ſe mettant au-devant des aſſaſſins pour ſauver la vie de ſon mari, auquel les meurtriers donnerent vingt-huit coups de poignard. Æneas Sylvius qui ſe trouvoit en Ecoſſe de la part du Pape, excita les Ecoſſois à punir ſévérement les meurtriers de leur Roi. On fit leur procès, & Valter fut tourmenté publiquement pendant trois jours. On lui mit ſur la tête une couronne de fer toute rouge de feu, & il expira dans les tourmens. Le Roi d'Ecoſſe avoit marié ſa fille marguerite à Louis qui fut enſuite Roi de France. Jacques II qui n'avoit que ſept ans ſuccéda à Jacques I ſon pere. L'Ecoſſe ſouffrit beaucoup pendant ſa minorité. Catherine Reine d'Angleterre ſœur du Roi de France & veuve d'Henri V, s'étoit deshonorée par ſa mauvaiſe conduite. Un de ſes Officiers qu'elle avoit épouſé ſecrétement & dont elle avoit eu pluſieurs enfans, eut la tête tranchée pour avoir oſé épouſer cette Princeſſe.

XXI. Aſſaſſinat de Jacques I Roi d'Ecoſſe. Mauvaiſe conduite de la Reine d'Angleterre.

V.

En 1444 la guerre duroit encore entre la France & l'Angleterre. Mais les deux Rois étant enfin las des maux qui en étoient la ſuite, ſongerent à s'accommoder. Henri VI fit les avances, & conſentit qu'on tînt des conférences à Tours. On ne put convenir que d'une tréve pour un an; mais elle fut enſuite prolongée juſqu'en 1448. Henri IV avoit des diſpoſitions pacifiques, & un fonds de crainte

XXII. Les Anglois font une tréve avec les François & les Ecoſſois.

de Dieu, qui le rendoit ſenſible aux déſordres que produiſoient des guerres ſi longues & ſi cruelles. Mais ſon eſprit etoit fort borné, & il ſe laiſſoit gouverner par ſa femme, fille de René d'Anjou Roi de Sicile, Princeſſe d'un grand courage. Voulant s'emparer du gouvernement, elle prévint le Roi contre ſon oncle le Comte de Gloceſter. Il fut arrêté de nuit & étranglé ſecrétement. Il avoit gouverné le Roiaume pendant vingt cinq ans.

XXIII. Ils la rompent & perdent en Ecoſſe deux grandes batailles.

La mort de ce Prince & un impôt conſidérable que le Roi avoit voulu mettre dans la ville de Londres, cauſerent en Angleterre de grands déſordres qui faiſoient craindre une guerre civile. Malgré les troubles dont ce Roiaume étoit agité au-dedans, les Anglois voulurent rompre la tréve faite avec les François & les Ecoſſois. Ils firent en 1449 une irruption en Ecoſſe qui leur fut très-funeſte. Ils y perdirent deux ſanglantes batailles, dans l'une deſquelles vingt-quatre mille hommes furent taillés en piéces. Les victorieux vinrent fondre à leur tour ſur l'Angleterre, & y firent de grands ravages. C'eſt ainſi que Dieu faiſoit ſentir à ce peuple les effets de ſa juſte colére. Charles VII profita de ces malheurs qu'éprouvoient les Anglois, pour les chaſſer de ſon Roiaume. Il commença par ſe rendre maître des places qu'ils avoient au pied des Pyrenées. Il eut des ſuccès encore plus heureux dans le Perche & dans la Normandie. Après pluſieurs conquêtes, il fit ſommer la ville de Rouen de rentrer ſous ſon obéiſſance. Les Bourgeois engagerent leur Archevêque à aller trouver le Roi, & à lui demander une amniſtie générale pour tout le paſſé & la conſervation de leurs priviléges. Le Duc de

Dieu appéſantit de plus en plus ſa main ſur les Anglois.

Sommerſet fit ce qu'il put pour empêcher la ville de ſe rendre; mais le Traité ſe fit malgré les oppoſitions & les menaces de ce Seigneur Anglois, & du fameux Général Talbot qui avoit fait tant de maux à la France.

XXIV. Ils perdent la Normandie & la Guyenne.

Charles VII fit ſon entrée dans Rouen la veille de Saint Martin 1449. Elle ſe fit avec beaucoup de pompe & de magnificence. Le Roi étoit monté ſur un beau cheval couvert juſqu'aux pieds d'un velours bleu ſemé de fleurs de lis en broderie d'or, & portoit ſur ſa tête un chapeau doublé d'un velours rouge, au haut duquel étoit une houpe de fil d'or. C'eſt depuis ce tems que commença en France l'uſage des chapeaux & des bonnets, qui s'introduiſit peu à peu à la place des chaperons, dont on s'étoit ſervi juſqu'alors. L'année ſuivante les Anglois voulurent encore recommencer la guerre, & ils perdirent toutes les places qui leur reſtoient en Normandie. Charles VII ordonna qu'on fît en action de graces des proceſſions générales dans tout ſon Roiaume. Guillaume Chartier Evêque de Paris en ordonna une, qui fut très-ſolemnelle. On y compta juſqu'à douze mille enfans depuis ſept ans juſqu'à onze, qui alloient deux à deux depuis l'égliſe des Saints Innocens juſqu'à Notre Dame, & qui portoient chacun un cierge à la main. Ils étoient ſuivis des Chapelains qui portoient les Reliques. Le Roi de France ne ſe contenta pas d'avoir chaſſé les Anglois de la Normandie; il voulut auſſi leur enlever toutes les places qu'ils poſſédoient dans la Guyenne. Il y envoia une puiſſante armée ſous la conduite des Seigneurs de Penthievre, d'Armagnac & de Chabannes. Les François après s'être emparés de la plûpart des

places, entrerent dans Bordeaux & dans Bayonne que les Anglois avoient eſpéré pouvoir conſerver. Ils firent quelque tems après, en 1453, de nouveaux efforts pour rentrer dans le Bourdelois. Mais ils éprouverent de nouveaux malheurs, & perdirent leur Général Talbot qui paſſoit pour le plus redoutable ennemi de la France.

VI.

XXV. L'Angleterre accablée de tant de pertes au-dehors, ſe vit déchirée au-dedans par une guerre civile qui mit le comble à ſes maux. Richard Duc d'Yorck leva des troupes dans le pays de Galles, & vint auprès de Londres avec une armée, pour attaquer le Duc de Sommerſet que le Roi venoit de combler de bienfaits. On en vint aux mains, & l'armée du Roi fut miſe en déroute, quoiqu'elle combattît avec beaucoup de valeur. Huit mille ſoldats demeurerent ſur le champ de bataille, & avec eux le Duc de Sommerſet, les Comtes de Stafford & de Northumberland. Le Roi abandonné des ſiens, ſe retira dans une petite maiſon, où il ſe vit bientôt à la diſcrétion du vainqueur. Richard le fit monter à cheval & le reconduiſit à Londres. Il tint enſuite le Roi en tutelle, & ſe rendit abſolument maître du Gouvernement. La Reine Marguerite fille du Roi de Sicile, qui avoit autant d'activité que le Roi montroit d'indolence, ſe fit un parti puiſſant contre lui, & fit reprendre au Roi ſon autorité. Mais ce Prince, au lieu de s'aſſurer des rebelles, dont le Duc Richard étoit le chef, crut avoir tout fait en les éloignant de la Cour, ne conſidérant pas qu'ils ne ſeroient occupés qu'à chercher l'occaſion, & à prendre les moiens de

L'Angleterre déchirée par des guerres civiles.

Richard Duc d'Yorck attaque & défait l'armée du Roi.

Le légat du Pape favoriſe la révolte.

s'emparer de nouveau du Gouvernement. Le Pape Pie II envoia en 1459 en Angleterre un Légat qui ſe rangea du côté des ennemis du Roi, & ſe conduiſit comme s'il eût été queſtion d'une guerre contre les infidéles, promettant des indulgences plénieres à ceux qui prendroient les armes contre leur Roi légitime, & excommuniant ceux qui ſe mettroient en état de le défendre. Le Pape blâma la conduite criminelle de ce Légat, le rappella, & à ſon retour le fit mettre en priſon, & lui fit faire ſon procès. Ce Légat avoit été engagé à ſe déclarer contre le Roi, par le parti du Duc d'Yorck qui étoit en Irlande, mais qui conſervoit des intelligences ſecrétes en Angleterre. Elles éclaterent la même année, & la faction d'Yorck fut en état de mettre ſur pied une armée plus nombreuſe que les précédentes. Le Roi Henri qui voulut lui réſiſter, perdit dix mille hommes, vit tuer à ſes côtés le Duc de Buckingham avec ſes plus fidéles Officiers, & tomba entre les mains de ſes ennemis qui le menerent en triomphe à Londres.

XXVI. Richard veut s'emparer de la Couronne.

Le Duc d'Yorck qui étoit en Irlande, ſe hâta de venir à Londres pour aſſiſter au Parlement qu'on y avoit convoqué. Il entra, comme s'il eût été Roi, au ſon des trompettes, environné de ſoldats & faiſant porter devant lui l'épée nue. Il ſe logea à Veſtminſter dans l'appartement du Roi même, qui étoit retenu priſonnier dans celui de la Reine. Il parut au Parlement, & y parla ainſi: Vous ſçavez qu'on a uſurpé ſur mes ancêtres le trône où je viens ici m'aſſeoir; & vous n'ignorez point par quels crimes ceux qui l'occupent depuis ſoixante ans, s'en ſont mis en poſſeſſion. Henri IV trempa ſes mains dans le ſang de Richard

II. Henri V fit mourir mon pere. Pendant que la maiſon de Lancaſtre n'a fait tort qu'à moi & aux miens, je m'en ſuis cru dédommagé par l'honneur qu'elle a fait à la nation, & par les belles & grandes Provinces qu'elle a ſoumiſe au ſceptre Anglois. J'ai peu regretté de n'être pas Roi, tandis que vous en avez eu un qui, au droit près, méritoit de l'être. Mais aujourd'hui qu'un foible héritier de cet heureux uſurpateur me retient une couronne, & perd des conquêtes qui vous ont coûté tant de ſang, je ſerois indigne de celui de tant de Rois qui coule dans mes veines, ſi pour recommencer leurs conquêtes, je ne prenois enfin la Couronne. Aidez-moi à en ſoutenir le poids ; j'en partagerai avec vous les douceurs.

On délibéra long-tems ſur le parti qu'on devoit prendre. Comme on étoit ſur le point de déclarer Henri IV uſurpateur de la Couronne ſur la maiſon d'Yorck & de dégrader Henri VI ſon petit-fils, un reſte de compaſſion & de reſpect pour la Majeſté Roiale fit adoucir la ſentence. Quelqu'un de l'aſſemblée propoſa un tempérament, que le Duc d'Yorck, tout vainqueur qu'il étoit, ne crut pas devoir rejetter, & que le Roi captif regarda comme une faveur. Ce fut de conſerver à Henri la Couronne pendant ſa vie, à condition qu'à ſa mort elle paſſeroit à Richard Duc d'Yorck & à ſes enfans, à l'excluſion d'Edouard Prince de Galles. Chacun paroiſſant ſatisfait, on fit une proceſſion ſolemnelle, où le Roi porta le manteau roial & la couronne ſur la tête, aiant le Duc d'Yorck près de lui comme ſon héritier préſomptif. La Reine refuſa abſolument de ratifier ce Traité, & prit le parti de ſe retirer.

XXVII. Suite des guerres civiles.

Le parti de Richard défait.

Peu de tems après, cette Princeſſe ne pouvant ſouffrir que le Duc d'Yorck eût toute l'autorité, & qu'Henri ſon époux ne portât que le nom de Roi, aſſembla une armée qu'elle voulut commander en perſonne. Le Duc d'Yorck lui livra une bataille qui fut très-ſanglante. En moins d'une demi-heure la Reine mit en déſordre l'armée du Duc, qui demeura ſur la place avec trois mille de ſes ſoldats. Le plus jeune de ſes fils âgé de douze ans, qui étoit à ſes côtés, fut tué par le Baron de Clifford d'une maniere brutale & cruelle. La tête du Duc fut expoſée à une des portes de la ville d'Yorck, avec celle du Comte de Saliſburi, qui aiant été fait priſonnier, fut condamné comme rebelle à perdre la vie ſur un échaffaut. La Reine après cette victoire, ne penſa plus qu'à délivrer le Roi, & à faire caſſer dans un nouveau Parlement le Traité conclu dans le dernier entre Henri & les Princes de la maiſon d'Yorck. Elle prit donc le chemin de Londres, & aiant appris que les chefs du parti ennemi marchoient contre elle avec une armée, elle alla les chercher, leur livra une ſeconde bataille, & les défit entiérement. Le Roi fut délivré, & eut la conſolation de recouvrer tout à la fois, la liberté, ſon épouſe, ſon fils unique & ſa Couronne. La Reine enſuite marcha droit à Londres avec ſon armée victorieuſe, & y entra en triomphe. Elle y reçut les ſoumiſſions des habitans, & rétablit l'autorité roiale. La maiſon d'Yorck effraiée de tant de ſuccès, ne penſa plus qu'à ſe bannir elle-même d'Angleterre: mais quelques démarches imprudentes de la part de la Reine rétablirent bientôt après ſes eſpérances.

XXVIII. Son fils Richard IV s'empare de la Couronne.

La même année 1460 le Comte de la Marche devenu Duc d'Yorck par la mort de ſon pere, eut pluſieurs avantages contre les troupes du Roi Henri. La Reine ne crut pas devoir l'attaquer près de Londres qu'elle regardoit comme une ville ennemie, & elle mena ſon armée du côté d'Yorck. Le Duc l'y pourſuivit, & en vint à une bataille. Elle dura dix heures, & l'on combattit de part & d'autre avec tant de fureur, qu'il reſta trente mille hommes ſur la place. La victoire fut long-tems diſputée; mais enfin elle ſe déclara en faveur du Duc d'Yorck, qui contraignit le Roi & la Reine de ſe retirer en Ecoſſe. Cette bataille ſe donna au mois de Mars 1461. Le Duc alla auſſitôt à Londres, s'y fit couronner, & prit le nom d'Edouard IV. C'étoit le Prince le mieux fait de l'Europe: il étoit fort aimé à Londres, & il s'attiroit l'affection de tous les peuples. Le Roi Henri & la Reine ſon épouſe réfugiés en Ecoſſe, y ſollicitoient par eux-mêmes un ſecours capable de les rétablir; & leurs Envoiés faiſoient auſſi en France les mêmes ſollicitations. La Reine y alla elle-même deux fois, mais ſans en tirer rien qui approchât de ce qu'elle avoit eſpéré.

XXIX. Le Roi Henri eſt fait priſonnier.

Guerre civile contre le nouveau Roi Edouard.

Il eſt pris & mis en priſon.

Pendant qu'elle y étoit pour la ſeconde fois en 1465, le Roi Henri quitta tout d'un coup l'Ecoſſe, & entra déguiſé en Angleterre. Son deſſein étoit de ranimer ſon parti extrêmement abattu, de réveiller dans le cœur de ſes ſujets leur ancienne fidélité, & de profiter des conjonctures qui pourroient lui être favorables. Mais aiant été trahi par quelques perſonnes à qui il avoit confié ſon ſecret, à peine fut-il ſur la frontiere, qu'on l'arrêta, & qu'on le mena à Londres les jambes liées ſous le

le ventre de ſon cheval. Jamais la maiſon de Lancaſtre n'avoit été plus proche de ſon entiére ruine. N'aiant plus de reſſource, ni au-dedans, ni au-dehors, elle en trouva dans ſon plus cruel ennemi, qui devint ſon protecteur. Le fameux Comte de Varvick indigné de la maniere dont Edouard ſe conduiſoit à ſon égard, prit la réſolution d'abattre ce Prince qu'il avoit lui-même élevé, de tirer Henri de priſon, & de le remettre ſur le trône. Il engagea dans ſon parti ſes deux freres le Marquis de Montaigu & l'Archevêque d'Yorck, auſquels il joignit le Duc de Clarence frere d'Edouard. Pour rendre leur liaiſon plus étroite, ils convinrent que le Duc épouſeroit une des filles de Varvick. Ce mariage ſe fit peu de tems après à Calais, où le Duc & le Comte allerent s'aſſûrer du ſecours des François & d'une retraite en cas de diſgrace, pendant que l'Archevêque d'Yorck & le Marquis de Montaigu travailloient à exciter quelque mouvement de ce côté-là, pour commencer la guerre civile. Les révoltés s'aſſemblerent en aſſez grand nombre, & eurent d'abord l'avantage ſur l'armée du Roi. Le Comte de Varvick qui étoit en France en étant informé, repaſſa en Angleterre avec le Duc de Clarence ſon gendre, & ils joignirent l'armée à Varvick. Ils marcherent au-devant d'Edouard qui venoit en perſonne pour les combattre, & on étoit près d'en venir aux mains, lorſque quelques perſonnes parlerent de paix. Le Roi qui la déſiroit ſincérement, en écouta les propoſitions, & le Comte fit ſemblant de vouloir la conclure. Edouard ſur cette eſpérance ne ſe tint point ſur ſes gardes, & par ſa négligence donna au Comte qui le faiſoit ob-

ſervet avec ſoin, l'occaſion de le ſurprendre pendant la nuit, & de l'aller enlever dans ſon camp.

XXX. Edouard IV remonte ſur le trône. Nouvelle guerre civile.

Cet événement auroit terminé la guerre, ſi Edouard n'eût point eu l'adreſſe de ſe ſauver de ſa priſon. L'année ſuivante 1470, il remonta ſur le trône & battit le Comte de Varvick. Cette nouvelle guerre civile donna lieu à bien des meurtres & à de grandes violences. Les avantages qu'avoit eu Edouard, furent bientôt ſuivis d'une nouvelle diſgrace. Le Comte de Varvick vint à bout en très-peu de tems de le chaſſer encore, & de mettre Henri ſur le trône. La cérémonie s'en fit à la fin de la même année 1470, & fut ſuivie de la convocation d'un Parlement, dans lequel Edouard fut déclaré traître & uſurpateur de la Couronne, ſes biens confiſqués, & tous ſes partiſans déclarés dignes de mort. Quelque tems après, Edouard engagea la Ducheſſe de Bourgogne ſa ſœur, à preſſer le Duc de Bourgogne ſon époux de lui donner du ſecours. Le Duc de Bourgogne vint débarquer en Angleterre avec 2000 hommes, & ne trouva point de réſiſtance de la part du Comte de Varvick, qui avoit mené ſes troupes au Nord du Roiaume pour des affaires importantes. Edouard marcha droit à Londres dont on lui ouvrit auſſi-tôt les portes. Il ſe ſaiſit d'Henri, qu'il fit remettre dans la tour ſans que perſonne s'y oppoſât. Après s'être arrêté deux jours dans Londres, il en partit avec des troupes pour aller au-devant du Comte de Varvick qui s'avançoit à grandes journées. Les deux armées en vinrent à une bataille qui ſe donna le jour de Pâques de l'an 1471. La victoire balança long-tems des deux côtés, mais enfin le Comte de Varvick

ſuccomba, & fut tué avec plus de dix mille des ſiens & le Marquis de Montaigu ſon frere.

XXXI. Nouveaux malheurs qu'éprouve l'Angleterre.

Mais Edouard avoit encore une autre armée à vaincre. C'étoit celle du Prince de Galles, qui étoit accompagné de ſa mere, de tous les Princes de ſa maiſon, & de tous les Seigneurs qui lui étoient attachés. Cette armée, ſelon Comines, étoit de quarante mille hommes. On combattit long-tems avec beaucoup de chaleur; mais la confuſion qui étoit dans les troupes de la Reine procura la victoire à Edouard. Le Prince de Galles, ſelon le même Auteur, y perdit la vie ſous un tas de morts à l'âge de dix-huit ans. Ce jeune Prince avoit d'excellentes qualités qui le firent regretter. Tous les Princes de la maiſon de Lancaſtre & la plûpart des Seigneurs qui y étoient attachés, périrent avec lui. La Reine fut priſe ſur le champ de bataille, & menée dans la tour de Londres: mais le vainqueur lui conſerva la vie. Henri ſon époux enfermé dans la même tour, où il vivoit d'une maniere à ne point cauſer d'inquiétude aux Anglois, y fut néanmoins maſſacré par le Duc de Gloceſter frere d'Edouard, qui voulut ſe charger de cette exécution. Il eut la barbarie de lui enfoncer lui-même le poignard dans le ſein, & fit voir dès-lors par cette inhumanité, qu'il étoit capable des crimes les plus énormes, auſquels il ſe livra entiérement dans la ſuite. Henri étoit âgé de cinquante-deux ans, & il y en avoit trente qu'il étoit monté ſur le trône. Il eſt le fondateur du Collége roial de Cambridge. Le nom & la maiſon de Lancaſtre furent éteints par ſa mort.

La maiſon de Lancaſtre éteinte par la fureur du Duc de Gloceſter frere du Roi.

Le Duc de Gloceſter dont nous avons parlé

XXXII. le Duc de Clarence frere du Roi mis à mort.

Mort d'Edouard. Obſervation.

plus haut, rendit ſuſpect à Edouard par ſes calomnies le Duc de Clarence leur frere commun. Ce prince avoit été uni avec le Comte de Varvick ; mais il l'avoit enſuite abandonné, & avoit même été la principale cauſe de la victoire qu'Edouard remporta ſur ce Comte. Le Roi ajoutant foi aux calomnies dont on le chargeoit, ordonna qu'il fût ouvert tout vif, qu'on lui arrachât les entrailles & qu'on les jettât au feu, & qu'enſuite on lui coupât la tête. Sa mere fit modérer cette ſentence par ſes prieres, & on laiſſa à ce Prince le choix de ſon ſupplice. Il choiſit d'être plongé la tête en bas dans un tonneau de malvoiſie. Cette mort fut fatale à Edouard, & il ſuivit ſon frere d'aſſez près. On dit que depuis ce tems-là, toutes les fois qu'on lui demandoit grace pour quelqu'un, il l'accordoit ſans délai, en diſant : Hélas ! mon pauvre frere n'a eu perſonne qui ait demandé grace pour lui. Il ne donna point d'autre marque de pénitence de ſon crime. Il eſt étonnant qu'un Roi ſi ſoupçonneux ne ſe ſoit point défié du Duc de Gloceſter, l'un des plus méchans hommes de ſon ſiécle. Il tomba malade de chagrin, de ce que Marguerite d'Autriche fut préférée à ſa fille pour être Dauphine de France, & mourut le quatriéme d'Avril 1483. Il laiſſa deux fils, Edouard & Richard avec cinq filles, dont quelques-unes étoient mariées à des Seigneurs Anglois. Il ne lui reſtoit de deux freres qu'il avoit, que le Duc de Gloceſter qui uſurpa le trône. (C'eſt avec une vraie peine que nous nous voions forcés d'entrer dans un tel détail de guerres, d'affaires & de révolutions temporelles. Nous voudrions trouver dans l'hiſtoire d'Angleterre du quinziéme ſié-

cle, des faits plus propres à inſtruire & à édifier les fidéles. Notre Ouvrage ſeroit plus intéreſſant, plus agréable & plus utile. Mais il ne dépend pas de nous d'arranger notre matiere ſelon nos déſirs, ni de changer la nature des objets. Nous aurions paſſé ſous ſilence la plûpart de ces événemens, ſi des perſonnes, dont nous reſpectons le jugement, n'avoient crû qu'il ne falloit pas entiérement ſupprimer ces révolutions temporelles, ſi capables de faire connoître le triſte état où étoit alors la Religion en Angleterre. Il eſt utile de voir dans quelle agitation fut alors ce Roiaume. Cet ébranlement ſi terrible de l'Etat, ces guerres civiles, ces calamités temporelles, ces révolutions ſi ſurprenantes, que nous voions en Angleterre dans le quinziéme ſiécle, furent comme le prélude des maux d'un autre genre, qui firent entiérement périr cette Egliſe dans le ſiécle ſuivant. Cette conſidération nous engage à rapporter la ſuite des guerres civiles dont nous avons déja tant parlé ; en abrégeant le plus qu'il nous eſt poſſible.)

VII.

XXXIII. le Duc de Gloceſter uſurpe la Couronne. Barbarie de ce Prince.

Quelques précautions qu'Edouard eût priſes pour aſsûrer la Couronne à ſon fils aîné, on s'apperçut bien-tôt que le Duc de Gloceſter qu'il avoit chargé de la lui conſerver, prenoit des moiens pour la lui ravir. Thomas Morus fait un portrait affreux de ce Prince. Il dit qu'il nâquit ſans probité, ſans principes ſans conſcience, fourbe, hypocrite, diſſimulé, ne faiſant jamais plus de careſſes que quand il vouloit plus de mal. Cruel par férocité & par ambition, il comptoit pour rien la mort d'un homme dont la vie nuiſoit à ſes deſſeins. Au lieu de ſoutenir le jeune Roi dont

il étoit tuteur, il ne ſongea qu'à le détrôner. Il fit arrêter ceux qui étoient chargés de ſa conduite, & ſe fit déclarer par le Parlement protecteur du Roiaume. Il condamna à mort les plus proches parens du Roi, dont il redoutoit la probité, & n'épargna pas même la vie du jeune Roi, qui ne regna que deux mois. Il demanda au Roi de France Louis XI ſon amitié; mais ce Prince refuſa de voir ſes Ambaſſadeurs, & proteſta qu'il ne vouloit avoir aucun commerce avec un uſurpateur ſouillé du ſang innocent de ſes neveux. Le Duc de Gloceſter ſe fit couronner ſolemnellement Roi d'Angleterre, & déclara Prince de Galles ſon unique fils, qui ne vécut pas longtems. Il n'avoit d'inquiétude que du côté du Comte de Richemont, qui deſcendoit par les femmes du Comte de Lancaſtre, & qui s'étoit ſauvé en Bretagne après le maſſacre d'Henri VI.

XXXIV. Nouveaux troubles en Angleterre.

Le Roi Richard détrôné.

Le Comte de Richemont couronné ſous le nom d'Henri VII.

Richard s'abandonnoit à ſon caractere violent, & mécontentoit ſes meilleurs amis. Il manqua de parole au Duc de Buckingham qui l'avoit favoriſé dans le criminel deſſein d'uſurper la Couronne. Le Duc picqué forma la réſolution de mettre ſur le trône le Comte de Richemont. Il eut même l'adreſſe d'engager les partiſans de la maiſon d'Yorck à favoriſer ce Comte, en lui faiſant épouſer Elizabeth fille d'Edouard IV. Richard qui entretenoit partout un grand nombre d'eſpions, fut averti de la conſpiration qui ſe tramoit contre lui. Il prévint les conjurés, & les obligea de s'enfuir d'Angleterre. Le Duc de Buckingham fut arrêté & eut la tête tranchée, ſans avoir voulu rien révéler. Pluſieurs autres perſonnes conſidérables eurent le même ſort. L'Evêque d'Eli

ſe ſauva en Flandre avec les plus zélés partiſans de la maiſon de Lancaſtre. Le plus grand nombre ſe retira en France, où l'on fournit des troupes au Comte de Richemont pour l'aider à détrôner Richard. La Cour de France eſpéroit en favoriſant ce Comte réunir la Bretagne à la Monarchie. Il alla en Angleterre avec les troupes que la France lui avoit fournies, & un grand nombre de Seigneurs ſe déclarerent pour lui. Il ſe donna une bataille déciſive dans laquelle Richard III perdit la vie. Le Comte de Richemont fut reconnu Roi, & prit le nom d'Henri VII. Cette révolution arriva dans le mois d'Août de l'an 1485.

VIII.

XXXV. Le Pape Innocent VIII approuve l'élevation d'Henri VIII. Conciles en Angleterre.

Dès qu'Henri VII fut tranquille poſſeſſeur du trône d'Angleterre, le Pape Innocent VIII confirma ſon mariage avec la Princeſſe d'Yorc, par une lettre du mois de Mars 1486, & ordonna aux Anglois de ne plus conteſter le Roiaume à Henri VII. Il écrivit auſſi au Roi, au mois de Mai ſuivant, pour le prier de ſouſtraire les Eccléſiaſtiques d'Angleterre à la juriſdiction ſéculiere. Jean Morton Archevêque de Cantorberi & Légat du Saint Siége, voiant combien il y avoit d'abus à réformer, aſſembla au mois de Février de la même année les Prélats & le reſte du Clergé de la Province. Nous n'avons point les réglemens qui furent faits dans cette aſſemblée. Il y eut quelques mois après un Concile à Lambeth pour condamner les erreurs de l'Evêque de Cheſter. Ses livres furent brûlés, & il fut dépoſé & enfermé dans un monaſtere. Il eut pour diſciple Jean Milverton Carme, profeſſeur dans l'Univerſité d'Oxford, qui après avoir été excommunié par l'Evêque de Londres, s'enfuit à

Rome, où le Pape le fit mettre en priſon & l'y retint pendant trois ans.

XXXVI. Nouveaux troubles excités par un impoſteur.

On commençoit à peine à reſpirer en Angleterre, lorſqu'un prêtre hardi & ignorant entreprit d'y exciter une nouvelle diviſion. Il élevoit à Oxford un jeune homme de quinze ans, nommé Lambert Simnel fils d'un boulanger de la même ville. Il oſa le faire paſſer pour un neveu du Roi Edouard IV de la maiſon d'Yorc, qu'on appelloit le Comte de Varvick, & qu'Henri VII retenoit priſonnier dans la tour de Londres. Ce Prêtre aiant inſtruit Lamberr de la maniere dont il devoit jouer ſon rôle, le mena en Irlande où l'on étoit fort attaché à la maiſon d'Yorc. Le Vice-Roi d'Irlande reçut ce fourbe, & la plûpart des Nobles ſuivirent ſon exemple. Lambert fut mené au château de Dublin, où on le proclama Roi avec beaucoup de ſolemnité. Henri VII perſuadé que cette conſpiration avoit été formée en Angleterre par les partiſans de la maiſon d'Yorc, fit enfermer la Reine Douairiere ſa belle-mere dans un Couvent, où elle paſſa le reſte de ſes jours. Il fit voir aux Seigneurs & au peuple le vrai Comte de Varvick qu'il tira de la tour. Il vint à bout d'appaiſer les troubles qui commençoient à s'élever dans Londres, mais les Irlandois ne furent point détrompés. La Ducheſſe Douairiere de Bourgogne leur fournit des troupes, dont le Comte de Lincoln fut établi chef. On vint attaquer Henri VII qui demeura victorieux. Le Prêtre qui avoit conduit l'intrigue fut condamné à une priſon perpétuelle. Le jeune Lambert fut occupé à tourner la broche dans la cuiſine du Roi; & eut enſuite une place dans la fauconnerie. Ceci arriva en 1487.

L'année ſuivante Henri VII ſongea à remédier à l'abus que l'on faiſoit des aſyles. Quelques crimes que l'on eût commis, on étoit à couvert des pourſuites de la juſtice, quand une fois on s'y étoit retiré. On voioit tous les jours des ſéditieux & des ſcélérats accourir aux égliſes, & trouver dans ces lieux conſacrés à Dieu l'impunité contre ſes propres loix, & une protection aſsûrée contre la juſtice qu'il a lui-même établie. Comme il étoit facile d'éviter ainſi la punition des plus grands crimes, ils devenoient chaque jour plus communs. Henri VII voulant arrêter ce déſordre, s'adreſſa au Pape Innocent VIII, & lui envoia un Ambaſſadeur extraordinaire, à qui il cacha le véritable motif de ſon ambaſſade, afin que le Clergé d'Angleterre n'en étant pas inſtruit, n'y formât aucune oppoſition. On ignore ſi le Roi demandoit l'entiere ſuppreſſion des priviléges des aſyles; mais il eſt certain qu'il ne put obtenir qu'une diminution de ces priviléges. Le Pape fit expédier une Bulle qui contenoit les articles ſuivans. 1. Quiconque après s'être retiré dans un aſyle, l'aura quitté pour commettre quelque nouveau crime ne pourra plus y être reçu. 2. Les débiteurs, qui pour éviter les pourſuites de leurs créanciers, auront eu recours aux aſyles, pourront être ſaiſis & ſeront ſujets aux formalités ordinaires de la juſtice. 3. Un criminel de lezemajeſté qui aura été reçu dans un aſyle, n'en pourra être tiré; mais le Roi pourra l'y faire garder à vûe, & empêcher qu'il ne diſe ou faſſe rien qui puſſe troubler la tranquillité publique. La Bulle du Pape fut publiée & exécutée, malgré le Clergé, qui en étoit fort mécontent.

XXXVII. On met des bornes aux priviléges des aſyles.

IX.

XXXVIII. Nouvelle guerre civile.

Six ans après, c'eſt-à-dire, en 1494, on vit encore naître en Angleterre une guerre civile, qui fut l'effet de la haine irréconciliable de la Ducheſſe Douairiere de Bourgogne ſœur d'Edouard IV contre Henri VII. Elle ſuppoſa qu'un fils d'Edouard IV s'étoit dérobé à la barbarie de Richard III, & qu'il avoit été aidé par ſes bourreaux à ſortir de la tour, & à chercher une retraite. Elle s'appliqua enſuite à former un faux Duc d'Yorc, plus reſſemblant que Lambert Simnel, dont nous avons parlé. Elle choiſit pour cela un jeune homme qu'on appelloit Perkins. Il étoit originaire de Tournai, mais il étoit né en Angleterre, où ſes parens avoient éte obligés de faire un voiage. Il eut beaucoup de liaiſon avec des marchands Anglois & apprit leur langue. Il avoit à-peu-près l'âge qu'auroit eu alors le Duc d'Yorc s'il eût vêcu. On remarquoit dans ſa taille & dans tous ſes traits quelque choſe de délicat & de Noble. La Ducheſſe de Bourgogne l'envoia ſecrettement en Portugal, où il demeura un an, & enſuite fit voile en Irlande. Il alla peu après en Flandres auprès de la Ducheſſe, qui, feignant de ne le pas connoître, l'interrogea ſur toutes ſes aventures, en préſence de pluſieurs perſonnes de qualité. Faiſant ſemblant d'être perſuadée de la vérité de ce qu'il lui avoit dit, elle le traita comme ſon neveu, & réuſſit à lui faire apprendre tous les exercices convenables à un Prince. Elle l'inſtruiſit des affaires les plus ſecrettes de la maiſon d'Yorc, prévit les queſtions qu'on lui pourroit faire, & lui apprit comment il y falloit répondre. En un mot elle n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le faire paſſer pour le

véritable Duc d'Yorc. Perkins fut reconnu en cette qualité par pluſieurs Seigneurs Anglois, qui l'accompagnerent dans une deſcente qu'il fit dans la Province de Kent. N'y aiant pas été bien accueilli, il alla en Ecoſſe, où le Roi Jacques IV le reçut honorablement, & le conduiſit deux fois en Angleterre avec une armée. Comme on refuſa conſtamment de le reconnoître, il ſe retira en Irlande, où il fut reconnu comme Duc d'Yorc. Alors il ſe forma contre Henri VII une conſpiration qui pouvoit avoir des ſuites funeſtes. Ce Prince avant que de lever des troupes, fit faire des informations exactes de la mort du Duc d'Yorc & de l'origine de Perkins, & publia par-tout ce qu'il en avoit appris. En même-tems il fit arrêter les principaux Conjurés, eccléſiaſtiques, moines & laïcs. Quelques-uns eurent la tête tranchée; d'autres demeurerent long-tems en priſon, & l'on pardonna aux moins coupables.

Perkins ne ſe rebuta point de cette premiere diſgrace. Il retourna en Flandres en 1497 auprès de la Ducheſſe Douairiere de Bourgogne, qui l'envoia en Irlande. N'aiant pu s'y former un parti, il paſſa en Ecoſſe, où il fut encore très-bien reçu. Le Roi Jacques IV pour lui donner une marque publique de ſon eſtime, lui fit épouſer une jeune Princeſſe d'un rare mérite, nommée Catherine Gourdon qui appartenoit à la famille Roiale. Après le mariage, le Roi d'Ecoſſe, conjointement avec Perkins, leva des troupes, & entra dans la Province de Northumberland, où Perkins publia un manifeſte contre Henri VII. Il mettoit à prix la tête du Roi, & promettoit de grandes récompenſes à ceux qui contribue-

roient à le chaſſer du Roiaume. Ce manifeſte n'eut pas l'effet que l'impoſteur en attendoit. En même-tems il ſe forma une révolte dans la Province de Cornouaille, à l'occaſion des nouveaux ſubſides qu'on exigeoit avec une extrême rigueur. Plus de vingt mille hommes prirent les armes contre le Roi; mais ce parti fut diſſipé par la prudence & la modération d'Henri. Il ſçut même ménager une paix avantageuſe avec le Roi d'Ecoſſe. Perkins privé du ſecours qu'il avoit eſpéré tirer des Ecoſſois, & intimidé à la vue des meſures que le Roi Henri prenoit pour l'arrêter, ſe retira dans un monaſtere pour y jouir du privilége de l'aſyle. On inveſtit ſi bien la maiſon, que l'impoſteur ne put ſe ſauver. Les troupes ſe ſoumirent à la clémence du Roi, qui accorda la vie à la plûpart des Officiers & des ſoldats. Voiant qu'il ne pouvoit pas avoir Perkins, il lui fit auſſi offrir la vie, s'il vouloit ſe rendre volontairement. Perkins accepta l'offre. On le mena à la Cour: on le promena dans Londres à cheval, expoſé aux railleries du peuple, & on lui fit donner par écrit la confeſſion de ſa fourberie, & le détail de ſes aventures, ſans néanmoins dire un mot de la Ducheſſe Douairiere de Bourgogne. On l'enferma dans la tour, mais il trouva le moien de ſe ſauver. Il fut pris enſuite une ſeconde fois, & enfermé de nouveau dans la tour. Après qu'il y eut été quelque tems, on découvrit qu'il avoit fait un complot avec quelques domeſtiques du Lieutenant de la tour, de tuer cet Officier, & ſe ſauver enſuite, & d'emmener avec lui le Comte de Varvick, qui étoit depuis long-tems priſonnier. On lui fit ſon procès; & aiant été convaincu de pluſieurs

attentats contre le Roi & contre l'Etat depuis ſon entrée en Angleterre, il fut condamné à être pendu. La derniere année du quinziéme ſiécle, la peſte fit de grands ravages en Angleterre. Henri VII pour l'éviter, paſſa à Calais avec ſe famille. Nous verrons la fin de ce Prince dans l'hiſtoire du ſeiziéme ſiécle. Nous rapporterons ici ce qui arriva de plus remarquable en Ecoſſe depuis l'aſſaſſinat de Jacques I en 1436.

X.

Jacques II ſon fils qui lui ſuccéda, épouſa Marie fille du Duc de Gueldres. Il avoit été expoſé à une infinité de périls pendant ſa minorité. Il ſoutint dans la ſuite avec beaucoup de valeur différentes guerres contre les Anglois. Il fut tué d'un éclat d'arquebuſe le troiſiéme d'Août de l'an 1460 en faiſant le ſiége d'un château. Ce Prince fut fort regretté de ſes ſujets. Il étoit âgé de trente-neuf ans, & en avoit regné vingt-quatre. Jacques, l'aîné de ſes trois fils, qui n'avoit que ſept ans, lui ſuccéda. Mais il y eut de vives conteſtations au ſujet du gouvernement. La Reine vouloit ſe l'attribuer; mais on ne lui accorda que la tutelle du Roi & de ſes autres enfans, & l'on convint que deux de chaque parti avec deux Evêques gouverneroient le Roiaume. La Reine étant morte trois ans après, l'Evêque de S. André, Prélat prudent & vertueux, fut chargé de la principale autorité. Il fonda une Univerſité à S. André, & fit goûter aux Ecoſſois pendant ſon gouvernement les avantages de la paix. Après ſa mort arrivée l'an 1466, le Roiaume fut agité de pluſieurs troubles. Son frere fut nommé Evêque de S. André: mais les oppoſitions qu'il trouva l'obligerent

XXXIX. Ce qui eſt arrivé de plus conſidérable en Ecoſſe depuis 1436.

d'avoir recours au Pape Sixte IV qui avoit érigé ſon Evêché en Archevêché, & l'avoit fait Légat du Saint Siége en Ecoſſe. Il ne put en exercer les fonctions, parce que les Seigneurs croioient qu'en cela les anciens droits du Roiaume étoient violés. Ses ennemis furent ſi puiſſans à Rome, qu'on le condamna à perdre ſon Archevêché. Sponde remarque que ce fut alors que les Rois d'Ecoſſe commencerent à nommer aux Evêchés & aux Abbaies du Roiaume: ce qui fit tomber les bénéfices entre les mains des Courtiſans.

Le Roi Jacques III donnoit de grandes eſpérances: mais aiant eu le malheur d'écouter un Médecin qui ſe méloit d'aſtrologie, il devint le tyran de ſes freres & des premiers Seigneurs de ſa Cour, parce que ce Médecin lui avoit prédit qu'ils le priveroient de la Couronne. Ses deux freres Alexandre & Jean ſe joignirent aux Barons pour remédier aux déſordres dont le Roiaume étoit plein. Jean, le plus jeune, fit des remontrances aſſez fortes au Roi ſur la ſituation des affaires. Ceux qui formoient le Conſeil du Roi, ſe ſaiſirent de la perſonne de ce jeune Prince, & le condamnerent à mort. Alexandre fut enfermé dans la forteresſe d'Edimbourg, d'où il ſe ſauva, & vint en France trouver Louis XI, qui le reçut avec bonté, & lui fit épouſer la fille du Comte de Boulogne. Quelques Seigneurs conſpirerent enſuite contre le Roi d'Ecoſſe, ſe ſaiſirent de ſes Conſeillers qu'ils firent pendre, & mirent Jacques III en priſon à Edimbourg. Alexandre vint avec des troupes, mit ſon frere en liberté, & le rétablit ſur ſon trône. Mais la mauvaiſe conduite de ce Prince l'expoſa à de nouveaux malheurs. Il donnoit les

emplois à des perſonnes qui n'avoient ni mérite ni naiſſance ; il étoit plongé dans la débauche, & donnoit ſouvent des preuves de ſa cruauté. Les Seigneurs le ſommerent de céder la Couronne à ſon fils alors âgé de ſeize ans, qu'ils avoient élu pour leur Roi. Jacques III le refuſa ; & envoia des Ambaſſadeurs à Charles VIII en France, & à Henri VII en Angleterre, pour leur demander du ſecours contre les rebelles, en leur repréſentant l'intérêt qu'ils avoient à prendre ſa défenſe. Il s'adreſſa auſſi au Pape Innocent VIII., qui envoia en Ecoſſe un Légat. Mais avant qu'il y arrivât, les Seigneurs attaquerent Jacques III, & défirent ſon armée. Il tomba de cheval, & ſe ſauva dans un moulin, où il fut pris & tué avec quelques-uns des ſiens. C'étoit l'an 1488. Il avoit trente-ciuq ans, & en avoit regné vingt-huit. Ils reconnurent pour ſon ſucceſſeur Jacques IV l'aîné de ſes fils, qui, profitant de l'exemple de ſon pere, ménagea la nobleſſe, ſe conduiſit avec modération, & jouit d'une tranquillité parfaite.

XI.

XI. ce qui eſt arrivé de plus conſidérable en Pologne.

Les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, connus alors ſous le nom des Freres de l'Hôpital de Sainte Marie de Jéruſalem, inſtitués vers la fin du douziéme ſiécle, eurent au commencement du quinziéme de grands démêlés avec les Polonois. Ces prétendus Religieux s'étoient emparés du Palatinat de Culme, & d'un païs aſſez conſidérable. Les Polonois indignés, leur avoient déclaré la guerre. Quoique les Chevaliers euſſent été défaits en pluſieurs batailles, leur ambition & leur avidité ne leur permettant de garder ni paix ni trêve, ils revenoient toujours à la charge : mais il

Dieu ſe ſert des Polonois pour punir les chevaliers Teutoniques.

ſe donna l'an 1410 un ſanglant combat qui fut déciſif contre eux. Toute l'armée Teutonique fut taillée en piéces; le grand Maître, quantité de Généraux & de Commandeurs demeurerent ſur la place. Jamais déroute ne fut plus générale, ni victoire plus complette. On compte que les Chevaliers perdirent près de ſoixante mille hommes. C'eſt ainſi que Dieu puniſſoit ces Religieux, qui, aiant été établis pour étendre le Chriſtianiſme, le rendoient odieux à tous les infidéles. L'année ſuivante 1411 les Polonois firent la paix avec les Teutoniques, à la ſollicitation d'Alexandre Vithold grand Duc de Lithuanie. Les conditions furent que le Roi de Pologne qui étoit Ladiſlas Jagellon, rendroit aux Chevaliers tout ce qu'il avoit conquis en Pruſſe; que tous les Commandeurs & Chevaliers priſonniers ſeroient mis en liberté; que l'Ordre paieroit au Roi une certaine ſomme d'argent pour leur rançon, & que la Samogitie demeureroit au Duc de Lithuanie, & retourneroit aux Chevaliers après ſa mort.

XLI. Ladiſlas Jagellon travaille à la converſion de la Samogitie.

L'an 1412, Ladiſlas Jagellon fit avec l'Empereur Sigiſmond un traité, par lequel ces deux Princes s'engageoient à exterminer les Chevaliers Teutoniques & à partager la Pruſſe. Sigiſmond combla de préſens Ladiſlas, & lui remit la Couronne que l'Empereur Othon III avoit donnée à Boleſlas premier Roi de Pologne, le ſceptre, la pomme d'or, une épée & des joiaux appartenans à cette Couronne, qui avoient été autrefois tranſportés en Hongrie. Ladiſlas Jagellon avoit du zéle pour le progrès de la Religion. Voiant donc que la Samogitie étoit encore enſevelie dans les ténébres de l'idolâtrie, il voulut faire porter chez ces peuples le flambeau de la Foi. Il s'y tranſ-

porta lui-même en 1413, accompagné du grand Duc de Lithuanie, de la Reine ſon épouſe & de ſa fille. Il emmena auſſi avec lui pluſieurs perſonnes éclairées, & capables de travailler à la converſion de ces infidéles. Ces peuples adoroient le feu & le tonnerre, & ils entretenoient un feu perpétuel ſur le ſommet d'une montagne. Ladiſlas y monta, l'éteignit lui-même, & donna ordre enſuite à ſes ſoldats d'aller couper les arbres d'un bois qui paſſoit pour la demeure des dieux. Les Idolâtres furent fort étonnés de voir qu'il n'arrivoit aucun mal à ces ſoldats. Un des plus conſidérables d'entr'eux vint déclarer au Roi, que puiſque leurs dieux avoient été aſſez lâches pour ſe laiſſer vaincre par celui des Polonois, ils étoient déterminés à abandonner leur culte & à s'attacher à celui du plus puiſſant. Le Roi les inſtruiſit auſſitôt lui-même, parce que les Miſſionnaires ne ſavoient pas encore la langue du pays, qu'ils apprirent dans la ſuite. Il leur donna pour gouverneur un Baron qui étoit Chrétien. Il fit bâtir une Egliſe Cathédrale dans l'endroit le plus peuplé, & il établit pluſieurs Paroiſſes dans le pays. Ladiſlas retourna enſuite chez lui, glorifiant Dieu de s'être ſervi de lui pour cette bonne œuvre.

XII.

Deux ans après, le Roi fit préſenter au Concile de Conſtance par un de ſes Ambaſſadeurs nommé Paul Valadimir, un Traité intitulé Démonſtration. On entreprenoit d'y prouver contre les Chevaliers de l'Ordre Teutonique, qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens d'employer les armes pour convertir les infidéles, ni de s'emparer de leurs biens ſous prétexte de les obliger à embraſſer le Chriſtia-

XLII. Ecrit important qu'un Ambaſſadeur Polonois préſente au Concile de Conſtance.

niſme. Les Chevaliers avoient fait uſage de ce moien pour s'enrichir & pour étendre leur domination. Paul Valadomir montroit dans ſon Traité, que cette conduite eſt oppoſée à l'équité naturelle & à la loi divine, & que ni les Empereurs par leurs Edits, ni les Papes par leurs Bulles, ne peuvent la juſtifier. Cet Ecrit fut lu dans une aſſemblée des Nations. On y agita la matiere, mais on n'y termina rien. Le zéle avec lequel Ladiſlas avoit travaillé à la converſion des infidéles, & avoit ſecondé les travaux des Peres de Conſtance, engagea le Pape Martin V à confirmer tous les priviléges que ce Prince avoit obtenus du Saint Siége. Il lui accorda la qualité de Vicaire général de l'Egliſe dans le Roiaume de Pologne, & dans la partie de la Ruſſie qui relevoit de lui. Le Pape avoit ſans doute auſſi égard à la généroſité qui portoit Ladiſlas à entretenir à ſes dépens un grand nombre d'égliſes qu'il avoit fondées.

XLIII. Livre ſéditieux de Falkemberg.

L'Archevêque de Gneſne étant à Paris avec l'Empereur Sigiſmond en 1416, y avoit trouvé le livre ſéditieux de Jean de Falkemberg religieux Dominicain, contre le Roi de Pologne en faveur des Chevaliers Teutoniques. Le Prélat à ſon retour fit empriſonner l'auteur qui étoit encore à Conſtance. Ce libelle eſt adreſſé à tous les Rois, Princes, Prélats, & généralement à tous les Chrétiens. Falkemberg y promet la vie éternelle à tous ceux qui ſe ligueront pour exterminer les Polonois & Ladiſlas leur Roi. La condamnation du libelle fut réſolue unanimement dans le Concile, mais elle ne fut confirmée dans aucune Seſſion publique. Le Pape Martin V qui en avoit ſigné la Sentence étant Cardinal,

voulut enſuite l'adoucir, à la ſollicitation des Chevaliers Teutoniques. Les Polonois furent ſi mécontens de cette conduite, qu'ils appellerent de ce deni de juſtice, & même de l'élection de Martin V, au futur Concile. Les François ſe joignirent aux Polonois dans cette cauſe, parce que les principes de Falkemberg étoient à peu près les mêmes que ceux de Jean Petit, dont nous parlerons dans l'Article de l'Egliſe de France. Ni les uns, ni les autres ne purent faire condamner en plein Concile les principes pernicieux avancés par Jean Petit & par Falkemberg. Gerſon s'en plaint fortement dans le dialogue apologétique qu'il compoſa après la ſéparation du Concile. Au commencement de l'an 1419, le Roi Ladiſlas écrivit au Pape Martin V, pour ſe plaindre de l'injuſtice des Nonces qu'il lui avoit envoiés, leſquels avoient pris hautement à ſon préjudice le parti des Chevaliers Teutoniques, & avoient eu la hardieſſe de publier une Sentence contre lui. Il dit qu'on le décrioit comme un ennemi de la Religion Chrétienne, tandis qu'il ne déſiroit rien plus ardemment que de travailler à ſa propagation. Il termine ſa lettre par expoſer les torts énormes des Chevaliers, auſquels les Nonces avoient été ſi favorables. On fit en 1424 avec beaucoup d'éclat la cérémonie du couronnement de la Reine Sophie épouſe de Ladiſlas. L'Empereur Sigiſmond y aſſiſta, de même que le Cardinal de Plaiſance & un grand nombre de Princes d'Allemagne, de Hongrie, de Lithuanie & de Ruſſie.

Henri Archevêque de Riga en Livonie tint en 1429 un Concile, dont nous n'avons point

XLIV. Concile en Livonie.

les actes. Ce Concile envoia des Députés à Rome contre ceux qui opprimoient l'égliſe de Riga. Ces Députés étoient au nombre de ſeize. Ils furent arrêtés par un Chevalier Teutonique gouverneur d'un fort aux confins de la Livonie. Ce Chevalier ſe ſaiſit de leurs lettres, leur prit l'argent qu'ils avoient & leurs habits, leur fit lier les pieds & les mains, & les fit jetter dans une riviere où ils furent noiés. Bien loin de ſe repentir d'un ſi grand crime, ce miſérable Religieux eut l'impudence, de s'en vanter comme d'une action héroïque. Ce fait étoit une nouvelle preuve de la juſtice des plaintes que faiſoient ſi ſouvent les Polonois & les Lithuaniens contre les Chevaliers Teutoniques, & montroit de plus en plus que cet Ordre étoit plus propre à cauſer la ruine de la Religion que ſon accroiſſement. Il prouvoit encore combien l'Empereur Sigiſmond avoit tort de prendre le parti de ces Chevaliers & de les ſoutenir, comme il fit, contre le Roi de Pologne.

XLV. Fermeté d'un Evêque de Cracovie.

Comme ils continuoient toujours à maltraiter les Polonois, les Bohêmiens envoierent des Députés au Roi Ladiſlas pour lui promettre du ſecours contre eux. Ces Députés furent reçus avec beaucoup de magnificence, & même admis à la Communion par l'Archevêque de Gneſne & par les autres Prélats. Mais quand ils entrerent à Cracovie, Sbignée qui en étoit Evêque fit ceſſer le ſervice divin. Le Roi en fut ſi irrité, qu'il le menaça de le faire mourir comme ſon prédéceſſeur. C'eſt la plus grande faute qu'avoit fait ce Prince, qui auroit dû en faire pénitence au lieu de s'en vanter. L'Evêque ne fut point étonné de ces menaces, & répondit au Roi avec courage,

que quand il s'agiſſoit de la Religion, il ne craignoit rien ; qu'il étoit prêt de tout ſouffrir pour elle juſqu'à la mort ; que le ſang de Pierre ſon prédéceſſeur demandoit vengeance au Ciel, & que Dieu ne manqueroit pas tôt ou tard de prendre ſa défenſe. On dit que cet Evêque ſi généreux aiant été informé que le Roi avoit donné ordre à quelqu'un de le tuer, ne prit aucune meſure pour l'éviter. Il ſe levoit la nuit pour aller à ſa Cathédrale, accompagné d'un ſeul Prêtre, & il ne lui arriva aucun mal, ſoit que le Roi eût révoqué un ordre ſi injuſte, ſoit qu'il ne l'eût point donné, & que le bruit qui s'en étoit répandu fût ſans fondement. Le Pape Eugene IV quelque tems après, voulut honorer la piété de cet Evêque de la dignité de Cardinal.

XIII.

Ladiſlas Jagellon mourut deux ans après en 1434 à l'âge de quatre-vingts ans, après en avoir regné près de cinquante. Ce Prince avoit pluſieurs excellentes qualités. Il étoit ſi charitable envers les pauvres, que Martin V crut devoir l'avertir de mettre des bornes à ſes aumônes. Ce Pape auroit pu exercer ſon zéle ſur des maux plus dangereux & plus communs, que l'excès de libéralité dont il accuſoit Ladiſlas. Si c'étoit un défaut, il n'y avoit perſonne en qui il fût plus excuſable que dans un Prince, qui doit avoir naturellement le cœur généreux & bienfaiſant. On dit que Ladiſlas ne bûvoit jamais de vin, & que les jours de jeûne, il ne vivoit que de pain & de quelques légumes. Nous venons de parler de ce qui ſe paſſa entre lui & Sbignée Evêque de Cracovie. Ladiſlas ſon fils aîné lui ſuccéda, malgré l'ambition de ceux qui s'y oppoſoient

XLVI. Mort de Ladiſlas Jagellon. Caſimir élu Roi après la mort de ſon frere.

à cauſe de ſa trop grande jeuneſſe. Dix ans après, ce Prince étant dans ſa vingtiéme année, attaqua les Turcs, & eut ſur eux des avantages conſidérables. Mais il fut tué dans la bataille de Varne, s'étant jetré au plus fort de la mêlée. Les Turcs lui couperent la tête & la mirent au bout d'une picque comme une marque de leur victoire.

Les Polonois voulant ſe choiſir un Roi, jetterent les yeux ſur Frideric Marquis de Brandebourg, qui les remercia, en leur repréſentant que ce ſeroit une injuſtice de penſer à d'autres qu'à Caſimir Duc de Lithuanie, frere du dernier Roi. Ils élurent donc en 1444 Caſimir, qui fut couronné peu de tems après.

XLVII. La Pruſſe ſe donne au Roi de Pologne.

Les Pruſſiens las du joug inſupportable des Chevaliers Teutoniques, le ſecouerent en 1454, & ſe donnerent à Caſimir avec la Poméranie, Culme, & tout ce que les Chevaliers poſſédoient. Il épouſa la même année Elizabeth d'Autriche ſœur du Roi de Hongrie. Sur la fin de ſon Regne, les Turcs ravagerent la Lithuanie & la Ruſſie. Il demanda du ſecours au Pape Innocent VIII, qui écrivit à toutes les Nations voiſines de la Pologne, pour les exhorter à ſe joindre à Caſimir, afin de l'aider à ſe défendre contre les infidéles. Ce Prince mourut en 1492 âgé de ſoixante-quatre ans, après en avoir regné quarante-huit. Son ſecond fils Jean Albert lui ſuccéda du conſentement de Ladiſlas ſon aîné Roi de Hongrie & de Bohême.

Les autres Egliſes du Nord ne fourniſſent preſque rien qui puiſſe ſervir de matiere à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique.

ARTICLE VI.

Egliſe de France.

I.

CHarles VI, dont nous avons déja eu occaſion de parler pluſieurs fois, regnoit en France au commencement du quinziéme ſiécle. Vers l'an 1405 on vit éclater entre le Duc d'Orléans frere unique du Roi, & Jean Duc de Bourgogne ſon oncle comte de Flandre, une diviſion qui eut de terribles ſuites. On négocia ſouvent entr'eux une réconciliation ſincére. Mais celles qui ſe faiſoient n'étoient qu'apparentes, & le Duc de Bourgogne cachoit toujours ſous quelques marques de confiance, le deſſein qu'il avoit formé de ſe défaire du Duc d'Orléans. Il l'exécuta la nuit du vingt-trois au vingt-quatre de Novembre 1407. Comme le Duc d'Orléans revenoit de chez la Reine qui étoit en couches, monté ſur un mulet, & ſuivi de deux ou trois domeſtiques ſeulement, un Gentilhomme Normand qui l'épioit, accompagné de dix ou douze hommes, lui déchargea un coup de hache d'armes, dont il lui coupa la main, & d'un ſecond coup lui fendit la tête en deux. Les autres lui donnerent auſſi pluſieurs coups, & tous ſe ſauverent dans l'Hôtel du Duc de Bourgogne, qui aſſiſta aux funérailles du Duc d'Orléans, le plaignit, & le pleura comme les autres. Néanmoins quand il vit qu'on vouloit informer contre les meurtriers, il s'en-

I. Regne de Charles VI.

fuit en Flandre avec ſes aſſaſſins. Cette retraite qu'il accompagna de menaces, fit craindre qu'il n'excitât quelque révolte dans l'Etat, d'autant plus qu'il avoit un grand crédit en France, & qu'il étoit fort aimé des Pariſiens, qui au contraire n'aimoient pas le Duc d'Orléans. On penſa donc moins à le pourſuivre qu'à l'appaiſer, & pluſieurs Seigneurs allerent à Amiens pour conférer avec lui, & parler d'accommodement.

II. Jean Petit, Docteur, fait l'Apologie du Duc de Bourgogne & enſeigne que chacun a droit de tuer un tyran.

Il s'y rendit, bien accompagné, & mena avec lui trois Docteurs de Sorbonne, entre leſquels étoit Jean Petit ſon Orateur. Il ſoutint hautement qu'il avoit fait une très-bonne action en faiſant aſſaſſiner le Duc d'Orléans, & que bien loin d'en vouloir demander pardon au Roi, il ſe diſpoſoit à aller à Paris pour ſe juſtifier publiquement. Il y vint en effet ſur la fin de Février 1408, malgré la défenſe que le Roi lui avoit faite d'en approcher. Il étoit à la tête de huit cent gentilshommes, tous bien armés. Les habitans de Paris le reçurent avec joie, eſpérant qu'il les délivreroit des impôts dont ils prétendoient que le Duc d'Orléans les avoit accablés. Quelques jours après ſon arrivée, il demanda & obtint audience du Roi. La cauſe fut plaidée au mois de Mars à l'hôtel de Saint Pol par Jean Petit, qui s'étoit déja acquis beaucoup de réputation par ſes diſcours. Il parla en préſence du Dauphin, des autres Princes du ſang, des plus grands Seigneurs, du Cardinal de Bar, du Recteur de l'Univerſité, d'un grand nombre de Docteurs & d'une multitude de Bourgeois. Jean Petit s'efforça de montrer que le Duc d'Orléans avoit été un tyran; qu'il avoit une fois enſorcelé le

Roi,

Roi, une autre fois conſpiré de le tuer, & une autre de le faire dépoſer par le Pape. Il en concluoit que ſa mort étoit juſte & néceſſaire; qu'en ces ſortes de cas chacun a droit de tuer un tyran, & que bien loin de faire au Duc de Bourgogne un crime de ce meurtre, on devoit lui en avoir obligation, & l'en recompenſer, comme S. Michel avoit été recompenſé d'avoir chaſſé Lucifer, & Phinées d'avoir tué Zambri.

III. On s'éléve contre la doctrine ſéditieuſe de Jean Petit.

La plus ſaine partie de l'aſſemblée fut ſcandaliſée de cette apologie. Mais elle eut d'ailleurs tout le ſuccès que l'auteur en attendoit à cauſe de la foibleſſe d'eſprit du Roi & de la puiſſance du Duc de Bourgogne. Dès le lendemain ce prince rentra en grace, & obtint même des lettres d'abolition. Etant retourné en Flandre quelques mois après pour faire la guerre aux Liégeois, la Ducheſſe d'Orléans qui étoit à Blois avec ſes trois fils, profita de ſon abſence pour aller à Paris demander juſtice au Roi du meurtre de ſon époux, & ſatisfaction des accuſations atroces que Jean Petit avoit intentées contre lui. La cauſe du Duc d'Orléans fut plaidée publiquement au Louvre avec tant de ſuccès par l'Abbé de S. Denys Bénédictin, & par Guillaume Couſinet Avocat au Parlement, que le Roi annulla les lettres de grace qu'il avoit accordées au Duc de Bourgogne, & le déclara ennemi de l'Etat. Mais cette diſgrace ne dura pas long-tems. Avant la fin de la même année 1408, le Duc de Bourgogne étant rentré dans Paris comme en triomphe, on parla d'accommodement. La Ducheſſe d'Orléans en mourut de chagrin. Cette mort facilita la réconciliation du Duc de Bourgogne avec le Roi & les trois fils du

Duc d'Orléans, & l'accord en fut conclu ſolemnellement à Chartres au commencement de l'année ſuivante 1409.

II.

IV. Guerres civiles.

Deux ans après, le Duc d'Orléans fils aîné de celui qui avoit été aſſaſſiné, ſous prétexte de venger la mort de ſon pere, exerçoit par-tout d'horribles violences. Il ſe rendit maître de Saint Denys & de Saint Cloud, & il menaçoit d'entrer dans Paris & de dépoſer le Roi. Ceux de ſon parti ſe croioient ſi aſſurés de prendre cette ville, qu'ils avoient déja fait entr'eux le partage du butin. Le Duc de Berri oncle du Roi étoit dans ſes intérêts. Les Pariſiens qui favoriſoient le Duc de Bourgogne, demanderent le Comte de Saint Pol pour gouverner, & on leur accorda. Ce Seignenr, au lieu de s'attacher les plus conſidérables familles, s'aſſocia trois fils d'un boucher du Roi. Ceux-ci mirent ſur pied une compagnie de cinq cens bouchers, qui commirent mille deſordres, obligerent ceux du parti d'Orléans de ſe rendre ailleurs, & allerent mettre le feu au château de Bicêtre qui appartenoit au Duc de Berri. Les troupes du Duc d'Orléans pilloient la Picardie, tandis que lui-même travailloit à ſe rendre maître de Paris. Le Roi rappella alors le Duc de Bourgogne, qui entra en Picardie avec ſoixante mille hommes. Il vint attaquer enſuite le Duc d'Orléans, défit ſes rroupes, & fut reçu à Paris comme le libérateur de la France. L'année ſuivante 1412, la Guyenne & le Languedoc renoncerent au gouvernement du Duc de Berri. Le Duc d'Orléans fit alors alliance avec les Anglois, à des conditions qui rendoient à la ruine de la France. Le Roi le regarda lui & ceux

qui lui étoient attachés, comme ſes plus grands ennemis ; & il alla à Saint Denys pour y prendre l'oriflame, qui ne ſe déploioit que contre les ennemis de l'Etat & les Infidéles. Il marcha en perſonne avec le Duc de Bourgogne contre le Duc de Berri, qui l'attendit à Bourges avec une armée très-conſidérable. Le ſiége de cette ville fut fort long : les aſſiégés furent réduits à la derniere extrémité ; & d'un autre côté une eſpéce de maladie contagieuſe qui affoibliſſoit les troupes du Roi, l'obligea d'écouter les propoſitions de paix faites aux deux partis par le Comte de Savoye, petit-fils du Duc de Berri, & gendre du Duc de Bourgogne. La crainte qu'on eut de l'arrivée des Anglois, hâta l'exécution du deſſein que le Roi avoit d'accorder la paix aux Princes.

V. Aſſemblée de Paris où l'on examine, & l'on condamne la doctrine de Jean Petit.

Quand la paix eut été publiée dans Paris, Gerſon fit un diſcours au Roi au nom du Clergé & de l'Univerſité dont il étoit Chancelier, pour demander la grace de ceux de ces deux corps qui avoit eu part dans les brouilleries de l'Etat, & ſur pluſieurs autres points importans, tels qu'étoient la réformation de tous les Etats du Roiaume & l'aſſaſſinat du Duc d'Orléans. Le Roi ordonna à Gerard de Montaigu Evêque de Paris & à ſon Official, de ſe joindre à Jean Polet, Dominicain Inquiſiteur de la Foi en France, & à un certain nombre de Docteurs en Théologie, pour examiner les propoſitions de Jean Petit & pour les cenſurer juridiquement. La lettre du Roi eſt du ſeptiéme d'Octobre 1413. Le Duc de Bourgogne & Jean Petit n'y ſont point nommés : il y eſt parlé ſeulement de beaucoup d'erreurs très-dangereuſes par rapport à la Foi, aux bonnes mœurs & à l'Etat, qui depuis quelques années

s'étoient répandues en France. En conſéquence de cette Lettre du Roi à l'Evêque de Paris, on tint dans la maiſon épiſcopale une aſſemblée célébre qui fut de cinq ſéances. On y lut les propoſitions les plus choquantes du diſcours qu'avoit fait Jean Petit pour juſtifier l'aſſaſſinat du Duc d'Orléans. Elles furent condamnées par une Sentence de l'Evêque de paris & de l'Inquiſiteur de la Foi, & on les brûla ſolemnellement. Cette Sentence qui eſt datée du mois de Février 1414, déclaroit la doctrine de Jean Petit erronée dans la Foi, contraire aux bonnes mœurs, & ſcandaleuſe. Le Roi la confirma par des lettres patentes, & enjoignit à ſes Parlemens de la mettre dans leurs regiſtres. Elle ne fut néanmoins enregiſtrée au Parlement de Paris que deux ans après.

VI. Suite des guerres civiles. La principale erreur de Jean petit condamnée au Concile de Conſtance.

Après la condamnation de la pernicieuſe doctrine de Jean Petit, le Roi ſongea à pourſuivre le Duc de Bourgogne comme ennemi de l'Etat. Il marcha contre lui, aſſiégea & prit Compiégne, ſe rendit maître de Soiſſons, qui fut abandonné au pillage, reçut les ſoumiſſions du Comte de Nevers, frere du Duc de Bourgogne, & fit des progrès qui intimiderent le Duc rebelle. La Comteſſe de Hainaut & le Duc de Brabant demanderent grace pour leur frere & l'obtinrent. On ne perdit point de vûe en France l'Ecrit fameux de Jean Petit, & Gerſon expoſa dans le Concile de Conſtance les ſuites que pouvoit avoir la doctrine qui y eſt contenue. Le Duc de Bourgogne de ſon côté fit tous ſes efforts pour empêcher qu'on ne flétrît la mémoire de ſon apologiſte, qui étoit mort depuis peu. Il envoia à Conſtance des Députés pour s'oppoſer aux

pourſuites de Gerſon & du Cardinal d'Ailli. Malgré les intrigues des partiſans du Duc de Bourgogne, on condamna dans la quinziéme Seſſion du Concile de Conſtance la propoſition générale, qui autoriſoit chaque particulier à faire mourir un tyran par quelque voie que ce fût, & quelque ſerment qu'on eût fait. Cette doctrine fut déclarée hérétique, ſcandaleuſe, & propre à produire des ſéditions & des parjures. On s'abſtint de nommer l'Auteur, ni aucun de ceux qui le favoriſoient. Ceux qui ſentoient le mal que pouvoit faire l'Ecrit de Jean Petit, ſe donnerent de grands mouvemens pour le faire examiner, & attirer à l'auteur la flétriſſure qu'il méritoit; mais ceux que le Duc de Bourgogne avoit envoiés, s'y oppoſerent toujours, & firent tant par leurs intrigues, que l'affaire demeura indéciſe.

III.

VII. Nouvelle guerre civile. Ses fâcheuſes ſuites.

La paix qui avoit été faite avec le Duc de Bourgogne, étoit aſſez mal affermie, & de tems en tems on avoit des preuves de ſon peu de ſolidité. Le Pape Martin V, à la ſollicitation de l'Empereur Sigiſmond, envoia en France en 1418 les Cardinaux des Urſins & de Saint Marc, pour travailler à y appaiſer les troubles, dont on craignoit avec raiſon que les Anglois ne profitaſſent. On tint à Montereau une aſſemblée, où les Députés des deux partis convinrent, que le Duc de Bourgogne auroit le gouvernement de l'Etat pendant la vie du Roi, mais conjointement avec le Dauphin, qui étoit en âge de prendre connoiſſance des affaires. Le Connétable d'Armagnac, Henri de Marle Chancelier du Roiaume, & ceux qui gouvernoient pendant

la maladie du Roi, craignant le reſſentiment du Duc de Bourgogne, s'y oppoſerent fortement ; & les troubles devinrent beaucoup plus grands qu'ils n'étoient auparavant. Les Pariſiens favoriſerent le Duc de Bourgogne, & firent entrer par la porte S. Germain des troupes auſquelles ils devoient ſe joindre. Dès que la ſédition eut éclaté, le Prévôt de Paris courut prendre le Dauphin dans ſon lit, & le conduiſit à la Baſtille & enſuite à Melun. Le Roi qui étoit dans ſon hôtel demeura au pouvoir des Bourguignons. De-là ces mêmes troupes ſe répandant dans toute la ville, ſe jetterent dans les maiſons des Armagnacs, les pillerent, & firent beaucoup de priſonniers. Le Chancelier & le Connetable furent du nombre, & on les mit dans la priſon du Palais. Ceux qui avoient été bannis profitant de ce deſordre, revinrent à Paris pleins de fureur & de déſir de ſe venger, & exciterent une émotion la plus cruelle dont on ait oui parler. Ils tirerent du Palais le Connetable & le Chancelier, les tuerent, & expoſerent leurs corps ſur la table de marbre. De-là ils allerent dans les autres priſons, égorgerent les Evêques de Senlis & de Coutances dans le petit Châtelet, firent précipiter les autres du haut des tours, pendant que ceux qui étoient en bas, les recevoient ſur la pointe de leurs hallebardes. Il y eut près de deux mille hommes de tués.

Un mois après, la Reine & le Duc de Bourgogne firent leur entrée dans Paris avec beaucoup de pompe : on n'entendoit dans toutes les rues que concerts de muſique. Mais ces réjouiſſances n'arrêterent point les maſſacres. Le ſoupçon d'être du parti des Armagnacs, étoit

un prétexte pour piller & égorger ceux qui avoient de l'argent, ou que l'on ſuppoſoit en avoir. Ceux qui commandoient cette troupe d'aſſaſſins, étoient de la lie du peuple, & le bourreau lui-même étoit un des chefs. En une ſeule occaſion ſa bande tua plus de deux cens perſonnes.

VIII. Le Duc de Bourgogne s'oppoſe au bien que le Roi vouloit faire.

Pendant que la France étoit déchirée par ces cruelles diviſions, le Roi apprit que Martin V avoit été canoniquement élu au Concile de Conſtance. Il le reconnut & le fit reconnoître par tout ſon Roiaume. Cependant il laiſſa dans toute ſa force une importante déclaration qu'il avoit donnée au mois d'Avril de la même année 1418, pour maintenir l'Egliſe Gallicane dans ſes Libertés en ſupprimant les annates, les réſerves & autres ſemblables charges, qui étoient fort odieuſes. Mais quelques meſures que prît ce Prince pour ſoutenir ſa déclaration, elle ne ſubſiſta pas longtems. Le Duc de Bourgogne qui s'étoit rendu maître de Paris & de la perſonne du Roi, & qui diſpoſoit de tout ſelon ſa paſſion & ſes intérêts, la fit révoquer avant la fin de l'année, dans la vûe de faire plaiſir au Pape & aux Cardinaux, qui lui étoient dévoués, comme il avoit paru dans l'affaire de Jean Petit. Et tant que dura la guerre avec les Anglois, les Papes diſpoſerent en France des bénéfices.

IX. Aſſaſſinat du Duc de Bourgogne. Ses ſuites.

L'année ſuivante 1419, le Duc de Bourgogne s'accommoda avec le Dauphin, & s'engagea à lui laiſſer la principale part dans le gouvernement. Dans l'entrevûe qu'ils eurent ſur le Pont de Montereau, le Duc de Bourgogne fut aſſaſſiné, comme nous l'avons dit dans l'Article précédent. Nous avons vu

auſſi juſqu'où Philippe ſon fils unique pouſſa le déſir de venger la mort de ſon pere, les moiens qu'il emploia pour faire paſſer la Couronne de France au Roi d'Angleterre, & le déplorable état auquel la France fut alors réduite.

X. Mort de Charles VI.

Charles VI mourut le vingtiéme d'Octobre 1422 dans ſon Hôtel de Saint Paul à Paris où il étoit né, n'aiant auprès de lui que ſon premier Gentilhomme de la chambre, ſon Confeſſeur & ſon Aumônier. Il étoit âgé de cinquante-deux ans & en avoit regné quarante-deux. Le lendemain de ſa mort après midi, les Chanoines accompagnés des Officiers du Palais, vinrent enlever ſon corps qu'on porta dans l'égliſe de Saint Paul, où le jour ſuivant on célébra une Meſſe ſolemnelle. Il fut dans cette égliſe pendant neuf jours, après leſquels on le porta à la Cathédrale & delà à S. Denys, pour être mis dans le tombeau de ſes prédéceſſeurs. Aucun Prince du ſang n'aſſiſta à ſes funérailles. Il avoit épouſé Iſabelle de Baviere à Amiens en 1385, & en avoit eu ſix fils & ſix filles. Ses trois premiers fils moururent dans l'enfance, & les trois autres, Louis, Jean & Charles furent Dauphins l'un après l'autre. Il n'y eut que ce dernier qui ſurvécut & qui ſuccéda à Charles VI. Nous avons vû le commencement du regne de Charles VII, la peine qu'il eut à réſiſter aux Anglois qui avoient uſurpé ſa Couronne, & les moiens extraordinaires que la Providence emploia pour la lui conſerver. Nous n'avons pu nous diſpenſer de parler des maux temporels que la France éprouva alors, & qui furent ſi funeſtes à la Religion.

Commencement du Regne de Charles VII.

I V.

Le Clergé de France depuis le sejour des Papes à Avignon, avoit souffert une infinité d'injustices de la part de la Cour de Rome. Ces vexations avoient toujours continué, sans que les plus vives remontrances des Rois eussent pu les arrêter. Ce fut pour y mettre fin que le Roi Charles VII convoqua en 1438 une assemblée à Bourges, où le Pape Eugene & les Peres de Bâle envoierent leurs Légats. Elle étoit composée des personnes les plus illustres du Roiaume. Le Roi voulut y présider lui-même, assisté de son fils Louis Dauphin, de plusieurs Princes du sang, & des plus grands Seigneurs tant ecclésiastiques que séculiers de son Conseil. On y dressa ce Réglement si célébre, qui fut appellé *PRAGMATIQUE-SANCTION*, nom que l'usage a donné aux Ordonnances qui concernent les grandes affaires de l'Eglise & de l'Etat, ou celles qui se rendoient dans les assemblées publiques de l'avis de plusieurs Jurisconsultes savans dans la pratique du Droit, qu'on appelloit *Pragmatici.* Pour bien entendre ce réglement si important, il est à propos de faire auparavant quelques observations.

XI. Assemblée celebre du Clergé a Bourges, où l'on dresse la pragmatique-Sanction.

Autrefois les Evêques étoient élus dans toute l'église par les suffrages du Clergé & du peuple. Tant que les Gaules furent soumises aux Empereurs Romains, le Clergé & le peuple élurent leurs Evêques: mais après la chute de l'Empire, les Rois qui s'emparerent des Gaules, aiant appellé les Evêques à leur Conseil, les Evêques par reconnoissance & pour leur faire plaisir, ordonnerent que le consentement des Rois seroit nécessaire dans la suite pour la validité des élections. Il arriva souvent que

XII. comment se faisoient autrefois les elections.

les Rois alloient au-delà du privilége qu'on leur avoit accordé : mais on convenoit toujours que l'élection appartenoit au Clergé & au peuple. On vouloit ſeulement qu'aucun Evêque ne fût élu ſans être connu du Roi, & ſans avoir ſon agrément. Quand un Evêque étoit mort, quelques eccléſiaſtiques & quelques laïcs étoient députés vers le Métropolitain, qui ſupplioit le Roi de permettre de donner un Evêque à cette égliſe, & de déſigner un des Evêques de ſa Province, pour aſſiſter au nom du Roi à l'aſſemblée qui devoit ſe tenir pour l'élection ; & cet Evêque étoit nommé Viſiteur. Lorſque l'élection étoit faite, on en portoit l'acte au Métropolitain, qui l'envoioit au Roi pour avoir ſon conſentement. Enſuite l'Archevêque & les autres Evêques de la Province examinoient l'élu & le ſacroient.

Cet uſage continua juſqu'aux premiers Rois de la troiſiéme Race, qui y apporterent un grand changement. Voici comment ſe firent alors les élections. Quand un Evêché étoit vacant, le Chapitre envoioit deux ou trois Chanoines au Roi, pour le prier d'agréer qu'ils éluſſent un Paſteur. Les Religieux & les Religieuſes après la mort des Abbés & des Abbeſſes, donnoient le même avis au Roi. Souvent ſes Officiers faiſoient ſaiſir le temporel de la dignité vacante, & s'en approprioient le revenu. Après l'élection, on donnoit de la part du Roi main-levée de la Régale, c'eſt-à-dire, de la ſaiſie faite en ſon nom. Il y eut encore depuis d'autres changemens, & il s'y gliſſa de grands abus vers le Regne de Charles VI, où l'Egliſe & l'Etat étoient dans une ſi étrange confuſion. Ce fut pour remédier à ces abus que le Conſeil de Charles VII & le

Clergé de France envoierent des Mémoires au Concile de Bâle dès l'annnée 1431. Ils avoient été dressés dans une autre assemblée de Bourges.

XIII. Ce qui a donné lieu à la Pragmatique.

Les Peres de Bâle pour répondre à ces Mémoires, envoierent au Roi de France plusieurs Décrets qui tendoient au rétablissement de la liberté de l'église, & le prierent de les confirmer & de les faire accepter dans son Roiaume. Ce fut pour entrer dans des vûes si justes, qu'on fit la célébre Pragmatique dont nous parlons. Par ce réglement que l'on a appellé le rempart de l'Eglise Gallicane, on ôte aux Papes presque tout le pouvoir qu'ils s'étoient attribué, de conférer les bénéfices & de juger des causes ecclésiastiques en France. Le Roi y proteste qu'il est obligé par le devoir de sa dignité roiale, & par le serment qu'il a fait en recevant la Couronne, de défendre & protéger l'église, ses Ministres & ses Loix sacrées; & de faire observer exactement dans son Roiaume les Décrets des anciens Peres. Il dit ensuite que le Concile général de Bâle avoit été légitimement assemblé par l'autorité des Conciles de Constance & de Sienne, des Papes Martin & Eugene, pour réformer l'église en son chef & en ses membres; que ce Concile qui travailloit à ce grand ouvrage, avoit fait des réglemens qu'il lui présentoit & à l'Eglise Gallicane par ses Députés, & prioit qu'on les reçût. Sur quoi, ajoute le Roi Charles VII, j'ai assemblé les Prélats de mon Roiaume avec un grand nombre de Docteurs, de Théologiens, & de Députés de l'Université. Et aiant donné audience dans cette assemblée en présence des Princes & des grands Seigneurs de mon Roiaume, aux

Députés du Pape & du Concile de Bâle, touchant ce qui concerne ce Concile, on a examiné leurs demandes avec beaucoup de ſoin ; & les Prélats aiant repréſenté combien depuis la naiſſance de l'Egliſe, la Foi Catholique & la diſcipline eccléſiaſtique avoient été floriſſantes en France, combien de maux avoit produit l'oubli des anciens Canons, & ſur-tout la tolérance des réſerves & graces expectatives, qui font qu'on confére le plus ſouvent les dignités eccléſiaſtiques & les bénéfices à des perſonnes inconnues, ſans ſcience, ſans pieté, au grand ſcandale des gens de bien, des égliſes, des Univerſités ; au préjudice des Docteurs & des perſonnes éclairées du Roiaume, & des droits de la Couronne : l'Egliſe Gallicane touchée de tant de déſordres & de tant d'abus, a arrêté dans cette Aſſemblée de Bourges, après un ſérieux examen, des Décrets préſentés de la part des Peres de Bâle, de les accepter, les uns ſans modification, & les autres avec modification : non, dit le Roi, qu'on ait jamais revoqué en doute la puiſſance ſouveraine du Concile ; mais c'eſt qu'on a cru qu'il étoit de l'intérêt public d'ajouter à quelques-uns de ces articles ces modifications, convenables aux tems & aux uſages du Roiaume.

XIV. Principaux articles de la pragmatique.

La Pragmatique étant dreſſée, le Roi nomma des Ambaſſadeurs pour la porter au Concile de Bâle. Elle contenoit vingt-trois articles tirés des Décrets du même Concile, & principalement de ceux qui concernent l'autorité des Conciles généraux, les collations, les élections, les graces expectatives, les appellations, les Annates & autres exactions ; la célébration de l'Office divin, les interdits. Le

premier article regarde la célébration des Conciles généraux. Il ordonne qu'ils ſoient tenus de dix en dix ans, & que le Pape en déſignera le lieu par l'avis du Concile. Le ſecond en établit l'autorité. Il dit qu'il eſt ſupérieur au Pape, & qu'il tient ſa puiſſance immédiatement de Jeſus-Chriſt ; que chaque fidéle, & le Pape même, eſt obligé de lui obéir. Cet article, tiré comme les autres, du Concile de Bâle, eſt approuvé ſans aucune modification. Le troiſiéme regarde les élections. On déclare qu'elles ſeront faites avec liberté, & par ceux qui en ont droit. C'étoit pour couper court aux fréquentes réſerves que les Papes faiſoient en ce tems-là. Le cinquiéme article traite de la collation des bénéfices. Les graces expectatives y ſont déteſtées comme des occaſions malheureuſes de donner aux égliſes des miniſtres indignes & incapables de les ſervir, & de ſe ſouſtraire à la juriſdiction des Ordinaires. Nous parlerons dans l'article de la diſcipline, des réſerves & des graces expectatives. La Pragmatique demande que le Concile de Bâle impoſe des peines temporelles contre ceux qui ſe ſerviront de ces graces expectatives, & obtiendront des bénéfices par leur moien. Dans un autre Article on déclare Simoniaques ceux qui exigent les Annates, c'eſt-à-dire, le revenu d'une année entiere de chaque bénéfice.

Cette auguſte Aſſemblée du Clergé de France aiant dreſſé ces articles, ſupplia le Roi de faire une loi ſur ce qui avoit été réſolu. Il la fit, & cette loi fut appellée Pragmatique. Il ordonna que cette loi ſeroit inviolablement obſervée dans ſon Roiaume, & il l'envoia au Parlement, où elle fut enregiſtrée l'année ſui-

vante. Elle fut obſervée en France pendant le Regne de Charles VII : & les efforts que fit le Pape Eugene pour l'abolir, furent inutiles & ſans effet. Nous rapporterons dans la ſuite toutes les atteintes qu'on lui a données depuis, & comment enfin le dernier coup lui fut porté par le fameux Concondat entre Leon X & François I.

V.

XV. Le Roi s'applique à corriger pluſieurs deſordres.

Deux ans après l'établiſſement de la Pragmatique, le Roi aſſembla les Seigneurs de ſon Roiaume à Orléans. Le but de cette aſſemblée étoit de chercher les moiens d'empêcher que les troupes ne fuſſent trop à charge aux peuples. Il fut arrêté, qu'en attendant qu'on pût procurer la paix, on réduiroit la Gendarmerie en compagnies d'ordonnance bien réglées; que chaque homme d'armes n'auroit que trois chevaux, au lieu de huit ou dix chevaux de bagage qu'ils avoient auparavant avec grand nombre de valets qui ravageoient tout le pays de leur route. Cette réforme ne fut point du goût des Seigneurs ni des Officiers, & occaſionna une ligue entre les Princes. Fâchés de ce que le Roi ne donnoit la confiance qu'à quelques particuliers qui partageoient entr'eux tout le gouvernement, ils s'unirent contre les Miniſtres & ceux qui étoient du Conſeil du Roi, & mirent à leur tête le Dauphin Louis, qui étoit déja marié quoiqu'il n'eût que dix-huit ans. Le Roi diſſipa cette faction, & obligea les ligués à lui demander pardon. Il parcourut quelque tems après la Champagne pour remédier aux deſordres que les gens de guerre cauſoient dans les Provinces. Il fit exécuter pour ſes concuſſions un homme qui étoit fort puiſſant : il priva de leurs charges & de

leurs emplois pluſieurs officiers & Gouverneurs de villes pour leur mauvaiſe conduite, & ordonna que les troupes ſeroient logées dans les villes & dans les fortereſſes, en impoſant certaines tailles pour leur entretien, afin qu'elles n'euſſent aucun prétexte de vexer le peuple. Jean Chartier dit que c'eſt-là l'origine des tailles en France, deſtinées pour la ſubſiſtance des ſoldats, afin qu'ils ne pillaſſent pas le pays.

XVI. Exécution remarquable.

Le même Auteur rapporte à la même année 1440 l'exécution de Gilles de Laval Seigneur de Rais, Maréchal de France, que le Duc de Bretagne fit arrêter & enſuite pendre & brûler à Nantes. Ce Seigneur étoit d'une des plus illuſtres maiſons de France, mais ſi déréglé dans ſes mœurs, qu'il s'abandonnoit à toute ſorte de crimes contre la Religion & contre la nature. Sur la vie publiquement ſcandaleuſe qu'il menoit, on le déféra à la juſtice. L'Evêques de Nantes lui fit ſon procès; le Sénéchal de Rennes juge général du pays s'y trouva, parce que le cas étoit mixte; & il fut condamné à être brûlé vif dans la prairie de Nantes.

XVII. Arrêt du Parlement de Paris contre l'Evêque de Nantes.

Nous nous écarterions trop de notre principal objet, ſi nous rapportions ce que fit Charles VII pour éloigner les ennemis du dehors, & pour réprimer les ſéditieux au dedans. D'ailleurs nous avons eu occaſion de parler des guerres continuelles qu'il eut à ſoutenir contre les Anglois. Le Parlement de Paris donna en 1455 une preuve de ſon zéle pour maintenir les Libertés de l'Egliſe Gallicane. Guillaume de Malétroit Evêque de Nantes, avoit appellé à Rome d'une Ordonnance du Roi. Le Parlement, à la réquiſition du Procu-

reur général, rendit un Arrêt qui saisit le temporel de cet Evêque à cause de son appel à Rome, parce qu'il avoit en cela violé les priviléges de l'Eglise Gallicane, les loix fondamentales du Roiaume, qui défendent d'interjetter de semblables appellations. Le même arrêt déclaroit que le Roi ne tient son temporel que de Dieu seul, & ne reconnoît point en cette matiere de supérieur sur la terre : que quoiqu'il soit vrai que le saint Siége puisse excommunier le Roi, il n'a pas cependant le pouvoir de le priver de ses Etats, ni de dispenser ses sujets du serment de fidélité ; que les droits du prince ne doivent être plaidés qu'en sa Cour ; & que loin que les Evêques puissent appeller de ses Ordonnances, pour les faire casser par les Papes, ils ne peuvent pas même sortir du Roiaume sans sa permission, ni les Papes citer devant eux aucun de ses sujets. L'Evêque quitta son Evêché, & le Pape lui donna dans la suite le titre d'Archevêque de Thessalonique.

V I.

XVII. Ambassade célebre que Charles VI envoie a Mantoue.

Le Pape Pie II écrivit en 1459 aux Princes Chrétiens pour les prier de s'assembler avec lui à Mantoue, ou du moins d'y envoier leurs Ambassadeurs. Il étoit question de faire la guerre aux Turcs. Le Roi Charles VII envoia l'Archevêque de Tours qui etoit un vénérable vieillard, l'Evêque de Paris, Thomas de Courcelles célébre Théologien, & le Bailli de Rouen. L'Evêque de Paris porta la parole au Pape, & fit un discours qu'il divisa en deux parties, & qui dura près de deux heures. Il releva le mérite du Roi de France & de ses ancêtres. Il loua leur attachement aux intérêts de la Religion, & leur zéle pour éteindre le

ſchiſme, vertus qui leur avoient acquis le titre de Rois très-Chrétiens. Il demanda enſuite le Roiaume de Sicile pour René d'Anjou. Le Pape dans ſa réponſe releva beaucoup le Saint Siége, & dit que tous les Princes devoient s'y ſoumettre. Il loua les grandes actions des Rois de France, remontant juſqu'au tems de Charlemagne & même de Clovis, & faiſant voir combien l'Egliſe de Rome avoit reçu d'avantages de la protection des Rois très-Chrétiens, & ſur-tout du Prince qui regnoit, ſans lequel il étoit impoſſible d'arrêter les progrès des Turcs. Il fit auſſi l'éloge du Roiaume de France, de l'Univerſité de Paris, de ſes égliſes & de ſes monaſteres.

XIX. Le Pape attaque la Pragmatique.

Dans une autre audience, le Pape dit aux Ambaſſadeurs de France, qu'il étoit ſurpris que l'on attendît de lui une auſſi grande grace que celle de l'inveſtiture d'un Roiaume pour un Prince François, tandis que l'on continuoit d'y ſoutenir la Pragmatique-Sanction, & que l'on exécutoit une ſi mauvaiſe Règle, qui étoit l'acte le plus injurieux qui eût jamais été fait à la dignité du Souverain Pontife. Il ajouta qu'il ne pouvoit dire des François, ce que S. Paul dit des Chrétiens : Je vous ai fiancé à cet unique époux qui eſt Jeſus-Chriſt, pour vous préſenter à lui comme une vierge toute pure ; tant qu'ils auroient cette tache de la Pragmatique. Lorſque Pie II n'étoit qu'Æneas Sylvius il ne parloit pas ainſi. Car il avoit reçu & approuvé la Pragmatique dans le Concile de Bâle, & en avoit été un des plus zélés défenſeurs. Mais en changeant d'état, il avoit auſſi changé de ſentiment, ou du moins de conduite.

XX. Les Evêques.

Les Ambaſſadeurs ne manquerent pas dans leur réponſe de relever ce que le Pape avoit

de France la defendent.

On refuſe au Pape une levée de deniers.

dit de la Pragmatique. On blâme notre Roi, dirent-ils, de ce qu'il fait executer cette loi dans ſon Roiaume, & l'on prétend qu'elle eſt une tache pour les François, en ce qu'elle donne atteinte aux priviléges du Siége apoſtolique. Mais comme nous ſommes obligés de défendre l'innocence & la réputation du Roi, nous vous dirons, que les Décrets du Concile général de Bâle ont été autrefois preſentés à notre Roi très-Chrétien, & qu'en préſence des plus grands Seigneurs de ſon Roiaume, après avoir pris conſeil des Archevêques & Evêques, des Univerſités & des plus ſavans Docteurs, il connut que la Pragmatique étoit le réglement d'un Concile aſſemblé pour la réformation de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres. Le Roi apprit encore que ces Décrets étoient entiérement conformes aux Canons des anciens Conciles, & aux Statuts des Souverains Pontifes. C'eſt ce qui le porta à accepter ces mêmes Décrets. Comme ils avoient repréſenté au Pape qu'il n'étoit pas poſſible que le Roi leur maître envoiât des troupes contre les Turcs, tant qu'il n'y auroit point de paix entre la France & l'Angleterre, le Pape promit de travailler à cette paix. Il demanda que puiſqu'on ne lui fourniſſoit point de troupes, du moins on lui permît de lever une taxe ſur le Clergé de France pour les frais de la guerre contre les Turcs. Les Ambaſſadeurs répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre là deſſus : mais qu'ils croioient que le S. Siége ne devoit point compter ſur ce fonds ; qu'on avoit accordé depuis peu une pareille levée d'argent, & qu'on ne ſeroit pas diſpoſé à en accorder une nouvelle.

Le Parlement de Paris aiant ſçu de quelle

maniere le Pape avoit parlé aux Ambaſſadeurs de France touchant la Pragmatique, en fut extrêmement choqué. Et le Procureur général Dauvet informé que le diſcours du Pape ne tendoit à rien moins qu'à diviſer l'Egliſe de France du corps de l'Egliſe univerſelle, fit en 1460 une proteſtation très-forte contre tout ce que le Pape avoit dit en cette occaſion, & interjetta appel au premier Concile général, ſans avoir égard à la défenſe que le Pape avoit faite depuis peu d'appeller de ſes jugemens au Concile. Voici comment étoit dreſſé ce célébre acte d'Appel interjetté par l'ordre même du Roi Charles VII. Puiſque notre Saint Pere le Pape, à qui la puiſſance a été donnée pour l'édification de l'Egliſe, & non pour ſa deſtruction, veut inquiéter & accabler le Roi notre Seigneur, les Eccléſiaſtiques de ſon Roiaume, & même les ſéculiers ſes ſujets, je proteſte, moi Jean Dauvet Procureur géneral du Roi, & établi ſpécialement en ſon nom par les Notaires qui ont ſouſcrit, de la nullité de tels jugemens, ſelon les Décrets des Saints Canons, qui déclarent nulles ces ſortes de Sentences. Je ſoumets néanmoins toutes choſes au jugement du Concile univerſel, auquel notre Roi très-Chrétien prétend avoir recours, & auquel j'appelle en ſon nom. Cet appel mortifia d'autant plus le Pape, qu'il fut publié après la Bulle qui défendoit d'en interjetter aucun.

VII.

L'année ſuivante 1461, le Roi étant à Meun en Berri, on lui dit que ſes domeſtiques avoient réſolu de le faire mourir. Cet avis qui lui fut donné par un de ſes Officiers dont il avoit éprouvé l'attachement & la fidélité, lui

XXI. Le Roi ſe laiſſe mourir de faim. ſon caractére.

renversa tellement l'imagination, qu'il ne croioit voir par-tout que des poignards & des poisons. Il ne sçavoit plus de quelle main il pouvoit sans danger recevoir des alimens, & pour plus grand sûreté, il prit le parti de ne point manger du tout. Il passa ainsi sept ou huit jours sans rien prendre, quelques raisons que ses médecins pussent lui alléguer pour le guérir de cette espéce de phrénésie. Enfin comme ils lui représenterent fortement que par cette conduite il se donnoit lui-même la mort qu'il vouloit éviter, il consentit à prendre quelque nourriture; mais il lui fut impossible de rien avaler. La fievre le prit, & il mourut le vingt-deuxiéme de Juillet, après avoir reçu les Sacremens, & avoir demandé pardon à Dieu des grands scandales qu'il avoit donnés par son incontinence & ses adultéres. Peut-être jamais Prince n'eut de plus grandes traverses, de plus puissans ennemis, & ne les surmonta avec plus de gloire. Après avoir chassé de son Roiaume ceux qui vouloient usurper sa Couronne, il en trouva dans sa maison de plus dangereux qui attenterent à sa vie. Il faut au reste convenir que ce Prince eut grand nombre de braves & fidéles Officiers, qui méritent de partager avec lui la gloire de tant d'exploits qui lui ont fait donner le nom de victorieux. On a dit de lui qu'il auroit pu être appellé heureux, s'il avoit eu un autre pere & un autre fils. Il étoit libéral, bon, équitable, & aimoit tendrement ses sujets. Il eut un soin particulier de la justice & de la police de son Roiaume. Il travailla avec zéle à la réformation de l'Eglise, & ne voulut jamais imposer aucune taxe sur les biens ecclésiastiques. Son grand défaut fut

de ſe laiſſer gouverner par ſes favoris & par les femmes, auſquelles il eut le malheur de s'attacher au préjudice de la fidélité conjugale. Il mourut âgé de cinquante-neuf ans, après en avoir regné quarante. Il laiſſa onze enfans légitimes de ſon épouſe Marie fille de Louis II Duc d'Anjou ; ſçavoir, quatre fils & ſept filles. De ſes quatre fils, il n'y en eut que deux qui lui ſurvécurent, Louis Dauphin qui lui ſuccéda, & Charles ſon ſecond fils, qu'il avoit deſſein de faire reconnoître pour ſon ſucceſſeur à la Couronne, ſi la mort ne l'eût prévenu.

XXII. Ses funérailles.

Son corps qui étoit demeuré à Meun juſqu'au commencement d'Août, fut apporté à Paris, & mis d'abord dans l'égliſe Cathédrale. Le convoi ſe fit principalement aux dépens de Tannegui du Châtel, premier Gentilhomme de la chambre, que Charles VII avoit relegué dans une de ſes terres en Bretagne. Dès qu'il eut appris la mort de ſon maître, il ſe hâta de venir lui rendre les derniers devoirs, & n'épargna point la dépenſe pour faire tranſporter ſon corps d'une maniere honorable; & auſſi-tôt après les funerailles il s'en retourna en Bretagne. Sans l'attention de ce fidéle ſujet, le Roi auroit été porté à Saint Denys ſans aucune pompe, les Seigneurs François négligeant abſolument de donner à leur Prince ces dernieres marques de leur reconnoiſſance & de leur reſpect, & ne ſongeant qu'à faire leur cour au Dauphin Louis à qui appartenoit la Couronne. Quatre Seigneurs de la Cour du Parlement en robes rouges, accompagnés de pluſieurs Seigneurs de la même Cour, tenoient les quatre coins du poële. Le corps étoit couvert d'un drap d'or très-riche, & poſé ſur

une litiere. Le Duc d'Orléans, les Comtes d'Angoulême, d'Eu & de Dunois le suivoient à cheval. Le convoi étoit précédé de Louis de Harcourt Archevêque de Narbonne, qui officia Pontificalement à Notre-Dame & à Saint Denys. Le Recteur de l'Université marchoit ensuite, les Officiers de la Chambre des Comptes, les Maîtres des Requêtes, le Prévôt de Paris, le Châtelet, & grand nombre de Religieux. Le Docteur Thomas de Courcelles prononça l'Oraison funèbre à Saint Denys, où le corps fut porté après qu'on eut célébré la Messe à Notre-Dame.

VIII.

XXIII. Regne de Louis. XI. sa mauvaise conduite.

Le Dauphin apprit en Brabant la mort du Roi. Il montra plus de joie de se voir maître de la Couronne, que de chagrin d'avoir perdu son pere; sans se mettre même en peine de sauver les apparences. La conduite qu'il avoit tenue jusqu'alors, faisoit assez connoître ce qu'on devoit attendre de son gouvernement. Il alla en diligence droit à Reims, où il se fit sacrer & couronner le jour de l'Assomption. Il se rendit ensuite à Paris où il fit son entrée avec beaucoup d'éclat. Comme la Reine s'étoit retirée à Amboise après la mort de Charles, le nouveau Roi l'y alla voir. Elle mourut peu de tems après cette visite, au grand regret des gens de bien, qui eussent souhaité que le respect que son fils avoit pour elle, eût servi plus long-tems de frein à ses violences. A peine fut-il entré dans son Roiaume, qu'il s'y conduisit comme dans un pays de conquête. Il dépossa plusieurs Ministres recommandables par leur probité; il destitua presque tous les Officiers de la Cour, de la Justice, & des Finances: il maltraita toutes les créatures du

Roi ſon pere, & prit plaiſir à caſſer tout ce qu'il avoit fait. Il ne donna à ſon frere que le Berri pour tout appanage; mit à la Baſtille le Comte de Dammartin, parce qu'il avoit été envoié ſix ans auparavant par le feu Roi pour l'arrêter. Il chargea le peuple d'impôts, dépouilla les Grands, & s'attira la haine de tout le Clergé. Il obligea le Duc de Bretagne à venir lui faire en perſonne hommage de ſes Etats. Louis étoit alors à Tours, d'où il alla en pélerinage à Saint Sauveur de Rhedon en Bretagne; & le Duc qui avoit pris les devans l'y reçut avec beaucoup d'honneur.

XXIV. Le pape l'engage à abolir la pragmatique.

Le Pape Pie II lui envoia en qualité d'Ambaſſadeur, Jean Jouffroi Evêque d'Arras. Il le chargea de recommander au Roi les intérêts de la Religion, & de l'engaget à ſecourir les Chrétiens contre les Turcs. Mais la principale de ſes inſtructions étoit de porter ce Prince à abolir la Pragmatique-Sanction dans ſon Roiaume. L'Evêque avoit de grands talens pour les négociations, mais il avoit encore plus d'ambition. Comme il étoit flatté de la promeſſe que le Pape lui avoit faite de l'élever à la dignité de Cardinal, il ne négligea rien pour mériter une telle récompenſe. Il n'eut pas de peine à réuſſir. Louis avoit promis, & même fait vœu depuis long-tems d'abolir la Pragmatique dès qu'il ſeroit Roi, uniquement peut-être parce que ſon pere l'avoit établie. Ainſi dès que l'Evêque d'Arras lui eut fait connoître l'intention du Pape, il lui promit de s'y conformer. Mais avant que d'en écrire à Rome, il voulut que l'Evêque l'aſſûrât de deux choſes: l'une que Pie II ceſſeroit de protéger Ferdinand contre René d'Anjou pour la Couronne de Sicile; l'autre qu'il y au-

Moiens injuſtes employés pour cela.

roit un Légat François dans le Roiaume pour la nomination des bénéfices, afin que l'argent n'en ſortît point. L'Evêque lui fit eſpérer que le Pape ne ſe rendroit pas difficile ſur ces deux articles. Louis XI content de cette promeſſe écrivit au Pape qu'il étoit déterminé à abolir la Pragmatique, quoiqu'obſervée dans ſon Roiaume, & établie après une ſérieuſe délibération des plus ſavans Evêques. Je veux, diſoit-il, nonobſtant les avis contraires de ceux de mon Conſeil, que cette Loi n'ait aucune force en France; que le Pape y exerce une autorité ſouveraine; & ſi les Evêques font la moindre réſiſtance, je les contraindrai à obéir. L'Evêque d'Arras bien ſatisfait de la docilité, ou plutôt de la foibleſſe du Roi, & ſe regardant déja comme Cardinal, ſe chargea volontiers de porter cette lettre au Pape. Il apprit ſa promotion en s'en retournant à Rome.

XXV. Joie qu'on en a à Rome.

Il fut tellement ébloui de ſa nouvelle dignité, qu'il oublia les belles promeſſes qu'il avoit faites au Roi, & ne penſa qu'à ſes propres intérêts. Les Romains triompherent de l'acte qui caſſoit la Pragmatique; & ils eurent l'inſolence de traîner par les rues la Carte qui contenoit ce ſage Réglement, & de faire à cette occaſion des réjouiſſances publiques, comme d'une victoire de la Cour de Rome ſur le Concile de Bâle. Le Pape envoia au Roi une épée qu'il avoit bénie la nuit de Noël, & dont le fourreau étoit enrichi de pierreries. Ce fut tout ce que ce Prince obtint du Pape pour ſon ſervile dévouement à ſes injuſtes volontés. L'ambition de l'Evêque d'Arras n'étoit point encore ſatisfaite par la nouvelle dignité dont il ſe voioit revêtu; & aiant appris que l'Archevêché de Beſançon & l'Evêché d'Albi étoient

étoient vacans, il les demanda tous deux au Pape. Mais le pape lui accorda seulement l'option de l'un des deux. Comme l'Evêché d'Albi étoit d'un plus gros revenu, il le préféra. Mais il conserva un secret ressentiment contre le pape, de ce qu'il ne lui avoit pas en même-tems accordé l'Archevêché de Besançon, & il s'en vengea dans la suite, en le traversant dans toutes les occasions.

XXVI. Remontrances du Parlement & de l'Université au sujet de la Pragmatique.

Le Pape ne tira pas de sa politique tout l'avantage qu'il s'en étoit promis. Le Roi indigné de ce qu'il lui avoit manqué de parole, ne fit point exécuter sa déclaration contre la pragmatique. Il punit aussi le Cardinal d'Arras de son infidélité, en le disgraciant. Les remontrances que le parlement & l'Université de Paris firent à ce Prince, contribuerent encore à lui faire sentir la faute qu'il avoit faite. On lui représenta qu'il n'y avoit jamais eu de Loi dans l'Etat qui eût plus solemnellement reçu son autorité de l'Eglise universelle, que la Pragmatique ; que depuis l'établissement de cette importante Loi, le Roiaume avoit toujours prospéré ; que les églises avoient été pourvûes d'excellens Pasteurs. La conclusion étoit que le Roi étoit obligé de garder cette Loi. Le Parlement de Toulouse en enrégistrant la déclaration contre la Pragmatique, déclara expressément qu'il ne le faisoit que par un ordre exprès de sa Majesté. Toutes ces oppositions furent cause que la pragmatique continua de servir de régle dans la plûpart des articles qu'elle contenoit, & que le Roi lui-même fit dans la suite de nouvelles Ordonnances touchant les réserves & les expectatives des bénéfices, par lesquelles il ôtoit au pape le principal avantage

qu'il avoit eſpéré de l'abolition de la Pragmatique.

IX.

XXVII. Guerre civile.

Dès la troiſiéme année du regne de Louis XI en 1463, les Grands du Roiaume formerent contre lui une ligue, qu'on nomma la ligue du bien public. Le deſſein qu'il avoit eu d'abbaiſſer les Princes, & l'imprudence qui lui avoit fait diſgracier tous ceux qui étoient en place ſous le regne de ſon pere, avoient fait un grand nombre de mécontens. La ligue fut ménagée & concertée pendant quatre ans, ſans que le Roi s'en apperçût, & elle éclata en 1465, lorſqu'il n'étoit plus poſſible de la rompre. Cette guerre civile déſola la France pendant pluſieurs années. Nous n'entretons point dans le détail de ces malheureuſes diviſions, qui furent ſi funeſtes à l'égliſe de France. Après avoir conquis la Normandie ſur les Princes qui s'en étoient emparés, le Roi mit des Gouverneurs fidéles dans les places, & réſolut de s'appliquer à régler ſon Etat, & de ſe tenir ſur ſes gardes contre ſes ennemis. Il tint pour cela à Paris en 1466, une aſſemblée des perſonnes les plus conſidérables du Roiaume. On en choiſit vingt-un pour travailler à réformer les abus. Mais le feu de la guerre civile, qui n'étoit pas éteint, ſe ralluma deux ans après.

XXVIII. Louis XI penſe à s'emparer de la Bretagne

Louis XI porta la guerre en Bretagne, après s'être attaché Tannegui du Châtel dont nous avons déja parlé. Le Duc de Bretagne avoit épouſé la fille du Roi d'Ecoſſe; mais cette Princeſſe n'aiant pas le bonheur de lui plaire, il s'attacha à une autre femme, qui étoit mariée. Tannegui du Châtel crut qu'en qualité de Grand-Maître de la maiſon du Duc,

D'Argentré, Hiſt. de Bret. Con-

il pouvoit lui repréſenter avec reſpect, que le déréglement de ſa vie lui attireroit beaucoup d'affaires fâcheuſes ; que les peuples murmuroient contre l'adultére public de leur Souverain ; & que Dieu commençoit à le punir en ne lui donnant que des filles : enſorte que n'y aiant de ſa branche que lui ſeul de mâle, ſes ſujets pourroient paſſer après ſa mort ſous une domination érrangere : ce qui n'étoit point arrivé depuis que les Bretons avoient ſecoué le joug des Romains. Cette remontrance irrita ſi fort le Duc, que Tannegui fut obligé de ſe retirer dans ſa maiſon du Châtel. Louis XI toujours attentif aux occaſions d'ôter à ſes ennemis les perſonnes de mérite, engagea Tannegui à paſſer en France; & pour le dédommager des terres qu'il laiſſoit en Bretagne, il lui donna des appointemens conſidérables avec les gouvernemens de Rouſſillon & de Cerdaigne. Louis entra enſuite en Bretagne, dont la Nobleſſe étoit indiſpoſée contre le Duc, & le força de lui demander la paix. Le Roi la lui accorda, à condition qu'il renonceroit à l'alliance avec le Duc de Bourgogne. Ce Traité fut ratifié à Nantes le dix-ſeptiéme de Septembre 1468. Lorſqu'on l'annonça au Duc de Bourgogne, il ne voulut pas le croire, & peu s'en fallut qu'il ne fit pendre celui qui lui en apportoit la nouvelle. Mais en aiant eu des preuves qui ne lui permettoient pas d'en douter, & d'ailleurs apprenant que la ville de Liege qui lui appartenoit en qualité de Duc de Brabant, commençoit à remuer, il conſentit à une tréve avec Louis XI, móiennant une ſomme de ſix vingts mille écus d'or. Ils eurent enſuite une entrevûe à Peronne, où le Roi pour lui marquer plus de con-

tin. de Fl. Tome XXIII. l. 113. n. 37.

fiance, l'alla trouver ſans gardes, & accompagné ſeulement du Duc de Bourbon & de quelques Seigneurs. Il fut reçu avec de grands honneurs & logea dans la ville. Alors arriverent à Peronne trois Princes de la maiſon de Savoie & pluſieurs Seigneurs de Bourgogne, tous ennemis de Louis, & dont il avoit même autrefois maltraité quelques-uns. Leur ſéjour à Peronne lui donna tant d'inquiétude, qu'il pria le Duc de le loger dans le Château. Mais a peine s'y fut il renfermé, que l'on apprit que les Liégeois à la ſollicitation de Louis s'étoient révoltés, & avoient déja pris la ville de Tongres. C'étoit le Roi en effet qui les y avois portés en leur envoiant deux Ambaſſadeurs, qu'il n'avoit pas eu ſoin de contremander depuis qu'il s'étoit accommodé avec le Duc. A cette nouvelle le Duc entra en fureur, fit fermer les portes du Château, traita le Roi de traître & de perfide; & ſans Philippe de Comines qu'il conſulta ſur ce qu'il devoit faire, il y a bien de l'apparence qu'il auroit pris quelque parti violent contre la perſonne du Roi. Pendant trois jours ce Prince fut dans des fraieurs mortelles. Il fallut enfin en venir à un nouveau Traité par lequel Louis XI cédoit la Champagne & la Brie au Duc de Berri ſon frere, & promettoit d'accompagner le Duc de Bourgogne à Liége avec tel nombre de troupes qu'il déſireroit, pour être témoin de la punition des Liégeois. Après que ce Traité eut été conclu, on ouvrit les portes du Château, & le Roi recouvra ſa liberté.

XXIX. Ruine de la ville de Liége.

Dès le lendemain on ſe mit en marche pour l'expédition de Liége. Quoique les fortifications de cette ville euſſent été détruites, &

qu'elle fût ſans artillerie, ſes habitans ſe défendirent comme des déſeſpérés pendant huit jours. Ils firent de vigoureuſes ſorties, & une entre autres dans l'obſcurité de la nuit, où ils penſerent prendre le Roi & le Duc dans leurs logis. Mais un Dimanche trentiéme d'Octobre, jour auquel les aſſiégés croioient n'avoir rien à craindre, les troupes du Duc de Bourgogne monterent à l'aſſaut vers le midi, & entrerent dans la ville. Une grande partie des habitans s'enfuit dans les Ardennes, où la plûpart pétirent de miſére. Les autres ſe ſauverent dans les égliſes, & s'enfermerent dans les maiſons. Toute la ville fut abandonnée au pillage, & le Roi étoit obligé d'en être témoin, & de paroître même s'en réjouir. Quatre jours après il obtint du Duc ſon vaſſal la permiſſion de retourner à Paris, pour faire vérifier au Parlement leur Traité de Peronne. Le Duc lui fit de mauvaiſe grace quelques excuſes de l'avoir amené à une pareille expédition, & le conduiſit environ une demi-lieue. Après le départ du Roi, le Duc fit jetter dans la Meuſe mille ou douze cens de ces malheureux qui s'étoient cachés dans les maiſons, & mit le feu à toute la ville, excepté aux égliſes & à trois cens maiſons qu'il réſerva pour les eccléſiaſtiques: mais la plûpart de ces égliſes n'avoient point été épargnées dans le pillage général. Il y avoit à Liége trente-deux Paroiſſes, huit Chapitres de Chanoines, outre les monaſteres d'hommes & de filles, pluſieurs chapelles & hôpitaux, & plus de ſix vingts mille ames.

XXX. Le Cardinal Balue.

Celui qui ſouffloit le plus en France le feu de la diſcorde, étoit le Cardinal Balue. Il étoit de très-baſſe naiſſance. Il vint à bout

par ſa profonde politique, de devenir d'arbord grand Vicaire de Jean de Beauveau Evêque d'Angers, enſuite Aumônier du Roi Louis XI, Abbé du Bec, Intendant des Finances, Evêque d'Evreux, & enſuite d'Angers après avoir fait dépoſer Jean de Beauveau, & enfin Cardinal. C'étoit un homme artificieux, diſſimulé, à qui le menſonge & la fourberie ne coûtoient rien. Quand il avoit quelque grace à demander au Pape, il indiſpoſoit le Roi contre lui, & s'offroit ſecrétement pour négocier la reconciliation. Comme il ſavoit que la Pragmatique n'étoit point entiérement abolie dans le Roiaume, & que les Parlemens & les Univerſités conſpiroient à la conſerver, il travailla à diviſer les Ducs de Bretagne & de Bourgogne d'avec le Roi, de peur que ces trois Princes ne travailliſſent de concert à la faire obſerver. Cet homme que le Roi avoit tiré de la pouſſiere pour le combler de bienfaits & le faire ſon Miniſtre de confiance, eut la noirceur de le trahir. Il concerta mille intrigues avec les Ducs de Bourgogne & de Berri, il vouloit ſur-tout brouiller le Roi avec ce dernier. On intercepta les Lettres qui prouvoient ſa perfidie, & le Roi l'aiant fait arrêter avec l'Evêque de Verdun qui étoit complice, ils furent mis tous deux en priſon; le Cardinal à Montbaſon, & l'Evêque à la Baſtille. Le Roi envoia à Rome deux Avocats du parlement pour demander au Pape des Commiſſaires qui leur fiſſent leur procès en France. Le pape répondit qu'un Cardinal ne pouvoit être jugé qu'à Rome & en plein Conſiſtoire. Le Roi punit les deux coupables d'une très-longue & très-rigoureuſe priſon. Le Cardinal y fut onze ans, & l'Evêque de Verdun quatorze ou

quinze, malgré les ſollicitations continuelles de la Cour de Rome. Ce fut en 1469 que ces traîtres furent empriſonnés. L'Evéque de Verdun avoit perſuadé au Roi de faire faire des cages de fer pour punir ceux qui l'auroient offenſé. Il y fut mis le premier, & y demeura tout le tems de ſa priſon.

XXXI. Etabliſſement de l'Ordre de ſaint Michel.

La même année 1469 Louis XI inſtitua l'Ordre de Saint Michel. Il voulut apparemment ſuivre l'exemple de ſon oncle maternel René d'Anjou Roi de Sicile, qui avoit inſtitué l'Ordre du Croiſſant. Il aſſembla le premier d'Août dans le Château d'Amboiſe ceux qu'il avoit choiſis, & les créa Chevaliers ſous l'invocation de Saint Michel, qui étoit honoré comme protecteur de la Monarchie Françoiſe. Le collier qui leur fut donné étoit d'or, à coquilles entrelaſſées d'un double lacqs, & aſſiſes ſur des chaînettes ou mailles d'or. On avoit attaché au milieu de ce collier une médaille où étoit gravée une figure de S. Michel. Le ſerment que les Chevaliers faiſoient, étoit principalement de ſoutenir de tout leur pouvoir l'autorité du Roi & les droits de la Couronne. Le nombre en fut d'abord fixé à trente-ſix; mais le Roi n'en nomma que quinze dans ſa premiere promotion, parmi leſquels étoient Charles Duc de Berri ſon frere, Jean Duc de Bourbon, Louis de Luxembourg Connétable, André de Laval, Louis de Beaumont, Louis d'Etouteville, Antoine & Gilbert de Chabannes, Géorge de la Trémouille, Charles de Cruſſol, Tannegui du Châtel. Les ennemis de Louis XI diſoient que par le moien de ce collier, il vouloit avoir ſous ſa main tous les Grands du Roiaume, quand ils viendroient au Chapitre.

XXXII. Caractere de Louis XI. Ses pratiques de dévotion.

On parloit ainſi de lui, parce qu'on le connoiſſoit pour un Prince profond & diſſimulé. Sous un extérieur ſimple & même bas, il cachoit beaucoup d'eſprit & d'ambition. Il avoit un habit court & étroit qui étoit d'une étoffe fort groſſiere, & il portoit à ſon bonnet une image de la Vierge faite de plomb, qu'il baiſoit ſouvent, ſur-tout quand on lui annonçoit quelque bonne nouvelle. Pendant qu'il ne ſe faiſoit point de ſcrupule des actions les plus injuſtes; il étoit fort attaché à certaines pratiques extérieures de Religion, cherchant à appaiſer par ces ſortes de dévotions les remords de ſa conſcience. Il ornoit les égliſes, faiſoit tous les ans quelque pélerinage, ſur-tout dans les lieux où l'on honoroit la ſainte Vierge. Le premier de Mai 1472 il fit faire à Paris une Proceſſion ſolemnelle, & ordonna de faire ſonner les cloches à midi, afin que chacun fût averti de réciter l'*Angelus* & l'*Ave Maria*, pour obtenir par la protection de la Sainte Vierge la paix ſi néceſſaire au Roiaume. Il fit un Edit par lequel il ordonna de célébrer la fête de Charlemagne, que l'Univerſité avoit choiſi pour Patron dès le commencement du onziéme ſiécle.

XXXIII. Edits de Louis XI ſur les affaires eccléſiaſtiques.

Au commencement de l'an 1476, Louis XI fit publier un Edit qui portoit, que les Rois de France aiant obtenu du Concile de Conſtance le pouvoir de demander au Pape la convocation d'un Concile général, & que les guerres aiant empêché ce Concile de s'aſſembler, d'où il étoit arrivé beaucoup de maux & de ſcandales, il avoit réſolu de demander ce Concile au plutôt. Il ordonnoit en conſéquence à tous les Archevêques, Evêques &

autres Prelats, de ſe retirer dans leurs Diocèſes dans l'eſpace de ſix mois, ſous peine de ſaiſie de leur temporel ; d'attendre là le jour auquel ils ſeroient convoqués, & de s'y préparer au Concile. Cet Edit ordonnoit encore à tous ceux qui viendroient de Rome, de montrer en entrant dans le Roiaume les lettres, Bulles & autres Ecrits dont ils ſeroient chargés, afin qu'on pût voir s'il n'y avoit rien de contraire aux intérêts de l'Egliſe Gallicane. Par un autre Edit de la même année il défendit pour le même ſujet, qu'aucun Abbé, Prieur, ou Religieux, n'allât au Chapitre de ſon Ordre, s'il ſe tenoit hors du Roiaume, & cela ſous peine de banniſſement & d'autres punitions plus rigoureuſes. La même défenſe a été faite pluſieurs fois en France.

XXXIV. Sa maladie.

Louis XI étoit dans des défiances & des inquiétudes continuelles, qui augmentoient toutes les fois qu'il apprenoit quelque mort tragique. Il choiſit pour ſa garde cent gentilshommes dont il étoit bien sûr, & il y ajoûta un corps conſidérable de gens d'armes. Les uns & les autres le gardoient jour & nuit ; & il y avoit de plus un Page qui étoit toujours à ſes côtés, qui avoit ordre de tuer quiconque approcheroit du Roi ſans en avoir auparavant obtenu la permiſſion. Au mois de Mars 1480, comme il dînoit dans un village près de Chinon en Touraine, il eut une violente attaque d'apoplexie, & perdit tout d'un coup la parole & la connoiſſance. Après qu'il fut un peu revenu à lui par le ſecours des remédes, on le rapporta à Forges d'où il étoit parti le matin. Il recouvra la parole trois jours après ; mais ce qu'il diſoit étoit ſi peu articulé, qu'il n'y avoit que ſes Officiers qui l'entendiſſent. Dix

ou douze jours après cette attaque, voulant perſuader au Public qu'il étoit encore capable des grandes affaires, il aſſembla ſon Conſeil, & obligea ſes Miniſtres de parler ſur les matieres dont il s'agiſſoit, quoiqu'il n'entendît pas trop ce qu'ils diſoient. Le Légat neveu du Pape Sixte IV qui occupoit alors le S. Siége, profita de la circonſtance de la maladie du Roi pour lui demander la liberté du Cardinal Balue, que la Cour de Rome n'avoit pû obtenir malgré toutes les inſtances qu'elle avoit faites pendant plus de dix ans. Le Roi ſe laiſſa fléchir, & le Cardinal étant ſorti de priſon alla trouver le Pape, qui lui fit le meilleur accueil du monde, & lui donna l'Evêché d'Albano.

XXXV. La Provence eſt reunie à la couronne.

René d'Anjou Comte de Provence, mourut au mois de Juillet de cette année 1480. Il avoit inſtitué héritier de tous ſes Etats ſon neveu Charles Duc de Calabre Comte du Maine; mais ce Prince mourut à Marſeille l'année ſuivante; & avant que de mourir, il fit, par ſon Teſtament, le Roi Louis XI ſon héritier univerſel en toutes ſes terres, pour en jouir lui & tous les Rois de France ſes ſucceſſeurs, lui recommandant inſtamment de maintenir la Provence dans toutes ſes libertés, prérogatives & coûtumes. C'eſt ainſi que la Provence fut réunie à la Couronne de France.

XXXVI. Le Roi a une ſeconde attaque.

Louis eut cette même année 1481 dans ſon Château du Pleſſis-les-Tours, une ſeconde attaque d'apoplexie, ſemblable à celle qu'il avoit eue à Chinon. Quelque tems après, il fut encore en état de faire pluſieurs voiages en differentes Provinces. Au mois de Décembre 1482 fut conclu le fameux Traité d'Arras entre le Roi Louis XI, le Dauphin & le Roiaume d'une part; l'Archiduc d'Autriche fils de

Remédes ſinguliers qu'il emploie.

l'Empereur Maximilien, & ſes enfans Philippe & Marguerite de l'autre. Il étoit ſtipulé par ce Traité, que la Princeſſe Marguerite, âgée ſeulement de trois ans, épouſeroit le Dauphin qui en avoit douze, lorſqu'elle ſeroit en âge, & quelle auroit pour dot les Comtés d'Artois & de Bourgogne; les terres & ſeigneuries de Maconnois, Auxerrois, Salins, Bar-ſur-Seine & Noyers. Le Roi ratifia ce Traité au Pleſſis-les-Tours au mois de Janvier ſuivant. Mais il étoit alors dans un ſi mauvais état, qu'à peine voulut-il voir les Députés de Gand qui le lui apportoient à ſigner. Il cherchoit par-tout inutilement des remédes à ſon mal. Il fit venir un grand nombre de joueurs d'inſtrumens, & même des bergers du bas Poitou, pour jouer devant lui & le réjouir : il ordonna par-tout des prieres publiques & des Proceſſions, fit des préſens aux égliſes, & des pélerinages tantôt à Saint Claude, tantôt à Notre-Dame de Cleri, où étoit ſa grande dévotion. Il avoit été juſqu'alors vêtu fort ſimplement : tout d'un coup il eut envie d'avoir des habits magnifiques, des robes de ſatin cramoiſi fourrées de martres zibelines. Il affectoit beaucoup de ſévérité, pour ſe faire du moins craindre, s'il n'étoit pas aimé. Son plaiſir étoit de défaire & de faire, afin qu'on ne crût pas qu'il fût ſi proche de la mort. Il faiſoit acheter dans les païs étrangers les plus beaux chevaux, des chiens de chaſſe, des animaux rares, & d'autres choſes curieuſes, afin qu'on crût qu'il jouiſſoit d'une parfaite ſanté.

XXXVII. Avis qu'il donne à ſon fils.

Avec toute cette bizarrerie, il montroit dans les affaires beaucoup de préſence d'eſprit. On le voit dans la maniere dont il con-

duiſit le Traité d'Arras, mais ſur-tout dans les inſtructions qu'il donna au Dauphin ſon fils, qu'il tenoit enfermé à Amboiſe par la crainte que le Duc de Bourbon & le Comte de Beaujeu ne lui donnaſſent des impreſſions fâcheuſes contre le gouvernement. Il jugea à propos de l'inſtruire de vive voix & par écrit, & il fit mettre les avis qu'il lui donna, dans les regiſtres du Parlement de Bourgogne & de la Chambre des Comptes, comme un monument de ſon zéle & de ſon affection pour ſes ſujets. La premiere choſe qu'il lui recommanda fut de ne pas ſuivre ſon exemple, en ce qu'à ſon avénement à la Couronne il avoit abbaiſſé les Princes du Sang, & ôté les charges à la principale Nobleſſe, à qui ſon pere étoit redevable du recouvrement de la Normandie & de la Guyenne ſur les Anglois. Il ajoûtoit que cette imprudence avoit attiré la ligne du bien public, qu'il avoit mis le Roiaume à deux doigts de ſa ruine entiere; que l'averſion de la Nobleſſe lui avoit attiré celle du peuple; parce qu'il avoit été forcé, pour éviter les inſultes des Grands, d'impoſer de nouveaux tributs, & d'augmenter les tailles juſqu'à quatre millions ſept cens mille livres, pendant que ſon prédéceſſeur, dans la plus grande chaleur des guerres contre les Anglois, , n'avoit tiré de ſes ſujets que dix-ſept-cens mille livres; que puiſque la France jouiſſoit à préſent de la paix, il étoit aiſé de la ſoulager; que la Nobleſſe du Roiaume aimoit naturellement ſes Rois, & qu'elle rentreroit bientôt dans ſon devoir, pourvû qu'elle fût traitée d'une maniere convenable; qu'il falloit ſur-tout prendre garde à ne pas faire trop de bien aux favoris, & à ne point

élever les roturiers au préjudice des Seigneurs. Il exhorte encore le Daupbin à ſe gouverner par le conſeil des Princes du ſang & des autres perſonnes diſtinguées, à aimer la jeune Princeſſe Marguerite d'Autriche qui devoit être ſon épouſe, à ménager ceux qui l'avoient ſervi avec fidélité.

XXXVIII. Bizarrerie de ce Prince.

Une des dévotions de ce Roi, étoit d'avoir toujours avec lui les Reliques qu'on lui envoioit de tous côtés pour ſa guériſon : il les baiſoit, & faiſoit conſiſter ſa piété dans ces ſortes de pratiques. En même-tems il vouloit qu'une troupe de jeunes filles dansât autour de ſon Château, & qu'on amaſsât des bandes de joueurs de flute pour le divertir. On faiſoit dans tout le Roiaume des Proceſſions pour ſa ſanté, & des prieres publiques pour empêcher le vent de biſe qui l'incommodoit beaucoup. On lui faiſoit un bain du ſang des enfans, pour adoucir ſes humeurs âcres & cuiſantes ; en un mot on imaginoit toute ſorte de moiens pour prolonger ſa vie. Commines dit que la Sainte Ampoulle qui n'avoit jamais été tranſportée, lui fut apportée de Reims juſques dans ſa chambre au Pleſſis-les-Tours. Il avoit fait enfermer ce château d'un treillis de gros barreaux de fer, & planter aux murailles & à la porte, des broches de fer à pluſieurs pointes. Il y avoit quarante arbalêtriers qui gardoient les foſſés durant la nuit, & quatre cens archers ſe promenoient le jour autour du château, & n'en permettoient l'entrée qu'à très-peu de perſonnes. Le Roi ne s'entretenoit qu'avec ceux de ſes domeſtiques qu'il eſtimoit le moins, & ne vouloit pas qu'ils lui parlaſſent d'autre choſe que de ſon autorité & de la conſervation de ſon Roiau-

Ce qu'il fait pour tâcher d'éloigner la mort.

me. Il leur donnoit avec profusion, & surtout à son Médecin Jacques Coctier, à qui il donnoit tous les mois plus de dix mille écus. Ce Médecin avoit pris un tel ascendant sur son esprit, qu'il le traitoit, dit Mézerai, comme s'il eût été un valet, & qu'il lui faisoit faire tout ce qu'il vouloit. Il le menaçoit d'une mort prochaine s'il le congédioit, & cette menace faisoit si grande peur au Roi, qu'il supportoit patiemment toutes les brutalités & les insolences de ce Médecin, quelque délicat qu'il fût sur l'article du respect qui lui étoit dû.

XXXIX. Il fait venir d'Italie S. François de Paule.

C'étoit encore la crainte de la mort qui faisoit que Louis XI se recommandoit aux prieres de tous ceux qui étoient distingués par leur vertu & par leur piété. Aiant entendu parler de la pénitence extraordinaire & des miracles de Saint François de Paule qui étoit en Calabre, il lui écrivit pour l'inviter à le venir trouver, lui faisant toute sorte de promesses. Le saint homme n'en étant pas touché, Louis s'adressa au Roi de Naples, & ensuite au Pape Sixte IV, qui envoia deux Brefs à François pour lui ordonner d'aller trouver le Roi. Il obéit; & Louis aiant appris son arrivée, en eut tant de joie, qu'il fit présent d'une bourse de dix mille écus à celui qui lui en apporta la nouvelle. Il alla au-devant du serviteur de Dieu avec toute sa Cour, & le reçut avec autant d'honneur & de soumission, dit Commines, que si c'eût été le Pape. Il se mit à genoux devant lui, le conjurant de faire en sorte que Dieu voulût lui prolonger la vie. François lui fit entendre, que la vie des Rois a ses bornes comme celle des autres hommes, & qu'il n'y a d'autre parti à prendre que de se

soumettre aux ordres de Dieu. Louis lui donna un interpréte, qui savoit également l'Italien, le Latin & le François. Le saint homme entretenoit souvent le Roi des affaires de son salut, & lui parloit avec beaucoup de sagesse & d'élévation, quoiqu'il n'eût aucune teinture des lettres. Nous parlerons ailleurs de ce saint Pénitent, & de l'Ordre des Minimes qu'il institua.

XI. On lui annonce sa fin. Ses dernieres actions Sa mort.

Louis XI sentant qu'il s'affoiblissoit de jour en jour, fit venir le Dauphin son fils, & lui répéta les instructions qu'il lui avoit déja données. Il eut une troisiéme attaque au mois d'Août 1483; & alors on crut être obligé de lui représenter qu'il ne devoit plus rien prétendre en ce monde, & qu'il devoit se préparer pour l'autre. La commission étoit délicate. Ce Prince avoit dit plus d'une fois en pleine santé, que quand on verroit approcher sa fin, l'on évitât de lui parler directement de la mort, & qu'on l'avertît simplement de mettre sa conscience en bon état. Il avoit ajoûté qu'il ne se sentoit pas assez ferme pour entendre prononcer clairement ce terrible arrêt, sans perdre connoissance, & sans ressentir dans toutes les parties de son corps des convulsions qui l'emporteroient à l'instant. Ses domestiques l'avoient souvent entendu parler ainsi, & ils savoient d'ailleurs que jamais personne n'avoit tant appréhendé la mort, ni cherché tant de moiens pour s'en garantir. Cependant il s'en trouva quelques-uns qui voulurent bien être les porteurs d'une si triste nouvelle, & qui la lui annoncerent même sans garder aucune mesure. Sire, lui dirent-ils, il faut que nous nous acquittions de notre devoir: n'aiez plus d'espérance en ce saint homme;

c'eſt fait de vous sûrement ; penſez à votre conſcience ; car il n'y a plus de remède. Le Roi répondit : J'ai eſperance que Dieu m'aidera ; car par aventure, je ne ſuis pas auſſi malade que vous penſez. Il profita néanmoins de cet avis, mit ordre aux plus importantes affaires, & régla tout avec une ſi grande préſence d'eſprit, qu'il parut, dit Commines, n'avoir jamais eu tant de bon ſens. Il vécut encore quelques jours, ſans ſe plaindre de ſes douleurs. Il reçut les Sacremens avec de grandes marques de dévotion, ne parlant que de Dieu, & faiſant quelques prieres à la Sainte Vierge, afin qu'elle lui obtînt la grace de mourir un Samedi. Il mourut en effet le Samedi trentiéme du mois d'Août 1483, dans la ſoixante-uniéme année de ſon âge & la vingt-troiſiéme de ſon regne. Il avoit ordonné que ſon corps fût porté du Plaſſis-les-Tours à Notre-Dame de Cleri, & il avoit obtenu du Pape Sixte IV une Bulle d'excommunication contre ceux qui feroient tranſporter ſon corps ailleurs.

XLI. Qualités de ce prince.

C'étoit un Prince, dit Commines, fort ſage dans l'adverſité, très-adroit pour pénétrer les intérêts & les penſées des hommes, & pour les tourner à ſes fins : ſoupçonneux à l'excès, jaloux de ſa puiſſance, & très-abſolu dans ſes volontés, qui ne pardonnoit point, qui fouloit beaucoup ſes ſujets, & avec cela, ajoûte Commines, le meilleur des Princes de ſon tems ; ce qui ne donne pas des autres une idée bien avantageuſe. Il étoit avare par goût, & prodigue par politique. Il releva l'autorité roiale, quoique ſon caractere & ſon extérieur euſſent ſemblé devoir l'avilir. Il étoit attaché à ſon épouſe, & n'aima ja-

mais aucune autre femme. Le même auteur dit qu'il ne le vit jamais tranquille & content ; que quand il étoit en guerre il ſoupiroit après la paix ; & que quand il étoit en paix, il ne formoit des vœux que pour la guerre. Il étoit aſſez lettré, dit encore Commines, & il avoit eu une autre nourriture que les Seigneurs de ce Roiaume : &, ſelon un autre auteur, il ſavoit les Lettres, & avoit plus d'érudition que les Rois n'ont accoûtumé d'en avoir. Il acheva la réformation de l'Univerſité de Paris, & augmenta beaucoup la bibliothéque du Louvre. On dit que l'Europe lui fut redevable de l'art de tailler les perſonnes incommodées de la pierre, parce qu'il permit aux Chirurgiens de Paris d'en faire l'eſſai ſur un homme condamné à être pendu, qui en guérit & vécut long-tems depuis. Il avoit deſſein de faire dreſſer une Coûtume générale pour toutes les Provinces, & de ſupprimer la différence des poids & meſures. Il étoit très-attentif à faire rendre la juſtice aux particuliers. Il établit les Parlemens de Guyenne & de Bourgogne. On voit que ce Prince étoit un aſſemblage de bonnes & de mauvaiſes qualités. Mézerai dit qu'il avoit fait mourir plus de quatre mille perſonnes, par divers ſupplices, dont quelquefois il prenoit plaiſir à être ſpectateur. La plûpart de ces malheureux avoient été exécutés ſans forme de procès ; pluſieurs noiés une pierre au cou, d'autres précipités, en paſſant ſur une baſcule d'où ils tomboient ſur des roues armées de pointes & de tranchans ; d'autres étouffés dans les cachots. Il ne prenoit conſeil que de lui ſeul, & ne pouvoit ſouffrir les perſonnes de grande naiſſance. La mauvaiſe foi ré-

gnoit dans sa Cour, parce que lui-même étoit plein d'artifice & de duplicité. Il n'eut point d'enfans de sa premiere femme fille de Jacques I Roi d'Ecosse. Il eut trois fils de la seconde qui étoit Princesse de Savoie. Charles qui lui succéda fut le seul qui vécut. Il eut aussi trois filles, dont la troisiéme nommée Jeanne fut Duchesse d'Orléans, & fonda l'Ordre des Annonciades à Bourges, après avoir été répudiée par son époux, qui devint Roi de France & successeur de Charles VIII sous le nom de Louis XII.

XLII. Trait fort remarquable.

Nous rapporterons ici un trait de la vie de Louis XI, qui fait beaucoup d'honneur à ce Prince. On le trouve dans la Bibliothéque du Droit François de Bouchel célébre Avocat du Parlement de Paris, qui mourut fort âgé vers 1630. „ Le Roi Louis XI, dit ce Jurisconsulte, bien qu'autrement il fût Prince fort „ entier en ses opinions, se soumettoit néanmoins à la raison, quand, avec le respect „ qui lui étoit dû, on la lui faisoit voir. „ Comme il avint une fois, qu'aiant usé de „ grandes menaces contre sa Cour de Parlement de Paris, fondé sur le refus fait de „ vérifier certain Edit inique & pernicieux, „ la plûpart de MM. de la Cour l'allerent „ trouver en la compagnie du sieur de la Vaquerie Premier Président, lequel portant „ la parole au nom de toute la plus célébre „ Compagnie qui fût lors en la Chrétienté, „ le supplia de prendre en bonne part le refus „ fait par la Cour de vérifier son Edit, & „ ne l'interpréter point à faute de respect, „ fidélité & obéissance. Et pour lui montrer „ le regret qu'ils avoient de ne le pouvoir „ servir en cette occurrence à sa volonté, c'eſt

Sur le mot LOIX.

„ qu'ils étoient venus lui remettre librement
„ leurs Offices, plutôt que de faire brêche à
„ l'honneur de ce grand Sénat, & qu'il ne
„ leur fût jamais reproché d'avoir, par crain-
„ te de perdre leurs Offices, crédit & auto-
„ rité, fait choſe contre leur honneur & con-
„ ſcience. Un tyran les eût pris au mot, &
„ au lieu d'iceux en eût mis d'autres à ſa fan-
„ taiſie, qui euſſent effectué toutes ſes vo-
„ lontés, bonnes ou mauvaiſes, juſtes ou
„ injuſtes, & au partir de-là euſſent fait un
„ beau ménage. Nos Rois, mémement de
„ l'eſtoc de Saint Louis, ne vivent pas de cette
„ ſorte; & je dirai franchement que ce Prin-
„ ce montra en cet acte un trait de grande
„ prudence, & pratiqua bien à propos un
„ proverbe qu'il avoit ordinairement en la
„ bouche, & qui mérite de n'être pas mis en
„ oubli : *Que quand l'orgueil & la préſomp-*
„ *tion marchent les premiers, honte & dom-*
„ *mage les ſuivent de près.* Car voiant la ré-
„ ſolution de ces gens de bien des premiers
„ de ſon Roiaume, & conſidérant que c'étoit
„ pour ſon bien qu'ils lui conſeilloient, &
„ non pas pour leur particulier; qu'un bon
„ Roi doit plutôt acquieſcer à la juſtice &
„ à la raiſon, qu'à ſa propre volonté : au
„ lieu de les rudoier, leur parla fort gra-
„ cieuſement & leur dit : Qu'il avoit été ſur-
„ pris par l'importunité de quelques-uns à
„ qui il n'en ſavoit point de gré; mais qu'il
„ les tenoit pour ſes bons & affectionnés ſer-
„ viteurs; qu'ils continuaſſent à faire leurs
„ charges en gens de bien; que pour lui il
„ leur ſeroit bon Roi, & jura que de ſa vie
„ il ne les contraindroit à faire choſe contre
„ leur conſcience; & dès-lors en avant il leur

„ tint inviolablement ſa promeſſe. Cet acte, „ ajoûte le même Auteur, fut de bien grande „ importance pour maintenir le Roi en l'o- „ béiſſance de la raiſon, qui autrement avoit „ toujours uſé de puiſſance abſolue. „

X I.

XLIII. Regne de Charles VIII.

Le ſucceſſeur de Louis XI fut Charles VIII ſon fils qui avoit treize ans accomplis, & par conſéquent étoit majeur, ſuivant l'Ordonnance de Charles V ſon triſaïeul. Le feu Roi en mourant avoit laiſſé par ſon teſtament l'adminiſtration du Roiaume à Anne de France ſa fille, mariée au Seigneur de Beaujeu, juſqu'à ce que Charles fût en état de gouverner par lui-même. Elle avoit toutes les qualités néceſſaires pour bien s'acquitter de cet emploi. Mais la paſſion de commander porta Louis Duc d'Orléans & Jean II Duc de Bourbon à diſputer le gouvernement à cette Princeſſe. Les trois contendans n'aiant pû convenir de leurs droits, remirent la déciſion de leur differend à l'Aſſemblée des Etats généraux; & cependant convinrent entre eux qu'il falloit commencer par faire punir ſelon toute la ſévérité des loix, ceux qui avoient abuſé de leur crédit auprès de Louis XI les dernieres années de ſa vie. L'année ſuivante 1484, les Etats généraux s'aſſemblerent à Tours, & la Comteſſe de Beaujeu fut chargée du ſoin de la perſonne du Roi. Mais à l'égard de l'adminiſtration des affaires, on ne la lui accorda qu'à deux conditions: l'une, que les Princes du ſang entreroient dans le Conſeil étroit, où le Roi ne pourroit conclure aucune affaire importante ſans le conſentement du plus grand nombre; l'autre, que les Etats choiſiroient douze perſonnes de leur

Aſſemblée des Etats.

Plaintes du Clergé.

corps, qui y auroient auſſi voix délibérative & déciſive. On écouta dans cette aſſemblée les plaintes du Clergé de France, qui ſupplia le Roi de délivrer l'Egliſe Gallicane dont il étoit le protecteur, des exactions onéreuſes de la Cour de Rome. Le Clergé ajoûta que le Prince ne devoit point ſouffrir que le Pape entreprît rien au préjudice de la Pragmatique contre les Libertés de l'Egliſe de France, les droits du Roi, & les Canons des Conciles de Conſtance & de Bâle. On écouta auſſi les plaintes de la Nobleſſe & du Tiers Etat, qui ſe plaignoient en particulier de la diſette d'argent dans le Roiaume, cauſée par le tranſport que les Légats en faiſoient à Rome. Mais on ne voulut rien déterminer là-deſſus, non plus que ſur les plaintes du Clergé, parce qu'on ne croioit pas devoir ſe brouiller avec le Pape, & que dans les circonſtances où l'on étoit, on vouloit éviter tout ce qui auroit pû troubler la tranquillité de l'Etat.

XLIV. La Bretagne paſſe à la France.

Louis Duc d'Orléans ne pouvant ſouffrir que la Dame de Beaujeu eût toute l'autorité, ſe ligua avec pluſieurs autres Seigneurs, & mit une armée ſur pied. Elle fut défaite par le Seigneur de la Trémouille qui commandoit les troupes du Roi. C'étoit en 1488. Le Duc de Bretagne mourut cette même année. Trois ans après Charles VIII épouſa Anne de Bretatagne, malgré l'engagement qu'elle avoit avec Maximilien Archiduc d'Autriche, & celui que Charles avoit contracté avec Marguerite fille de l'Archiduc par le Traité d'Arras. C'eſt cette Marguerite qui fut depuis mariée à l'Infant d'Eſpagne, enſuite au Duc de Savoie, & qui depuis étant devenue veuve, fut Gouvernante des Pays-Bas. Les articles eſſentiels du

Contrat de mariage de Charles avec Anne de Bretagne étoient, 1. Que si la Ducheſſe mouroit avant le Roi & ſes enfans, la Bretagne demeureroit unie à la Couronne. 2. Que si Charles VIII mouroit ſans enfans avant la Ducheſſe, il lui cédoit tous les droits qu'il avoit ſur le Duché de Bretagne, à condition toutefois qu'elle ne pourroit ſe remarier qu'au Roi ſon ſucceſſeur, ou au prochain héritier préſomptif de la Couronne, en cas que le Roi fût déja marié. 3. Que la Ducheſſe auroit pendant ſa vie la poſſeſſion du Duché. Le Roi fit un Traité particulier avec les Etats de Bretagne, pour la conſervation de leurs loix & de leurs priviléges. Le mariage fut célébré à Langeais au mois de Décembre 1491.

XLV. Charles VIII fait la conquête du Roiaume de Naples & le perd.

En 1492 on parla des droits que le Roi avoit ſur le Roiaume de Naples, & on lui inſpira le déſir d'en faire la conquête. On délibéra pendant deux ans ſur cette entrepriſe, & elle fut réſolue & abadonnée pluſieurs fois. Enfin le jeune Roi preſſé par les continuelles ſollicitations de Sforce Seigneur Milanois, partit pour l'Italie en 1494. Le fondement de cette entrepriſe étoit que René d'Anjou héritier de Jeanne II Reine de Naples, avoit laiſſé en mourant à Charles d'Anjou Comte du Maine, le Comté de Provence, & ſes prétentions ſur le Roiaume de Naples & de Sicile, & que ce Charles avoit par ſon teſtament inſtitué Louis XI héritier de tous ſes Etats, lui & ſes ſucceſſeurs, comme nous l'avons vû. Tous les Princes d'Italie prirent part à cette affaire, chacun ſuivant ſon intérêt. Les Vénitiens, par l'eſpérance de s'aggrandir au milieu des troubles; Alexandre VI pour procurer des établiſſemens à ſa famille; mais ſur-

tout Ludovic Sforce qui avoit formé le projet d'uſurper le Duché de Milan. Charles VIII arriva à Turin au commencement de Septembre, où il emprunta les pierreries de la Ducheſſe de Savoie, afin de les engager, de ſon conſentement, pour avoir de l'argent. Enſuite il alla à Pavie, à Plaiſance, à Florence, & arriva à Rome le dernier jour de l'année. Il y fit ſon entrée en vainqueur, à la lumiere des flambeaux.

Le Pape Alexandre VI ſortit du château Saint Ange où il s'étoit retiré, & reçut le Roi dans l'égliſe de Saint Pierre. Quoiqu'ennemi des François, il fut obligé de lui donner l'inveſtiture du Roiaume de Naples, & de le couronner Empereur de Conſtantinople. Charles VIII ſortit de Rome le vingt-huitiéme de Janvier 1495, prit Capoue; & aiant appris la fuite de Ferdinand Roi de Naples, entra dans Naples le vingt-deuxiéme de Février avec les ornemens impériaux. Toutes ces conquêtes ſe firent en moins de ſix mois. Les Napolitains rappellerent bientôt leur Roi Ferdinand, jeune Prince d'un grand courage & chéri de ſes ſujets, & chaſſerent la garniſon Françoiſe que Charles VIII y avoit laiſſée. Les Italiens entreprirent de perdre Charles à ſon retour. Le Pape, les Vénitiens, le perfide Sforce Duc de Milan, & Ferdinand Roi de Naples s'étant ligués avec l'Empereur & le Roi d'Arragon, formerent une armée de plus de quarante mille hommes, & s'oppoſerent au paſſage de celle de Charles qui n'étoit que de huit mille combatrans. Ce Prince paſſa malgré toutes les troupes des ennemis, & ne perdit que quatre-vingts hommes. Il perdit le Roiaume de Naples en auſſi peu de tems qu'il

l'avoit conquis. Avant que de rapporter les dernieres actions de ce Prince, nous marquerons ici quelques événemens antérieurs à celui dont nous venons de parler.

XII.

XLVI. Le Parlement empeche qu'on ne faſſe une impoſition ſur le Clergé.

En 1489 le Parlement de Paris s'oppoſa aux décimes qu'on vouloit impoſer ſur le Clergé de France. Ceux qui les vouloient exiger alléguoient pour raiſon, que le tréſor étoit épuiſé par les guerres de Flandre & de Bretagne, & qu'on ne pouvoit les ſoutenir ſans un pareil ſecours. La propoſition fut mal reçue du Parlement & du Clergé. Le Premier Préſident & les Conſeillers repréſenterent au Roi, que ſi les plaintes du Clergé venoient au Parlement, on ne pourroit ſe diſpenſer de lui rendre juſtice. Ces remontrances eurent leur effet, & la Cour laiſſa le Clergé tranquille.

XLVII. Etabliſſement d'une Communauté de filles Pénitentes.

Quelques années après, un Cordelier de Paris nommé Jean Tiſſerand établit l'Ordre des Filles Pénitentes en l'honneur de Sainte Magdelaine. Après avoir converti par ſes prédications pluſieurs femmes déréglées, il établit cet inſtitut pour retirer celles à qui Dieu feroit la grace de ſe conſacrer à la pénitence. Il y en eut un très-grand nombre qui profiterent d'un ſi grand ſecours. Louis XII au commencement de ſon regne leur donna ſon Palais ſitué près de l'égliſe de Saint Euſtache pour en faire un Monaſtere. L'Evêque de Paris leur dreſſa des Statuts & les mit ſous la Régle de Saint Auguſtin. On les obligea en 1550 de garder la clôture, & en 1572 elles furent transférées dans l'ancienne égliſe de Saint Magloire, qu'elles occupent encore aujourd'hui.

Charles

Charles VIII ſe trouvoit dans la quinzié- XLVIII.
me & derniere année de ſon regne, il n'a- Le Roi
voit cherché juſques-là que les plaiſirs & la change de
gloire humaine. Dieu le toucha tout d'un conduite &
coup, & lui en fit ſentir le néant. Il ceſſa de s'occupe de
ſon ſalut.
ſcandaliſer ſes ſujets par ſon incontinence, s'appliqua à réformer ſon Roiaume & à ſe corriger de tous ſes défauts. On le vit donc écouter avec bonté les plaintes de ſes peuples, dépoſer les mauvais juges, rétablir la juſtice dans l'ancien ordre, empêchant qu'elle ne fût vénale. Il vouloit diminuer les tailles, & les fixer à douze cens mille livres, qui ne ſe leveroient que par l'octroi des Etats du Roiaume & pour les beſoins extraordinaires, voulant que l'entretien de ſa maiſon & toutes ſes autres dépenſes ſe priſſent ſur le revenu de ſon domaine & des anciens droits de la Couronne. Commines dit qu'il déſiroit qu'un Evêque n'eût aucun autre bénéfice avec ſon Evêché, & que tous les Prélats fiſſent une exacte réſidence ſans paroître à la Cour. Il fit d'abondantes aumônes, & il ſe confeſſoit ſouvent. Dans la derniere converſation qu'il eut avec quelques-uns de ſes confidens, il leur dit qu'il avoit pris une ferme réſolution de ne jamais commettre aucun péché mortel; qu'il l'eſperoit du ſecours de la grace, & qu'il vouloit même de tout ſon cœur veiller aſſez ſur lui même, pour éviter d'en commettre de véniels, s'il étoit poſſible.

Les gens de bien regarderent ſa converſion XLIX.
comme la récompenſe d'une action admirable Belle action
qu'il avoit faite dans la ville d'Aſt la derniere de ce prin-
ce.
fois qu'il y avoit ſéjourné. Se retirant un ſoir dans ſon appartement, il y trouva une jeune fille, qui étoit à genoux devant une image de

la Sainte Vierge, qu'elle invoquoit en verſant beaucoup de larmes. De miſérables Courtiſans l'avoient achetée ; & comme le Roi n'étoit point encore converti, ils croioient gagner ſes bonnes graces en favoriſant ainſi ſes paſſions. C'eſt ainſi que ces indignes favoris témoignoient au Roi leur reconnoiſſance & leur fidélité, en lui procurant les moiens de ſe deſhonorer par les crimes les plus honteux. Charles VIII aiant apperçu la jeune fille fondant en larmes, lui demanda la cauſe de ſa douleur. Elle lui dit que ſes parens qui étoient très-pauvres, l'avoient vendue à un de ſes domeſtiques ; qu'elle le conjuroit de ſauver ſon honneur, en conſidération de celle qui étoit repréſentée dans ce tableau, & qui à cauſe de ſa virginité avoit été élevée à la qualité de Mere de Dieu. Le Roi touché du diſcours de cette fille, fit venir ſes parens, & aiant ſçu que la pauvreté les avoit empêché de marier leur fille à un Bourgeois d'Aſt, il donna la dot, la paia par avance, & cacha avec ſoin la bonne œuvre qu'il venoit de faire.

I. Dernieres actions du Roi. ſa mort.

Ce fut l'époque de l'heureux changement que l'on vit dans ſa conduite. Il ſe corrigea de la mauvaiſe habitude qu'il avoit contractée de tenir des diſcours licentieux. Il ne ſortit plus de ſa bouche que des paroles qui montroient combien il avoit de reſpect pour Dieu & d'affection pour ſes ſujets. Il alla demeurer dans ſon château d'Amboiſe la derniere année de ſa vie, qui fut l'an 1498. La veille du Dimanche des Rameaux, il conduiſit la Reine à une partie de paume qui devoit ſe jouer dans les foſſés du château. Il entra avec elle dans une galerie aſſez mal propre, & qu'on devoit bientôt abbattre. En y entrant il s'y frappa aſſez

rudement la tête, parce que la porte étoit basse. Cet accident ne l'empêcha pas d'aller au jeu de paume, & d'y demeurer quelque tems, s'entretenant de choses édifiantes, en attendant que la partie commençât. Mais en repassant par la même galerie sur les deux heures après midi, il tomba tout d'un coup à la renverse frappé d'apoplexie. Commines dit qu'on le mit sur une mauvaise paillasse, qui se trouva par hazard dans la galerie, & sur laquelle il demeura jusqu'à onze heures du soir qu'il expira. Il revint trois fois à lui, & ne parla que pour implorer le secours de Dieu & la protection des Saints. La troisiéme fois qu'il revint à lui, il mourut sans effort, dans la quinziéme année de son regne, & la vingt-huitiéme de son âge.

11. portrait de ce prince. ses funérailles.

Ce Prince ne pouvoit pas vivre long-tems étant d'un tempérament fort délicat, qu'il eut le malheur d'affoiblir encore par ses débauches, capables de ruiner les corps les plus robustes. Il étoit mal fait de sa personne, avoit les épaules hautes, le visage difforme, la parole lente & mal assûrée, néanmoins les yeux vifs & brillans; de belles saillies pour les grandes choses, de la bonté & de la douceur pour tout le monde. On ne voit point qu'en toute sa vie il ait chassé aucun de ses domestiques. Aussi en étoit-il si tendrement aimé, que deux tombetent morts, en apprenant qu'il venoit d'expirer. Son corps fut exposé pendant huit jours dans le château d'Amboise, & fut ensuite porté à Saint Denys, où il fut inhumé auprès du grand autel. Comminnes dit qu'aucun de ses prédécesseurs ne fut inhumé avec plus de pompe ni avec plus de regrets. Gaguin qui y étoit présent dit que

ſept mille, tant Seigneurs qu'Officiers, accompagnetent ſon corps juſqu'à Paris tous en deuil ; que quatre cens pauvres vêtus de noir portoient des torches ; que toutes les Compagnies le reçurent ſolemnellement & le conduiſirent juſqu'à l'Abbaie de Saint Denys. Il ne laiſſa point d'enfans, aucun de ceux qu'il avoit eus d'Anne de Bretagne n'aiant pû atteindre l'âge de quatre ans. Ainſi le Duc d'Orléans ſon plus proche héritier devint ſon ſucceſſeur ſous le nom de Louis XII.

XIII.

LII. Regne de Louis XII. Son Sacre. Ses bonnes qualités.

Ce Prince n'avoit pas encore trente-ſept ans accomplis, étant né en 1462. Il étoit fils unique de Charles Duc d'Orléans & de Marie de Cléves, deſcendant du Roi Charles V par Louis d'Orléans ſon aïeul, aſſaſſiné par les ordres du Duc de Bourgogne. Il n'étoit que couſin de Charles VIII au quatriéme degré. Les Courtiſans & les Officiers allerent le trouver à Blois, dès que Charles fut mort, pour lui en apprendre la nouvelle & le ſaluer comme leur Roi. Son élévation ſur le trône excita néanmoins des murmures à la Cour. Pluſieurs prétendoient même qu'il en devoit être exclus, parce qu'il avoit porté les armes contre ſon Roi : mais d'autres ſoutinrent que la naiſſance & les loix du Roiaume lui donnoient un droit certain à la Couronne. Ainſi malgré les plaintes de ceux qui lui étoient oppoſés, il fut ſacré à Reims le vingt-ſeptiéme de Mai par Briçonnet Archevêque & Cardinal. Le premier de Juillet ſuivant, il reçut la Couronne à Saint Denys, & le lendemain il fit ſon entrée à Paris.

Louis XII ſe déclara plus fortement que ſes prédéceſſeurs pour la Pragmatique, & ordonna

en 1499 qu'elle ſetoit inviolablement obſervée. En conſéquence de cette célébre Ordonnance, il y eut pluſieurs Arrêts rendus contre des particuliers, pour avoir obtenu des Bulles en Cour de Rome au préjudice & contre les ſaints Décrets du Concile de Bâle & de la Pragmatique-Sanction.

Le premier objet de ce Prince dans le gouvernement de ſon Roiaume, fut de ſoulager les peuples en diminuant les impôts. Il en ôta d'abord un ſixiéme, & dans la ſuite il les réduiſit aux deux tiers. N'étant occupé que des moiens de rendre ſes ſujets heureux, il s'appliqua pendant tout le cours de ſon regne à gouverner avec douceur & avec prudence. Il ne choiſiſſoit pour ſes Miniſtres que des gens de bien déſintéreſſés, & conſultoit en tout la raiſon & la Religion. Devenu plus ſage & plus compatiſſant par les longues adverſités qu'il avoit ſouffertes, il connoiſſoit par ſa propre expérience les dangers inſéparables d'un gouvernement trop abſolu, & la néceſſité d'en adoucir la rigueur.

LIII. Sa modération. Sa modération éclata ſur-tout, lorſqu'étant monté ſur le trône, on lui conſeilla du punir ceux qui l'avoient deſſervi ſous les regnes précédens. Un Roi de France, dit-il, ne venge point les injures d'un Duc d'Orléans. La Comteſſe de Beaujeu s'étoit déclarée ſon ennemie. Bien loin de s'en venger, il n'eut pas même la penſée de lui en témoigner ſon reſſentiment. Il avoit fait une liſte de tous ceux qui l'avoient offenſé, dans la ſeule vue de leur pardonner de meilleure grace. Jeſus-Chriſt, diſoit-il, eſt mort pour eux auſſi-bien que pour moi. Ces ſentimens ſont bien dignes d'un Roi très-Chrétien. Dès qu'il eut été

couronné, il prit par arrêt de son Conseil le titre de Roi de France & des deux Siciles, & la qualité de Duc de Milan, prétendant que ce Duché lui appartenoit à cause de Valentine Viscomti son aieule. Il envoia des Ambassadeurs au Pape Alexandre VI, aux Vénitiens & aux Florentins, pour leur notifier son élévation sur le trône de France ; & trois mois après son sacre il reçut les leurs qui vinrent lui faire des complimens & des excuses.

LIV. Il obtient du pape la cassation de son mariage avec Jeanne de France.

Le Pape Alexandre VI voulant élever son indigne fils le Duc de Valentinois, profita pour y réussir du désir que Louis XII avoit de faire casser son mariage avec Jeanne fille de Louis XI. Ce mariage s'étoit fait contre son gré ; & dans l'espérance de s'en relever dans la suite, il avoit fait ses protestations. La crainte de s'attirer la colere de Louis XI avoit fait garder des ménagemens à l'extérieur ; & la même raison avoit subsisté pendant tout le regne de Charles VIII qui n'auroit pas souffert que sa sœur eût été répudiée. Mais après la mort de ce Prince le Duc d'Orléans pensa sérieusement aux moiens de faire déclarer nul son mariage. Jeanne son épouse étoit difforme, contrefaite, infirme, & paroissoit hors d'état d'avoir jamais des enfans. Il eut recours au Pape, qui fut charmé d'avoir une si belle occasion d'acheter pour rien la protection du Roi. Il nomma donc des Commissaires pour examiner l'affaire & la juger. Le Roi se fondoit principalement sur ce que Louis XI avoit été son parrain, & qu'au préjudice de cette affinité spirituelle, il lui avoit fait épouser sa fille sans dispense. Il alléguoit encore qu'il ne l'avoit épousée que par violence ; qu'autrement il ne se fût point uni à

une Princesse si contrefaite, & dont il ne pouvoit avoir d'enfans. Le Reine répondit, qu'elle n'avoit jamais sçu que son pere avoit été le parrain de son mari, & qu'elle ne s'étoit point apperçue qu'on eût fait violence à son époux; qu'au reste elle seroit ravie que les Commissaires donnassent au Roi toute la satisfaction qu'il demandoit. Louis d'Amboise Evêque d'Albi, Ferdinand Evêque de Ceuta Portugais, furent d'abord chargés de la commission, & on leur joignit dans la suite Philippe de Luxembourg Evêque du Mans. On vérifia les protestations de nullité faites dans le tems. Jeanne dégoûtée de la Cour, & ne soupirant qu'après la retraite, ne s'opposa point aux démarches des Commissaires, & le mariage fut déclaré nul à Rome.

L V. Retraite de la Reine Jeanne. Elle fonde l'Institut des Religieuses Annonciades.

En vertu de ce jugement, Jeanne de France fut répudiée, & elle souffrit patiemment ce affront. Les Parisiens en murmurerent hautement, comme d'une injustice. Il y eut même des Prédicateurs qui en blamerent publiquement le Roi dans leurs sermons. Mais Jeanne regardoit sa disgrace comme une faveur du Ciel; & comme elle mépriſoit le monde & qu'elle désiroit se consacrer entiérement à Dieu, elle se retira dans la ville de Bourges, que le Roi lui avoit assignée avec d'autres domaines pour son entretien, & elle y passa saintement le reste de ses jours. Elle y institua l'Ordre des Annonciades, dont les Religieuses sont distinguées de celles de Gênes, pat le scapulaire rouge qu'elles portent; & elle obtint du Pape Alexandre VI la confirmation de ce nouvel Institut en 1501. Elle fonda aussi le Collége de l'Université de Bourges. Elle mourut en 1505 âgée de quarante

ans. Elle fut enterrée dans la chapelle de son Couvent des Annonciades de Bourges, & l'on dit qu'il se fit plusieurs miracles à son tombeau. Les Calvinistes en 1562 brûlerent son corps & en jetterent les cendres au vent.

LVI. Mariage du Roi avec Anne de Bretagne.

Louis XII aiant obtenu la dissolution de son mariage avec Jeanne de France, ne songea plus qu'à épouser Anne de Bretagne pour laquelle il avoit toujours eu de l'inclination. Le Mariage fut célebré le 18 de Janvier 1499.

Il corrige plusieurs abus.

Le Roi chercha ensuite les moiens d'augmenter le bonheurr de ses sujets en diminuant de plus en plus les impôts, & retranchant les procédures qui allongeoient les procès & ruinoient les parties. Parmi les abus que ce Prince voulut abolir, plusieurs regardoient les écoliers de l'Université de Paris, dont la licence s'etoit fort augmentée sous les regnes précédens. Ils avoient trouvé le moien de se soustraire à la justice des Magistrats, sous pretexte de leurs priviléges. Dans une Ordonnance que le Roi avoit rendue pour la réformation de la justice, il étoit fait une mention expresse des priviléges de l'Université, dont quelques-uns étoient modifiés, & d'autres entiérement abrogés. Sur cette nouvelle l'Université s'assembla, & présenta une requête au Parlement pour supplier la Cour de vouloir l'entendre avant que de publier la nouvelle Ordonnance du Roi; & elle nomma en même-tems des Députés pour solliciter le Parlement. Mais ils eurent beau représenter les Actes de la derniere réforme de l'Université faite par le Cardinal d'Estouteville, & les Bulles portant excommunication contre ceux qui oseroient donner atteinte aux priviléges de l'Université; tout ce qu'ils purent

L'université s'oppose a la limitation de ses privileges.

alléguer n'empêcha pas le Parlement d'enregistrer & de publier l'Edit du Roi. Quand les Députés eurent fait leur rapport, l'Université se rassembla de nouveau, & ordonna une Procession solemnelle à Sainte Catherine du Val des Ecoliers. (C'est la Couture Sainte Catherine près de la rue Saint Antoine fondée par Saint Louis pour des Chanoines réguliers de Saint Augustin.) On y célébra une Messe du Saint-Esprit, pour obtenir de Dieu qu'il inspirât au Roi & à son Conseil des sentimens plus favorables à l'Université. On y fit un sermon pour exhorter le peuple à faire les mêmes prieres. Comme l'Université vit qu'elle ne pouvoit fléchir ni le Roi ni le Parlement, elle s'assembla de nouveau aux Bernardins, & fit une conclusion pour faire cesser les classes & les prédications. Elle avoit eu autrefois souvent recours à ce moien pour obtenir ce qu'elle souhaitoit. Le lendemain qui étoit la fête du Saint Sacrement, Jean Cave qui étoit Recteur, fit avertir ceux qui devoient monter en chaire ce jour-là, de recommander à leurs auditeurs l'affaire de l'Université, & de leur annoncer l'ordre qu'ils avoient de ne plus prêcher. Plusieurs de ces Prédicateurs eurent la témérité de mêler dans leurs sermons des choses offensantes pour la personne du Roi.

LVII. Discours du cardinal George d'Amboise aux Députés de l'Université.

On répandit en même-tems dans la ville des libelles, où Gui de Rochefort Chancelier de France n'étoit pas épargné. On sçut aussi que les écoliers s'attroupoient en armes, & on en informa le Roi qui étoit à Corbeil. Le Parlement rendit un arrêt pour ordonner d'ouvrir les classes. L'Université voulant prévénir les suites fâcheuses de cette affaire, envoia des Députés à Corbeil. Les Députés tâcherent

de diſſiper les impreſſions qu'on avoit données au Roi contre l'Univerſité, qu'on avoit dépeinte comme un corps capable de porter les peuples à la ſedition. Quand ils eurent parlé & imploré la clémence du Roi, l'Archevêque de Rouen George d'Amboiſe prit la paroie, & dit : Vous ne devez point être ſurpris, Meſſieurs, ſi le Roi étant auſſi équitable qu'il l'eſt, a jugé à propos de mettre des bornes à vos priviléges, dont l'etendue ſervoit à couvrir pluſieurs abus. Vous deviez vous-mêmes les abolir, ſans attendre qu'on le fît pour vous. Vous deviez être les premiers à y donner les mains, au lieu de vous y oppoſer; en faiſant fermer les claſſes & en impoſant ſilence aux Prédicateurs. Le Roi n'a pretendu donner aucune atteinte à vos libertés, ni troubler votre repos, ni détourner les gens de bien de leurs études. Il ſe ſouvient de la tranquillité que les Rois ſes prédéceſſeurs ont voulu vous procurer. Il ſait les importans ſervices que vous avez rendus à l'Egliſe & à l'Etat. Mais quel intérêt avez-vous à ſoutenir les méchans dans l'abus qu'ils font de vos priviléges, dont ils ne ſe ſervent que pour ſemer le trouble & la diviſion ? Le Roi aime beaucoup mieux qu'il n'y ait qu'un petit nombre d'écoliers qui ſoient ſages, qu'un grand nombre qui ſeroient déréglés. Conduiſez-vous donc ſi bien que vous puiſſiez acquérir la ſcience que vous êtes venu chercher dans une Ecole fondée par nos Rois. Quand George d'Amboiſe eut ainſi parlé, les Députés demanderent ſi le Roi n'avoit rien à leur ordonner d'avantage. Allez, allez, leur dit Louis XII, & ſaluez les bons écoliers de ma part : à l'égard des autres, je ne m'en mets pas en peine.

Se frappant auſſi-tôt la poitrine ; Je ſais, ajoûta-t-il, qu'il y a des Prédicateurs qui ont parlé contre moi, mais je les ferai aller prêcher ailleurs. Ces dernieres paroles firent ſentir aux Députés combien le Roi étoit fâché. Ils retournerent promptement à Paris, & firent le même jour leur rapport à l'Univerſité, qui ordonna aux Profeſſeurs de reprendre leurs exercices ordinaires, & aux Prédicateurs de prêcher comme auparavant. Le Roi vint enſuite à Paris & fit confirmer au Parlement ſes nouvelles Ordonnances, ſans permettre d'y rien changer.

XIV.

La même année (1499,) il arriva à Paris un grand accident. Le vendredi vingt-cinquiéme d'Octobre ſur les neuf heures du matin, le pont Notre-Dame tomba. Comme il n'étoit que de bois, les principales poutres qui ſoutenoient les maiſons aiant manqué, elles tomberent toutes preſque en même-tems, de ſorte que le cours de la riviere fut interrompu par la grande quantité des décombres. On s'en prit à la négligence du Prévôt des Marchands & des Echevins de la ville, qui furent mis en priſon ; & le Parlement mit d'autres Officiers à leur place. Ceux qui habitoient ces maiſons s'apperçurent aſſez tôt de l'ébranlement, pour ſe ſauver avec ce qu'ils avoient de plus précieux, & il n'y périt que quatre ou cinq perſonnes. Le Roi accorda à la ville un ſubſide qui la mit en état de refaire ce pont beaucoup plus ſolide & plus beau qu'il n'étoit auparavant, il fut achevé en 1507. On dit que ce fut un Cordelier nommé Jean Joconde qui en eut la condnite, & qu'il avoit déja été l'Architecte du Petit-Pont. Les maiſons qui ſont

LVIII. Accident arrivé à Paris.

ſur le pont Notre-Dame ne furent achevées que pluſieurs années après. Sa réédification donna lieu à l'élargiſſement de la rue de la Juifverie, juſqu'à vingt pieds de largeur. La chûte du pont Notre-Dame obligea le Parlement de faire ouvrir le pont aux Meuniers qui eſt à préſent le pont Saint Michel, & qui n'étoit point un paſſage public. Le Parlement ordonna au Chapitre de Notre-Dame & à tous ceux qui avoient des moulins deſſous ce pont, d'y faire faire les réparations néceſſaires, & de l'ouvrir quand quelque beſoin le demanderoit.

XV.

LIX. Réforme de l'Abbaie de chelles.

Vers le même tems l'Evêque de Paris Jean Simon voulant réformer l'Abbaie de Chelles, y introduiſit quatorze nouvelles Religieuſes. Les anciennes vouloient s'oppoſer à la réforme : mais le Parlement ordonna par un artêt, que les Religieuſes qui devoient établir la régulatité, fiſſent un même corps de communauté avec les anciennes. Le Roi occupé de la conquête & enſuite du recouvrement du Milanez, n'étoit point alors à Paris.

La ſuite du regne de Louis XII appartient au commencement du ſeiziéme ſiécle. Nous en rapporterons néanmoins encore quelques événemens, & nous en réſerverons la fin pour l'hiſtoire du ſiécle ſuivant.

LX. Le cardinal George d'Amboiſe entreprend de réformer les principaux monaſteres de paris.

Nous ne parlerons point ici de toutes les guerres que le Roi entreprit ni des affaires politiques qui ſe paſſerent ſous ſon regne. C'eſt un objet étranger à l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. Louis étoit le troiſiéme Février 1502 à Blois, d'où il partit pour venir en diligence à Paris. Il y fit recevoir quelques jours après le Cardinal George d'Amboiſe en qua-

lité de Légat du Pape, avec une pompe peu différente de celle dont on auroit honoré l'entrée d'un Souverain. Les Officiers de la ville allerent le recevoir avec le dais, & les rues par où il paſſa furent tapiſſées. Comme ce Cardinal vouloit que le bon ordre regnât dans les maiſons religieuſes, & qu'il avoit beaucoup de crédit à la Cour de Rome & à celle de France, il travailla pendant ſa Légation à mettre dans les Couvens de Paris une eſpéce de réforme. Il commença par la maiſon des Jacobins, qui renfermoit quatre cens Religieux, la plûpart étudians. Il y introduiſit les Dominicains nouvellement réformés en Hollande par les ſoins de Jean Clérée, pour lors Vicaire général de cette Congrégation, & bientôt après Général de tout l'Ordre, homme recommandable par ſa ſcience, ſon zéle & ſa piété, comme auſſi par le rang qu'il tint à la Cour de Louis XII, qui le choiſit pour ſon Confeſſeur.

Réforme des Jacobins.

LXI. Réforme des Cordeliers.

Le Cardinal d'Amboiſe voulut auſſi mettre la régularité dans le grand Couvent des Cordeliers, & y envoia deux Evêques pour y maintenir cinquante Obſervantins qu'y avoit mené le P. Olivier Maillard. Les Cordeliers étant avertis de la démarche des Evêques, deſcendirent le Saint Sacrement ſur le grand Autel, ſe mirent tous au tour, & chanterent des Pſeaumes, des Hymnes & des Cantiques. Les Evêques les trouvant à leur arrivée ſi ſaintement occupés, n'oſerent d'abord les interrompre. Mais comme cet Office extraordinaire ne finiſſoit point, les Prélats leur firent dire qu'ils avoient à leur parler de la part du Roi. Leur dévotion ne ſe rallentit pas pour cela, & les Evêques eſſaierent inu-

tulement juſqu'à quatre fois de faire ceſſer leur chant & leurs prieres. Enfin ces Prélats laſſés d'attendre, allerent trouver le Légat & lui firent part de ce qui s'étoit paſſé. Le lendemain qui étoit le vingt-deuxiéme de Mars, Jacques d'Eſtouteville Prévôt de Paris, Guillaume de Poitiers Gouverneur, avec cent archers de la garde du Roi & les ſergens de la ville, accompagnerent au Couvent des Cordeliers les deux Evêques aſſiſtés du Procureur général du grand Conſeil. Ils avoient ordre de chaſſer les Cordeliers en cas de deſobéiſſance. Ils trouverent ces Religieux aſſemblés dans leur égliſe, & diſpoſés à chanter auſſi long-tems que le jour précédent: mais on leur commanda de la part du Roi de ne plus chanter, & on les força de ſe taire.

Alors l'Evêque d'Autun leur lut les lettres du Pape qui leur ordonnoit de recevoir la réforme des Obſervantins, qui conſiſtoit principalement à ne manier ni or ni argent, & à n'avoir rien en propre, ni en particulier ni en commun, ſuivant la Régle de Saint François. Les Cordeliers apporterent dans leur Chapitre leurs diſpenſes & leurs priviléges obtenus de Rome, ajoûtant néanmoins qu'ils recevroient une réforme, pourvû que les Obſervantins ne s'en mêlaſſent pas. Les Evêques Commiſſaires vouloient les chaſſer comme rebelles, & tout ſe diſpoſoit déja à leur expulſion; ce qui jetta la conſternation dans le Couvent. Le Procureur général du grand Conſeil dit aux Evêques, que puiſque les Cordeliers conſentoient à recevoir la réforme, il ne falloit point les pouſſer à bout. Le Légat nomma ſix Cordeliers du

Couvent d'Amboiſe, ſix de Blois, ſix de Boutges & ſix d'Autun, pour réformer le Couvent de Paris. Fort peu de tems après, le Parlement qui voioit ſans doute que la nouvelle réforme avoit encore beſoin d'être réformée, chargea ſix Conſeillers de ce travail & de ce ſoin.

LXII. Réforme de S. Germain-des prés.

Deux Religieux de Cluni furent en même-tems commis pour rétablir la diſcipline dans l'Abbaie de Saint Germain-des-Près. Comme ils prévinrent que les moines ne ſeroient pas d'humeur à les recevoir, ils y allerent avec un grand nombre de gens armés. Mais le reméde fut trop violent, & ceux qui devoient mettre le bon ordre aiant été accuſés de commettre divers excès, on rétablit les Moines de Saint Germain dans leurs droits, ſur la promeſſe qu'ils firent de ſe réformer eux-mêmes. Tout ceci ſe paſſoit en 1502. Le Roi étoit alors à Paris, occupé des affaires de ſon Conſeil, & du ſoin de réformer divers abus qui s'étoient gliſſés dans le Parlement. Il ne ſortit de la ville que le huitiéme d'Avril, pour retourner à Blois, & ſe diſpoſer à faire un ſecond voiage en Italie. La contagion fit cette année de grands ravages à Paris. Le jour de la fête de Saint Louis de l'année ſuivante, il arriva un grand ſcandale dans l'égliſe de la Sainte Chapelle. Un jeune homme y entra pendant la grand-Meſſe, & arracha la Sainte Hoſtie des mains du Prêtre qui diſoit la Meſſe dans la nef. Le peuple courut auſſi-tôt ſur lui, & l'arrêta ſur l'eſcalier, où il laiſſa tomber la Sainte Hoſtie. Il fut conduit en priſon dans la Conciergerie du Palais. Dès que la grand-Meſſe fut finie, le

sacrilége commis a la ſainte Chapelle de Paris.

Prélat officiant accompagné de tout le Clergé de la ſainte Chapelle, alla en proceſſion recueillir ce qui étoit reſté de la Sainte Hoſtie ſur le pavé de l'eſcalier. Pour réparer le ſacrilége, le même Clergé avec les quatre Ordres mendians & les Mathurins fit une proceſſion ſolemnelle le Dimanche vingt-ſeptiéme du même mois d'Août. Le vendredi ſuivant, la Cathédrale accompagnée de l'Univerſité, des quatre Ordres mendians & des Paroiſſes de la Cité, alla en proceſſion au Palais. Dans ces deux proceſſions on porta le S. Sacrement avec beaucoup de ſolemnité & de révérence. Le Parlement condamna le criminel à avoir le poing coupé au bas de l'eſcalier de la ſainte Chapelle, à avoir la langue coupée, & à être brûlé vif; ce qui fut exécuté. Etienne Poncher ſuccéda ſur le Siége de Paris à Jean Simon la même année 1503, & tâcha comme ſon prédéceſſeur de réformer les mœurs du Clergé. Il entreprit de rétablir la régularité dans l'Abbaie de Montmartre, à l'Hôtel-Dieu de Paris, & ailleurs.

ARTICLE VII.

Egliſe d'Italie. Suite des Papes depuis Nicolas V juſqu'à Innocent VIII.

I.

NOus avons parlé d'Alexandre V élu dans le Concile de Piſe, de Jean XXIII ſon ſucceſſeur, de Martin V nommé au Concile de Conſtance, & d'Eugene IV qui fut élu après lui. On a vû leur caractere & leurs principales actions dans l'hiſtoire des Conciles de Piſe, de Conſtance & de Bâle. Eugene mourut en 1447 dans la ſoixante-quatriéme année de ſon âge & la ſeiziéme de ſon Pontificat. Il eut pour ſucceſſeur le Cardinal de Bologne, qui s'appelloit Thomas & qui étoit fils d'un Médecin. Il prit le nom de Nicolas V. Il occupa le Saint Siége pendant huit ans. Il travailla beaucoup durant ſon Pontificat à établir la paix en Italie. Il embellit Rome de ſuperbes édifices, que ſes ſucceſſeurs acheverent. Mais ce n'étoit point pour cela qu'il étoit ſur le Saint Siége. Il aimoit les Savans, & leur donna des marques de ſa libéralité. Il les attiroit auprès de lui par ſes manieres & par ſes bienfaits. Il recueillit les plus beaux manuſcrits Grecs & Latins, pour enrichir ſa bibliothéque. Il fit rechercher par toute la Gréce, ce qu'il y avoit de bons livres en toute ſorte de ſciences, & recompenſa ceux qui les traduiſoient en Latin. Il promit une ſomme

1. Pontificat d'Alexandre V, de Jean XXIII, de Martin V, d'Eugene IV, & de Nicolas V.

très-conſidérable à celui qui lui apporteroit l'Evangile de Saint Mathieu en Hébreu. Il donna aux égliſes des vaſes d'or & d'argent, de riches tapiſſeries & des ornemens magnifiques. Il marioit de ſes épargnes un grand nombre de pauvres filles. On lui reproche d'avoir été ſujet à la colere ; mais on dit qu'il retournoit bientôt à ſa bonté naturelle. Il mourut le vingt-quatriéme de Mars 1455.

II. Election de Calliſte III.

Les Cardinaux s'étant aſſemblés pour lui donner un ſucceſſeur, furent d'abord partagés en deux factions ; ce qui rendit les deux premiers Scrutins inutiles. Dans le troiſiéme on propoſa le Cardinal Beſſarion. Ceux du parti contraire, voiant que c'étoit un ſujet d'un grand mérite, & qu'il avoit aſſez de voix pour être élu, cabalerent avec le Cardinal d'Avignon pour empêcher ſon élection. Ce Cardinal repréſenta avec vivacité, qu'il ſeroit étonnant qu'on voulût donner pour chef à l'Egliſe Romaine un Néophite qui avoit quitté depuis peu l'Egliſe Grecque ; qu'il ſeroit dangereux de l'élever ſur le Saint Siége, puiſque l'on pouvoit douter de la ſincérité de ſa converſion ; & qu'on donneroit lieu de croire en le choiſiſſant, qu'on n'auroit pas pû trouver parmi les Latins un ſujet capable de les conduire. Il gagna par ſon diſcours la plûpart des Cardinaux. Les deux partis n'aiant pû s'accorder, on élut celui auquel perſonne ne ſongeoit. Ce fut Alphonſe Borgia né à Valence en Eſpagne. Il étoit d'une illuſtre maiſon, grand politique, & d'un âge fort avancé. Il avoit dit publiquement après la mort de Nicolas V qu'il ſeroit Pape ; mais on diſoit qu'il radotoit. Il prit le nom de Calixte III. Il n'avoit jamais voulu recevoir

aucun bénéfice en commande étant Evêque ou Cardinal, & il diſoit qu'il étoit content de ſon épouſe qui étoit Vierge. Il parloit de ſon égliſe de Valence.

III. Le pape s'occupe de la guerre contre les Turcs. Il ordonne des prieres à cette intention.

Auſſi-tôt après ſon couronnement, il s'appliqua à faire réuſſir les projets de ſon prédéceſſeur, accorda des idulgences à tous les ſoldats qui s'étoient croiſés, & envoia des Légats en France & en Hongtie pour y obtenir du ſecours. Dès qu'il fut élu, il dit qu'il déclaretoit la guerte aux Turcs. Il en avoit fait vœu avant ſon élection, & en avoit ſigné une formule, où il prenoit le titre de ſouverain Pontiſe & le nom de Callixte, tant il déſiroit cette redoutable dignité. Son premier ſoin fut donc d'envoier des Prédicateurs par toute l'Europe, pour engager les fidéles à contribuer de leurs biens à cette guerre contre les Turcs. Il envoia auſſi un Cordelier avec des préſens aux Rois de Perſe, d'Armenie & de Tartarie, afin de les animer contre de ſi terribles ennemis ; mais ils n'entrerent dans la ligue que ſous le Pontificat de Pie II ſon ſucceſſeur. Il fit conſtruire ſeize galeres, de l'argent qu'on recueillit pour la Croiſade, & on en donna le commandement à Louis Patriarche d'Aquilée, qui pendant trois ans pourſuivit les Turcs, prit quelques Iſles ſur eux & fit d'autres conquêtes. Pendant que le Pape ſollicitoit tous les Princes Chrétiens à ſe réunir pour arrêter les progrès de Mahomet II, on vit au Ciel un Phénoméne extraordinaire. Le peuple craignit que ce ne fût le ſigne de quelque grand malheur. Le Pape ſaiſit ce moment d'effroi pour ordonner des prieres publiques & des proceſſions. Il voulut qu'on ſonnât tous les jours les cloches à midi, afin

d'avertir les Chrétiens de prier Dieu d'éloigner les malheurs dont on étoit menacé. Il accorda des indulgences à tous ceux qui réciteroient alors trois fois l'Oraison Dominicale & la Salutation Angelique.

IV. Horrible tremblement de terre en Italie.

Il y eut à la fin de l'année 1456 de furieux tremblemens de terre dans une grande partie de l'Italie. Un grand nombre d'églises & de maisons en furent renversées. Saint Antonin assure qu'il mourut en cette occasion plus de soixante mille personnes, parmi lesquelles il y en eut plus de trente mille dans la seule ville de Naples. La terre s'ouvrit auprès de Roïans, & il sortit un Lac de ce gouffre. On dit qu'il parut dans la Mer Egée une petite Isle qu'on n'avoit jamais vûe ; qu'elle étoit élevée de quarante coudées au-dessus de l'eau, & qu'elle parut toute en feu durant quelques jours. Alphonse Roi d'Arragon qui étoit brouillé avec le Pape, fut tellement étonné de ces Phénoménes, qu'à chaque instant il renouvelloit son vœu de faire la guerre aux Turcs, & promit de l'accomplir au plutôt. Mais dès que le danger fut passé, il ne se ressouvint plus de ses promesses. On vit entre Florence & Sienne des nuées élevées à la hauteur de vingt coudées de terre, agitées par des vents furieux qui emportoient les couvertures des maisons, renversoient les murailles, déracinoient des arbres, & transportoient assez loin les hommes & les animaux. En même tems l'Italie étoit déchirée par des guerres civiles, qui n'empêchoient pas Callixte de beaucoup s'occuper de la guerre contre les Turcs. Ce Pape mourut à Rome le sixiéme d'Août 1458, aiant tenu le Saint Siége trois ans & quatre mois. Il laissa en mourant beaucoup d'argent,

Mort de Callixte III.

que Saint Antonin fait monter juſqu'à cent cinquante mille écus d'or.

II.

Après ſes funérailles les Cardinaux s'aſſemblerent dans le Conclave. Il y eut des Conventicules où les plus puiſſans briguerent des voix pour leurs amis, & emploierent les prieres, les promeſſes, & même les menaces. Les Cardinaux agiſſoient avec tant de chaleur, qu'ils ne prenoient pas un moment de repos. Nous n'entrerons point dans le détail de ces brigues, qui ſont devenues depuis ſi communes & ſi ſcandaleuſes. Le Cardinal de Sienne Enée Piccolomini fut élu, & prit le nom de Pie II. Auſſi-tôt qu'on eut annoncé ſon élection par la fenêtre, le peuple vint piller ſa cellule, en abbatit même les murailles, & emporta les marbres dont elle étoit bâtie. Le peuple fit la même choſe aux cellules des autres Cardinaux, faiſant ſemblant d'avoir oublié le nom de celui qui étoit élu. Lorſque la nouvelle de l'élection eut été confirmée, la joie fut univerſelle. Le peuple qui peu de tems auparavant avoit pris les armes, les quitta auſſi-tôt qu'il apprit que Piccolomini avoit été fait Pape. Rome qui quelques tems auparavant reſſembloit à une place de guerre, devint tranquille en un inſtant, & l'on ne vit dans toutes les rues que des tables dreſſées & des feux d'artifice. Le Pape fut conduit dans l'égliſe de Saint Pierre, s'aſſit ſur le trône qu'on lui avoit préparé, & reçut ce qu'on appelle l'adoration. On n'entendoit par-tout que le bruit des tambours & des trompettes, & des cris de joie. Ces réjouiſſances profanes ſe répandirent dans toutes les villes d'Italie, & ſur-tout à Sienne dont les habitans ſe diſtinguerent par leur magnificence.

v. Brigues dans le conclave. Election de pie II auparavant Æneas Sylvius. joie profane qui la ſuit.

VI. Sa vie avant ſon élection.

Pie II étoit né à Corſigni petite ville à dix mille de Sienne. Son pere ſe nommoit Sylvius Piccolomini. Il fut élevé avec aſſez de ſoin & fit de grands progrès dans les Belles-Lettres. Après avoir fait ſes études à Sienne, il alla en 1431 au Concile de Bâle en qualité de Secrétaire du Cardinal Dominique de Fermo. Il n'avoit alors que vingt-ſix ans. Le Concile de Bâle l'honora enſuite de différentes charges, & de pluſieurs commiſſions importantes, qui ne l'empêchoient pas de publier de tems en tems quelque Ouvrage. Il en compoſa pour ſoutenir le Concile de Bâle contre le Pape Eugene IV. Il changea de ſentiment, ou pour mieux dire, de conduite, lorſqu'il fut devenu Pape, comme on le voit dans la Bulle du 24 d'Avril 1463, qui eſt au commencement du recueil de ſes œuvres, & dans laquelle il rétracte tout ce qu'il avoit écrit autrefois en faveur de ce Concile, & fait défenſe d'appeller du jugement du Pape à aucun Concile. L'Empereur Frideric le fit venir auprès de lui en 1442, pour y exercer la fonction de Secrétaire, & l'emploia en différentes Ambaſſades, à Rome, à Milan, à Naples, en Bohême & ailleurs. Le Pape Eugene IV, dont il avoit combattu les intérêts dans ſes Ouvrages, faiſoit néanmoins beaucoup d'eſtime de ſa ſcience & de ſes talens. Nicolas V lui donna l'Evêché de Trieſte, qu'il quitta quelque tems après pour celui de Sienne. Ce même Pape lui confia différentes Nonciatures où il réuſſit très-bien, & Calliſte III l'éleva au Cardinalat en 1456.

VII. Son couronnement.

Le Pape fut couronné à Rome le troiſiéme de Septembre, donna avis de ſon élection à tous les Princes Chrétiens, & demanda hum-

blement leurs prieres. Il écrivit de même à l'Univerſité de Paris. Il s'appliqua à réunir les Princes Chrétiens, afin qu'ils fuſſent plus en état d'arrêter les progrès que faiſoient les Turcs de jour en jour; & ce fut dans le même deſſein qu'il les aſſembla à Mantoue. Quoiqu'il fût prévenu contre la France à cauſe de la Pragmatique, dont il avoit néanmoins été lui-même un des principaux auteurs au Concile de Bâle, il ne laiſſa pas d'écrire au Roi Charles VII, pour le prier de venir à Mantoue. Le Pape dans ſa lettre exhorte le Roi comme le Prince le plus pieux & le principal défenſeur de la Religion Chrétienne, à honorer cette Aſſemblée de ſa préſence. Il dit que les autres Princes voiant le fils aîné de l'Egliſe, aſſiſter en perſonne à cette Aſſemblée pour la défenſe de la cauſe commune, auroient honte de ne pas ſuivre ſon exemple. Il repréſente enſuite au Roi qu'il porte à juſte titre le nom de très-Chrétien, qui'l a hérité de ſes ancêtres pour avoir dignement défendu la Religion de Jeſus-Chriſt; & que Dieu ne lui a donné une portion de ſa puiſſance, que pour être le protecteur de ſon troupeau dans ces fâcheuſes conjonctures. Le Roi dans ſa réponſe loue le Pape de ſes pieux deſſeins, & promet de convoquer une Aſſemblée dans ſon Roiaume pour examiner avec ſoin cette affaire, & de lui faire ſavoir par ſes Ambaſſadeurs la réſolution que l'on y auroit priſe.

Il convoque une Aſſemblée à Mantoue.

Sa lettre au Roi de France.

III.

Le Pape ſe rendit à Mantoue au mois de Mai 1459, & l'ouverture de l'Aſſemblée ſe fit le premier jour de Juin. Après la Meſſe le Pape fit un petit diſcours, dans lequel il témoi-

VIII. Aſſemblée de Mantoue.

gna ſa douleur & ſa ſurpriſe de ce qu'il n'étoit encore venu preſque perſonne à Mantoue, malgré les meſures qu'il avoit priſes pour engager les Princes & les peuples à s'y trouver. Les Turcs, dit-il, s'expoſent volontiers à la mort pour le ſoutien de leur damnable Secte: & nous autres, nous ne pouvons rien ſouffrir, ni faire la moindre dépenſe pour l'Evangile. Le Pape en finiſſant, proteſta que pour lui il étoit réſolu d'expoſer ſa vie pour les peuples que Dieu lui avoit confiés, s'il étoit néceſſaire. Mais les Apôtres & les Martyrs ne ſont pas morts en faiſant la guerre, ſi on n'eſt au démon & au péché. Le Pape eut enfin la conſolation de voir ſon Aſſemblée de Mantoue devenir de jour en jour plus nombreuſe; & au mois de Septembre il n'y manquoit plus que les François. Dans une ſéance qui fut tenue le vingtiéme de ce mois, il parla pendant trois heures avec beaucoup de feu: tout le monde en conſéquence conclut à faire la guerre aux Turcs, & il ne s'agiſſoit plus que des moiens qu'il faudroit prendre pour l'exécution. Deux mois après arriverent les Ambaſſadeurs de France. Nous avons vû dans l'article de l'Egliſe de France comment l'Evêque de Paris parla au Pape, la réponſe que fit le Pape dans une autre audience, & la force avec laquelle les Ambaſſadeurs releverent ce que Pie II avoit dit contre la Pragmatique. Cette fermeté jointe à l'oppoſition qu'il avoit déja pour la France, fit qu'il ne ceſſa de chagriner les Ambaſſadeurs, & qu'il affecta dans toutes les occaſions où il s'agiſſoit des démêlés du Roi avec le Duc de Bourgogne, de prendre toujours le parti du dernier, dans le deſſein qu'il avoit d'empêcher que les François ne devinſſent

devinſſent trop puiſſans en Italie, où ils poſſédoient l'Etat de Génes, & avoient dans leurs intérêts le Duc de Modéne & les Florentins.

Pie II ne ceſſoit de ſolliciter les Princes de ſe réunir pour exécuter ſes projets contre les Turcs. Mais voiant qu'il ne pouvoit rien attendre ni des François ni des Anglois, il eut recours aux Allemands. Il fit auprès d'eux toute ſorte d'inſtances ; & néanmoins à peine put-il leur faire promettre qu'ils fourniroient trente-deux mille hommes d'infanterie, & dix mille de cavalerie, & même avec cette clauſe, qu'ils tiendroient encore deux Diétes à ce ſujet, l'une à Nuremberg & l'autre auprès de l'Empereur, où le Pape enverroit exprès un Légat *à Latere*. Le Cardinal Beſſarion fut choiſi pour cette légation, & l'Empereur Frideric fut établi Généraliſſime de l'armée Chrétienne, avec pouvoir de mettre quelque Prince en ſa place, s'il ne pouvoit commander en perſonne. Comme on étoit alors dans le mois de Décembre, on remit à l'année ſuivante à prendre encore des meſures. Pendant cet intervalle le Pape donna une Bulle datée de Mantoue du trente-uniéme de Décembre, pour l'établiſſement de l'Univerſité de Bâle, qui a eu dans la ſuite d'habiles Profeſſeurs, tels qu'Eraſme, Amerbach, Buxtorf, Bauhin & pluſieurs autres.

IX. Bulle *Execrabilis* de Pie II contre les appels au Concile général.

La premiere choſe que fit le Pape au commencement de l'année ſuivante 1460, fut de publier ſa Bulle *Execrabilis*. Il s'étoit imaginé que les appels des jugemens du Saint Siége au Concile, dont en bien des cas la juſtice & la néceſſité ſont inconteſtables, pouvoient nuire à ſon autorité. Il entreprit donc par ſa Bulle *Execrabilis* de condamner ces appels comme

déteſtables, nuls & contraires aux ſaints Canons, nuiſibles à la Religion, & même ridicules. Voici les paroles de ce fameux Décret qu'il fit après avoir conſultés les Cardinaux & les Evêques qui ſe trouvoient alors à Mantoue. La Bulle commence par ces mots : *Execrabilis & priſtinis temporibus inauditus* : Il s'eſt gliſſé de notre tems un abus exécrable & inoui dans l'antiquité, d'appeller des jugemens du Pontife de Rome au futur Concile. Qui ne voit le ridicule, dit le Pape, d'appeller à ce qui n'exiſte pas, & qu'on ignore s'il exiſtera ? Il prétend enſuite que les appels ſont capables de renverſer toute la diſcipline ; mais il n'a garde d'entreprendre de prouver un ſi étrange paradoxe. Il finit en diſant que de ſa ſcience certaine il réprouve les appels au Concile comme de nulle valeur, erronés & dangereux, & que ceux qui les feront ou les favoriſeront ſont excommuniés, de quelque dignité qu'ils ſoient, même Impériale, Roiale, Pontificale.

X. Le Pape expoſe à l'Aſſemblée ſur quels ſecours il peut compter de la part des Princes Chretiens.

Peu de jours après que le Pape eut donné une Conſtitution ſi peu conforme aux véritables régles du Droit Canon, & ſi contraire à la pratique ancienne & univerſelle de l'Egliſe, il aſſembla dans l'égliſe de Saint Pierre à Mantoue les Cardinaux, les Prélats, & tous les Ambaſſadeurs des Princes, & leur expoſa ce qui s'étoit fait dans cette Aſſemblée depuis huit mois qu'on y étoit, & ce qu'on en pouvoit eſpérer. Si les Hongrois, dit-il, ſont ſecourus, ils attaqueront les Turcs de toutes leurs forces. Les Allemans promettent une armée de quarante-deux mille hommes, le Duc de Bourgogne ſix mille, le Clergé d'Italie, à l'exception des Vénitiens & des Génois, ac-

cordera la dîme de ſes biens, les laïcs le trentiéme de leur revenu, & les Juifs le vingtiéme ; ce qui ſuffira pour entretenir l'armée navale. Jean Roi d'Arragon fera la même choſe ; ceux de Raguſe offrent deux galeres, ceux de l'Iſle de Rhodes quatre. Tout cela a été ſolemnellement promis par les Princes ou par leurs Ambaſſadeurs. Quoique les Vénitiens ne ſe ſoient engagés à rien, je me flatte qu'ils ne manqueront pas au beſoin, quand ils verront les autres diſpoſés à le faire. Je compte auſſi que les François, les Caſtillans & les Portugais ſuivront leur exemple. Il ne faut rien eſperer de l'Angleterre à cauſe des troubles qui diviſent ce Roiaume, ni de l'Ecoſſe cachée dans le fond de l'Océan. Le Danemarc, la Suéde & la Norvége ſont trop éloignées pour pouvoir envoier des gens de guerre ; & n'aiant que leurs poiſſons ils ne peuvent fournir aucun argent. Les Polonois étant voiſins des Turcs par la Moldavie, craindront d'expoſer leurs pays en le privant de ſes troupes. Les Bohémiens qui ne ſont pas en état de combattre à leurs dépens hors de leur Roiaume, ſeront paiés & entretenus. Les Hongrois armeront vingt mille hommes de cavalerie, & autant d'infanterie ; & par la jonction des Allemands & des Bourguignons, ils feront une armée de quatre-vingt-huit mille hommes. Qui doute qu'on ne puiſſe vaincre & abbattre les Turcs avec toutes ces troupes ? Ajoutez que Scanderberg viendra avec une armée choiſie de ſes Albanois, que pluſieurs dans la Gréce quitteront le parti des infidéles, qu'en Aſie le Prince de Caramanie & les Arméniens chargeront les Turcs par derriere. Ne déſeſpérons donc pas de la victoire, &

prions le Seigneur de vouloir bien ſeconder nos deſſeins. Allez raconter dans vos pays ce qui s'eſt fait ici, afin que vos Seigneurs accompliſſent exactement leurs promeſſes.

XI. Fin de l'Aſſemblée de Mantoue.

Après ce diſcours, tous ceux qui avoient fait des avances ou des promeſſes au nom de leurs Maîtres, les confirmerent, & les autres garderent le ſilence. Le Pape donna ordre enſuite aux Cardinaux, aux Evêques, aux Abbés & à tous les autres qui étoient préſens de ſe revêtir de leurs habits de cérémonie pour conclure cette aſſemblée. Ils le firent, & le Pape deſcendant de ſon trône, ſe tourna vers les dégrés du grand autel, ſe mit à genoux, fit ſa priere en pouſſant des ſoupirs & verſant des larmes, récita pluſieurs verſets choiſis des Pſeaumes, & propres à la conjoncture où l'on ſe trouvoit. Les Prélats & tout le Clergé lui répondoient, & reçurent à la fin la bénédiction que le Pape leur donna ſolemnellement. Telle fut la fin de l'Aſſemblée de Mantoue, où il fut aiſé de former des deſſeins & de concerter des projets; mais il fut ſi difficile d'en venir à l'exécution, qu'on ſe ſépara ſans avoir pris aucunes meſures efficaces pour ſecourir les Chrétiens contre les Turcs, & arrêter les progrès de ces infidéles. Le Pape voiant toute l'Italie en feu & la plûpart des Princes Chrétiens diviſés, n'eût-il pas dû en qualité de pere commun des fidéles, travailler à rétablir la paix parmi eux, avant que de porter la guerre chez les ennemis de la Religion? D'ailleurs le mal dont le Pape étoit ſi touché & qui paroiſſoit être le ſeul objet de ſon zéle, n'étoit pas celui qui cauſoit à l'égliſe le plus de douleur & d'affliction. Il eſt étonnant que le Pape ait eu ſi peu de lumiere

ſur les vrais maux dont l'Egliſe étoit accablée.

IV.

XII. Le pape excommunie Sigiſmond Duc d'Autriche, qui en appelle au futur concile.

Pie II partit de Mantoue au commencement du Carême & alla à Sienne ſa patrie, où il fit une promotion de ſix Cardinaux. Il apprit avec chagrin que malgré ſa Bulle *Execrabilis* qui défendoit tout appel du Saint Siége au Concile, le Procureur général au Parlement de Paris avoit appellé de tout ce que le Pape avoit dit contre la Pragmatique. Il eut encore un autre ſujet de mortification de la part de Sigiſmond Duc d'Autriche, qui avoit aſſiſté à l'Aſſemblée de Mantoue. Ce Prince étoit depuis long-tems en différend avec le Cardinal Cuſa au ſujet de la juriſdiction de l'égliſe de Brixen en Allemagne dont il étoit Evêque, & qu'il vouloit conſerver en Commende avec la permiſſion du Pape ſans y réſider. Sigiſmond ne voulut jamais le ſouffrir, & s'oppoſa avec force à l'établiſſement des Commendes qui devenoient communes en Italie, en France, en Eſpagne & en Angleterre, mais que l'on condamnoit encore en Allemagne. Cette affaire avoit été propoſée à Mantoue, ſans que le Pape ni les Cardinaux euſſent pû la terminer. Le Cardinal Cuſa aiant voulu l'emporter de force, Sigiſmond le fit arrêter priſonnier le jour même de Pâques, & ne lui accorda la liberté quelques tems après, qu'en le faiſant jurer qu'il ne ſe ſouviendroit jamais de cette injure, qu'il lui ménageroit ſon abſolution auprès du Pape, qu'il laiſſeroit l'Egliſe de Brixen en repos & qu'il lui paieroit une ſomme conſidérable pour ſa rançon. Pie II aiant appris la maniere dont le Cardinal Cuſa avoit été traité, excom-

munia le Duc d'Autriche par une Bulle qui fut publiée à Sienne le huitiéme d'Août de la même année 1460. Grégoire de Heimbourg Docteur en Droit qui avoit assisté à l'Assemblée de Mantoue, dressa pour Sigismond un Acte d'appel au futur Concile.

XIII. Contestations du Pape avec plusieurs princes au sujet de l'élection de quelques Evêques.

Pendant que le Pape étoit encore à Sienne, l'Evêque de Leon le vint trouver de la part d'Henri IV Roi de Castille : mais il n'apporta que de belles paroles, sans aucune promesse positive de contribuer aux frais de la guerre contre les Turcs. Ce même Evêque étant mort peu de tems après son arrivée dans la même ville, le Pape lui donna pour successeur le Cardinal de la Tour-brûlée : mais Henri n'aiant voulu ni le recevoir ni le reconnoître, son refus excita une vive contestation entre lui & Pie II. Ce Pape eut aussi un différend avec Casimir Roi de Pologne touchant l'Evêche de Cracovie auquel Pie II nomma le neveu d'un Cardinal, quoique le Chapitre eût déja nommé le Chancelier du Roi. Le sujet nommé par le Pape fut obligé de céder malgré les remontrances, les menaces & les excommunications prononcées par le souverain Pontife contre Casimir. Ce Prince protesta toujours qu'il perdroit plutôt son Roiaume, que de souffrir que le Pape mît dans ses Etats un Evêque malgré lui. Ce fut encore pour Pie II une nouvelle mortification. Il eut un pareil démêlé avec Charles VII au sujet de l'Evêché de Tournai. Mais on n'eut point en France la même fermeté, & le Pape l'emporta après quelque résistance de la part du Roi.

V.

XIV. Retour du

Comme le Pape fit un assez long séjour à Sienne, il reçut beaucoup d'Ambassadeurs,

qui ne s'étoient pas trouvés à l'Aſſemblée de Mantoue. Il en vint de la part des Patriarches d'Orient, qui ſe ſoumettoient au Décret du Concile de Florence. Pluſieurs Princes d'Orient lui en envoierent auſſi, & le Pape les engagea à aller trouver le Roi de France & le Duc de Bourgogne. Pie II retourna enfin à Rome où ſon abſence avoit occaſionné de grands déſordres. Nous avons vû ailleurs les indignes moiens que ce Pape emploia pour engager Louis XI ſucceſſeur de Charles VII à abandonner la Pragmatique, & comment ce Prince ſéduit par les mauvais conſeils du Cardinal de la Balue, qui trahiſſoit ſon maître pour ſes propres intérêts, eut la foibleſſe de ſacrifier aux inſtances de Pie II cet important Réglement, & avec lui tous les biens eccléſiaſtiques de ſon Roiaume. C'eſt ainſi que le Pape en même-tems qu'il témoignoit tant de zéle pour conſerver l'extérieur de la Religion contre les Turcs, s'efforçoit de lui enlever ſes plus précieux avantages en achevant de ruiner la diſcipline. Son projet de guerre contre les Turcs l'engagea dans de fréquens voiages, qui lui firent négliger le temporel, & encore plus le ſpirituel de l'Italie. On lui reprochoit qu'il s'abſentoit trop ſouvent de Rome, & qu'il aimoit trop à courir pour un Pape. On prétend qu'il connut enfin l'inutilité des grands mouvemens qu'il s'étoit donné pour la guerre des Turcs. Ce fut apparemment à l'article de la mort; car peu de tems avant qu'il mourût, il fit beaucoup de préparatifs pour l'exécution de ſon projet.

Pape à Rome, où il reçoit des Ambaſſadeurs d'Orient.

Les ſoins qu'il ſe donna ſurpaſſant ſes forces, la fievre le prit, & les douleurs de la goute auſquelles il étoit ſujet, redoublerent.

XV. Maladie du pape.

Il va à Sienne prendre les bains.

Comme le mal preſſoit, les Médecins lui conſeillerent de prendre les bains dans le Diocèſe de Sienne, quoiqu'on fût encore à la fin de l'hiver. Il s'y rendit, & ne ſongea plus qu'à rétablir ſa ſanté. Mais avant que de partir de Rome, il avoit fait publier ſa Bulle de rétractation de tout ce qu'il avoit écrit en faveur du Concile de Bâle. Il apprit à Sienne que le Duc de Bourgogne ne ſe trouveroit point à la guerre qu'on vouloit déclarer aux Turcs, quoiqu'il l'eût ſouvent promis. Le Pape lui en écrivit, & lui repréſenta pathétiquement que le bien de l'égliſe, ſa réputation, & ſur-tout ſon ſalut éternel, l'engageoient à tenir ſa promeſſe. Il ajoûtoit que pour lui, ni ſon âge, ni ſes infirmités, ni la mort même ne l'empêcheroient point de ſe mettre au plutôt en mer pour une expédition ſi ſainte & ſi néceſſaire. Le Duc de Bourgogne qui craignoit que Louis XI ne profitât de ſon abſence pour attaquer ſes Etats, ne ſe laiſſa point toucher des remontrances du Pape.

XVI.

Le Pape va à Ancone où il meurt peu de tems après

Pie II étant revenu à Rome, y demeura quelques jours, pour y préparer tout ce qui étoit néceſſaire à l'exécution de ſon entrepriſe. Il en partit le dix-huitiéme de Juin 1464, pour ſe rendre à Ancone dans le deſſein de s'y embarquer. Sa maladie devint alors très-ſérieuſe; & comme il ſentit que ſa derniere heure approchoit, il appella les Cardinaux, & leur parla pendant deux heures pour les exhorter à ne conſulter que le mérite dans le choix d'un ſucceſſeur, à ne point faire de graces à ceux qui n'en méritoient point, & ſur-tout à pourſuivre le deſſein de la guerre contre les Turcs. Enſuite leur aiant demandé pardon, il leur accorda les indulgences, & de-

manda les derniers Sacremens. Comme il avoit autrefois reçu l'Extrême-Onction à Bâle lorſqu'il y avoit été attaqué de la peſte, Laurent Roverella Evêque de Ferrare, habile Théologien, ſoutint qu'il ne pouvoit pas recevoir ce Sacrement une ſeconde fois. Il eſt vrai que tel avoit été le ſentiment de quelques Théogiens dès le douziéme ſiécle & depuis ; mais il avoit eu peu de partiſans. Le Pape diſputa ſur ce ſujet avec l'Evêque de Ferrare, & ne crut pas devoir ſe rendre à ſon avis. Il ſe fit adminiſter ce Sacrement & celui de l'Euchariſtie, & enſuite il mourut, le quatorziéme du mois veille de la fête de l'Aſſomption, âgé de près de cinquante-neuf ans, après ſix ans moins trois jours de Pontificat. On porta ſon corps à Rome, & on le dépoſa dans l'égliſe de Saint Pierre où il fut enterré le vingt-huitiéme du même mois. On trouva dans ſes coffres près de cinquante mille écus d'or qu'il avoit amaſſés, pour fournir aux frais de la guerre contre les Turcs. On convint de donner cette ſomme à Mathias Roi de Hongrie, comme étant celui qui avoit le plus à craindre des Turcs. Nous parlerons des Ecrits de Pie II dans l'article des Auteurs Eccléſiaſtiques.

VI.

XVII. Election de Paul II.

On lui donna pour ſucceſſeur Pierre Barbo Vénitien, Cardinal le Saint Marc. Il étoit âgé de quarante-huit ans, & paſſoit pour un grand politique. On lui demanda quel nom il vouloit prendre : il choiſit celui de Formoſe, qui ſignifie beau. Comme il etoit en effet bel homme, & qu'il le ſavoit bien, on lui repréſenta qu'on diroit qu'il n'avoit pris ce nom que par vanité. Il prit donc celui de Paul II.

son caractere.

tes : les Cardinaux s'aſſembleront deux fois tous les ans pour examiner ſi ces loix ſont bien obſervées ; & en cas qu'elles ne le ſoient pas, ils en avertiront le Pape afin qu'il y tienne la main.

XIX. Le Pape viole le ſerment qu'il avoit fait d'obſerver ce réglement.

Paul II avoit promis avec ſerment, comme tous les autres Cardinaux, de ſuivre ces loix ne cas qu'il fût élu Pape, & il renouvella & confirma ce ſerment après ſon élection. Mais quand il fallut en venir à l'exécution, il ne tint aucun compte des engagemens qu'il avoit pris ; & , ſi l'on en excepte l'article de la guerre contre les Turcs, il viola ouvertement & ſans garder aucune meſure, le ſage reglement du Conclave, qu'il avoit promis par deux ſermens ſolemnels d'obſerver inviolablement. Il étoit fort porté de lui-même à prendre ce parti, qui lui laiſſoit la liberté de faire tout ce qu'il jugeoit à propos ; & il y fut encore excité par deux Prélats ſavans & adroits, l'Archevêque de Milan & l'Evêque de Treviſe. Ils ne pouvoient ſouffrir de ſe voir exclus par ces loix, du Cardinalat auquel ils aſpiroient ; & ils repréſenterent au Pape que les obligations qu'on lui avoit impoſées, ne convenoient point à ſa dignité. Paul II, qui étoit fort prévenu en faveur de ſes droits & de ſes priviléges, ſe laiſſa aiſément perſuader, & fit un nouveau réglement tout différent de celui du Conclave, qu'il vouloit néanmoins faire regarder comme étant des Cardinaux. Il le leur préſenta à ſigner : quelques-uns le firent d'abord, ſans même l'avoir lû ; d'autres le ſignerent par la crainte de l'excommunication dont le Pape les menaçoit. Le Cardinal Jean de Carvajal Eſpagnol fut le ſeul qui tint ferme ; & il fut cauſe par ſa réſi-

stance, que le Pape renferma le nouveau réglement dans son cabinet, sans le vouloir montrer, ni permettre qu'on en tirât des copies. L'Archevêque de Milan, peu de tems après, fut contraint de se retirer de la Cour Romaine, sans avoir pû parvenir au Cardinalat, & l'Evêque de Treviſe tomba bientôt daus une langueur qui le conduiſit au tombeau, avec un grand regret de ne pouvoir jouir long-tems de cette dignité, pour laquelle il s'étoit donné tant de mouvemens.

XX. Les Cardinaux sont fort mécontens de la conduite du Pape.

Le Cardinal de Pavie étoit extrêmement irrité de la conduite du Pape, & en particulier de la violence qu'il avoit faite à ses collégues pour leur faire signer son nouveau réglement. Il se condamnoit lui-même d'avoir donné sa voix pour le faire élire, & il accusoit ceux qui avoient eu la même condeſcendance que lui, & les exhortoit à se conduire à l'avenir avec plus de circonspection & de prudence, & à ne point se contenter de l'extérieur ni de promeſſes dans une affaire si importante. Les autres Cardinaux étoient à peu près dans les mêmes sentimens. Le Pape qui ne l'ignoroit pas, voulut les consoler & les appaiſer, en relevant leur dignité par quelque choſe d'éclatant. Il leur fit donc prendre des mitres de soie semblables à celles que les souverains Pontifes portoient seuls auparavant, & défendit à tout autre Prélat d'en porter de pareilles. Il permit de plus que leurs chevaux ou leurs mules euſſent des houſſes de couleur d'écarlate, & voulut qu'eux-mêmes portaſſent auſſi l'habit rouge. Innocent IV leur avoit donné le bonnet rouge au premier Concile de Lyon en 1245. Dans la ſuite Grégoire XIV donna auſſi le bonnet rouge

Il les appaiſe en leur accordant de nouvelles prérogatives.

aux Cardinaux réguliers, qui auparavant n'avoient que le chapeau. Les Cardinaux n'avoient d'abord que le titre d'Illuſtriſſimes. Mais Urbain VIII leur accorda celui d'Eminence. C'eſt depuis qu'ils ont reçu de la libéralité des papes ces nouvelles prérogatives, que ceux mêmes qui n'étoient que Diacres ou Soudiacres, ont voulu avoir le pas ſur les Evêques, & qu'ils l'ont eu en effet.

VII.

XXI. Création de huit Cardinaux.

Paul II voulant faire voir de plus en plus qu'il étoit bien réſolu de ne point ſe conformer au réglement du Conclave, créa huit Cardinaux cette premiere année de ſon pontificat. Balue Evêque d'Angers & Miniſtre de Louis XI, François de la Rovere Général des Freres Mineurs, qui fut depuis Pape ſous le nom de Sixte IV, & Théodore Evêque de Treviſe, dont nous avons parlé plus haut, étoient de cette création. Enſuite le Pape penſa ſérieuſement à continuer la guerre contre les Turcs. On choiſit trois Cardinaux pour conférer avec les Ambaſſadeurs des princes d'Italie, qui étoient à Rome. L'intention du Pape étoit que chacun de ces Princes donnât une certaine ſomme tant que la guerre dureroit, & que cet argent fût mis entre les mains du Roi de Hongrie, qui étoit le plus expoſé aux attaques des infidéles, & qui s'étoit déja épuiſé pour leur réſiſter. Lorſqu'on fit part de ce projet aux Ambaſſadeurs, & qu'on leur marqua la ſomme à laquelle le Pape avoit taxé leurs maîtres, ils répondirent qu'ils n'avoient point d'ordre touchant les propoſitions qu'on leur faiſoit, & promirent d'en demander au plutôt. Après que l'on eut emploié ſix mois dans ces négo-

Négociations entre le Pape & les Princes d'Italie au ſujet de la guerre contre les Turcs.

ciations, Ferdinand Roi de Naples offrit quelque ſecours, mais à condition qu'on lui remettroit les cens dûs à l'Egliſe Romaine, qui montoient à une plus groſſe ſomme que celle qu'il offroit. Les Venitiens promirent d'envoier tous les ans en Hongrie cinq cens mille écus d'or, pourvû qu'on leur accordât les décimes des égliſes, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme du revenu des habitans. Le Duc de Milan promit quelque choſe aux mêmes conditions. Les Florentins s'engagerent à fournir quinze cens hommes, ou deux mille écus d'or tous les ans. Les autres Puiſſances d'Italie ne firent point de réponſe à leurs Ambaſſadeurs: & tout ce que le Pape put tirer de cette négociation, ſe réduiſit à des offres qui étoient plus au profit des Princes qu'à l'avantage de l'Egliſe & de la Religion.

XXII. Conſiſtoire ſur les graces expectatives & les commendes.

Cette même année 1464 Paul II tint un Conſiſtoire, où l'on traita de ce qui regardoit les graces expectatives. L'expectative étoit une aſſûrance que le Pape donnoit à un clerc, d'obtenir une Prébende, par exemple, dans une telle Cathédrale, quand elle viendroit à vaquer. Nous en parlerons dans l'article de la Diſcipline. On examina donc dans ce Conſiſtoire, s'il falloit accorder ces ſortes de graces, ou non. Il y eut différens avis; mais le plus grand nombre fut pour celui du Cardinal Carvajal, qui dit que le ſaint Siége aiant eu tant de peine à obtenir le conſentement des Ordinaires pour établir ces expectatives dans leurs Diocèſes, il ne falloit pas négliger ce privilége. Dans un autre Conſiſtoire le Cardinal d'Oſtie parla d'un célébre Monaſtere de France, qu'un Evêque deman-

doit en Commende par la démiſſion pure & ſimple de l'Abbé, qui étoit fort vieux & qui ne pouvoit plus agir. Carvajal s'oppoſa fortement à cette demande, & dit que ſi l'on n'y prenoit garde, tous les Monaſteres du Roiaume de France deviendroient en Commende. Le Pape appuia cet avis ; & ajoûta qu'il croioit que depuis le Pontificat de Callixte, il y avoit eu plus de cinq cens Monaſteres en Commende, qu'il étoit à craindre que tous ces changemens ne cauſaſſent un grand ſcandale dans l'Egliſe. C'eſt le Cardinal de Pavie qui rapporte tous ces faits, dont il étoit lui-même rémoin. Il loue fort Carvajal de s'être élevé contre les abus des Commendes, qui n'ont pas été établies, dit-il, pour engraiſſer les Eccléſiaſtiques, mais pour réformer les Monaſteres, & faire en ſorte que le ſervice divin s'y célébrât avec plus d'exactitude & d'édification.

XXIII. On propoſa d'aliéner la ville d'Avignon.

Peu de tems après il ſe tint un autre Conſiſtoire, où quelques Cardinaux propoſerent de donner à la maiſon d'Anjou la ville & le Comtat d'Avignon, en échange des droits qu'elle avoit ſur le Roiaume de Naples & de Sicile. Mais le Cardinal Carvajal s'y oppoſa, diſant que cet échange ſeroit fort deſavantageux à l'Egliſe de Rome ; qu'il falloit bien ſe garder de la priver d'un ſemblable patrimoine au-delà des Alpes ; qu'Avignon étoit le réfuge des Papes, & un frein pour retenir les Italiens dans leur devoir, par la crainte qu'ils auroient que le Pape ne les quittât. Ceux qui avoient propoſé d'aliéner Avignon, prérendoient que cette ville étoit un ſujet de tentation aux Papes, d'y tranſporter le ſaint Siége. On leur répondoit que les Papes préfére-

roient toujours le ſéjour de Rome, à cauſe de la liberté dont on y jouit, à celui d'Avignon, où l'on dépend en quelque ſorte de ſes voiſins; que les Papes ſont maîtres abſolus dans Rome, d'où ils commandent à tout l'univers. C'eſt en partie pour ſe délivrer de la crainte de voir tranſporter le ſaint Siége à Avignon, que les Cardinaux ont jugé à propos & ſe ſont impoſé la loi de ne faire aucun Pape François: ce qu'ils obſervent depuis plus de trois cens ans ſans interruption. Il n'en étoit pas ainſi auparavant. La qualité de François n'étoit point par elle-même un titre pour être exclus de la dignité de ſouverain Pontife, & on voioit de tems en tems des François ſur le ſaint Siége, auſſi-bien que des Eſpagnols & des Italiens.

XXIV. Le Pape ſe brouille avec le Roi de Naples.

Quoique Ferdinand Roi de Naples parût bien intentionné pour la Cour de Rome & qu'il eût ſujet de ſe louer de la conduite de Paul II à ſon égard, ils ſe brouillerent néanmoins peu de tems après: & voici quelle fut l'occaſion de cette rupture. Il y avoit longtems que les terres de l'Etat Eccléſiaſtique ſouffroient de grandes vexations de la part de quelques Seigneurs, qui ſe conduiſoient en vrais tirans. Le Pape voulant remédier à ces déſordres, amaſſa des troupes en ſecret pour les ſurprendre, & Ferdinand, comme feudataire de l'Egliſe de Rome, en envoia auſſi pour le même deſſein. Ce corps d'armée ſurprit les tirans, & en moins de quinze jours le Pape vit exécuter ce que ſes prédéceſſeurs n'avoient pû faire. Ferdinand s'attribua le ſuccès de cette entrepriſe, & demanda qu'en recompenſe on diminuât les tributs qu'il paioit à la Cour Romaine, & qu'on

lui remît ce qu'il devoit des années précédentes. Le Pape au contraire prétendoit qu'on le ménageoit, & qu'il auroit dû paier davantage, en reconnoiſſance des grandes obligations qu'il avoit à l'Egliſe de Rome. Tel fut le commencement des brouilleries, qui durerent ſi long-tems entre la Cour de Rome & le Roi de Naples.

XXVI. Il fait faire à Rome des rejouiſſances profanes, & le Cardinal de Pavie l'en reprend.

Paul II acheva en 1467 le beau Palais de Saint Marc ; & après avoir terminé quelques antres affaires, ſe voiant libre & en repos, il s'aviſa de faire célébrer des jeux magnifiques. C'étoient des courſes, où, ſans avoir égard ni à l'âge ni à la Religion, chacun étoit admis. L'eſpace depuis l'arc de Domitien dans le cours juſqu'au Palais de Saint Marc, ſervoit de lice. On y voioit courir indifféremment des enfans & des vieillards, des Chrétiens & des Juifs, montés ſur des chevaux, des ânes & des bufles. Il y avoit différens prix pour ceux qui arriveroient les premiers au but. Le Cardinal de Pavie ne put ſouffrir ce ſpectacle profane, & il eut la généroſité d'en reprendre le Pape, & de lui dire que ces jeux ſentoient le paganiſme ; qu'ils étoient tout-à-fait indignes d'un ſouverain pontife, & le deshonoroient.

XXVI. Le Pape fait faire la paix aux princes d'Italie.

L'année ſuivante Paul II termina heureuſement la grande affaire de la réunion des Princes d'Italie. Il n'avoit ceſſé d'y travailler depuis le commencement de ſon Pontificat, malgré les obſtacles & les difficultés ſans nombre qu'il y trouvoit. pour remercier Dieu d'avoir ainſi réuſſi à procurer cette réunion, il célébra ſolemnellement à Rome une Meſſe en actions de graces le jour de l'Aſcenſion ; & à l'*Agnus Dei*, il admit au baiſer de paix,

non-ſeulement les Cardinaux qui ſervoient à l'autel, mais encore tous les autres, & tous les Ambaſſadeurs des Princes. Après cette cérémonie l'Evêque de Breſſe fit un excellent diſcours ſur la paix, dans lequel il exhortoit les Princes à la guerre contre les Turcs : car cette guerre étoit le motif principal qui avoit encouragé le Pape à travailler avec tant de zéle pour procurer la paix entre les Princes d'Italie.

XXVII. Diverſes actions de ce Pape.

Nous parlerons dans l'article de l'Egliſe d'Allemagne du voiage que l'Empereur Frideric fit à Rome à la fin de cette année 1468, & des meſures que l'on y prit avec ce Prince au ſujet de la guerre contre les Turcs. Vers ce même tems le Pape créa Cardinaux deux de ſes neveux ; & l'année ſuivante il fit encore un Cardinal, à la priere du Roi d'Arragon. Les Vénitiens aiant envoié en 1470 demander du ſecours au Pape, il leur envoia vingt galeres. Ferdinand leur en fournit auſſi dix-ſept ; & ces trente-ſept galeres ſe joignirent à quarante ſix que Mocenigo commandoit. Ce Général avec ce nouveau ſecours, courut tout l'Archipel & y fit de grands ravages. Il auroit fort inquiété les Turcs, ſi la mort du Pape qui arriva l'année ſuivante, n'eût arrêté ſes progès.

XXVII. Sa mort.

Paul II mourut d'apoplexie la nuit du vingt-cinq au vingt-ſix de Juillet, ſans que perſonne le vît expirer & pût lui donner aucun ſecours. Il avoit ce jours-là tenu Conſiſtoire, & avoit enſuite ſoupé à ſon ordinaire. On dit même qu'il parla dans ce Conſiſtoire avec beaucoup de jugement & de préſence d'eſprit. Il étoit âgé de cinquante-trois ans & quelque mois, & avoit tenu le S. Siége près de ſept ans.

Platine a fini à ſa mort ſon hiſtoire des Papes, qu'Onuphre de Véronne Religieux Auguſtin a continuée. Les proteſtans ont parlé très-deſavantageuſement de Paul II, & en ont débité des choſes qui n'ont pas de vraiſemblance. Nous avons de lui des Ordonnances & quelques Epîtres, outre un Traité des régles de la Chancellerie, dont on le fait auteur.

VIII.

XXIX. Election de sixte IV. sa famille. Il s'occupe de la guerre contre les Turcs. Il éléve ſes neveux malgre leur indignité.

Son ſucceſſeur fut le Cardinal de la Rovere qui prit le nom de Sixte IV. Avant que Paul II l'eût élevé à la dignité de Cardinal, il avoit enſeigné la Philoſophie dans les plus célébres Ecoles d'Italie. Le Cardinal Beſſarion qui poſſédoit parfaitement les langues Grecque & Latine, avoit été ſon maître à Pavie, & avoit lié avec lui une étroite amitié. Depuis qu'il fut Cardinal, il mena une vie ſi réguliere & ſi édifiante, qu'on eût pris ſon Palais pour un Monaſtere. Quoiqu'il remplît exactement tous les devoirs atrachés à ſa dignité, il ne laiſſoit pas de s'appliquer à l'étude, comme on en juge par ſes ouvrages. La plûpart des Auteurs le font fils d'un Léonard Rouere pêcheur au village de Celles, à cinq lieues de Savonne. On croit que la noble famille des Roueres voiant un Pape de ſon nom, voulut ſe faire honneur en l'adoptant. Il avoit été Général des Freres Mineurs, & ce fut à la recommandation du Cardinal Beſſarion que Paul II le fit entrer dans le ſacré Collége. Auſſitôt après ſon élection, il s'occupa des affaires de l'Egliſe. Il témoigna qu'il avoit deſſein d'aſſembler un Concile dans le Palais de Latran, pour travailler à rétablir la diſcipline & traiter de la guerre contre les

Turcs, en ſuivant les vûes de Pie II. Mais l'Empereur y paroiſſant oppoſé, & ne voulant point de Concile à Rome, l'affaire traîna en longueur, & l'on eut recours à d'autres moiens. Il fut réſolu que l'on enverroit des Légats en France, en Eſpagne, en Allemagne & en Hongrie, pour rétablir la paix; & on nomma le Cardinal Caraffe pour commander la flotte contre les Turcs.

On envoia en même-tems de tous côtés des hommes pour lever les décimes du Clergé, le vingtiéme du bien des Juifs, & le trentiéme de celui des Catholiques, ſuivant le Décret de l'Aſſemblée de Mantoue. On accorda des priviléges & des indulgences à ceux qui prendroient les armes pour cette guerre, ou qui y contribueroint de leurs biens. L'on écrivit à l'Empereur, aux Rois & à tous les Princes, pour les prier de concourir à une œuvre ſi ſainte. Le Cardinal de Pavie que le Pape avoit envoié en Hongrie auſſi-tôt après ſon élection pour appaiſer les troubles, écrivant à ces Légats & à quelques autres de ſes amis ſur les legations dont nous venons de parler, & ſur la création de deux jeunes Cardinaux, qu'on lui avoit mandée de Rome, leur dit: qu'il craint fort que toutes ces légations ne ſoient inutiles, comme il arriva en effet. Il ſe plaint vivement de la promotion des deux jeunes Cardinaux, que le Pape avoit faite, diſoit-on, pour être ſoulagé dans ſes travaux. Comme ſi, ajoûte ce Cardinal, on n'eût pas pû en trouver parmi ceux qui compoſent le ſacré Collége. Il ſe plaint encore plus fortement du refus que faiſoit le Pape de ſe ſoumettre aux loix qui avoient été établies dans le Conclave, même à ſes inſtances, & réfute

les raiſons qu'il alléguoit, ſur-tout celle-ci : Que le Pape n'étoit obligé à aucune Loi. Les deux jeunes Cardinaux dont parloit ce Cardinal, étoient deux neveux du Pape : l'un, fils de ſon frere, âgé de vingt-ſept ans, qui fut depuis Jules II ; l'autre, fils de ſa ſœur, & qui étoit Cordelier. Celui-ci eut tant de crédit auprès de Sixte IV, qu'après en avoir obtenu pluſieurs bénéfices, il fut établi Légat pour toute l'Italie. Onuphre dit qu'il ne mettoit point de bornes à ſon faſte & à ſon luxe, & que dans l'eſpace de deux ans, qu'il vécut depuis ſon Cardinalat, il dépenſa deux cens mille écus d'or, outre ſoixante mille dont il ſe trouva redevable à ſa mort. Il ſe tua par ſes débauches, & mourut n'étant âgé que vingt-huit ans.

IX.

XXVIII. Chanoines de s. Jean de Latran à Rome.

Eugene IV avoit mis des Chanoines réguliers a Saint Jean de Latran. Callixte III les en chaſſa & y mit des ſéculiers. Paul II entreprit d'y rétablir les premiers, qui reprirent leur place & leurs fonctions, quoique les ſéculiers y demeuraſſent toujours. Chaque corps faiſoit l'office à part. Mais afin d'éteindre les ſéculiers, on n'en nomma point d'autres pour remplir la place de ceux qui mouroient, ou qui abandonnoient l'Egliſe de Latran. Enfin Sixte IV, pour faire plaiſir aux Romains, rétablit les ſéculiers dès le commencement de ſon Pontificat. Comme l'Egliſe de Notre-Dame de la Paix qu'il donna aux réguliers ne fut achevée que douze ans après, le Cardinal Caraffe leur fit bâtir un monaſtere & leur donna ſa bibliothéque ; & le Pape ordonna qu'ils auroient toujours le titre & les priviléges des Chanoines réguliers de Latran. Sixte

IV étoit ſi facile qu'il ne pouvoit rien refuſer, & que ſouvent il accordoit les mêmes graces à différentes perſonnes qui l'importunoient par leurs prieres.

XXIX. Légation du Cardinal d'Aquilee en Allemagne.

Il fit partir au commencement de l'année 1472 les Légats qu'il avoit choiſis pour aller exhorter les Princes Chrétiens à la guerre contre les Turcs. Le Cardinal d'Aquilée eut pour département l'Allemagne, la Hongrie & la Pologne. Il étoit chargé de faire reſſouvenir l'Empereur qu'il étoit l'Avocat de l'Egliſe, & le défenſeur de la Religion Chrétienne ; & que ces qualités l'obligeoient à prendre les armes contre les Turcs, & à réconcilier, s'il le pouvoit, les Rois de Pologne & de Hongrie brouillés à l'occaſion du Roiaume de Bohême. Il avoit ordre d'aſsûrer Mathias Roi de Hongrie de la protection du ſaint Siége, & de lui conſeiller d'en venir avec le Roi de Pologne à un accommodement, pour lequel on s'en rapporteroit à ſa Sainteté & à l'Empereur. La commiſſion du Légat par rapport à Caſimir Roi de Pologne portoit, qu'il n'avoit pas agi en Roi Catholique, en accordant ſon fils aux Bohémiens qui le demandoient pour leur Roi, & en déclarant la guerre à Mathias Roi de Hongrie, qui étoit Catholique, qui avoit de l'expérience, & qui par conſéquent convenoit mieux aux Bohémiens que ſon fils ; que le parti qu'il devoit prendre étoit de marier une de ſes filles avec Mathias, afin que les enfans qui naîtroient de ce mariage fuſſent Rois de Bohême. Qu'en cas que le Roi de Pologne ne voulût pas accepter ces propoſitions qui paroiſſoient ſi équitables, le Légat ne manqueroit pas de publier la Bulle qui confirme la Couronne de Bohême à Mathias, avec menace

d'excommunier les Polonois s'ils refuſoient d'y conſentir. Le Légat fut très-bien reçu par le Roi de Pologne, mais il ne put réuſſir à faire la paix entre les deux Princes, à cauſe des difficultés qu'y porta le Roi de Hongrie.

XXX. Légation du cardinal Beſſation en France, où il fut mal reçu.

Le Cardinal Beſſation deſtiné pour la Légation de France, après avoir long-tems délibéré s'il l'accepteroit, à cauſe de ſes infirmités & de ſon grand âge, avoit pris la réſolution de ne point s'en charger. Mais il reçut des lettres de Loüis XI ſi preſſantes & en même-tems ſi obligeantes, qu'il ne crut pas pouvoir ſe diſpenſer d'y aller. Le ſuccès de ſa Légation ne fut pas heureux, & ne répondit nullement à l'eſpérance que les lettres du Roi lui avoient donnée. A peine fut-il entré en France, qu'il devint ſuſpect au Roi ; & lorſqu'il fut arrivé à la Cour, il fut pendant plus de deux mois ſans pouvoir obtenir audience. On la lui accorda enfin ; mais le Roi le reçut avec un air très-froid & le traita même avec aſſez de mépris. Il le quitta enſuite bruſquement ; & pour lui faire encore mieux ſentir que ſon ſéjour en France ne lui étoit pas agréable, il lui fit expédier promptement ſa réponſe. C'eſt que le Roi étoit irrité de ce que ce Cardinal, avant que de le venir trouver, avoit déja vû le Duc de Bourgogne. Beſſarion fut extrêmement ſenſible à cet affront auquel il ne s'attendoit pas, & s'en retournant à Rome il tomba malade à Turin, & mourut à Ravenne âgé de ſoixante-dix-ſept ans. Nous parlerons plus au long de ce Cardinal dans un autre article.

XXXI. Légation du

On envoia en Eſpagne le Cardinal Borgia, qui étant arrivé à Madrid, fit au Clergé un

Du Cardinal Borgia en Eſpagne.

diſcours, que le Cardinal de Pavie lui avoit compoſé, parce qu'il n'étoit pas capable de le compoſer lui-même. Il obtint quelques ſecours très-modiques pour la guerre contre les Turcs, encore eut-il bien de la peine; mais il ne put appaiſer les troubles de la Caſtille. On dit qu'il traita auſſi de la guerre ſainte avec le Roi d'Arragon, les Ambaſſadeurs d'Edouard Roi d'Angleterre & de Charles Duc de Bourgogne, qui ſe trouvoient en Caſtille fort à propos; & de l'alliance contre Louis XI, dont il n'étoit nullement chargé. L'on peut conjecturer de là, quelle étoit déja ſa prévention contre la France, qu'il fit éclater depuis lorſqu'il fut devenu pape ſous le nom d'Alexandre VI. Enfin après ces belles expéditions il s'en retourna à Rome, où le Roi de Caſtille envoia bien-tôt après ſes Ambaſſadeurs, pour ſe plaindre à Sixte IV de la conduite de Borgia dont il étoit très-mécontent. Le Cardinal de Pavie nous apprend dans ſes lettres le caractere de ce Légat, qu'il connoiſſoit mieux que perſonne, & il en parle fort déſavantageuſement. Il dit qu'il donna par-tout en Eſpagne des marques de ſa vanité, de ſon luxe, de ſon ambition, & de ſon avarice, ſans rien faire de ce qui concernoit ſa Légation.

XXXII. Légation du Cardinal Caraffe pour commander la flotte.

Le Cardinal Caraffe Napolitain, qui étoit chargé de commander la flotte que l'on armoit pour faire la guerre aux Turcs, après avoir célébré la Meſſe le vingt-huitiéme de Mai, jour de la fête du Saint Sacrement, reçut des mains du pape dans l'égliſe de Saint Pierre, les enſeignes des galeres bénites ſelon la coûtume. Après le dîner, le pape accompagné de tous les Cardinaux le conduiſit juſqu'à

qu'à la flotte, qui étoit un peu au-deſſous de l'égliſe au milieu du Tibre, monta ſur la principale galere, & d'un lieu élevé du côté de la pouppe, donna ſa bénédiction au Légat, à ſes gens, & à tous ceux qui étoient dans les autres galeres, leur accorda beaucoup d'indulgences, embraſſa le Légat qu'il laiſſa dans ſa galere, & s'en retourna au Vatican ſur le ſoir. Cette flotte, qui étoit de vingt ou vingt-quatre galeres, devoit ſe joindre à celles des Vénitiens & de Ferdinand Roi de Naples. Le Pape s'étoit concilié ce Prince par les faveurs dont il l'avoit comblé. Il ne paroit pas que toutes ces flottes, compoſées de plus de quatre-vingts galeres, aiant fait de grands progrès. Toutes leurs conquêtes ſe réduiſirent à la priſe d'Attalie dans la Pamphilie.

XXXIII. Le Legat revient en triomphe à Rome.

Le Commandant de la flotte du Roi de Naples quitta l'armée navale ſur la fin de l'automne; mais le Légat, & Mocenigo qui commandoit la flotte Vénitienne, voulant faire quelque exploit conſidérable avant l'hiver, ſurprirent la ville de Smyrne, & en enleverent un riche butin. Après cette expédition le Légat s'en retourna à Rome, où il entra comme en triomphe, menant avec lui vingt-cinq Turcs, montés ſur de beaux chevaux, douze chameaux chargés des dépouilles des ennemis, avec beaucoup d'enſeignes priſes, & une partie de la chaîne de fer qui fermoit le port d'Attalie, qui fut attachée à la porte de l'égliſe du Vatican. Pour Mocenigo, il paſſa l'hiver dans le Péloponnéſe, & ne fit que piller les ports & les Iſles voiſines.

XXXIV. On refuſe au Pape les decimes.

Le Pape cependant envoioit de tous côtés des perſonnes pour lever les décimes qui devoient être emploiées aux frais de la guerre contre

Louis XI lui envoie des Ambaſſadeurs.

les Turcs, avec menace d'excommunier ceux qui en retiendroient quelque choſe. Mais les Allemands & beaucoup d'autres refuſérent de les paier, menaçant d'en appelle au futur Concile. La même année Louis XI craignant que le Pape ne fût fâché contre lui, à cauſe de la maniére dont il avoit reçu le Cardinal Beſſarion, lui envoia des Ambaſſadeurs, qui eurent leur audience en préſence des Cardinaux. Ils demanderent entr'autres choſes de la part du Roi, qu'on aſſemblât un Concile à Lyon, où tous les Princes Chrétiens étant réunis, puſſent prendre des meſures conformes au bien commun de la Religion: que les Ordinaires euſſent du moins la collation des bénéfices de mois en mois à leur tour avec le pape: que les taxes des bénéfices vacans fuſſent réduites ſelon les Décrets du Concile de Conſtance: que les procès ne faſſent point évoqués en premiere inſtance à Rome: que le Clergé, déja épuiſé, ne fût point obligé de paier les décimes pour la guerre contre les Turcs: enfin qu'on obſervât du moins en partie les principaux articles de la Pragmatique-Sanction. Le pape éluda toutes ces demandes, & inſiſta ſur l'obligation où étoit le Roi de ne point empêcher la levée des décimes dans ſon Roiaume.

XXXV. Victoire remportée par les Turcs ſur le Roi de Perſe.

Les Vénitiens, avec les ſecours envoiés par le Pape & par quelques Princes d'Italie, continuoient toujours de faire la guerre aux Turcs. Mocenigo ravagea toute la Lycie pendant que le Roi de Perſe attaquoit les Turcs d'un autre côté. Ce Prince eut l'avantage dans une premiere action, & le Gouverneur de la Turquie en Europe y fut tué, avec pluſieurs princes & Officiers. Mais dans un ſecond

combat, il eut du deſſous. Comme il n'avoit pas encore reçu les canons des Vénitiens, les Turcs le battirent avec leur artillerie. Cette victoire coûta à Mahomet plus de quarante mille hommes. Le Roi de Perſe ſe retira dans les montagnes d'Armenie, & Mahomet s'en retourna à Conſtantinople emmenant avec lui une multitude de priſonniers. Il en faiſoit couper cinq cens par le milieu du corps à chaque logement qu'il faiſoit, afin de répandre par-tout la terreur.

X.

Sixte IV confirma en 1473 la Bulle de Paul II, qui étend le Jubilé à chaque vingt-cinquiéme année; & il fit publier qu'il le commenceroit la veille de Noël de l'année ſuivante 1474, voulant que toutes les indulgences accordées dans toute l'égliſe, fuſſent ſuſpendues pendant tout le tems que dureroit le Jubilé. Le Cardinal Pierre Riario Cordelier ſon neveu, dont nous avons déja parlé, faiſoit alors des dépenſes exceſſives à Rome. Il donna pendant cette année deux repas ſi ſomptueux, que le Cardinal de Pavie aſſûre qu'on n'en avoit jamais vû de pareils dans les ſiécles précédens, même parmi les païens. Le Pape ſon oncle le nomma Légat de toute l'Italie. On lui fit des entrées magnifiques dans les principales villes, où l'on étoit bien aiſe de flatter ſa vanité pour ménager les bonnes graces de ſon oncle. Le Pape faiſoit de tems en tems de nouvelles promotions de Cardinaux. Le Cardinal de Pavie s'en plaint beaucoup dans ſes lettres, & dit que les Papes ne doivent élever perſonne à cette dignité, ſans avoir pris auparavant les avis du ſacré Collége.

XXXVI. Bulle qui indique le Jubile pour 1475. Le Pape fait ſon neveu Légat de toute l'Italie.

Dom Juan d'Arragon vouloit donner l'E-

XXXVII. Evêché en Commende, nouvel abus.

vêché de Sarragoce à un bâtard de ſon fils Ferdinand, qui n'étoit encore que dans ſa ſixiéme année, & il avoit prié le Pape de confirmer ce choix. Le Cardinal de Pavie écrivit à ce prince, que le Pape ne pouvoit, ſans violer les ſaints Canons & toutes les loix de l'égliſe, élever à l'Epiſcopat un enfant, & qu'il n'avoit pas le pouvoir de diſpenſer d'un pareil défaut d'âge. Après de longues conteſtations, le pape nomma à cet Evêché un Cardinal qui étoit déja Archevêque en Sicile. Mais le Roi d'Arragon s'y étant oppoſé, le Pape conſentit que l'enfant de ſix ans eût l'Evêché de Sarragoce en commende perpétuelle : introduiſant par-là, dit le Cardinal de Pavie, un nouvel exemple, dont les Papes & les Rois ont bien ſçu faire uſage dans la ſuite.

XXXVIII. Mort du Cardinal Riario neveu du pape.

Au commencement de l'an 1474 le pape perdit ſon neveu Pierre Riario, ſi fameux par ſes excès & par ſa vie ſcandaleuſe. Il aſſiſta à ſes funérailles, pleura beaucoup ſur ſon tombeau, s'écriant qu'il avoit perdu ſon bien-aimé & celui ſur lequel il fondoit toutes ſes eſpérances.

Le Roi de Dannemarc arrive à Rome.

Vers le même tems Chriſtiern Roi de Dannemarc vint à Rome, accompagné d'un grand nombre de Danois vêtus en pélerins ; & dans ſon voiage il fut reçu par-tout avec beaucoup de magnificence. A ſon arrivée à Rome, dit le Cardinal de Pavie, toute la Cour alla au-devant de lui : Les Cardinaux le reçurent à la porte de la ville, & le conduiſirent au milieu d'eux à l'égliſe de Saint Pierre & enſuite chez le ſouverain Pontife. Ce Prince nous a beaucoup édifié ; il paroît auſſi pieux qu'il eſt grand Roi. Le Pape & les Cardinaux eurent de fréquens entretiens avec lui, mais on étoit obligé de lui parler par interpréte,

parce qu'il n'entendoit pas le Latin. Le Cardinal de Pavie ajoûte, que ce Prince tint le baſſin à la Meſſe du Pape lorſqu'il lavoit ſes mains; qu'étant placé entre les deux premiers Cardinaux, il ne voulut ni ſe couvrir ni s'aſſeoir qu'après eux; & que le Vendredi Saint, il ne voulut adorer la Croix qu'après tous les Cardinaux. Il fit de grandes aumônes à un hôpital qui étoit proche de l'égliſe de Saint Pierre. Enſuite il partit de Rome, chargé de riches préſens que le Pape lui avoit faits. Il nous laiſſa, dit le Cardinal de Pavie, un grand exemple, de la maniere dont nous devons honorer la Sarcedoce.

XXXIX. Jubile de 1475. Etabliſſement du préſent de la haquenée pour le Roiaume de Naple.

La veille de Noël on commença à célébrer à Rome le Jubilé que le Pape avoit ordonné pour l'année 1475. Le nombre des fidéles qui vinrent à Rome pour avoir part à cette indulgence, auroit été beaucoup plus grand, ſi la guerre n'eût point été en France, en Angleterre, en Eſpagne, en Hongrie, & en Pologne. Ferdinand Roi de Naples fut le plus diſtingué de tous ceux qui firent ce voiage; & le Pape en reconnoiſſance lui remit le tribut qu'il devoit à l'Egliſe Romaine, à condition qu'il lui feroit préſenter tous les ans une haquenée blanche, c'eſt-à-dire un cheval blanc tout enharnaché, comme un témoignage que ce Roiaume relevoit du Saint Siége. Cette cérémonie s'obſerve encore aujoud'hui, & on l'appelle le préſent de la haquenée. Un Ambaſſadeur la préſente au Pape tous les ans, le jour ou la veille de Saint Pierre.

XL. L'égliſe d'Avignon érigée en Métropole.

On croit que ce fut cette même année 1475, que le Pape Sixte IV érigea l'égliſe d'Avignon en Métropole, & lui donna pour Suffragans Carpentras, Cavaillon & Vaiſons. Aupara-

vant c'étoit le Siége d'un Evêché Suffragant d'Arles. Il y a un célébre Chapitre, dont les Chanoines prirent la Régle de Saint Auguſtin à la fin du onziéme ſiécle en préſence du Pape Urbain II, & furent ſécularisés en 1481 par Sixte IV. L'égliſe Métropolitaine ſous le titre de Notre-Dame de Doms, eſt ancienne & magnifique. Elle reconnoît ſaint Ruf pour ſon premier Evêque. Le Cardinal Julien de la Rouere, qui fut depuis Pape ſous le nom de Jules II, gouverna cette égliſe, & y fonda en 1476 le Collége qui s'appelle du Roure, du nom de ſon fondateur.

XLI. Fête de la Conception de la Vierge. Stigmates de ſainte Catherine.

Les inondations du Tibre, & la peſte qui ſurvint enſuite, firent à Rome & aux environs de grands ravages en 1476. Pour détourner ces fléaux & appaiſer la colére de Dieu, le Pape crut devoir accorder à tous ceux qui célébreroient avec dévotion la fête de la Conception de la Sainte Vierge, qu'il nomme immaculée dans ſa Bulle, les mêmes Indulgences que les Papes Urbain IV & Martin V avoient accordées pour la fête du Saint Sacrement. Une condition néceſſaire pour gagner ces indulgences, étoit de réciter l'Office que ce Pape avoit approuvé, & qui avoit été compoſé par deux Religieux de ſon Ordre, c'eſt-à-dire, deux Cordeliers. Mais cet Office peu de tems après fut rejetté par l'égliſe de Rome, qui jugea plus à propos de ſe ſervir de celui de la Nativité de la Vierge. L'obſervation de cette fête juſqu'à la Bulle de Sixte IV avoit été libre & arbitraire, & il n'y avoit eu aucun Décret qui en rendît la ſolemnité publique, tant à Rome & en Italie, qu'en France. En 1439 le Concile de Bâle, dans le tems qu'il n'étoit plus général, fit une Conſ-

titution pour la preſcrire par toute l'égliſe. Mais comme on avoit rejetté ce Décret à Rome à cauſe des préventions d'Eugene IV contre ce Concile, on accepta avec plaiſir la Bulle de Sixte IV, dont nous venons de parler. Ce fut donc le premier Décret de l'égliſe Romaine touchant la fête de la Conception. Ce Pape la mit dans la claſſe des fêtes doubles, ſans la rendre néanmoins d'obligation pour les fidéles, & y attacha beaucoup d'indulgences. Sept ans après il publia une Bulle, pour appaiſer les diſputes qui s'étoient élevées entre les Religieux de Saint Dominique & ceux de Saint François au ſujet de la Conception de la Vierge. Il condamne dans cette Bulle ceux qui préchoient qu'on ne pouvoit ſoutenir ſans péché mortel, que la Sainte Vierge avoit été conçue ſans la tache du péché originel. On trouve encore une Bulle de ce Pape pour terminer une autre diſpute qui étoit entre les mêmes Ordres, au ſujet des ſtigmates de Sainte Catherine de Sienne. Les Dominicains prétendoient que ces ſtigmates étoient véritables ; & les Cordeliers au contraire ſoutenoient que ce privilége n'avoit été accordé qu'à Saint François leur patriarche. Le pape qui avoit été Cordelier, condamna les Dominicains, & défendit, même ſous peine des cenſures eccléſiaſtiques, de peindre les images de ſainte Catherine de Sienne avec les ſtigmates.

XI.

XLII. Diviſions à Florence entre les Médicis & les pazzi.

Sixe IV augmentoit de plus en plus le nombre des Cardinaux. Il en créa cinq en 1476, & ſept l'année ſuivante, parmi leſquels étoit ſon neveu Jérôme de Rouere. En 1478 il y eut à Florence de grands troubles cauſés par la

diviſion qui ſe mit entre les deux maiſons de Medicis & de Pazzi, les plus riches & les plus puiſſantes de cette République. Les chefs de la famille des Médicis étoient alors Laurent & Julien ſon frere qui avoient beaucoup de crédit & d'autorité à Florence. Ils en étoient redevables à Coſme leur aïeul, un des plus ſages & des plus honnêtes hommes de ſon ſiécle, & qu'on appelloit à juſte titre le pere du peuple & le libérateur de la patrie. Mais le Pape ne les aimoit pas, parce qu'ils s'oppoſoient à l'élévation de ſon neveu. Les Pazzi au contraire ennemis des Médicis par envie & par jalouſie, avoient toute ſon eſtime & ſa confiance. Les Pazzi fiers d'une telle protection, réſolurent de perdre les deux freres Laurent & Julien. L'Italie prit part à cette affaire, & ſe diviſa en deux factions. Ferdinand Roi de Naples s'unit au Pape pour agir de concert avec les Pazzi : les Vénitiens & le Duc de Milan s'allierent aux Florentins en faveur des Médicis. Mais les Pazzi ne vouloient point faire dépendre leur victoire du ſort des armes : leur unique deſſein étoit de faire mourir Laurent & Julien; & pour réuſſir ils croioient que la trahiſon étoit un moien bien plus sûr qu'un combat.

XLIII. Les pazzi aſſaſſinent Julien de Médicis dans l'égliſe pendant la Meſſe.

Ils firent entrer dans leur conjuration un grand nombre de perſonnes ; & le neveu du Pape les animoit & les protégeoit tous autant qu'il pouvoit. Pour exécuter leur deſſein ils prierent Sixte IV de leur envoier le Cardinal de Saint George ſon petit neveu, ſous prétexte de lui faire voir la ville de Florence, afin qu'à cette occaſion ils puſſent s'aſſembler ſans ſe rendre ſuſpects, & ſurprendre Laurent & Julien, lorſqu'ils viendroient ſaluer le

Cardinal. Le Pape, qui ignoroit leur projet, fit ce qu'ils demandoient. Mais les conjurés n'aiant pas réuſſi dans la viſite que les Médicis rendirent au Cardinal petit neveu, non plus que dans le repas qu'ils lui donnerent, ils remirent la partie à un Dimanche vingt-ſixiéme d'Avril lorſque le Cardinal entendroit la Meſſe ſolemnelle de la Cathédrale, où ils ſavoient que les Médicis ne manqueroient pas d'aſſiſter. Ils prirent le *Sanctus* pour ſignal de l'exécution. Julien fut poignardé, & mourut ſur la place. Laurent qui étoit ſon aîné n'aiant reçu qu'une légére bleſſure à la gorge, ſe ſauva dans la ſacriſtie, où l'on ferma ſur lui les portes de cuivre, que ſon pere y avoit fait mettre.

La faction des Pazzi, qui ne ſe vit pas ſecondée par le peuple autant qu'elle l'eſpéroit, fut fort déconcertée, lorſqu'elle apprit que Laurent s'étoit ſauvé. Quelques-uns des conjurés qui crurent d'abord avoir tout gagné & qu'ils étoient les maîtres, monterent au Palais, dans le deſſein d'égorger les Magiſtrats qui y étoient au nombre de neuf: mais comme ils ne furent pas ſuivis, on ferma les portes ſur eux, & les magiſtrats les firent pendre ſur le champ aux fenêtres du Palais. Preſque tous les autres conjurés furent arrêtés & punis. L'Archevêque de Piſe qui étoit du nombre de ceux qui étoient entrés au Palais pour égorger les Magiſtrats, fut pendu aux fenêtres avec les autres. La piûpart des Pazzi furent punis en différentes maniéres, & leurs biens pillés; & Laurent de Médicis fut plus aimé & plus honoré que jamais. On lui donna des gardes pour ſa perſonne, & on le combla de biens. Les Magiſtrats firent arrêter ſur les

XLIV. On pend quelques-uns des ſéditieux, entre autres l'Archevêque de Piſe.

chemins tous ceux qui s'enfuioient. On prit Jacques de Pazzi avec un Officier que le Pape avoit envoié pour commander quelques troupes ſous le Comte Jérôme Riario. Cet Officier eut la tête tranchée, & Jacques fut pendu avec un autre nommé Franciſque de la famille des Pazzi. Julien fut enterré ſolemnellement. Il laiſſa d'un mariage clandeſtin un fils poſthume, qui fut depuis Pape ſous le nom de Clément VII.

XLV. Le Pape prend le parti des ſeditieux, & excommunie Laurent de Médicis.

Sixte IV aiant appris tout ce qui s'étoit fait à Florence, interdit la ville, excommunia Laurent de Médicis, & fit inſinuer aux Florentins que s'ils vouloient chaſſer Laurent de leur ville, il leur accorderoit bientôt la paix. Les Florentins rejettant toute la faute ſur le Pape, qui avoit donné occaſion à un ſi grand crime commis dans l'Egliſe pendant la célébration des ſaints Myſteres, implorerent le ſecours du Roi de France, des Vénitiens & du Duc de Milan, aſſemblerent les Evêques de Toſcane afin d'appeller du Pape au Concile général, & obligerent les Prêtres à célébrer la Meſſe & le Service divin malgré l'interdit. Les Vénitiens aſſiſterent ſecretement les Florentins. Le Roi de France leur envoia Philippe de Commines, avec ordre de demander en paſſant des troupes à la Ducheſſe de Savoie & au Duc de Milan, & de tâcher par ſa prudence de rétablir la paix. Louis XI voiant que l'état de ſes affaires ne lui permettoit pas de ſecourir long-tems les Florentins, imagina un expédient pour embarraſſer le Pape. Il aſſembla ſon Clergé & les Grands de ſon Roiaume à Orléans, pour rétablir la Pragmatique-Sanction & abolir les Annates. Il envoia enſuite des Ambaſſadeurs au Pape,

Le Roi de France pour ſecourir les Florentins s'applique à embarraſſer le Pape.

pour le prier de lever l'interdit de Florence & de punir les vrais coupables, ou d'assembler un Concile général. Le Vicomte de Lautrec chef de l'Ambassade étoit chargé, en cas de refus de la part du Pape, de le menacer d'un appel au Concile, auquel le Roi feroit adhérer les Vénitiens & le Duc de Milan. On proposa dans l'Assemblée d'Orléans de rétablir la Pragmatique-Sanction, & de faire défense d'envoier aucun argent à Rome : mais on ne prit aucune mésure pour l'exécution. Le Roi qui étoit habile dans ces sortes d'artifices, se contenta d'avoir intimidé le Pape en faveur des Florentins. Il fit néanmoins peu de tems après un Edit dans lequel, après s'être plaint de la rigueur que le Pape avoit exercée contre la République de Florence au grand scandale de l'Eglise, & des sommes excessives qu'il en coûtoit à son Roiaume pour les expectatives des bénéfices, & autres commerces qu'il appelle illicites, il défendit expressément à tous ses sujets d'aller à Rome pour y obtenir des bénéfices, & d'y envoier aucun argent.

XLVI. Reponse du Pape à l'Ambassadeur du Roi de France.

Le Pape parla avec vivacité à l'Ambassadeur de France sur les prétentions de la Cour de Rome, les confondant avec l'autorité légitime que les Canons accordent aux Souverains Pontifes. Ensuite il lui dit entre autres choses, qu'il ne souhaitoit rien tant que la convocation d'un Concile général, sur laquelle l'Ambassadeur avoit beaucoup insisté ; mais qu'il n'en voioit pas la nécessité. A l'égard de la Pragmatique-Sanction, le Pape dit que le Roi ne pouvoit ni en honneur ni en conscience la rétablir : que si elle étoit juste, il avoit eu tort de l'abolir par ses Edits ; &

Fermeté de l'Ambassadeur.

que ſi elle ne l'étoit pas, il ne lui étoit pas permis de le remettre en vigueur. Il ajoûta que les jugemens des affaires de l'Egliſe n'appartiennent point au Roi. Et parce que Louis XI vouloit rappeller les François qui étoient à Rome, le Pape dit que c'etoit vouloir chercher querelle au Saint Siége, & que le Roi auroit beaucoup mieux fait d'ordonner à ſes Ambaſſadeurs d'engager Laurent de Médicis à ſe ſoumettre à la ſentence prononcée contre lui, quand même elle ſeroit injuſte. Il appuia cette étrange prétention ſur une raiſon encore plus ſinguliere : C'eſt, dit-il, qu'en ſe ſoumettant ainſi, il eſt plus aiſé d'en venir à un accommodement : comme s'il étoit permis de punir un innocent par préalable, parce qu'on peut lui pardonner enſuite. L'Ambaſſadeur fort mécontent de cette réponſe, ſignifia au Pape de la part du Roi ſon maître, que l'on tiendroit un Concile en France, & qu'on y rétabliroit la Pragmatique-Sanction ; & il ordonna aux Prélats François qui étoient à Rome, d'aller réſider dans leurs Diocèſes. Les Ambaſſadeurs des Vénitiens, du Duc de Milan & des Florentins, en firent autant.

XLVII. Les Princes travaillent inutilement à fléchir le pape.

Le Pape écrivit à l'Empereur Frideric pour ſe plaindre de la dureté du Roi de France, & l'engager à écrire à ce Prince : ce que l'Empereur fit auſſi-tôt ; ſans quoi les choſes auroient été pouſſées fort loin. Frideric obtint du Roi de France & des Princes d'Italie, qu'ils enverroient leurs Ambaſſadeurs à Florence, pour tâcher de trouver quelques voies d'accommodement. Tous les Princes en envoioient auſſi au Pape, ſans pouvoir le fléchir. Il propoſoit des conditions que les Florentins ne pouvoient pas accepter ; entre autres, qu'on chaſ-

sât de Florence Laurent de Médicis, & qu'on le remît entre ſes mains. On lui repréſentoit que l'armée des Turcs, qui étoit déja aux frontieres de l'Italie, profitoit de ces diviſions. Mais les raiſons les plus fortes ne le touchoient point, & ſa colére ne s'appaiſa que plus d'un an après. Il prêchoit ſans ceſſe aux Rois & aux Princes Chrétiens l'union entre eux, pour pouvoir faire la guerre aux Turcs; & lui-même vouloit, malgré tous ces Princes, faire la guerre à des Chrétiens, parce qu'ils avoient puni des ſacriléges, des homicides & des ſéditieux.

XII.

XLVIII. Mort du Cardinal de Pavie.

Vers le même-tems le Pape fit une grande perte par la mort du Cardinal de Pavie. Il étoit né à Lucques d'une famille peu conſidérable, & fit d'aſſez grands progrès dans les Lettres. Il alla à Rome, où il fut Secrétaire de pluſieurs Papes. Pie II qui aimoit les Savans, l'adopta dans ſa famille qui étoit celle des Piccolomini, lui donna l'Evêché de Pavie, & le fit Cardinal en 1471. Il eut de grands emplois ſous ce Pontificat & ſous celui de Sixte IV, qui lui donna les Evêchés de Freſcati & de Lucques. Il écrivit divers Ouvrages, dont il nous reſte un volume de Lettres, & des Mémoires diviſés en ſept livres, qui contiennent le récit de tout ce qui s'eſt paſſé dans l'Europe depuis le voiage de Pie II à Ancone, juſqu'à la mort du Cardinal de Carvajal, c'eſt-à-dire, depuis 1464 juſqu'à 1469. Ce ſavant homme ſe ſentant attaqué d'une fievre quarte aſſez légére, ſe fia à un Médecin de village fort ignorant, qui lui donna un remède ſi violent, qu'il mourut peu de tems après l'avoir pris, dans ſa cinquante-huitiéme année.

XLIX. Les Hongrois defont les Turcs.

Le chagrin que cette mort cauſa au Pape, fut adouci par la nouvelle qu'il apprit de la défaite de l'armée des Turcs, qui étoit compoſée de cent mille hommes, & commandée par cinq Bachas. Les Hongrois étant informés qu'ils étoient entrés dans la Tranſilvanie, allerent au-devant d'eux, & en firent un grand carnage. L'année ſuivante 1480 les Turcs allerent aſſiéger Rhodes. Ce ſiege fut en partie cauſe de la paix que le Pape accorda aux Florentins, après l'avoir refuſée pendant plus de deux ans. Les Députés de cette République furent admis à l'entrée de l'Egliſe de Saint Pietre, où étant proſternés, on leur donna l'abſolution, & chacun d'eux reçut un coup de verge ſelon la coûtume. Ils entrerent enſuite dans l'Egliſe, & aſſiſterent à la Meſſe. Un des articles de cette paix étoit que les Florentins fourniroient quinze vaiſſeaux à Ferdinand Roi de Naples pour s'oppoſer aux Turcs, & les entretiendroient à leurs dépens, tant que l'armée de Mahomet ſeroit en Italie.

Le pape fait la paix avec les Florentins.

L. Anneau de la ste. Vierge.

Le Pape tâcha d'appaiſer vers ce même tems une diſpute aſſez ſinguliere, qui s'étoit élevée entre les habitans de Perouſe & ceux de Cluſe, ſoutenus des Siennois leurs alliés, au ſujet de l'anneau que Saint Joſeph avoit donné à la Sainte Vierge en l'épouſant. Ceux de Perouſe, qui prétendoient avoir eu cet anneau d'une maniere miraculeuſe, étoient diſpoſés à ſacrifier leurs biens & leurs vies pour ôter cette Relique aux habitans de Cluſe qui la leur avoient dérobée. Le Pape auroit fort ſouhaité terminer ce différend à l'avantage de quelque Egliſe de Rome; mais craignant de commettre ſon autorité, il ne voulut rien ordonner touchant cette affaire, &

Fête de s Joſeph.

elle demeura indéciſe juſqu'au Pape Innocent VIII ſon ſucceſſeur, qui confirma aux Peruſiens la poſſeſſion de cet anneau, dont Jean-Baptiſte Laure a fait une longue hiſtoire imprimée à Rome dans le ſiécle dernier. On attribue à Sixte IV d'avoir établi la fête de Saint Joſeph dans toute l'Egliſe. Gerſon avoit montré beaucoup de zéle pour en procurer l'inſtitution : mais elle ne fut établie que long-tems après ſa mort. Ce même Pape mit la fête de Saint François au nombre de celles que l'on devoit chommer : mais elle en fut retranchée dans le ſeiziéme ſiécle, & on s'eſt contenté d'en faire l'Office double dans quelques Egliſes, ſémidouble dans d'autres.

XIII.

LI. Priſe d'Otrante par les Turcs.

La même année 1480, les Turcs entreprirent de ſe rendre maîtres du Roiaume de Naples. Acmet qui commandoit leur armée aborda le vingt-huitiéme d'Août à Otrante ville maritime de la Calabre, & il la força de ſe rendre, après l'avoir battue jour & nuit pendant dix-ſept jours. Il y mit tout à feu & à ſang. L'on compta juſqu'à douze mille Chrétiens tués ou faits priſonniers, parmi leſquels ſe trouva l'Archevêque fort infirme & accablé de vieilleſſe. Tenant la Croix & exhortant les Chrétiens à demeurer fermes dans la Foi, il fut ſcié en deux avec une ſcie de bois, ſelon quelques hiſtoriens, & ſelon d'autres écorché vif. Huit-cens furent menés hors de la ville tout nuds, & egorgés dans une vallée, qu'on a nommée depuis la vallée des Martyrs, parce qu'ils aimerent mieux ſouffrir la mort, que de renoncer à la Religion Chrétienne. La Priſe d'Otrante jetta une ſi grande conſternation dans toute l'Italie, que

Meſures que prend le pape pour s'oppoſer à leurs progrés.

l'on penſoit plutôt à prendre la fuite, qu'à ſe défendre. Le Pape eut d'abord deſſein de quitter Rome & de ſe retirer en France ; mais étant un peu revenu de ſa fraieur, il prit des meſures pour conſerver les terres de l'Etat Eccléſiaſtique. Il fit la paix avec les Florentins, exhorta l'Empereur, les Rois & les Princes à donner du ſecours aux Chrétiens, & fit conduire dans la Pouille en grande diligence les vingt-quatre galeres qu'on avoit préparées pour ſecourir les Chevaliers de Rhodes. Enfin il invita les Souverains & les Prélats à ſe trouver à Rome au plutôt, pour concerter tous enſemble les moiens d'arrêter les progrès des infidéles. Ces précautions étoient abſolument néceſſaires : car le Bacha Acmet s'avançoit toujours, & couroit toutes les côtes de la mer Adriarique, dans le deſſein d'aller piller Notre-Dame de Lorette. Dès qu'il eut apperçu la flotte des Chrétiens, il en fut effraié, & ſe retira avec beaucoup de précipitation. Mahomet II, qui s'étoit déclaré le plus grand ennemi du Chriſtianiſme, vouloit envoier une nouvelle armée à Otrante ; mais il mourut tout d'un coup avant que d'avoir pû exécurer ce deſſein. Ce fut un grand effet de la protection de Dieu ſur toute l'Italie, qui, malgré le zéle du Pape & les efforts de quelques Princes, n'éroit point en état de réſiſter à un ennemi ſi formidable.

LII. Diviſion en Italie.

Auſſi-tôt que l'Italie en fut délivrée, les Princes, au lieu de s'unir pour recouvrer la Gréce & pour profiter des diviſions qui regnoient chez les Turcs, renouvellerent la guerre entre eux. Le Pape même, ſous prétexte de maintenir les droits & la liberté de l'Egliſe, s'allia d'abord avec les Vénitiens

Leurs ſuites funeſtes.

contre Ferdinand Roi de Naples. Enſuite il les quitta, parce que tous les Princes d'Italie avoient fait une alliance contre eux, pour s'oppoſer à leur trop grande puiſſance. Il alla même juſqu'à les excommunier ; mais ils en appellerent au futur Concile. Cette diviſion qui dura deux ans, fut très-funeſte à toute l'Italie. On la termina enfin par une paix que le Pape ne voulut point approuver. Toutes ces guerres épuiſerent tellement la Cour de Rome, qu'on ſe crut dans la néceſſité d'impoſer de nouveaux tributs, d'augmenter les anciens, d'établir de nouvelles charges que l'on rendit vénales, de créer beaucoup d'Offices, ce qui ôta aux gens de mérite & aux Savans les moiens de s'avancer, parce qu'ils n'étoient point aſſez riches pour les acheter. Le malheur des tems pouvoit avoir quelque part à cette création de nouveaux Offices ; mais la principale cauſe étoit l'avarice des parens & des Miniſtres de Sixte IV, qui y trouvoient leur compte. D'ailleurs ce Pape faiſoit beaucoup de préſens, & dépenſoit prodigieuſement en bâtimens ſuperbes.

XIV.

LIII. Bulle de Sixte IV contre les Chanoines Reguliers de Latran & les Hermites de Saint Auguſtin.

Il donna au mois de Mai 1484 une Bulle par laquelle il condamnoit les Chanoines Réguliers, qu'on appelloit de Latran, & les Hermites de Saint Auguſtin, qui diſputoient avec beaucoup de chaleur les uns contre les autres, touchant l'habit & l'établiſſement des Religieux qu'ils prétendoient avoir été inſtitués par ce Saint Docteur. Le Pape leur ordonne de vivre en paix, ſans ſe mettre en peine de la maniere dont étoient habillés les Clercs que Saint Auguſtin avoit aſſemblés dans ſa maiſon épiſcopale pour y vivre en commun. Cette

Bulle du Pape ne rétablit point la paix entre ces Religieux, qui ſe glorifioient d'être des diſciples du Docteur de l'Egliſe le plus humble & le plus pacifique, & ils continuerent de ſe répandre en invectives les uns contre les autres, ſoit dans leurs ſermons, ſoit dans des ouvrages qu'ils compoſoient à ce ſujet. On a ſouvent agité la queſtion, ſi Saint Auguſtin a été Religieux, & s'il en a inſtitué qui vécuſſent ſous une certaine régle; mais tout ce que l'on peut dire de certain là-deſſus, c'eſt que ce Saint Docteur raſſembla dans ſa maiſon à Hyppone des ſerviteurs de Dieu qui voulurent bien vivre comme lui dans la pénitence & dans la pauvreté; que l'on y obſervoit la régle des premiers Chrétiens de l'Egliſe de Jéruſalem, c'eſt-à-dire, que perſonne n'y poſſedoit rien en propre, & que tout y étoit en commun, & diſtribué à chacun ſelon ſes beſoins.

XV.

LIV. Mort de ce Pape.

Sixte IV mourut à Rome dans le Palais du Vatican le treiziéme d'Août ſuivant, dans la ſoixante-onziéme année de ſon âge, & la quatorziéme de ſon Pontificat. Il fut enterré dans l'égliſe de Saint Pierre, & mis dans un tombeau de bronze que le Cardinal Julien ſon neveu lui avoit fait faire. Nous avons de lui pluſieurs Traités: un ſur le ſang de Jeſus-Chriſt; & un autre ſur la puiſſance de Dieu, contre un Carme de Bologne, qui ſoutenoit opiniâtrément que Dieu par ſa toute-puiſſance ne pouvoit pas ſauver un homme damné. Ces deux Traités ont été imprimés à Rome en 1471. On a encore de lui une explication du Traité de Nicolas Richard touchant les Indulgences

accordées pour les ames du Purgatoire. Il avoit fait un Traité des futurs contingens, & un autre ſur la Conception de la Vierge, que l'on dit être manuſcrit dans les bibliothéques d'Italie. On dit auſſi qu'il avoit entrepris de concilier Scot avec Saint Thomas. L'on voit encore aujourd'hui à Rome la magnificence des édifices qu'il y fit élever ou rétablir, entre autres le Pont du Tibre, qu'il fit réparer & qui porte ſon nom au lieu de celui d'Antonin qu'il avoit auparavant. Ce fut lui qui chargea Platine de compoſer les vies des Papes ; & pour le fixer à Rome, il lui donna l'intendance de la Bibliothéque du Vatican. Sixte IV l'avoit enrichie d'un grand nombre de livres & de Manuſcrits très-rares, & il aſſigna des appointemens à pluſieurs perſonnes, qui devoient aider Platine dans le ſoin des livres, & copier les manuſcrits grecs, latins & hébreux.

LV. Désordres à Rome.

Comme ſon ambition avoit été d'élever Jérôme Riario ſon neveu aux plus grandes dignités, & qu'il s'étoit par-là rendu fort odieux, tout le monde lui donnoit dès malédictions. Le lendemain de ſa mort dès le matin, une troupe de jeunes gens prirent leurs armes, & allerent au Palais du Comte Jérôme pour l'inſulter ; mais n'y aiant trouvé perſonne, ils pillerent ce qu'ils purent trouver, rompirent les fenêtres, briſerent ou emporterent les colonnes de marbre qui étoient dans ce ſuperbe Palais, & arracherent tous les arbres du jardin. Le jour ſuivant ils allerent dans le fauxbourg qui eſt au-delà du Tibre, & pillerent deux magaſins qui appartenoient à des Marchands Génois : ils emmenerent enſuite deux bat-

teaux chargés de marchandiſes, qu'un Négociant de la même Nation avoit fait venir. De-là ils revinrent dans la ville, & pillerent toutes les maiſons des Génois ; & cela en haine de Sixte IV, qui étoit né ſujet de la République de Génes. Quelques-uns allerent à un Château dont le Comte Jérôme étoit Seigneur, & enleverent un grand nombre de beſtiaux. D'autres enfoncerent la porte des greniers de Sainte Marie la neuve, & en enleverent tout le bled que le Pape y avoit fait porter dans l'eſpérance de le vendre plus cher cette année que la précédente. Les Colonnes profitant de la fuite de Jérôme, reprirent le château de Cavarro, dont ils tuerent le Gouverneur & environ une douzaine de ſoldats, & jetterent le reſte de la garniſon par les fenêtres dans les foſſés. Ils s'emparerent auſſi du château de Capranique, après avoir maſſacré tous ceux qui le gardoient. Le Gouverneur de celui de Marini ſe rendit à compoſition.

ARTICLE VIII.

Pontificat d'Innocent VIII & d'Alexandre VI.

I.

LOrſque ces troubles eurent été appaiſés, les Cardinaux ſe rendirent à l'Egliſe de Saint Pierre, où Guillaume de Pereriis Auditeur Apoſtolique, prononça en leur préſence un diſcours célébre ſur l'élection d'un ſouverain Pontife, dans lequel après les avoir exhortés à choiſir un Pape qui fût capable de ſecourir l'Egliſe dans l'état déplorable où elle étoit, il parla ainſi : Vous devez, mes très-Réverends Peres, conſidérer la ruine prochaine qui menace l'Egliſe militante : *Imminentem militantis Eccleſiæ ruinam.* L'Egliſe eſt une veuve déſolée, qui n'a perſonne pour la conſoler : elle paroît n'avoir rien à attendre du côté des Princes Chrétiens : elle eſt privée du conſeil des Prêtres ; elle eſt ſouillée de l'ordure des vices qui regnent de toutes parts : il ſemble même à pluſieurs que Dieu l'a abandonnée & qu'il lui refuſe ſon aſſiſtance. Celle qui autrefois étoit riche & féconde en vertus, & qui brilloit par l'éclat de ſa ſainteté, & par le grand nombre de juſtes qu'elle produiſoit, eſt maintenant comme couverte de haillons au milieu des malheurs dont elle eſt aſſiégée ; & les tempêtes devenant de jour en

I. Diſcours ſur l'élection d'un Pape.

Ce diſc. eſt dans le 2. tome du Theſaurus *du P. Martenne ; p.* 1753.

compoſer le ſacré Collége. Mais il eſt plus aiſé de faire de belles promeſſes quand on n'eſt que ſimple Cardinal, que de les executer lorſqu'on eſt devenu Pape.

V I.

XVIII. Le pape ſe donne de nouveaux mouvemens pour la guerre contre les Turcs.

Le Pape ſongea à tirer avantage de la perſonne de Zizim, dont il étoit maître, pour faire la guerre aux Turcs. Il envoia dès le commencement de 1490, des Nonces à l'Empereur, aux Rois, aux Princes & aux Républiques, les exhortant à députer de nouveaux Ambaſſadeurs à Rome pour le vingt-cinquiéme de Mars fête de l'Annonciation, afin de prendre avec eux les meſures néceſſaires pour cette guerre. Les Princes ſe rendirent à cette invitation : on réſolut avec leurs Envoiés, que chacun contribueroit ſelon ſon pouvoir en argent, armes ou ſoldats ; & l'on convint de laiſſer au Pape une entiere liberté de lever les annates & les décimes, de publier des indulgences & une croiſade. Le Pape promit de ſa part que ſi l'un des Rois, de France, d'Eſpagne ou d'Angleterre, ſe mettoit à la tête des troupes, il s'y trouveroit lui-même en perſonne : que ſi aucun Roi n'étoit chef, il ſe contenteroit de nommer deux Légats, l'un pour l'armée de mer, l'autre pour celle de terre : que les Italiens, les François, les Eſpagnols & les Anglois, ſerviroient dans la premiere ; les Allemands, les Bohêmiens, les Hongrois & les Polonois dans la ſeconde. Innocent envoia à ce ſujet des Nonces dans toutes les Provinces ; mais tous ces grands projets furent ſans exécution. Quelques Hiſtoriens diſent que le Pape en montrant tant de zéle contre les Turcs, ne ſongeoit au fond qu'à ſes propres intérêts.

tre ces crimes impunément ; mais qui triomphant, pour ainſi dire, d'avoir renverſé & ruiné toutes les vertus, ſe glorifient de leurs mauvaiſes actions. Autrefois lorſqu'on reſpectoit les bonnes mœurs à la Cour de Rome, on ne parvenoit aux dignités que par la ſcience & la piété. Mais maintenant que l'on ne met plus de difference entre les bons & les méchans ; maintenant que l'ambition poſſéde ce qui ne devroit être que le prix & la récompenſe de la vertu, on s'applique à s'élever aux dignités par toute ſorte de voies. De peur de paſſer pour des Marchands mal habiles, & qui n'entendent pas leur métier ; ce que l'on a acheté fort cher, on tâche de le vendre encore plus cher aux autres.

Enfin il exhotte les Cardinaux à choiſir un Pape qui ſoit en état d'abolir tous les abus, ſur-tout l'avarice & l'ambition, vices dominans de la Cour de Rome, & qui ne craigne pas d'aſſembler des Conciles généraux. Un bon Pape, dit-il, ne chetchera pas à éviter le Concile général, & ne fuira pas devant lui comme devant un monſtre épouvantable. *Generale Concilium velut quamdam immanem belluam bonus Pontifex nom effugiet* ; mais au contraire, il ſe fera un plaiſir de le convoquer. Car c'eſt l'unique reſſource qui nous reſte, pour rendre à l'Egliſe ſon ancienne liberté. Quelle plus grande gloire peut acquérir un Pontife Romain, que celle de préſider à un Concile général, pour réformer l'Egliſe univerſelle ? Il n'y a que ceux qui vivent & qui gouvernent d'une maniere oppoſée à la juſtice, qui ont coûtume de redouter les Conciles généraux.

ſe contenta d'informer Ferdinand Roi de Naples des ordres dont il étoit chargé; & celui-ci qui n'étoit pas fort ennemi des Maures, en donna avis au Roi d'Arragon, qui témoigna s'embarraſſer peu des menaces du Soudan. Le Gardien des Cordeliers étant arrivé à Rome, eut audience du Pape. Il demanda qu'on lui remit Zizim pour le faire chef de l'armée du Soudan, & offrit en échange une groſſe ſomme d'argent, & la ville de Jérusalem, laquelle ſeroit ſous la domination des Chrétiens, à qui l'on accorderoit une entiere liberté de faire le voiage de la Terre-Sainte, ſans paier aucun tribut. Il promit encore de remettre au Pape toutes les conquêtes que l'on feroit ſur Bajazet, quand même ce ſeroit la ville de Conſtantinople. On tint pluſieurs Conſiſtoires ſur ces propoſitions; mais on ne décida rien.

XX. Bajazet veut faire empoiſonner le Pape.

Cependant les offres avantageuſes & les préſens de Bajazet devoient être ſuſpects, puiſque quelques mois auparavant il avoit tenté de faire empoiſonner ſon frere Zizim. Un certain Chriſtophe Macrin, fort irrité d'avoir été privé par les gens du Pape d'une charge qu'il avoit, s'en alla à Conſtantinople, & promit au Sultan de mettre fin à la guerre, en tuant & le Pape & Zizim. On le chargea d'or, de pierres précieuſes & d'autres préſens, & on lui promit le gouvernement de l'Iſle de Negrepont, & une flotte de deux cens galeres, s'il pouvoit empoiſonner la fontaine où l'on puiſoit l'eau pour le Pape & pour Zizim. Il partit de Conſtantinople & vint à Rome, où, aiant été arrêté par d'autres crimes, il avoua dans la queſtion le deſſein qui l'avoit amené à Rome. Sur ſon aveu on le déchira avec des

tenailles ardentes, & l'on expoſa ſes membres à différentes portes de Rome, pour inſpirer de la terreur aux complices de ſon crime, qui étoient en grand nombre, & dont quelques-uns furent punis.

VII.

XXI. Inſtitution des Religieuſes de la conception & d'une Confrairie.

Le Pape dès le commencement de ſon Pontificat, avoit confirmé l'Inſtitut des Religieuſes de la Conception, que Béatrix de Sylva, d'une famille noble de Portugal, avoit fondé à Toléde. Le Pape, à la priere de la Reine de Caſtille, les ſoumit à l'Evêque ordinaire, & leur donna la régle de Cîteaux, en leur permettant de conſerver toujours le nom de Religieuſes de la Conception de la Sainte Vierge, & de porter la robbe & le ſcapulaire blanc, avec le manteau de même couleur. Après la mort de Béatrix, ces Religieuſes ſuivirent la Régle de Sainte Claire, ſans changer ni leurs habits ni leur nom. Le Pape Jules II les tira en 1511 de la dépendance de Cîteaux, & les mit ſous la conduite des Cordeliers de l'Obſervance. En 1490 Innocent VIII approuva une Confrairie de la Miſéricorde, établie depuis peu à Rome. Elle fut inſtituée pour aſſiſter les criminels condamnés à mort, & pour avoir ſoin de leur ſépulture. Le Pape accorda aux Confretes beaucoup d'indulgences & de priviléges.

XXII. Le Pape tombe en apoplexie.

La même année il eut une attaque d'apoplexie, qui le laiſſa près de vingt-quatre heures ſans connoiſſance. Le bruit s'étant répandu qu'il étoit mort, les Cardinaux penſoient déja à lui donner un ſucceſſeur. Mais la bonté

de ſon tempérament, jointe à quelques remédes, le tira de cet état. On crut que ſa maladie étoit venue de la fraieur que lui cauſa un coup de tonnerre, qui abbattit le clocher de l'Egliſe de S. Pierre & vint tomber dans la chambre de l'Evêque de Conſtance, qui étoit à Rome. Dans l'intervalle où on le crut mort, les Cardinaux eurent la précaution de mettre à couvert un million d'or, qu'il avoit tiré de tous côtés en promettant de l'emploier à la guerre contre les Turcs.

XXIII Sa mort. Depuis cette attaque d'apoplexie, le Pape n'eut plus la même liberté d'eſprit pour s'appliquer aux affaires. Au mois de Janvier 1492 il fit la paix avec Ferdinand Roi de Naples, qui étoit allarmé des préparatifs que faiſoit le Roi de France pour porter la guerre dans ſon Roiaume, & ce fut par-là qu'Innocent VIII finit ſon Pontificat. Sentant ſa mort approcher, il ne parut plus occupé que de l'autre vie, & reçut les Sacremens avec de grandes marques de piété. Il mourut le vingt-cinquiéme de Juillet ſuivant, âgé de ſoixante ans, après en avoir été piès de huit ſur le Saint Siége. Il avoit été marié avant que d'entrer dans l'Etat eccléſiaſtique; & il lui reſtoit de ce mariage deux enfans, qu'il combla de bien lorſqu'il fut Pape. Il éleva de même pluſieurs enfans illégitimes, qu'il avoit eus de différentes femmes. Il falloit que les Cardinaux fuſſent bien inſenſibles à leur propre honneur & à celui de la Religion, pour avoir mis ſur le Saint Siége un homme dont les mœurs avoient été ſi corrompues, & qui méritoit d'être en pénitence toute ſa vie.

VIII.

Les Cardinaux qui étoient allés prendre l'air à la campagne pendant l'Eté, revinrent à Rome pour ſe trouver à l'élection d'un nouveau Pape. Ils trouverent la ville abandonnée à la fureur du peuple, qui pilloit les maiſons, & rempliſſoit les rues de meurtres & de carnages. Les Magiſtrats n'oſoient paroître dans la crainte d'éprouver la violence de cette populace, qui maudiſſoit le Pape défunt, & lui reprochoit de n'avoir eu aucune compaſſion des pauvres. Pour faire ceſſer tous ces déſordres, les Cardinaux donnerent la garde du Palais à l'Archevêque de Tarragone, plus recommandable encore par ſa ſageſſe que par ſa naiſſance. Les rues de Rome étoient ſi remplies de voleurs & d'aſſaſſins, que les Cardinaux furent obligés lorſqu'ils entretenir au Conclave, de mettre des troupes dans leur Palais, pour empêcher le pillage. Quelques jours après la mort du Pape, Léonelli Evêque de Concorde fit ſon Oraiſon funébre en préſence des Cardinaux & de toute la Cour Romaine. Après avoir expoſé le triſte état où ſe trouvoit alors l'égliſe, il exhorta les Cardinaux à élire un Pape qui fût irréprochable dans ſes mœurs ; qui eût toujours vécu dans la pratique des vertus ; qui ſe fût rendu recommandable par ſon zéle & ſes travaux pour l'Egliſe ; qui fût ſans ambition, ſavant, ſaint, & tel en un mot que devoit être un Vicaire de Jeſus-Chriſt.

XXIV. Déſordres à Rome apres la mort d'Innocent VIII.

XXV.

Au commencement du mois d'Août Bernardin Carvajal Evêque de Badajos & Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, prononça un diſcours dans l'Egliſe de Saint Pierre de-

Diſcours de l'Evêque de Badajos ſur l'élection d'un Pape.

Ce discours est comme le précédent dans le Thesaurus du P. Martenne, p. 1774.

vant le sacré Collége, sur l'election d'un nouveau Pape. Il divisa ce discours en trois parties : la premiere regarde le Pape défunt : la seconde a rapport à la vacance du saint Siége : la troisiéme, qu'il appelle *moralior & actior*, regarde la réformation de l'Eglise universelle, & en particulier de celle de Rome. Il passe légérement sur les deux premieres parties ; mais il s'étend beaucoup sur la troisiéme, & s'éléve avec beaucoup de force contre la corruption de la Cour Romaine. Il demande d'abord excuse aux Cardinaux, de ce qu'il va parler en leur présence de choses qui les regardent de si près. Mais, ajoûte-t-il, puisque c'est vous-mêmes qui m'avez chargé de faire ce discours, je m'acquitterai de mon mieux de ma commission. Je demande grace, par avance, si je vous expose trop familiérement & trop librement ce que je pense. Mais je ne suis monté dans cette chaire, que pour proposer des remédes à l'église, & non pour la flatter. Il convient d'ailleurs d'ouvrir son cœur, & de dire la vérité à des personnes qui nous sont cheres, & que nous voions se précipiter dans une mort certaine. Je vous découvrirai donc nos maux, notre ruine, notre mort prochaine, afin que cette connoissance puisse servir à nous faire sortir de l'état funeste où nous nous trouvons.

Le Prélat entre ensuite en matiere, & commence ainsi : Elle est tombée, elle est tombée, *cecidit, cecidit*, cette majesté & cette ancienne gloire de l'Eglise Romaine, elle est entiérement défigurée ; le Seigneur a couvert de ténébres la fille de Sion ; il a précipité du Ciel la fille d'Israël, qui étoit

ſi éclatante. Toute la beauté de la fille de Sion s'eſt évanouie, & celle qui étoit autrefois véritablement la maîtreſſe de la diſcipline, l'école des vertus ; celle qui étoit riche & féconde en Saints & en Savans, ſe trouve maintenant, par le plus déplorable de tous les malheurs, privée de tous ces avantages, & plongée dans l'amertume. Saint Jean diviſe tous les crimes du monde en trois claſſes, la concupiſcence de la chair, la concupiſcence des yeux, & l'orgueil de la vie. Ne ſont-ce pas-là les mêmes crimes qui nous affligent ? Hé ! plût à Dieu qu'ils ne fiſſent que nous affliéger, & qu'ils n'euſſent point rompu toutes les barrieres de la pudeur & de l'intégrité Romaine ! Qui eſt-ce qui doute que la ville de Rome ne ſoit comme cette fameuſe pécheresſe, de laquelle le Seigneur chaſſa ſept démons ? * Plût à Dieu qu'il voulût en chaſſer de même que de cette pécheresſe, la multitude des démons dont elle eſt poſſédée ! Bon Dieu ! de combien de crimes eſt inondée cette malheureuſe ville ! Je frémis d'horreur d'en parler de la ſorte, quand je fais réflexion que c'eſt le ſiége de Pierre. Mais pourquoi tairions-nous ce que nous avons publié ſur les toits par l'éclat qu'ont répandu par-tout, nos crimes & nos forfaits ?

En effet, continue cet illuſtre Evêque, qui eſt ce parmi nous qui ne donne point dans le luxe ? Qui eſt-ce qui n'eſt point rempli d'orgueil ? Qui eſt-ce qui eſt exempt d'avarice ? Qui eſt-ce qui n'eſt point eſ-

* On croioit alors que la ſainte pénitente dont il eſt parlé dans l'Evangile de s. Luc, chap. 7 étoit la même que ſainte Marie-Magdelaine.

clave de la déteſtable faim de l'or & de l'argent ? Que dirai-je encore ? Il faut pourtant s'arréter ; car ſi je continuois d'en parler, les ordures des crimes que je révélerois, exhâleroient de toutes parts une fumée horrible : & le ſimple récit de tant d'excès ſeroit capable de ſoulier ce temple ſacré. J'éviterai donc de découvrir en détail tant d'horreurs, de peur que je ne paroiſſe vouloir dévoiler la honte & la turpitude de notre mere ; *ne parentis videar pudenda revelare.* Mais, me dira quelqu'un, on a déja vû toutes ces choſes dans les ſiécles qui nous ont précédés. Je l'avoue, tous ces crimes ont déja regné dans l'Egliſe Romaine ; mais jamais ils n'ont été ni ſi grands ni ſi communs, ni ſi publics, ni ſi impunis : ajoûtez encore, jamais ſi bien recompenſés : il n'y en eut auſſi jamais qui touchaſſent, comme à préſent, les Chefs de l'Egliſe. Car autrefois le ſalut & la ſainteté du Chef influoit & ſe répandoit d'une maniere ſalutaire dans les membres infectés. Et c'eſt pour cela, mes Peres, que nos plaies ſont maintenant plus profondes & plus conſidérables. Ce ſont nos excès qui cauſent la révolte de ceux qui devroient nous être ſoumis ; qui nous attirent le mépris des peuples & des Princes ; qui nous livrent en proie aux Turcs, & nous expoſent à leurs inſultes. Car pendant que nous ne cherchons qu'à vivre dans les plaiſirs, à nous élever & à nous enrichir, la dignité du trône Eccléſiaſtique périt, & la vigilance paſtorale s'évanouit. C'eſt un effet de la miſéricorde du Seigneur, dont il faut le remercier, de ce que, pour me ſervir des paroles de Jérémie, nous ne ſommes pas entiérement perdus. D'où viennent de ſi grands maux, mes Peres ? Ils viennent de la tête ;

car lorſque la tête eſt malade, tout le corps languit.

Ce généreux Prélat emploie le reſte de ſon diſcours à exhorter les Cardinaux à choiſir un Paſteur qui puiſſe réformer & relever l'égliſe tombée en ruine, *eriget collapſam Eccleſiam.* Il y dit de très-belles choſes ſur les qualités que doit avoir un Souverain Pontife, & il menace les Cardinaux du jugement de Dieu, ſi dans cette élection ils ont autre choſe en vue que ſa gloire, & s'ils ſe laiſſent corrompre par des vûes d'intérêt. Nous allons voir quelle impreſſion cet excellent diſcours fit ſur les Cardinaux, & le fruit qu'ils en retirent.

IX.

XXVI. Election d'Alexandre VI.

Le dixiéme d'Août ils entrerent en proceſſion dans le Conclave au nombre de vingt-trois, & l'élection ne fut point retardée par les différentes cabales, comme il arrivoit ordinairement. Borgia gagna tout d'un coup les Cardinaux par ſes brigues, ſon argent, & les promeſſes qu'il leur fit de leur donner des terres & d'autres biens ſemblables: en ſorte que dès le ſecond jour il eut pour lui toutes les voix, & fut élu Pape, quoiqu'avec des mœurs qui auroient dû l'éloigner pour toujours des moindres fonctions eccléſiaſtiques. C'eſt avec peine que nous nous voions dans la néceſſité de parler d'un Pape qui a donné de ſi grands ſcandales à l'égliſe: mais la ſincérité nous y oblige; & d'ailleurs que gagnerions-nous à vouloir diſſimuler des faits dont les hiſtoriens ont inſtruit l'Univers?

XXVII. Idée de ſa vie avant ſon élection.

Rodrigue Borgia étoit fils de Geoffroi Lenzoli, de la premiere Nobleſſe du Roiaume de Valence, & de Jeanne ou Izabelle ſœur de

Callixte III de la famille de Borgia. Lorſqu'il vit ſon oncle maternel élevé ſur le Saint Siége, il prit le nom & les armes de ſa mere, quoique la maiſon de Lenzoli fût beaucoup plus illuſtre. Callixte le fit Cardinal en 1455, Archevêque de Valence, & Vice-Chancelier. Nous avons déja vû combien on fut mécontent de lui en Eſpagne, lorſque Sixte IV l'y envoia en qualité de Légat, pour engager le Roi de Caſtille & les autres Princes dans la guerre contre les Turcs. Il y donna par-tout, dit le Cardinal de Pavie qui le connoiſſoit bien, des marques de ſa vanité, de ſon luxe, de ſon ambition & de ſon avarice. Ce fut lui qui, avec le Cardinal de Saint Pierre aux Liens neveu de Sixte IV, emploia les moiens les plus honteux pour faire élire Innocent VIII qui en étoit notoirement ſi indigne, dans l'eſpérance que ſous ce Pontificat il auroit beaucoup de part au gouvernement. Pour punir ſon orgueil & ſon ambition, Dieu l'abandonna aux paſſions les plus humiliantes. Etant déja Cardinal & Archevêque, il eut d'une Dame Romaine nommée Vanozia, quatre fils & une fille. L'aîné Louis Borgia fut Duc de Gandie: le ſecond appellé Céſar, fut Cardinal & enſuite Duc de Valentinois, homme le plus cruel & le plus ambitieux qui ait peut-être jamais été. Le Pape, qui avoit une complaiſance aveugle pour ce miſérable, renverſa toutes les loix divines & humaines pour le porter, s'il eût pû, ſur le trône des Céſars, dont il voulut qu'il portât le nom. Les autres enfans du Pape furent Jean & Godefroi, & une fille nommée Lucrece. Jean ſuccéda à ſon frere dans le Duché de Gandie, & épouſa Marie d'Arragon fille naturelle d'Alphonſe II

Roi de Naples, dont il eut Jean pere de François Borgia, qui fut Général des Jéſuites. Godefroi épouſa Sanche, autre fille naturelle d'Alphonſe. Lucrece avoit été mariée à un certain Eſpagnol, dont on ignore le nom. Mais lorſque ſon infame pere fut devenu Pape, il la lui ôta pour la donner à Sforce Marquis de Pezzaro. Cette alliance ne lui parut pas encore aſſez avantageuſe : il caſſa ce ſecond mariage, & maria Lucrece au Prince de Tarente, fils naturel d'Alphonſe Roi de Naples. Il la fit épouſer enſuite au fils aîné du Duc de Ferrare ; & n'aiant eu aucun prétexte pour diſſoudre le troiſiéme mariage avec le Prince de Tarente, il avoit pris le parti de le faire aſſaſſiner, pour avoir la liberté de mieux placer ſa fille. On a accuſé cette Lucrece d'avoir été fort déréglée dans ſa jeuneſſe, & de s'être rendue coupable d'inceſte avec ſes propres freres. Telle étoit la famille du nouveau Pape.

XXVIII. Réjouiſſances a Rome. Commencement d'Alexandre VI.

Il prit le nom d'Alexandre VI. Auſſi-tôt après ſon élection, on mit la Croix à une des fenêtres du Conclave, & on en donna la nouvelle au peuple. A la cérémonie de l'adoration, le Pape étant encore ſur l'Autel, donna la charge de Vice-Chancelier au Cardinal à qui il l'avoit promiſe dans le Conclave pour acheter ſa voix. On fit à Rome de grandes réjouiſſances, & on rendit à Alexandre des honneurs extraordinaires, dont il paroiſſoit fort flatté. Quand il alla prendre poſſeſſion de Saint Jean de Latran, toutes les rues par où il paſſa étoient tapiſſées, & il y avoit des arcs de triomphe en pluſieurs endroits : ce qui ne s'étoit point encore fait à l'égard d'aucun Pape. Tous les Princes Chrétiens entrerent dans les ſentimens du peuple de Rome, & lui témoi-

gnérent par des Ambaſſades ſolemnelles, la joie que leur cauſoit ſon élévation. Il paſſoit parmi ceux qui ne le connoiſſoient pas bien, pour un homme fort prudent & fort modéré; & les ſages réglemens qu'il fit au commencement de ſon Pontificat, pour l'adminiſtration de la juſtice & pour le ſoulagement des peuples, confirmerent l'idée avantageuſe que l'on s'en étoit formée. Mais on changea bientôt de ſentiment & de langage ſur ſa conduite. Son ambition & ſa paſſion exceſſive pour la fortune & pour l'élévation de ſes enfans, lui firent abandonner toutes les affaires de l'égliſe, & il ſe livra à tout ce que l'intrigue & la politique ont de plus odieux & de plus criminel.

X.

XXIX Mouvement en Italie. Part que le Pape y prend.

Le ſéjour des Papes à Avignon, le ſchiſme qui ſuivit leur retour à Rome, leurs diviſions avec les Conciles de Conſtance & de Bâle, nuiſirent beaucoup à l'Etat Eccléſiaſtique. La plûpart des Gouverneurs des villes de cet Etat avoient changés leurs Gouvernemens en Principautés; & afin d'avoir du moins un titre apparent de leurs uſurpations, ils reconnurent les Papes pour Souverains, & prirent le nom de Lieutenans du Saint Siége. Ces Princes ſe défioient les uns des autres, & ſe craignoient mutuellement. Perſonne n'oſoit remuer, quoique tous euſſent un déſir ardent de s'aggrandir aux dépens de leurs voiſins. Ludovic Sforce qui gouvernoit le Milanès au nom de Jean Galeas ſon neveu, & qui vouloit s'en rendre maître, emploia toute ſorte d'intrigues pour engager le Roi de France Charles VIII à dépouiller Ferdinand Roi de Naples de ſes Etats. Son but étoit de mettre Ferdinand hors

d'état

d'état de traverſer l'uſurpation qu'il méditoit. Cette entrepriſe mit le trouble en Italie. Dès qu'on ſut que Charles VIII ſe diſpoſoit à y paſſer, tout fut en mouvement, & chacun prit parti ſuivant ſes intérêts & ſes vûes. Le pape qui d'arbord s'etoit joint à Sforce pour déterminer le Roi de France à la conquéte du Roiaume de Naples, changea bien-tôt de ſentiment, & fit méme tout ce qu'il put pour détourner Charles VIII du deſſein qu'il lui avoit inſpiré. La grande raiſon de ce changement, c'eſt que le Roi de Naples avoit offert au pape des avantages conſidérables pour ſes enfans. C'eſt ce qui engagea Alexandre à tenter de réuuir toute l'Italie contre le Roi de France. N'aiant pu y réuſſir, il s'adreſſa à Bajazet Empereur des Turcs, pour en obtenir un ſecours d'hommes & d'argent. Mais il s'y étoit pris trop tard pour négocier avec le Turc. En peu de tems Charles VIII fit de grands progrès en Italie, & le pape lui-même fut obligé de recevoir les loix que le vainqueur voulut lui impoſer. Alexandre dont la famille étoit attachée par un double mariage à la maiſon Roiale que Charles venoit de dépoſſéder, fut le principal moteur de la ligue où entrerent avec lui les Vénitiens, le Duc de Milan, l'Empereur Maximilien & le Roi d'Eſpagne, contre les François. Le Roi de Naples ſi puiſſamment ſecouru, ſe rétablit, comme nous l'avons vû, en très-peu de tems.

XXX. Son entrevûe avec Charles VIII.

Alexandre VI refuſa de voir le Roi de France, lorſqu'il fit ſon entré ſolemnelle à Rome. Comme il avoit emploié la fourberie & la trahiſon pour traverſer les François, il craignit qu'on ne lui fît ſon procès, & qu'on ne le dépoſât. Le Roi aiant témoigné être fort

mécontent de la conduite du pape, dix-huit Cardinaux sollicitèrent ce prince de concourir à donner à l'église un autre chef, lui exposant tous les crimes dont Alexandre étoit coupable. Mais Guillaume Briçonnet Evêque de Saint-Malo, qui pouvoit tout sur l'esprit du Roi, & à qui le pape avoit promis un chapeau de Cardinal, engagea Charles VIII à traiter Alexandre plus favorablement, & à faire avec lui un traité de paix. Quand il eut été signé, le pape quitta le Château Saint-Ange où il s'étoit renfermé, & vint au Vatican où il reçut le Roi de France. La premiere entrevûe se fit dans les jardins. Le Roi n'y fut pas plutôt entré, que le Pape accompagné de plusieurs Cardinaux vint au-devant de lui, & l'embrassa en se découvrant. Tous deux se couvrirent en même tems. Le Roi voulant néanmoins montrer au pape qu'il étoit disposé à lui rendre son obédience filiale, on convint du dix-neuviéme de Janvier pour la cérémonie, & on dit au Roi le cérémonial qu'il devoit observer. Le Pape tint un Consistoire, où il étoit magnifiquement paré. Le Roi s'y rendit accompagné de deux Cardinaux & de plusieurs Evêques qui étoient venus l'avertir, & suivi des Princes & des Grands de sa Cour. En arrivant, le Roi fit trois révérences très-profondes : la premiere, à l'entrée du Consistoire ; la seconde, devant le trône du Pape ; la troisiéme, lorsqu'il fut auprès du Pontife, dont il baisa les pieds étant à genoux, & ensuite la main. Le Pape se releva, & l'admit au baiser de la bouche. Charles VIII étant debout au côté gauche du Pape, Jean de Gannai premier président du Parlement de Paris, se présenta devant le Pape, & s'étant mis à genoux,

il lui dit que le Roi de France lui demandoit la confirmation de tous les priviléges qui avoient été accordés au Roi très-Chrétien. Le Pape répondit qu'il confirmoit tous les priviléges dont on lui parloit, s'ils étoient en uſage.

Le lendemain fête de Saint Sebaſtien, le Pape réſolut de célébrer pontificalement la Meſſe dans ſa chapelle en préſence du Roi. Ce Prince y alla ſuivi des Seigneurs qui l'accompagnoient, & laiſſa ſes gardes hors de la chapelle. Le Roi ſe fit un honneur de ſervir le Pape à la Meſſe, & ce fut lui qui lui verſa de l'eau ſur les mains. Alexandre voulant laiſſer à la poſtérité la mémoire de ces honneurs qui lui avoient été rendus par un ſi grand Roi, les fit repréſenter en peinture dans la galerie du château Saint-Ange.

XI.

Trois mois après, Charles VIII aiant fait la conquête du Roiaume de Naples, alla droit à Rome à la tête de ſon armée, qui ne faiſoit pas en tout neuf mille hommes. Le Pape qui s'y attendoit, avoit pris ſes précautions & s'étoit enfui à Perouſe, ne ſe croiant point en ſûreté à Rome, malgré un ſecours aſſez conſidérable de troupes que ſes alliés lui avoient envoié à ſa priere. Ce qui faiſoit qu'il appréhendoit ſi fort l'arrivée du Roi, c'eſt que la ligue dans laquelle il étoit entré contre la France, venoit d'être publiée. Mais cette conduite du Pape faiſoit plus de pitié au Roi, qu'elle ne lui inſpiroit de colére. Son armée ſe comporta dans Rome avec beaucoup de retenue & de modération, & elle ne fit aucun dégât dans tout l'Etat Eccléſiaſtique, excepté dans une petite ville, où les ſoldats pillerent

XXXI. Le Pape s'enfuit de Rome à l'arrivée de Charles VIII, & lorſque ce Prince eſt à Turin il lui envoie un ordre de comparoître devant lui dans Rome, ſous peine d'excommunication.

quelques maisons, parce qu'on refusa de les recevoir à moins qu'ils ne montrassent un ordre du Pape. Le Roi fit peu de séjour à Rome. Il parcourut plusieurs villes d'Italie dont il s'étoit rendu maître, gagna la bataille de Fornoue, & se rendit ensuite à Turin. Pendant qu'il y étoit, il reçut un Envoié du Pape, qui le somma de sortir dans dix jours de l'Italie avec toutes ses troupes, & de rappeller incessamment celles qu'il avoit dans le Roiaume de Naples; faute de quoi le Pape l'assignoit à comparoître devant lui dans Rome, sous peine d'excommunication. Le Roi fit à cette sommation la réponse qu'elle méritoit. Il dit agréablement à l'Envoié, qu'à son retour de Naples il s'étoit rendu à Rome pour baiser les pieds du Pape, sans qu'il eût voulu l'y attendre; qu'il étoit surpris qu'aujourd'hui il le pressât d'y aller; que cependant pour lui obéir, il tâcheroit de s'y rendre, & qu'il prioit seulement le Pape de l'y attendre, afin qu'il ne fît pas encore ce voiage inutilement. L'Envoié se retira avec cette réponse, soit content d'en être quitte à si bon marché. Le Pape n'avoit fait cette démarche que pour montrer à ses alliés, qu'il ne gardoit plus de ménagement avec la France. Car d'ailleurs il ne comptoit pas que le Roi fît grand cas de pareilles menaces.

XXXII. Le Roi d'Angleterre entre en partie dans la ligue contre la France. Fête & réjouissance à Rome à

Alexandre VI eut occasion peu de tems après de manifester encore davantage ses dispositions à l'égard de la France. Il fit tous ses efforts avec les Princes ses alliés pour engager le Roi de Portugal à entrer dans la ligue contre Charles VIII. Mais ce Prince le refusa ouvertement, & déclara que le Portugal étant depuis long-tems allié de la France, il ne

croioit pas pouvoir avec juſtice ni avec honneur rompre une alliance ſi ancienne. Les inſtances du pape auprès d'Henri VII Roi d'Angleterre, eurent un ſuccès un peu plus heureux. Henri, pour de bonnes raiſons, ne voulut point rompre ouvertement avec Charles VIII : mais il promit d'envoier du ſecours au pape & à ſes alliés. Ce ſecours étoit fort peu de choſe, & la ligue n'en pouvoit pas tirer de grands avantages. On ne laiſſa pas d'en triompher à Rome, & de publier ſolemnellement cette alliance avec l'Angleterre, avant même que le Roi Henri eût ſigné le traité. Le Pape accompagné de tous les Cardinaux vint un Dimanche en cavalcade juſqu'à l'égliſe de Sainte Marie du peuple, où l'on célébra une Meſſe ſolemnelle du S. Eſprit, pour rendre à Dieu des actions de graces de ce que le Roi d'Angleterre étoit entré dans la ligue contre la France. Il y eut avant la fin de la Meſſe un diſcours ſur cette ſinguliére ſolemnité : on publia enſuite des Indulgences, & l'on chanta le *Te Deum*. Après la cérémonie le pape s'en retourna dans ſon palais, dans le même ordre qu'il étoit venu ; c'eſt-à-dire, en cavalcade.

XII.

XXXIII. Intrigues du Pape & de ſon fils le Duc de Valentinois.

Malgré tous ces engagemens que prenoit Alexandre VI contre la France, les Rois de Naples ne ſe fioient point à lui, & craignoient toujours qu'au premier jour il ne ſe joignît à Charles VIII leur ennemi. Par ce moien le Pape les tenoit dans le reſpect & la dépendance, & les obligeoit de lui accorder tout ce qu'il jugeoit à propos de leur demander. C'eſt l'avantage qu'il ſut tirer de l'entrepriſe du Roi de France ſur le Roiaume de Naples. Mais

d'un autre côté elle ſuſpendit l'exécution des projets qu'il avoit formés contre les Romains, qu'il appelloit les menottes des Papes. Quand l'orage fut diſſipé, il reprit ſes projets. Les Colonnes & les Urſins, qui étoient preſque toujours en guerre les uns avec les autres, avoient cauſé beaucoup d'embarras & de mortifications aux Papes précédens. Ils furent attaqués les premiers par le pape Alexandre. Nous ne rapporterons pas toutes les perfidies, les trahiſons, les cruautés, par leſquelles le pape & ſon fils le Duc de Valentinois ſe ſont rendus ſi odieux à la poſtérité. Un pareil détail n'eſt point néceſſaire aux fidéles, que nous avons principalement en vûe dans cet Ouvrage. Nous nous contenterons de marquer ici quelques traits, qui peuvent faire comprendre à quel excès de malice & de corruption Dieu abandonne quelquefois, par un jugement terrible, mais toujours adorable, ceux qui occupent dans ſon Egliſe les places les plus éminentes.

XXXIV. Noire perfidie du Pape.

Le Duc de Gandie fils aîné du pape fut aſſaſſiné, venant de ſouper avec la Dame Vanozia ſa mere. Le pape en fut pénétré de douleur. Il paſſa près de quatre jours ſans prendre ni repos ni nourriture, enfermé dans ſa chambre & fondant en larmes. Le bruit public attribua cette mort funeſte du Duc de Gandie au Cardinal Ceſar Borgia ſon frere, qui regardoit la vie du Duc comme un obſtacle au changement d'état qu'il méditoit. A peine ce chagrin domeſtique étoit-il diſſipé, qu'il ſurvint au pape une affaire très-fâcheuſe. Ferdinand Roi d'Arragon ſe plaignit vivement, de ce qu'à ſon inſu le pape avoit accordé à une Religieuſe de portugal vraie hétitiere de ce Roiaume,

une diſpence pour ſe marier. Le pape, qui avoit grand intérêt de ne point ſe brouiller avec Ferdinand, rejetta l'odieux de la diſpenſe ſur l'Archevêque de Conzenze ſon ſecrétaire. En conſéquence il le fit arrêter, confiſqua ſes biens, & le condamna à une priſon perpétuelle, quoiqu'il eût nié conſtamment la falſification qu'on lui imputoit. Comme ſon aveu étoit eſſentiel à la juſtification du pape, on l'obtint par une perfidie déteſtable. Quand ce prélat eut éprouvé quelque tems les rigueurs de la priſon, le pape lui envoia quelques-uns de ſes confidens, qui l'aſſurerent que s'il vouloit s'avouer coupable du crime pour lequel on l'avoit condamné, il ſeroit élevé à de plus grands honneurs encore que ceux dont on l'avoit privé. Il fit l'aveu qu'on demandoit, dans l'eſpérance d'être délivré. Mais bien loin de tenir la parole qu'on lui avoit donnée, on n'adoucit pas même les rigueurs de ſa priſon. Il y mourut bien-tôt après, proteſtant qu'il étoit innocent du crime qu'on lui avoit fait avouer.

XXXV. Indignes moiens employés par le pape pour élever ſon fils.

Alexandre VI ſachant que le Roi de France Louis XII avoit beſoin de lui pour faire caſſer ſon mariage avec une fille de Louis XI qu'il avoit épouſée contre ſon inclination, profita de cette occaſion pour avancer ſon fils Céſar Borgia, Cardinal de Valence. Louis XII s'engagea à lui donner le Duché de Valentinois, à lui procurer une alliance conſidérable, & à l'aider de ſes troupes pour ſe mettre en poſſeſſion de la Romagne. Avec de telles eſpérances Céſar Borgia renonça en plein conſiſtoire à la dignité de Cardinal. Mais comme il étoit Diacre, il lui falloit une diſpenſe pour pouvoir ſe marier, & ſon pere ne la lui refuſa

pas. Peu de jours après cette démarche ſcandaleuſe, il partit avec l'équipage le plus ſuperbe qu'on eût encore vû, pour ſe rendre auprès de Louis XII. Le Roi lui donna tout ce qu'il lui avoit promis, & le Pape de ſon côté fit déclarer nul le mariage du Roi.

XXXVI. Horribles trahiſons du pape.

La magnificence exceſſive du nouveau Duc, & les dépenſes du reſte de la famille du Pape ſon pere, étoient fort au-deſſus de tous les revenus de l'Etat Eccléſiaſtique. On crut pouvoir y ſuppléer par toute ſorte de moiens. On vendit les bénéfices; on créa juſqu'à quatre-vingts Secrétaires, dont on tira de groſſes ſommes. La plûpart des nouveaux Cardinaux qu'on nommoit, étoient très-riches & en état de faire de grands préſens, en reconnoiſſance de la dignité qu'on leur procuroit. L'uſage étant alors que le Pape héritât des Cardinaux qui mouroient, on avoit le ſecret de n'attendre pas long-tems leur ſucceſſion, ſi elle devoit être conſidérable. On laiſſoit vivre les autres dont le bien n'étoit pas un objet digne d'envie. Ceux à qui on avoit prononcé des places propres à les enrichir, on ſe hâtoit de les délivrer du ſoin de conſerver leurs richeſſes. Quand on voioit un Cardinal opulent, on s'attendoit à entendre dire bientôt qu'il étoit mort ſubitement. On ne peut lire ſans horreur les crimes que commit le Duc de Valentinois dans le cours de ſes conquêtes en Italie. Il entendoit parfaitement l'art de conſerver le fruit de ſes victoires. Il étoit cruel & perfide; mais en même tems il avoit les qualités qu'ont eu tous les illuſtres ſcélerats. Ce ſont ces qualités qui ont porté Machiavel à propoſer ce Duc comme un modéle de politique. Ce choix qu'a fait de lui un homme tel que

Scélérateſſe inſigne de ſon fils le Duc de Valentinois.

Machiavel, eſt plus flétriſſant encore pour ce Duc, que les portraits affreux ſous leſquels les Hiſtoriens le ſont accordés à le repréſenter.

XXXVII. Corruption du Pape & de ſon fils. Leur avarice. Ingratitude du pape à l'égard de Louis XII.

Le Pape & ſon fils, quoique toujours occupés de projets d'ambition, ne laiſſoient pas de ſe livrer avec fureur aux plus infâmes débauches. Le Palais du Vatican mérita plus d'une fois d'être conſumé par le feu du Ciel comme les villes abominables. Les premieres régles de la bienſéance & de la pudeur nous obligent d'épargner aux Lecteurs le récit de ces affreux deſordres. Le Pape voulant détourner l'attention du public, de ſa vie ſcandaleuſe & de ſes cruautés, crut devoir montrer un grand zéle pour l'honneur du nom Chrétien. Il fit donc ſolliciter les Princes Souverains par ſes Nonces, de ſe réunir contre les Turcs, qui faiſoient alors la guerre aux Vénitiens. Il déclara même que ſi on le jugeoit à propos, il ſe mettroit à la tête des armées, malgré ſon grand âge. La plûpart l'imiterent, & firent paroître beaucoup plus de zéle qu'ils n'en avoient. Ce zéle apparent ne fut pas néanmoins ſtérile pour Alexandre. Il lui ſervit de prétexte pour faire mettre dans la Bulle du Jubilé, des clauſes qui produiſirent des ſommes immenſes. Les Vénitiens y eurent quelque part: le reſte fut partagé entre le Pape & ſes enfans. Ce Jubilé étoit celui de l'année ſainte 1500. Pendant tout le tems qu'il dura, la licence & le déréglement regnerent à Rome plus qu'en aucun autre lieu du monde. Le crime y étoit ſur le trône, & peut-être n'avoit-on jamais vû une plus monſtreuſe corruption de mœurs, ſur-tout parmi les Eccléſiaſtiques. Ce ſont les propres paroles de Mariana, qui ne doit pas

être ſuſpect. Le Pape Alexandre VI étoit redevable à Louis XII des conquêtes du Duc de Valentinois. Ce Prince l'avoit aidé à ſe mettre en poſſeſſion de la Romagne, & à la conquerir de nouveau après qu'il en eut été chaſſé par une ligue qui s'étoit formée contre lui. Les bornes que Louis fut obligé de mettre à l'inſatiable avidité du Pape & de ſon fils, firent oublier tant de bienfaits. Tandis que les François par le ſuccès de leurs armes furent en état de ſe faire craindre de ces ingrats, leur haine injuſte n'oſa ſe montrer : au contraire ils témoignerent beaucoup d'attachement & de fidélité. Mais auſſi-tôt que les Eſpagnols eurent l'avantage, le Pape & ſon fils commencerent à les favoriſer. Nous verrons dans la ſuite de l'hiſtoire de Louis XII juſqu'où Alexandre porta la noirceur & l'ingratitude à l'égard de ce Prince.

XIII.

XXXVIII. Affaire de Jérôme Savonarolle dominicain

Tant d'excès dont le Pape étoit coupable, le firent déteſter par-tout où on le connoiſſoit. L'affaire de Jérôme de Savonarolle contribua à le rendre encore plus odieux. Il étoit né à Ferrare de parens nobles en 1452, & il entra dans l'Ordre de Saint Dominique à l'âge de vingt-trois ans. Il s'y diſtingua par la vivacité de ſon eſprit & par ſes grands talens. La régularité dont il les ſoutint, leur donna encore plus d'éclat. On l'appliqua à la prédication, & il y eut les plus grands ſuccès. Il ſe fixa à Florence, & s'y acquit tant de réputation, qu'il paroiſſoit être l'ame de cette République, & qu'on n'y prenoit aucune réſolution ſans le conſulter. Elle étoit alors diviſée en deux partis. Les uns étoient pour la France & contre les Médicis, qui vouloient opprimer

la liberté publique : les autres étoient attachés aux Medicis, & ne vouloient point d'alliance avec la France. Savonarolle prit le premier parti. Il expliqua publiquement l'Apocalypſe, & prédit que l'Egliſe ſeroit renouvellée ; mais qu'elle ſeroit auparavant expoſée à de terribles épreuves. Ses ennemis l'accuſerent devant le Pape, comme un ſeditieux qui annonçoit au peuple une fauſſe doctrine ; & produiſirent un de ſes ſermons où il parloit avec beaucoup de force contre le luxe & les déſordres du Clergé, particuliérement de celui de Rome.

XXXIX. Le Pape excommunie ce Religieux.

Le Pape, qui étoit déja prévenu contre lui, & qui d'ailleurs étoit informé qu'il avoit écrit à l'Empereur, aux Rois de France, d'Eſpagne, de Portugal & d'Angleterre, pour les engager à demander la réformation de l'Egliſe dans le chef & dans les membres, & la tenue d'un Concile général, le cita à Rome pour répondre devant lui aux chefs d'accuſation dont on le chargeoit. Jérôme ne jugea pas à propos d'aller ſe livrer à ſes ennemis, & ſe contenta d'écrire au Pape pour ſe juſtifier. Alexandre n'eut aucun égard à ſes raiſons, le traita de rebelle au Saint Siége, & lui interdit la prédication. Il attendit enſuite quelque tems, & voiant que Jérôme ne ſe rendoit point à ſa citation, il l'excommunia comme hérétique. Jérôme fit pluſieurs Ecrits pour montrer la nullité & l'injuſtice de cette cenſure, & continua cependant de s'abſtenir de prêcher en public. Mais quelques mois après, il reprit ſes fonctions, prétendant avoir ſuffiſamment montré que l'excommunication portée contre lui étoit nulle & injuſte. Le Pape indigné de cette conduite, l'excommunia de nouveau. Il menaça en même-tems la Repa-

Suites de cette excommunication.

brique de Florence de la même peine, ſi elle continuoit de protéger ce Religieux. Ces menaces intimiderent les Florentins, qui avoient intérêt de ménager le Pape. Un Cordelier gagné par les ennemis de Savonarolle, l'accuſa dans ſes ſermons d'avoir des ſentimens nouveaux & dangereux. On diſputa, & l'on en vint juſqu'à propoſer l'épreuve du feu. Le Dominicain que Savonarolle avoit mis en ſa place étoit diſpoſé à y entrer; mais il vouloit porter avec lui la Sainte Euchariſtie; & comme le Cordelier s'y oppoſa, l'épreuve n'eut pas lieu. Les ennemis de Savonarolle aiant gagné le peuple, on alla attaquer l'Egliſe de Saint Marc où il s'étoit retiré. On ferma les portes pour empêcher ces furieux d'y entrer. Mais ils y mirent le feu, & ſe firent un paſſage par la violence. On accourut au ſecours de Jérôme. Le combat fut long & ſanglant. Les Magiſtrats eurent beſoin de toute leur autorité pour arrêter le tumulte. Ils ordonnerent à Savonarolle de ſortir de Florence; mais ſes amis l'en aiant détourné, il fut arrêté & conduit devant les Magiſtrats.

XL. Savonarolle condamné à mort.

On nomma pour examiner les dépoſitions des témoins & pour l'interroger lui-même, quatre Commiſſaires, qui furent choiſis entre ſes ennemis déclarés. Et comme il perſiſtoit à ſoutenir qu'il n'avoit rien avancé dans ſes ſermons & dans ſes Ecrits, qui ne fût très-certain, on l'appliqua à la queſtion. Jamais on n'en fit ſouffrir à perſonne de ſi cruelle. La barbarie étoit ingénieuſe à trouver ſans ceſſe de nouveaux moiens de le tourmenter. En même-tems on le chargeoit d'injures & on lui faiſoit mille outrages. Il ſouffrit tout avec conſtance, & quand on ceſſoit de le tour-

menter, il ſe mettoit à genoux & prioit pour ſes bourreaux. On écrivit ſon interrogatoire, dans lequel on ſuppoſa des choſes fauſſes qu'il n'avoit jamais dites. On exagéra, & on donna un mauvais ſens à ce qu'il avoit répondu dans un ſens conforme à la vérité. On fit venir enſuite ſix Religieux de ſon Ordre, pour lire l'interrogatoire en leur préſence & devant Jérôme. Celui-ci avoua tout ce qu'il avoit écrit, & non tout ce qu'on y avoit mêlé de faux. Après la lecture il ſe tourna vers ſes Confreres, & leur recommanda de veiller ſur les jeunes Religieux, & de travailler à conſerver en eux la crainte du Seigneur dans laquelle ils avoient été élevés. Dès qu'Alexandre VI eut appris que Jérôme Savonarolle étoit en priſon, il fit prier la République de Florence de le lui envoier à Rome; mais on ne le voulut point, parce qu'on craignoit une ſédition. Le Pape ne pouvant donc ſatisfaire entiérement ſa haine contre le Dominicain, voulut au moins la ſatisfaire en partie. Il envoia deux Juges à Florence, qui recommencerent à le tourmenter, pour tâcher de lui faire avouer quelque crime qui pût le faire condamner à mort. Mais n'aiant pu y réuſſir, ils ne laiſſerent pas de le juger digne du dernier ſupplice. La Sentence fut prononcée le vingt-deuxiéme de Mai 1498.

XLI. Circonſtances de la mort de ce Religieux.

On lui donna un confeſſeur, & un autre à chacun de ſes deux compagnons, qui étoient condamnés avec lui. Le lendemain qui devoit être le jour de l'exécution, on leur donna l'Euchariſtie. Jérôme la reçut dans ſa main, & la prit dans ſa bouche, après avoir fait ſur ce Myſtere une profeſſion de foi très-exacte & très-catholique. On les mena enſuite tous trois

au lieu du ſupplice. Quand on eut dépouillé Jérôme de ſon habit de Religieux, il le prit entre ſes mains, & verſa des larmes deſſus, aſſûrant qu'il avoit eu le bonheur de le conſerver ſans tache juſqu'alors. Il exhorta ſes compagnons à demeurer fermes & à mourir généreuſement, puiſqu'ils mouroient innocens. Comme ils étoient prêtres tous les trois, on les dégrada avec les cérémonies ordinaires. L'Evêque aiant pris la main de Jérôme, lui dit : Je te ſépare de l'Egliſe triomphante. Jérôme répondit : Tu me ſépares de l'Egliſe militante; mais tu ne peux me ſéparer de l'Egliſe triomphante. Il répondit avec fermeté à tous ceux qui lui firent des queſtions, & les aſſûra qu'il n'avoit rien dit que de vrai, & que tout ce qu'il avoit prédit arriveroit. Enfin après qu'il eut baiſé le Crucifix & récité le Symbole, on le pendit avec ſes deux compagnons. C'étoit le jour de l'Aſcenſion. Il falloit que ſes ennemis fuſſent étrangement paſſionnés, pour n'avoir pas reſpecté un ſi ſaint jour & une fête ſi ſolemnelle. Jérôme Savonarolle étoit dans ſa quarante-ſixiéme année. On allûma enſuite un grand feu pour y faire brûler leurs corps; & leurs cendres furent jettées dans la riviere. On dit que Dieu a honoré la mémoire de Savonarolle par un grand nombre de miracles.

XLII. Ecrits de Savonarolle.

Auſſi-tôt après ſa mort, on publia un Ecrit ſous le titre de ſa confeſſion, dans lequel on lui faiſoit dire beaucoup d'extravagances, mais rien qui méritât la mort. On a imprimé à Leyde en 1633 quatre Ouvrages de cet Auteur, dont il y avoit déja eu auparavant différentes éditions, mais peu correctes. Ces Ecrits ſont : de la ſimplicité de la vie Chré-

tienne ; le Triomphe de la Croix ; le Dialogue de l'eſprit & de l'ame ; & l'Expoſition de l'Oraiſon Dominicale en quatre manieres. Ce dernier ouvrage, avec des méditations ſur le pſeaume cinquante, a été traduit en François, & imprimé à Paris en 1685. On a auſſi en Italien beaucoup d'autres Traités de Savonarolle, cinq volumes de ſermons & pluſieurs lettres.

XIV.

Quoiqu'Alexandre VI ait vécu juſqu'au commencement du ſeiziéme ſiécle, nous avons cru qu'il etoit plus naturel de rapporter ici ſa mort, que d'en renvoier l'hiſtoire au volume ſuivant. Ce fut l'an 1503 que la Divine Providence délivra l'Italie de ſon perſécuteur, & l'Egliſe du plus indigne Chef qu'elle eût jamais eu. Le Duc de Valentinois ſe diſpoſoit à partir à la tête de ſes troupes, pour aller arracher de ſon aſyle le dernier de la famille des Urſins, & punir les Citoiens de Petigliano de leur attachement pour ce jeune Prince. Mais la mort d'Alexandre ſon pere & le danger qu'il courut lui-même, l'arrêta, & renverſa en un inſtant ſa fortune, établie ſur les ruines de tant de familles, & cimentée par le ſang d'un ſi grand nombre d'illuſtres victimes. Voici les circonſtances de cette mort, telles qu'on les trouve rapportées par le plus grand nombre des Hiſtoriens, même Italiens. Le Duc de Valentinois aiant beſoin d'argent pour augmenter ſes troupes, & ſachant bien que le Pape Alexandre ſon pere n'étoit plus en état de lui en fournir ni de lui en procurer, lui propoſa de ſe défaire du Cardinal Cornetto & de deux ou trois autres Cardinaux, qui paſſoient pour être les plus riches du ſacré

XLIII. Mort funeſte d'Alexandre VI.

Collége. L'expédient étoit sûr, parce que, comme nous avons deja dit, les Papes étoient alors en poſſeſſion d'hériter des Cardinaux. Alexandre le goûta très-fort, & l'empoiſonnement de Cornetto & de ſes Collégues fut réſolu. Il ne fut plus queſtion que des moiens d'exécuter cet horrible projet. Le Duc ſavoit que ces Cardinaux ne manqueroient pas de le ſoupçonner, s'il les invitoit à venir manger chez lui. Ce fut donc le Pape qui ſe chargea de leur donner à ſouper dans la vigne même de Cornetto, qui étoit aſſez proche du Vatican. Il y fit préparer un repas magnifique, où ſe rendirent les Cardinaux que ces deux monſtres avoient réſolu de faire périr. Le Pape, avant que d'y aller, envoia un de ſes domeſtiques avec quelques bouteilles de vin empoiſonné, & lui défendit d'en donner à perſonne ſans ſon ordre. Vers l'heure du ſouper le Pape & le Duc ſon fils arriverent à la vigne, & comme il faiſoit fort chaud, la premiere choſe qu'ils firent en entrant, fut de demander à boire. Un Officier, ſoit par mépriſe, ſoit à deſſein, car on ne ſait pas exactement comment la choſe arriva, leur donna à tous deux d'une des bouteilles empoiſonnées. Le Pape qui ne trempoit pas beaucoup ſon vin, ſentit auſſitôt une colique violente, qui fut ſuivie d'horribles convulſions. Le Duc qui ne buvoit que de l'eau rougie, éprouva les mêmes ſymptômes, mais beaucoup moins violens. Tous les remédes que l'on emploia pour ſoulager le Pape furent inutiles, & il mourut dans une convulſion quelques heures après. On fit prendre au Duc tous les antidotes dont on ſe put aviſer, & on lui ſauva

la vie en le mettant dans le ventre d'une mule encore vivante. Mais il fut dix mois malade, & pendant tout ce tems-là il reſſentit des douleurs très-vives, ſes cheveux & ſes ongles tomberent, & ſa peau ſe leva par toutes les parties de ſon corps.

Alexandre VI mourut âgé de ſoixante-douze ans, après avoir tenu le Saint Siége onze ans ſeize jours. En différentes promotions, il créa quarante-deux Cardinaux, la plûpart Eſpagnols, & preſque tous par des vûes d'intérêt. C'eſt le premier Pape qui ait donné une diſpenſe d'épouſer deux ſœurs l'une après l'autre. Il l'accorda au Roi de Portugal, en conſidération de Ferdinand Roi d'Arragon, à qui il ne ſavoit rien refuſer. Ceux qui ſe ſont appliqués à peindre Alexandre VI diſent que quelque mal qu'il ait mérité qu'on dît de lui, il avoit néanmoins pluſieurs qualités eſtimables. Son air étoit grand & majeſtueux, ſon eſprit pénétrant, ſa mémoire prodigieuſe, ſes manieres perſuaſives & inſinuantes. On ſent que ces qualités ne ſont point incompatibles avec tous les vices qui ont rendu ce Pape l'opprobre du Saint Siége. Parfaitement maître de lui-même, il empêcha toujours ſes ſentimens & ſes paſſions de ſe peindre dans ſes yeux & ſur ſon viſage. Il étoit ſobre non par tempérance, mais par principe de conduite. Son activité excluoit la précipitation. Jamais il ne négligea rien, & jamais il ne paroiſſoit affairé. Les ſoins les plus chagrinans & les plus inquiétans ne l'empêchoient pas de ſe livrer à l'enjouement & à la gaieté. Il trompa tous ceux qu'il voulut. Chacun le connoiſſoit pour fourbe, & il avoit l'adreſſe de perſua-

XLIV. portrait de ce pape.

der à ceux avec qui il négocioit, qu'il ne l'étoit point à leur égard. Il fit ſentir ſa cruauté à tous ceux qu'il avoit intérêt de perdre, & ſe fit aimer des autres Les peuples & les ſoldats lui furent attachés, même après ſa mort. En un mot, le portrait que Salluſte a fait de Catilina, eſt celui de ce Pontife. Sa mort cauſa dans les affaires de grandes révolutions, dont nous parlerons dans l'hiſtoire du ſeiziéme ſiécle.

ARTICLE IX.

Egliſes d'Allemagne, de Bohême, & de Hongrie.

I.

I. Robert III Empereur.

schiſme à Liege.

VEnceſlas aiant été dépoſé de l'Empire qu'il deshonoroit par ſon avarice & par ſes infâmes débauches, on élut Roi des Romains Robert III Duc de Baviere, qui fut couronné à Cologne l'an 1401, parce que les habitans d'Aix-la-Chapelle où la cérémonie devoit ſe faire, ne voulurent point le recevoir. Il alla en Italie dans le deſſein de s'y faire couronner Empereur, & de reprendre toutes les terres que Venceſlas avoit cédées à Jean Galéas Duc de Milan. Il y eut une bataille ſanglante, que Robert perdit, & après laquelle il fut contraint de retourner en Allemagne ſans s'être fait couronner. Il protégea toujours Grégoire XII, ne fut point favorable au Concile de Piſe,

& ſe déclara contre le Pape Alexandre V. Il arriva ſous ſon regne un triſte événement, qui fut une ſuite du malheureux ſchiſme qui déchiroit alors l'Egliſe, & qui faiſoit plus de ravages en Allemagne que par-tout ailleurs. Il y avoit à Liége deux Evêques confirmés par des Papes différens dans la poſſeſſion de cet Evêché. L'élection de Jean de Baviere fils d'Albert, petit-fils de l'Empereur Louis de Baviere, & frere de Guillaume Comte de Hainaut, avoit été approuvée par Urbain VI, auquel les Liégeois étoient attachés. Mais Henri de Pervis l'un des plus puiſſans Seigneurs du pays, ſe révolta contre lui à la ſollicitation des Liégeois, à condition qu'ils éliroient ſon fils Théodoric pour Evêque de Liége.

II. Ses ſuites funeſtes.

Jean de Baviere, qui n'étoit entré dans l'état eccléſiaſtique que pour jouir des biens de l'Egliſe, ne vouloit point être ordonné Prêtre, quoiqu'il eût plus de vingt-cinq ans. Ce refus n'auroit mérité que des louanges, s'il eût eu pour principe une ſincere humilité. Mais un tel motif auroit porté en même-tems ce Prélat à renoncer à l'Evêché. Le peuple irrité de voir que ce Prince vouloit recevoir les revenus de l'Egliſe de Liége, ſans en être Paſteur, ſe ſouleva ſouvent contre lui, & l'obligea plus d'une fois de ſe retirer à Maſtricht. Jean de Baviere après la mort d'Urbain VI s'attacha à Innocent VII, & obtint de ce Pape la continuation de ſa diſpenſe pour poſſéder l'Evêché de Liége ſans ſe faire ordonner. Du murmure & des plaintes on en vint à une ſédition qui obligea l'Evêque de ſe fixer à Maſtricht. Pervis ſe mit à la tête des ſéditieux, & ſon fils Théo-

doric fut placé ſur le Siége de Liége, quoiqu'il n'eût que vingt ans. Grégoire XII, dont Jean de Baviere ſuivoit l'obédience depuis la mort d'Innocent VII, n'étoit pas diſpoſé à confirmer cette élection ſchiſmatique. On s'adreſſa donc à Benoît XIII, qui ne manqua pas de ſaiſir cette occaſion pour établir ſon autorité à Liége. Il envoia promptement un Légat pour confirmer le jeune Théodoric dans ſa nouvelle dignité. On vit donc à Liége deux Evêques, dont chacun avoit ſon Pape, ce qui dura plus de deux ans, pendant leſquels Jean de Baviere alla demander du ſecours à pluſieurs Princes ſes proches parens ou ſes alliés. Les rebelles vinrent l'aſſiéger à Maſtricht avec une armée de cinquante mille hommes. Les aſſiégés ſe défendirent pendant quatre mois; & ils étoient réduits aux dernieres extrémités par la faim, lorſque Jean Duc de Bourgogne, beau-frere de Jean de Baviere, les vint délivrer avec une puiſſante armée.

Avant que d'attaquer les aſſiégeans, il envoia propoſer une conférence à Pervis, dans l'eſpérance de conduire les choſes à un accommodement. Pervis conſentit à une tréve de huit jours; mais croiant que le Duc ſeroit moins ſur ſes gardes pendant ce tems-là, il leva bruſquement le ſiége, & marcha à ſa rencontre pour le ſurprendre. Le Duc en étant averti, réſolut de le prévenir. On en vint aux mains, & après environ une heure où le ſuccès de la bataille parut douteux, la victoire ſe déclara pour le Duc de Bourgogne. Les Liégeois aiant été entamés de tous côtés, ce ne fut plus proprement un combat, mais une tuerie & un horrible car-

nage qui ſe fit par-tout, juſqu'à ce que les vainqueurs, laſſés de tuer, & ne voiant plus ni danger ni réſiſtance, prirent le parti de faire priſonniers tous ceux qui reſtoient. Mais le Duc de Bourgogne craignant qu'ils ne ſe joigniſſent à dix mille hommes ſortis de Tongre un peu trop tard pour renforcer l'armée de Pervis, fit tuer ces priſonniers. Les dix mille Tongrois à la nouvelle de la défaite des Liégeois prirent la fuite, & perdirent dans leur retraite plus de deux mille hommes. Il demeura ſur la place trente-ſix mille des rebelles. Pervis & ſon fils furent trouvés parmi les morts, ſe tenant tous deux par la main. Le pays fut privé de ſes privileges, juſqu'à ce que Jean de Baviere jugeât à propos de les lui rendre. On jetra dans la Meuſe le Légat du Pape Benoît, & les Officiers de l'Evêque intrus, que le peuple chargeoit de malédictions.

III. On prend des meſures en Allemagne pour donner la paix à l'Egliſe.

Les Allemands furent tellement allarmés de ce qui venoit de ſe paſſer à Liége, qu'ils réſolurent de ne plus différer à prendre les moiens de terminer le ſchiſme. Grégoire XII avoit envoié ſon neveu en Allemagne en qualité de Légat, pour détourner Robert Roi des Romains d'envoier au Concile de Piſe. Les Cardinaux aſſemblés à Piſe y envoierent de leur côté le Cardinal Bari, qui aſſiſta à la Diéte qui ſe tenoit à Francfort au commencement de Janvier 1409. Cette Diéte fut fort nombreuſe ; l'Empereur s'y trouvoit avec pluſieurs Princes & Seigneurs d'Allemagne, les Ambaſſadeurs de France, d'Angleterre & d'autres Roiaumes, & d'un nombre conſidérable d'Evêques & d'Abbés. On fit de grands honneurs au Député du

Concile de Piſe ; mais il n'en fut pas de même de Corario Légat du Pape Grégoire. Il fit en pleine Diéte un diſcours fort injurieux au Concile de Piſe, qui remplit d'indignation cette auguſte Aſſemblée. Robert fut le ſeul qui ne s'en offenſa point ; & deux jours après il ſe retira avec le Légat. Sa retraite n'empêcha point la Diéte de conclure en faveur du Concile de Piſe, qui devoit s'ouvrir au premier jour, eſpérant que par ce moien on verrroit bientôt la fin du ſchiſme.

I I.

Mort de l'Empereur Robert. Election de Sigiſmond.

I V. L'Empereur Robert mourut l'année ſuivante 1410. Il s'étoit déclaré contre Alexandre V élu au Concile de Piſe. Jean XIII, qui fut élu peu de tems avant la mort de Robert, ſe voiant par cette mort délivré d'un puiſſant ennemi, crut devoir ſe faire un ami encore plus puiſſant, en favoriſant l'élection de Sigiſmond Roi de Hongrie. Il envoia donc ſes Nonces aux Electeurs, avec des lettres par leſquelles il les prioit inſtamment d'élire pour Roi des Romains, Sigiſmond de Luxembourg fils de Charles IV, & frere de Venceſlas. Les Electeurs furent partagés : le plus grand nombre donnerent leur voix au Margrave de Brandebourg, neveu de Charles IV, & il fut élu. Mais étant mort ſix mois après ſon élection, ſans avoir été couronné, tous les ſuffrages ſe réunirent en faveur de Sigiſmond. Nous avons eu occaſion de parler de cet Empereur dans les premiers Articles de ce Volume ; & nous avons vû avec quel zéle il s'appliqua à éteindre le ſchiſme ; les ſervices importans qu'il rendit à l'Egliſe dans le Concile de Conſtance ; avec quelle force il écrivit au Pape Eu-

gene, pour l'empêcher de dissoudre le Concile de Bâle, & combien il fut affligé de voir ses efforts inutiles : enfin avec quelle fermeté & quelle persévérance il s'opposa à la conduite & aux entreprises des Papes, qui sembloient n'avoir pour but que de perpétuer les maux dont l'Eglise étoit accablée.

III.

Troubles en Bohême.

Venceslas Roi de Bohême étant mort l'an 1417, Sigismond devint héritier de ses Etats. Mais le fameux Zisca chef des Hussites & Général de leur armée, dont nous parlerons ailleurs, s'éleva contre l'élection de l'Empereur à la Couronne de Bohême, quoiqu'elle eût été faite dans toutes les formes. Il se fit donner par ceux de son parti la commission de faire la guerre à Sigismond, leva des troupes, & eut d'abord d'assez grands avantages. L'Empereur avoit une occasion favorable pour arrêter ce progrès des Hussites; mais craignant que les Turcs, qui s'étoit éloignés de Belgrade, ne s'en rapprochassent, s'il alloit porter la guerre en Bohême, il s'engagea dans un mauvais pas qui lui fit perdre la Bohême, & qui attira dans la Hongrie ces infidéles, qui en désolerent la plus grande partie.

VI.

L'Empereur Sigismond fait son entrée à Rome.

Sigismond alla à Rome en 1433 pour y recevoir la Couronne Impériale. Lorsqu'il en approchoit, le Pape Eugene envoia au-devant de lui quelques Cardinaux, grand nombre de Prélats & de Seigneurs, qui le conduisirent avec beaucoup de pompe dans la ville. Il fut couronné le jour de la Pentecôte, & reçut le nom d'Empereur Auguste, après avoir fait le serment accoûtumé de défendre & conserver la Foi Catholique & les

droits & priviléges de l'Eglise Romaine. Lorsqu'il eut prêté ce ferment, il servit d'Ecuier au Pape selon l'usage. Il passa quelques jours à Rome, & se rendit ensuite à Mantoue, qu'il érigea en Marquisat en faveur de Jean-François de Gonzague, qui en étoit Seigneur.

Sigismond pacifie la Bohême.

L'an 1436, il fit avec les Bohémiens un Traité qui mit fin aux guerres de Religion, qui depuis plus de vingt-ans ravageoient le Roiaume de Bohême, les Provinces voisines, & plusieurs pays du Nord. Il donna en cette occasion un grand exemple de générosité. Comme l'armée des Hussites avoit fait beaucoup de tort à la Noblesse & aux autres habitans du pays, il distribua aux Gentilshommes soixante mille écus, & donna du bétail à ceux dont les fermes avoient été ruinées. Il fit une entrée magnifique à Prague, & reçut sur un tribunal dressé dans la place publique, les soumissions de tous les Ordres du Roiaume. Il fut d'abord presque universellement blâmé d'avoir montré trop de condescendance dans la pacification des troubles de Bohême, & ce ne fut que dans la suite qu'il reçut les applaudissemens qu'il méritoit.

Sigismond sentant ses forces diminuer pendant qu'il étoit en Bohême, dit aux Hongrois qui l'accompagnoient, qu'il croioit que sa mort étoit prochaine. Il partit donc de Prague; & dès qu'il fut en Moravie, il donna des gardes à l'Impératrice qui l'avoit suivi, & ne lui laissa point assez de liberté pour qu'elle pût en abuser. Cette Princesse, quoiqu'avancée en âge, se vantoit de se remarier avec le Roi de Pologne qui étoit fort jeune,

jeune, l'Empereur vouloit empêcher cette alliance qui auroit pû exciter de grands troubles. C'eſt une grande tache dans la vie de Sigiſmond, de n'avoir point été chaſte, & de n'avoir point réprimé par ſon exemple & par ſon autorité, les excès ſcandaleux auſquels ſe livra l'Impératrice. Il mourut le huitiéme de Décembre 1437, âgé de ſoixante-dix ans. Il avoit été cinquante ans Roi de Hongrie & vingt-ſept Roi des Romains & Empereur. Il fut enterré à Vadin en Hongrie.

I V.

VIII. Albert d'Autriche élu Empereur.

Albert d'Autriche ſuccéda aux Couronnes de Hongrie & de Bohême, tant parce qu'il étoit gendre de Sigiſmond, qu'à cauſe d'un ancien Traité entre les Rois de Bohême & les Ducs d'Autriche touchant la ſucceſſion mutuelle de ces Roiaumes faute d'héritiers mâles. C'eſt au moins ce que diſent pluſieurs Hiſtoriens. Albert commandoit en 1435 l'armée de l'Empereur contre les Turcs, lorſqu'un ſimple ſoldat fit remporter la victoire aux Chrétiens. Ce ſoldat voiant que les Turcs avoient renverſé les enſeignes, & que chacun commençoit à fuir, prit ſa hache d'armes, ſe jetta ſur les Turcs, & en tua un ſi grand nombre, que les Hongrois qui le ſuivoient, eurent le moien de relever leurs enſeignes & de pourſuivre l'armée ennemie. Dix-huit mille Turcs demeurerent ſur la place, & on fit un grand nombre de priſonniers. Le ſoldat qui avoit ainſi ſauvé l'armée, fut créé Chevalier, & on lui donna des terres pour ſoutenir cette dignité. Les Electeurs s'étant aſſemblés à Francfort, élurent Roi des Romains Albert qui avoit déja

été couronné ſolemnellement Roi de Bohême & de Hongrie.

IX. Les Princes d'Allemagne favorisent le concile de Bâle.

Albert approuva le Concile de Bâle, & ordonna aux Ambaſſadeurs nommés par Sigiſmond de s'y rendre, accordant aux Peres de ce Concile l'argent qu'on avoit levé en Allemagne pour l'arrivée des Grecs, & leur permettant d'en faire un autre uſage. Il voulut même qu'on obſervât dans toute l'Allemagne les Décrets de ce Concile : mais dans l'Aſſemblée de Francfort où on l'avoit élu, on avoit réſolu de prendre ſix mois pour délibérer ſur le parti qu'on devoit prendre à ce ſujet. On le pria donc de maintenir ce Décret ; & pendant ces ſix mois on travailla à concilier le Pape Eugene avec les Peres du Concile : mais cette conciliation n'eut pas lieu.

X. Mort de l'Empereur Albert.

L'Empereur Albert avoit deſſein de tenter tous les moiens de remédier aux maux de l'égliſe. Mais comme Amurat II Empereur des Turcs vouloit entrer en Hongrie avec une puiſſante armée, Albert ſe vit obligé de s'y oppoſer. Il ſe mit en campagne, malgré les ardentes chaleurs de l'été. Etant arrivé à Bude, il fut attaqué d'un flux de ſang ; ce qui lui fit prendre le parti de ſe rendre à Vienne. Mais il mourut avant que d'y arriver n'aiant regné que vingt-deux mois en Hongrie, & n'aiant été Empereur qu'un an & ſept mois. Il avoit épouſé en 1422 Eliſabeth fille unique de l'Empereur Sigiſmond, dont il avoit eu deux filles, & qu'il laiſſa enceinte de Ladiſlas V, qui fut Roi de Hongrie. Il fut enterré avec beaucoup de magnificence dans l'Egliſe d'Albe Roiale. Tous les Hiſtoriens ont fait l'éloge de ce Prince.

V.

On rapporte à ce tems-ci, c'eſt-à-dire, à l'an 1440 ou environ, l'invention de l'Imprimerie. Les Auteurs ne s'accordent ni ſur le pays, ni ſur les perſonnes qui ont fait une découverte ſi admirable. Mais il paroît plus vraiſemblable que l'honneur en eſt dû aux Allemands, à qui l'on eſt redevable de tant d'autres découvertes dans les arts. Ils ſont les premiers qui ont imaginé de fondre des caracteres qui puſſent ſe combiner en une infinité de manieres, & former les mots néceſſaires pour la conformation d'un ouvrage. Les Hollandois qui ont voulu diſputer aux Allemands l'honneur de l'invention de l'Imprimerie, ne leur ont pû oppoſer que quelques livres ſans date, & par conſéquent fort incertains, faits à la maniere de ceux de la Chine, où tout le diſcours d'une même page étoit gravé ſur une planche de bois; de ſorte qu'il falloit autant de planches différentes, qu'il y avoit de pages dans le livre. Mais cette invention étoit auſſi imparfaite, qu'elle étoit d'une exécution difficile. Tritheme qui étoit Allemand & contemporain, rapporte que ce fut à Mayence que Jean Guttemberg, Gentilhomme de cette ville, conçut le premier ce grand deſſein, & qu'après avoir dépenſé tout ſon bien ſans pouvoir réuſſir, il s'aſſocia avec Jean Fuſt ou Fauſt Bourgeois de la même ville, qui ſe joignit lui-même bientôt après à Pierre Scoeffer de Gernsheim. Celui-ci par ſon extrême induſtrie contribua beaucoup à la perfection de l'art de l'Imprimerie.

XI. Invention de l'Imprimerie.

Les premiers livres imprimés que l'on connoiſſe, ſont le *Pſalmorum Codex* de 1457; le

XII. premiers li-

vres imprimes.

Rationale Divinorum officiorum Guillelmi Durandi, *in-folio* de 1459 ; le Vocabulaire latin intitulé, *Catholicon Joannis Bladi de Janua* de 1460, *in-folio* ; la Bible en latin de 1462 en deux volumes *in-folio* ; les Offices de Ciceron en 1465, & une ſeconde édition du même livre en 1466, l'une & l'autre *in-quarto*. Ces livres ont été imprimés à Mayence, & portent tous le nom & les armes de Jean Fuſt & Pierre Scoeffer. Dans la plûpart de ces Ouvrages ils ne manquent pas de vanter leur ſecret, en faiſant remarquer que ce qu'ils donnoient, n'étoit point écrit à la main, mais exécuté d'une façon nouvelle & tout-à-fait ingénieuſe. Ces premieres éditions imitent parfaitement la beauté des anciens manuſcrits, juſqu'à la forme des caracteres, qui ſont auſſi nets & auſſi agréables à la vûe que faciles à lire. Les rubriques, c'eſt-à-dire, les titres écrits en rouge y ſont ſcrupuleuſement obſervés. Le plus ſouvent on les trouve imprimés ſur du vélin ; les lettres initiales ſont peintes & dorées, & enrichies de quantité d'ornemens Gothiques.

XIII. Suite de cette importante découverte.

Cependant comme il n'étoit pas poſſible qu'ils puſſent exécuter eux-mêmes toutes les éditions qu'ils donnoient au public ; qu'ils avoient beſoin de différentes perſonnes pour les aider dans leur travail, & que d'ailleurs leur ſecret étoit trop important pour pouvoir être long-tems caché, bientôt on en eut connoiſſance, & auſſi-tôt toutes les nations de l'Europe s'empreſſerent à l'envi d'établir chez elles un art dont on pouvoit tirer de ſi grands avantages. On vit les ouvriers Allemands ſe répandre de tous côtés. Les uns allerent s'établir à Veniſe, à Rome, & en d'autres lieux

d'Italie. D'autres vinrent en France, où des Docteurs de Sorbonne leur fournirent les moiens de s'établir. D'autres paſſerent même en Angleterre. Il n'y eut preſque aucune ville conſidérable en Allemagne, qui ne fût pourvûe d'une Imprimerie : de ſorte qu'en fort peu de tems l'on vit paroître une multitude d'excellens livres ſur toute ſorte de matieres, principalement les anciens Auteurs claſſiques, dont les éditions contribuerent beaucoup à rétablir la bonne Latinité, & à détruire la barbarie des ſiécles précédens. On ne commença guères qu'en 1470 à imprimer des livres à Paris. La connoiſſance de cet art y fut apportée par Ulric Gering de la ville de Conſtance, qui y vint accompagné de Martin Krantz & Michel Friburger, tous trois mandés par Jean de la Pierre Prieur de Sorbonne, & Guillaume Fichet Docteur. On leur donna, pour travailler, une ſalle de la maiſon de Sorbonne, & ils y imprimerent pluſieurs Ouvrages. Ils allerent enſuite ſe loger ailleurs. Tel fut le commencement de l'Imprimerie à Paris. L'uſage s'en introduiſit en peu de tems dans pluſieurs autres villes de France. Dès l'année 1477 on imprima à Lyon un nouveau Teſtament François, la Légende dorée, beaucoup d'autres livres. Il y eut auſſi des Imprimeries dans toutes les principales villes du Roiaume.

VI.

XIV. Frideric III Empereur. Troubles en Hongrie.

Au commencement de l'an 1440, les Electeurs & les Princes d'Allemagne tinrent une Diéte à Francfort, pour procéder à l'élection d'un nouvel Empereur. Ils élurent Frideric Duc d'Autriche & couſin germain du défunt Empereur Albert II. Il n'avoit que vingt-ſix

ans ; & ſon amour pour la paix le fit ſurnommer le Pacifique. Albert, comme nous l'avons dit, laiſſa en mourant deux filles & ſon épouſe enceinte. Celle-ci craignant d'accoucher encore d'une fille, perſuada imprudemment aux Hongrois d'elire pour leur Roi, Ladiſlas Roi de Pologne ; mais elle ſe repentir bientôt du conſeil qu'elle avoit donné, aiant mis au monde un Prince qui, comme nous l'avons dit, fut nommé Ladiſlas. Pour réparer ſa faute autant qu'elle le pouvoir, elle fit couronner ſon fils quatre mois après ſa naiſſance, par le Cardinal Zeich Archevêque de Strigonie. Les deux Rois eurent chacun leur parti, & le Roiaume fut déchiré par une cruelle diviſion. Le parti de Ladiſlas Roi de Pologne devint le plus fort, & la Reine fut obligée de ſe réfugier en Autriche avec ſon fils vers l'Empereur Frideric : ce qui cauſa de longues guerres avec les Allemands. Les Bohémiens rejetterent auſſi le jeune Ladiſlas, & offrirent la Couronne au Duc de Baviere qui la refuſa. Ils s'adreſſerent à l'Empereur, qui leur conſeilla de créer deux Lieutenans généraux pendant l'interregne. Ils en nommerent deux, l'un Catholique & l'autre favorable aux Huſſites : ce qui cauſa de grands troubles.

XV. Diete à Francfort ſur les affaires de l'égliſe.

Frideric déſirant concilier les deux partis qui diviſoient toute l'égliſe, indiqua une Diéte à Francfort, qui ſe tint en 1442. Le Concile de Bâle qui tenoit ſes dernieres Seſſions y envoia des Députés, & le Pape Eugene en envoia auſſi de ſon côté. L'Empereur s'étant fait rendre compte des raiſons des uns & des autres, déclara, du conſeil des Princes, qu'il falloit convoquer un nou-

L'Empereur va à Rome.

veau Concile, & qu'en attendant, les Allemands garderoient la neutralité. Dans le voiage qu'il fit vers le même-tems pour aller se faire couronner à Aix-la Chapelle, il passa à Bâle où il ne resta qu'un jour. En 1451 il alla à Rome, pour y recevoir des mains du Pape Nicolas V la Couronne Impériale. Il étoit accompagné du jeune Ladislas, que les Hongrois & les Bohémiens reconnoissoient alors pour leur Roi, & d'un grand nombre de Seigneurs. Le Pape & les Italiens, qui redoutoient l'Empereur, prirent de grandes précautions, qui furent inutiles, parce que Frideric n'avoit point envie de les inquiéter. Il trouva à Sienne l'Impératrice Eléonore son épouse, qu'on y avoit amenée de Portugal, & avec laquelle il arriva à Rome, accompagné de deux Cardinaux qui l'étoient venu trouver à Florence de la part du Pape. Treize Cardinaux avec tout le Clergé & les Magistrats de la ville vinrent au-devant de lui, & le conduisirent sous un dais magnifique jusqu'aux dégrés de l'Eglise de Saint Pierre, où le Pape l'attendoit revêtu de ses habits Pontificaux, & assis sur une chaire d'ivoire. On portoit l'épée nue devant l'Empereur, qui baisa les pieds du Pape, & lui présenta une masse d'or, selon la coûtume. Le jeune Ladislas lui baisa aussi les pieds, & récita un discours composé par son maître à la louange du Pape. Æneas Sylvius fit un discours au nom de l'Empereur.

XVI. Couronnement de l'Empereur.

La cérémonie du Couronnement de l'Empereur se fit le quinziéme de Mars. Le Pape lui donna la Couronne du Roiaume de Lombardie vis-à-vis du grand autel de l'Eglise de Saint Pierre, quoiqu'il dût la recevoir à

Milan. Pendant la Meſſe, le mariage que les Ambaſſadeurs de Frideric avoient contracté entre lui & Eléonore fut ratifié. Le Dimanche ſuivant, l'Empereur après avoir prêté le ſerment ordinaire, revêtu d'une aube, fut reçu Chanoine de Saint Pierre, & couronné ſolemnellement Empereur des Romains, aiant le manteau, l'épée, le ſceptre, la pomme & la Couronne de Chatlemagne, qu'on avoit exprès apportée de Nuremberg pour cette cérémonie. Frideric ſervit enſuite d'Ecuier au Pape depuis Saint Pierre juſqu'à Sainte Marie au-delà du Pont. Enfin le Pape le conduiſit au Palais de Latran & le traita magnifiquement. L'Empereur partit le lendemain pour Naples avec ſon épouſe, pour rendre viſite à Alphonſe oncle de l'Impératrice. Ils y paſſerent la Semaine Sainte & les Fêtes de Pâques. Le Roi de Naples n'oublia rien pour répondre à l'honneur qu'on lui faiſoit. Frideric retourna à Rome, où Æneas Sylvius harangua le Pape & les Cardinaux, & exhorta tous les Princes à la guerre contre les Turcs. L'Empereur étant revenu d'Italie, les Autrichiens demanderent qu'il mît en liberté le jeune Ladiſlas qui avoit déja tenté plus d'une fois de s'échapper, mais toujours inutilement. L'Empereur, qui ſe glorifioit d'avoir un tel captif, n'écouta point la demande des Autrichiens; mais peu de tems après, ils le forcerent de laiſſer à ce jeune Prince la liberté de ſe retirer ailleurs, & d'aller prendre poſſeſſion de ſes Roiaumes. Frideric ſe réduiſit à demander d'être maintenu dans la tutelle de Ladiſlas, & le Pape l'appuia, & défendit qu'on l'inquiétât à ce ſujet. Mais l'Univerſité de Vienne, qui étoit pour les Au-

trichiens, décida qu'on pouvoit ſuſpendre l'exécution des ordres du Pape par un appel au futur Concile. Le jeune Roi écrivit lui-même au Pape, pour le prier de révoquer les Lettres qu'il avoit écrites, & de ſe ſouvenir qu'il étoit plus obligé que perſonne de ſe déclarer pour la pupille & l'orphelin. Il ajoûtoit que s'il ne les révoquoit pas, il ſeroit contraint d'en appeller à un tribunal ſupérieur au ſien. Ainſi, malgré les oppoſitions de l'Empereur & les menaces du Pape, Ladiſlas conſerva ſa liberté, & l'Empereur n'eut point ſa tutelle.

XVII. Mort de Ladiſlas Roi de Hongrie.

Ladiſlas fut couronné à Prague en 1453, n'étant âgé que de treize ans. Il ne voulut jamais avoir aucun commerce avec les Huſſites, refuſant même d'entrer dans leurs égliſes, quoiqu'ils l'en priaſſent avec inſtance. Ce jeune Prince eut une bonne éducation dont il profita, & il donnoit de grandes eſpérances. Aiant atteint l'âge de dix-huit ans, il envoia en France une Ambaſſade, pour demander en mariage Magdelaine fille de Charles VII. Il ſe diſpoſoit à aller à Prague célébrer ſon mariage, lorſqu'il fut empoiſonné par les Huſſites, qui redoutoient un Roi ſi jeune & ſi accompli, & qui avoit tant d'attachement pour la Foi Catholique. On fit pour lui un ſervice ſolemnel à Paris dans l'Egliſe de Notre-Dame. C'étoit en l'an 1458.

VII.

XVIII. Matthia Roi de Hongrie.

Les Roiaumes de Bohême & de Hongrie devinrent auſſi-tôt l'objet de l'ambition de pluſieurs prétendans. La mémoire des ſervices qu'Huniade avoit rendus dans les guerres contre les Turcs, réunit preſque tous les

ſuffrages en faveur de ſon fils Matthias pour la Couronne en Hongrie. Ce Prince étoit priſonnier en Bohême ; mais le Cardinal de Saint-Ange qui y etoit Légat, ſollicita ſon élargiſſement auprès de Pogebrac qui avoit la Régence du Roiaume. Pogebrac mit Matthias en liberté, lui fit épouſer ſa fille, & Matthias fut proclamé Roi de Hongrie. Pogebrac fut en même-tems élu Roi de Bohême, & l'emporta ſur tous ceux qui lui diſputoient cette Couronne. Les Catholiques craignoient qu'il ne favoriſât les Huſſites ; mais ce nouveau Roi voulant vivre en paix, ſe déclara d'abord contre les hérétiques & contre tous ceux qui ne cherchoient que la diviſion.

XIX. Troubles en Allemagne.

Il ſe forma la même année contre l'Empereur une conſpiration générale. Matthias Roi de Hongrie étoit irrité contre Frideric, de ce qu'il refuſoit de lui rendre la Couronne ſacrée dont il s'étoit emparé, & ſans laquelle néanmoins, ſuivant une coûtume ſuperſtitieuſe de ce Roiaume, il n'avoit que le nom de Roi. D'un autre côté Pogebrac, ſenſible aux oppoſitions ouvertes & ſecrétes que l'Empereur formoit contre ſon établiſſement dans le Roiaume de Bohême, entroit volontiers dans toutes les propoſitions qu'on lui faiſoit pour détrôner Frideric. Albert IV, & Sigiſmond I Duc d'Autriche, l'un frere & l'autre couſin germain de l'Empereur ; le Prince de Baviere, les Electeurs de Mayence & Palatin du Rhin, & preſque toute l'Allemagne, entroient dans la conſpiration. L'orage étoit prêt à tomber ſur Frideric ; mais le ſecours que lui donna le Marquis de Brandebourg le mit en état de le diſſiper. L'Empereur commença par ſatisfaire les Rois de Bohême &

de Hongrie ; & il prit ensuite les mesures convenables pour appaiser les autres ennemis dont il craignoit la puissance, & pour punir ceux dont il mépriſoit la foiblesse.

XX. La Couronne de Hongrie rendue par l'Empereur.

Quoique l'Empereur eût promis à Matthias Roi de Hongrie de lui rendre la Couronne sacrée, il trouvoit toujours des prétextes pour différer de tenir sa parole. Il étoit aisé de pénétrer dans la véritable cause de ces longeurs affectées. Frideric avoit en Hongrie un parti fort puissant, qu'il tâchoit de fortifier encore par ses libéralités & ses intrigues. Matthias lui déclara la guerre, & le força de lui donner une Couronne dont il ne pouvoit se passer. Elle fut portée d'Allemagne en Hongrie avec une escorte de trois mille Cavaliers ; & Matthias fut couronné le Vendredi Saint 1464. Ce prince avoit auprès de lui un Evêque nommé Nicolas en qualité de Nonce du Pape. C'étoit un esprit remuant, qui se plaisoit à déchirer la réputation de tous ceux qu'il n'aimoit pas. Le Roi le reprit souvent de ce défaut, & l'exhorta à être plus circonspect, & à combattre l'inclination basse qu'il avoit à médire. Voiant que ce Nonce ne se corrigeoit point, il le fit venir en pleine assemblée lorsqu'il y pensoit le moins, & lui demanda publiquement les noms de ceux qui étoient ennemis de l'Etat. L'Evêque demeura muet ; & le Roi ajoûta que sans le respect qu'il avoit pour le Saint Siége, il lui apprendroit comment on traite les calomniateurs ; qu'il ne vouloit point de Nonce qui se plût à semer la discorde dans son Roiaume ; qu'ainsi il eût à sortir dans deux jours de ses Etats.

Comment Matthias traite un Nonce du Pape.

XXI. Démélés entre le Pape & le Roi de Bohême.

Au commencement de l'an 1462, Pogebrac Roi de Bohême avoit envoié à Rome une célébre ambaſſade. Son motif étoit de rétablir ſa réputation parmi les Catholiques, à qui il étoit toujours ſuſpect, ſur-tout à ceux de Breſlau, qui, par cette raiſon, refuſoient de le reconnoître. Il chargea donc ſes Ambaſſadeurs de promettre en ſon nom une entiere obéiſſance au Saint Siége, & de demander ſa communion & celle de toutes les Egliſes Catholiques, à condition néanmoins que le Pape accorderoit les articles que les Bohémiens avoient préſentés au Concile de Bâle. Le principal de ces articles étoit la communion ſous les deux eſpéces. Pie II ne voulut point accepter la condition qu'on lui propoſoit, il s'emporta contre Pogebarc, & dit que ſon Roiaume étoit infecté d'erreurs, & qu'il ne pourroit ſubſiſter, s'il ne ſe ſoumettoit ſérieuſement au Saint Siége. Cette réponſe fut rapportée dans l'aſſemblée des Etats à Prague le jour de Saint Laurent, & elle irrita tellement le Roi qu'il dit hautement que l'autorité du Pape étant inférieure à celle du Concile, il ne devoit point prétendre que l'on s'y ſoumît au préjudice d'une autorité ſupérieure; qu'aiant été élevé & nourri dans l'uſage de la Communion ſous les deux eſpéces, ſans s'être néanmoins jamais ſéparé de l'Egliſe Romaine, il étoit réſolu d'y vivre & d'y mourir.

XXII. L'Empereur ſollicite auprès du Pape

Albert d'Autriche qui s'étoit révolté contre l'Empereur Frideric ſon frere, le força de ſe retirer dans la Citadelle de Vienne, & l'y aſſiégea. Pogebrac aiant appris par un Envoié

de Frideric l'extrême danger où il ſe trouvoit, partit de Prague, & vint en Autriche, feignant de vouloir être médiateur entre l'Empereur & ſes ennemis. Il demanda pour cet effet qu'on laiſsât à Frideric la liberté de ſortir de la Citadelle, & d'avoir avec lui une conférence. Ce fut par cet artifice qu'il le délivra des mains des aſſiégeans. L'Empereur par reconnoiſſance ſollicita le Pape de ne point excommunier Pogebrac, & cette ſollicitation eut ſon effet. Pogebrac envoia au Pape d'autres Ambaſſadeurs, & lui écrivit en termes fort ſoumis. Le Pape Pie II étant mort quelque tems après, Pogebrac qui ſe croioit délivré d'un puiſſant ennemi, en témoigna publiquement ſa joie. Il fut d'abord aſſez favorablement traité de Paul II. Mais bientôt après il s'attira ſon indignation par une injuſtice qu'il fit à un Grand de ſon Roiaume.

en faveur du Roi de Bohême.

Ce Pape cita à Rome Pogebrac, & fit publier une croiſade contre lui. Les Seigneurs Catholiques ſe révolterent, & s'unirent à ceux de Breſlau qui en avoient donné les premiers l'exemple. Le Roi aiant refuſé de comparoître à Rome, & même d'y envoier quelqu'un de ſa part, le Pape réſolut de l'excommunier ſolemnellement. Son embarras étoit de trouver quelqu'un pour faire exécuter la Sentence. L'Empereur ne vouloit point ſe déclarer ouvertement contre la Roi de Bohême. Le Roi de Pologne & de Hongrie étoient aſſez occupés dans des guerres civiles. Les Grands de Bohême n'étoient pas aſſez puiſſans. Le Pape craignant donc qu'on ne ſe mocquât de ſon jugement, s'il n'étoit pas exécuté, différoit de le prononcer. Le Cardinal de Carvajal dans un Conſiſtoire où l'affaire fut propoſée, parla

XXIII. Le Pape excommunie le Roi de Bohême.

avec autant de force que les saints Défenseurs de la Foi parloient autrefois, quand il étoit question de s'opposer à de rédoutables ennemis de la vérité. Il ne faut pas, dit-il, juger des affaires de la religion, comme des affaires purement humaines. Il est juste de laisser agir Dieu. Si l'Empereur & les Rois nous manquent, Dieu ne nous manqueta pas; & du lieu saint où il habite, il saura bien écraser la tête de l'impie. Ne pensons qu'à faire notre devoir, & le Seigneur fera le reste. Ce discours anima le Pape. Il célébra solemnellement la Messe le jour de Noël 1466, monta en chaire devant le grand autel de l'Eglise de S. Pierre, & prononça la sentence qui privoit le Roi de Bohême du Roiaume comme hérétique, dispensoit tous ses sujets de leur serment de fidélité, & le déclaroit, lui, tous ses enfans, & toute sa postérité, incapable de posséder aucune dignité. Cette excommunication produisit dans la suite de si grands effets sur l'esprit des Grands, que Casimir Roi de Pologne aiant réfusé la Couronne de Bohême, le Roi de Hongrie prit les armes contre Pogebrac & lui déclara la guerre.

XXIV. Le Roi de Hongrie veut s'emparer de la Bohême. Mort de Pogebrac.

Il avoit quelque tems hésité, parce qu'il étoit en guerre avec les Transilvains & les Moldaves qui s'étoient révoltes, & qu'il craignoit que l'Empereur ne s'opposât à cette entreprise. Mais il s'y détermina quand il vit que l'Empereur l'engageoit lui-même à accepter la Couronne de Bohême. Il n'avoit que vingt-sept ans, & Pogebrac en avoit plus de soixante. Matthias conduisit ses troupes en Moravie, accompagné de l'Evêque de Ferrare Légat du Saint Siége, qui avoit publiquement excommunié ceux qui donneroient du secours à Po-

gebrac. Celui-ci avoit une armée puiſſante, & étoit ſoutenu de pluſieurs Princes. Les deux Rois s'étant approchés, eurent une entrevûe, où il fut queſtion d'accommodement. Mais ils reprirent les armes peu de tems après. Cette guerre fut terminée par la mort de Pogebrac qui arriva en 1471. Il fut inhumé à Prague dans le tombeau des Rois, mais ſans beaucoup de cérémonies.

IX.

XXV. Uladiſlas Roi de Bohême.

Les Bohémiens convinrent de lui donner pour ſucceſſeur, Uladiſlas fils aîné du Roi de Pologne & de la ſœur de Lodiſlas, qui n'avoit que quinze ans. Son pere l'envoia auſſitôt en Bohême avec une puiſſante armée, par-ce qu'il appréhendoit Matthias Roi de Hongrie, qui ſouffroit cette élection avec beaucoup de chagrin, mais qui ſe trouvoit alors dans des circonſtances qui ne lui permettoient guères de ſe faire de nouveaux ennemis. Les Turcs faiſoient des préparatifs pour s'emparer de la Hongrie; les Evêques & les Seigneurs s'étoient révoltés; il y avoit une conſpiration formée contre lui, à cauſe des impôts exceſſifs dont il accabloit ſes ſujets, & de la dureté avec laquelle il les traitoit; & on avoit déja offert ſa Couronne à Caſimir II Roi de Pologne. Cependant Matthias ne paroiſſoit ſenſible qu'à l'affront qu'il croioit avoir reçu des Bohémiens. Pendant que ſon propre Roiaume étoit à deux doigts de ſa perte, il n'étoit occupé qu'à ſe venger du refus qu'on lui faiſoit de celui de Bohême, auquel il n'avoit pas plus de droit qu'un autre Prince. Il fit aux Bohémiens tout le mal dont il fut capable. Se tournant enſuite vers l'objet qui devoit le toucher davantage, il s'appliqua à chaſſer le jeune

triſte état de la Hongrie.

ne Caſimir de la Hongrie, & il y réuſſit. Les Bohémiens ne laiſſerent pas de couronner Uladiſlas, qui fut ſacré à Prague par les Evêques Catholiques, & qui ſe maintint dans la poſſeſſion de ce Roiaume.

XXVI. Voiage de l'Empereur à Rome.

Trois ans auparavant en 1468, l'Empereur Frideric accomplit un vœu qu'il avoit fait d'aller à Rome. Guillaume d'Eſtouteville, Cardinal François & Evêque d'Oſtie, & le Cardinal Piccolomini neveu de Pie II, furent choiſis pour aller au-devant de lui; lorſqu'il ſeroit à deux lieues de Rome. Frideric y entra la veille de Noël, lorſque le Pape avoit déja commencé les Matines de la fête. On le conduiſit à l'Egliſe, où il fut auſſi-tôt admis au baiſer des pieds, des mains, & de la bouche, & placé ſur un ſiége entre le Pape & les Cardinaux. Quand l'Office fut achevé, deux Cardinaux diacres le conduiſirent aux pieds de l'autel, où il ſe mit à genoux ſur le premier degré, & demeura en priere, juſqu'à ce qu'il eût accompli ſon vœu, & que le Pape eût prononcé quelques oraiſons ſur lui. Enſuite il fut mené à ſon appartement pour ſe repoſer, & retourna avant le jour à l'Egliſe, où il entendit la ſeconde Meſſe, qui fut célébrée plus ſolemnellement que la premiere, qui avoit été un peu troublée par l'arrivée de l'Empereur. Le Pape aiant béni une épée ſelon la coûtume, la lui donna. On le revêtit enſuite d'une aube & d'une tunique, & il lut l'Evangile de la ſeptiéme leçon entre deux Cardinaux diacres, dont un fit la lecture de l'Homélie. Le matin le Pape célébra la troiſiéme Meſſe, à laquelle l'Empereur communia d'une partie de l'hoſtie conſacrée. La Meſſe étant finie, on expoſa à la vénération du peuple le Saint

Suaire, & le Pape donna ſa bénédiction.

Quatre jours après, l'Empereur aſſiſta à un Conſiſtoire, où il fit déclarer par un des Evêques qui l'avoient accompagné, que le ſujet de ſon voiage n'étoit pas moins pour rechercher les moiens de défendre la Religion, que pour s'acquitter de ſon vœu. Le Pape lui répondit que ſes prédéceſſeurs y avoient travaillé aſſez inutilement, & qu'il ne ſavoit ſi l'Empereur auroit trouvé quelque bon moien pour réuſſir dans cette entrepriſe. L'Empereur conſulta les Princes & les Ambaſſadeurs qui étoient à Rome, & propoſa de convoquer une aſſemblée à Conſtance où le Pape ſe trouveroit avec tous les Princes. Le mot de Conſtance fit peur au Pape, qui dit que l'aſſemblée ſe tiendroit à Rome, & que l'on donneroit aux Vénitiens, épuiſés par la longue guerre qu'ils ſoutenoient contre les Turcs, le vingtiéme du bien des Juifs, les décimes du Clergé, & le trentiéme du bien des ſéculiers. Mais toutes ces meſures n'eurent pas plus d'effet que les précédentes. L'Empereur aiant demeuré dix-ſept jours à Rome, s'en retourna en Allemagne, après avoir reçu du Pape beaucoup de préſens & d'indulgences. Un Hiſtorien dit que les peuples virent avec étonnement qu'il exiſtoit un Empereur, parce que Frideric ne s'étoit encore fait connoître par aucune action remarquable.

XXVII. On prend des meſures contre les Turcs.

X.

Matthias Roi de Hongrie fut preſque toujours en guerre avec les Turcs. Voulant profiter de la mort de Mahomet, & de la diviſion qui étoit entre ſes fils, il penſoit à recouvrer la Myſie, la Dace & l'Illyrie. Il conduiſit pour cela ſon armée dans ces Provinces;

XXVIII. Le Roi de Hongrie attaque l'Empereur.

mais il s'arrêta sur la nouvelle que les troupes impériales faisoient en Hongrie des actes d'hostilité. Ces desordres venoient des Officiers de l'Empereur, qui les reprima dès qu'il en eut connoissance. Cependant Matthias, abandonnant le dessein d'attaquer les infidèles tourna ses armes contre l'Empereur : il entra dans l'Autriche, où il se rendit maître de plusieurs places. Il prit Vienne après un siége de six mois. C'étoit en 1485. Frideric s'en mit aussi peu en peine, que si cette affaire ne l'eût pas regardé. Il abandonna cette capitale à la discrétion du vainqueur, & alla visiter son fils Maximilien dans les Pays-Bas, répétant souvent cette maxime : Que l'oubli est le seul remède des choses perdues, quand on ne peut les recouvrer. Antoine Bonfinius voulant alors faire sa cour à Matthias, lui présenta plusieurs Ouvrages qu'il avoit composés. Ce Prince le reçut fort bien, & le retint auprès de lui pour composer l'histoire de Hongrie. Bonfinius la dédia à Uladislas Roi de Bohême, lorsqu'il fut devenu Roi de Hongrie.

XXIX. Le Roi de Hongrie établit de loix utiles.

Il continua d'attaquer l'Empereur. Il a un démêlé avec le Pape.

L'année suivante 1486, Matthias convoqua une assemblée à Bude, où il établit plusieurs loix très-sages, pour abolir les chicanes dans les procès, pour en empêcher la longueur, pour défendre les duels, & corriger plusieurs abus. Mais ce qui l'occupoit le plus, étoit le dessein qu'il avoit de se rendre maître de la haute Autriche. C'est pourquoi il tint encore une autre assemblée à Iglaw dans la Moravie, où il confirma l'alliance qu'il avoit déja faite avec Uladislas Roi de Bohême. Il enleva ensuite à l'Empereur plusieurs villes assez considérables, fit une irruption dans la Stirie ; & afin de faire diversion, il fit alliance avec

Charles VIII Roi de France, ennemi déclaré de Maximilien d'Autriche fils de l'Empereur Frideric. Il eut la même année un démêlé avec Innocent VIII. Il exigeoit que ce Pape confirmât la nomination qu'il avoit faite du fils du Duc de Ferrare à l'Archevêché de Strigonie, quoique ce Prince fût à peine ſorti de l'enfance. Le Pape l'exhorta à faire un meilleur choix, & à mettre ſur ce ſiége un ſujet recommandable par ſes vertus, qui pût travailler au ſalut des ames, & ſecourir l'Egliſe de Hongrie qui ſe trouvoit dans un état déplorable. Le Roi n'inſiſta pas; mais il ſe vengea de ce refus ſur l'Archevêque de Colocza, qu'il fit mettre en priſon. Le Pape s'en plaignit fortement par une lettre, qui ne produiſit rien.

XXX. L'Evêque de Varadin envoié en France en Ambaſſade.

L'année ſuivante Matthias envoia en France l'Evêque de Varadin en qualité d'Ambaſſadeur, pour aſſurer le Roi Charles de l'entier dévouement du Roi de Hongrie, & lui faire confirmer l'alliance qu'il avoit déja ſignée. L'équipage de cet Ambaſſadeur étoit des plus ſuperbes. Il avoit avec lui trois cens chevaux de même poil & de même taille, montés par trois cens jeunes Gentilshommes vêtus d'écarlate, qui avoient au coû de riches colliers, & dont les cheveux étoient entrelacés de diamans. Un pareil cortége pouvoit convenir à un Ambaſſadeur; mais convenoit-il à un Evêque? L'année ſuivante ce Prélat, en qui le Roi de Hongrie avoit une entiere confiance, qui étoit comblé de ſes bienfaits, & revêtu des premieres charges du Roiaume, réſolut de tout abandonner pour ne plus vivre que dans la retraite. Mais il ne put exécuter ſon deſſein qu'après la mort du Roi, qui croioit ne

Retraite de ce prelat.

pouvoit ſe paſſer de ſes conſeils. Il quitta alors la Cour, au grand regret de la Nation, qui le regardoit comme ſon pere. Il entra dans l'Orde de Saint François, & y fit profeſſion.

XI.

XXXI. Mort du Roi Matthias.

Le Roi Matthias mourut d'apoplexie à Vienne en Autriche le ſixiéme d'Avril 1490. On dit qu'il parloit toutes les langues de l'Europe, excepté celles des Grecs & des Turcs; qu'il aimoit à dire de bons mots; &, ce qui eſt plus eſtimable, qu'il attiroit à ſa Cour les plus beaux eſprits de l'Europe. Il avoit à Bude une très-belle Bibliothéque, qu'il avoit enrichie des Ouvrages les plus curieux, & des manuſcrits les plus rares. Son corps fut porté à Albe Roiale, & mis dans le tombeau des Rois de Hongrie. Il n'avoit pas encore cinquante ans accomplis, & en avoit regné trente-deux. Il ne laiſſa point d'enfans légitimes. Comme le Roiaume de Hongrie étoit électif, pluſieurs Princes firent valoir leurs droits à la Couronne. Après de grandes conteſtations, Uladiſlas Roi de Bohême fut élu, & couronné à Albe Roiale. Il repouſſa tous ceux qui l'attaquerent, & fit la paix avec Bajazet. Il regna dans une profonde paix, ſe faiſant autant eſtimer par ſa piété, que par la nobleſſe de ſes ſentimens.

Uladiſlas Roi de Bohême élu Roi de Hongrie.

XXXII. Mort de l'Empereur Frideric

Trois ans après en 1493, mourut l'Empereur Frideric III à Lintz en Autriche dans la ſoixante-dix-huitiéme année de ſon âge, & la cinquante-quatriéme de ſon Regne. On lui coupa une jambe où étoit la gangrene; mais il ne put ſurvivre à cette opération. Son corps fut tranſporté à Vienne & mis dans le tombeau des Empereurs. Ce Prince aimoit le re-

ſon caractere.

pos, & il diſſimula avec tant de ſoin les ſujets de plaintes que lui donnerent quelques papes, que les Italiens diſoient qu'il enfermoit une ame morte dans un corps vivant. Il convint avec leurs Légats, du Concordat de la Nation Germanique. Il confirma la Bulle d'or ; & pour retrancher le grand nombre de Procès que le droit Romain avoit introduits dans la juſtice, il fit imprimer le Code des fiefs. Quelque inclination qu'il eût pour la paix, l'Allemagne ne fut jamais ſi cruellement déchirée par les guerres civiles & par les armes des étrangers que ſous ſon Regne. Les Hiſtoriens lui reprochent une extrême avarice. On peut dire qu'il avoit toutes les qualités d'un politique, & non celles d'un guerrier. Les Couronnes de Hongrie & de Bohême ſeroient demeurées dans la maiſon d'Autriche, s'il avoit eu autant de courage pour exécuter, que de facilité à concevoir de grands deſſeins. Il avoit épouſé Eléonore fille d'Edouard Roi de Portugal, dont il eut trois fils & deux filles. Deux de ſes fils moururent jeunes. Celui qui lui ſuccéda fut Maximilien, qui, à la mort de ſon pere, étoit âgé de trente-cinq ans, & qui depuis quelques années étoit Roi des Romains. Nous parlerons de ce Prince dans l'hiſtoire du ſeiziéme ſiécle. Nous rapporterons dans un autre article, les troubles dont l'Egliſe de Bohême fut agitée pendant le quinziéme.

ARTICLE X.

Egliſes d'Eſpagne & de Portugal.

I.

1. On choiſit des Juges pour decider a qui appartient la Couronne d'Arragon

MArtin Roi d'Arragon qui avoit ſuccédé au Roi Jean ſon frere à la fin du quatorziéme ſiécle, mourut l'an 1410. Sa mort occaſionna de grands troubles en Eſpagne, parce qu'il ne laiſſa point d'enfans. Ce Prince fut le dernier des Rois d'Arragon deſcendus de la Race des Comtes de Barcelone, qui ont poſſédé la Couronne d'Arragon 273 ans. Il y eut un grand nombre de Princes qui firent valoir les droits qu'ils avoient ſur ce Roiaume. Pour décider ſur leurs prétentions, les trois Provinces d'Arragon, de Catalogne & de Valence, nommerent chacune trois juges, tous recommandables par leur prudence & leur probité. Saint Vincent Ferrier, de l'Ordre de Saint Dominique, & Boniface Ferrier ſon frere, furent deux des trois nommés par la Province de Valence. Les Prétendans à la couronne d'Arragon comparurent devant ces neuf Juges, pluſieurs en perſonne, d'autres par leurs députés. Le droit de chacun aiant été mûrement examiné, on trouva que Ferdinand étoit le plus proche héritier du Roiaume, & il fut déclaré Roi d'Arragon, malgré les brigues de Benoît XIII, qui s'intéreſſoit pour Frideric de Lune ſon parent.

Ferdinand étoit fils de Jean I Roi de Caſtil-

le, & d'Eleonore fille de Pierre II Roi d'Arragon & ſœur de Martin. Il avoit pris pluſieurs villes ſur les Maures, & avoit remporté ſur eux des victoires éclatantes. Sa probité & ſa modération parurent dans une occaſion délicate. Les Caſtillans craignant que les Maures, avec leſquels ils étoient en guerre, ne ſe prévaluſſent de la trop grande jeuneſſe de ſon neveu à qui le Roiaume appartenoit, lui offrirent à lui-même la Couronne de Caſtille. Il la refuſa, & aiant terminé cette guerre heureuſement, il aſſura le Roiaume à ſon neveu. Benoît XIII n'aiant pu réuſſir à mettre Frideric de Lune ſur le trône d'Arragon, ſe rangea du côté du Comte d'Urgel. C'étoit un des prétendans à cette Couronne; & quoiqu'il ſe fût rendu fort odieux, il ne laiſſoit pas d'être appuié de quelques Seigneurs, entre autres d'Antoine de Lune proche parent de Benoît. L'Archevêque de Sarragoſſe traverſoit la brigue d'Antoine de Lune, & avoit même nommé pour Roi d'Arragon Louis Duc de Calabre. Antoine en fut tellement irrité, qu'il reſolut la mort de l'Archevêque. Il lui donna un rendez-vous à un village proche de Sarragoſſe, ſous prétexte d'une conférence particuliere ſur l'affaire de la ſucceſſion au Roiaume d'Arragon. L'Archevêque s'étant mis en chemin, Antoine alla au-devant de lui, & lui enfonça un poignard dans le ſein. Cet aſſaſſinat rendit Antoine & le Comte d'Urgel les objets de l'exécration publique. Et néanmoins Ferdinand ne fut reconnu Roi d'Arragon & couronné qu'environ deux ans après. Il en fut principalement redevable à Saint Vincent Ferrier, qui gagna ceux qui lui étoient contraires. Ce zéle Prédicateur publia lui-même

II. Regne de Ferdinand.

L'Archevêque de Sarragoſſe aſſaſſiné.

le jugement des neuf Juges dans un ſermon ; & réfuta dans un autre les raiſons de ceux qui en murmuroient. Ferdinand reçut de Benoît XIII l'inveſtiture des Iſles de Sicile, de Sardaigne & de Corſe, pour les poſſéder en fiefs, comme étant du patrimoine de l'Egliſe : à condition que le Roi fourniroit tous les ans trois galeres, & des troupes pour la défenſe du Saint Siége.

II.

III. S. Vincent Ferrier. Ses travaux en Eſpagne. Sa mort.

Vincent Ferrier, qui avoit tant d'autorité en Eſpagne, étoit né à Valence l'an 1357, & avoit été élevé dans la piété par ſes parens. Il entra dans l'Ordre de Saint Dominique, après avoir fini ſes études à l'âge de dix-ſept ans. Quand il eut fait profeſſion, il s'appliqua à l'étude de la Théologie & de l'Ecriture Sainte. Il répandit enſuite ſur les autres ce qu'il avoit recueilli. Il avoit un zéle extraordinaire. Il fit tous ſes efforts pour éteindre le ſchiſme qui déchiroit l'Egliſe à la fin du quatorziéme ſiécle. Chacun des Papes vouloit avoir Vincent dans ſon parti, à cauſe de ſa grande réputation. Il fit un grand nombre de voiages, pour engager les Princes & les Prélats à travailler à la réunion. Il fut pendant pluſieurs années Confeſſeur de Benoît XIII & ſon plus ardent défenſeur ; mais voiant que les Rois d'Eſpagne étoient diſpoſés à l'abandonner, & que le bien de l'Egliſe le demandoit, il ſe rangea de leur côté, s'attacha au Concile de Conſtance, & publia lui-même en chaire à Perpignan l'Edit, par lequel Ferdinand Roi d'Arragon renonçoit avec tous ſes ſujets à l'obédience de Benoît. Vincent parcourut preſque toute l'Europe, prêchant par-tout l'Evangile, & menant une vie très-auſtere. Une foule de peuple le ſuivoit.

ſuivoit. Il faiſoit trembler les pécheurs, qui enſuite ſe jettoient à ſes pieds & demandoient à faire pénitence. En l'an 1417 il alla prêcher en Bretagne, & y aiant travaillé pendant deux ans à inſtruire & à convertir les pécheurs, il mourut à Vannes en 1419 âgé de ſoixante-deux ans.

IV. Ses Ouvrages.

Nous avons de lui pluſieurs Ouvrages, qui ont tous été imprimés, & dont il y a eu pluſieurs éditions, à Ulm, à Cologne, à Straſbourg, à Lyon & à Veniſe. La plupart ſont des ſermons, qui, pour ne rien dire de plus, ne paroiſſent pas dignes de la réputation de celui dont ils portent le nom. Outre ces ſermons, on attribue encore à Saint Vincent Ferrier un Traité de la vie ſpirituelle, ou de l'homme intérieur; un autre ſur l'Oraiſon Dominicale; un Traité de la fin du Monde, ou de la ruine de la vie ſpirituelle, de la dignité Eccléſiaſtique & de la Foi Catholique, dans lequel il eſt parlé auſſi des deux avénemens de l'Antechriſt. On trouve dans ce recueil quelques-unes de ſes lettres: une à Benoît XIII; une au Général des Freres prêcheurs; une à ſon frere Prieur de la grande Chartreuſe; une à Gerſon; deux à l'Infant d'Arragon fils du Roi Pierre IV, & une au Roi Ferdinand. Les deux lettres à ſon frere & à Gerſon ſont imparfaites. Vincent fut canoniſé par Callixte III l'an 1455.

V. Converſion de pluſieurs Juifs. Jérôme de Sainte Foi.

Vincent avoit contribué à la converſion d'un grand nombre de Juifs. Le plus connu de ceux qu'il convertit, fut le médecin de Benoît XIII, qui prit à ſon baptême le nom de Jérôme de Sainte Foi. Après ſa converſion il compoſa en 1412 deux Traités contre les Juifs; l'un intitulé: Des moiens de réfuter & de con-

vaincre les Juifs ; l'autre contre le Thalmud. Le premier fut prononcé en préſence du pape Benoît, de ſes Cardinaux & d'un grand nombre de Docteurs. Il y fait voir que tout ce que les Juifs reconnoiſſent devoir ſe trouver à la venue du Meſſie, s'eſt accompli en Jeſus-Chriſt. Dans le ſecond il montre les erreurs & les folies du Thalmud. La lecture de ces Ouvrages convertit pluſieurs Juifs. Il eut avec les autres des Conférences en préſence de Benoît XIII ; & il y en eut encore pluſieurs qui ſe convertirent. Quelques Rabbins écrivirent contre lui, & entreprirent de le réfuter par des ouvrages qui ont des titres ſinguliers & ridicules, mais qui n'ont point été imprimés.

III.

VI. Mort du Roi Ferdinand. Ses bonnes qualités.

Ferdinand Roi d'Arragon mourut au commencement de l'an 1416, & ſa mort fut une perte pour l'égliſe. Se ſentant fort incommodé, il avoit voulu aller en Caſtille ſon pais natal, dans l'eſpérance d'y recouvrer ſa ſanté, & d'achever de déterminer la Caſtille à renoncer à l'obédience de Benoît. Mais il mourut en chemin à Inguallada, après avoir fait ſon teſtament, où il recommandoit expreſſément à ſon fils Alphonſe prince de Gironne & ſon ſucceſſeur, de ſoutenir le parti qu'il avoit pris d'abandonner Benoît. Le Concile de Conſtance fut affligé de cette mort. Il regretta un prince qui aimoit la paix, qui favoriſoit l'union, & qui étoit recommandable par ſa ſageſſe, ſa libéralité, la pureté de ſes mœurs, ſon attachement à la juſtice & à la Religion, & ſon amour pour ſes ſujets. L'Evêque de Lodi prononça ſon Oraiſon funébre dans une Congrégation que l'on aſſembla pour ce ſujet.

VII. Regne d'Alphonſe V.

Deux ans après, le Roi Alphonſe envoia au Pape Martin V une ambaſſade, pour lui demander qu'en conſidération des dépenſes que ſon pere Ferdinand & lui avoient faites pour procurer la paix de l'égliſe, il lui accordât à perpétuité le droit de diſpoſer des bénéfices de la Sicile & de la Sardaigne, ſans être obligé à aucune redevance au Siége Apoſtolique; & de plus une partie de la dixme des biens Eccléſiaſtiques qui appartenoient au Siége de Rome dans l'Arragon. Il demanda encore quelques places de la dépendance des Chevaliers de Rhodes. Comme le Pape tiroit tous les ans dix-huit mille florins de la Sicile & de la Sardaigne, il ne voulut point renoncer pour toujours à un revenu ſi conſidérable, & l'offrit ſeulement pour cinq ans. Ce refus irrita tellement le Roi d'Arragon, qu'il s'attacha de nouveau à Benoît XIII, & rappella ſes Ambaſſadeurs du Concile de Conſtance. Cette diviſion fut une ſemence d'inimitiés & de querelles entre le pape Martin & le Roi Alphonſe; & elles durerent juſqu'après la mort de Benoît XIII.

Il ſe brouille avec le Pape, & continue le ſchiſme.

VIII. Il eſt adopté par la Reine de Naples.

Alphonſe ſe rendit en 1420 au port de Naples avec une puiſſante flotte de vingt-cinq galeres, & d'un grand nombre de vaiſſeaux de guerre. Il y avoit long-tems qu'il méditoit de s'emparer de ce Roiaume. Jeanne qui en étoit Reine le reçut comme en triomphe. Elle l'adopta ſolemnellement, & le déclara Duc de Calabre comme étant ſon ſucceſſeur. Le Pape Martin lui envoia des Légats pour l'engager à faire un tréve avec Louis d'Anjou, qui prétendoit à la Couronne de Naples. Les conditions furent que Louis remettroit toutes ſes places au pape, juſqu'à ce que la paix ſe fît

Il pouſſe à bout le Pape Martin V.

entre les deux Princes. Alphonſe, pour épouvanter le Pape, & pour en tirer enſuite ce qu'il ſouhaitoit; ſe ſervit, ſelon ſa coûtume, de ſon phantôme de Pape Pierre de Lune, menaçant de ſoumettre tous ſes Etats à ſon obéiſſance. Martin V lui remit auſſi-tôt, du conſentement de Louis d'Anjou, les places qu'il avoit en dépôt. Alphonſe voiant qu'en menaçant le Pape de s'attacher à Benoît, il en obtenoit ſi facilement ce qu'il demandoit, l'en menaça de nouveau, pour l'obliger à le reconnoître Roi de Naples. Alors le Pape réſolut d'agir avec plus de fermeté, & lui fit dire qu'il ne feroit jamais en ſa faveur une pareille injuſtice, que Jeanne avoit bien pu l'adopter, mais non pas lui donner un Roiaume que Louis tenoit de ſon pere à qui les Papes l'avoient confirmé, & qui à l'exemple de ſes prédéceſſeurs étoit protecteur de l'égliſe, qu'Alphonſe perſécutoit. Alors ce Prince ſe déclara ouvertement pour Benoît, & emploia tout ſon crédit pour le faire reconnoître dans ſes Etats.

IX. Son ingratitude à l'égard de la Reine de Naples. Il pille Marſeille & enleve le corps de S. Louis de Toulouſe.

La Reine Jeanne ſe repentit bien-tôt de tout ce qu'elle avoit fait en faveur d'Alphonſe. Ce Prince voulant regner ſeul à Naples, avoit réſolu d'envoier Jeanne en Catalogne. Elle en fut inſtruite à propos, & s'enferma dans un château, d'où le Duc de Sforce la conduiſit à Averſe pour la tirer du danger où elle étoit, & la mettre dans un lieu où elle n'eût rien à craindre. Les troupes d'Alphonſe firent à Naples de grands ravages, pillant & tuant tout ce qu'ils rencontroient. Jeanne indignée de l'ingratitude d'Alphonſe, révoqua ſon adoption par un acte authentique, qui fut ſignifié à tous les Princes de l'Europe. Dans un voia-

ge qu'il fit en Eſpagne vers le même tems pour des affaires qui demandoient ſa préſence, il attaqua Marſeille du côté du port, pour ſe venger de Louis d'Anjou. Il y entra avec toute ſa flotte, après avoir rompu la chaîne qui fermoit le port. Il deſcendit ſur le quai, & mit le feu aux premieres maiſons. L'épouvante s'étant répandue par toute la ville, il s'en rendit maître aiſément, la pilla & la ſaccagea pendant trois jours. Chargé des dépouilles d'une ville ſi riche, & ne croyant pas pouvoir la garder, il continua ſon voiage en Eſpagne emportant avec lui le corps de Saint Louis Evêque de Toulouſe ſon parent, qui repoſoit dans l'égliſe des religieux de Saint François hors des murs de Marſeille, & qu'il fit mettre enſuite avec beaucoup d'honneur dans l'égliſe Cathédrale de Valence. Ce qui irrita encore davantage Alphonſe, fut le choix que Jeanne fit de Louis d'Anjou, pour lui ſuccéder au Roiaume de Naples, & la joie qu'en avoit témoigné le pape, qui même avoit donné à Louis ce qu'il avoit de troupes pour ſe rendre auprès de la Reine à Averſe. Louis avec ce ſecours & ceux que lui fournirent les Génois & le Duc de Milan, reprit tout ce que le Arragonois avoient occupé dans le Roiaume, & s'y maintint juſqu'à ſa mort, qui n'arriva qu'en 1434.

X. Suite des brouilleries du Roi avec le pape. Il s'accommode enfin & fait ceſſer le ſchiſme.

Alphonſe entretenoit toujours le ſchiſme en Eſpagne, & menaçoit de le rétablir en Italie, où il avoit deſſein de retourner avec toutes ſes forces, auſſi-tôt qu'il auroit mis ordre aux affaires qui l'avoient rappellé dans ſon Roiaume. Le pape Martin, qui craignoit les dangereuſes ſuites du dépit d'un ſi redoutable ennemi, chercha tous les moiens de l'appaiſer,

& envoia pour cet effet en Arragon le Cardinal de Foix. Alphonſe ne voulut pas même voir le Légat, qui paſſa toute l'année 1425 ſur les terres du Comté de Foix ſon frere, ſans avoir pu fléchir Alphonſe. Il lui envoia quelques Prélats de ſa ſuite pour lui faire des propoſitions. Mais le Roi les traita avec beaucoup de dureté & de mépris ; & après les avoir amuſés long-tems, il leur répondit enfin, mais de maniere à leur faire connoître qu'il ſe ſoucioit peu de l'autorité du Saint Siége, & encore moins de celle de Martin V. A peine les eut-il congédiés, qu'il fit publier un Edit, par lequel il défendoit à tous les prélats de ſon Roiaume, ſous peine de confiſcation de tous leurs biens, de recevoir aucune Bulle de Rome ; & il fit ſignifier cet Edit au Cardinal de Foix. Le pape à qui le Légat en donna avis, ne crut pas devoir diſſimuler davantage, & prononça ſolemnellement une ſentence d'excommunication contre Alphonſe, & un interdit ſur tous ſes Etats. Deux ans après en 1427, le Roi qui craignoit ſans doute de ſe rendre odieux à toute la Chrétienté, en fomentant lui ſeul un ſchiſme dont tout le monde, & même la plus grande partie de ſes ſujets avoient horreur, parut changer de conduite lorſqu'on s'y attendoit le moins. Il envoia prier le Légat de venir à Valence, le reçut magnifiquement, & lui donna de grands témoignages de reſpect & de ſoumiſſion. Mais le Légat aiant fait publier le lendemain, que les juges des cauſes Eccléſiaſtiques, qu'il avoit amenés de Rome, commenceroient dans deux jours à tenir ſéance pour rendre juſtice aux parties, Alphonſe en fut fort irrité ; & regardant cette démarche du Légat comme une en-

trepriſe manifeſte ſur ſes droits, il fit publier à ſon ¢e trompe une défenſe à tous ſes ſujets de s'adreſſer à aucun juge délégué du Pape Martin V ou de ſon Légat, & de leur obéir. Le Légat ſentit la faute qu'il avoit faite, & ſe conduiſit avec tant de prudence & de ſageſſe, qu'il appaiſa le Roi & le détermina à entrer en accommodement avec le Pape. La Négociation dura dix-huit mois; & au mois de Juin 1429 Alphonſe ſigna un traité de paix & d'union avec Martin V, ce qui termina entiérement le ſchiſme, comme nous l'avons dit ailleurs.

XI. Alphonſe fait tous ſes efforts pour s'emparer du Roiaume de Naples & de Sicile.

Quelques années après Alphonſe, qui ne perdoit point de vûe la Couronne de Naples & de Sicile, qu'il prétendoit lui appartenir, aiant appris la mort de la Reine Jeanne, qui arriva au mois de Février 1435, paſſa auſſitôt en Italie. Louis d'Anjou étoit mort trois mois auparavant, & cette princeſſe avoit adopté à ſa place René d'Anjou ſon frere. Mais il étoit retenu priſonnier par le Duc de Bourgogne. Ainſi Alphonſe eut tout le loiſir d'aller juſqu'à Naples, & de s'y faire même réconnoître Souverain par la plupart des Napolitains. Néanmoins comme il voioit que ſa Roiauté n'étoit pas encore bien affermie, & que René d'Anjou avoit pour lui un parti puiſſant, il crut devoir travailler à gagner les bonnes graces du Pape Eugene, & à le mettre de ſon côté. Eugene le refuſa conſtamment, malgré toutes les inſtances que put faire Alphonſe, & lui répondit, que ſi ſon droit au Roiaume de Naples étoit auſſi inconteſtable qu'il le prétendoit, il pouvoit le pourſuivre devant le Saint Siége, en commençant par quitter les armes & en ceſſant de faire la guerre. Alphonſe fut

extrêmement irrité de cette réponſe ; & pour ſe venger, il s'aviſa de faire paroître un zéle ardent pour le Concile de Bâle. Il écrivit au Pape pour l'engager à en ſuivre les Décrets, & enſuite il écrivit au Concile même une lettre dans laquelle il louoit beaucoup les Peres, de leur zéle pour le maintien de la Foi & la réunion des Hérétiques. Il leur promettoit de faire tout ce qui dépendroit de lui pour les ſecourir, & pour avoir quelque part aux travaux qu'ils avoient entrepris pour l'utilité de l'égliſe. Il leur marquoit qu'il étoit réſolu de leur envoier ſes Ambaſſadeurs, & qu'il avoit obligé, autant qu'il étoit en lui, tous les Prélats & les Docteurs de ſon Roiaume, de ſe rendre inceſſamment auprès d'eux. En effet il avoit donné ordre de confiſquer les biens de ceux qui refuſeroient de ſe rendre à Bâle. pour mortifier encore davantage le Pape, & augmenter ſes inquiétudes, Alphonſe entreprit d'inveſtir Rome ; & il étoit ſur le point de s'en rendre maître, lorſque Viteleſqui Archevêque de Florence & Patriarche d'Alexandrie, qui avoit plus d'expérience dans l'art militaire que dans les affaires Eccléſiaſtiques, s'oppoſa à ſes deſſeins. Il eut ſur Alphonſe des avantages conſidérables, & les Romains par reconnoiſſance lui érigerent une ſtatue équeſtre dans le Capitole

XII. Il ſe rend maître de Naples.

Alphonſe ſe rendit enfin maître du Roiaume de Naples & de Sicile, malgré tous les efforts des papes, qui s'en diſoient Souverains Seigneurs, & des Ducs d'Anjou, qui en étoient les légitimes héritiers. Il entra dans Naples le deuxiéme de Juin 1442, & traita les citoiens avec beaucoup de douceur & de modération. René d'Anjou voiant qu'il n'y

avoit plus rien à eſpérer pour lui en Italie, prit le parti de retourner en France. Alphonſe fit à Naples une entrée magnifique. Il étoit monté ſur un char doré tiré par quatre chevaux blancs : le Clergé marchoit devant en proceſſion : les Princes & les Grands du Roiaume ſuivoient le char à pied ; les rues éroient richement tapiſſées, & les chemins couverts de fleurs.

XIII. Le Roi s'accorde avec le Pape Eugene.

L'année ſuivante, Alphonſe, qui ſe jouoit également des deux Papes Eugene & Felix, & qui étoit bien réſolu de s'attacher à celui qui lui feroit un meilleur parti, fit un Traité avec Eugene qui lui accorda tout ce qu'il voulut. Alphonſe de ſon côté reconnut Eugene, & rappella de Bâle les Prélats de ſon Roiaume, qui proteſterent en ſe retirant qu'ils demeureroient toujours fidéles au Concile & à Felix, qu'ils ne reconnoîtroient jamais Eugene ; qu'ils défendroient avec ardeur l'autorité des Saints Conciles, & qu'ils ne s'écarteroient jamais de leur doctrine. Le célébre Panorme, qui étoit un des plus diſtingués, retourna dans ſon Diocéſe, laiſſant à Bâle toutes les marques du Cardinalat qu'il avoit reçues de Felix. Après la mort du Pape Eugene, Alphonſe envoia à Rome des Ambaſſadeurs, pour exhorter les Cardinaux à lui donner un ſucceſſeur recommandable par ſa ſcience & par ſa vertu.

XIV. Il ſe brouille avec Callixte III.

Nous ne voions pas qu'il ait eu rien à démêler avec Nicolas V, qui ſuccéda immédiatement à Eugene. Mais il fut preſque toujours brouillé avec Callixte III. Dès le commencement de ſon Pontificat, Alphonſe lui fit demander par ſes Ambaſſadeurs, comment il vouloit vivre avec lui. Qu'il gouverne ſon

Roiaume, répondit le Pape un peu choqué de la demande, & qu'il me laiſſe gouverner l'Egliſe ſans s'en embarraſſer. Depuis ce tems-là le Pape & le Roi furent toujours diviſés, & Alphonſe ne laiſſoit échapper aucune occaſion de marquer à Callixte ſa haine & ſon reſſentiment. Les uns blâmoient le Pape de ne pouvoir pas ſouffrir ce Prince dont il étoit né ſujet, & à la recommandation duquel il avoit été fait Cardinal, après avoir été ſon domeſtique. Les autres donnoient le tort à Alphonſe, parce qu'il ne reſpectoit point aſſez le Souverain Pontife. Il exigeoit que Callixte lui confirmât le Roiaume de Naples, non-ſeulement pour lui, mais encore pour ſon fils naturel Ferdinand, que les Papes Eugene & Nicolas lui avoient légitimé à ce ſujet; & qu'il lui donnât la Marche d'Ancone, & beaucoup d'autres places qui étoient du patrimoine de l'Egliſe de Rome. Ce qui irrita davantage Alphonſe, fut que Callixte rétablit dans les Roiaumes de Naples & de Sicile la Juriſdiction de l'Egliſe, voulant ôter au Roi la diſpoſition des bénéfices, que ce Prince faiſoit donner ou donnoit lui-même pour de l'argent à des ſujets indignes. Le Pape avoit ſans doute raiſon de s'oppoſer à ce déſordre.

XV. ſes mouvemens & ſon inquiétude, ſa mort.

L'Italie jouit pendant quelque tems des douceurs de la paix. Mais en 1456 Alphonſe recommença à la troubler de nouveau. Il fit ravager par ſes troupes les terres des Sienno'ſ. Le Duc de Milan & les Vénitiens prirent leur défenſe, & obligerent Alphonſe de leur donner une ſomme d'argent pour les dédommager du tort qu'il leur avoit cauſé. Ce Prince, qui ne pouvoit ſe tenir en repos, aſſiégea deux ans après la ville de Genes par mer & par ter

re. Ses généraux en fermerent ſi bien les avenues de tous côtes, qu'ils réduiſirent la ville à la derniere extrêmité, & l'auroient obligée de ſe rendre, ſi une fievre maligne n'eût conduit Alphonſe au tombeau en peu de jours. Ce Prince mourut à Naples à la fin de Juin 1458 âgé de ſoixante-ſix ans. Il étoit ſavant & protecteur des gens de Lettres. Il avoit fait du bien à Barthelemi de Factio qui a écrit l'hiſtoire de ſon tems, à George de Trébizonde, à Laurent Valle, & Antoine Panorme, tous célébres par leur érudition.

IV.

XVI. Ferdinand ſon fils naturel lui ſuccede dans le Roiaume de Naples. Ses vices.

Comme Alphonſe en mourant ne laiſſoit point d'enfans légitimes, Dom Jean ſon frere, qui étoit deja Roi de Navarre, devenoit héritier de tous ſes Etats. Mais Alphonſe avant ſa mort avoit diſpoſé du Roiaume de Naples en faveur de Ferdinand ſon fils naturel. Le Pape Callixte, qui avoit toujours eu beaucoup d'averſion pour Alphonſe, quoique la crainte l'empêchât de la témoigner ouvertement, la fit éclater après ſa mort contre Ferdinand. Il lui défendit ſous peine d'excommunication de prendre la qualité de Roi de Naples, & défendit aux Princes & aux villes, ſous les mêmes peines, de le reconnoître & de lui obeir. Ferdinand de ſon côté publia partout qu'il reſpectoit la dignité du Pape & non pas ſa perſonne; qu'il tenoit de Dieu ſon Roiaume par le bienfait de ſon pere, par la conceſſion des Papes Eugene & Nicolas, & par le conſentement des Seigneurs, des villes & des peuples; & qu'il ne craignoit ni les menaces de Callixte, ni ſes armes, ni ſes cenſures. Ce Pape mourut la même année 1458, & Ferdinand demeura paiſible poſſeſſeur de la Cou-

ronne. Nous ne parlerons point ici de toutes les guerres qu'il eut d'ailleurs à ſoutenir, ni de ſes brouilleries avec les Papes pour des intérêts particuliers. Aiant appris que le Roi de France Charles VIII ſe diſpoſoit à venir en Sicile, pour ſe rendre maître d'un Roiaume ſur lequel il avoit de ſi juſtes prétentions, il fit tout ce qu'il put pour détourner l'orage; mais aiant ſçu que ſes Ambaſſadeurs en France avoient eu ordre de ſe retirer inceſſamment, il en fut tellement frappé, qu'il tomba en apoplexie dans le moment même. Il mourut peu de tems après vers la fin de Janvier 1494, étant âgé de ſoixante-dix ans, dont il en avoit regné trente-ſix. Les Hiſtoriens diſent que ce Prince ſe fit déteſter du peuple à cauſe de ſes monopoles & de ſes cruautés, quoiqu'il ſe piquât de beaucoup de ſageſſe & d'une profonde politique. Alphonſe d'Arragon Duc de Calabre ſon fils aîné l'imitoit dans tous ſes vices. Ils avoient l'un & l'autre fait périr un grand nombre de Prélats & de Seigneurs, par le fer, par de longues priſons, & par le poiſon. Ils s'abandonnoient avec brutalité aux plus infâmes débauches. Ce qu'il y avoit de plus riche & de plus précieux dans les Egliſes n'échappoit point à leur avarice; & les familles les plus opulentes étoient expoſées à tout perdre, ſi elles ne leur offroient la meilleure partie de leurs biens

XVII. Son fils Alphonſe lui ſuccede. Aux approches de Charles VIII il ſe démet

Comme les Napolitains étoient intéreſſés à attendre l'armée de France avant que de ſe révolter, ils laiſſerent Alphonſe prendre tranquillement poſſeſſion du Roiaume de ſon pere. Il s'adreſſa à Alexandre VI, qui, malgré les ſollicitations les plus fortes de Charles VIII, chargea le Cardinal Céſar de Borgia

ſon neveu de l'aller couronner. Et en même-tems ce Pape levoit des troupes pour faire la guerre à Alphonſe. Lorſque ce Prince vit les progrès de Charles VIII, il ſe démit de la Roiauté en faveur du Prince Ferdinand ſon fils, le croiant plus propre à défendre le Roiaume. Ferdinand fut ſacré avec beaucoup d'éclat, & reçut le ſerment de fidélité de tous les Ordres du Roiaume. Cette cérémonie étoit à peine achevée, qu'Alphonſe ſortit bruſquement de Naples, & ſe rendit à Meſſine dans le Monaſtere du Mont Olivet, où l'on dit qu'il prit l'habit de Religieux & vécut d'une maniere fort édifiante, priant Dieu à toutes les heures du jour & de la nuit, faiſant beaucoup d'aumônes, & réparant par la pénitence le ſcandale de ſa vie paſſée. On lit encore dans le réfectoire du Monaſtere où il ſe retira, une inſcription latine dont voici le ſens : A Alphonſe d'Arragon ſecond du nom, Roi très-juſte, très-invincible & très-libéral, les Religieux Olivetains, en reconnoiſſance des bienfaits qu'ils en ont reçus, & pour conſerver la mémoire de ce que ce Prince après avoir renoncé à la Roiauté a vécu au milieu d'eux, mangeant à la même table, ſervant les Miniſtres du Seigneur, & s'appliquant à de ſaintes lectures. Alphonſe ne vécut pas long-tems dans cette retraite. Une maladie très-douloureuſe qu'il ſupporta avec beaucoup de patience, le conduiſit au tombeau l'an 1495.

de la Roiauté.

Il ſe retire enſuite dans un monaſtere pour y faire pénitence.

Le jeune Ferdinand mourut peu de tems après qu'il eut recouvré le Roiaume de Naples que Charles VIII lui avoit enlevé. Comme il ne laiſſa point d'enfans, la Couronne paſſa à ſon oncle Frederic frere de ſon pere

XVIII. Mort du jeune Ferdinand roi de Naples.

Frederic lui ſucéde.

Alphonſe. Ceux des Napolitains qui étoient attachés à la maiſon d'Anjou, connoiſſant la modération de Frederic, ſe ſoumirent à lui. Il gagna la Nobleſſe, & ſe reconcilia ſincérement avec elle; ce que n'avoient pu faire ſon aieul, ſon pere, ſon frere & ſon neveu.

V.

XIX. Rois de Caſtille.

Jean II fils d'Henri III fut reconnu Roi de Caſtille en 1406, n'aiant pas encore deux ans. Son regne fut agité par de cruelles guerres civiles. Ferdinand ſon oncle depuis Roi d'Arragon, lui conſerva la Couronne, comme nous l'avons dit en parlant de ce Prince. Mais dans la ſuite Jean ſe vit ſur le point de la perdre, par le crédit énorme qu'il donna à Alvare de Lune ſon favori, qui mécontentoit tous les Grands du Roiaume. Ce Prince épouſa en 1420 Marie ſa couſine germaine, fille de Ferdinand Roi d'Arragon. Il eut de ce mariage l'Infant Henri, qui étant devenu grand, ſe mit à la tête d'un parti révolté contre le Roi ſon pere. Cette guerre civile produiſit de grands maux. Alvare de Lune qui en étoit l'auteur, fut puni comme il le méritoit. Il eut la tête tranchée à Valladolid: ſon corps fut laiſſé trois jours ſur l'échaffaut avec un baſſin auprès, pour trouver dans les aumônes des fidéles de quoi l'enterrer, & la tete fut miſe au bout d'une pique. Telle fut la fin de cet homme qui avoit amaſſé des richeſſes immenſes, & qui avoit exercé à la Cour pendant plus de trente ans une autorité ſi abſolue, que le Roi lui-même ne pouvoit changer de miniſtres, de domeſtiques, pas même d'habits, qu'il ne l'eût approuvé; en un mot à qui il ne man-

Jean II. Il eſt dominé par Alvare de Lune.

Punition de ce Miniſtre.

quoit que le nom de Roi, étant Maître de toutes les places du Roiaume, de tout l'argent & de toutes les charges. Le Roi Jean remporta en 1431 une victoire conſidérable ſur les Maures de Grenade, qu'il avoit attaqués parce qu'ils refuſoient de paier le tribut que leur Roi avoit coûtume de paier; plus de dix mille Maures demeurerent ſur la place, avec très-peu de perte de ſon côté. Ce Prince mourut en 1455 âgé d'environ cinquante ans, dont il en avoit regné quarante-huit. Il voulut être enterré dans le Monaſtere de Burgos, que ſon pere avoit fait bâtir, & qu'il avoit donné lui-même aux Chartreux.

XX. Henri IV. Sa mauvaiſe conduite. Il eſt depoſé. Troubles & diviſions en Eſpagne.

Il eut pour ſucceſſeur ſon fils Henri IV, qui épouſa Jeanne ſœur du Roi de Portugal, & répudia Blanche fille du Roi de Navarre, uniquement parce qu'il ne l'aimoit pas. L'adminiſtrateur de l'Égliſe de Ségovie prononça cette étrange ſentence de divorce, & l'Archevêque de Tolède la confirma avec la permiſſion du Pape. Il envoia au commencement de ſon regne une Ambaſſade à Charles VII, pour renouveller l'alliance qui étoit depuis long-tems entre la France & la Caſtille. En 1463 il eut ſur la riviere de Bidaſſoa avec Louis XI une entrevûe, dans laquelle il parut avec une magnificence extraordinaire. Deux ans après il fut dépoſé par les Seigneurs révoltés, & Alphonſe ſon frere fut proclamé Roi. L'an 1467 il y eut une ſanglante bataille entre le parti qui demeuroit fidéle au Roi, & les révoltés, dont le chef étoit l'Archevêque de Tolède. Alphonſe étant mort l'année ſuivante, les rebelles offrirent la Couronne à Iſabelle ſœur du Roi, qui la refuſa.

Elle fut néanmoins déclarée héritiere préſomptive des Roiaumes de Caſtille & de Leon. Henri mourut en 1474 âgé de cinquante ans. Son regne qui en dura vingt, ne fut qu'une ſuite continuelle de troubles, de conſpirations, & de guerres civiles. Sa ſœur Iſabelle aiant épouſé Ferdinand V fils de Jean II Roi de Navarre & d'Arragon, ce Prince devint Roi de Caſtille & de Leon par ce mariage.

V I.

XXI. Rois d'Arragon. Jean II. Son fils Ferdinand réunit à la Couronne d'Arragon celle de Caſtille, de Leon & de Navarre.

Nous avons vû qu'après la mort d'Alphonſe V Roi d'Arragon, la Couronne paſſa à Jean II ſon frere, qui étoit déja Roi de Navarre. Ce Prince déclara ſolemnellement les Roiaumes de Sicile & de Sardaigne réunis à perpétuité à l'Arragon. Il entra dans la conſpiration des Seigneurs de Caſtille contre leur Roi. Son fils Ferdinand épouſa Iſabelle ſœur d'Henri IV Roi de Caſtille. Ils furent proclamés à Ségovie l'an 1474, & reconnus par la plûpart des Seigneurs. L'Archevêque de Toléde ſe ligua avec le Marquis de Villena, & ils engagerent le Roi de Portugal à faire la guerre à Ferdinand, mais ce Prince ſçut ſe maintenir dans la poſſeſſion de la Couronne de Caſtille. Son pere Jean II étant mort en 1479, il lui ſuccéda au Roiaume d'Arragon, & réunit les Roiaumes d'Arragon, de Navarre, de Caſtille & de Leon.

XXII. Etabliſſement de l'inquiſition en Eſpagne.

L'année ſuivante 1480, le redoutable tribunal de l'Inquiſition fut établi en Eſpagne par une Bulle du Pape Sixte IV, à la demande du Roi Ferdinand & de la Reine Iſabelle. Ce Prince voiant que pluſieurs Maures & Juifs convertis, retournoient tous les

jour au Mahométiſme & au Judaïſme, eut recours à ce remède, & établit une Inquiſition indépendante des Evêques, telle qu'on la voit aujourd'hui dans toute l'Eſpagne. La nomination des Inquiſiteurs appartenoit au Roi, ſelon la Bulle d'érection. On croit que Ferdinand fit cet établiſſement par le conſeil du Cardinal Pierre Gonzalés de Mendoſa Archevêque de Séville. Après la priſe de Grenade & des autres places des Maures, l'Inquiſition s'étendit dans tout ce pays conquis. Elle fut auſſi établie dans les Roiaumes de Sicile & de Sardaigne, dans les Indes, & généralement dans tous les Etats du Roi d'Eſpagne. Il faut néanmoins excepter le Roiaume de Naples & les Pays-Bas, où toutes les fois que l'on a parlé d'Inquiſition, les peuples ſe ſont ſoulevés, n'en pouvant pas ſeulement ſouffrir le nom, comme il arriva ſous l'Empereur Charles-Quint en 1550, &, quelques années après, ſous Philippe II Roi d'Eſpagne. Nous avons rapporté ailleurs l'origine de l'Inquiſition. Nous marquerons ici comment on l'exerce en Eſpagne & en Portugal.

Tome VI. page 154.

XXIII. De quels Juges ce Tribunal eſt compoſé.

Le Roi nomme au Pape un Inquiſiteur général pour tous ſes Etats, & le Pape le confirme. Cet Inquiſiteur général nomme enſuite les Inquiſiteurs particuliers de chaque lieu, qui ne peuvent néanmoins exercer leur charge ſans le conſentement & l'agrément du Roi. De plus, le Prince établit un Conſeil pour cette matiere, dans le lieu où eſt le grand Inquiſiteur; & ce Conſeil a une juriſdiction ſouveraine dans toutes les affaires qui regardent l'Inquiſition. On choiſit les principaux Seigneurs pour ſes Officiers, qui

exercent ſous le nom de Familiers. Leur fonction eſt d'arrêter les accuſés. Le reſpect que l'on a pour eux, & la terreur que cette formidable juriſdiction jette dans les eſprits, autoriſe ſi fort les empriſonnemens, qu'un accuſé ſe laiſſe emmener ſans oſer rien dire, dès qu'un des Familiers lui a prononcé ces terribles paroles : De la part de la ſainte Inquiſition. Aucun voiſin n'oſe murmurer : le pere même livre ſes enfans, & le mari ſa femme. S'il y avoit quelque réſiſtance, on mettroit à la place du criminel, ceux qui auroient refuſé de donner main-forte pour empêcher l'évaſion du coupable.

XXIV. Comment l'Inquiſition exerce ſes Jugemens.

On met les priſonniers chacun dans un affreux cachot, où ils demeurent pluſieurs mois ſans être interrogés ; & l'on attend qu'ils déclarent eux-mêmes le ſujet de leur empriſonnement, & qu'ils ſoient leurs propres accuſateurs : car jamais on ne leur confronte de témoins. D'abord tous les parens du priſonnier prennent un habit de deuil, & en parlent comme d'un homme mort. Ils n'oſent ſolliciter pour lui, ni même approcher de ſa priſon, tant ils craignent de devenir ſuſpects & d'être enveloppés dans le même malheur : ils ſe réfugient même quelquefois dans les pays étrangers, dans la crainte d'être arrêtés comme complices. Quand il n'y a point de preuves contre l'accuſé, on le renvoie après une longue priſon : mais il perd toujours la meilleure partie de ſon bien, qui ſe conſume aux frais de l'Inquiſition. Le ſecret de toute la procédure eſt ſi profond, qu'on ne ſçait jamais le jour auquel on doit prononcer la ſentence. Ce jugement ſe rend pour tous les accuſés une fois l'an-

née, en un jour choiſi par les Inquiſiteurs.

L'arrêt qu'on y prononce s'appelle *Auto de fe*, c'eſt à-dire, *Arrêt de foi*, ou en matiere de Religion ; & il eſt auſſi-tôt ſuivi de l'exécution des coupables. On prononce cet Arrêt en public d'une maniere très-ſolemnelle. En Portugal on éléve un grand théâtre de charpente qui occupe preſque toute la place publique, & qui peut contenir juſqu'à trois mille perſonnes. On y dreſſe un autel richement paré, aux côtés duquel on place des ſiéges en forme d'amphithéâtre, pour faire aſſeoir les Familiers & les accuſés. Vis-à-vis eſt une chaire fort haute, où un des Inquiſiteurs appelle chaque accuſé l'un après l'autre, pour entendre la lecture des crimes dont on le charge, & l'arrêt que l'on prononce contre lui. Les priſonniers en ſortant de la priſon pour venir ſur ce théâtre, jugent de leur ſort par les différens habits qu'on leur a donnés. Ceux qui ont leurs habits ordinaires, en ſont quittes pour une amende. Ceux qui ont un *San-benito*, qui eſt une eſpéce de juſte-au-corps jaune ſans manches, où eſt conſue une croix rouge de Saint André, ſont aſſûrés de la vie ; mais ils perdent preſque tous leurs biens, pour paier les frais de l'Inquiſition. Ceux à qui l'on fait porter ſur leur *San-benito* pluſieurs flammes de ſerge rouge, ſans aucune croix, ſont convaincus d'avoir déja eu une fois leur grace, & ils ſont aſſûrés d'être brûlés en cas de récidive. Mais ceux, qui outre ces flammes rouges, portent leur propre tableau environné de figures de diables, ſont deſtinés à la mort. On pardonne juſqu'à deux fois à ceux qui promettent de renoncer au

Judaïſme, & qui ont exactement révélé tous les complices ; mais à la troiſieme fois il n'y a plus de pardon à eſpérer.

Comme les Inquiſiteurs ſont Eccléſiaſtiques, ils ne prononcent point l'arrêt de mort. Ils dreſſent ſeulement un acte qu'ils liſent à l'accuſé, où ils marquent que le coupable aiant été convaincu d'un tel crime, & l'aiant lui-méme avoué, l'Inquiſiteur le livre au bras ſéculier. On met cet acte entre les mains des ſept Juges, qui ſont au côté gauche de l'autel, & qui condamnent tous les criminels à être brûlés après avoir été étranglés. Séville fut le berceau de l'Inquiſition en Eſpagne. C'eſt en cette ville où les Inquiſiteurs commencerent l'exercice de leur odieux miniſtere. Ils le firent bientôt après dans d'autres villes, & avec une ſi exceſſive rigueur, qu'en une ſeule année ils firent brûler à Valence & ailleurs plus de deux mille perſonnes.

VII.

XXV. Commencement de la guerre des Chrétiens d'Eſpagne contre les Maures.

La guerre de Ferdinand contre les Mahométans ou Maures, commença vers le tems auquel l'Inquiſition fut établie en Eſpagne. Depuis que les Maures avoient été réduits au ſeul Roiaume de Grenade, il n'y avoit point eu de Roi auſſi puiſſant qu'Alboacen qui regnoit alors. L'eſpérance de profiter de la diviſion qui étoit entre le Roi d'Eſpagne & celui de Portugal pour étendre ſa domination, le porta à rompre la tréve que les Princes Chrétiens avoient faite avec ſon prédéceſſeur. Il entra donc dans l'Andalouſie & dans le Roiaume de Murcie avec deux puiſſantes armées ; & il y fit de ſi grands ravages, que Ferdinand & Iſa-

belle, qui n'étoint point en état de lui réſiſter, furent obligés de conclure avec lui une paix fort deſavantageuſe. Elle fut obſervée de bonne foi de la part des Princes Chrétiens; mais le Roi Maure aiant appris que l'importante place de Zahara étoit mal gardée à cauſe de la tréve, la prit de nuit par eſcalade; le Gouverneur fut tué, & tous les habitans furent faits priſonniers. Ferdinand & Iſabelle furent ſi indignés de cette perfidie du Roi Maure, qu'ils firent la paix avec les Portugais, & allerent au ſecours de l'Andalouſie. D'abord ils empotterent d'aſſaut la ville d'Alhama que les Maures appelloient le rempart de Grenade. Ferdinand entra auſſi-tôt dans la plaine de Grenade, où il fit un effroiable dégât; laiſſant partout des marques de ſa vengeance. Ce fut le commencement d'une guerre qui dura dix ans.

XXVI. Diviſions parmi les Maures. Les Chrétiens en profitent.

Le Roi de Grenade aiant répudié ſa femme, dont il avoit eu des enfans, épouſa une Chrétienne nommée Zaraïde, qui avoit renoncé au Chriſtianiſme. Cette femme voulant aſſûrer la Couronne à ſes enfans, perſuada au Roi de faire mourir ceux de ſa premiere femme. Il étoit réſolu de ſuivre ce conſeil, mais l'aîné de ſes enfans ſe ſauva avec ſa mere à Cadix. Les grands, qui déteſtoient la cruauté de leur Roi, firent venir ce jeune Prince Mahométan, & le proclamerent Roi en l'abſence de ſon pere. Le Roi engagea un de ſes freres nommé Muley à faire la guerre à ſon fils. Cette diviſion donna lieu à Ferdinand d'entreprendre la conquête du Roianme de Grenade, & de bannir de toute l'Eſpagne la Religion de Mahomet,

qui y avoit regné environ huit cens ans. Le jeune Prince ſachant ce deſſein, crut qu'il pourroit tout-à-la-fois s'oppoſer à ſon pere & aux Chrétiens. Il y eut un combat entre ſes troupes & celles de Ferdinand. Les Maures furent mis en deſordre, & pouſſés juſqu'au bord d'une riviere, où il s'en noia un très-grand nombre. Preſque tous les autres demeurerent ſur la place, & le jeune Roi fut fait priſonnier & conduit à Cordoue. Ferdinand fit en même-tems d'autres expéditions dans le Roiaume de Grenade. Le jeune Roi propoſa pour ſa délivrance des conditions qui furent acceptées. Mais elles parurent ſi honteuſes à ceux de ſon parti, que la plûpart l'abandonnerent ; ne pouvant ſouffrir qu'il eût rendu ſa Couronne tributaire de celle de Caſtille. Ferdinand protégea le fils contte ſon pere & ſon oncle, dans le deſſein de ſe rendre maître plus aiſément du Roiaume de Grenade.

XXVII. Progrès du Roi Ferdinand contre les Maures.

Il obtint du Pape Innocent VIII les décimes du Clergé, que Sixte IV lui avoit accordées pendant ſon Pontificat. Il en tira une ſomme très-conſidérable, qui le mit en état de rentrer en 1485 dans le Roiaume de Grenade avec une armée plus nombreuſe qu'il n'avoit eue juſqu'alors. L'aiant partagée en pluſieurs corps, il attaqua en même-tems & emporta avec une diligence incroiable un grand nombre de villes. Pendant qu'il combattoit ainſi en apparence pour le jeune Roi Mahometan, ſon véritable but étoit de travailler pour lui-même. Pour mieux réuſſir, il n'oublia rien de tout ce qui pouvoit entretenir la diviſion entre l'oncle & le neveu. Le Roi Alboacen étoit mort l'année pré-

cédente. Ferdinand témoignoit beaucoup d'amitié au jeune Roi ; & le combloit de bienfaits. Il lui fourniſſoit des troupes contre ſon oncle, qui ſe rendoit de plus en plus odieux à ſon neveu par les cruautés qu'il exerçoit ſur ceux de ſon parti.

XXVIII. Grandes Maîtriſes des Ordres Militaires accordées par le Pape à Ferdinand.

Le Grand-Maître de l'Ordre Militaire de Calatrava étant mort en 1486, les Chevaliers ſe diſpoſoient à en élire un nouveau, lorſque Ferdinand & Iſabelle leur firent ſignifier une Bulle d'Innocent VIII, par laquelle le Pape ſe réſervoit la nomination de cette grande Maîtriſe ; & le Roi Ferdinand en eut l'adminiſtration pendant ſa vie. Les Rois Catholiques aiant dans la ſuite repréſenté au Pape les grandes dépenſes qu'ils avoient été obligés de faire pour ſoutenir la guerre contre les Maures, les revenus immenſes dont jouiſſoient les Grands-Maîtres des Ordres Militaires de leurs Etats, les déſordres & les guerres civiles que cauſoient les brigues des Seigneurs pour poſſéder ces dignités, le Pape eut égard à leur demande, & réunit pour toujours à la Couronne d'Eſpagne les Grandes Maîtriſes des Ordres de Calatrava, de Saint Jacques & d'Alcantara. Mais la réunion ne s'en fit dans toutes les formes qu'en 1500.

XXIX. Suite des conquêtes de Ferdinand.

En 1488, Ferdinand aſſiégea avec une formidable armée Baça, la plus forte place du Roiaume de Grenade, & l'emporta après un long ſiége. La priſe de cette ville détermina l'oncle du jeune Roi à s'accommoder avec les Rois Catholiques, & il leur offrit toutes les villes qui le reconnoiſſoient pour Souverain, à condition qu'on lui accorderoit un établiſſement digne du rang qu'il tenoit

Le Pape lui procure de nouveaux ſecours.

parmi les Maures. Ferdinand y conſentit ; & Muley lui remit de bonne foi toutes les places de ſa dépendance, & demanda permiſſion de ſe retirer en Afrique avec tous ſes tréſors, & tous les Maures qui le voudroient ſuivre. On la lui accorda à la ſollicitation de la Reine Iſabelle ; & il partit avec quatre mille Maures des plus riches & des plus grands Seigneurs du Roiaume, pour ne jamais revenir en Eſpagne. Innocent VIII combloit de ſes faveurs Ferdinand & ſon épouſe Iſabelle, pour les engager à pourſuivre leurs conquêtes. Il publia l'année ſuivante une Bulle, pour lever des ſubſides dans la Caſtille & dans le Roiaume de Léon, afin de fournir aux frais de cette guerre, en promettant beaucoup d'indulgences à tous ceux qui y contribueroient de leurs biens ou de leur induſtrie. Il les étendoit au Roiaume de Navarre ; & faiſoit dans ſa Bulle un grand détail des progrès que Ferdinand avoit déja faits ſur les infidéles. Il y exhortoit ce Prince à ne pas laiſſer une ſi bonne œuvre imparfaite, eſpérant que Dieu le favoriſeroit dans toutes ſes entrepriſes, pour éteindre entiérement la ſecte de Mahomet dans ſes Etats. Il chargeoit les Evêques d'Avila & de Leon, de recueillir eux-mêmes les aumônes des fidéles avec beaucoup de fidélité, d'établir des quêteurs qui rendroient un compte exact de ce qu'ils auroient reçu, & d'excommunier ceux qui détourneroient l'argent qu'ils auroient amaſſé, pour l'emploier à d'autres uſages.

XXX. Nouvelles conquêtes de Ferdinand.

Ferdinand ne manqua pas de profiter de cette Bulle. Des aumônes qu'il reçut il leva une armée de cinquante mille hommes d'infanterie

ſanterie & de douze mille de cavalerie, qui prirent tous la croix. Il ſe rendit maître de pluſieurs villes, & ſomma le jeune Roi des Maures de lui remettre la ville de Grenade. Sur ſon refus, Ferdinand ſongea à l'attaquer : mais le jeune Roi commença la guerre le premier. Il eut d'abord quelques ſuccès. Mais Ferdinand ne ſe fut pas plutôt mis en campagne, qu'il réduiſit tous ceux qui s'étoient révoltés, reprit toutes les places dont le Roi Maure s'étoit emparé, & l'obligea même à ſe renfermer dans ſa Capitale. L'hiver qui ſuivit cette glorieuſe campagne de 1490 fut emploié aux préparatifs du ſiége de Grenade, qui commença au printems ſuivant. Innocent VIII dans cet intervalle ordonna des prieres à Rome pour le ſuccès des armes des Chrétiens : il alla lui-même en proceſſion à l'égliſe de Sainte Marie du peuple, où il célébra la Meſſe pontificalement. On y fit un diſcours, où l'éloge de Ferdinand & d'Iſabelle ne fut pas oublié. Le Pape adreſſa en même-tems une Bulle à l'Evêque d'Avila, pour établir des Evêques dans les villes dont on s'étoit rendu maître, & pour terminer les conteſtations ſur les limites des Diocèſes dans leſquels il y avoit eu auparavant des Evêques.

intérêt qu'y prend le Pape.

Au mois de Mars 1491, Ferdinand envoia le Marquis de Villena avec trois mille chevaux & dix mille hommes d'infanterie, pour ruiner toutes les petites places des environs de Grenade, & faire le dégât dans la campagne. Son deſſein étoit d'empêcher que les habitans ne puſſent faire la récolte des grains, afin qu'ils fuſſent plus aiſément ré-

XXXI.

L'armée des Chrétiens aſſiége Grenade.

Le camp converti en une ville.

duits par la famine, & que les peuples des villes qu'on auroit ruinées & les gens de la campagne, s'étant retirés dans la capitale, les vivres y fussent plutôt consommés, & la ville plutôt obligée de se rendre. Ferdinand alla lui-même bientôt après aux environs de Grenade avec une armée de cinquante mille hommes. Il avoit avec lui tous les Seigneurs de son Roiaume & un grand nombre de vaillans Officiers, qui s'étoient déja distingués dans les guerres précédentes, entre autres le célébre Gonsalve Fernandez de Cordoue, qu'on surnommoit le grand Capitaine. Ils camperent à une lieue de la ville, bien résolus de n'en point sortir qu'ils ne s'en fussent rendu maîtres. Quand on eut fait des retranchemens, Isabelle Reine de Castille arriva au camp avec les Princes ses enfans, dans la même résolution de ne point quitter que la ville ne fût prise. Le feu aiant pris à sa tente, & l'aiant consumée avec quelques autres, on prit le parti de bâtir des huttes de terre couvertes de tuiles, avec des rues comme dans une ville. Chaque corps aiant pris soin de fortifier son quartier, il se fit du camp une ville fermée de tours & de murailles avec un fossé profond, & quatre rues principales qui répondoient aux quatre portes. Le camp par ce moien devint également asûré, & contre le feu, & contre les sorties presque continuelles que faisoient les assiégés. Cette nouvelle ville qui fut depuis nommée Sainte-Foi, fit perdre courage aux Mahométans. Le Pape ne manqua pas d'en écrire à Ferdinans & à Isabelle, qu'il voioit si zélés pour augmenter la gloire de la Religion; & il ac-

corda beaucoup d'indulgences à ceux qui les aideroient dans une ſi bonne œuvre.

Les Maures vouloient attirer Ferdinand hors de ſes rétranchemens, & l'engager dans un combat général. Mais ce Prince, aſſuré que la famine ſuffiroit ſeule pour le rendre maître de la place, ne voulut point courir le riſque d'une bataille. L'événement juſtifia ſa conduite. Après avoir été huit mois & dix jours devant Grenade, les Maures éprouvant tout ce que la famine a de plus horrible, & ſe voiant ſans vivres & ſans reſſource, furent contraints de ſe rendre à compoſition. XXXII. Priſe de Grenade.

Il ſe paſſa près de deux mois ſans qu'on pût conclure le Traité. L'on convint enfin que le Roi & le peuple de Grenade remettroient au Roi & à la Reine de Caſtille & d'Arragon, la ville de Grenade avec toutes ſes dépendances; qu'à l'avenir les Maures, tant de la ville que du reſte du Roiaume, ne reconnoîtroient point d'autre Souverain que la Reine de Caſtille & ſes ſucceſſeurs; que pour ſûreté de cet accord on donneroit cinq cens perſonnes en ôtage d'entre les enfans & les freres des principaux de la ville; pendant que les Chrétiens prendroient poſſeſſion de la ville & des fortereſſes. Ferdinand & Iſabelle de leur côté, s'engagerent à prendre ſous leur protection tous les Maures qui voudroient reſter en Eſpagne, & à les traiter en tout comme leurs autres ſujets. On permettoit à ceux qui voudroient paſſer en Afrique, de diſpoſer de leurs effets, & de leur fournir des vaiſſeaux pour le voiage. Enfin l'on accorda au Roi des Maures une penſion conſidérable pour l'entretien de ſa famille.

XXXIII. Les chrétiens en prennent poſſeſſion. Deſcription de cette ville.

Les conditions de ce Traité furent exécutées de bonne foi. Le Cardinal de Mendoza Archevêque de Toléde, accompagné d'un grand nombre de Seigneurs ſuivis des meilleures troupes, alla prendre poſſeſſion de la ville & des fortereſſes au nom de la Reine de Caſtille. Il fit arborer ſur les plus hautes tours la croix que l'on portoit devant lui. On plaça en même-tems les étandards de Saint Jacques, de Ferdinand & d'Iſabelle ſur les remparts avec de grandes acclamations. Auſſi-tôt après, le Roi & la Reine s'avancerent du camp vers la ville pour en prendre poſſeſſion. Le jeune Roi de Grenade vint audevant d'eux pour leur en préſenter les clefs. L'entrevûe ſe paſſa avec politeſſe de part & d'autre. Le jeune Roi ſe rerira, & alla prendre poſſeſſion des lieux qu'on lui avoit deſtinés pour ſa réſidence. Ferdinand avec ſon épouſe entra dans Grenade, dont ils ne pouvoient aſſez admirer la beauté. On aſsûre en effet qu'on y comptoit ſoixante mille maiſons, ourre quantité de ſuperbes édifices que le Roi Bulhar y avoit fait élever, avec une ſi prodigieuſe dépenſe, que ſes ſujets crurenr qu'il avoir trouvé l'art de faire de l'or. Les habitans de Grenade étoienr eux-mêmes ſi riches, qu'ils paioient à leur Roi plus d'un million de ducats. Mais cette ville n'eſt maintenant ni auſſi peuplée ni auſſi riche, qu'elle l'étoir lorſqu'elle fut priſe par les Eſpagnols. Sa ſituation & la diſpoſition de ſes tours ſe rapportent aſſez à ce qu'en dit Céſar dans ſes Commentaires. C'eſt la plus grand ville d'Eſpagne & la plus commode en été, à cauſe de la pureté de ſon air & du grand nombre de ſes fontaines. Elle a plus

de quatre lieues de circuit, & eſt entourée de murailles où l'on compte mille trente tours avec leurs crênaux.

XXXIV. On veut forcer les Maures de ſe faire Chrétiens.

Par cette conquête la Religion Chrétienne fut établie dans toute l'Eſpagne, & la Secte de Mahomet entiérement bannie, auſſi bien que la domination des Maures, qui poſſédoient Grenade depuis plus de huit cens ans. Le Pape Alexandre VI donna à Ferdinand & à Iſabelle, pour eux & leurs ſucceſſeurs le titre de Rois Catholiques. Le Roi Recarede avoit eu autrefois le même titre, pour avoir converti les Gots qui étoient Ariens. Ferdinand voulut enſuite contraindre tous les Maures à ſe faire baptiſer, ou à ſortir de ſon Roiaume. Les plus riches paſſerent en Afrique, & les plus pauvres firent ſemblant de ſe convertir. Ferdinand ſe rendit enſuite en Arragon pour tenir les Etats, & s'avança juſqu'à Barcelone pour prendre poſſeſſion des Comtés de Rouſſillon & de Cerdaine, que le Roi de France venoit de lui céder.

XXXV. Etranges moiens que l'on prend pour convertir les Maures.

En 1499 huit ans après ce grand événement, le Gouverneur de Grenade manda au Roi, que les Maures des Montagnes penſoient à ſe révolter, & que ſi l'on ne prenoit de bonnes meſures, leur révolte entraîneroit celle de tout le Roiaume de Grenade. Ferdinand & Iſabelle y allerent, ſous prétexte de faire prendre le bon air de Grenade au jeune Prince Michel, dont la ſanté étoit très-foible. A leur arrivée l'on fit entrer de bonnes troupes dans Grenade. Le Roi aſſembla les Prêtres & les Moines Mahometans, & les renvoia tous à l'Archevêque de Toléde, qui étoit du voiage, pour

ſavoir ſa volonté par la bouche de ce Prélat. L'Archevêque les reçut avec beaucoup d'honneur ; mais après leur avoir dit que le Roi & la Reine avoient été informés de tout ce qu'on avoit fait pour porter les peuples à la révolte, il ajoûta qu'on ne leur pardonneroit point qu'ils n'embraſſaſſent la Religion Chrétienne, & n'exhortaſſent les habitans de Grenade à ſuivre leur exemple. Les prêtres & les moines Mahométans, conſternés d'une telle propoſition, promirent tout ce qu'on voulut. Alors on leur fit beaucoup d'amitié : le Roi & la Reine leur donnerent de beaux habits : on travailla à les gagner, par des moiens qu'on ne connoiſſoit pas dans les beaux ſiécles de l'Egliſe, & le nombre de ceux qui recevoient le Baptême devint ſi grand, qu'on fut obligé d'omettre les cérémonies.

XXXVI. Suites de ces converſions forcées.

Le Roi & la Reine partirent enſuite pour Séville : mais auſſi-tôt après leur départ les troubles recommencerent, & l'on inſulta publiquement aux nouveaux Chrétiens. L'Archevêque de Tolède, qui étoit reſté à Grenade, fit publier une Ordonnance par laquelle il étoit défendu ſous peine de punition corporelle, de parler mal de la Religion Chrétienne, & d'offenſer ceux qui l'auroient embraſſée. Pour intimider davantage les infidéles, il fit arrêter un Prince nommé Zegri, qui avoit beaucoup de crédit parmi les Maures, & lui fit entendre qu'il devoit ſe faire Chrétien, ou s'attendre à perdre la liberté. Sur le refus qu'il fit de renoncer à Mahomet, on le traita ſi durement, qu'il conſentit à écouter ceux qui vouloient l'inſtruire. L'Archevêque s'en chargea lui-même, & le baptiſa. L'exemple de cette converſion, qui ne devoit pas être fort

ſolide, fut ſuivi par les plus diſtingués d'entre les Maures. On brûla en même tems plus de cinq mille exemplaires de l'Alcoran. Ceux qui n'avoient point embraſſé le Chriſtianiſme, ou qui ne l'avoient fait que par contrainte, furent indignés de cette injure faite à Mahomet. Ils prirent les armes, barricaderent les rues, & en moins de deux heures, il y eut plus de cent mille hommes ſous les armes. Le Gouverneur fit entrer des Soldats dans la ville, diſſipa la ſédition par ſon autorité, & le Prince Zegri appaiſa le peuple par ſes remontrances.

Le Roi aiant été informé de cette révolte envoia ſur les lieux un Commiſſaire, pour faire des informations & punir les coupables. Mais en même tems il fit publier une amniſtie générale pour tous ceux qui embraſſeroient de bonne foi la Religion Chrétienne & recevroient le Baptême. Le Commiſſaire en fit pendre quelques uns, & en mit d'autres dans les fers. Ils demanderent bientôt à embraſſer le Chriſtianiſme pour obtenir leur liberté. Il y en eut juſqu'à cinquante mille qui furent baptiſés, & leurs Moſquées furent changées en Egliſes. Mais comme tout ce changement n'étoit que l'effet de la violence, & que l'eſprit n'étoit point éclairé, ni le cœur véritablement changé, la révolte recommença l'année ſuivante 1500, & tous ces peuples renoncerent au Chriſtianiſme avec d'autant plus d'ardeur, qu'ils avoient eu plus de peine à l'embraſſer.

VIII.

L'Archevêque de Toléde qui travailloit alors avec tant de zéle à abolir dans le Roiaume de Grenade la Religion de Mahomet, étoit

XXXVII. François Ximenès Ar-

chevêque de Tolède.

le célébre Ximenès, dont il eſt à propos de rapporter l'hiſtoire avec quelque étendue. Il étoit de la vieille Caſtille, & ſe nommoit François Ximenès de Ciſneros. Il étudia à Alcala & à Salamanque. Enſuite il alla à Rome; & aiant été volé dans ſon voiage, il n'en rapporta qu'une Bulle pour la premiere prébende qui vacqueroit. L'Archevêque de Tolède la lui refuſa, & le fit mettre en priſon dans la tour d'Ucéda, où un prêtre qui y étoit priſonnier depuis long-tems, lui prédit qu'il ſeroit un jour Archevêque de Tolède. Quand il eut été mis en liberté, il obtint un bénéfice dans le Diocèſe de Siguença, où le Cardinal Gonçalés Mendoza qui étoit Evêque, le fit ſon grand Vicaire. Ximenès entra quelque tems après chez les Cordeliers de Tolède, & y fit ſes vœux. Se voiant accablé de viſites, il ſe retira dans une ſolitude nommée Caſtanel. A ſon retour à Tolède, la Reine Elizabeth de Caſtille le choiſit pour ſon Confeſſeur. Le Cardinal de Mendoza, qui avoit paſſé du ſiége de Siguença à celui de Seville, & enfin à celui de Tolède, étant mort en 1495, il y eut une infinité de brigues de la part des Grands de Caſtille, pour mettre ce riche bénéfice dans leur maiſon. La plus forte fut celle du Roi Catholique Ferdinand, qui ſollicitoit pour l'Archevêque de Sarragoſſe ſon fils naturel. Mais Iſabelle à qui cette nomination appartenoit en qualité de Reine de Caſtille, ſe détermina en faveur de Ximenès ſon confeſſeur. Sans rien dire de ſon deſſein, elle fit expédier le brevet avec le nom du pourvû en blanc, qu'elle remplit elle-même de celui de Ximenès. Elle envoia auſſi-tôt à Rome pour obtenir des Bulles confirmatives, qui lui furent accor-

dées. Elle les reçut en Carême, & aiant fait venir ſon Confeſſeur, elle tira de ſa poche les Bulles du Pape, & les lui donna en diſant : Voici des lettres que je viens de recevoir ; voiez un peu ce que le Pape me marque. Ximenès fut fort ſurpris, quand il vit que le deſſus étoit conçu en ces termes : A notre vénérable frere François Ximenès élu Archevêque de Toléde. Il ſe contenta de baiſer ces lettres ſans les ouvrir ; & les rendant à la Reine : Madame, lui dit-il, ces lettres ne s'adreſſent pas à moi. Il ſe retira auſſi-tôt, & partit pour ſe rendre dans ſon couvent de Caſtanel, & y paſſer la ſemaine Sainte, paroiſſant bien réſolu de ne point accepter l'Archevêché de Toléde.

La Reine fut très-édifiée de ſon refus, & elle n'en eut que plus d'ardeur pour l'engager à ſe rendre au choix qu'elle avoit fait de lui. Mais Ximenès réſiſta conſtamment aux efforts de la Reine ; & il fallut, pour le vaincre, un commandement exprès du Pape. Alors il ſe rendit ; mais à condition qu'il ne quitteroit jamais l'Egliſe de Toléde ; qu'on ne chargeroit d'aucune penſion cet Archevêché, l'un des plus riches de toute la Chrétienté ; & qu'on ne donneroit aucune atteinte aux priviléges & aux immunités de ſon Egliſe. Ximenès célébra à Burgos, qui étoit alors la capitale de la Caſtille, le mariage de l'Infante Jeanne avec l'Archiduc Philippe d'Autriche, & il ne prit poſſeſſion de ſon Archevêché que deux ans après en 1498. Il fut reçu à Toléde avec une magnificence extraordinaire. Ses premiers ſoins furent de pourvoir aux beſoins des pauvres, de viſiter les Egliſes & les hôpitaux, de purger ſon Diocèſe des uſuriers & des lieux de-

XXXVIII. Ximenes travaille au bien de l'Egliſe d'Eſpagne.

débauche. Il caſſa les juges qui rempliſſoient mal leurs fonctions, & mit en leur place des perſonnes dont il connoiſſoit la probité & le déſintéreſſement.

XXXIX. Reglemens que Ximenès dreſſe dans un Synode.

Enſuite il ſe rendit à Alcala, où il tint un Synode, dont il fit lui-même l'ouverture par un diſcours très-touchant ; & peu de tems après il en aſſembla un autre à Talavera. Voici quelques-uns des réglemens qui y furent dreſſés. Tous les Dimanches & Fêtes les Curés après la grand-Meſſe expliqueront l'Evangile au peuple d'une maniere ſimple mais ſolide ; & le ſoir ils aſſembleront leurs paroiſſiens, & particuliérement les enfans, pour les inſtruire de la Doctrine Chrétienne. Pour faciliter aux Curés l'exécution de ce réglement, Ximenès fit compoſer des inſtructions en forme de Catéchiſme qui furent depuis d'une très-grande utilité. On permit à tous les Prêtres de s'abſoudre les uns les autres des cas mêmes qui étoient réſervés à l'Archevêque. On rétablit l'uſage ancien de mettre de l'eau bénite à l'entrée des égliſes. On ordonna à tous les Juges de juger les parties ſur le champ ſans écriture & ſans frais, ſi les cauſes étoient de peu de conſéquence ; & pour ce qui regardoit les grandes affaires, il fut réglé qu'après les informations faites, on laiſſeroit à chacun la liberté de produire ſes raiſons par écrit, de répondre à celles de ſes parties, mais une fois ſeulement ; & que le vingtiéme jour au plûtard, on donneroit une ſentence définitive. On régla en particulier les procédures contre les Eccléſiaſtiques, & l'on ordonna que ſi les accuſations étoient légéres, ils ſeroient abſous ou condamnés par les Officiaux, ſans bruit & ſans procédures ; que ſi les fautes

étoient conſidérables, ils ſeroient promptement jugés avec beaucoup de ciſconſpection & ſans éclat. On preſcrivit aux Paſteurs d'avoir ſoin dès le commencement du Caréme de confeſſer leurs paroiſſiens, & de n'accorder la Communion Paſchale, qu'à ceux qui auroient obſervé ce réglement. On leur ordonna auſſi d'envoier à l'Archevêque, ou à ſes Vicaires généraux de Toléde où d'Alcala, un mémoire exact de tous ceux qui n'auroient point fait la Communion Paſchale, afin qu'il y fût pourvû par ſon autorité. L'exécution de ce réglement pouvoit être ſujette à de grands inconvéniens & donner occaſion à bien de communions indignes. Il fut arrêté qu'il y auroit dans toutes les Paroiſſes un regiſtre, où l'on écriroit exactement les noms de ceux qui ſeroient baptiſés, de leurs peres, meres, parrains, marraines, & des témoins préſens au Baptême, avec l'année, le mois & le jour où on le recevroit. Enfin ce Prélat ordonna que l'on tiendroit exactement un Synode tous les ans, & le Concile de Trente a renouvellé ce réglement dans le ſiécle ſuivant.

XL. Ximenès travaille à la réformation des Cordeliers.

Ximenès travailla enſuite à la réforme de l'Ordre de Saint François dans les Roiaumes de Caſtille & d'Arragon. Au ſeul nom de réforme, tous les Cordeliers ſe ſouleverent. Ils mirent tout en œuvre pour décrier l'Archevêque de Toléde, & pour lui faire perdre l'eſtime que la Reine avoit pour lui. Mais ce fut inutilement : cette Princeſſe promit au Prélat d'emploier ſon crédit à Rome, pour obtenir du Pape la commiſſion dont il avoit beſoin pour cette bonne œuvre ; & elle tint ſa promeſſe. Le Général des Cordeliers s'étant adreſſé le premier à Alexandre VI, lui repréſenta

que ſon Ordre aiant beſoin de réforme, il prioit Sa Sainteté de lui accorder la permiſſion de remédier à pluſieurs déſordres qui s'y étoient gliſſés. Le Pape approuva ce deſſein, permit au Général de l'exécuter quand il voudroit, & lui fit expédier tous les brefs dont il pouvoit avoir beſoin. L'Ambaſſadeur d'Eſpagne à Rome, chargé par Iſabelle de demander au Pape cette commiſſion pour Ximenès, aiant appris du Pape qu'il avoit donné ſes ordres au Général des Cordeliers, & que ce Religieux devoit partir au premier jour pour les aller exécuter, en informa la Reine qui en fut fort ſurpriſe. Le Général ſe préſenta devant cette Princeſſe, & déclama beaucoup contre Ximenès. La Reine indignée de ce procédé, lui demanda avec vivacité, s'il penſoit à ce qu'il étoit, & à qui il avoit l'honneur de parler : Oui, Madame, répondit le Général, je ſai que je parle à la Reine Iſabelle, qui n'eſt qu'un peu de cendre & de pouſſiere comme moi. En achevant ces paroles, il ſortit de l'audience ; & ſe voiant abandonné de toutes les perſonnes de conſidération, il prit la réſolution de s'en retourner à Rome.

XLI. Ximenès vient à bout de réformer les Cordeliers.

Cependant comme il vouloit ſe faire honneur de la réforme qu'il ne pouvoit éviter, il demanda au Pape la permiſſion de nommer des Commiſſaires de l'Ordre, pour y travailler avec ceux que la Reine avoit déja nommés ; ce que le Pape lui accorda. Les Commiſſaires étant arrivés en Caſtille, furent fort mal reçus : l'autorité que l'Archevêque avoit par lui-même, jointe à la protection de la Reine, fit qu'on ne les écouta preſque point. Ils s'en plaignirent au Conſeil, où ils ne trouverent pas les eſprits diſpoſés en leur faveur.

Comme ils ne gagnoient rien, ils retournerent à Rome, après avoir fait ſignifier qu'ils s'oppoſoient à tout ce qu'on entreprendroit au préjudice de leur commiſſion. Leur premier ſoin fut d'animer le Pape contre la Reine Iſabelle & contre Ximenes. Ils lui repréſenterent que l'intérêt de Rome étoit de faire ſentir ſon autorité, & qu'il ne devoit point ſouffrir qu'on la méprisât impunément : ils gagnerent auſſi la plûpart des Cardinaux. Alexandre VI voulut d'abord s'oppoſer à la réforme à laquelle Ximenès travailloit : mais comme il avoit beſoin de l'Eſpagne, & qu'il n'étoit pas prudent de faire un trop grand éclat, on lui conſeilla de ſe contenter pour le préſent, de ſuſpendre le pouvoir des Commiſſaires juſqu'à nouvel ordre. Ce fut le parti qu'il prit. La Reine voiant cette oppoſition, réſolut d'abandonner cette affaire. Mais Ximenès ſut l'engager à continuer d'appuier ſon deſſein ; & elle agit avec tant de vivacité auprès du Pape, que non-ſeulement il leva l'interdit des Commiſſaires, mais qu'il nomma expreſſément l'Archevêque lui-même, avec deux autres Evêques, pour finir cette affaire en dernier reſſort. Ximenès entreprit donc la réforme des Cordeliers, & y travailla avec tant de zéle & d'application, qu'il en vint heureuſement à bout, & la ſoutint depuis avec beaucoup de fermeté. Cette réforme mit les Cordeliers à peu près ſur le pied où ils ſont aujourd'hui. Ainſi on peut juger ſur quel pied ils étoient auparavant. L'Archevêque obtint encore du Pape par un Bref du vingt-troiſiéme de Juin 1498 la qualité de Commiſſaire Apoſtolique, pour la réformation des Egliſes exemptes & des perſonnes privilégiées.

de ſon Diocèſe, & généralement pour tout ce qu'il jugeroit néceſſaire au bien de ſon Egliſe.

IX.

XLII. Alliance entre le Portugal & la Caſtille.

L'Infant Dom Juan fils unique du Roi Ferdinand & de la Reine Iſabelle étoit mort l'année précédente à l'âge de dix-huit ans ; & par cette mort la ſucceſſion des Roiaumes de Caſtille & d'Arragon paſſa à Iſabelle ſœur aînée de Dom Juan, qui venoit d'épouſer Emmanuel Roi de Portugal. Cette jeune Reine mourut au mois d'Août de cette même année 1498, une heure après être accouchée d'un Prince, qui ne vécut que deux ans. Emmanuel épouſa en ſecondes nôces l'année 1500 par diſpenſe d'Alexandre VI Marie de Caſtille ſœur d'Iſabelle ſa premiere femme ; & il eut de ce ſecond mariage ſept princes & trois Princeſſes. Philippe Archiduc d'Autriche avoit épouſé quatre ans auparavant Jeanne de Caſtille, qui étoit la ſeconde fille du Roi Ferdinand & de la Reine Iſabelle, & l'aînée de Marie ſeconde femme d'Emmanuel Roi de Portugal. C'eſt de ce mariage qu'eſt venu l'Empereur Charles-Quint, dont nous parlerons dans la ſuite.

XLIII. Mort de la Reine Iſabelle de Caſtille. ſon teſtament. Troubles qui en ſont la ſuite.

Iſabelle Reine de Caſtille mourut en 1504. Elle fit le jour de ſa mort un teſtament, par lequel elle conſtituoit l'Archiducheſſe Jeanne ſa fille aînée, ſon unique héritiere de la Caſtille & des Roiaumes qui en dépendoient ; voulant néanmoins que l'Archiduc ſon mari y regnât avec elle. Le teſtament ajoûtoit, que ſi la maladie ou quelque autre cauſe empêchoit la Princeſſe de gouverner les Etats qui lui étoient échus, ou ſi elle-même ne vouloit pas abſolument ſe charger du gouvernement

de la Caſtille & des Roiaumes qui en dépendoient, on ſe conformeroit à ce qui avoit été réglé deux ans auparavant dans l'aſſemblée des Etats généraux du Roiaume, à la priere des peuples; que le Roi Ferdinand prendroit la Regence en la place & au nom de l'Archiducheſſe, juſqu'à ce que Charles ſon petit-fils eût atteint l'âge de vingt ans accomplis. Elle ordonna encore, qu'outre l'adminiſtration des trois grandes Maîtriſes des Ordres militaires de Saint Jacques, de calatrava, & d'Alcantara, accordées par le Saint Siége au Roi Ferdinand, il jouiroit de la moitié de tous les revenus que la Caſtille tiroit de toutes les Iſles & de la terre ferme nouvellement découvertes par les Eſpagnols dans le nouveau monde, ſans y comprendre vingt-cinq mille ducats qu'il prendroit tous les ans ſur les revenus de la Couronne. Elle nomma pluſieurs exécuteurs de ſon teſtament, dont les principaux furent le Roi Ferdinand ſon époux & Ximenès Archevêque de Toléde. Ce Teſtament occaſionna de grands troubles dans la Caſtille, entre l'Archiduc Philippe époux de la Princeſſe Jeanne, & le Roi Ferdinand, qui ſe diſputerent l'adminiſtration de la Caſtille, dont la Princeſſe Jeanne étoit incapable à cauſe d'une maladie qui l'avoit rendue folle.

XLIV. Mort de Philippe I. Cette mort augmente la maladie de la Reine Jeanne.

L'Archiduc Philippe ſon époux fut reconnu Roi par tous les Grands de Caſtille; mais il mourut cinq mois après à la fin de Septembre 1506 à l'âge de vingt huit ans. Il laiſſa deux Princes Charles & Ferdinand, & une Princeſſe nommée Marie, qui épouſa dans la ſuite Louis Roi de Hongrie. La mort de Philippe augmenta encore la maladie de la Reine Jeanne. Elle fait ouvrir le cer-

Quelque ſoin qu'on prît de cacher ſes folies,

cueil de ſon mari.

il ſembloit qu'elle s'appliquât à les faire éclater. Le jour de la Touſſaint elle voulut aller à la Chartreuſe de Miraflorès où l'on avoit mis en dépôt le corps du Roi ſon époux juſqu'à ce qu'il fût inhumé à Grenade, comme il l'avoit ordonné. Après y avoir fait ſes dévotions, il lui prit envie de faire ouvrir ſon tombeau pour avoir la triſte conſolation de le voir. On lui repréſenta tout ce qui étoit capable de l'en détourner: mais bien loin d'y avoir égard, elle s'emporta, & commanda avec menaces qu'on lui obéît. On ouvrit donc le tombeau & on en tira le cercueil. Le Nonce du Pape, les Ambaſſadeurs de l'Empereur Maximilien & du Roi Ferdinand, & quelques Evêques y furent appellés. Quoique le corps n'eût preſque plus la figure d'homme, la Reine le regarda & le toucha pluſieurs fois ſans répandre une ſeule larme; après quoi on referma le cercueil, qu'elle fit couvrir d'étoffes d'or & de ſoie. Elle vécut juſqu'en 1555. Ferdinand ſon pere fut déclaré Régent de la Caſtille, juſqu'à ce que Charles de Luxembourg fils de Jeanne la folle fût en état de gouverner. Nous ſommes obligés de renvoier à l'hiſtoire du ſeiziéme ſiécle la fin du Regne de Ferdinand d'Arragon, qui ne mourut que l'an 1516.

X.

XLV. Ximenès fonde l'Univerſité d'Alcala.

Ximenès Archevêque de Toléde fut proprement celui qui gouverna l'Eſpagne ſous les regnes de Ferdinand, d'Iſabelle, de Jeanne, de Philippe & de Charles. Nous n'entrerons point dans le détail de la vie de ce Prélat, qui paſſe pour un grand politique. Nous n'en rapporterons que ce qui a plus de rapport à notre objet. Avant ſon voiage de Grenade, dont

nous avons parlé, il en avoit fait un à Alcala, & dès-lors il avoit réſolu d'y établir une Univerſité ſur le modéle de celle de Paris, la plus célébre de toute l'Europe. Ce n'eſt pas que ce Prélat en ſoit le premier fondateur; puiſqu'il y avoit fait lui-même ſes premieres études: mais outre qu'elle ne portoit pas le titre d'Univerſité, c'étoit ſi peu de choſe en comparaiſon de ce qu'elle devint depuis par ſes ſoins, ſes bienfaits, & les priviléges qu'il lui obtint, qu'elle fait gloire de le reconnoître pour ſon fondateur. Les premiers commencemens en furent foibles, comme dans tous les grands établiſſemens; mais dans la ſuite cette Univerſité eſt devenue une des plus célébres de l'Eſpagne. On jetta la même année 1499 les fondemens du principal Collége, qu'on nomma de Saint Ildephonſe. Pierre Gumiel un des plus habiles architectes de ſon tems, en donna le deſſein & ſe chargea de la conduite de l'ouvrage.

XLVI. ce prélat travaille à la Bible polyglotte.

L'Archevêque de Tolède commença en 1502 à travailler au grand projet d'une Bible Polyglotte, c'eſt-à-dire, en pluſieurs Langues. Dans ce deſſein il fit venir d'Alcala à Tolède un grand nombre de ſavans hommes dans les langues Grecque, Hébraïque, Arabe & autres, dont la connoiſſance eſt néceſſaire pour la parfaite intelligence de l'Ecriture Sainte, & que ce Prélat avoit autrefois appriſes exactement. On trouve dans cette Bible le Texte Hébreu de la maniere dont les Juifs le liſent; la Verſion Grecque des Septante; la Verſion Latine de Saint Jérôme: & enfin les paraphraſes Chaldaïques d'Onkelos ſur les cinq livres de Moyſe ſeulement: & l'on a joint une Traduction litterale au Grec de Septante. Il y a

deux Préfaces à la tête : la premiere adreſſée à Leon X, parce que cette Bible ne fut imprimée qu'en 1515 ; & l'on y remarque que Ximenès qui en eſt l'auteur, y dit en termes formels, qu'il eſt très-utile à l'Egliſe de donner au public les originaux de l'Ecriture Sainte, ſoit parce qu'il n'y a aucune traduction qui puiſſe parfaitement repréſenter ſes originaux, ſoit parce qu'on doit, ſelon le ſentiment des Saints Peres, avoir recours au Texte Hébreu pour les livres de l'ancien Teſtament, & au Grec pour ceux du nouveau. La ſeconde Préface ſemble n'être pas de Ximenès, parce que tout ce qu'il a dit dans la premiere en faveur du Texte Hébreu y eſt détruit ; puiſqu'on y lit que l'ancienne verſion Latine a été placée entre le Texte Hébreu & celui des Septante, comme entre la Sinagogue & l'Egliſe Orientale, pour repréſenter Jeſus-Chriſt entre deux larrons. Une comparaiſon ſi ridicule ne paroît pas digne de Ximenès, outre qu'elle contredit la premiere Préface qui eſt certainement de ce Prélat.

On n'a pas fait difficulté de corriger les traductions Grecque & Latine ſur le Texte Hébreu, & ſouvent même aſſez mal à propos, & ſans aucune néceſſité ; ce qui eſt arrivé principalement dans la Verſion des Septante, qu'on a réformée ou plutôt corrompue en pluſieurs endroits, pour la rendre plus conforme à l'original Hébreu. L'on a fait la même choſe à l'égard de la Vulgate. Comme les exemplaires Latins en étoient fort défectueux, on s'eſt auſſi donné la Liberté de la réformer, non-ſeulement ſur d'anciens exemplaires Latins, mais même ſur le Texte Hébreu ; de ſorte qu'on ne s'eſt pas contenté d'en ôter les fautes des co-

piſtes, mais on en a retranché pluſieurs choſes qu'on a crû n'y devoir pas être. L'Archevêque de Toléde ne jugea pas à propos de donner d'autres paraphraſes chaldaïques que celle d'Onkelos ſur le Pentateuque. Il fit néanmoins traduire en Latin les autres paraphraſes, après en avoir retranché les fables du Talmud; mais il ſe contenta de les mettre dans la bibliothéque d'Alcala, & ne les publia pas, parce que la mort le prévint.

Pour ce qui eſt du nouveau Teſtament, on y voit le Texte Grec imprimé ſans accens & ſans eſprits, parce qu'en effet les plus anciens manuſcrits n'en ont point, & qu'on a crû parlà mieux repréſenter les originaux Grecs. C'eſt ce qu'on n'a pourtant point obſervé dans l'édition des Septante, parce que c'eſt une verſion de l'Ecriture & non pas un Texte original. Les exemplaires qu'avoit l'Archevêque étoient aſſez bons; mais pour les avoir voulu réformer ſur le Texte Hébreu, on les a corrompus en pluſieurs endroits, parce qu'alors on ignoroit la véritable maniere de corriger les exemplaires Grecs. Cependant on a réimprimé depuis cette même édition d'Alcala dans la Bible d'Anvers ou de Philippe II, dans la Poliglotte de Paris de M. le Jay, dans la Bible à quatre colomnes attribuée à Vatable. Outre la Bible dont nous venons de parler, Ximenès fit encore un Dictionnaire des mots Hébreux & Chaldaïques de la Bible, qu'on trouve à la fin dans pluſieurs exemplaires; mais qui manque dans la plûpart par la négligence de ceux qui les firent relier après la mort de ce Prélat. On travailla à cette Bible pendant plus de douze ans: Ximenès s'y appliqua lui-même avec beaucoup d'aſſiduité, & en fit toute la dépen-

ſe, qui monta à des ſommes immenſes. Il achera quatre mille écus ſept exemplaires en Hébreu. Il donna tout ce qu'on voulut pour des manuſcrits Grecs & Latins, anciens de huit cens ans. Nous aurons encore occaſion de parler dans le volume ſuivant de Ximenès qui ne mourut qu'en 1517.

XI.

XLVII. Affaires de l'Egliſe & du Roiaume de portugal. Découverte de l'iſle de Madere & des Indes Orientales.

Jean I dit le Grand regnoit en Portugal au commencement du quinziéme ſiécle. En 1415 il fit une expédition en Afrique, & prit Ceuta la veille de l'Aſſomption. Les Portugais animés par la libéralité d'Henri ſon fils, découvrirent en 1420 de nouvelles Iſles & de nouvelles Nations dans la vaſte étendue de l'Océan. La flotte que ce Prince avoit envoiée, découvrit d'abord entre Lisbonne & les Iſles fortunées, une autre Iſle, petite à la vérité, mais excellente pour la bonté de l'air & du terroir, à laquelle on donna le nom de Madere, parce qu'elle étoit remplie de bois taillis. De-là, pouſſant plus avant le long des Côtes de l'Afrique, la flotte pénétra juſqu'aux extrêmités de l'Orient, & découvrit encore les Indes Orientales, qui juſqu'alors avoient été inconnues, du moins du côté de la mer. Les trois chefs de cette navigation ſi difficile, furent Jean Gonſalve & Triſtan, qui réunirent cette Iſle de Madere au Roiaume de Portugal; & Gilles Annius; qui fit connoître la Religion Chrétienne aux Nations que l'on venoit de découvrir. Afin d'exciter les Portugais à entreprendre encore de ſemblables voiages, le Duc Henri obtint du Pape Martin V, que tout ce qu'ils découvriroient depuis le promontoire de Ganare juſqu'aux extrêmités des Indes, leur appartiendroit: ce qui fut confir-

mé par les Papes ſes ſucceſſeurs, comme on le voit par différentes Bulles. On ne conçoit pas trop quel droit pouvoit avoir le Pape ſur ces nouveaux pays que l'on découvroit.

En 1429, le Duc de Bourgogne épouſa en ſecondes nôces à Bruges en Flandres Iſabelle fille de Jean Roi de Portugal. Ce fut dans cette occaſion que pour rendre plus ſolemnelle la cérémonie de ſon mariage, il inſtitua l'Ordre des Chevaliers de la Toiſon d'or, qui dans la ſuite eſt paſſé aux Archiducs & aux Rois d'Eſpagne. Cet Ordre fut d'abord compoſé de vingt-quatre Chevaliers nobles & d'une vie exempte de reproches. Enſuite ce Prince en augmenta le nombre juſqu'à trente-un, & ordonna que lui & ſes ſucceſſeurs en ſeroient les chefs & les Grands-Maîtres. Le Roi d'Eſpagne, comme héritier de la maiſon de Bourgogne ſe fait encore aujourd'hui honneur d'en être le chef, & de le conſerver dans ſon éclat, non-ſeulement par la nobleſſe & la dignité, mais encore par le petit nombre de ceux qu'il y admet.

XLVIII. Etabliſſement de l'Ordre de la Toiſon d'or.

Jean Roi de Portugal ſurnommé le Grand & le pere de la patrie, mourut à Lisbonne en 1433, âgé de ſoixante & ſeize ans, après en avoir regné quarante-huit. Le peuple le nomma le Roi d'heureuſe mémoire, à cauſe de ſes grandes actions pendant la paix & pendant la guerre. On l'enterra avec beaucoup de pompe à Alliombare dans un monaſtere de l'Ordre de Saint Dominique, qu'il avoit fait bâtir, pour reconnoître la protection de Dieu dans une victoire remportée ſur les Caſtillans, & qui eſt devenu la ſépulture des Rois de Portugal. Il laiſſa pluſieurs enfans de Phillippe ſon

XLIX. Mort du Roi Jean I. Son fils Edouard lui ſuccéde.

épouſe morte en 1414, & un fils naturel nommé Alphonſe, premier Duc de Bragance. C'eſt de cet Alphonſe que la famille qui regne aujourd'hui en Portugal tire ſon origine. Edouard fils aîné de Jean lui ſuccéda à l'âge de quarante-deux ans, aiant déja pluſieurs enfans de ſa femme Eléonore d'Arragon. Son aîné fut Alphonſe, à qui les Portugais donnerent pour la premiere fois la qualité de Prince du vivant de ſon pere. Il obtint du Pape que les Chevaliers de l'Ordre de Saint Jacques & de Saint Jean ſeroient diſpenſés de leur vœu de chaſteté, & pourroient ſe marier. S'étant retiré en 1438 dans un monaſtere pour éviter la peſte qui affligeoit ſon Roiaume, il en fut attaqué & mourut âgé de quarante-ſept ans dans la cinquiéme année de ſon regne. Il avoit fait, un an ou deux avant ſa mort, une entrepriſe ſur Tanger en Afrique, qui lui fut très-funeſte. Les Portugais enveloppés par une multitude d'ennemis, furent obligés de compoſer avec le Roi de Fez, s'engager à rendre Ceuta, & laiſſerent en ôtage Ferdinand frere du Roi. Sur le refus qu'on fit en Portugal de remettre aux infidéles une place ſi importante, l'Infant Ferdinand fut retenu en priſon où il mourut en odeur de ſainteté l'an 1443. Edouard eut pour ſucceſſeur Alphonſe V l'aîné des trois Princes qu'il avoit eus d'Eléonore fille de Ferdinand Roi d'Arragon & de Sicile. Cette Princeſſe fut d'abord reconnue pour Régente du Roiaume, & eut la tutelle du Roi ſon fils, qui n'avoit que ſix ans. Mais enſuite elle fut contrainte de ſe retirer en Caſtille, où elle mourut miſérablement. Les Portugais après l'avoir chaſſée, choiſirent Pierre Duc de Conimbre & oncle

du jeune Roi, pour gouverner le Roiaume.

XII.

En 1458, Alphonſe accompagné de ſon frere Fernand Grand-Maître de l'Ordre de Chriſt, de ſon oncle, & de l'élite de la Nobleſſe de ſon Roiaume, s'embarqua pour l'Afrique & mit pied à terre à Alcaçar près de Ceuta, malgré la réſiſtance des Maures qui bordoient le rivage. Il attaqua la place & l'emporta dès le premier aſſaut. Il y mit un Gouverneur & alla à Ceuta. A peine fut-il parti, que le Roi de Fez inveſtit Alcaçar avec trente mille chevaux & une très-nombreuſe infanterie. Il fit battre la place avec plus de cinquante piéces d'artillerie. Les aſſiégés ſe défendirent avec une valeur incroiable. Les vivres leur aiant manqué, ils mangérent tous leur chevaux, excepté trente avec leſquels trente Portugais choiſis firent une ſortie ſur les Maures, & montrerent un courage qui tenoit du prodige. Les Maures aiant continué le ſiége toute l'année, ſe retirerent après avoir perdu plus de cent mille hommes, & abandonnerent aux aſſiégés une partie de leurs canons & de leurs bagages. Au retour de cette expédition, Alphonſe inſtitua un nouvel ordre de Chevaliers, appellés de l'Epée, dont il fixa le nombre à vingt-ſept, qui étoit le nombre de ſes années. Il eut de grands démêlés avec Ferdinand Roi de Caſtille. Il vint en France demander du ſecours à Louis XI qui étoit à Tours, mais ſa négociation n'eut pas grand effet : ce qui lui fit prendre la réſolution de deſcendre du Trône pour paſſer dans la Terre-Sainte. Il écrivit à l'Infant Dom Jean ſon fils, lui ordonna de ſe faire proclamer Roi de Portugal, & s'étant déguiſé quitta la

L. Regne d'Alphonſe V ſurnommé l'Africain.

Cour de France pour aller exécuter ſon deſſein. Deux jours après, Ravinet Gentilhomme Normand l'aiant reconnu, en donna avis à ſes gens, qui vinrent le joindre, & à force d'inſtances l'engagerent à retourner dans ſes Etats. Dès qu'il fut arrivé, D. Jean ſon fils lui remit le ſceptre, qu'il n'avoit pris que par ſon ordre. Alphonſe mourut de la peſte en 1481 âgé de quarante-neuf ans, après en avoir regné quarante-trois. Il laiſſa de la Reine Iſabelle morte en 1455, Jean ſon ſucceſſeur, & une Princeſſe nommée Jeanne, qui refuſa l'alliance de l'Empereur Maximilien I, celle de Charles VIII Roi de France, & de Richard III Roi d'Angleterre, pour conſacrer à Dieu ſa virginité.

XIII.

LI. Regne de Jean II dit le Grand.

Jean II dit le Grand, fut proclamé Roi le lendemain de la mort de ſon pere. Deux ans après, il fit arrêter & punir de mort le Duc de Bragance. Ce fut ſous ſon Regne que les portugais & les Eſpagnols pénétrerent dans des pays inconnus juſqu'alors. Ces nouvelles découvertes ſont un des plus grands événemens du quinziéme ſiécle. Elles ouvrirent une porte aux Chrétiens, pour porter la connoiſſance de Jeſus-Chriſt dans les contrées les plus éloignées; & donnerent à l'égliſe le moien d'étendre ſes branches d'un bout de l'univers à l'autre. Nous ne croions pas devoir paſſer légerement ſur un pareil événement, qui intéreſſe d'une maniere ſi particuliere la Religion.

découverte du nouveau monde.

LII. Chriſtophe colomb commence

On commença à découvrir les Indes Occidantales l'an 1485. Cette découverte ſe fit par les ſoins de Chriſtophe Colomb. Il étoit né dans un petit bourg près de Génes. Après avoir étudié

étudié la Coſmographie & l'Aſtronomie, il s'appliqua à la navigation. Il paſſa d'abord en Portugal avec Doria, que la République de Gènes envoioit au Roi Jean en qualité d'Ambaſſadeur. Il épouſa à Lisbonne la fille de celui qui avoit découvert les Iſles de Madere & de Porto-Sancto. Ce fut alors qu'il conçut le deſſein de découvrir les Indes Occidentales. Mais comme il ne pouvoit ſoutenir ſeul une telle entrepriſe, il la propoſa au Roi de Portugal, auquel il demanda de ſi grands avantages, que ce Prince eſſaia d'en faire la découverte par un autre ſur les inſtructions de Colomb. Il fit donc partir ſecrettement une Caravelle, ſous prétexte d'envoier des vivres aux Iſles du Cap verd. Celui qui la commandoit ne ſachant ni l'aſtronomie ni la navigation, ne put ſuivre la route que Colomb avoit marquée. A ſon retour il perſuada au Roi Jean, que tout ce que lui avoit fait eſpérer ce Génois étoit une chimére.

à découvrir les Indes Occidentales.

Colomb n'aiant pas été écouté favorablement du Roi de Portugal, paſſa en Caſtille, & expoſa ſon deſſein à un Seigneur, qui le préſenta au Roi Ferdinand. Ce Prince chargea le Prieur de Prado, depuis Archevêque de Grenade, d'examiner le projet propoſé. Ceux qui furent choiſis pour cet examen, n'étant point aſſez habiles, n'y purent rien comprendre, & renvoièrent Colomb, qui, rebuté de tant d'obſtacles, voulut paſſer en France, & de là en Angleterre, pour avoir des nouvelles de ſon frere Barthelemy Colomb, qu'il avoit envoié faire la même propoſition au Roi Henri VII monté depuis peu ſur le Trône. Mais le Prieur Jean Perez, à qui il communiqua ſon deſſein, le pria de différer juſqu'à

ce qu'il eût parlé à la Reine Iſabelle. Colomb ne fut pas plus heureux cette ſeconde fois que la premiere ; & il etoit ſur le point de ſe retirer & de partir pour la France, lorſque ce Seigneur à qui il s'étoit d'abord adreſſé, offrit à la Reine Iſabelle de faire les avances pour la premiere navigation. La Reine l'accepta, & le Secrétaire d'Etat expédia des Lettres Patentes, par leſquelles Colomb étoit déclaré Amiral de l'Océan, & Viceroi de la terre ferme & des Iſles qu'il découvriroit, avec plein pouvoir de mettre & d'ôter les Gouverneurs & les Juges à ſa volonté. Colomb fit équiper trois Caravelles, avec leſquelles il mit à la voile. Il prit la route des Canaries, & y demeura quelques jours. Les Iſles Canaries ſont à l'Occident de l'Afrique, à l'oppoſite des Roiaumes de Fez & de Maroc, & les Caſtillans avoient fait la conquête de quelques-unes de ces Iſles cinq ou ſix ans auparavant. Colomb, après avoir eſſuié de grands perils, & ſouffert le murmure de ſes gens, qui le menaçoient de ſe révolter, parce qu'ils croioient ſes entrepriſes impoſſibles, découvrit enfin les Iſles de Lucaies, dont il prit poſſeſſion au nom du Roi de Caſtille & d'Arragon. Il nomma la principale, l'Iſle de Saint Sauveur. Il en gagna les habitans ; en leur donnant des coliers de verre, qn'ils eſtimerent plus que des diamans. Colomb découvrit enſuite d'autres Iſles auſquelles il donna différens noms : de la Conception, de Fernandine, de la Soamete, & d'Iſabelle. Il remit enſuite à la voile, & alla mouiller à l'Iſle de Cuba, où il fit radouber ſes vaiſſeaux. Après s'être embarqué avec douze Iudiens qu'il fit monter ſur ſon bord, il arriva à l'Iſle da Bocchio qu'il appella l'Eſpa-

gnole. Il y fut viſité par le Roi de cette Iſle, qui entra dans ſon navire & dîna avec lui. Un de ſes vaiſſeaux aiant échoué ſur un banc de ſable, il fut ſecouru par ce Prince, & avec ce ſecours il ſauva tout ce qui étoit deſſus. Des débris du vaiſſeau, il fit faire une tour, & y aiant laiſſé quelques Eſpagnols, il partit pour l'Eſpagne.

XIV.

LIII. Découverte du Roiaume de Congo & de Beni, & du Cap de bonne Eſpérance

Vers l'an 1492 Jean II dit le Grand, Roi de Portugal, envoia dans les Indes Orientales une flotte ſous la conduite de Cane noble Vénitien, qui fit la découverte du Roiaume de Congo & de Beni, & enſuite celle du plus grand Cap qui ſoit dans le monde, auquel le Roi Jean donna le nom de Cap de bonne Eſpérance. Ce Prince envoia quelque tems après dans le Roiaume de Congo, Gonçalo de Souza pour continuer ces découvertes. Gonçalo arriva à Azorio, dont le ſouverain ſe fit baptiſer & fut nommé Emmanuel. Il permit que l'on bâtit une Egliſe dans ſa capitale ſous le titre de Sainte-Croix. Le Roi de Portugal pour cultiver ces heureux commencemens, fit équiper trois galeres dans le port de Lisbonne, & y fit embarquer des Miſſionnaires. Il donna la conduite de ces Galeres à Gonçalo; mais le ſuccès ne répondit point à ſes déſirs. Chacun des Officiers voulant commander dans cette flotte, la diviſion ſe mit parmi eux; & la peſte & d'autres maladies y cauſerent encore de plus grands troubles. Il y en eut beaucoup qui périrent. Ceux des Miſſionnaires qui purent échapper, tâcherent d'affermir le Chriſtianiſme dans le Roiaume de Congo. Mais le Roi ne pouvant ſe réſoudre à n'avoir qu'une ſeule femme, retourna à l'Idolâtrie. Alphon-

Comment on y établit le chriſtianiſme.

ſe ſon fils aîné, qui s'étoit fait auſſi baptiſer, n'imita pas l'exemple de ſon pere & perſévera dans le Chriſtianiſme.

LIV. Suites des découvertes de Colomb.

Cette même annee 1492, le Pape Alexandre VII donna à Ferdinand Roi d'Arragon l'inveſtiture de tout le pais que Chriſtophe Colomb avoit déja découvert, & qu'il découvriroit à l'avenir, à condition qu'il n'entreprendroit rien ſur les découvertes du Roi de Portugal. En faveur de cette conceſſion du Pape, dont il eſt étonnant que Ferdinand ait cru avoir beſoin, ce Prince fit partir Colomb avec une ſeconde flotte. Après une longue navigation il arriva aux Iſles Caribes. Il paſſa de-là aux Antilles, dont les principales ſont la Martinique & la Guadeloupe. Etant enſuite allé à l'Iſle Eſpagnole dont il avoit fait autrefois la découverte, il apprit que ceux qu'il y avoit laiſſés étoient morts; & que la tour qu'il ſavoit bâtie étoit brûlée. il s'avança un peu plus, & aiant trouvé un lieu commode, il y fit conſtruire un fort qui fut appellé Iſabelle, du nom de la Reine de Caſtille. Enſuite il découvrit les mines de Libao, & fit voile vers l'Iſle de Cuba, qu'il prit d'abord pour la terre ferme, à cauſe de ſa grande étendue. De-là il traverſa la Jamaïque, où il fut contrainr d'en venir à une action avec les Indiens, qui voulurent l'empêcher d'entrer dans le port. Il retourna enſuite à l'Iſle Eſpagnole, dont il découvrit la partie méridionale. La plûpart des Inſulaires ſe joignirent pour l'empêcher de s'y rétablir. Mais quoiqu'il n'eût que deux cens hommes de pied, & vingt chevaux avec quelques chiens, il en vint aux mains avec les Inſulaires, dont le nombre étoit prodigieux, & les défit. Cette victoire lui acquit une ſi

Le Pape donne tous ces pais aux Rois d'Eſpagne.

grande réputation, que perſonne n'oſa plus réſiſter. Il acheva tranquillement le fort d'Iſabelle, en fit conſtruire trois autres, & retourna en Eſpagne avec de grandes richeſſes.

Le Roi Ferdinand fut fort content du récit qu'il fit de ſon voiage. Dès qu'il eut fait connoître le moien de conquérir ces riches Provinces, on réſolut de l'y envoier en qualité d'Amiral des Indes; & tous les priviléges qu'il demanda lui furent accordés. L'acte de cette conceſſion eſt du mois de Mai 1393. Le Roi l'ennoblit, lui & toute ſa poſtérité, & lui donna pour armes une mer d'argent & d'azur à cinq Iſles d'or avec un monde pour cimier. On dit que quelques Seigneurs voulant diminuer la gloire qu'il s'étoit acquiſe, ſoutinrent qu'il n'y avoit perſonne qui ne pût faire une pareille découverte, & que l'on n'avoit pas beſoin d'un Italien pour une entrepriſe ſi peu importante. Colomb qui étoit préſent à tous ces diſcours, ne répondit rien; mais il ſe leva, alla chercher un œuf, l'apporta ſur la table, & demanda à tous ceux de l'aſſemblée lequel d'entre eux pourroit faire tenir cet œuf tout droit ſur la table. Quelques-uns furent aſſez ſimples pour entreprendre de le faire: d'autres dirent que la choſe étoit impoſſible. Mais Colomb leur repliqua que rien n'étoit plus aiſé, en caſſant l'œuf par le bout, comme il le fit le moment même, & plaça l'œuf tout droit ſur la table. Chacun ſe mit à rire & ſe moqua de la prétendue adreſſe de Colomb, puiſqu'il n'y avoit perſonne qui n'en pût faire autant. Il eſt vrai, repartit Colomb; cependant aucun de vous n'a pu faire une choſe ſi aiſée, avant que je la lui euſſe appriſe. Il

en eſt de même de la découverte du nouveau monde : perſonne n'a pu la faire avant moi, & chacun la croit facile après que je l'ai faite.

LV. Quel uſage font les chrétiens de ces nouvelles découvertes.

Ferdinand & Iſabelle ne manquerent pas de donner avis à Alexandre VI de l'heureux ſuccès de la navigation de Colomb. Ce Pape, qui croioit relever ſon autorité en donnant ce qui n'étoit point à lui, leur adreſſa un Bref par lequel il leur accorde à perpétuité à eux & à leurs ſucceſſeurs, toutes les Iſles & terres fermes découvertes & à découvrir vers l'Occident & le Midi, tirant une ligne d'un pole à l'autre. Et pour empêcher toute conteſtation, Alexandre dans trois Bulles qu'il donna ſur ce ſujet, dit que cette ligne ſera diſtante des Iſles Açores & du Cap verd, de cent lieues du côté de l'Occident & du Midi ; de ſorte néanmoins que toutes les Iſles & terres fermes qui ſeroient poſſédées par quelque Roi ou Prince Chrétien, demeureroient en ſa poſſeſſion, ſans que les Rois de Caſtille y puſſent prétendre aucun droit. Le Pape ajoûte qu'il ne leur fait cette donation qu'à condition qu'ils enverroient dans ces Iſles des hommes zélés, ſavans, & vertueux, pour inſtruire les peuples des vérités de la Religion. Cette clauſe fut fort mal exécutée, parce que les Chrétiens qui découvroient de nouveaux pays, avoient infiniment plus d'avidité pour l'or des habitans, que de zéle pour le ſalut de leurs ames. Les autres conditions ne furent pas mieux gardées. Les Portugais prétendirent que les nouvelles terres découvertes leur appartenoient par la conceſſion que le Pape Eugene IV en avoit faite à leur Roi. Les Caſtillans s'appuierent ſur la Bulle d'Alexandre VI. On tint

pluſieurs aſſemblées ſur ces conteſtations ; on tira de nouvelles lignes ; on en vint même quelquefois aux mains. Mais comme Alexandre VI vouloit ſoutenir ſa prétendue donation faite aux Rois de Caſtille, celui de Portugal fut obligé de céder pour ne pas ſe brouiller avec le Pape. Le Roi Ferdinand envoia dans ce nouveau pais douze Miſſionnaires, dont on dit que le premier étoit Bernard Bail Religieux Franciſcain, que le Pape chargea d'une Bulle.

LVI. On fait la conquête de l'iſle Teneriffe.

Il y avoit pluſieurs années que ce Prince ſongeoit à faire la conquête des Iſles Canaries. En 1495 Alphonſe de Lugo chef de cette entrepriſe, ſoumit à la Couronne de Caſtille l'Iſle de Teneriffe & celle de Palma, qui ſont partie des Canaries. La premiere eſt aſſez étendue, & renferme un grand nombre de bourgs. Il y a au milieu une montagne nommée le Pic Adam ou de Taneriffe, qu'on dit être la plus élevée de l'univers, & dont le ſommet finit en pointe de diamant Les vaiſſeaux la découvrent de plus de cinquante lieues avec des lunettes d'approche ; elle leur ſert de reconnoiſſance, & quelques nations ſont convenues d'y faire paſſer le premier méridien. Les Eſpagnols chaſſerent de cette Iſle celui qui en étoit Roi, & en donnerent le gouvernement à Alphonſe de Lugo en recompenſe de ſes ſervices.

LVII. Nouvelles conquêtes dans les Indes Orientales.

Jean II Roi de Portugal mourut dans cette même année 1495 âgé de quarante ans, après en avoir regné quatorze. Il avoit épouſé Eléonore fille aînée de l'Infant Ferdinand Duc de Viſée, dont il n'eut que l'Infant Alphonſe mort avant lui. Emmanuel qu'on ſurnomma le Fortuné, fils de Ferdinand Duc de

Visée, & de Béatrix fille de Jean, grand Maître de Saint Jacques & Connétable de Portugal, succéda à Jean II son cousin, qui l'avoit déclaré héritier de la Couronne. Marchant sur les traces de ses prédécesseurs, il mit plusieurs fois des vaisseaux en mer pour faire des découvertes & des conquêtes dans les pais inconnus. Vasquès & Paul Gama freres, gentilshommes Portugais, s'étant embarqués l'an 1497, firent la découverte de toute la côte Orientale d'Ethiopie, & de la plûpart des Isles qui s'y trouvent, & enfin arriverent au Roiaume de Malabar. Ils y virent l'Empereur, qui leur donna une audience favorable. Les Mahométans qui étoient dans le pais, indisposerent ce Prince contre les Portugais, & les Gama leurs chefs, après avoir été exposés aux plus grands dangers, retournerent à L'isbonne où ils n'arriverent qu'en 1499. Le Roi envoia une nouvelle flotte aux Indes sous sa conduite de Dom Pedro Alvarès Cabrera. Il découvrit en passant le Brésil, & en prit possession au nom du Roi son maître. Ce fut dans ce voiage que les Portugais commencerent le commerce des épiceries, inconnu jusqu'alors

XV.

LVIII. Troisiéme voiage de Colomb. Sa mort.

Vers le même tems Christophe Colomb fit un troisiéme voiage dans les Indes, & arriva heureusement aux Isles du Cap verd. Il passa ensuite à Pare, où les femmes portoient des brasselets de grosses perles. Il en fit des échanges avec des bassins de léton, & les destina pour la Reine Isabelle. De-là il se rendit à l'Isle Espagnole, où il appaisa des troubles qui s'étoient élevés entre ceux qu'il y avoit laissés. Il y eut ensuite une nouvelle division

que Colomb ne put appaiſer. Les rebelles écrivirent en Eſpagne, & l'accuſerent de vouloir devenir Souverain de l'Iſle Eſpagnole. Colomb eut ordre de revenir à la Cour pour y rendre compte de ſa conduite. Celui que le Roi y envoia, s'empara du Palais de Colomb, & le fit paſſer en Eſpagne chargé de chaînes. Lorſqu'il fut arrivé à Cadix, le Roi le fit mettre en liberté & lui rendit peu de tems après ſes bonnes graces. Il mourut l'an 1506 à Valladolid à l'âge de ſoixante-quatre ans, & l'on porta ſon corps aux Chartreux de Séville, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament. Nous avons l'hiſtoire de Chriſtophe Colomb compoſée par ſon fils Ferdinand qui étoit Prêtre. Elle fut traduite en Italien, & on ne la connoît preſque que par cette traduction imprimée deux fois à Veniſe.

LIX. Americ Veſpucci découvre l'Amérique.

Le Roi Ferdinand dont les vaiſſeaux avoient ſervi à découvrir un nouveau monde dans la mer Atlantique, s'acquit par ces découvertes tant de réputation & de ſi grandes richeſſes, qu'il voulut encore tenter de trouver de nouveaux pais. Américe Veſpucci Italien, natif de Florence & qui étoit alors en Eſpagne, ſe préſenta pour l'exécution de ce projet, & s'embarqua en qualité de marchand ſur une petite flotte. Il partit d'Eſpagne au mois de Mai 1497, parcourut les Côtes de Paria & de la terre ferme juſqu'au Golfe de Mexique, & revint en Eſpagne dix-huit mois après. Il prétendit avoir le premier découvert la terre-ferme qui eſt au de-là de la ligne; & il eut un honneur que n'ont pu obtenir tous les Rois de l'univers, en donnant ſon nom à ces pais immenſes des Indes Occidentales, non-ſeulement à la Septentrionale ou Mexicane, mais

encore à la Méridionale ou Péruane, qui ne fut découverte qu'en 1525 par François Pizarro Espagnol. Un an après ce premier voiage, Américe en fit un second, & commanda six vaisseaux sous les enseignes du Roi Ferdinand & de la Reine Isabelle. Il alla au-delà des Isles Antilles, sur les côtes de la Guaïane & de Venezuelle, & revint en 1500 à Cadix, d'où il se retira à Séville. Le peu de reconnoissance que lui témoiguerent les Espagnols, le rebuta & lui fit prendre la résolution de ne plus entreprendre de nouveaux voiages.

L X. Nouveaux voiages d'Américe.

Emmanuel Roi de Portugal qui avoit succédé à Jean II, travailloit de son côté à faire découvrir de nouvelles terres. Aiant oui parler du mécontentement d'Américe, il l'attira dans son Roiaume, & lui donna trois vaisseaux pour entreprendre un troisiéme voiage dans les Indes. Américe partit de Lisbonne en 1501. Il courut les côtes d'Afrique jusqu'à Sierro Liona, & la côte d'Angola. Ensuite il passa le long de celle du Brésil, dont il acheva l'entiere découverte jusqu'à celles des Patagons. Il revint l'année suivante en Portugal par la côte de Guinée. Le Roi Emmanuel fort satisfait, lui donna le commandement de six vaisseaux, avec lesquels il fit un quatriéme voiage en 1503. Il passa le long des Côtes d'Afrique & du Bresil; & dans le dessein de découvrir un passage pour aller par l'Occident dans les Moluques, il fut à la Baie de tous les Saints jusqu'aux Abrolhos & à la Riviere de Curabado. Mais comme il manquoit de provisions, & qu'il ne pouvoit avancer à cause du mauvais tems, il prit le parti de retourner en Portugal, où il arriva en 1504. Il y mourut

Sa mort.

quatre ans après, laiſſant pluſieurs lettres & une rélation de ſes quatre voiages, qu'il dédia à René II Duc de Lorraine.

LXI. Juifs convertis. Evêque dégrade & mis en priſon perpétuelle.

En 1498 l'Egliſe d'Eſpagne eut la conſolation de voir près de trois cens Juifs faire profeſſion de la Religion Chrétienne. Cet événement répara en quelque ſorte le ſcandale que cauſa la chûte de Pierre d'Aranda Evêque de Calahorra & Maître du ſacré Palais, qui preſque dans le même tems fut convaincu de Judaïſme. Il fut dégradé, & condamné à être renfermé pendant toute ſa vie dans le Château Saint-Ange à Rome.

ARTICLE XI.

Egliſe Grecque. Conquêtes des Turcs ſur les Chrétiens.

I.

I. Empereurs Turcs.

LE fameux Tamerlan Empereur des Tartares aiant défait & pris Bajazet I ce Sultan des Turcs ſi connu par ſes victoires, fut maître de l'Empire Ottoman depuis l'an 1402 juſqu'en 1406. Soliman I qui s'étoit retiré à Nicée après la défaite & la priſe de Bajazet ſon pere, releva cet Empire, dont il reconquit une partie du vivant même de Tamerlan. Mais s'étant abandonné à toute ſorte de débauches, il fut détrôné en 1412 par ſon frere Muſa, & tué en allant implorer le ſecours de l'Empereur Grec de Conſtantinople. Muſa partagea l'Empire avec Mahomet I ſon frere. Il remporta ſur Sigiſmond une victoire

complette, & l'année ſuivante il fut livré à ſon frere qui le fit mourir. Mahomet I ſe voiant ſeul maître de l'Empire, s'appliqua à le rétablir des ébranlemens qu'il avoit ſoufferts des guerres civiles. Il mourut vers l'an 1422, après avoir déſigné pour ſon ſucceſſeurs Amurat l'aîné de ſes fils, qui regna en effet après lui. Amurat aiant etranglé Muſtapha fils de Bajazet, qui lui diſputoit l'Empire, alla aſſiéger Conſtantinople; mais la réſiſtance qu'il y trouva, l'obligea de lever le ſiége quatre mois après, ſans avoir rien fait.

II.

II. Regnes de Manuel paleologue & de Jean ſon fils.

Manuel Paléologue regnoit à Conſtantinople au commencement du quinziéme ſiécle. Nous avons vû dans l'hiſtoire du quatorziéme, qu'en 1391 il fut renfermé dans Conſtantinople par Bajazet, qui ne lui laiſſa preſque que cette ſeule ville pour tout Empire. Nous avons auſſi parlé du voiage qu'il fit en France & en Angleterre pour demander du ſecours. Ce Prince qui étoit ſavant, fut d'abord ſi attaché au parti des ſchiſmatiques, qu'il écrivit même pour le ſoutenir. Mais il parut avoir changé depuis; & en 1418 il envoia une Ambaſſade ſolemnelle au Concile de Conſtance, pour propoſer la réunion des Grecs avec les Latins. Le chef de cette Ambaſſade étoit George Archevêque de Kiovie: il étoit accompagné de pluſieurs Princes Tartares & de dix-neuf Evéques qui ſuivoient le Rit Grec. Ils furent reçus très-honorablement. L'Empereur Sigiſmond, les Princes, & tout le Clergé, allerent au devant d'eux; & pendant tout le tems qu'ils furent à Conſtance, ils y eurent une entiere liberté de célébrer le ſervice divin ſelon leurs uſages. Il

Manuel envoie une Ambaſſade à conſtance, pour la reunion des Grecs avec les Latins.

ne paroît pas que cette Ambaſſade ait eu alors aucun ſuccès.

III. L'Empereur Manuel envoie des Ambaſſadeurs au Pape.

Dans le tems que manuel étoit occupé à fermer l'iſthme de Corinthe, pour empêcher l'entrée des Turcs dans le Péloponéſe, il réſolut avec le Patriarche Euthymius, ſavant Théologien, d'embraſſer la créance des Latins; & après la mort d'Euthymius, aiant trouvé le Patriarche Joſeph également bien diſpoſé, il demanda en 1420 au Pape Martin V, qui venoit d'être élu dans le Concile de Conſtance, la permiſſion de marier les ſix Princes ſes enfans, Jean, Théodore, Andronic, Conſtantin, Démétrius & Thomas, à des Princeſſes de l'Egliſe Latine: ce qu'on lui accorda. Jean, l'aîné de tous, épouſa la même année Sophie fille du Marquis de Monferrat. Enſuite Manuel, que l'âge & les maladies avoient extrêmement affoibli, l'aſſocia à l'Empire, & pour le mettre en état de pouvoir compter dans le beſoin ſur le ſecours des Latins, il conçut le deſſein de faire avec eux une ſolide réunion. Il prenoit ce parti d'autant plus volontiers, qu'il ſe trouvoit alors vivement attaqué par Amurat, parce qu'il s'étoit déclaré contre lui en faveur de Muſtapha. Manuel ſentant bien qu'il ne pouvoit pas réſiſter à un ennemi ſi formidable, envoia au Pape des Ambaſſadeurs pour lui témoigner le déſir qu'il avoit de la réunion, & en même-tems pour lui demander du ſecours. Les Députés étoient, un Evêque nommé Théodore, & Nicolas-Ludemon Jean, homme très-habile, qui avoit une grande autorité parmi les Grecs. Le Pape les reçut à Florence, & eut une extréme joie d'apprendre d'eux, que les Empe-

reurs leurs maîtres étoient réſolus d'embraſſer la créance de l'Egliſe Latine avec tous leurs ſujets dans un Concile, qu'ils ſouhaitoient que l'on tînt pour cet effet à Conſtantinople. Il nomma le Cardinal de Saint-Ange ſon Légat pour travailler à cette grande affaire, & lui donna pour l'accompagner le P. Antoine Maſſano Général des Cordeliers. Il promit auſſi aux deux Empereurs de faire ſes efforts auprès de tous les Princes Chrétiens, pour les engager à leur donner du ſecours contre les Turcs; exhortant les deux Empereurs à mettre Dieu dans leurs intérêts, par une réunion ſincére avec l'Egliſe Latine.

IV. Le pape envoie un Légat à Conſtantinople.

Le Cardinal de Saint-Ange partit avec deux letttes du Pape, l'une pour Jean Paléologue, qui avoit ſeul le gouvernement des affaires, & l'autre pour Joſeph Patriarche de Conſtantinople, à qui il donnoit la qualité d'Archevêque de la nouvelle Rome, & le nom de frere. Cependant l'Empereur & le Patriarche écrivirent à Martin V, & lui manderent que le ſeul moien de réuſſir dans l'affaire de la réunion, étoit d'établir un Concile œcuménique & libre, à Conſtantinople & non ailleurs; & que, ſelon l'ancien uſage, l'Empereur lui-même le convoquât. Ces lettres furent envoiées en Occident l'année ſuivante 1421. Le Pape, à qui cette propoſition ne plaiſoit pas, ne voulut pas la rejetter abſolument; mais il répondit qu'il y conſentoit, pourvû que l'Empereur Jean fournît aux frais & à la dépenſe des Prélats: ce qu'il ſavoit bien que Jean Paléologue ne pouvoit pas faire.

Le Cardinal de Saint-Ange n'arriva à

Conſtantinople qu'en 1422, parce qu'il étoit tombé malade en chemin. Le Général des Cordeliers qui avoit pris les devans, fut reçu très-honorablement de Manuel, qui témoigna beaucoup de vénération pour le Saint Siége. Mais comme en même tems cet Empereur tomba dans une eſpéce de paralyſie, ce Général ne put traiter qu'avec l'Empereur Jean & le Patriarche Joſeph. Ils lui donnerent le ſeiziéme de Septembre une audience publique dans l'Egliſe de Saint Etienne, où Maſſano après leur avoir remis les lettres du Pape, leur repréſenta les maux que le ſchiſme avoit cauſés à l'Empire Grec, & le déſir qu'avoit le Pape d'en voir au plutôt la fin par une ſainte & ſolide union des deux Egliſes. Il ajoûta, qu'afin que cette union fût libre & ſincére, le Pape trouvoit bon qu'on célébrât un Concile univerſel : qu'il leur laiſſoit la liberté de déterminer le tems & le lieu du Concile, & qu'il attendoit ſur cela une réponſe préciſe, afin qu'il pût y envoier ſes Prélats & ſes Docteurs avec le Légat qui étoit demeuré malade en chemin : qu'au reſte, pourvû que la réunion ſe fît par une adhéſion ſincére de leur part à tout ce que croit l'Egliſe Romaine, comme leurs Ambaſſadeurs l'avoient promis, on les aſſûroit d'un prompt & puiſſant ſecours contre les Turcs. Les Grecs délibérerent long-tems ſur ce qu'ils avoient à répondre ; & enfin le quatorziéme de Novembre ils chargerent Maſſano d'une lettre de l'Empereur Jean Paléologue au Pape, qui contenoit leur réſolution.

Elle portoit, qu'on ne déſiroit rien plus ardemment que la réunion : mais que ſi les

V. Lettre de

l'Empereur Jean & du Patriarche Joſeph au Pape.

Ambaſſadeurs Grecs avoient promis qu'on la feroit abſolument comme il plairoit au Pape, & en ſuivant aveuglément la doctrine des Latins, ils avoient été au-delà de leur commiſſion, puiſque l'intention des Empereurs & du Patriarche avoit toujours été de ſuivre ce qui ſeroit établi dans un Concile général des deux Egliſes: que pour le lieu du Concile, dans l'état où ſe trouvoient les Grecs, il n'y en avoit point qui fût plus propre que Conſtantinople; qu'il faudroit même qu'eu égard à l'état où étoit alors l'Empire, qu'il ſe trouvoit épuiſé, le Pape ſe chargeât de toute la dépenſe, au lieu qu'autrefois c'étoient les Empereurs qui fourniſſoient aux frais de ces aſſemblées générales: & que par rapport au tems, on ne pouvoit pas le marquer bien préciſément, juſqu'à ce que l'on fût un peu plus en repos & plus en ſûreté du côté des Turcs: que cependant il prioit le Pape d'obliger les Chrétiens de prendre les armes contre cet ennemi commun, ou du moins l'empêcher qu'on ne l'aidât, ſur-tout en lui fourniſſant des vaiſſeaux pour paſſer ſes troupes en Europe. Ainſi cette négociation que Manuel avoit commencée, ne put réuſſir alors. Ce Prince mourut en 1425 âgé de ſoixante-dix-ſept ans, après en avoir regné quarante-un. Il avoit pris l'habit de Religieux & le nom de Matthieu deux ans avant ſa mort. Il aimoit les Lettres, & étoit Théologien & Philoſophe. Les vingt dialogues ſur la Religion, qu'on garde dans la Bibliothéque du Roi, & les cent préceptes à ſon fils Jean, traduits dans le ſeiziéme ſiécle en notre langue, ſont des témoignages de ſon eſprit & de ſa ſcience. Beſſarion qui étoit alors un jeune homme, fit ſon

Mort de Manuel Paléologue.

oraiſon funébre qui a été traduite en Latin.

III.

Jean Paléologue ſon fils lui ſuccéda, & devint ſeul Empereur des Grecs à ſon retour de Hongrie, où il étoit allé après la deſtruction de l'Iſthme du Peloponeſe, que ſon pere avoit fortifié avec tant de ſoins & de dépenſes, & qu'il fallut ruiner & abbattre pour faire ſa paix avec Amurat. L'extrêmité à laquelle les Turcs le réduiſirent, porta ce Prince à penſer enfin ſérieuſement à réunir l'Egliſe Grecque avec la Latine, dans l'eſperance de tirer des Princes Chrétiens du ſecours contre ſes ennemis. Il y eut pour cet effet différentes Ambaſſades de part & d'autre depuis l'an 1426 juſqu'à l'an 1437, que l'Empereur partit lui-même de Conſtantinople ſur des galeres envoiées par le Pape Eugene, pour ſe rendre en Italie. Nous avons parlé de ce voiage, & de tout ce qui ſe fit avec les Grecs dans les Conciles de Ferrare & de Florence. Le Décret de réunion y fut dreſſé & ſouſcrit. Nous allons voir maintenant quelles furent les ſuites de cet événement. La fureur avec laquelle les Grecs s'attacherent au ſchiſme & s'y affermirent, nous empêchera d'être ſurpris, en voiant enſuite les châtimens terribles & éclatans que Dieu exerça ſur ce peuple endurci. VI. Reunion des Grecs à Florence.

Les Grecs qui s'étoient réunis avec les Latins dans le Concile de Florence, arriverent à Conſtantinople le premier de Février 1440. Il y eut contre eux une conſpiration générale, du Clergé, du Peuple, & ſur-tout des Moines, qui gouvernoient preſque ſeuls les VII. On ſe ſoulève à Conſtantinople contre ceux qui avoient renoncé au

Schisme. consciences. On les accabloit d'injures, tandis qu'on combloit de louanges Marc d'Ephése, qui seul avoit refusé de signer le Décret d'union avec les Latins. On le regardoit comme l'unique défenseur de la Religion. Cette persécution affoiblit un grand nombre de ceux qui s'étoient réunis, & les fit peu à peu retourner au schisme. Leur chûte rendit Marc d'Ephése plus insolent. Le zéle de l'Empereur se trouva rallenti par les démêlés qu'il eut avec son frere Démétrius, & qui causerent même une guerre civile. Marc étoit d'autant plus fier, qu'il n'y avoit point alors de Patriarche à Constantinople pour s'opposer à ses entrepriſes. Il engagea plusieurs schismatiques à écrire leur union. Il écrivit lui-même une longue lettre circulaire, qu'il adressa à tous les Patriarches. Il y eut plusieurs réponses à ses écrits. Joseph Evêque de Methone justifia dans une espéce de Dialogue entre lui & Marc, tout ce qui s'étoit passé à Florence, & reprocha fortement à Marc son opiniâtreté, ses fourberies & ses mensonges. Grégoire Confesseur de l'Empereur, & qui fut ensuite Patriarche de Constantinople, réfuta aussi la lettre que Marc avoit écrite aux Patriarches contre le Décret d'union, & justifia tous les articles de ce Décret par une excellente apologie. Il y a encore du même Auteur une longue lettre sur la procession du Saint-Esprit. Il y justifie la doctrine des Latins & l'addition faite au Symbole.

Quelques-uns demeurent fideles.

VIII. Excès auxquels se portent les schismatiques.

Les autres Grecs schismatiques écrivirent de leur côté, & répandirent par-tout l'Orient, & sur-tout dans Constantinople, mille calomnies. Les uns asûroient qu'on avoit corrompu les Grecs par présens, & que les

Latins les avoient forcé de ſigner en les faiſant mourir de faim. Les autres ſoutenoient qu'on avoit renverſé tous les fondemens de la Foi, condamné la doctrine des anciens Peres, & changé les ſaintes cérémonies de l'Egliſe Grecque. Beſſarion & d'autres refuterent toutes ces calomnies des ſchiſmatiques, mirent en évidence les fourberies de Marc d'Ephéſe, & juſtifierent par de ſolides écrits la conduite & les Décrets du Concile de Florence, mais comme ces ſavans Ouvrages ne parurent qu'après la mort de Marc, les Grecs naturellement ennemis des Latins, n'en furent pas moins obſtinés dans le ſchiſme. On en vint même juſqu'à ne vouloir plus ſe trouver au ſervice divin avec ceux qui avoient aſſiſté au Concile; & on les fuioit comme des impies & des excommuniés. L'Empereur aiant voulu qu'on laiſsât tranquilles ceux qui étoient unis avec les Latins, les autres ſe retirerent, & ne voulurent avoir avec eux aucune communion. Enfin les ſchiſmatiques ſe porterent à cet excès, de retrancher des diptyques le nom de l'Empereur.

IX. Metrophanès eſt elevé ſur le Siége de Conſtantinople.

Ce Prince voulant appaiſer de ſi grands troubles, prit la réſolution de faire élire un Patriarche à la place de Joſeph qui étoit mort à Florence. Il eſpéroit par ce moien ramener plus aiſément les ſchiſmatiques. Il falloit choiſir un homme qui eût du zéle & de la fermeté. On jetta les yeux ſur quelques-uns qui avoient parus très-diſpoſés à maintenir l'union. Mais ils témoignerent s'en repentir, & affligerent l'Empereur par un changement auquel il ne s'attendoit pas. Enfin on choiſit Metrophanès Métropolitain de Cizique, qui avoit ſigné le ſixiéme au Concile de Florence.

Zéle de ce Patriarche.

Il fut placé ſur le Siége de Conſtantinople la veille de l'Aſſomption. Le nouveau Patriarche appuié de l'autorité de l'Empereur, fit tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme de bien, pour engager les Grecs à renoncer au ſchiſme. Il alla par-tout pour travailler à cette grande œuvre. D'un autre côté le Pape Eugene envoia le Cardinal de Veniſe ſon neveu, pour ſeconder le zéle du Patriarche. Mais, ſoit que l'Empereur craignît d'irriter Amurat, qui avoit conçu quelque jalouſie de l'union des Grecs avec les Latins ; ſoit qu'il n'eſperât preſque plus rien de ceux-ci depuis la mort de l'Empereur Albert ; ſoit enfin qu'il eût peur d'une réyolte dans Conſtantinople, où preſque tous étoient déclarés contre l'union, il eſt certain que ſon zéle ſe refroidit, comme le Pape s'en plaignit en écrivant à Conſtantin ſon frere.

IV.

X. Affoibliſſement de l'Empereur.

Au lieu d'ôter la principale cauſe du déſordre en s'aſſurant ſous quelque prétexte de Marc d'Ephéſe, comme il le pouvoit aiſément, il ſe conduiſit au contraire comme ſi l'on n'eût rien fait dans le Concile de Florence. Il permit en 1442 une diſpute publique entre Marc d'Ephéſe & Barthelemi de Florence Dominicain, Evêque & ſavant Théologien. Ce qui réſulta de cette conférence, c'eſt que chacun s'attribua la victoire, & que l'on ſortit de la diſpute tel que l'on y étoit entré. Il en revint néanmoins un avantage à l'égliſe. Marc d'Ephéſe, le plus grand ennemi de l'union, s'échauffa tellement qu'il en tomba malade, & mourut en fort peu de jours. Il proteſta en mourant, qu'il ne vouloit pas qu'aucun de ceux qui avoient ſigné l'union,

Mort de Marc d'Epheſe.

aſſiſtât à ſes funérailles, ni qu'il priât Dieu pour lui. Cet exemple montre à quels excès d'aveuglement & de fureur peut porter le ſchiſme, quand on a eu le malheur de s'y livrer.

XI. Lettre ſynodale de trois Patriarches contre l'union.

L'année ſuivante l'Archevêque de Céſarée en Cappadoce étant allé à Jeruſalem, ſe plaignit des troubles & des ſcandales que cauſoit l'union de Florence. Il ſe plaignit auſſi de ce que Metrophanès, qui s'étoit, diſoit-il, emparé du Siége de Conſtantinople, appuié de l'autorité de l'Empereur, perſécutoit ceux qui étoient attachés à l'ancienne doctrine des Grecs, & n'élevoit aux dignités Eccléſiaſtiques que des perſonnes dévouées aux Latins. Sur ces plaintes, Philothée Patriarche d'Alexandrie, Dorothée Patriarche d'Antioche, Joachim Patriarche de Jéruſalem, donnerent une lettre ſynodale, par laquelle ils entreprirent de dépoſer tous ceux que Metrophanès avoit ordonnés, déclarant excommuniés ceux qui, au préjudice de la ſentence de dépoſition, continueroient de faire les fonctions eccléſiaſtiques. Ils donnerent pouvoir à l'Archevêque de Céſarée de faire exécuter cette ſentence. Cette lettre eſt de 1443. Ils en écrivirent une autre en même-tems à l'Empereur, pour lui déclarer qu'ils l'excommunieroient, s'il continuoit de protéger Metrophanès, & d'être uni avec les Latins.

XII. Progrès étonnant du ſchiſme dans toute l'Egliſe Grecque.

Une entrepriſe ſi éclatante, & une menace ſi hardie, faite dans un Synode aſſemblé par trois Patriarches, qui étant ſous la domination des infidéles, ne dépendoient pas de l'Empereur, étonna ce Prince, qui d'ailleurs pouvoit être aiſément intimidé. Il s'affoiblit beaucoup, comme nous l'avons dit, & n'oſa plus agir avec la même fermeté. Ainſi tout l'O-

rient déférant à ce Synode, où tous les Patriarches ſe trouvoient, excepté celui de Conſtantinople, qu'on y traita d'excommunié & d'uſurpateur, demeura dans le ſchiſme. Il en fut de même de la Ruſſie ou Moſcovie. Le Cardinal Iſidore voulant y publier l'union comme Légat du Pape, ces peuples prévenus par les Grecs dont ils ſuivoient toutes les impreſſions depuis pluſieurs ſiécles, ſe ſaiſirent de lui comme d'un ſéducteur & d'un traître qui les avoit vendus aux Latins, & le mirent en priſon. Il trouva heureuſement le moien d'en ſortir. Ainſi tout ſe déclara contre l'union, excepté une petite partie du Clergé de Conſtantinople, qui demeura attachée à ſon Patriarche. L'Empereur fort inquiet à la vûe de cette étrange confuſion, & voulant y apporter quelque reméde, prit la réſolution, par le conſeil de Metrophanès, d'aſſembler un Synode à Conſtantinople, pour y faire recevoir le Décret d'union. Mais la mort du zélé Patriarche rompit ſes meſures. Grégoire Confeſſeur de l'Empereur fut élu Patriarche, & il n'eut pas plus de ſuccès que ſon prédéceſſeur.

XIII. Mort de Jean Paléologue. Conſtantin ſon frere lui ſuccéde.

L'Empereur Jean Paléologue mourut deux ans après en 1445. Il laiſſa en mourant l'Egliſe Grecque dans l'horrible agitation que nous venons de voir, & ſon Empire dans un état déplorable, par la puiſſance formidable des Turcs, par l'extrême foibleſſe des Grecs, & par la funeſte diviſion qui étoit dans ſa famille. Comme il n'avoit point d'enfans, l'Empire paſſa à ſes freres. Les deux plus âgés ſe le diſputoient. Conſtantin y prétendoit par le droit d'aîneſſe; & Démétrius, parce qu'il étoit né depuis que Manuel leur pere étoit monté ſur le trône. Comme le peuple préfé-

roit Conſtantin, qui étoit plus doux & plus équitable, & que néanmoins Démetrius avoit une faction conſidérable, on eut recours à Amurat, comme s'il eût été déja l'arbitre de l'Empire; & il confirma le choix que la plus grande partie de la ville avoit faite en faveur de Conſtantin. Il fut donc élu Empereur, plutôt pour voir éteindre la Monarchie des Grecs, que pour la conſerver. Il ne lui reſtoit preſque plus que la ville de Conſtantinople, qu'il n'étoit pas même en état de défendre. Nous donnerons à la fin de cet article une idée des guerres qui furent entre les Chrétiens & les Turcs pendant le quinziéme ſiécle. Il eſt à propos d'expoſer maintenant la ſuite des affaires de l'Egliſe Grecque, & de faire le portrait de celui dont Dieu ſe ſervit pour exercer ſur elle ſes juſtes vengeances.

V.

XIV. Mort du Sultan Amurat. Mahomet II ſon fils lui ſuccéde. Son portrait.

Amurat Empereur Turc mourut en 1451 dans la trente-uniéme année de ſon regne, qu'il paſſa preſque tout entier à faire la guerre aux Chrétiens. Il eut pour ſucceſſeur Mahomet II ſon fils, qui étoit pour lors en Aſie, âgé de vingt-un an. Ce Prince, la terreur de l'Europe, eut toujours une haine implacable contre les Chrétiens. Il avoit un corps extrêmement robuſte & capable de ſoutenir toutes les fatigues de la guerre, dont il fit ſon occupation continuelle pendant ſa vie. Son tempérament étoit tout de feu; ſon eſprit vif, ſubtil, diſſimulé & très-étendu. Il avoit un naturel impétueux; étoit hardi, entreprenant, inſatiable de gloire. Il ne dut pas ſes conquêtes à ſon ſeul courage, quelque grand qu'il fût. Sa prudence & ſa politique y eurent beaucoup de part. Dieu ſe ſervit de lui

pour renverſer deux Empires, abbattre douze Roiaumes, & ôter plus de deux cens villes aux Chrétiens, dont les iniquités avoient allumé ſa colere. C'eſt à ce redoutable miniſtere que Dieu avoit deſtiné cet Empereur. Il parloit cinq langues, outre la ſienne; la Grecque, la Latine, l'Arabe, la Chaldéenne & la Perſanne. Il poſſédoit les Mathématiques, l'Aſtronomie & l'art militaire. Il avoit étudié l'hiſtoire des plus grands hommes de l'antiquité, & il étoit jaloux de leur gloire. Ces talens & ces connoiſſances ſe trouverent joints dans Mahomet II avec des qualités qui l'ont rendu l'exécration de la poſtérité.

Il ſe mocquoit de toutes les Religions : il regardoit le Chriſtianiſme comme une ſuperſtition : Mahomet, qu'il faiſoit extérieurement profeſſion d'honorer, n'étoit à ſes yeux qu'un chef de bandits, & c'eſt le titre qu'il lui donnoit avec raiſon, quand il en parloit à ſes confidens. Son cœur n'étoit pas moins corrompu que ſon eſprit. Son intérêt, ſa grandeur & ſon plaiſir, étoient l'unique régle de ſes actions. Il ne gardoit ni parole, ni traité, ni ſerment, qu'autant qu'il le trouvoit utile pour parvenir à ſes fins. Ses débauches & ſes différens excès ternirent la prétendue gloire de ſes plus belles actions. Sa cruauté alla un jour juſqu'à faire éventrer quatorze de ſes pages, pour ſavoir lequel avoit mangé un melon qu'on avoit dérobé dans un jardin qu'il cultivoit. Il coupa lui-même la tête à une femme à laquelle on lui reprochoit d'être trop attaché. Tel étoit Mahomet II, à qui les Turcs ont donné le ſurnom de Grand; titre qui ne lui convenoit, qu'en ce qu'il a ſurpaſſé tous ceux de ſa Nation, en orgueil, en ambition,

tion, en avarice, en brigandage, en perfidie, en cruauté, en toute ſorte de diſſolutions, & ſur-tout en impiété.

VI.

XV. Le pape Nicolas V exhorte les Latins à ſecourir les Grecs. il invite les Grecs à prevenir par la penitence les châtimens dont ils étoient menacés.

Le Pape Nicolas V aiant appris la mort d'Amurat, prévit ce que la Religion auroit à ſouffrir ſous ſon ſucceſſeur; & touché du danger qui menaçoit la plûpart des Etats Chrétiens, & principalement l'Empire de Conſtantinople, dont Mahomet avoit réſolu de s'emparer à quelque prix que ce fût, il exhorta les Princes à ſecourir les Grecs, & tâcha d'y engager les peuples, en animant leur zéle. Il envoia pour cet effet en Allemagne le Cardinal de Cuſa en qualité de Légat, & le chargea d'y rétablir la diſcipline monaſtique, d'y ménager une paix ſolide entre les Princes, de publier les Indulgences du Jubilé, & d'exhorter les fidéles à ſecourir de leurs aumônes ceux que le Turc menaçoit. A peine les Indulgences furent-elles publiées, qu'elles produiſirent des quêtes abondantes. Mais le bruit s'étant répandu, qu'au lieu de conſerver l'argent qui en provenoit, pour faire la guerre aux Turcs, le Pape s'en ſervoit pour la faire aux Milanois & à Alphonſe Roi de Naples, on vit bien-tôt la charité ſe refroidir. Le pape écrivit aux Grecs la même année 1451, pour leur apprendre la diſpoſition où étoient les Latins de les ſecourir. Il les invitoit à faire pénitence & à renoncer ſincérement au ſchiſme. Il mandoit auſſi à l'Empereur Conſtantin, qu'il y avoit déja trop longtems que les Grecs ſe mocquoient de la patience de Dieu & des hommes, en différant toujours de ſe réunir à l'égliſe; que, ſelon la parole de l'Evangile, on attendroit en-

core trois ans que le figuier que l'on avoit juſqu'alors inutilement cultivé portât du fruit ; & que s'il n'en portoit, c'eſt-à-dire, ſi dans cet eſpace de trois années que Dieu donnoit encore aux Grecs, ils n'abandonnoient abſolument le ſchiſme, l'arbre ſeroit coupé juſqu'à la racine, & les Grecs entiétement ruinés par les exécuteurs de l'arrêt que la juſtice divine avoit déja porté contre eux. Le Pape écrivit cette lettre en 1451, & la troiſiéme année après cette eſpéce de prédiction, la ville de Conſtantinople fut priſe, & les Grecs reçurent la juſte punition qu'ils méritoient.

XVI. L'Empereur Grec demande du ſecours au Pape.

Mahomet qui avoit réſolu la conquête de cette ville, ne ſe vit pas plutôt ſur le trône, que, ſelon les maximes de ſa politique & pour amuſer l'Empereur Grec, il renouvella avec lui un Traité de paix, qu'il n'avoit deſſein de garder qu'autant de tems qu'il en falloit pour ſe préparer à la guerre. Conſtantin qui en eut aſſez de preuves, ne jugea pas à propos de ſe fier aux belles promeſſes du Sultan. Il envoia des Ambaſſadeurs au Pape, pour lui demander du ſecours dans l'extrême danger dont il étoit menacé. Il s'excuſoit en même-tems de ce que l'état où il avoit trouvé les affaires en montant ſur le trône, ne lui avoit point encore permis d'obliger les Grecs à ſe ſoumettre aux déciſions du Concile de Florence. Il proteſtoit qu'il ſe diſpoſoit à le faire au plutôt, & à rappeller dans ce deſſein le Patriarche Grégoire. Ce ſaint homme voiant l'obſtination des Grecs, avoit abandonné Conſtantinople, & s'étoit retiré à Rome, où il mourut quelque tems après.

XVII. Fureur avec

Pendant que l'Empereur écrivoit ainſi au Pape, pluſieurs Grecs au nom de l'égliſe de

Conſtantinople, féliciterent les Bohémiens Huſſites, de n'avoir point reçu les nouveautés des Romains, les exhortant à perſévérer dans la véritable foi; non pas, diſoient-ils, ſelon l'union feinte de Florence, mais ſelon les ſentimens des anciens Peres, que les Grecs ſoutiennent. Cependant les Ambaſſadeurs que Conſtantin avoit envoiés à Rome, prierent le Pape d'envoier quelque homme habile pour travailler avec l'Empereur à ramener les ſchiſmatiques. Le Pape envoia Iſidore Archevêque de Kiovie en Ruſſie, qu'Eugene IV avoit fait Cardinal au Concile de Florence. L'Empereur le reçut honorablement, accepta le Décret d'union avec quelques-uns de ſa Cour & un petit nombre d'Eccléſiaſtiques. Mais bientôt après, comme on célébroit la liturgie dans l'Egliſe de ſainte Sophie, & qu'on y faiſoit mémoire du Pape & du Patriarche Grégoire, toute la ville s'émut & courut en tumulte conſulter le Moine Gennadius, qui paſſoit pour un homme merveilleux. Ce fanatique, au lieu de répondre de vive voix, afficha à la porte de ſa cellule un écrit, par lequel il annonçoit les derniers malheurs à tous ceux qui recevroient l'*impie* Décret d'union, fait à Florence avec les Latins. Alors les Prêtres, les Abbés, les Moines, les Religieuſes, les Soldats, les Bourgeois, tous enfin, excepté une partie du Sénat, des gens de la Cour, & de quelques-uns du Clergé qui ſuivoient l'Empereur, crierent tout d'une voix anathéme à tous ceux qui s'étoient unis avec les Latins. On ne voulut plus entrer dans ſainte Sophie, qu'on regarda comme une égliſe profanée; on évita comme autant d'excommuniés tous ceux qui avoient aſſiſté à la laquelle les Grecs ſe livrent de nouveau au ſchiſme.

liturgie en préſence des Latins ; on leur refuſa l'abſolution & l'entrée des égliſes.

VII.

XVIII. Mahomet ſe prépare au ſiége de conſtantinople.

Pendant que les ſchiſmatiques mettoient ainſi le comble à leurs iniquités, le Sultan Mohomet, qui dans les deſſeins de Dieu en devoit être le vengeur, ſe mettoit en état de venir fondre ſur eux avec une armée formidable. Aiant pour cet effet ſoumis en Aſie le Caraman, & fait en Europe une tréve de trois ans avec Huniade qui gouvernoit en Hongrie, il fit conſtruire vers la fin de Mai 1552 ſur le rivage du Boſphore du côté de l'Europe, à l'endroit où il eſt le plus étroit, une forteresſe pour fermer le paſſage aux vaiſſeaux de la mer noire, pour faciliter celui de ſes troupes d'Aſie en Europe, & pour avoir dans le beſoin un lieu de retraite. Il y emploia un ſi grand nombre d'ouvriers, qu'elle fut achevée en quatre mois. Elle étoit bâtie vis-à-vis de celle que ſon aieul avoit fait conſtruire en Aſie. C'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui le château des Dardanelles, qui ſert de priſon aux Grands de la Porte. Enfin il demeura à Andrinople l'automne & l'hiver, pour donner les ordres néceſſaires, afin de venir attaquer Conſtantinople au commencement du printems, comme il l'exécuta le ſecond d'Avril de l'année ſuivante.

XIX. Siége de cette grande ville.

Aiant raſſemblé toutes ſes troupes d'Aſie & d'Europe, & ne craignant rien de la part des Princes Chrétiens, qui étoient occupés à d'autres guerres, il envoia d'abord une partie de ſon armée pour abbattre toutes les fortifications du dehors de Conſtantinople, & pour s'emparer de toutes les petites places qui étoient aux environs. Il vint enſuite lui-

même l'aſſiéger par terre & par mer avec deux puiſſantes armées, & parut à la vûe de cette grande ville le deuxiéme jour d'Août. L'armée de terre étoit d'environ trois cens mille hommes; & celle de mer étoit de plus de cent galeres, & de cent trente autres moindres navires. Avec ces deux armées il bloqua la ville, qui avoit alors environ ſix lieues de circuit, une double muraille très-forte & des foſſés profonds. Les Turcs en commencerent le ſiége par terre, & le continuerent jour & nuit avec beaucoup de vigueur. Les habitans ne ſe défendirent pas avec moins de courage. Ils étoient à couvert du côté de la mer; parce que la flotte des infidéles étoit arrêtée par une groſſe chaîne qui fermoit l'entrée du port, & par quelques navires qui étoient en-deçà de cette chaîne. Si Mahomet n'avoit pas eu auprès de lui un Hongrois habile canonier, qui lui fondit des canons d'une longueur & d'une groſſeur prodigieuſe, ce ſiége lui auroit donné beaucoup plus de peine. Il fit tirer jour & nuit ſur la ville avec tant de furie, qu'en peu de tems il abbattit toutes les défenſes, & fit par-tout des brêches conſidérables. Pendant qu'une horrible grêle de fléches, de pierres & de balles tomboit ſur les aſſiégés, pour les écarter & les contraindre d'abandonner les poſtes qu'ils défendoient, il faiſoit combler les foſſés, donnant en perſonne ſes ordres pour hâter l'ouvrage. Les Turcs animés par ſa préſence, ſe porterent à ce travail avec tant d'ardeur, que ſe pouſſant les uns les autres en tumulte, il y en eut beaucoup d'enſevelis ſous la terre.

Les Génois qui avoient un très-grand in- XX.
térêt à défendre la ville, parce qu'ils étoient Les aſſiégés

ſont ſecourus par les Génois.

maîtres du château de la petite ville de Galata au-delà du port, avoient envoié un vaiſſeau de guerre avec cinq cens bons ſoldats pour défendre ce qu'ils poſſédoient; & Jean Juſtinien de Génes étoit arrivé au commencement du ſiége avec deux grands navires. L'Empereur informé de la valeur & de l'expérience de ce Capitaine, lui donna le commandement des troupes. Les Grecs voiant à leur tête un ſi brave Officier, devinrent furieux comme des lions, & repouſſerent partout l'ennemi; pendant que leur canon donnant dans cette multitude confuſe de Turcs qui accouroient en foule au foſſé, en faiſoit un horrible carnage. Ils firent pluſieurs ſorties ſur les infidéles, brûlerent une partie de leurs machines, éventerent les mines par l'adreſſe d'un Ingénieur Allemand, qui étoit au ſervice de Juſtinien. Après avoir ſoutenu l'aſſaut durant tout le jour, ils tiroient du foſſé pendant la nuit une partie de ce qu'on y avoit jetté, & réparoient ſi bien leurs brêches, que Mahomet s'écria un jour tout épouvanté, qu'il n'auroit jamais pû croire ce qu'il voioit de ſes yeux. Ce qui augmenta encore le courage & l'eſpérance des aſſiégés, fut l'arrivée de quatre navires qui venoient de l'iſle de Chio pour ſecourir la ville. Ces vaiſſeaux entrerent comme en triomphe dans le port de Conſtantinople vers la fin du mois d'Avril, après avoir ſoutenu tous les efforts de la flotte des Turcs, qui fut enfin miſe en déroute, après avoir perdu plus de douze mille hommes. Mahomet en frémiſſoit de rage, & vomiſſoit mille blaſphêmes contre le Ciel. Voiant le peu de progrès qu'il faiſoit devant cette ville, il propoſa un accommodement, mais

Les Grecs font une vigoureuſe réſiſtance.

à des conditions que l'Empereur ne pouvoit accepter. Le bruit s'étant répandu en même tems, qu'une puiſſante flotte des princes Chrétiens venoit au ſecours de Conſtantinople, la plûpart des Turcs ſaiſis de terreur, vouloient qu'on levât le ſiége ſur le champ, & s'emportoient contre le Sultan, qui ſembloit, diſoient-ils, être d'intelligence avec les Chrétiens pour les perdre. Mahomet, tout intrépide qu'il étoit, craignant les ſuites de cette ſédition, fut ſur le point de céder, comme le lui conſeilloit Hali chef de ſon Conſeil, qui favoriſoit ſecrétement les Chrétiens. Mais un autre Bacha raſſura Mahomet, & lui parla ſi fortement, qu'il le détermina à donner un aſſaut général. Mahomet anima le courage des ſoldats, en leur promettant le pillage d'une ville auſſi opulente, & le principal gouvernement à celui qui monteroit le premier ſur la muraille.

XXI. Mahomet donne un aſſaut général. Retraite de Juſtien.

Il ordonna dans toute ſon armée un jeûne de trois jours depuis le matin juſqu'au ſoir, & des prieres publiques pour obtenir de Dieu la victoire. Il fit enſuite un diſcours qui diſſipa tellement la crainte des ſoldats, que tous s'écrierent, qu'on les menât promptement à l'aſſaut. Quelques momens après on envoia ſommer Conſtantin de rendre la ville, en lui promettant la vie & la liberté; ſi non qu'on alloit l'y forcer. Sur la réponſe qu'il fit, tout le camp parut le ſoir du vingt-ſeptiéme de Mai, jour de la Triniré, éclairé de flambeaux: ce qui étoit la préparation au jeûne ordonné par le Sultan. L'Empereur Conſtantin averti par le Bacha Hali, qu'il ſeroit attaqué dans deux jours par mer & par terre, donna tous les ordres néceſſaires pour

ſoutenir l'aſſaut, dans l'eſpérance que s'ils pouvoient ſoutenir cette attaque, le ſiége ſeroit bien-tôt levé, comme le Bacha le lui mandoit. Il ordonna des proceſſions publiques, & communia dans l'égliſe de ſainte Sophie. Il aſſembla le vingt-huitiéme du mois tous les Officiers de ſes troupes, & leur dit tout ce qu'il pouvoit emploier de plus fort pour les encourager. Enſuite il prit ſes armes, & s'étant mis à la tête d'une troupe de gens choiſis, il alla viſiter les quatiers, pour voir ſi tout étoit en bon état, & ſe campa l'épée à la main ſur la brêche, après avoir découvert les Turcs qui commençoient à ſortir de leur camp & ſe diſpoſoient à former l'attaque. Mahomet au milieu de dix mille Janiſſaires, étoit monté ſur un ſuperbe cheval, & ſuivi de cent mille cavaliers, qui s'étendoient derriere lui à peu de diſtance tout le long des murailles juſqu'à la mer, pour ſoutenir l'infanterie qui occupoit le même eſpace à côté du Sultan. Tout étant diſpoſé, & les machines avancées juſques ſur le bord du foſſé, l'attaque commença le vingt-neuviéme de Mai dès trois heures du matin, par les ſoldats les plus foibles & les plus inutiles, afin que les Chrétiens, par le carnage qu'ils en feroient, préparaſſent un chemin à ceux qui les ſuivroient, & qui marcheroient plus facilement ſur les monceaux de leurs corps. Cette premiere attaque dura deux heures, & les foſſés de la premiere anceinte étoient preſque tous comblés des corps de ces malheureux. Enſuite Mahomet fit mettre le feu aux canons, pour écarter ceux qui gardoient les murailles. Dans le même inſtant, des ſoldats tous frais & aguerris monterent tête-

baiſſée à l'aſſaut du côté de la terre & de la mer, & tous firent ce jour-là des prodiges étonnans de valeur. Du côté des Chrétiens, la réſiſtance ne fut pas moins vigoureuſe. L'Empereur & Juſtinien combattirent pendant plus de deux heures ſans relâche, & avec tant de courage, que les Turcs furent contraints de plier, malgré les cris & les menaces de Mahomet. Les Janiſſaires accoururent alors pour ſoutenir ceux qui plioient. Les ſoldats ranimés par ce ſecours, monterent au travers des feux, des dards & des pierres ſur les corps entaſſés de leurs compagnons, & gagnerent enfin le haut des tours & des murailles, malgré la réſiſtance des aſſiégés. Un Janiſſaire y monta le premier, & planta l'enſeigne Turque ſur le rempart, où il fut ſuivi de trente autres auſſi déterminés que lui. Ceux qui combattoient ſur le port, eurent le même avantage. Juſtinien aiant reçu deux coups, l'un à la cuiſſe & l'autre à la main, abandonna lâchement ſon poſte, malgré les remontrances de l'Empereur, qui voloit de tous côtés au ſecours des plus preſſés, & qui ſurvint préciſément dans le tems que Juſtinien faiſoit ſa retraite. Ce Capitaine, qui juſques-là s'étoit acquis tant de gloire, ſe retira dans l'Iſle de Chio, où il mourut de ſes bleſſures, & peut-être de chagrin de s'être ainſi deshonoré.

VIII.

XXIV. Mort de l'Empereur Conſtantin.

La fuite de Juſtinien mit auſſi-tôt le déſordre parmi ſes gens. Se voiant abandonnés de leur chef, ils ne ſongerent plus qu'à ſe ſauver. Les Turcs profitant de cet avantage, montetent en ſi grand nombre ſur la brêche & ſur les murailles, que les Janiſſaires ſe

Egliſe de Conſtantinople. Fin de l'Empire Grec.

rendirent en peu de tems maîtres de tout le quartier par où Mahomet avoit fait ſon attaque, & que Juſtinien avoit entrepris de défendre. Auſſi-tôt on arbora l'étendard Ottoman, & tous criant, *victoire*, *ville gagnée*, la terreur ſe mit tellement parmi les Grecs, que jettant leurs armes & ſe précipitant du haut des remparts, ils ne ſongerent plus qu'à ſe ſauver dans la ville par les portes de la ſeconde enceinte. Mais les Turcs les aiant pourſuivis les preſſerent ſi vivement, que ces portes furent bientôt remplies des corps de ceux qui étoient ou écraſés ou étouffés les uns par les autres. Cependant l'Empereur Conſtantin faiſoit entre les deux enceintes des murailles des efforts extraordinaires, mais inutiles, pour s'oppoſer aux Turcs, qui entroient par toutes les brêches. Il ſe jetta pluſieurs fois au milieu d'eux l'épée à la main; mais accablé à la fin par la multitude, il fut percé de pluſieurs coups, & mourut les armes à la main. Conſtantin XV du nom, fut le dernier des Empereurs Grecs & de l'Empire d'Orient, qui, à compter depuis la dédicace de Conſtantinople faite par Conſtantin-le-Grand dans le quatriéme ſiécle, le dix-neuviéme de Mai de l'année 330, avoit duré 1123 ans. On dit que ce Prince n'avoit pas encore cinquante ans quand il mourut. Mahomet fit rendre à ſon corps tous les honneurs dûs aux Empereurs. Après ſa mort il n'y eut plus de réſiſtance dans la ville. Les Turcs y exercerent pendant trois jours tout ce qu'on peut imaginer de plus abominable en toute ſorte d'excès. Ils n'eurent égard ni à l'âge, ni au ſexe, ni à la condition. Ces barbares, dans les premiers tranſ-

ports de leur fureur, tuerent plus de quarante mille perſonnes, & firent enſuite plus de ſoixante mille priſonniers. Il ne reſtoit plus qu'à brûler la ville; mais Mahomet, qui vouloit la poſſéder entiere & ſans ruine, empêcha les ſoldats d'y mettre le feu.

XXIII. Le Cardinal Iſidore eſt fait priſonnier.

Le Cardinal Iſidore fut du nombre des priſonniers. Nous avons dit qu'il avoit été envoié à Conſtantinople par le Pape Nicolas V, pour faire recevoir le Décret d'union. Comme il y trouva beaucoup d'oppoſition, il étoit demeuré auprès de l'Empereur juſqu'au ſiége de la ville, eſpérant toujours qu'il pourroit réuſſir dans ſa commiſſion. On dit que voiant la ville ſur le point d'être priſe, il ſe revêtit de méchans habits, fut confondu avec les priſonniers, & ſe racheta. On ajoûte qu'après avoir eſſuié pluſieurs dangers, il trouva moien de retourner à Rome auprès du Pape. Notaras eut un ſort bien différent. C'étoit un des plus conſidérables du Sénat, & il poſſédoit la charge d'Amiral, qui lui donnoit une grande autorité. Mais il avoit tant d'averſion pour les Latins & pour le Décret d'union, que toute la ville étant dans la conſternation à la vûe de l'armée innombrable du Sultan, il diſoit hautement qu'il valoit mieux voir le Turban dominer dans Conſtantinople que le chapeau de Rome. Il trouva moien d'échapper à la premiere fureur des ſoldats, & alla ſe rendre lui-même avec ſes deux fils à Mahomet, à qui il préſenta un riche tréſor en or, en perles, & en pierreries, qu'il avoit caché dans ſon Palais. Il fut même aſſez lâche pour lui découvrir l'intelligence qu'il y avoit eu entre le Bacha Hali & l'Empereur Conſtantin, croiant

gagner par-là les bonnes graces de Mahomet, & obtenir des graces pour ſes fils. Mais le Sultan après lui avoir reproché en colére, de ne lui avoir offert ce tréſor que lorſqu'il s'en étoit rendu le maître, ou plutôt de ne l'avoir pas préſenté à ſon Empereur qui s'en ſeroit ſervi pendant la guerre, lui fit couper la tête & à ſes deux fils dans la grande place de la ville. Enſuite il fit mettre Hali en priſon, où il le fit mourir peu de tems après. Le même jour que Conſtantinople fut priſe, les Génois, qui depuis long-tems poſſédoient Galata, ville ſituée vis-à-vis de Conſtantinople, & bien fortifiée, la rendirent à Mahomet, & devinrent ſes tributaires. On confiſqua les biens de ceux qui s'en étoient enfuis, & on pilla celui des autres. Les femmes & les enfans furent traités avec ignominie. Les tours & les murailles furent abbattues, & les cloches fondues pour faire du canon. Georges de Phranza maître de la garderobe des Empereurs de Conſtantinople, & ſpectateur du ſac de cette ville, dit qu'il fut eſclave comme les autres, & qu'il fut enſuite vendu & racheté à Lacédémone, où il avoit été conduit, & devint domeſtique du Prince Thomas, frere du défunt Empereur Conſtantin. Il a compoſé une Chronique de ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable en ſon tems, dans laquelle il ne rapporte rien dont il n'ait été temoin. Son hiſtoire finit en 1461.

IX.

XXIV. Dieu rend Mahomet favorable aux Chrétiens.

Dieu voulant tempérer les rigueurs de ſa juſtice à l'égard d'un peuple qui lui étoit cher à cauſe de ſes peres, & au milieu duquel il avoir encore un petit nombre de ſerviteurs fidéles & attachés à l'unité de l'Egliſe, inſpira

à Mahomet des pensées de paix & des sentimens de modération par rapport aux Chrétiens. Il fit publier que tous ceux qui s'étoient cachés, pouvoient paroître librement, & défendit de leur faire aucun mal. Il travailla ensuite à embellir Constantinople, & y établit le Siége de son Empire. Aiant appris que le Siége Patriarchal étoit vacant, il voulut qu'on fît l'élection d'un Patriarche, & assembla pour cet effet quelques Evêques qui étoient aux environs de Constantinople, avec les Ecclésiastiques qui y étoient restés, & les principaux d'entre les bourgeois. Ils élurent le célébre Sénateur Georges Scolarius, qui passoit pour un des plus savans d'entre les Grecs : il prit le nom de Gennadius. Il avoit assisté au Concile de Florence, & s'étoit hautement déclaré en faveur de l'union. Comme c'étoit une ancienne coûtume que l'Empereur installât le nouveau Patriarche, & lui donnât l'investiture, Mahomet voulut observer les mêmes cérémonies. Le Patriarche fut conduit par les Electeurs dans la grande salle du Palais Impérial, qui étoit magnifiquement ornée. Le Sultan sortant de sa chambre avec les ornemens impériaux, alla se mettre sur une estrade couverte d'un grand tapis de pourpre. L'élu aiant été conduit devant lui, le Sultan lui mit entre les mains le bâton pastoral, en prononçant tout haut ces paroles : La Très-Sainte Trinité qui m'a donné l'Empire, vous fait par l'autorité que j'en ai reçu, Archevêque de la nouvelle Rome & Patriarche Œcuménique. Ensuite il voulut le conduire jusqu'à la porte du Palais, & le fit monter sur un beau cheval blanc richement orné. Il ordonna à tous les Visirs & à tous les Bachas de l'accom-

Mahomet éleve sur le Siége de Constantinople Georges scolarius.

pagner ; ce qu'ils firent, marchant à pied au travers de toute la ville juſqu'à l'Egliſe des douze Apôtres, qui avoit été aſſignée à Georges pour l'Egliſe Patriarchale à la place de Sainte Sophie, dont le Sultan avoit fait ſa principale Moſquée. Ce Patriarche obtint quelque tems après la permiſſion de changer d'Egliſe, & alla demeurer dans celle de Notre-Dame appellée Pammachariſte. Ce fut-là que Mahomet lui alla rendre viſite, & le pria de lui expliquer les principaux articles de la Religion Chrétienne. Le Patriarche le fit avec tant de force & de ſolidité, que Mahomet en parut touché, & qu'il ſouhaita avoir cet entretien par écrit. L'on trouve cet Ouvrage dans la Bibliothéque des Peres. Il eſt diviſé en deux parties ; dont la premiere, qui eſt en forme de dialogue entre un Chrétien & un Mahométan, eſt toute emploiée à expliquer le Myſtere de la Trinité. L'on y trouve des expreſſions peu exactes. L'Auteur ne marque point aſſez clairement la diſtinction des trois perſonnes, & ne leur donne que des noms de propriété, ſans doute parce qu'il craignoit de donner occaſion au Sultan de dire que les Chrétiens adoroient trois Dieux. La ſeconde partie eſt diviſée en vingt Chapitres, & renferme tous les autres points de la Religion.

XXX. Zéle de ce Patriarche. Sa retraite. Ses Ecrits.

Le nouveau Patriarche s'appliqua à combattre le ſchiſme, & n'oublia rien pour faire rentrer ſon peuple dans la communion de l'Egliſe. Il fit pour cet effet une excellente apologie des articles contenus dans le Décret de Florence. Comme il l'écrivit peu de tems après la priſe de Conſtantinople, il y dépeint avec les traits de l'éloquence la plus vive & la

plus touchante, l'état où cette malheureuſe ville ſe trouvoit réduite. Mais voiant que, malgré tous ſes ſoins & tous ſes efforts, les Grecs réſiſtoient toujours au Saint-Eſprit, il renonça après cinq ans de travail inutile, au gouvernement d'un peuple ſi rebelle, & ſe retira dans un monaſtere de la Macédoine, où il demeura juſqu'à ſa mort. Outre les deux Ouvrages dont nous venons de parler, nous en avons beaucoup d'autres de ce Patriarche. Les uns ont été imprimés, & les autres ſont encore manuſcrits. Les principaux ſont : une Lettre adreſſée aux Evêques Grecs touchant l'union ; trois Diſcours prononcés dans le Concile de Florence ſur les moiens de procurer la paix ; un Traité de la Proceſſion du Saint-Eſprit contre Marc d'Ephèſe, qui eſt demeuré imparfait ; un de la Prédeſtination ; pluſieurs Diſcours & Homélies, entr'autres une ſur l'Euchariſtie ; une Oraiſon adreſſée à la Sainte Trinité ; & pluſieurs autres Traités, dont le ſavant Abbé Renaudot nous a donné le catalogue. Quelques Auteurs prétendent que le Saint Suaire qui eſt à Turin, où le Duc de Savoye le fit apporter de Chamberri en 1578 en faveur de Saint Charles qui vouloit l'honorer, fut tiré de Conſtantinople pendant le ſiége. Mais tout ce que l'on dit ſur cette tranſlation paroît fort incertain.

Nous allons maintenant marquer les principales guerres que les Chrétiens eurent à ſoutenir contre les Turcs dans le quinziéme ſiécle.

X.

XXVI. Conquêtes des Turcs

Amurat II prit en 1431 la ville de Theſſalonique en Macédoine, que les Grecs avoient vendue aux Vénitiens, déſeſpérant de la pou-

sur les chrétiens. voir conſerver. C'étoit une des principales villes de la Gréce par ſa grandeur & par ſes richeſſes. Les Turcs la pillerent, & firent mourir une partie des habitans, vendirent les autres, & la firent habiter par des gens de leur nation qui lui donnerent le nom de Salonique. Les Vénitiens qui y étoient en garniſon, ſe ſauverent dans leurs vaiſſeaux. Les Turcs en ſont toujours demeurés maîtres, & l'ont rendue une des plus célébres villes de la Gréce. Amurat continua ſes conquêtes, & ſe rendit maître de tout le païs juſqu'au Golfe de Corinthe, avec une rapidité ſurprenante. Jean Caſtriot qui regnoit en Epire, aujourd'hui Albanie, n'étant point en état de lui réſiſter, obtint de lui la paix à des conditions fort onéreuſes. Il lui céda la forte ville de Croie, & lui donna ſes quatre fils en otage. Amurat en fit mourir trois par un poiſon lent. Le plus jeune nommé Georges, qui étoit bien fait & avoit beaucoup d'eſprit, fut épargné, & ſut ſi bien ſe concilier la faveur d'Amurat, qu'il devint un des premiers de ſa Cour. On lui a donné le nom de Scanderberg, c'eſt-à-dire, Seigneur Alexandre.

Victoires d'Amurat.

XXVII. Les Turcs ſont battus par les chrétiens de Pologne & de Hongrie.

En 1443 on fit en Hongrie de grands préparatifs pour s'oppoſer aux progrès d'Amurat; & ce fut le fruit des exhortations du Cardinal Julien, que le Pape Eugene y avoit envoié en qualité de Légat. On demanda du ſecours à l'Empereur Frideric, aux Chevaliers de Pruſſe & de Livonie, à la Pologne & aux Valâques. Mais l'Empereur & les Chevaliers le refuſerent ſous différens prétextes, & il n'y eut que les Polonois & les Valâques qui en accorderent. Ils envoierent une puiſſante armée de cavalerie & d'infanterie, qu'ils promirent de dé-

fraier pendant ſix mois. Pluſieurs volontaires de France & d'Allemagne paſſérent auſſi en Hongrie, excités par les Prédicateurs, qui publioient par-tout la croiſade. Huniade, dont le vrai nom étoit Jean Corvin, étoit à la tête de l'armée des Polonois & des Hongrois. Ce grand Capitaine s'étoit déja rendu redoutable aux infidéles, & leurs enfans n'entendoient prononcer ſon nom qu'avec fraieur. Ladiſlas Roi de Pologne & de Hongrie, aiant appris que les Turcs approchoient, l'envoia au-devant d'eux avec dix mille chevaux. Huniade les ſurprit de nuit, & remporta ſur eux un avantage conſidérable. Ladiſlas alla à Bude en rendre graces à Dieu. Il entra nuds pieds dans l'égliſe de Notre-Dame, & fit arracher à la voûte les enſeignes des ennemis.

XXVIII. Avantages que remporta Scanderberg ſur les Turcs.

Scanderberg, dont nous venons de parler, ſervoit dans l'armée d'Amurat, & lui avoit déja rendu d'importans ſervices. Mais Jean ſon pere étant mort, il ne put voir ſans beaucoup de peine ſes Etats tomber en la puiſſance des Turcs, & il forma le deſſein de tenter tous les moiens de s'y rétablir. Huniade avec qui il entretenoit correſpondance, lui en ménagea l'occaſion. Ce Général étant venu fondre ſur les troupes d'Amurat que commandoit Scanderberg, celui-ci, qui ſans doute avoit concerté ſon deſſein avec Huniade, commença à plier, & l'armée des Turcs fut bientôt miſe en déroute. Scanderberg profitant de ce deſordre, força le Secretaire d'Amurat d'écrire des lettres au Gouverneur de Croïe capitale d'Albanie, ſcellées du ſceau de ce Prince, par leſquelles il enjoignoit au Gouverneur de remettre la place & le gouvernement à celui qui ſeroit porteur de cet ordre. Scanderberg muni

de ces lettres, s'assura du Secretaire & de tous ceux qui l'accompagnoient, afin qu'Amurat n'en eût pas sitôt connoissance. Il alla ensuite à Croïe; & s'étant fait remettre le gouvernement, il se fit connoître à ses peuples, qui, ravis de secouer le joug de la domination des Turcs, le proclamerent aussi-tôt leur Souverain. Il reprit ainsi la Couronne de ces ancêtres cette même année 1443. Il remporta dans la suite de grands avantages sur les Infidéles contre lesquels il eut plusieurs guerres à soutenir.

XI.

XXIX. Grands préparatifs des Chretiens contre les Turcs. Trévé jurée de part & d'autre.

L'année suivante les Princes Chrétiens presserent beaucoup Ladislas de continuer la guerre contre les Turcs; & le Pape Eugene, les Venitiens, les Génois & le Duc de Bourgogne leur offrirent d'équipper une flotte considérable pour leur fermer le passage en Europe. Jean Paléologue Empereur des Grecs promettoit de son côté de s'opposer à leurs progrès dans la Thrace. Tout le monde s'empressoit à faire la guerre à l'ennemi commun: il n'y avoit que les Polonois qui, craignant les incursions des Tartares, auroient souhaité que Ladislas leur Roi retournât en Pologne pour mettre ordre aux affaires du Roiaume. Mais le parti le plus nombreux l'emporta, & ainsi la guerre fut résolue. L'on équipa une flotte de soixante-dix galeres, commandée par le Cardinal Condelmer neveu du Pape, qui se rendit sur l'Hellespont pour se saisir des ports & empêcher les convois de passer. Amurat étonné d'un si grand appareil, & ne se sentant pas assez fort pour résister à tant de Princes ligués contre lui, songea sérieusement à la paix. On en fit la proposition à Huniade,

& on lui promit en même-tems de grands avantages. Il ſe rendit aiſément, & y fit enſuite conſentir le Roi de Pologne, qui n'étoit pas fort porté à continuer cette guerre. Ainſi on conclut une tréve pour dix ans, au grand mécontentement du Cardinal Julien. Les Turcs vouloient que Ladiſlas jurât ſur la Sainte Euchariſtie, qu'il obſerveroit la tréve; mais un nommé Grégoire qui fut depuis Evêque, l'en empêcha. Il jura ſur les Evangiles, & Amurat ſur l'Alcoran.

XXX. Le Cardinal Julien fait rompre aux Chrétiens la tréve.

Après la concluſion de cette tréve, le Cardinal Condelmer qui commandoit la flotte dans l'Helleſpont, écrivit que les Chrétiens avoient la plus belle occaſion de recouvrer tout ce que les Turcs poſſédoient en Europe, Amurat aiant fait repaſſer ſes troupes en Aſie. Il écrivit en particulier à Ladiſlas, pour l'exhorter à ſe ſouvenir de la promeſſe qu'il avoit faite aux Princes Chrétiens, & à venir au plutôt avec ſon armée. On reçut auſſi des lettres de l'Empereur de Conſtantinople, par leſquelles il demandoit avec les mêmes inſtances, que l'on continuât la guerre: alléguant entre autres raiſons, qu'il ne falloit ſe fier en aucune ſorte à l'engagement qu'avoit pris l'Ambaſſadeur d'Amurat, d'obſerver la tréve; & qu'à la premiere occaſion favorable les Turcs reprendroient les armes, ſans être arrêtés par le ſerment qu'ils avoient fait; qu'enfin il ſeroit bien fâcheux que de ſi beaux commencemens devinſſent inutiles par une négligence lâche & criminelle. Ces remontrances firent beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit des Princes qui avoient ſigné la tréve. Ils ſe repentoient de l'avoir fait, & délibéroient ſérieuſement s'ils l'obſerveroient ou s'ils continueroient la

guerre. Le Cardinal Julien profitant de ces diſpoſitions, fit un diſcours pathétique aux chefs de l'armée des Chrétiens, pour prouver qu'on devoit rompre la tréve faite avec Amurat. Et il faut convenir qu'il emploia des raiſons qui avoient quelque choſe de ſpécieux. Il dit en finiſſant, que pour lever tous les ſcrupules que l'on pourroit avoir ſur le violement du traité, il en donnoit l'abſolution par l'autorité du Pape. Le diſcours de ce Cardinal fit tant d'impreſſion ſur l'aſſemblée, que chacun conclut pour la guerre. Le Prince de Valachie, qui paſſoit pour un grand Capitaine & qui avoit ſoutenu lui ſeul la guerre contre les Turcs, vint avec empreſſement joindre le Roi de Pologne, dans l'eſpérance de vivre plus tranquillement dans ſes Etats, lorſqu'on auroit humilié ſes voiſins. Mais quand il vit le peu de troupes que conduiſoit Ladiſlas, il fit tous ſes efforts pour le détourner d'aller attaquer les Turcs, dont il connoiſſoit bien les forces. Il lui conſeilla de différer, & d'attendre les troupes auxiliaires qu'on lui avoit promiſes. Voiant qu'il ne pouvoit perſuader Ladiſlas, il lui donna quatre mille hommes de cavalerie, commandés par ſon propre fils; & ſe retira. Amurat aiant appris que les Chrétiens avoient rompu la tréve, fit auſſi-tôt de grands préparatifs. Il étoit fort important pour lui de paſſer l'Helleſpont pour venir en Europe attaquer les Chrétiens, & il en vint à bout. Bonfinius accuſe les Génois d'avoir livré le paſſage aux Turcs, moiennant un écu par tête. Quoiqu'il en ſoit, Amurat après avoir paſſé le détroit, vint à grandes journées au-devant des Chrétiens. Il les rencontra à Varne, ville de la baſſe Meſie au Pont-Euxin, &

ſe prépara à leur livrer bataille. Quand les deux armées furent en préſence, Huniade fut ſi étonné de l'extrême diſproportion qu'il y avoit entre l'armée des Turcs & celle des Chrétiens, qu'il ne vouloit point hazarder la bataille. Mais Ladiſlas qu'Huniade lui-même avoit fort exhorté la veille à en venir aux mains, ne voulut pas reculer.

XXXI. Les chrétiens accablés par l'armée des Turcs. Mort de Ladiſlas. Triſte fin du cardinal Julien.

Il y eut un moment, où Amurat voiant ſon avant-garde renverſée, fut ſi effraié qu'il vouloit prendre la fuite. Mais ſes Officiers l'arrêtérent en prenant la bride de ſon cheval, & en le menaçant de le tuer s'il ne montroit plus de courage. On revint donc à la charge, & la victoire fut long-tems douteuſe. Enfin les Chrétiens accablés ſous le grand nombre de leurs ennemis, ne ſe battoient plus qu'en retraite, lorſque Ladiſlas emporté par le feu de ſa jeuneſſe, s'avança juſqu'au corps des Janiſſaires. Son cheval fut tué ſous lui, & il mourut n'étant âgé que de vingt ans, comme nous l'avons dit ailleurs. Les ennemis qui juſqu'alors ne s'étoient point flattés de la victoire, combattirent avec une nouvelle ardeur & mirent en fuite les Chrétiens. Bonfinius rapporte qu'Amurat au commencement de la bataille, voiant ſes ſoldats diſpoſés à fuir, tira de ſon ſein le traité d'alliance qu'il avoit fait avec les Chrétiens; & que le dépliant, il s'écria, levant les yeux au Ciel, Voici, ô Jeſus-Chriſt, l'alliance que les Chrétiens ont faite avec moi, en jurant par ton Saint nom. Si tu es Dieu, venge ici ton injure & la mienne. Cet Auteur ajoûte, qu'auſſi-tôt après qu'il eut prononcé ces paroles, les Chrétiens eurent du deſſous. Dès qu'Huniade vit qu'Amurat avoit l'avantage, il ſe retira avec dix mille hom-

mes. On lui a fort reproché cette retraite ; peut-être aima-t-il mieux ſauver une partie de l'armée que de la perdre toute entiere. Le Cardinal Julien fut tué dans cette occaſion ; mais on ne ſait ſi ce fut dans le camp ou en s'enfuiant. Quelques Auteurs diſent qu'il ſe noia en paſſant le Danube, à cauſe de l'or dont il étoit trop chargé. On l'a fort blâmé d'avoir été cauſe de tous ces malheurs. Il eſt certain qu'il engagea les Princes Chrétiens à violer un traité ſolemnel, & qu'ainſi il devoit s'attribuer la perte de preſque toute l'armée. Il n'avoit alors que quarante-ſix ans, & il s'étoit autrefois rendu recommandable par ſon zéle & par ſa profonde érudition. On ſe rappelle comment il ſe diſtingua dans pluſieurs Seſſions du Concile de Bâle, & dans les diſputes qu'il eut avec les Grecs à Florence. Il eſt triſte que la fin de ce Cardinal n'ait point répondu à de ſi beaux commencemens.

LXXIII. Nouvelles conquêtes des Turcs ſur les Chrétiens. Scanderberg réſiſte à Amurat. Mort de ce Sultan.

Huniade honteux du mauvais ſuccès de cette bataille, & voulant rétablir ſa réputation, mit ſur pied en 1448 une armée de vingt-deux mille Hongrois. Il les fit paſſer par la Bulgarie, aiant avec lui un Légat du Pape, qui étoit Evêque & Dominicain. Amurat prévint Huniade avec une armée de quatre-vingts mille hommes. On ſe battit pendant trois jours ; & après un grand carnage de part & d'autre, l'armée Chrétienne fut entiérement défaite & miſe en fuite. On dit que huit mille Valaques abandonnerent Huniade pour ſe rendre à Amurat, & que ce Sultan qui haiſſoit les traîtres, les fit tous égorger en préſence des Chrétiens. Le Gouverneur des Valaques, le Légat du Pape & pluſieurs Seigneurs périrent dans le combat. Huniade ſe

ſauva ſur un cheval & ſe mit en ſûreté. Amurat n'eut pas le même avantage ſur Scanderberg. Il fut défait pluſieurs fois par ce grand Capitaine, & obligé de lever le ſiége qu'il avoit mis devant Croïe capitale d'Albanie. L'affront qu'il avoit reçu devant cette place, l'avoit fait réſoudre à ſe retirer dans l'Aſie Mineure chez des moines Mahométans, pour y paſſer tranquillement le reſte de ſes jours. Mais ne pouvant réſiſter à la paſſion qu'il avoit d'en tirer vengeance, il reprit la conduite de ſes Etats. Quelques efforts qu'il fit pour opprimer Scanderberg, il ne pouvoit réuſſir. Enfin il raſſembla toutes ſes forces, & vint aſſiéger une ſeconde fois la ville de Croïe; mais ce fut encore avec moins de ſuccès que la premiere. Il mourut devant cette ville en 1451. Scanderberg ſut ſi bien ſe concilier l'affection de tous les Grands d'Albanie, qu'il conſerva la Couronne de ſes ancêtres juſqu'à l'année 1467, où il mourut âgé de ſoixante-trois ans.

XII.

Mahomet II fils d'Amurat fut, comme nous l'avons dit, l'inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour punir le ſchiſme des Grecs. Il jetta la conſternation parmi les Chrétiens par la priſe de Conſtantinople; & les Papes crurent que dans ces circonſtances, l'unique intérêt de l'Egliſe étoit que tous les Chrétiens ſe réuniſſent pour s'oppoſer aux progrès que faiſoient tous les jours les Infidéles. Calixte III fit ſes efforts en 1456, pour engager les Princes de l'Europe à ſe ligner tous contre l'ennemi commun, & ordonna des prieres & des proceſſions pour l'heureux ſuccès de cette entrepriſe. Mahomet de ſon côté, enflé de ſes

XXXIII. Mouvemens des Chrétiens contre Mahomet II.

Huniade lui fait lever le ſiége de Belgrade.

Défaite de l'armée des Turcs.

victoires & pleins de mépris pour les Chrétiens, traverſa les montagnes de Thrace avec une armée formidable ; & aiant pénétré juſqu'au Danube, vint mettre le ſiége devant Belgrade. Amurat ſon pere en avoit été chaſſé quelques années auparavant ; mais il n'avoit garde de craindre pour lui-même un pareil ſort. Il comptoit déja les différens Roiaumes qu'il devoit conquérir après avoir pris cette ville ; la Hongrie, l'Allemagne, l'Italie. Dieu renverſa en un moment tous ces vaſtes projets. Huniade s'avança ſur les bords du Danube pour aller au ſecours de Belgrade, paſſa ce fleuve après avoir défait les Turcs, qui lui en diſputoient le paſſage, & entra dans la ville avec ſon armée. Il menoit avec lui Jean de Capiſtran Cordelier, prédicateur de la Croiſade. Les Turcs aiant ouvert pluſieurs brêches par leur artillerie, dreſſerent des échelles en différens endroits, pour affoiblir les troupes des aſſiégés en les obligeant de ſe partager : mais ils trouverent par-tout une vigoureuſe réſiſtance. Il y avoit de part & d'autre une ardeur incroiable. Chaque Général animoit les officiers & les ſoldats par ſon exemple & par ſes paroles, & le carnage fut grand à cette premiere attaque. On recommença l'aſſaut le lendemain avec encore plus de fureur que le jour précédent ; & la défenſe fut la même. Le Sultan vit tomber à ſes côtés le plus intrépide de ſes Généraux, qui s'étoit trop avancé pour obéir à ſes ordres. Cette perte lui fit une extrême peine, & le mit preſque au déſeſpoir. Il fut lui-même bleſſé à la cuiſſe, & continua néanmoins de combattre à la tête de ſes troupes. Malgré un ſi grand exemple de courage, les Janiſſaires prirent tout-à-coup le parti de

ſe

ſe retirer, & leur retraite donna la victoire aux Chrétiens. Mahomet s'efforça en vain de les retenir dans leur devoir. Ils n'écouterent ni ſes prieres ni ſes menaces ; & ce Prince fut obligé de lever le Siége après y avoir perdu plus de quarante mille hommes.

XXXIV. Mort eſtimable d'Huniade.

Jean de Capiſtran & Huniade, par une baſſe vanité indigne de deux hommes d'ailleurs recommandables par de grandes qualités, s'attribuerent chacun en particulier l'honneur de cette victoire, dans les lettres qu'ils écrivirent l'un & l'autre au Pape & à l'Empereur pour les informer du ſuccès de cette Croiſade. Capiſtran y avoit contribué par ſes exhortations & par ſes prieres, & le Général par ſon courage & ſa prudence. Comme Mahomet leva le ſiége de Belgrade le ſixiéme d'Août, où l'on célébroit déja depuis long-tems dans quelques Egliſes le Myſtere de la Transfiguration de notre Seigneur, le Pape Callixte rendit cette fête univerſelle dans l'égliſe, y attacha autant d'indulgences qu'on en avoit attaché à la fête du Saint Sacrement, & fit compoſer un Office qui lui fût propre. Huniade ne ſurvéquit pas long-tems à ſa victoire ſur le Turcs. Accablé des travaux qu'il avoit ſupportés dans cette guerre, il fut attaqué d'une fievre continue, qui l'emporta le dixiéme de Septembre de la même année. Il ne voulut jamais permettre qu'on lui apportât le Saint Viatique dans la chambre, & ſe fit exprès porter à l'égliſe pour le recevoir, diſant qu'il ne méritoit pas que le Roi des Rois le vînt viſiter, & que c'étoit au ſerviteur à aller trouver ſon Maître. Toute l'Europe regretta ce grand Capitaine. Le Pape Callixte ne put retenir ſes larmes en apprenant ſa mort, & offrit pour lui le ſaint Sacrifice

dans l'église de Saint Pierre. Jean de Capistran, qui ne l'avoit pas quitté dans sa maladie, prononça son oraison funébre aux obséques qu'on lui fit dans l'église qu'il avoit fait bâtir en Transylvanie. On y avoit transporté son corps comme il l'avoit ordonné en mourant. Il laissa deux fils, Ladislas & Matthias, dont nous avons eu occasion de parler ailleurs. Jean de Capistran mourut trois mois après Huniade, dans un couvent de Cordeliers près de Sirmich en Hongrie. Nous parlerons ailleurs de ses Ouvrages.

XIII.

xxxv. conquêtes de Mahomet II sur les chrétiens.

Deux ans après, Mahomet se rendit maître de Corinthe & rendit tout le Peloponnese tributaire, pendant que Démétrius & Thomas Paléologue freres du dernier Empereur Grec se faisoient la guerre, travailloient à leur propre ruine, & sollicitoient les Latins à les secourir. Phranzes déplore ici l'aveuglement de ces Princes, sur qui la colere de Dieu éclatoit d'une maniere si visible; & un autre Auteur ajoûte, que chaque année les Turcs enlevoient quelque chose aux Chrétiens. On compte, comme nous l'avons dit, jusqu'à deux cens villes considérables dont Mahomet se rendit maître. ils prirent en 1461 Synope & Trébisonde, villes célébres de la Colchide, & beaucoup d'autres. ils s'assujettirent des Provinces entieres, donnant en échange quelques villes dans la Grece, aux Princes qui se soumettoient à eux. Ainsi finit l'Empire de Trébisonde, que les Comnenes avoient fondé deux cens cinquante-sept ans auparavant, lorsque les François prirent Constantinople. David Comnene en fut le dernier Empereur. il s'allia avec le Roi de Perse auquel il donna

Le Patriarchat de constantinople devient venal.

ſa niéce en mariage. Joſeph Patriarche de Conſtantinople n'aiant pas voulu ratifier le divorce du Grand-maître de la garde-robbe de l'Empereur de Trébiſonde avec ſa femme légitime pour épouſer la veuve du Prince d'Athénes, malgré le commandement que lui en fit Mahomet, s'attira la colere de ce Sultan, qui lui fit raſer la barbe : ce qui eſt une note d'infamie chez les Evêques & les moines Grecs, & le dépoſa du Patriarchat. Les Grecs qui juſqu'alors avoient été libres dans l'élection de leurs Patriarches, commencerent à offrir de l'argent à Mahomet, & à rendre leur Egliſe tributaire. Ils donnerent lieu eux-mêmes à l'impoſition du tribut qu'on nomma enſuite la Peſcherie, qui ſe paioit tous les ans avec les augmentations que le Grand Seigneur jugeoit à propos d'y faire. Le Pape Pie II effraié du progrès étonnant que les Turcs faiſoient, en écrivit à Louis XI, pour l'engager à s'y oppoſer. Mais ce Prince ſe contenta de faire des promeſſes, qu'il n'avoit aucune envie d'exécuter.

XXXVI. Martire du B André de chio.

En 1465, un Chrétien de l'Iſle de Chio, nommé André, donna des preuves d'une foi & d'une conſtance admirable. Les Turcs lui firent ſouffrir un martire très-long & très-cruel, ſans que ni les promeſſes, ni les menaces, ni les tourmens les plus affreux puſſent l'affoiblir ni l'ébranler. On mit ſon corps en lambeaux, & afin de faire durer ſon ſupplice plus long-tems, tous les jours on lui arrachoit quelques morceaux de chair : enfin on lui trancha la tête. Mahomet admirant ſon courage, permit aux Chrétiens de l'enſevelir & de l'enterrer honorablement Quelques années après on ouvrit ſon tombeau, & l'on

trouva ſon corps tout entier & ſans aucune corruption.

XXXVII. Suite des avantages des Turcs ſur les Chrétiens.

En 1470, les Turcs donnerent aux Chrétiens de nouvelles allarmes. Mahomet irrité de ce que le Général de la flotte Vénitienne lui avoit ruiné un port très-avantageux, avoit fait un vœu de ne point prendre de ſommeil, de ne s'accorder aucun plaiſir, & de ne point tourner ſon viſage vers l'Occident, juſqu'à ce qu'il eût battu & foulé aux pieds de ſon cheval ceux qui adoroient le Chriſt, & qu'il eût exterminé, diſoit-il, toute leur impiété ſur la terre depuis l'Orient juſqu'à l'Occident à la louange du vrai Dieu de Sabbaoth & du grand Prophête Mahomet. Les Vénitiens firent traduire ce vœu en Italien & en envoierent une copie au Pape. Le Sultan après avoir fait ce vœu impie & extravagant, équipa une puiſſante flotte pour attaquer l'iſle de Négrepont, la plus grande de toutes celles qui ſont dans la mer Egée. Il leva en même-tems une armée de plus de ſix-vingts mille hommes, qu'il commanda lui-même. En attendant que cette armée fût en état, le Grand Viſir, qui avoit la conduite de la flotte, prit Timbre & pilla Lemnos. Lorſque les deux armées de mer & de terre furent prêtes, les Turcs aſſiégerent Chalcis capitale de l'Iſle. La République de Veniſe fut fort allarmée de ce Siége, & envoia le plus grand nombre de galeres qu'il lui fut poſſible, pour ſecourir les aſſiégés. Le Pape Paul II ordonna des prieres publiques à Rome, & il alloit lui-même nuds pieds en proceſſion portant l'image de la Sainte Vierge. Mais ces humiliations extérieures, qui ne réformoient ni le cœur ni les mœurs des Chrétiens, n'appaiſerent point la colere de

Dieu. Après trente jours de ſiége, la ville de Chalcis fut priſe & pillée, & tout y fut mis à feu & à ſang. Cinq ans après, Mahomet entra en Moldavie avec une armée de ſix vingts mille hommes. Le Vaivode Etiennne marcha contre lui; & quoiqu'avec une armée très-inférieure, il défit les Turcs, & remporta ſur eux une victoire complette. Etiennne uſa de ſa victoire avec beaucoup de modération. En action de graces il jeûna quatre jours au pain & à l'eau, & envoia au Pape, & aux Rois de Pologne & de Hongrie une partie des dépouilles des infidéles. Vers le méme-tems les Turcs inveſtirent la ville de Lépante avec trente mille ſoldats, & après huit mois de ſiége, ils furent obligés de ſe retirer. De-là ils allerent aſſiéger Lemnos, d'où ils furent encore chaſſés après avoir perdu beaucoup de monde. Mahomet ne ſe rebutant pas de ſes mauvais ſuccès, alla mettre le ſiége devant Croïe; ce ſiége dura un an, & il y périt un grand nombre de Chrétiens. Les Turcs ſurprirent en méme-tems la ville de Caffa, qu'on nommoit autrefois Théodoſe, dans la petite Tartarie ſur le bord de la mer noire. Les Génois s'en étoient rendu maîtres dans le treiziéme ſiécle. C'étoit le plus célébre port de tout le Pont-Euxin, & qui étoit le plus avantageux aux Génois. Les aſſiégés ſe ſoumirent à Mahomet avec le Roi méme des Tartares qui ſe trouvoit alors dans la ville, ſes deux freres & quelques Seigneurs Génois. Ils furent tous conduits à Conſtantinople avec les principaux de la ville. Tout le pays fut aſſujetti à Mahomet, ce qui fit trembler les Polonois & mit tout l'Orient dans la conſternation.

XXXVIII. Nouvelles conquêtes des Turcs.

Croïe aiant ſouffert un an de ſiége, ſe rendit à compoſition. Scutari qui s'étoit toujours bien defendue, ſuccomba enfin. Les Vénitiens ſe trouvant attaqués de tous côtés, ſans ſecours, & d'ailleurs obligés de s'oppoſer ſeuls à une armée conſidérable que Mahomet envoioit en Italie, furent dans la néceſſité de lui remettre cette place, & enſuite l'Iſle de Lemnos, & de lui paier un tribut annuel de mille écus d'or, afin de pouvoir naviger sûrement dans les ports de la Grece. Les Turcs continuerent toujours depuis leurs conquêtes, malgré tous les efforts des Papes, qui ne ceſſoient d'exhorter les Princes Chrétiens à s'oppoſer à leurs progrès. Mahomet après avoir fait quelques incurſions en Italie, entreprit le ſiége de l'iſle de Rhodes, ou plutôt de la ville qui en eſt à la capitale. Il ne le fit qu'après une mûre & une longue délibération, ne pouvant ſouffrir que les Chevaliers de Saint Jean de Jéruſalem qui la poſſédoient, lui ôtaſſent l'entiére liberté de la mer. Cette Iſle eſt dans l'Aſie ſur la mer Méditerranée : du côté du Septentrion, elle regarde la Natolie; au Levant elle a l'iſle de Chypre, au Midi l'Egypte, & l'iſle de Candie au Couchant. Elle a environ ſix vingts milles de tour. La ville capitale eſt ſituée au bord de la mer ſur la pente d'une colline qui s'éléve inſenſiblement. Elle avoit alors une double enceinte de murailles, fortifiée de pluſieurs groſſes tours. Mahomet regardoit cette Iſle comme un lieu qui pouvoit lui faciliter la conquête de l'Egypte & de la Syrie. Il y envoia une flotte de cent ſoixante vaiſſeaux, dont il donna le commandement au Viſir Meſſith iſſu de la race des Paléologues. Ce Géné-

Ils attaquent l'Iſle de Rhodes. Les Chevaliers leur réſiſtent.

ral débarqua dans l'Iſle le vingt-troiſiéme de Mai 1480 avec plus de cent mille hommes. Mais la vigoureuſe réſiſtance des Rhodiens, conduits & animés par le Grand-Maître de l'Ordre, de Pierre d'Aubuſſon, obligea le Viſir de lever le ſiége. Il ſe retira le dix-neuviéme d'Août, après avoir perdu près de dix mille hommes, & beaucoup de vaiſſeaux & de galeres. Il y avoit dans la ville pendant le ſiége un Frere Mineur nommé Antoine Fradin, qui conſoloit & ſoutenoit les aſſiégés par ſes exhortations & ſes prieres, comme Jean de Capiſtran avoit fait à Belgrade. Le Grand-Maître Pierre d'Aubuſſon qui avoit fait des prodiges de valeur, & qui n'avoit pas montré moins de ſageſſe & d'habileté, aiant été guéri de ſes bleſſures, fit vœu de faire bâtir une Egliſe magnifique ſous le titre de Sainte Marie de la victoire, & l'on y travailla auſſi-tôt que les fortifications de la ville furent réparées. Et parce que la victoire fut remportée le jour que le Grecs font la fête de Saint Pantaleon, il voulut que l'on bâtît auprès de cette égliſe une ſuperbe chapelle en l'honneur de ce Saint Martyr, & que l'on y fît l'office ſelon le rit Grec. Il réſolut de bâtir auſſi une égliſe à Génes proche la chapelle de l'Egliſe Cathedrale, où l'on croit que repoſent les cendres précieuſes de Saint Jean-Baptiſte.

XV.

Cette même année les Turcs entrerent en Italie, prirent la ville d'Otrante, & ſemblerent menacer toute l'Europe. Mais Dieu qui avoit montré la verge dont il pouvoit punir les iniquités de ſon peuple ; la briſa tout-à-coup. Mahomet mourut à Nicomédie le troiſiéme de Mai 1481, lorſqu'il étoit ſur le point d'attaquer les Chrétiens.

XXXIX. Mort de Mahomet II. Regne de Bajazet II.

Voiez l'article de l'Egliſe d'Italie, page 281.

le point de remettre le ſiége devant Rhodes, & d'envoier une nouvelle armée en Italie. Il avoit environ cinquante-trois ans, & en avoit regné trente-un. Il laiſſa deux fils, Bajazet & Zizim. Bajazet qui étoit l'aîné, ſe rendit à Conſtantinople le dix-neuviéme du même mois pour monter ſur le trône de ſon pere. Il eut de grands obſtacles à vaincre pour y parvenir, parce que la plûpart des Seigneurs favoriſoient Zizim : mais Bajazet l'emporta. Zizim fut battu par le Bacha Achmer, & ſe retira en Egypte, d'où il revint l'année ſuivante. Il propoſa un duel à Bajazet, qui ne l'accepta point. Zizim demanda une retraite au Grand Maître de Rhodes, où il fut reçu magnifiquement au mois de Juillet 1482. Il en partit le premier de Septembre ſuivant pour venir en France, où il fut gardé dans la Commanderie de Bourgneuf ſur les confins du Poitou & de la Marche. Il y demeura juſqu'en l'an 1489, qu'il fut livré aux députés du Pape Innocent VIII, & conduit à Rome, comme nous l'avons dit ailleurs. Alexandre VI le livra en 1495 à Charles VIII, & il mourut peu de tems après. On dit que ce Pape avoit eu ſoin de le faire empoiſonner, de peur que la France n'en tirât quelque avantage. On ajoûte qu'Alexandre avoit reçu de Bajazet une grande ſomme d'argent, pour faire périr ce Prince infortuné. L'an 1488 Bajazet fit une entrepriſe ſur la Sicile : mais il fut obligé de ſe retirer ſans avoir fait aucune conquête. Il paſſa enſuite en Cilicie avec une armée de plus de cent mille hommes, & il y fut battu avec perte de la moitié de ſon armée.

En 1498, les Turcs entrérent dans la Ruſſie

au nombre de ſoixante-dix mille hommes ; & ne trouvant aucune réſiſtance, ils y mettoient tout à feu & à ſang, lorſque Dieu permit qu'ils fuſſent ſubitement ſaiſis d'un froid ſi rigoureux, que plus de quarante mille en moururent. Les autres s'étant ſauvés par la Moldavie, furent défaits & preſque tous tués par les Chrétiens ; en ſorte qu'il en retourna à peine dix mille dans leurs pays. Les Turcs en racontant ce malheur, reconnoiſſoient que Dieu avoit viſiblement protégé les Ruſſiens & les Polonois par une providence particuliere. Ils ravagerent l'année ſuivante l'Iſtrie, la Dalmatie & le Frioul. Nous rapporterons dans le tome ſuivant la ſuite du regne de Bajazet, qui ne mourut que la douziéme année du ſeiziéme ſiécle. Dans le cours du quinziéme commença à ſe former l'Empire de Ruſſie ou de Moſcovie, dont il eſt à propos de parler dans cet article.

XVI.

XI. Commencement de l'Empire des Moſcovites.

On connoît très-peu l'hiſtoire ancienne de ce pays. Nous avons vû que la nation entiere n'embraſſa le Chriſtianiſme que vers la fin du dixiéme ſiécle, ſous le regne de Volodomir, que l'on regarde proprement comme le premier Duc ou Prince de cet Etat. Il prit le nom de Baſile au Baptême, & eut pour ſucceſſeur Iroſlaus. On met après eux Uzevold, Volodomir II, Uzevold II, & ſept autres dont les noms ne ſont pas connus. On met enſuite George I, Démétrius I, George II qui fut tué par Batus Roi des Tartares dans le treiziéme ſiécle, Iroſlaus II frere de George II, Alexandre, Daniel, Jean dit *Kaleta*, c'eſt-à-dire, la Bourſe, parce qu'il en portoit toujours une pour faire l'aumône aux pauvres ; Simeon,

Tome IV. page 19.

Jean II, Démétrius II, qui vivoit l'an 1400, Baſile II à qui ſuccéda Jean Baſilides ſurnommé le Grand qui épouſa Sophie Paléologue niéce de Conſtantin XV dernier Empereur de Conſtantinople.

Jean Baſilides ſecoua le joug des Tartares, qui traitoient les Ducs de Moſcovie en eſclaves d'une maniere indigne. Il conquit pluſieurs villes dans la Ruſſie blanche qui obéiſſoit au Duc de Lithuanie, & ſe rendit maître de la grande & fameuſe ville de Novograde capitale de Ruſſie. Après cette conquête il fit ſortir de la ville tous les grands Seigneurs, & les fit conduire à Moſcou, qui prend ſon nom de la riviere ſur laquelle cette ville eſt ſituée, & qui le donne à tout l'Empire. Là, ſous prétexte de régaler les principaux habitans; aiant ſes troupes toutes prêtes aux environs, il menaçoit ces peuples de ruiner leur ville, s'ils ne ſe ſoumettoient à lui. Les habitans ſe rendirent, voiant que le Prince étoit maître de tous les Seigneurs du pais. Moſcou étoit l'abord de tout le Septentrion, & paioit chaque année cent mille écus d'or au Grand Duc de Lithuanie. Baſilides trouva l'Archevêque & les habitans ſi riches, qu'en leur laiſſant le tiers de leurs biens, il fit tranſporter de cette ville trois cens chariots chargés d'or, d'argent, de perles, de pierreries, & devint très-puiſſant.

Ce fut à la perſuaſion de ſon épouſe, qu'il ſecoua le joug des Tartares qui habitoient au-delà du Volga. La Ruſſie leur étoit tributaire, & le Duc étoit obligé d'aller fort loin à pied au-devant de leurs Ambaſſadeurs qui étoient à cheval, & de leur préſenter avec beaucoup de reſpect du lait à boire. Il falloit

faire la même cérémonie à l'égard de ſimples Envoiés, qui venoient pour exiger le tribut, ou pour d'autres ſujets. S'il tomboit quelques goutes du lait ſur le col des chevaux, le Duc étoit obligé de le lécher. Lorſqu'on liſoit les lettres du Chamou Empereur des Tartares, on faiſoit mettre à genoux le Duc de Moſcovie, pour en écouter la lecture; & il ne pouvoit refuſer de ſe ſoumettre à quelque ordre que ce fût qui venoit de la part de cet Empereur, quand même il auroit été queſtion de faire la guerre aux Chrétiens, à ſes parens, ou à ſes alliés. Dès que Baſilides ſe fut rendu maître de Novograde & de Moſcou, il devint ſi puiſſant & ſi redoutable, que le Roi de Pologne & le Grand Duc de Lithuanie furent contraints de faire une tréve avec lui & de le laiſſer en paix. Le fils de Baſilides fut le premier qui prit le titre de Czar de Moſcovie & de Ruſſie, qui, ſelon quelques Auteurs, eſt le même que Céſar Pierre le Grand a commencé en 1721 de prendre le titre d'Empereur de Ruſſie, qui lui a été accordé depuis par la plûpart des Souverains. On dit que Baſilides chaſſa de Novograde l'Archevêque de cette ville, à qui il avoit néanmoins de grandes obligations, & que ce Prince étendit ſa domination juſqu'en Lithuanie, dans la Finlande, la Suede & la Norvege. Les Ruſſiens ou Moſcovites ont toujours ſuivi le ſort de l'Egliſe Grecque. C'eſt ſans doute par inadvertance que le Continuateur de M. Fleuri dit qu'ils ont embraſſé depuis la Secte de Luther & de Zuingle.

ARTICLE XII.

Pluſieurs Saints.

I.

I. S. Antonin Archevêque de Florence.

ANtoine, que la petiteſſe de ſa taille a fait nommer Antonin, naquit à Florence en l'an 1389. Ses parens lui donnerent une ſainte éducation; & il en profita ſi bien, qu'il paſſa toute ſa jeuneſſe dans une grande innocence de mœurs. Dès l'enfance il donnoit à la priere tout le tems qu'il pouvoit ôter à ſes autres exercices. Il fréquentoit les Egliſes & les Monaſteres, & avoit coûtume de ſe proſterner ſouvent devant Dieu, pour le prier de lui faire accomplir en tout ſa volonté. Il ne fit pas moins de progrès dans les ſciences que dans la piété. Après les études ordinaires, il réſolut d'entrer dans l'Ordre de Saint Dominique. On fit beaucoup de difficultés pour l'y recevoir, parce qu'il paroiſſoit fort délicat. Sa perſévérance gagna les Religieux auſquels il s'étoit adreſſé. On s'apperçut bientôt que l'Ordre avoit acquis un précieux tréſor. Il fut ſucceſſivement Prieur dans les couvents de Rome, de Naples, de Gaïete, de Cortone, de Sienne, de Florence, & d'autres villes d'Italie.

Son éducation.

Il entre dans l'Ordre de S. Dominique.

II. Il eſt élevé malgré lui ſur le ſiége de Florence.

L'Archevêque de Florence étant mort, l'ambition fit briguer cette prélature à beaucoup de perſonnes. Les Florentins demandoient un homme également recommandable par ſa

doctrine & par ſa vertu. Ils ſouhaitoient ſurtout qu'il fût du nombre de leurs citoiens, afin qu'il connût mieux les beſoins du peuple qu'il auroit à gouverner. Le Pape trouvoit ce deſir raiſonnable, & avoit intention d'y répondre. Mais neuf mois ſe paſſérent ſans qu'il pût trouver un ſujet tel qu'on le ſouhaitoit. Eugene s'entretenant un jour avec un Dominicain habile peintre, qu'il avoit fait venir de Fiezoli pour travailler à quelque ouvrage, ſe plaignit que le choix d'un Archevêque pour Florence, lui donnoit plus d'inquiétude que toutes les autres affaires de l'Egliſe; qu'on demandoit un homme qui fût tout à la fois, ſavant, ſaint, qui eût de l'expérience, & qui fût en même-tems citoien de Florence; & que la difficulté de rencontrer toutes ces qualités réunies dans un même ſujet, faiſoit toute ſa peine. Vous trouverez tout cela, dit ce Religieux, dans la perſonne du Pere Antonin Vicaire général de la Province de Naples. Le Pape ſurpris & confus de n'avoit point penſé à un homme dont le mérite lui étoit ſi particuliérement connu, le nomma ſur le champ, & les Florentins l'accepterent avec beaucoup de joie & de reſpect; & en témoignerent à Eugene leur reconnoiſſance. Antonin en reçur la nouvelle lorſqu'il revenoit de la viſite d'une des maiſons de la Province; & au lieu de retourner à Naples, il s'enfuit du côté de la mer de Toſcane, dans le deſſein de ſe ſauver dans l'iſle de Sardaigne & d'y vivre inconnu le reſte de ſes jours: mais on le ramena à Sienne malgré lui avant qu'il ſe fût embarqué. Il emploia pour n'être point Evêque plus de ſollicitations, que les autres n'en avoient emploié pour le devenir. Le Pape ne ſe laiſſa ni per-

ſuader par ſes raiſons, ni fléchir par ſes prieres. Il lui ordonna d'obéir, & de ne laiſſer pas plus long-tems l'Egliſe de Florence ſans Paſteur. Antonin après avoir long-tems combattu & répandu beaucoup de larmes, obéit enfin, & prit poſſeſſion de ſon Egliſe vers la fin de l'an 1446.

III. Sa vie épiſcopale.

Il commença par établir dans ſa maiſon une grande régularité. Il jeûnoit tous le Vendredis & pendant tout l'Avent. On liſoit toujours l'Ecriture Sainte pendant ſes repas. Il ſe levoit toutes les nuits pour aſſiſter à l'Office dans ſon Egliſe Cathédrale, & il s'y trouvoit toujours le premier. Il liſoit enſuite l'Ecriture Sainte, ou il compoſoit quelque Ouvrage utile, juſqu'à neuf heures. Après avoir offert le ſaint Sacrifice avec un recueillement qui inſpiroit de la piété à tous les aſſiſtans, il donnoit ſes audiences. Tout le monde avoit un libre accès auprès de lui, & il parloit avec beaucoup de douceur à ceux qui l'abordoient. Il faiſoit exactement la viſite de ſon Diocèſe, & ordinairement à pied. Il ne voulut ni équipage, ni ameublement, ni chevaux, diſant que les biens des pauvres n'étoient pas deſtinés à entretenir le luxe. Il étoit toujours habillé pauvrement, & ne quitta jamais l'habit de ſon Ordre. Ce fut lui qui adminiſtra le Sacrement de l'Extrême-Onction au Pape Eugene, & qui eut le courage d'avertir ce Pontife que ſa derniere heure approchoit. Il fut député par la ville de Florence auprès de pluſieurs Papes. Il ne cherchoit que l'utilité de ſon troupeau, & fuioit autant qu'il étoit en lui les honneurs qu'on vouloit lui rendre. Un flatteur croiant gagner ſes bonnes graces, lui dit un jour qu'il eſpéroit le voir bientôt Cardinal. Occupons-

nous, répondit Antonin, des penſées de la mort, & non des grandeurs mondaines. Pie II qui reſpectoit ſa vertu, le chargea avec pluſieurs autres de travailler à la réforme du Clergé & des Laïcs. Mais il mourut peu de tems après avoir reçu cette commiſſion.

IV. *Sa derniere maladie.*

Sa derniere maladie commença par une fievre lente, qui augmenta enſuite & devint très-violente. Un de ſes amis qui ne le quittoit point, lui aiant dit qu'il falloit eſpérer que ſa ſanté ſe rétabliroit : Je ne déſire que la volonté de Dieu, répondit Antonin. Il récita enſuite les paroles du pſeaume 89, où le Prophête dit que les années de l'homme ne ſont que de ſoixante-dix ans, comme s'il eût connu que Dieu avoit fixé à cet âge le terme de ſa vie ; car il avoit en effet ſoixante-dix ans. Il reçut les derniers Sacremens avec des ſentimens de piété, dignes de la vie ſainte qu'il avoit menée depuis ſon enfance. Le jour de ſa mort il pria ſes freres de chanter l'Office de Matines auprès de ſon lit. Quand on l'eut fini, il dit avec beaucoup de ferveur : Seigneur, venez à mon ſecours ; comme s'il eût voulu commencer l'Office de Laudes. Ce furent les dernieres paroles qu'il prononça bien diſtinctement. Il mourut le deuxiéme jour de Mai 1459. Le Pape Pie II voulut aſſiſter à ſes funérailles. On porta ſon corps, de la Cathédrale au couvent des Dominicains, où il avoit choiſi le lieu de ſa ſépulture. Dieu glorifia ce ſaint Prélat par un grand nombre de miracles qu'il opéra à ſon tombeau.

ſa mort.

V. *ſes Ecrits.*

Nous avons de lui quelques Ouvrages, dont le plus conſidérable eſt la Somme Hiſtorique, ou Chronique tripartite, depuis le commencement du monde juſqu'à l'année de ſa mort,

Il est divisé en trois parties. La premiere s'étend depuis la création du monde jusqu'au Pontificat de Saint Sylvestre & à l'Empire du grand Constantin. La seconde contient ce qui s'est passé depuis ce Prince jusqu'en 1198 sous le Pape Innocent III & l'Empereur Henri VI. La derniere finit l'année de la mort de l'Auteur 1459. C'est une compilation tirée de plusieurs Historiens sans beaucoup de choix. On y voit clairement, sur-tout dans l'histoire des tems éloignés de celui du Saint Archevêque, que son érudition n'égaloit pas l'amour qu'il avoit pour la vérité, & qu'il n'a point toujours eu assez de critique pour discerner le vrai d'avec le faux, ou demeler le certain d'avec le douteux. Sa Somme Théologique, imprimée plusieurs fois en Allemagne, est le plus travaillé de ses Ouvrages : il n'y mit la derniere main que peu de tems avant sa mort. Elle est divisée en quatre parties. Il a fait encore un Traité sur la Confession, un sur l'Excommunication & sur les autres censures Ecclésiastiques, un sur les Vertus, un Ecrit sur les disciples allant à Emmaüs, & des Notes sur la Donation de Constantin.

II.

VI. S. Laurent Justinien premier Patriarche de Venise.

Laurent nâquit à Venise l'an 1381. Son pere nommé Bernard étoit de la famille des Justiniens, l'une des plus anciennes & des plus illustres de Venise. Quirine sa mere, qui étoit aussi d'une famille noble, étant demeurée veuve à l'âge de vint-cinq ans, ne profita de sa liberté que pour se donner toute entiere à l'éducation de ses enfans. Elle leur apprit de bonne heure à connoître Jesus-Christ, & les accoûtuma à ne rien faire que par raison.

Son éducation.

Cette pieuſe mere admiroit combien Laurent profitoit de ſes inſtructions. Mais elle craignoit en même-tems que l'oppoſition qu'il avoit pour tous les amuſemens de ſon âge, ne vînt d'un fonds d'orgueil, qui le portât à vouloir ſe diſtinguer des autres pour être plus eſtimé. Lui aiant fait part un jour de cette inquiétude qu'elle avoit à ſon ſujet, le jeune Laurent la pria de ſe raſſurer, ajoûtant qu'il eſperoit qu'elle le verroit un jour uniquement occupé du ſervice de Dieu. Sa mere admira cette réponſe, & ne ſongea qu'à cultiver de ſi heureuſes diſpoſitions.

VII. Il s'attache à Dieu dès ſa jeuneſſe.

A l'âge de dix-neuf ans, Laurent voulant ſe mettre à couvert des dangers ſans nombre auſquels un jeune homme de qualité eſt expoſé dans le monde, ſongea ſérieuſement à chercher une retraite. Avant que de prendre ce parti, il ſuivit le conſeil de l'Evangile, & ſupputa s'il pourroit ſoutenir une telle entrepriſe. Il compara tout ce que le ſiécle lui offroit, les plaiſirs, les honneurs & les richeſſes avec la Croix de Jeſus Chriſt; & après en avoir fait le paralléle, il s'écria: Vous êtes, Seigneur, mon eſpérance; mon réfuge eſt très aſſuré. Enſuite s'appuiant uniquement ſur le ſecours de la grace du Sauveur, il alla trouver un Chanoine de la Congrégation de Saint Georges d'Alga, & lui déclara le deſſein qu'il avoit de ſe retirer dans ſa maiſon. Le Chanoine le voiant encore ſi jeune, lui conſeilla de ne ſe point déterminer ſur un premier mouvement de ferveur, qui quelquefois dure fort peu; mais de s'éprouver pendant quelque-tems. Laurent ſuivit ce conſeil. Sans rien changer à ſon extérieur, qui étoit très-modeſte, il s'exerça dans la maiſon de ſa mere

au jeûne & aux veilles, ne couchant que ſur une planche, & paſſant une partie de la nuit à prier Dieu & à méditer les vérités éternelles. Sa mere lui propoſa un mariage avantageux: mais Laurent lui déclara qu'il avoit pris un autre engagement.

VIII. sa retraite ses grandes vertus.

Il ſe retira peu de tems après chez les Chanoines d'Alga, qui ſans être liés par des vœux menoient une vie auſtère, & obſervoient toutes les pratiques de la vie monaſtique. Laurent les ſuivit avec ardeur dans tous leurs exercices: il enchériſſoit même ſur les auſtérités communes, ne ſe chauffant point dans les plus grands froids, & ne prenant jamais aucun délaſſement. Il ſouffroit volontiers la faim & la ſoif, même lorſqu'il n'étoit pas jeûne. Quelques Chanoines le voiant un jour preſſé d'une ſoif ardente, & lui diſant qu'il ne devoit point s'incommoder juſqu'à ce point, Laurent leur dit: Comment ſouffrirons-nous l'ardeur du feu du purgatoire, ſi nous ne pouvons ſouffrir celle de la ſoif? Il regardoit comme un ſujet de confuſion pour lui, de ſe voir élevé aux charges de ſa Congrégation. Il diſoit qu'un Religieux ne quitte le monde qu'à l'extérieur, quand il craint d'en être mépriſé. Voiant un jour dans un monaſtere de grands & de beaux bâtimens, il dit à ceux qui l'accompagnoient: Ce n'eſt pas ainſi que ſe logeoient nos peres.

IX. son Epiſcopat, ſes travaux.

Le Pape Eugene IV aiant été informé du rare mérite de Laurent, le nomma à l'Evêché de Veniſe & le força de l'accepter. Il fut épouvanté à la vûe d'un fardeau ſi redoutable: mais tous les efforts qu'il fit pour l'éviter furent inutiles. Il monta ſur ce Siége en l'an 1443, étant âgé de cinquante-un ans. Dix-huit ans

après, le Pape Nicolas V, pour honorer ſa vertu, lui donna le titre de Patriarche. L'Epiſcopat ne lui fit pas diminuer les auſtérités qu'il avoit pratiquées n'étant que Chanoine régulier. Il ne voulut pas même avoir une tapiſſerie. Sa table étoit très-frugale, & l'on y faiſoit toujours une lecture édifiante. Sa vaiſſelle n'étoit que de terre ou de verre. Il avoit une très-petite chambre, où étoient ſeulement une paillaſſe & une groſſe couverture. Quand on lui repréſentoit qu'il pouvoit accorder quelque choſe de plus à ſa dignité, il répondoit qu'il avoit dans la perſonne des pauvres une nombreuſe famille à nourrir. Il s'appliqua beaucoup à réformer le Clergé, & fit tout ce qu'il put pour rétablir la diſcipline. Voiant que le luxe des femmes augmentoit tous les jours, il rendit une Ordonnance pour les obliger à renoncer aux parures immodeſtes. Les femmes excitérent le Doge de Veniſe à ſupprimer cette Ordonnance, prétendant qu'elle donnoit atteinte à l'autorité ſéculiere. Le Doge vint trouver Laurent, & voulut lui parler avec hauteur. Mais le ſaint Evêque lui répondit avec tant de douceur & de ſolidité, que le Doge s'en retourna plein de vénération pour lui, & n'eut garde d'attaquer l'Ordonnance.

X. Sa derniere maladie. Sa mort.

Une maladie ordinaire conduiſit au Ciel ce ſaint paſteur. Il eût pu au moins dans l'extrême foibleſſe où le mal le réduiſit, s'accorder quelques ſoulagemens : mais il voulut mourir pénitent comme il avoit vécu. Il refuſa tout autre lit que la paillaſſe ſur laquelle il avoit coûtume de coucher. Comme il vit qu'on lui préparoit un lit de plume : C'eſt ſur un bois dur, dit-il, & non ſur une plume molle, que

mon Seigneur a été couché sur la Croix. Etant saisi de crainte à la vûe des jugemens de Dieu dans les derniers momens de sa vie, on lui dit pour le rassurer, que la couronne de gloire l'attendoit. Cette couronne, répondit-il, attend les ames fortes & courageuses, & non les lâches comme moi. Les sentimens de confiance aiant succédé à ceux de la crainte, il dit à ceux qui étoient auprès de lui : Pourquoi pleurez vous ? C'est aujourd'hui un jour de joie & non d'affliction. Il mourut dans ces sentimens le huitieme de Janvier 1435. Nous avons de lui un excellent Traité de la vie solitaire qui a été traduit en François.

XI. Ouvrage de Saint Laurent Justinien, dans lequel il fait une triste peinture des maux de l'Eglise.

Saint Laurent Justinien a aussi composé un Traité qu'il a intitulé, *De compunctu Christianæ perfectionis*, où il déplore les malheurs de l'Eglise, en faisant voir combien elle a dégenéré depuis sa naissance. Ce Traité commence ainsi : *Qui donnera de l'eau à ma tête, & à mes yeux une fontaine de larmes*, afin que je puisse déplorer avec une douleur & une amertume convenable les pertes & les malheurs de l'Eglise militante ? Il n'y a que trop de sujet de gémir, & ils ne peuvent être ni plus grands ni plus manifestes. Que l'on considére ce qu'elle a été autrefois, & ce qu'elle est maintenant. Le nombre de ses enfans est augmenté ; mais la vertu est bien diminuée. Elle a étendu ses branches d'un bout du monde à l'autre ; mais elle a perdu sa beauté naturelle, & elle est devenue toute difforme. Que tous ceux donc qui ont du zéle pour la gloire de Dieu, pleurent avec moi, & qu'ils s'écrient : *Comment l'or s'est-il obscurci ? Comment a-t-il perdu sa couleur qui étoit si belle, &c.* Car celle qui brilloit autrefois par ses vertus,

qui étoit remplie de ſainteté, eſt maintenant réduite à rien ; elle eſt languiſſante dans tous ſes membres, & ſe roule dans toute ſorte de crimes. *In ſceleribus voluitatur.* Le ſaint Prélat fait enſuite une belle deſcription de la vie des premiers Chrétiens, & de l'état floriſſant où étoit autrefois l'Egliſe, & il ajoûte... L'Egliſe prie inſtamment & demande à Dieu avec larmes qu'elle puiſſe recouvrer ſon ancienne beauté, quoiqu'elle perde preſque courage dans ſa priere, parce qu'elle croit qu'il ne lui eſt pas poſſible de redevenir telle qu'elle a été autrefois ; & elle voit bien que cet oracle du Prophête eſt accompli en elle : *Tous ſe ſont égarés, tous ſont devenus inutiles : il n'y a pas un homme qui faſſe le bien ; il n'y en a pas un ſeul.* Car tous les états de l'Egliſe ſont tombés dans l'égarement. parmi les membres ſpirituels de ſon corps miſtyque ; il y en a qui ſont ſortis de ſon ſein, & qui débitent des fauſſetés : d'autres ſont retournés en arriere en ſuivant les déſirs de la chair : ils ſont amateurs d'eux-mêmes, ambitieux, ſcélerats, adultères, miſérables. Ce n'eſt pas ſeulement parmi les membres inférieurs de l'Egliſe que l'on voit regner ces excès ; c'eſt même parmi ſes membres les plus ſublimes & les plus élevés : de ſorte que tout paroît être dans une étrange confuſion, & que depuis la plante des pieds juſqu'à la téte, il ne paroît rien de ſain dans ce corps. *In hoc corpore ſpirituali non appareat ſanitas.* Jettez les yeux, je vous prie, ſur cette multitude de ſéculiers, & voiez combien il y en a peu qui gardent les commandemens de Dieu, qui obſervent les loix de l'Egliſe, qui ſoient contens des biens qu'il poſſédent, & qui ne raviſſent pas le bien des autres. Par-

tour on commet des adultères, des fornications, des sacriléges, des homicides, des rapines, des fourberies & d'autres crimes semblables... Mais ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que le Clergé d'aujourd'hui n'édifie pas d'avantage. Car vous en trouvez très-peu parmi eux qui vivent selon les régles de l'honnêteté, & encore moins qui soient capables de nourrir leurs peuples de bons pâturages. La plûpart des Prêtres sont livrés à la volupté comme des bêtes, & leur conduite est peu différente de celle des séculiers. Ils courent tout le jour par des places publiques; ils vont & viennent; ils assistent aux théâtres & aux spectacles; ils se mêlent dans les cercles & les danses: après avoir banni toute gravité, ils perdent toute pudeur; ils s'occupent à des boufonneries & à des bagatelles; ils ont des habits somptueux & marchent avec pompe; ils portent des cheveux frisés, contre le précepte de l'Apôtre & les statuts des Anciens. Ils écoutent tranquillement les menaces de Dieu contre les mauvais Pasteurs; ils les lisent publiquement dans les Eglises; quelques-uns même les expliquent aux peuples; & cependant ils demeurent toujours incorrigibles. Ils portent un cœur de pierre; ils ont les oreilles bouchées; ils prononcent les paroles de l'Ecriture; mais ils n'ont aucun goût pour le sens spirituel qu'elles renferment. Plût à Dieu qu'ils ne fussent méchans que pour eux seuls, & qu'ils fissent leurs efforts pour être utiles aux autres; de sorte que l'on pût faire ce qu'ils disent, si on ne peut faire ce qu'ils font. Mais ils n'ont ni science ni mœurs. Ils sont tous des ignorans & des idiots, excepté un très-petit nombre; & ce qu'il y a de pis,

c'eſt qu'ils ne daignent pas même apprendre. Ils regardent comme un tems perdu celui qu'on emploie à apprendre quelque choſe, ils aiment mieux le paſſer dans les plaiſirs, à roder tout le jour, & à cauſer, qu'à étudier l'Ecriture Sainte... C'eſt ce qui fait que les ſuperſtitions regnent; qu'on mépriſe les loix de Dieu & de l'égliſe; qu'il ſe commet tant de crimes, &c. Qui eſt ce qui déplorera la ruine qui eſt dans l'Epiſcopat? Les Prélats ſont devenus la riſée de tout le peuple, la fable de l'univers. Ils ſont établis dans l'armée du Seigneur pour encourager & fortifier les autres; & ils ſont les premiers à prendre la fuite, &c. Autrefois l'égliſe étoit honorée & glorifiée dans ſes peres, & elle honoroit Dieu par un culte digne de lui: aujourd'hui elle ne brille qu'extérieurement & en apparence, & elle ne ſauroit montrer qu'une écorce de perfection. Si elle a quelque choſe de bon, quoique ce ſoit bien peu de choſe en comparaiſon des ſiécles précédens, ce bien eſt caché & ne paroît pas. Ce petit nombre brûle de ſaints déſirs, ſe repoſe en Dieu, &c. Leurs actions brillent devant Dieu, quoiqu'elles ſoient ignorées des hommes.

III.

XII. La bienheureuſe Marie de Maillé.

Marie de Maillé nâquit dans le Diocèſe de Tours en 1331. Ses parens étoient d'une famille illuſtre. Dieu la prévint dès ſon enfance de ſes plus grandes faveurs. Dès qu'elle ſut lire, elle rejetta les lectures non-ſeulement dangereuſes, mais même inutiles. Elle perdit ſon pere étant encore jeune, & ſa mere s'appliqua à cultiver ſes heureuſes diſpoſitions. Elle liſoit avec ſa fille l'Ecriture Sainte, & raſſembloit même pour cette lecture ſi ſalutai-

re tous ſes domeſtiques & ceux de dehors qui vouloient s'y trouver. Marie dès l'âge de douze ans menoit une vie très-auſtere. Sa famille l'engagea dans le mariage, quoiqu'elle y eût beaucoup d'oppoſition. Elle fut mariée à Robert de Sillé, qui avoit beaucoup de piété, & qui ne cherchoit en elle qu'une compagne pour s'édifier. Dès le premier jour de leurs nôces, ils réſolurent d'un commun accord de vivre toujours dans une parfaite continence. Robert aiant ſuivi le Roi Jean à la guerre, y fut bleſſé dangereuſement, & pendant trois ans il ne put preſque point agir. Il fut encore bleſſé à la bataille de Poitiers où le Roi fut pris par les Anglois: ſon château fut pris & pillé, & lui-même fait priſonier. Marie montra dans cette occaſion une grande ſoumiſſion aux ordres de Dieu, & fit tout ce qu'elle put pour fournir une ſomme conſidérable qu'on exigeoit pour la rançon de ſon mari. Robert renonça enſuite aux armes, & ne s'occupa plus que des moiens de s'avancer de plus en plus dans une vraie & ſolide piété.

Après ſa mort qui arriva en 1362, Marie ſe retira auprès de ſa pieuſe mere, pour vacquer avec elle aux occupations ſaintes auſquelles elle s'étoit livrée. Elle viſitoit les priſonniers, conſoloit les affligés, & ſoulageoit les pauvres & les malades. Elle ne pouvoit voir une perſonne abandonnée, ſans croire que Dieu la lui avoit réſervée. Elle avoit preſque tous les jours à ſa table pluſieurs pauvres, qu'elle ſervoit elle-même, & ſouvent elle ne ſe nourriſſoit que de leurs reſtes. Elle portoit un rude cilice, & ſur ſes reins une ceinture de fer, hériſſée de pointes très-aiguës qui lui perçoient la chair. Elle jeûnoit

jeûnoit les lundi, mercredi, vendredi & ſamedi, & ne prenoit le vendredi que du pain bis & de l'eau. Quelque tems après, elle renonça à tous ſes biens, laiſſa pluſieurs terres à ſa famille, & en donna d'autres à quelques Egliſes. Dépouillée de tout, elle alla à Tours, où elle eut de grandes humiliations à ſouffrir, à cauſe de l'extrême pauvreté où elle s'étoit réduite. Cet état ne diminuoit rien de ſon zéle pour le ſalut des ames. Elle retira du deſordre pluſieurs femmes de mauvaiſe vie, & les porta à faire une pénitence proportionnée à leurs crimes. Afin d'avoir encore plus ſouvent occaſion d'exercer des œuvres de charité, elle entra dans un hôpital pour y ſervir les pauvres & les malades. Sa vertu excita la jalouſie des autres, & on l'obligea de ſe retirer. Mais Dieu voulut dès cette vie honorer ſon humble ſervante. Le Roi Charles VI étant venu à Tours en 1385, Marie eut avec ce Prince pluſieurs converſations particulieres. Trois ans après, elle alla à Paris, & eut encore avec le Roi une conférence aſſez longue dans l'Egliſe des Céleſtins. Enfin étant revenue à Tours elle y mourut en 1414, âgée de quatre-vingt-deux ans. Dieu a atteſté ſa ſainteté par pluſieurs miracles.

I V.

XIII. S Caſimir fils de Caſimir Roi de Pologne.

Caſimir étoit le troiſiéme de treize enfans que Caſimir III Roi de Pologne & grand Duc de Lithuanie, eut d'Elizabeth d'Autriche fille d'Albert II Empereur & Roi de Hongrie & de Bohême. Il nâquit en 1458, & fut formé à la piété dès l'enfance par les ſoins de la Reine ſa mere. Cette Princeſſe, qui étoit vertueuſe, donna pour précepteur à ſes enfans Jean Dugloſſ chanoine de Cracovie & d'une famille

illustre, qui avoit reçu de Dieu un talent admirable pour élever les enfans. Avec la science & la piété, il avoit le secret de se faire tellement aimer des jeunes Princes ses éléves, qu'ils ne pouvoient vivre éloignés de lui. Mais aucun d'eux ne profita autant que Casimir sous la discipline de cet excellent maître. Dès l'enfance il regardoit avec horreur les moindres fautes. Il conserva la pureté de son cœur & de son corps, par une grande vigilance sur lui-même & par la mortification de sa chair. Il observoit des jeûnes fréquens & rigoureux, couchoit sur la terre nue, & se levoit au milieu de la nuit pour aller se prosterner à la porte de l'Eglise. Tout le monde étoit édifié du recueillement avec lequel il assistoit aux divins Offices. Il ne pouvoit penser, sans être attendri jusqu'aux larmes, à tout ce que Jesus-Christ a fait & souffert pour les hommes. Il invoquoit souvent la Sainte Vierge; & il composa en son honneur une priere qu'il récitoit tous les jours. Il parloit peu, & toujours de choses sérieuses & édifiantes. Il reprenoit avec douceur ceux dont la conduite n'étoit pas réglée. Quand il ne pouvoit rien gagner sur eux, ni par la douceur ni par les réprimandes, il ne les voioit plus & tâchoit de les faire éloigner de la Cour. Ce jeune Prince étoit le pere des pauvres & le protecteur des opprimés. Il exhortoit souvent le Roi son pere à ne rien faire qui pût déplaire à Dieu. Le Roi, qui estimoit sa vertu & son excellent jugement, se faisoit un plaisir de suivre ses conseils.

Les Hongrois étant mécontens de Matthias leur Roi, voulurent secouer le joug, & députerent vers le Roi de Pologne, pour lui de-

mander Caſimir ſon fils, âgé ſeulement de quinze ans, qu'ils avoient réſolu de mettre ſur le trône. Le Roi ſe rendit à leurs inſtances, & envoia ſon fils en Hongrie avec une armée l'an 1471. Mais les irréſolutions de Caſimir, dont le droit à cette couronne étoit en effet très-équivoque, donnerent le tems à Matthias de regagner la Nobleſſe de Hongrie, & de mettre ſur pied ſeize mille hommes, pour aller au-devant des Polonois. Caſimir fut ravi de ce que cette entrepriſe avoit manqué, parce qu'il craignoit beaucoup les dangers des richeſſes & de l'élévation. Avant que de paroître devant le Roi, qui étoit affligé de ce qui faiſoit la joie de ſon fils, Caſimir ſe retira dans un château pendant quelques mois, & tâcha d'y expier par la pénitence la faute qu'il craignoit d'avoir commiſe dans cette affaire. Il emploia les douze années qu'il vécut encore, à pratiquer toute ſorte de bonnes œuvres. Il tomba enfin dans une langueur, pour laquelle les médecins n'eurent pas honte de lui propoſer un reméde que la loi de Dieu défendoit. Le jeune Prince en eut horreur, & déclara qu'il aimoit mieux perdre la vie que la chaſteté. Il mourut dans la fleur même de ſa jeuneſſe le quatriéme de Mars de l'an 1484.

V.

XIV. S. Bernardin de Sienne.

Bernardin nâquit en 1380 à Maſſa ville de Toſcane. Aiant perdu ſon pere & ſa mere dans ſon enfance, il fut élevé par une de ſes tantes juſqu'à l'âge de treize ans. Ses parens le firent alors venir à Sienne, où il étudia la grammaire ſous Onuphre, & la philoſophie ſous Jean de Spolette. Il fit paroître dès ſa plus tendre jeuneſſe beaucoup de piété, & il avoit une confiance particuliere dans la pro-

tection de la Sainte Vierge. Quand il avoit entendu parler des vérités de la Religion, il aſſembloit des jeunes gens de ſon âge, & leur répétoit avec zéle tout ce qu'il avoit retenu. Après ſes études des philoſophie, il entra dans une confrairie de l'Hôpital de la Scala à Sienne, où il ſervit les peſtiférés avec beaucoup de courage pendant la contagion qui arriva l'an 1400. Deux ans après il fit profeſſion de la Régle de Saint François; étant âgé de vingt-deux-ans. Il fut dans la ſuite un zélé prédicateur, & réforma un très-grand nombre de monaſteres de ſon Ordre. Son humilité lui fit refuſer pluſieurs Evêchés. Ses ennemis l'accuſerent d'avoir avancé dans ſes ſermons pluſieurs propoſitions répréhenſibles. Mais le Pape Martin V devant qui il comparut, le jugea très-Catholique, & ferma la bouche à ſes adverſaires. Il mourut à Aquila ville de la Bruzze le vingtiéme de Mai 1444. Il a compoſé pluſieurs Ouvrages, qui ſont en quatre tomes, ſur des ſujets de morale & de piété. Dans le ſiécle dernier on en a fait à Paris une édition en deux volumes *in-folio*. Le grand nombre & l'éclat des miracles qui s'opéroient à ſon tombeau, réunirent tous les habitans de Maſſa, & ceux d'Aquila où il étoit mort, pour demander ſa canoniſation. Le Pape Eugene IV qui avoit reconnu Bernardin à Ferrare, à Rome & à Florence, & qui étoit perſuadé de ſa ſainteté, commença les informations néceſſaires. Nicolas V fit continuer les procédures par Jean de Capiſtran, & le canoniſa ſolemnellement le jour de la Pentecôte 1450. Son corps fut mis dans une châſſe d'argent que Louis XI Roi de France donna pour montrer combien il avoit de vénération pour ce ſaint Religieux.

VI.

François, ſurnommé de Paule à cauſe du lieu de ſa naiſſance, naquit vers l'an 1416 à Paule petite ville de la Calabre dans le Roiaume de Naples. Ses parens n'étoient diſtingués dans le monde que par leur grande piété. Se voiant ſans enfans après pluſieurs années de mariage, ils en demanderent à Dieu par l'interceſſion de Saint François d'Aſſiſe. Ils joignirent à leurs prieres les jeûnes & les aumônes, & promirent à Dieu, s'il leur donnoit un fils, de le conſacrer pour toujours à ſon ſervice. Leurs vœux furent exaucés. Ils eurent un fils qu'ils nommerent François, par reconnoiſſance pour le Saint à l'interceſſion duquel ils crurent en être redevables. François fut formé à la piété dès l'enfance. L'exemple de ſes parens l'y animoit encore plus que leurs diſcours; & l'on vit bientôt que Dieu l'appelloit à une vertu extraordinaire. Il s'exerça de bonne heure à cette vie ſi dure & ſi auſtere, qui a fait depuis l'admiration de l'Italie & de la France. Il ne mangeoit ni viande, ni poiſſons, ni œufs, ni lait. Il s'en fit pour toute ſa vie une loi, qu'il a gardée religieuſement. Ses parens le retinrent chez eux juſqu'à l'âge de treize ans, ſans lui donner d'autres maîtres qu'eux mêmes. Ils firent enſuite avec lui pluſieurs pélerinages, à Aſſiſe, à Rome, & en pluſieurs Monaſteres des plus célébres. Pendant qu'il étoit à Rome, il fut ſcandaliſé du luxe des Prélats & de leurs magnifiques équipages; & il dit hardiment à un Cardinal, que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres avoient été bien éloignés de cette magnificence. Le Cardinal lui répondit gravement qu'ils étoient obligés d'en uſer de la ſorte, pour ne pas avilir l'état

XV. S. François de Paule inſtituteur des Minimes.

Son éducation.

Vie extraordinaire qu'il mene dès ſa jeuneſſe.

Eccléſiaſtique, & ne pas ſe rendre mépriſables aux Laics. Etant retourné à Paule ſa patrie, il ſe retira avec l'agrément de ſes parens, dans une vigne qui leur appartenoit auprès de la ville. La réputation d'une vertu ſi rare dans un jeune homme de quinze ans, & la trop grande proximité de la ville, lui attirerent bientôt des viſites qui lui firent chercher une autre retraite. Une de ſes parentes lui en procura une plus écartée, dans un lieu qui lui appartenoit ſur le bord de la mer. Il s'y creuſa une grotte ſous un rocher, où il demeura quatre ans n'aiant de commerce qu'avec Dieu.

XVI. Il forme des diſciples.

Il avoit à peine dix-neuf ans, lorſque pluſieurs perſonnes touchées de Dieu, le prierent de les recevoir ſous ſa conduite & de leur apprendre à ſervir Dieu. François ne put réſiſter à leurs inſtances. Ils ſe bâtirent quelques cellules auprès de la ſienne, & un petit oratoire où ils chantoient enſemble les louanges de Dieu, & entendoient de tems en tems la Meſſe qu'un Prêtre du voiſinage venoit y célébrer. Pluſieurs années après, François voiant que ſes diſciples ſe multiploient de jour en jour, prit la réſolution de bâtir un monaſtere & une Egliſe. L'Archevêque de Lauzence contribua avec joie à cette bonne œuvre, & les peuples des environs l'aiderent de tout leur pouvoir. Quand les bâtimens furent achevés, François fit obſerver à tous ſes diſciples la même diſcipline & les mêmes auſtérités qu'il avoit d'abord introduites dans ſon hermitage. Comme il recevoit avec joie tous ceux qui s'adreſſoient à lui pour vivre dans la pénitence, il ſe vit bientôt chargé d'une nombreuſe communauté. Il leur preſcrivit le Carême perpétuel par

Il établit ſon Ordre.

un quattiéme vœu qu'il leur fit faire. Et pour leur apprendre que la pénitence ne ſervoit de rien ſans l'humilité & la charité, il leur donna cette derniere vertu pour deviſe, & voulut qu'on les appellât Minimes, c'eſt-à-dire, les moindres de tous les Religieux. Son Ordre fut confirmé par Sixte IV qui l'en établit le ſupérieur général l'an 1474, & depuis par Alexandes VI & Jules II. La réputation de ſainteté qu'avoit ce nouvel Ordre, y attira en peu de tems un ſi grand nombre de ſujets, que François fut obligé de faire pluſieurs établiſſemens dans le Roiaume de Naples & de Sicile, malgré les traverſes qui lui furent ſuſcitées par quelques Seigneurs, & ſur-tout par Ferdinand Roi de Naples.

XVII. Ses grandes auſtérités. Sa réputation.

La vie humble & pénitente des diſciples édifioit le peuple, mais les auſtérités du maître le rempliſſoient d'étonnement. Il couchoit ſur le plancher nud de ſa cellule, repoſant ſa tête ſur une pierre ou ſur une piéce de bois. Tout ce qu'on put obtenir de lui dans ſa vieilleſſe, fut qu'il étendît ſous lui une natte. Il dormoit peu, & conſacroit la plus grande partie de la nuit à la priere. Il ne mangeoit qu'une ſeule fois le jour, après le ſoleil couché. Sa nourriture ordinaire n'étoit que le pain & l'eau; encore s'en privoit-il ſouvent deux jours de ſuite, ſur-tout la veille des fêtes. Il marchoit les pieds nuds; il évitoit tout entretien avec les femmes, même avec les Religieuſes. Sa réputation paſſa juſqu'en France, & le Roi Louis XI voulut abſolument l'avoir auprès de lui. « Entre les hommes renommés „ de dévotion, dit Philippe de Commines „ dont on nous permettra de rapporter les pro- „ pres paroles, le Roi envoia querir un homme

Voiez art. de l'Egliſe de France.

„ de Calabre. On l'appelloit le saint homme „ pour sa sainte vie. Jamais n'avoit mangé, „ ne chair, ne poisson, n'œuf, ne laitage, „ ne nulle graisse, & ne pense jamais avoir „ vû homme de si sainte vie, ne où il sem- „ blât mieux que le Saint-Esprit parlât par sa „ bouche : car il n'étoit clerc, ne lettré, & „ n'apprit jamais rien. Ledit Ermite passa par „ Naples, honoré & visité autant qu'un grand „ Légat apostolique, tant du Roi que de ses „ enfans, & parloit avec eux comme un hom- „ me nourri en Cour. De-là passa par Rome „ & fut visité de tous les Cardinaux, & eut „ audience avec le Pape par trois fois, seul „ à seul : & fut assis auprès de lui en belle „ chaire, l'espace de trois ou quatre heures à „ chacune fois, qui étoient un grand honneur „ à si petit homme, répondant si sagement „ que chacun s'en ébahissoit. De-là vint de- „ vers le Roi, honoré comme s'il eût été le „ Pape, se mettant à genoux devant lui, afin „ qu'il lui plût faire allonger sa vie. Il répon- „ dit ce que sage homme devoit répondre. Je „ l'ai maintefois oui parler devant le Roi „ Charles VIII où étoient tous les Grands du „ Roiaume, & encore puis deux mois : mais „ il sembloit qu'il fût inspiré de Dieu ès „ choses qu'il disoit & remontroit : Car au- „ trement n'eût sû parler des choses dont il „ parloit. „

XVIII. Louis XI met sa vertu à l'épreuve.

La vénération que le Roi & la plûpart des Seigneurs de la Cour avoient pour Francois, n'empêchoit pas qu'il ne fût le sujet des railleries de quelques courtisans, qui à cause de sa grande simplicité & de son extérieur négligé l'appelloient par dérision le bon homme. Le Roi même, à la sollicitation de son mé-

decin, parut entrer en défiance de la ſolidité de ſa vertu. Comme il avoit été trompé par pluſieurs hypocrites, il vouloit éprouver ſi la piété de François ne ſe démentiroit point. Dans ce deſſein il lui envoia une grande quantité de vaiſſelle d'or & d'argent, dont il lui faiſoit préſent. Mais le ſaint homme renvoia tout au Roi, en lui faiſant dire qu'il feroit mieux de reſtituer tant de biéns qu'il avoit acquis injuſtement; que pour lui, il n'avoit beſoin que de vaiſſelle de bois. Quelque tems après, il lui envoia une figure de la Sainte Vierge d'or maſſif, eſtimée ſept mille ducats. Le ſerviteur de Dieu répondit en la renvoiant, que ſa dévotion n'étoit point pour de l'or, mais pour la Sainte Vierge; qu'il en avoit une image de papier qui lui ſuffiſoit. Le Roi la lui renvoia juſqu'à trois fois; mais il la refuſa toujours: & comme le Roi lui fit dire qu'il en fît des aumônes, François répondit: Le Roi a des Aumôniers par qui il peut diſtribuer ſes aumônes. Louis n'étant point encore content de toutes ces épreuves, lui envoia une ſomme d'or très-conſidérable, en le priant de la recevoir, ajoutant que perſonne n'en ſauroit rien, & qu'il en feroit bâtir un monaſtere à Rome. François répondit avec indignation: Que le Roi reſtitue plutôt cet or à ceux qu'il en a dépouillés injuſtement. Le Roi plein de confuſion fut ſi touché, qu'il écouta juſqu'à ſa mort avec docilité les avis ſalutaires que le ſaint homme lui donna.

XIX. L'Inſtitut de François s'étend par-tout.

Charles VIII eut auſſi pour François de Paule une grande vénération. Il alloit ſouvent le viſiter, ou le faiſoit venir en ſon cabinet, & le choiſit même pour parrain du Dauphin. Il lui fit bâtir un couvent dans le parc

Mort de ce grand serviteur de Dieu.

du Plessis-les-Tours, avec une pension suffisante pour lui & ses Religieux ; un autre à Amboise ; un troisieme auprès de Paris, que l'on appelle les Bons hommes. Il en fit aussi bâtir à Rome. Louis XII fit à cet Ordre de grandes libéralités, comme avoir fait son prédecesseur. Le Roi d'Espagne Ferdinand & la Reine Isabelle voulurent avoir des Minimes dans leurs Etats. Ils les y établirent, & on les nomma les Freres de la victoire. L'Empereur en fit venir en Allemagne ; de sorte que François vit avant sa mort ses Disciples établis dans la plus grande partie de l'Europe. Il y avoit plus de quatre-vingts ans qu'il vivoit dans la plus austere pénitence, lorsqu'il tomba malade dans le couvent du Plessis-les-Tours, le Dimanche des Rameaux de l'an 1507. Sa maladie augmenta tous les jours, & le Jeudi Saint il se fit conduire à l'Eglise où il reçut la sainte Eucharistie avec de grands sentimens de piété, nuds pieds, la corde au col, & versant beaucoup de larmes. Le Vendredi Saint deuxiéme d'Avril, après avoir exhorté ses Religieux à l'observation de leur Régle & à s'aimer les uns les autres, il mourut sur les dix heures du matin.

XX.

Sa canonisation.

ses Reliques.

Sa grande réputation de sainteté & les miracles que Dieu opéroit à son tombeau, engagerent la France & l'Italie à solliciter sa canonisation. On travailla aussi-tôt après sa mort aux informations juridiques de sa vie & de ses miracles ; mais il ne fut canonisé que sous le Pontificat de Leon X, douze ans après sa mort. Les Reliques de Saint François de Paule furent précieusemenr conservées dans l'Eglise du Plessis-les-Tours jusqu'en 1562, que les Calvinistes les brûlerent. Ils eurent la fu-

reur de tirer le corps du Saint de ſon tombeau, où il étoit encore tout entier, & de le traîner dans une chambre où ils le brûlerent, ſe ſervant pour cela du bois du Crucifix de l'Egliſe. Cependant les Minimes prétendent que la plûpart des oſſemens furent retirés du milieu des flammes.

VII.

XXI. sainte Françoiſe.

Françoiſe aiant été engagée dans le mariage contre ſon inclination, fut toujours ſoumiſe à ſon mari en ce qui n'étoit pas contraire à la loi de Dieu. Elle traitoit ſes domeſtiques comme ſes freres, vivoit dans une grande ſimplicité, & renonça à toutes les parures mondaines. Elle évitoit avec ſoin les viſites & les entretiens inutiles. Aiant obtenu de ſon mari la permiſſion de fonder un monaſtere pour les perſonnes de ſon ſexe ſous la Régle de Saint Benoît, elle s'y retira lorſqu'elle fut veuve, & y mourut l'an 1440, âgée de cinquante-ſix ans.

VIII.

XXII. sainte Catherine de Bologne.

Catherine, ſurnommée de Bologne du lieu de ſa naiſſance, quitta le monde à l'âge de quatorze ans pour embraſſer la Régle de Sainte Claire. Elle fut demandée par les habitans de Bologne, pour être ſupérieure d'un monaſtere de cet Ordre, qu'ils vouloient fonder dans leur ville. Elle y alla, & elle eut la conſolation de voir l'ouvrage achevé avant ſa mort. La ſainteté de ſa vie attira dans cette maiſon un grand nombre de filles pour y ſervir Dieu ſous ſa conduite. Elle mourut l'an 1463.

IX.

XXIII. La Bienheureuſe colette Vierge.

Colette étoit fille d'un charpentier de Corbie, & paſſa ſa vie dans une grande innocence. Après la mort de ſes parens, elle entra

dans divers Monaſteres. Mais trouvant partout beaucoup de relâchement, & voiant que les monaſteres n'étoient plus des aſyles sûrs comme autrefois, elle ſe renferma ſeule dans une maiſon, après avoir pris l'habit du Tiers-Ordre de Saint François. Elle vêcut trois ans dans cette retraite, où elle pratiquoit toute ſorte de mortifications. Dieu l'appella enſuite au grand ouvrage de la réforme des Religieuſes de Sainte Claire. Elle y trouva d'abord de fortes oppoſitions : mais Dieu en qui elle mettoit ſa confiance, lui applanit peu à peu toutes les difficultés. Un très-grand nombre de monaſteres reçurent la réforme, & embraſſérent ſous ſa conduite la pénitence & la pauvreté évangélique. Elle mourut à Gand le ſixiéme de Mars 1447.

X.

XXIV. s. Didace Religieux de l'Ordre de s. François.

Didace étoit du bourg de Saint Nicolas au Diocèſe de Seville en Andalouſie, & fils de parens aſſez pauvres. Il ſe préſenta dans le couvent d'Arreſaſa au territoire de Cordue, où il fut reçu : mais il ne voulut être qu'au rang des freres convers. On l'envoia dans les iſles Canaries à Forteventura, où il travailla avec zéle à la converſion des Idolâtres. En 1449 on le rappella en Eſpagne, & l'année ſuivante il fit le voiage de Rome, pour ſe trouver au grand Jubilé & à la canoniſation de Saint Bernardin de Sienne Religieux de ſon Ordre. A ſon retour de Rome, il fut envoié dans la Caſtille, où il paſſa le reſte de ſa vie dans la pratique de toutes les vertus. Il mourut le douziéme de Novembre 1463, & fut canoniſé par le Pape Sixte IV en 1588. Pierre Galeſin protonotaire apoſtolique a écrit l'hiſtoire de ſa vie.

ARTICLE XIII.

Auteurs Eccléſiaſtiques.

I.

Pierre d'Ailli nâquit à Compiegne l'an 1350 d'une famille aſſez obſcure, & s'éleva par ſon mérite juſqu'à la dignité de Cardinal. Il fut reçu bourſier au Collége de Navarre à Paris vers l'an 1372. Il commença dès-lors à ſe faire connoître par ſes Ecrits ſur la philoſophie. Il expliqua enſuite le Maître des Sentences. Sa réputation le fit choiſir pour aſſiſter à un Synode d'Amiens, dans lequel il donna de ſolides inſtructions aux Prêtres de ce Diocèſe, quoiqu'il ne fût encore que ſoudiacre. Il fut reçu Docteur en 1380, & fit l'année ſuivante en préſence du Duc d'Anjou au nom de l'Univerſité, un diſcours dans lequel il prouva qu'il étoit néceſſaire d'aſſembler un Concile général pour faire ceſſer le ſchiſme. Peu de tems après il fut pourvû d'un canonicat de Noyon, où il demeura quelques années. Il fut rappellé à Paris en 1384 pour être Supérieur du Collége de Navarre. Il ſe rendit de plus en plus recommandable par ſes leçons & ſes prédications. Il forma les plus célébres Théologiens de ce tems-là, Gerſon, Clemangis, & Gilles Deschamps. L'an 1389 il fut nommé Chancelier de l'Univerſité, Aumônier & Confeſſeur du Roi Charles VI. Quelques années après, il fut pourvû de la

1. Pierre d'Ailli Cardinal, ſa vie.

tréſorerie de la ſainte Chapelle, & envoié par le Roi vers Benoît XIII pour travailler à rendre la paix à l'égliſe. Il fut élu en 1395 Evêque du Pui en Velai, & l'année ſuivante Evêque de Cambrai. Il prit poſſeſſion de ce dernier Evêché, & ſe démit de ſa charge de Chancelier de l'Univerſité en faveur de Gerſon. Il eut toujours beaucoup de zéle pour l'extinction du ſchiſme, & aſſiſta au Concile général de Piſe. Enfin Jean XXIII le nomma Cardinal en 1411. Il aſſiſta en cette qualité au Concile général de Conſtance, & il eut beaucoup de part à tout le bien qui s'y fit. Il y compoſa des écrits, & y prononça pluſieurs diſcours ſur les matieres qui étoient traitées dans le Concile. Il revint enſuite à Cambrai, où il mourut l'an 1425.

II. Ses Ecrits. Son Traité de la Réforme de l'Egliſe.

Cet Auteur a compoſé un très-grand nombre d'Ouvrages ſur toute ſorte de matieres. Outre ceux qui ſont imprimés, il y en a de manuſcrits, qui ſe trouvent dans la bibliothéque du collége de Navarre, & dont M. de Launoi a fait le catalogue. Le plus important de tous les ouvrages de Pierre d'Ailli, eſt ſon Traité de la Réforme de l'égliſe, qui n'eſt que l'abrégé de pluſieurs autres Ecrits qu'il avoit faits ſur le même ſujet. Il fait voir dans la Préface, qu'il eſt abſolument néceſſaire de travailler à réformer l'égliſe, à cauſe des déréglemens que l'on voit dans la plûpart de ſes membres, & qui ne feront que croître ſi l'on n'y apporte un prompt remède. Cet Ouvrage eſt diviſé en ſix chapitres. La matiere du premier eſt ce qu'il faut réformer dans l'Egliſe Univerſelle. Il y prouve qu'il eſt néceſſaire de convoquer des Conciles généraux plus ſouvent qu'on n'avoit fait juſqu'alors, & d'en tenir de

provinciaux tous les deux ans. Dans le ſecond chapitre il examine ce qu'il faut réformer dans le Pape & dans la Cour de Rome. Il y trouve une multitude d'abus à corriger, & une ample matiere à la réformation. Le troiſiéme chapitre traite de la réforme de l'égliſe dans ſes parties principales, qui ſont les Prélats. Il y explique les qualités que doivent avoir les Evéques, & la maniere dont ils doivent ſe conduire. Il montre l'obligation qu'ils ont de réſider dans leurs Diocèſes, & le ſoin qu'ils doivent avoir d'éviter ce qui a même l'apparence de ſimonie. Le quatriéme chapitre regarde la réforme des Ordres Religieux. Il voudroit qu'il n'y en eût pas un ſi grand nombre, & il ſe plaint ſur-tout des différens Ordres de Mendians. Il montre auſſi la néceſſité de réformer les Ordres militaires, & de les rappeller à l'eſprit de leurs Fondateurs. A l'égard des Religieuſes, il veut qu'elles gardent une exacte clôture.

Dans le cinquiéme chapitre il parle de la réforme des ſimples Eccléſiaſtiques. Il veut que l'on donne les bénéfices à des perſonnes dignes de les poſſéder. Il déſire auſſi que l'on réforme les Univerſités en retranchant les études inutiles que l'on y fait. Il inſiſte ſur la néceſſité de régler les mœurs du Clergé, & de n'élever au Sacerdoce que ceux qui ont de la ſcience & de la vertu. Il ſouhaite que dans les Synodes on publie des inſtructions ſolides, tant en latin qu'en françois, ſur ce qu'il y a de plus important dans la Religion; qu'il y ait dans chaque égliſe un Lecteur en théologie & un nombre de livres ſuffiſans. Le ſixiéme chapitre regarde la réforme des Laïcs, & ſurtout des Princes Chrétiens, auſquels l'Au-

teur donne d'excellentes inſtructions.

I I.

III. Jean Gerſon. ſa vie.

Jean Charlier ſurnommé Gerſon, du nom d'un village du Diocèſe de Reims proche Rhetel dans lequel il nâquit l'an 1363, fut élevé dans la piété par ſon pere nommé Arnoul, & par ſa mere nommée Elizabeth la Chardeniere. A l'âge de quatorze ans il vint à Paris, & fut reçu dans la ſociété des Artiſtes du collége de Navarre. il paſſa enſuite dans celle des Théologiens. il étudia la Théologie pendant dix ans ſous Pierre d'Ailli & Gilles Deschamps, & devint Docteur en 1392. il ſuccéda quelque tems après à Pierre d'Ailli dans la dignité de Chancelier & de Chanoine dans l'Egliſe de Paris. Le meurtre de Louis Duc d'Orléans qui fut tué en 1408 par ordre du Duc de Bourgogne, excita le zéle de Gerſon contre Jean Petit, qui par une lâche complaiſance avoit entrepris de juſtifier cette action. Gerſon fit pluſieurs ſermons contre la doctrine de Jean Petit, la fit cenſurer par les Docteurs, & par l'Evêque de Paris. il travailla infatigablement à éteindre le ſchiſme avant & après le Concile de Piſe, & ſur-tout dans celui de Conſtance, auquel il aſſiſta en qualité d'Ambaſſadeur du Roi de France, & de Député de l'Univerſité de Paris & de la Province de Sens. il compoſa divers Ecrits & prononça pluſieurs diſcours pendant la tenue du Concile, où il fut conſidéré comme le plus ſavant Théologien de ſon tems. il y combattit fortement l'erreur de Jean Petit, & la fit condamner par le Concile: ce qui lui attira l'indignation du Duc de Bourgogne. il n'oſa revenir à Paris, & fut contraint de ſe retirer en Allemagne, déguiſé en pelerin. il y paſſa quelque tems, & enſuite il

vint à Lyon, & y demeura dans le couvent des Céleſtins où il avoit un frere. L'humilité porta ce grand homme à devenir maître d'école. Il recommanda par ſon teſtament aux enfans dont il avoit pris ſoin, de faire à Dieu pour lui cette priere : Mon Dieu, mon Créateur, aiez pitié de votre pauvre ſerviteur Jean Gerſon. On croit qu'il mourut en 1429 à l'âge de ſoixante & ſix ans.

Il avoit été nommé Curé de Saint Jean en Greve en 1408. Il l'étoit encore l'an 1413 lorſque dans une ſédition excitée à Paris par les partiſans du Duc de Bourgogne, ſa maiſon fut pillée par les ſéditieux, & lui obligé de ſe réfugier dans les voutes de l'égliſe Notre-Dame, où il demeura quelque tems caché.

IV. Ses Ouvrages.

Son Traité de la puiſſance eccléſiaſtique.

Gerſon a beaucoup écrit ſur différentes matieres. Tous ſes Ouvrages ont été recueillis avec ceux de quelques autres Auteurs par M. Dupin, qui les fit imprimer en Hollande au commencement de notre ſiécle en cinq volumes *in-folio*. Dans cette derniere édition les Ouvrages de Gerſon ſont diſtribués en cinq claſſes. 1. Les Dogmatiques. 2. Ceux qui regardent la Diſcipline. 3. Ceux qui ont rapport à la Morale & à la piété. 4. Ceux qui ſont ſur l'Ecriture-Sainte. 5. Enfin les Œuvres mêlées. Son Traité de la puiſſance Eccléſiaſtique fut compoſé à Conſtance pendant la tenue du Concile. Il contient treize conſidérations. La puiſſance Eccléſiaſtique, dit-il, eſt une puiſſance qui a été conférée ſurnaturellement par Jeſus-Chriſt à ſes Apôtres & à ſes Diſciples, pour paſſer à leurs ſucceſſeurs légitimes juſqu'à la fin des ſiécles, pour l'édification de l'égliſe militante ſelon les loix de l'Evangile, & pour conduire les hommes à la vie éternelle. Il

diſtingue deux ſortes de puiſſances Eccléſiaſtiques, la puiſſance d'Ordre & la puiſſance de Juriſdiction. La puiſſance d'Ordre regarde premiérement la conſécration du Corps de Jeſus-Chriſt : Secondement ſon corps myſtique qui eſt l'égliſe. Le pouvoir de conſacrer le Corps de Jeſus-Chriſt eſt égal dans les Prêtres & dans les Evêques. Celui qui regarde la Confirmation & l'Ordination des Miniſtres, eſt égal dans le Pape & dans les Evêques. La puiſſance de Juriſdiction regarde ou le for extérieur, ou le for intérieur. Celle qui a rapport au for extérieur n'a pour objet que les peines ſpirituelles, dont la plus grande eſt l'excommunication. Gerſon dit que cette puiſſance a été donnée par Jeſus-Chriſt à ſon égliſe pour être exercée par le Concile général ; que quoiqu'elle ait été confiée à S. Pierre & à ſes ſucceſſeurs, elle a été néanmoins principalement donnée à l'égliſe. 1. Parce que l'égliſe eſt infaillible, au lieu que le Pape ne l'eſt point. 2. Parce que l'égliſe peut mettre des bornes à la puiſſance du Pape, au lieu que le Pape n'en peut mettre à celle de l'égliſe. Gerſon ajoute que l'égliſe n'a point droit d'exercer aucune punition corporelle, ſi ce n'eſt par la conceſſion des Princes. C'eſt pourquoi il n'approuve pas que l'on ait emploié tant de cenſures pour ſoutenir cette juriſdiction. La puiſſance qui regarde le for intérieur s'exerce ſur ceux qui s'y ſoumettent volontairement. Elle a pour but de les éclairer & de les ſanctifier par l'inſtruction & par l'adminiſtration des Sacremens, & de les purifier par le baptême & par la pénitence.

Après avoir établi ces principes, il en fait l'application dans les conſidérations ſuivantes.

La puiſſance Eccléſiaſtique, dit-il, conſidérée en elle-même, eſt invariable, & la même depuis le commencement de l'égliſe juſqu'à la fin du monde. Mais l'uſage de cette puiſſance a beaucoup varié. La cupidité & l'ambition y ont mis une telle confuſion, qu'il eſt difficile de diſcerner ce qui vient de l'inſtitution de Jeſus-Chriſt, d'avec ce qui vient des hommes. C'eſt ce que montre aſſez l'hiſtoire des Papes, leurs décrétales & les canons des Conciles. Mais que doit-on penſer de tant de procès ſur les bénéfices, dont la Cour de Rome eſt occupée, des collations du Pape, des annates, & d'une infinité d'autres pratiques, par leſquelles les Papes ont voulu uſurper les droits de toutes les égliſes ? Ils doivent ſe ſouvenir qu'ils n'ont reçu la puiſſance que pour édifier, corriger les abus, veiller par-tout, s'oppoſer aux intrus, élever ceux qui ne cherchent qu'à ſe cacher. Gerſon donne enſuite d'excellentes régles ſur les diſpenſes. Il paſſe de-là à l'autorité du Concile général, qu'il prouve être ſouveraine dans l'égliſe. Elle eſt plus étendue & plus ample que celle du Pape, tant à cauſe de l'infaillibilité du Concile, qu'à cauſe du pouvoir qu'il a de réformer l'égliſe dans ſon chef & dans ſes membres, & de décider en dernier reſſort les cauſes de la Foi. Il définit le Concile général, une aſſemblée faite en quelque lieu par une autorité légitime de tous les Ordres hiérarchiques de l'Égliſe Catholique, de laquelle on n'exclud aucun fidéle qui veuille être entendu, pour régler ce qui regarde le gouvernement de l'égliſe dans la foi & dans les mœurs. C'eſt au Pape à le convoquer, excepté lorſqu'il eſt mort, ou dépoſé, ou inſenſé ; ou bien ſi étant requis d'aſſembler

le Concile, il le refuſe avec opiniâtreté ; ou enfin, ſi le Concile légitimement aſſemblé déſigne le tems & le lieu du Concile ſuivant.

V. Autres Ouvrages de Gerſon.

Gerſon a fait, comme nous l'avons dit ailleurs, un Traité intitulé *De Auferibilitate Papæ ab Eccleſiâ*, pour montrer qu'il y a pluſieurs cas dans leſquels l'égliſe peut être pour un tems ſans Pape ; & qu'il y en a d'autres dans leſquels on peut le dépoſer. Il en a fait un autre ſur la maniere dont il faut ſe comporter pendant le tems du ſchiſme, lorſqu'il y a deux Papes, & que l'on ne ſçait pas certainement lequel des deux il faut reconnoître. Il y établit qu'il faut alors s'abſtenir de ſe condamner mutuellement, & que l'on doit ſur-tout éviter de ſe ſéparer de la communion les uns des autres.

Ce ſavant Théologien a compoſé d'autres Ouvrages ſur l'autorité de l'égliſe, ſur ſon unité & ſur ſes prérogatives. Dans ſes Traités de Morale il s'éléve avec force contre les vices des Eccléſiaſtiques. La pluralité des bénéfices n'y eſt point oubliée, non plus que les brigues & les ſollicitations pour les obtenir ; l'abſence des Evêques de leurs Diocèſes, la négligence du Clergé à s'acquitter de ſes devoirs & à célébrer l'Office divin ; l'ignorance de pluſieurs, leur vie toute mondaine ; la pompe & le faſte des Cardinaux & des autres Prélats, & une infinité d'autres deſordres. Dans un Traité de la communion des Laïcs ſous les deux eſpéces, Gerſon fait voir que, quoique l'Ecriture ſoit la régle de la foi, elle eſt ſuſceptible d'explications, & que c'eſt à l'égliſe à les donner. Il combat l'erreur de ceux qui ſoutenoient, qu'il étoit de néceſſité de ſalut pour les Laïcs

de communier ſous les deux eſpéces, & il rapporte les raiſons qui avoient engagé à retrancher la coupe.

Nous avons de ce ſavant Théologien deux Ecrits fort importans ſur le diſcernement des eſprits, & ſur les moiens de diſtinguer les fauſſes viſions des véritables. Voici entre autres les régles qu'il donne : un miracle qui n'eſt ni utile ni néceſſaire & qui n'a point de rapport à la Religion, devient par-là même ſuſpect ou digne d'être rejetté. Dans une viſion ou une révélation divine, tout doit y être vrai, juſqu'à la moindre propoſition, *uſque ad minimam propoſitionem.* Dans le diſcernement des choſes extraordinaires, il faut ſuſpendre ſon jugement, à moins que la fauſſeté & la folie ne s'y manifeſtent clairement. Si la révélation s'écarte dans le plus petit point, de la véritable doctrine qui eſt comme la marque du ſouverain Roi pour donner la valeur légitime à la monnoie ſpirituelle, dès-lors il eſt certain que la prétendue révélation eſt une fauſſe monnoie. Elle eſt néanmoins, ajoute Gerſon, quelquefois très-ſemblable à la véritable : & les plus habiles n'en découvrent pas aiſément la fauſſeté ; parce qu'au milieu d'un grand nombre de traits où le démon montre la vérité à deſſein de faire prendre le change, on n'apperçoit pas d'abord le point unique où ſe trouve la fauſſeté.

L'ouvrage tripartite, ainſi intitulé parce que Gerſon y traite trois ſujets différens, fut trouvé ſi utile, que les Evêques de France le choiſirent dans leurs Synodes pour ſervir d'inſtruction aux Prêtres & aux fidéles de leurs Diocèſes, recommanderent aux Curés de le lire dans leurs prônes, & l'inſérerent dans

leurs Rituels. La premiere partie contient une expoſition fort claire des Articles de Foi, & une explication ſolide du Décalogue. La ſeconde traite de la Confeſſion des péchés; & la troiſiéme, qui a pour titre l'art de bien mourir, renferme des exhortations & des prieres pour aſſiſter un homme à la mort. Le même Auteur a fait un Traité de la maniere de conduire les enfans à Jeſus-Chriſt. L'on y trouve d'excellentes régles pour l'éducation de la jeuneſſe. Dans le Traité de la ſimonie, il propoſe les moiens que le Concile général peut emploier pour l'extirper. Il dit nettement que les Annates ne ſont point exemptes de ſimonie. Dans celui de la Théologie myſtique, il approfondit cette ſcience, & poſe des régles très-utiles pour ne pas tomber dans les erreurs & dans les folies que l'on remarque dans quelques myſtiques.

Nous avons de ce grand homme des ſermons prêchés en François, des poëſies latines, des lettres, & un ſi grand nombre d'autres Ecrits, qu'il ſeroit trop long d'en donner ici le Catalogue. Il a un ſtile fort dur & fort deſagréable: mais il eſt méthodique, raiſonne juſte, & épuiſe les matieres qu'il traite. Il établit ſes déciſions ſur des principes certains, tirés de l'Ecriture-Sainte, ou de la loi naturelle. Il a défendu la vérité en toute ſorte d'occaſions avec un courage admirable, a ſouffert perſécution pour la juſtice, & eſt mort en exil pour l'avoir ſoutenue avec zéle. Sa réputation étoit ſi grande, que dans le Concile de Conſtance il fut reconnu & loué par le Cardinal de Zabarelles, comme le plus excellent Docteur de toute l'égliſe. Quoiqu'il y ait quelques défauts dans pluſieurs de

ſes Ouvrages, & que quelques-uns de ſes Ecrits ſoient peu conſidérables, cela n'empêche pas qu'il n'y ait beaucoup à profiter en les liſant avec application ; & en s'arrêtant moins au langage qu'au fond de la doctrine.

III.

VI. Nicolas Clemangis. Sa vie.

Nicolas Clemangis ou de Clemange, qui eſt le nom d'un village du Diocèſe de Châlons, fut envoié à l'âge de douze ans à Paris pour y faire ſes études dans le Collége de Navarre, où il eut pour maître Jean Gerſon. Il réuſſit principalement dans l'éloquence & dans la poëſie, & fut nommé Recteur de l'Univerſité en 1393. Les premiers Ouvrages qu'il compoſa, ſont ſes lettres ſur le ſchiſme au Roi Charles VI, & au Pape Clément VII. Benoît XIII le fit venir auprès de lui, & ſe ſervit de ſa plume pour ſe défendre. Clemangis fut ſoupçonné d'avoir dreſſé la lettre que Benoît XIII écrivit contre le Roi & le Roiaume de France. Il eut beau aſſurer qu'il n'y avoit point eu de part : on perſiſta à la lui attribuer, & il fut obligé de ſe cacher dans un couvent de Chartreux. Ce fut pendant cette retraite qu'il écrivit la plûpart de ſes Lettres & de ſes Traités, ſans avoir voulu retourner à la Cour du Pape Benoît, quoiqu'il l'en eût fait ſolliciter fortement. Aiant obtenu ſa grace du Roi, il alla à Langres où il fit un long ſéjour. Il y avoit été pourvû d'un Canonicat & de la tréſorerie de la Cathédrale. Il fut depuis Chantre de l'Egliſe de Bayeux ; & enfin il ſe retira ſur la fin de ſa vie dans le Collége de Navarre, où il mourut vers l'an 1440. Il eſt enterré ſous la lampe dans la chapelle, avec cette épitaphe qui eſt courte, mais qui dit beaucoup : *Qui lampus fuit Eccleſiæ, ſub lam-*

pade jacet. Sous cette lampe repoſe celui qui a été la lampe de l'égliſe.

VII. Ses Ecrits. Son Traité ſur les maux de l'Egliſe.

La plus grande partie des Ouvrages de Clemangis a été imprimée par Elzevir en 1613. Le premier eſt un Traité qui a pour titre : De l'état corrompu de l'égliſe, compoſé vers l'an 1414. Il y reprend fortement les deſordres du Clergé, & dit qu'ils ſont la cauſe très-juſte des maux dont l'égliſe eſt accablée. Les Miniſtres de l'égliſe, dit-il, aiant pris Dieu pour leur unique partage, devroient ne rien déſirer de ce qui eſt ſur la terre. Conſacrant & diſtribuant les Sacremens céleſtes & le prix de la rédemption du genre humain, ils devroient être purs & ſans tache : tenant la place de Jeſus-Chriſt, ils devroient avoir ſes vertus : étant les médiateurs entre Dieu & les hommes, ils ne devroient avoir que des penſées de paix & d'union. Enfin étant deſtinés par état à être la lumiere du monde, ils devroient être des modéles de vertu. Cependant ils ſont ſouillés de toute ſorte de vices. L'Auteur entreprend de découvrir ces déréglemens & de les combattre. Commençant par l'avarice, il dit que le mépris que les Miniſtres de Jeſus-Chriſt faiſoient des richeſſes dans les beaux ſiécles de l'égliſe, avoit attiré les libéralités des Princes & des riches ; que c'étoit par ce ſouverain mépris des richeſſes que l'égliſe étoit devenue puiſſante, & que les monaſteres, les Chapitres, les Egliſes Cathédrales & Paroiſſiales avoient été établies, & fondées. Les Eccléſiaſtiques, continue ce Docteur, qui ont procuré ces biens à l'égliſe par leurs vertus, ne les employoient pas à des uſages profanes ; mais ils les diſtribuoient aux pauvres, & s'en ſervoient pour toute ſorte de bonnes

bonnes œuvres. Ils n'avoient d'autre tréſor que celui de leurs vertus, point de vaiſſelle d'argent, point d'équipages. Dans ces heureux tems, la charité, l'innocence, la foi, la piété, la juſtice, regnoient ſur la terre; parce que les Paſteurs portoient les peuples à la pratique de ces vertus par la force de leurs prédications, & par l'exemple de leur vie toute ſainte.

Mais inſenſiblement on a vû le luxe, l'orgueil & l'avarice, éteindre la charité. On n'a plus recherché dans les emplois Eccléſiaſtiques le ſervice de Dieu & le ſalut des ames, mais le revenu des bénéfices. L'Auteur paſſe enſuite aux abus crians qui regnoient à la Cour de Rome, & parle des Collations des bénéfices, que les Papes ſe ſont réſervées au préjudice des élections; des graces expectatives; des droits de vacance; des ſommes d'argent que cette Cour extorque de tous côtés; des procès qu'elle fait naître & entretient par ſes chicannes; de l'orgueil & du faſte des Cardinaux, qui n'étant autrefois emploiés que pour les enterremens des morts, ſe ſont élevés juſqu'à n'avoir que du mépris pour les Evêques, qui accumulent une multitude de bénéfices, pendant qu'une infinité de pauvres Eccléſiaſtiques n'ont pas même le néceſſaire de la vie. Il les accuſe d'être la cauſe du ſchiſme, de vendre leurs ſuffrages, de ſe faire des créatures par les bénéfices qu'ils conférent. Craignant enſuite que l'on n'abusât de ce qu'il venoit de dire, il prend la précaution d'ajoûter, que ſon intention n'eſt pas de vouloir attribuer les défauts dont il vient de parler, à tous les Eccléſiaſtiques ſans exception. Il eſt certain, dit-il, qu'il y en a qui n'ont point de part à ces déré-

glemens, & qui ſont la conſolation de l'égliſe, quoique le nombre de ceux qui l'affligent ſoit ſans comparaiſon plus grand. Il releve enſuite les deſordres de la Cour des Papes à Avignon, & les maux que le ſchiſme produiſoit; & dit qu'il falloit avoir recours à Dieu, & le prier de réunir ſon Egliſe & de guérir les maux dont ſes membres étoient attaqués. Il finit par une priere qu'il adreſſe à Jeſus-Chriſt pour lui demander cette grace. L'Ouvrage eſt ſuivi d'une piéce de vers hexamétres, dans laquelle l'Auteur déplore les malheurs que cauſe le ſchiſme, & exhorte le Pape Benoît à l'éteindre.

VIII. Son Traité ſur l'Antechriſt.

Le Traité que ce Docteur a fait ſur l'Antechriſt, commence ainſi : Je ſuis obligé, Princes orthodoxes, & vous Pontifes de l'Egliſe Catholique, & tous ceux qui font profeſſion de la Religion Chrétienne, de vous découvrir les malheurs effroiables qui ſont prêts de fondre ſur vous, autant que j'ai pu le comprendre par la lecture aſſidue des Prophêtes & de ceux qui les ont médités avec le plus de ſoin. J'ai cru que pour contribuer au bien de la Religion, & au ſalut des Elus, qui ſeront éprouvés dans cette tentation comme l'or dans la fournaiſe, il étoit important de publier ce que j'ai pu apprendre des Ecrits des Prophêtes, & des Commentaires où ils ſont expliqués avec plus de ſolidité, en m'attachant à ce qui regarde le tems préſent, & les malheurs terribles qui doivent tomber bientôt ſur l'Egliſe Latine. Autant donc que le Seigneur a bien voulu me donner l'intelligence des Saintes Ecritures, & en particulier des Prophêtes, qui, ſous la figure de ce qui s'eſt paſſé dans l'ancien Teſtament, ont coûtume d'annoncer ce

qui doit arriver dans le nouveau, je crois que le tems du grand jugement eſt proche. Clemangis diſtingue auſſi-tôt ce jugement, de celui où le Seigneur viendra à la fin des ſiécles juger les vivans & les morts. A l'égard de ce dernier jugement, il n'oſe pas en fixer le tems à cauſe de cette parole de Jeſus-Chriſt : *Ce n'eſt pas à vous à connoître les tems & les momens que le Pere a mis en ſa puiſſance.* L'Auteur continue ainſi : Dans cet intervalle de tems que nous diſons devoir s'écouler entre les deux jugemens, (le prochain qui doit bien-tôt s'exercer ſur la multitude des méchans qui ſont dans l'égliſe, & le dernier qui ſera à la fin des ſiécles) il arrivera alors par le miniſtere de certains Saints que Dieu conſerve pour cet effet, que toutes les Sectes, les peuples & les nations ſéparées de la Religion Chrétienne, & changées en un olivier ſauvage, ſeront de nouveau entées ſur l'olivier franc, dont elles avoient été retranchées à cauſe de leurs pernicieuſes erreurs. L'Auteur conjecture que Dieu ſe ſervira des Mahométans, pour punir les iniquités dont ſeront inondées, l'Italie, l'Allemagne, & les autres pays qui ſont en poſſeſſion de la vraie Religion.

IX. Ecrit contre les Prélats simoniaques.

Dans l'Ecrit contre les Prélats Simoniaques adreſſé à Gerſon, Clemangis blâme fortement la coûtume de quelques Evêques de ſon tems, qui exigeoient de l'argent de ceux à qui ils conféroient les ſaints Ordres, ſous prétexte d'expéditions de lettres, de ſceaux, & de droits de Notaire. Dites-moi, dit-il, ô Pontifes, qui ne rougiſſez point de trafiquer dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, pourquoi croiez-vous qu'ont été fondés les bénéfices ? N'eſt-ce

pas pour quelque fonction ? Quelle eſt celle pour laquelle vous avez été ordonnés ? Vous ne direz pas que c'eſt pour baptiſer, pour conſacrer l'Euchariſtie, pour entendre les Confeſſions, adminiſtrer les Sacremens : ces fonctions vous ſont communes avec les Curés & les Prêtres de votre Diocèſe. Vous ne direz pas non plus que c'eſt pour prêcher : car quoique ce ſoit une de vos plus indiſpenſables fonctions, vous le faites néanmoins rarement ; vous négligez ce devoir, & vous vous en déchargez ſur d'autres. Une des fonctions qui ne vous ſont point communes avec les autres, c'eſt de conférer les Ordres dans votre Diocèſe. Comment donc ſe peut-il faire que vous ne vous acquittiez pas de ce Miniſtere gratuitement, aiant pour cela de ſi gros revenus ? Comme on pouvoit lui objecter que pluſieurs Evêques qui paſſoient pour vertueux étoient dans cet uſage, & qu'il étoit autoriſé en quelques endroits par une ancienne coûtume ; il répond qu'il n'y a point de coûtume ni de preſcription à alléguer contre la loi de Dieu, contre les Saint Décrets des Conciles, contre les ordonnances des Saints Peres, contre la lumiere naturelle. L'Auteur ajoute que la facilité avec laquelle les Evêques admettent aux Ordres toute ſorte de ſujets, les hommes même les plus ignorans & les plus déréglés, eſt la ſource des maux de l'Egliſe. L'irréligion du peuple, dit-il, vient de ce que l'égliſe eſt pleine de Miniſtres indignes & mépriſables. On n'examine ni la ſcience ni les mœurs, & on ordonne indifféremment toute ſorte de perſonnes.

X. Traité des

Dom Luc Dacheti nous a donné dans le ſeptiéme Tome du Spicilége un Traité de Cle-

mangis ſur l'étude de la Théologie. Il eſt adreſſé à Jean de Piémont Bachelier en Théologie, qui l'avoit conſulté s'il ſe feroit recevoir Docteur. Clemangis lui répond dans ce livre, qu'il faut bien diſtinguer celui qui eſt véritablement Docteur, de celui qui n'en a que les marques extérieures ; qu'il ne doit point héſiter à être Docteur dans le premier ſens, c'eſt-à-dire, capable d'inſtruire par ſa ſcience & par l'exemple de ſes vertus. Mais, ajoute-t-il, à l'égard des marques extérieures, & du titre particulier de Docteur qu'ont ceux qui en ont pris les dégrés & le bonnet: comme c'eſt une de ces choſes dont on peut faire un bon & un mauvais uſage, il faut vous conſulter vous-même, & conſidérer avec ſoin vos vûes & vos motifs, ſonder les replis les plus ſecrets de votre cœur, pour tâcher de diſcerner ce qui vous fait agir. Il prend de-là occaſion de lui expliquer quel doit être l'objet & la fin des études d'un Théologien. Il veut qu'un Théologien ou Prédicateur, qu'il dit être la même choſe, vive ſelon Dieu, & donne l'exemple des vertus qu'il prêche ; que ſes inſtructions coulent d'un cœur embraſé du feu de la charité ; qu'il liſe continuellement l'Ecriture Sainte & les Ecrits des Saints Peres. Clemangis ſe plaint de ce que les Théologiens de ſon tems n'étudient point aſſez l'Ecriture Sainte, & ne s'occupent que de queſtions ſubtiles & curieuſes. Etudes Théologiques.

Ce Docteur ajoute, que les Saints Peres n'avançoient rien qu'ils n'appuiaſſent ſur les témoignages des divines Ecritures ; au lieu que la plûpart des Scolaſtiques en font ſi peu de cas, qu'ils ſe mocquent des raiſonnemens uniquement fondés ſur des autorités. Un

Théologien ne doit pas étudier seulement pour savoir la Théologie, ce seroit une vaine curiosité : ni pour se procurer les applaudissemens du peuple, ou pour s'acquérir de la réputation ; il seroit coupable d'orgueil : ni pour être élevé à des dignités, & obtenir des bénéfices ; ce seroit ambition & cupidité : mais pour faire valoir le talent de doctrine que Dieu lui a confié, en le servant avec une inviolable fidélité, & en conduisant à la vie éternelle tous ceux qu'il pourra. Voilà en quoi consiste la vraie charité. L'Auteur avertit ensuite les Théologiens, de bien prendre garde de ne point aspirer à la qualité de Docteur par une aveugle ambition, comme on en voit, dit-il, plusieurs aujourd'hui, qui désirent des titres d'honneur, non pour instruire, mais pour avoir des bénéfices. Ils font leur cour aux Prélats, & tâchent d'en extorquer de quoi vivre à leur aise. Je n'ose dire quel usage ils font des bénéfices après les avoir obtenus.

XI. Autres Ecrits de Clemangis.

Clemangis dans un de ses autres Traités, entreprend de prouver qu'il n'étoit point à propos d'établir de nouvelles Fêtes. Il n'y a, dit-il, qu'à considérer de quelle maniere la plûpart des Chrétiens les célébrent. Les uns vont à leur maison de campagne ; d'autres s'occupent de leurs affaires ; la plûpart vont aux foires, plusieurs passent ces jours dans les divertissemens ; très-peu les emploient à purifier leur conscience : ce sont au contraire les jours où l'on commet plus de crimes. On punit sévérement ceux qui travaillent à la vigne ou à la terre les jours de Fêtes ; & l'on ne punit point ceux qui profanent la sainteté de ces jours par leurs désordres. Cependant Saint Augustin assure, que c'est un moindre péché

de labourer la terre que de danſer un jour de Fête. Ces maux étant preſque inévitables, il eſt à propos de retrancher les Fêtes qui ne ſont pas néceſſaires, plutôt que d'en établir de nouvelles. C'eſt ainſi que l'égliſe a aboli les veilles, qui ſe faiſoient autrefois d'une maniere ſi édifiante & ſi utile, parce qu'elles étoient devenues une occaſion de débauche. L'auteur explique enſuite la raiſon de l'inſtitution des Fêtes, & la maniere dont on doit les célébrer. Il ne revient rien aux Saints, dit-il, de notre culte, ni des louanges que nous leur donnons. Tout l'avantage de leurs Fêtes eſt pour nous, ſi nous les célébrons comme il faut. Comme il eſt rare qu'au milieu des embarras de la vie & des ſoins des affaires domeſtiques, on ne tombe dans quelque péché, on a établi les jours de Dimanches & de Fêtes, afin que les hommes étant libres en ces jours, rentrent en eux-mêmes, examinent ſérieuſement l'état de leur ame, prennent tous les moiens de ſe purifier de leurs ſouillures, attirent par la priere la grace dont ils ont beſoin, rachetent leurs péchés par leurs aumônes, & en demandent la rémiſſion par les mérites de Jeſus-Chriſt & l'invocation des Saints. Les Chrétiens doivent donc en ces ſaints jours aſſiſter avec piété aux redoutables Myſteres, entendre & méditer la parole de Dieu, étudier les vertus & les actions des Saints dont on célébre la fête, afin de ſuivre leur exemple. L'Auteur fait voir enſuite comment la plûpart des Chrétiens profanoient ces ſaints jours : & il cite l'exemple de l'Evêque d'Auxerre, qui, voulant remédier à ces profanations, avoit depuis peu retranché pluſieurs Fêtes que l'on avoit coûtume de célébrer dans ſon Diocèſe. Il ſe plaint enfin de

ce que tant de nouvelles fondations changeoient les Offices des égliſes ; qu'on n'y faiſoit preſque plus l'Office du tems, & que les nouveaux Saints occupoient même les Dimanches & les jours conſacrés au Seigneur. Il dit que ces nouveautés ſe ſont même introduites dans les Cathédrales, excepté dans l'Egliſe de Lyon qui a ſoin de s'en garantir.

Outre quelques autres Traités de Clemangis, nous avons encore de lui cent trente-ſept lettres, toutes écrites avec beaucoup d'élégance. L'on y trouve des inſtructions Chrétiennes, morales & politiques, des peintures des vices & des vertus, des traits d'hiſtoires, des queſtions de critique. Les plus importantes ſont celles qu'il a écrites ſur le ſchiſme & ſur les maux de l'égliſe. Elles ſont adreſſées aux perſonnes qui tenoient les premiers rangs dans l'Egliſe & dans l'Etat. Cet Auteur s'eſt fort diſtingué par ſon éloquence, par la nobleſſe de ſes penſées, par la pureté de ſes expreſſions.

IV.

XII. Thomas de Valden. Thomas de Valden né en Angleterre au village de Valden, fit ſes études à Oxfort ; & après y avoir été reçu docteur, il entra dans l'Ordre des Carmes. Il aſſiſta aux Conciles de Piſe & de Conſtance, & fut choiſi pour confeſſeur d'Henri V Roi d'Angleterre, qu'il accompagna dans ſon voiage en France, où il mourut en 1430. Il a combattu fortement les erreurs de Viclef, & à compoſé pour les détruire un gros Ouvrage intitulé : Le Doctrinal des Antiquités de la foi de l'Egliſe Catholique, contre les Viclefiſtes & les Huſſites. Il eſt diviſé en trois tomes, & a été imprimé à Paris, à Salamanque & à Veniſe. Cet ouvra-

ge est muni de l'approbation du Pape Martin V à qui il est dédié. Le premier tome contient quatre livres contre les erreurs de Viclef. Il réfute celles qui regardent les attributs de Dieu, la nature de l'homme, & l'Incarnation de Jesus-Christ. Il prouve ensuite la primauté du Pape, les droits & les prérogatives des Evêques & des autres Pasteurs. Il justifie la profession Religieuse & les Ordres mendians. Il établit dans le second tome la doctrine de l'Eglise touchant les Sacremens; & fait voir contre Viclef, que les Ministres quoique pécheurs, consacrent & administrent véritablement les Sacremens. Il parle ensuite de l'Eucharistie : & après avoir prouvé la présence réelle & la Transubstantiation, il fait voir que la Communion sous les deux espéces n'est point absolument nécessaire. En parlant du Baptême, il en établit la nécessité absolue pour être sauvé, prouve que les enfans qui meurent sans Baptême sont damnés, & que ce Sacrement imprime un caractère. Il montre que les Evêques sont les seuls Ministres de la Confirmation. Il établit la distinction des Evêques & des Prêtres; & les autres vérités que Viclef attaquoit.

La méthode de cet Auteur est de rapporter les erreurs des Viclefistes, & de leur opposer des passages de l'Ecriture Sainte, des Peres ou des Auteurs Ecclésiastiques, qu'il rapporte assez au long, & d'en tirer des conclusions quand cela est nécessaire, mais en peu de mots : en sorte que le fonds de l'Ouvrage est un recueil de passages de différens Auteurs sur la matiere qu'il traite. C'est la source où plusieurs des Controversistes qui ont écrit depuis lui, ont puisé les passages dont ils se

ſont ſervis contre les nouveaux Hérétiques

V.

XIII. Alphonſe Toſtat Eſpagnol acheva ſes étu-
Alphonſe des dans l'Univerſité de Salamanque à l'âge de
Toſtat Evê- vingt-deux ans. Il enſeigna dès-lors toutes les
que d'Avila. ſciences. Il aſſiſta au Concile de Bâle, fut fait enſuite Evêque d'Avila, & élevé aux premieres charges du Roiaume d'Eſpagne. Il mourut en 1454 âgé de quarante ans, & fut enterré dans l'Egliſe d'Avila, avec cette Epitaphe, qui dit qu'il traitoit de toute ſorte de ſciences.

Hic ſtupor eſt mundi, qui ſcibile diſcutit omne.

En effet il s'étoit rempli la mémoire d'une infinité de choſes. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt qu'il ait pû pendant une vie aſſez courte, non-ſeulement étudier tant de différentes choſes, mais encore écrire un nombre prodigieux de volumes ſur toute ſorte de ſujets. Ses Ouvrages compoſent vingt-ſept tomes *in-folio*, dont la plûpart ſont des Commentaires ſur l'Ecriture Sainte. Les autres renferment des Traités ſur les différens ſujets.

VI.

XIV. Saint Jean de Capiſtran fut diſciple de Saint
S. Jean de Bernardin de Sienne, & frere Mineur comme
Capiſtran lui. A l'exemple de ſon maître il s'appliqua à la prédication ſous le Pontificat de Martin V, d'Eugene IV, de Nicolas V, & de Callixte III. Il ſe mit à la tête d'une Croiſade contre les Huſſites, & ne négligea rien pour affoiblir ces Hérétiques. Nous avons vû ce qu'il fit à Belgrade, lorſque cette ville fut aſſiégée par les Turcs. Les Franciſcains ont obtenu vers la fin du ſiécle dernier ſa canoniſation. On a de lui un grand nombre d'Ecrits, entre autres un Traité de l'autorité du Pape & du

Concile, une inſtruction pour les Prêtres, l'apologie du Tiers-Ordre de Saint François, un Pénitentiel, un Traité de l'excommunication, un ſur le Mariage, quelques-uns ſur le Droit Civil, ſur l'uſure & les Contracts.

VII.

XV. Le cardinal de Cuſa.

Nicolas de Cuſa, ainſi appellé du nom du lieu de ſa naiſſance ſur les bords de la Moſelle dans le Diocèſe de Trèves, étoit fils d'un pauvre peſcheur, & il parvint à l'Epiſcopat & à la dignité de Cardinal par ſa ſcience & par ſa vertu. Il fut d'abord Chanoine régulier, enſuite Archidiacre de Liége, & Doyen de Saint Florin de Conſtance. Il aſſiſta au Concile de Bâle, & fut un des plus grands défenſeurs de la ſupériorité du Concile général ſur le Pape. Il fit ſur ce ſujet un Ouvrage conſidérable intitulé : De la Concordance Catholique, & diviſé en trois parties. Aiant enſuite quitté Bâle pour paſſer du côté du Pape Eugene, il fut emploié en différentes Légations d'Allemagne & de France, & fait Cardinal par Nicolas V en 1448. Il fut renvoié en Allemagne, & élevé ſur le Siége de Brixen dans le Tirol : ce qui lui attira des différends avec Sigiſmond Duc d'Autriche, qui l'obligerent enfin de quitter l'Allemagne. Il mourut à Todi en Ombrie l'an 1464 à l'âge de ſoixante-trois ans. Il avoit réformé pluſieurs Monaſteres, & fait des Ordonnances très-utiles pour la diſcipline Eccléſiaſtique.

XVI. Ses Ecrits.

Ses Ecrits ſont en trois tomes. Le premier renferme pluſieurs Ouvrages ſur la Metaphyſique. Il tâche d'y donner des idées de l'eſſence de Dieu & des vérités de la Religion. La plûpart de ces Ouvrages ſont fort abſtraits,

quelques-uns très-obſcurs, & d'autres preſque inintelligibles. Le ſecond Tome contient des traités Théologiques. Les plus conſidérables ſont, les Réflexions allégoriques & myſtiques ſur pluſieurs paſſages choiſis de l'Ecriture Sainte, & les trois livres de la Concordance Catholique. Il parle dans ce dernier Ouvrage, de l'Egliſe en général, du Sacerdoce, de l'autorité des Conciles généraux & de celle du Pape, de l'Empire, & du pouvoir des Princes. Il diviſe l'Egliſe en Militante, Souffrante & Triomphante. Il dit que les deux dernieres portions ne ſont compoſées que des Prédeſtinés, & que la premiere eſt mêlée de bons & de méchans; qu'il y a dans la Hiérarchie Eccléſiaſtique divers dégrés, comme dans celle des Anges; qu'il n'y a qu'une ſeule & unique Chaire dans l'Egliſe, occupée par tous les Evêques; dont celui de Rome eſt le premier; que le mot d'Egliſe Romaine ſe prend en différens ſens, quelquefois pour le Pape & pour le Clergé & le Diocèſe de Rome; quelquefois pour ceux qui ſont du Patriarchat, & quelquefois pour l'Egliſe Catholique: que c'eſt en ce dernier ſens ſeulement qu'elle eſt infaillible; qu'afin que les déciſions d'un Concile général ſoient infaillibles, ce Concile doit être libre; que ſa validité ne dépend point du Pape; qu'il eſt au-deſſous du Concile univerſel; que ſa primauté eſt de droit divin; que la puiſſance impériale ne dépend point de celle du Pape. Le dernier Tome renferme des Ouvrages de Mathématique, de Géométrie & d'Aſtronomie, qui font voir combien il poſſédoit ces ſciences. Il ſavoit les langues Orientales, & avoit beaucoup d'érudition. Toutes ſes œuvres ont été imprimées à Bâle en 1565.

Dans le Traité de la Concordance Catholique ; en montrant que chaque membre doit remplir ſes fonctions, ſans uſurper celles d'un autre, il s'exprime ainſi : Si nous connoiſſions bien l'Antiquité, & ſi nous ſavions quelles ſont les fonctions qui appartiennent à chaque membre ſelon les régles anciennes, nous verrions quelle eſt la ſource de cette difformité qui eſt maintenant dans le corps de l'Egliſe. Comme tous les membres languiſſent lorſque la tête eſt malade ; de même la ſanté & l'intégrité de ceux qui gouvernent, eſt le ſalut de ceux qui leur ſont ſoumis. C'eſt pourquoi il n'y a perſonne qui puiſſe cauſer une plus grande difformité à l'Egliſe, que celui qui comptant ſur ſon immenſe puiſſance, & croiant que tout lui eſt permis, envahit les droits de ceux qui ſont au-deſſous de lui. C'eſt ainſi que ce Cardinal parle de la domination des Papes. Voici comme il s'exprime au ſujet de l'avarice de la Cour de Rome. Le monde ſe plaint du gain prodigieux que fait la Cour Romaine. Si cependant la Simonie eſt en quelque ſorte une héréſie ; ſi c'eſt un ſacrilége d'opprimer les Egliſes ſur leſquelles nous avons quelque autorité ; ſi cette conduite eſt même, ſelon l'Apôtre, une idolâtrie : il ſera néceſſaire lorſqu'on traitera de la réformation, de bannir toutes ces ſortes de gains honteux. Car l'Egliſe univerſelle a ſouffert un grand ſcandale de cette avarice de ſes Chefs, & ſur-tout de celle de la Cour de Rome. C'eſt pourquoi il eſt néceſſaire que ce ſacré Concile (c'étoit celui de Bâle) qui eſt aſſemblé pour la réforme de l'Egliſe, banniſſe cet abus, qui eſt ſi horrible aux yeux de Dieu, ſi préjudiciable au ſalut des ames, & ſi ſcandaleux dans toute

XVII. Ce qu'il penſoit des maux de l'Egliſe. *Pag.* 576.

l'Egliſe. Il faut donc que tout ſe faſſe *gratis* dans l'Egliſe Romaine, auſſi bien que dans les autres Egliſes.

Le même Cardinal dans un petit Traité qui eſt à la fin du ſecond Tome, & qui a pour titre : Conjectures ſur les derniers tems, applique à l'état de l'Egliſe dans les derniers tems, ce qui ſe paſſa de la part des Apôtres à la Paſſion de Jeſus-Chriſt. Il emploie des expreſſions très-fortes, & ſuppoſe que l'Egliſe peut recevoir de très-grands ſujets d'affliction, même de la part du ſucceſſeur de Saint Pierre & des ſucceſſeurs des autres Apôtres, ſans perdre néanmoins ſes auguſtes prérogatives, qu'elle conſervera toujours en vertu des promeſſes.

VIII.

XVIII. Le Cardinal de Florence. Le Cardinal Zabarella, fort connu ſous le nom du Cardinal de Florence parce qu'il étoit Archevêque de cette ville, ſe diſtingua au Concile de Conſtance par ſon zéle & par ſes lumieres. Il a compoſé un Traité ſur le ſchiſme, dans lequel il attribue tous les maux de l'Egliſe de ſon tems à la ceſſation des Conciles. Il n'eſt point néceſſaire, dit ce grand Cardinal, de prouver quelle eſt l'utilité des Conciles, parce que c'eſt une choſe qui eſt connue de tout le monde. En effet ſi nous conſidérons la racine de toutes les calamités & de tous les maux que l'Egliſe a ſoufferts de toutes parts, nous ſerons convaincus qu'ils ne ſont venus que de ce qu'on a négligé de tenir des Conciles. S'ils ſe fuſſent tenus réguliérement, comme on faiſoit autrefois, il n'y a nul doute qu'on auroit remédié par-là à tant de maux & à tous les ſchiſmes. Autrefois, dit encore ce judicieux Cardinal, la coûtume

P. 694. du Recueil imprimé à Bâle.

p. 702.

étoit de terminer par-là toutes les affaires où il y avoit de la difficulté ; & les Conciles étoient fréquens. Mais dans la ſuite quelques Papes, qui dans le gouvernement de l'Egliſe ont plutôt imité la conduite des Princes temporels que celle des Apôtres, ne ſe ſont plus mis en peine de convoquer ces auguſtes Aſſemblées. Les flatteurs qui ont voulu plaire aux Papes, leur ont perſuadé depuis long-tems & encore aujourd'hui, que tout ce qu'ils vouloient leur étoit permis ; qu'ils pouvoient tout faire, même les choſes illicites. Voilà l'origine d'une infinité d'abus. Car le Pape s'eſt emparé de tous les droits des Egliſes inférieures, en ſorte que les Prélats de ces Egliſes ſont comptés pour rien. Et ſi Dieu ne vient au ſecours de l'Egliſe univerſelle, dans le triſte état où elle eſt réduite, elle eſt en péril. *Eccleſia periclitatur.* Il faudroit auſſi faire attention aux honneurs que l'on rend au Pape, afin de ne les pas porter trop loin ; & de n'y pas excéder de maniere qu'il ſemble qu'on lui rend les mêmes honneurs qu'à Dieu. *Ut videatur non minùs honorari Papa quam Deus.*

IX.

XIX. Æneas Silvius ou Pie II Pape. Ses Mémoires ſur le Concile de Bâle. Ce que penſoit de l'état de l'Egliſe le cardinal d'Arles.

Æneas Silvius de la famille des Picolomini nâquit l'an 1405 à Pienza dans le territoire de Sienne, où ſon pere étoit en exil. Il fut long-tems Secrétaire du Concile de Bâle, & devint Pape en 1458 ſous le nom de Pie II. Nous avons parlé de lui dans l'Article de l'Egliſe d'Italie, & nous avons vû comment il changea de ſentiment, ou plutôt de langage & de conduite, en changeant de dignité. Avant que d'être Pape, il compoſa deux livres

contenant des Mémoires de ce qui s'eſt paſſé au Concile de Bâle, depuis la ſuſpenſion d'Eugene juſqu'à l'élection de Félix. Il nous y a conſervé quelques extraits des diſcours du Bienheureux Louis Alleman, plus connu ſous le nom de Cardinal d'Arles du nom de ſon Archevêché, & qui fut Préſident du Concile après la retraite du Cardinal Julien. Ce zélé Cardinal parla ſouvent contre les abus qui regnoient dans l'Egliſe, & ſur-tout contre la lâcheté des Prélats. Æneas Silvius lui donne de grands éloges, & rapporte la harangue qu'il fit contre ce qu'avoit dit l'Archevêque de Palerme en faveur d'Eugene & contre le Concile. Les Evêques, dit cet illuſtre Cardinal en adreſſant la parole à l'Archevêque de Palerme, qui paroiſſent à l'extérieur penſer comme vous, penſent néanmoins autrement que vous dans le cœur; & ils ne s'en cachent point, ils le diſent publiquement. Ils craignent ce que vous leur avez dit en particulier; ils craignent de déplaire au Roi, s'ils ne ſuivent pas votre ſentiment. Ils craignent la violence du Prince; ils craignent d'être dépouillés de leur temporel. Ils n'ont pas la liberté de parler, que l'on devroit pourtant avoir dans les Conciles. Il eſt vrai que s'ils étoient de véritables Evêques, s'ils étoient de vrais Paſteurs des ames, ils donneroient volontiers leur vie pour leurs brebis, & ils ſeroient diſpoſés à répandre leur ſang pour l'Egliſe leur mere. Mais, ô malheur extrême! c'eſt aujourd'hui une choſe rare que de trouver ſur la terre un Prélat, *Sed eſt hodie, proh dolor! rarus in terris Prælatus*, qui préfére les choſes ſpirituelles aux tempotelles. L'attachement & l'amour qu'ils ont pour les choſes terreſtres, font qu'ils

cherchent plutôt à plaire aux Princes qu'a Dieu, & qu'ils confeſſent Dieu en ſecret, & les Princes en public.

XX. Suite du diſcours du Cardinal d'Arles, rapporté par Æneas Silvius.

Le pieux Cardinal, après avoir relevé le droit du ſecond Ordre dans les Conciles, & donné de grandes louanges au zéle que les Prêtres avoient fait paroître pour l'Egliſe, ajoûte : Voiez ſi les Cardinaux (pour commencer par mon Ordre) voiez s'ils en ont fait autant. A l'égard des Evêques, que l'Archevêque de Palerme prétend être les ſeuls qui aient voix dans les Conciles, voiez combien il en reſte peu parmi nous. Ceux même qui ſont ici préſens, n'ont pas la moindre force pour rompre les efforts de l'iniquité. Ils craignent la colere d'un Prince de la terre, & cauſent un grand ſcandale par leur légéreté. Vous venez d'entendre pluſieurs d'entre eux dire leur avis. Qu'ont-ils dit ? Qu'ils ſe ſoumettoient à la volonté du Roi : mais aucun n'a dit qu'il vouloit obéir à Dieu. Après avoir fait l'éloge des Prélats qui n'ont pas des revenus conſidérables, mais qui ſont riches en vertus, il ajoute : Ce n'eſt point l'argent & les revenus qui font un Evêque. Les Prélats pauvres ſont plus propres à former un bon jugement, que les riches ; parce que les richeſſes de ceux-ci leur inſpirent de la crainte, & la pauvreté des autres leur inſpire du courage, & la liberté qu'il faut avoir pour dire la vérité. Ces Prélats pauvres ne craignent point la perſécution, comme nos Prélats riches, qui, livrés à l'oiſiveté & aux délices, aiment mieux renoncer Jeſus-Chriſt, *negare potiùs Chriſtum volunt*, que de ſe voir privés des plaiſirs dont ils ont coûtume de jouir. Ils ne ſont Evêques que pour le revenu ; & comme ils n'aiment

que les richeſſes, ils regardent comme malheureux ceux qui en ſont privés.

XXI. Auteurs Ecrits d'Æneas Silvius.

Æneas Silvius qui rapporte ce beau diſcours du Cardinal d'Arles dans ſes Mémoires ſur le Concile de Bâle, nous a laiſſé un grand nombre d'autres Ouvrages. Les principaux ſont l'hiſtoire des Bohémiens depuis leur origine juſqu'à l'an 1458; deux livres de Coſmographie; des Traités de l'éducation des enfans; un Poëme ſur la Paſſion de Notre Seigneur; quatre cens trente-deux lettres, dont pluſieurs ſont des traités ſur différentes matieres. On prétend qu'il eſt lui-même l'Auteur des douze livres de ſa vie, & que ſon Secrétaire n'a fait que lui prêter ſon nom.

X.

XXII. Panorme.

L'Archevêque de Paletme, à qui le Cardinal d'Arles adreſſa la parole dans le diſcours que nous venons de rapporter, eſt le célébre Nicolas Tudeſque, plus connu ſous le nom de Panorme, parce qu'il a été Abbé d'une Abbaie de l'Ordre de Saint Benoît dans Palerme, enſuite Archevêque de cet ville, qui eſt appellée en Latin *Panormus*. C'eſt un des plus ſavans Canoniſtes que nous aions. Il aſſiſta au Concile de Bâle, & eut beaucoup de part à tout ce qui s'y fit contre le Pape Eugene. Le Roi d'Arragon dont il étoit ſujet, aiant changé de parti, l'Archevêque en changea auſſi. Il eſt ſurprenant que ce ſavant Prélat ſe ſoit attiré les reproches que lui fit le Cardinal d'Arles. Æneas Sylvius ſon ami nous a découvert ce miſtere, & paroît lui-même ſurpris de la conduite de Panorme, qui n'a eu que trop d'imitateurs dans la ſuite. Il avoue que Panorme n'ignoroit pas de quel côté étoit la vérité, & qu'il ſouffroit en ré-

ſiſtant à ſa propre conſcience. Il ajoûte même qu'il l'avoit entendu ſouvent ſe plaindre dans ſa bibliothéque, de ce que le Roi écoutoit de mauvais conſeils. Mais, dit le politique Ænéas Sylvius, il falloit qu'il obéît à ſon Prince, *Eum obedire Principi ſuo oportebat.* L'Archevêque de Palerme répara bien dans la ſuite ſes foibleſſes, & montra une grande fermeté pour la cauſe de l'Egliſe. Il mourut de la peſte dans ſon Archevêché l'an 1445.

XXIII. ses Ecrits.

Ses Ouvrages ſont : un grand Commentaire ſur les cinq Livres des Décretales ; des Commentaires ſur les Clémentines & ſur leurs Gloſes ; un tréſor de droit Canonique & quelques autres Traités ; cent dix-huit conſultations & ſept queſtions. Mais le plus important de ſes Ecrits eſt ſon Traité du Concile de Bâle contre le Pape Eugene. Il y fait l'hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé dans ce Concile juſqu'à la ſuſpenſion d'Eugene, & fait voir enſuite que le Concile de Bâle eſt un Concile Œcuménique, & qu'il n'a rien fait que de juſte contre le Pape Eugene. Il traite la queſtion de la ſupériorité du Concile au-deſſus du Pape, la décide d'une maniere très-ſolide, répond aux objections ſuivant les principes des Canoniſtes mêmes, & n'oublie rien dans la queſtion du fait & du droit, de ce qui peut ſervir à fortifier la cauſe qu'il défend. Cet excellent Traité, qui eſt ſi fort eſtimé des ſavans, a été traduit en François dans le ſiécle dernier, & donné au public par M. Gerbais Docteur de Sorbonne. Panorme y parle ſouvent des maux de l'Egliſe & des déſordres de la Cour de Rome. Il dit que le Concile de Bâle a fait pluſieurs Décrets très-ſalutaires par rapport à la réformation de l'E-

gliſe, pour abolir les abus inſétérés de la Cour de Rome, & l'impiété de la Simonie; comme par exemple le Décret qui défend de paier les annates qu'il appelle une déteſtable invention. Ceux, dit-il encore, qui portoient de plus gros ſacs d'argent à Rome, étoient élevés aux dignités. On ſe ſoucioit fort peu de la ſcience & de la vertu : ainſi on élevoit ſur les Siéges de l'Egliſe, plutôt des voleurs & des mercénaires que de véritables Paſteurs. Le Concile a fait de bons réglemens ſur la collation des bénéfices, ſur les réſerves & expectatives par leſquelles les Ordinaires des lieux étoient tellement reſſerrés dans leur juriſdiction à cauſe des pratiques & des abus de la Cour de Rome, que le Pape ſeul s'emparoit de tout, gouvernoit tout; comme ſi l'Egliſe n'eût été bâtie que ſur lui ſeul. Ce n'eſt pas ainſi que ſe conduiſoit Saint Grégoire.

XI.

XXIV. Thierri de Niem.

Theierri de Niem, Allemand, Secrétaire de pluſieurs Papes, &, ſelon quelques-uns, Evêque de Ferden & enſuite de Cambrai, a écrit l'hiſtoire du ſchiſme des Papes depuis la mort de Grégoire XI juſqu'à l'élection d'Alexandre V, en trois livres, auſquels il a joint un autre Ouvrage intitulé *Nemus unionis*, qui contient les piéces originales écrites de part & d'autre touchant le ſchiſme; & un autre livre qui renferme la vie du Pape Jean XXIII, & ce qui s'eſt paſſé au Concile de Conſtance juſqu'à la dépoſition de ce Pape. Il a encore fait pluſieurs Ouvrages. Son ſtyle eſt peu agréable, mais ſon hiſtoire eſt fort exacte.

Il dit dans la Préface de ſon Traité du ſchiſme, qu'il y avoit environ trente ans qu'il étoit à la Cour de Rome. C'étoit aſſez pour la bien

connoître. Après avoir fait le détail des malheurs de l'Egliſe dans le ſecond livre de ſon hiſtoire du ſchiſme, voici ce qu'il ajoûte. C'eſt ce qui fait que la Foi de l'Egliſe s'obſcurcit ; que toute la Religion eſt ſur le point de faire naufrage, *Omnis Religio naufragium patitur* ; que l'on ne voit par-tout que guerres & que calamités ; que la crainte de Dieu & toutes les vertus ſont bannies de la terre, & ne ſe trouvent plus dans la plûpart de ceux qui regnent & qui gouvernent les peuples, ni même dans les inférieurs de tout état & de toute condition ; tous les vices en ont pris la place. La juſtice eſt foulée aux pieds dans les places publiques, & il n'y a rien de ſain depuis la tête juſqu'aux pieds dans l'Egliſe univerſelle, *In univerſali Eccleſiâ à capite uſque ad plantam pedis non eſt ſanitas.* Pluſieurs Archevêques & Evêques qui gouvernent les peuples, abandonnant la plûpart du tems le culte de la Religion & les régles même de l'honnêteté & de la bienſéance, imitent les laïcs dans leurs mœurs & dans toutes leurs folies. Comme il ſont dévorés par l'ardeur de l'avarice, ils enlévent toute la graiſſe du Clergé & du peuple, demeurant néanmoins continuellement affamés. Ces choſes ſont connues de tout le monde. Un peu après il ajoute : Il n'eſt pas néceſſaire que nous décrivions ici quelle eſt la diviſion qui regne dans l'Egliſe de Rome, ni quelle eſt la Religion & la piété des Prélats de l'Egliſe du côté de l'Occident ; car l'un & l'autre eſt viſible. Je laiſſe à examiner à ceux qui connoiſſent les deſſeins de Dieu, ſi ce ne ſeroient pas-là les ſignes de l'avénement de l'Antechriſt, *Et ſi ipſa ſunt prognoſtica adventûs ipſius Antichriſti, diſcutiant ſi qui ſunt*

qui noverunt regnum Dei. Voici en ſubſtance ce qu'il dit dans le livre intitulé *Nemus unionis :* Maintenant les uns dans l'Egliſe manquent du néceſſaire, tandis que les autres regorgent de biens. Car il eſt notoire que pluſieurs ignorans & ambitieux ſont préférés à des hommes ſavans & vertueux, & cela à cauſe de l'avarice de la Cour Romaine. Il faut l'avouer, il n'y a qu'uſure & tromperie dans nos places publiques. Nous ne cherchons point à gagner les ames : nous ne penſons tous les jours qu'à nos intérêts, nous déſirons avec ardeur les biens de la terre, nous ne cherchons que la gloire qui vient des hommes ; & parce que nous ſommes élevés au-deſſus des autres, nous nous donnons la liberté de tout entreprendre. Nous ſommes témoins qu'il ne ſert de rien d'avoir du mérite ; la Simonie eſt en honneur, les méchans ſont élevés aux dignités, tandis que les gens de bien ſont dans l'oubli & dans l'oppreſſion.

XII.

XXV. Jacques de Paradis Chartreux.

Jacques de Paradis, après avoir paſſé une partie de ſa vie dans l'Ordre de Cîteaux, entra dans celui des Chartreux, pour éviter d'être fait Abbé de ſon Ordre. Il mourut dans la Chartreuſe d'Herfort âgé de quatre-vingts ans l'an 1465. Il a compoſé pluſieurs excellens Traités ſur les abus introduits dans l'Egliſe. Un des plus importans, eſt celui qui a pour titre : Des ſept états de l'Egliſe, marqués dans l'Apocalypſe. Il y fait voir la néceſſité de la réforme de l'Egliſe dans ſon chef & dans ſes membres ; & découvre les maux qui doivent affliger l'Egliſe dans les derniers tems. Il explique les Chapitres 6. 7. & 8. de l'Apocalypſe, où il eſt parlé des ſept ſceaux ou-

Ce qu'il penſoit des maux de l'Egliſe.

verts par l'Agneau. il dit que l'ouverture des ſceaux n'eſt autre choſe que la manifeſtation des différens états où ſe trouvera l'Egliſe juſqu'à la fin du monde. il entre enſuite dans l'explication de l'ouverture de chaque ſceau. Après que le premier fut ouvert, dit cet Auteur, Saint Jean apperçut *un cheval blanc*, c'eſt-à-dire, l'état de l'Egliſe le plus pur & le plus ſaint, qui fut celui des Apôtres. A l'ouverture du ſecond il vit *un cheval roux*, par lequel eſt repreſenté le ſecond état de l'Egliſe, qui eſt celui des Martyrs. A l'ouverture du troiſiéme, il apperçut *un cheval noir*, qui marque le tems des hérétiques qui ont perſécuté l'Egliſe. Quand le quatriéme fut ouvert, il vit *un cheval pâle*, c'eſt-à-dire, que le quatriéme état de l'Egliſe eſt le regne des hypocrites. *Celui qui étoit monté ſur le cheval s'appelloit la mort*: c'eſt-à-dire, que la damnation éternelle ſera le partage de ces hypocrites: Auſſi eſt-il marqué que l'*enfer le ſuivoit. Le pouvoir lui fut donné ſur les quatre parties de la terre, pour faire mourir les hommes par l'épée, par la famine, par les maladies contagieuſes, & par les bêtes ſauvages.* Cet Auteur entend par *le glaive*, l'injuſtice & la fourberie; par *la famine*, la diſette & la privation de la parole de Dieu; par *les maladies contagieuſes & qui donnent la mort*, une doctrine empoiſonnée & mortelle (*car*, dit-il, *les hommes de ce tems-là auront recours à une foule de docteurs propres à ſatisfaire leurs déſirs, & qui leur diront des choſes qui favoriſeront leurs paſſions*) Enfin par *les bêtes ſauvages*, il entend ceux qui autoriſeront ces hypocrites, qui leur donneront du ſecours, & les maintiendront dans leurs voies & leurs deſſeins. Ce

pouvoir fut donné ſur les quatre parties de la terre. C'eſt-à-dire, que le crime des hypocrites abondera dans toutes les parties du monde. Nous avons aujourd'hui le malheur, continue cet Auteur, autant que je puis le conjecturer, de vivre dans cet état de l'Egliſe, *in quo ſtatu, ut arbitrari poſſum, hodie laboramus.* Car dans tous les états nous n'appercevons que des hypocrites. Ceux même qui s'appliquent à convertir les ames, n'ont qu'une vertu apparente.

L'Auteur explique la ſuite de ce chapitre de l'Apocalypſe, & fait voir que ce tems malheureux ſera ſuivi de l'oppreſſion des vrais ſerviteurs de Dieu, & du Regne de l'Antechriſt. Il dit qu'alors les maux de l'Egliſe ſeront ſi grands, que les Elus même paroîtront en danger de ſuccomber. Il eſt vraiſemblable, ajoute-t-il, que l'état où nous nous trouvons maintenant continuera, & même ira de mal en pis juſqu'au ſixiéme état. Car nous voions par expérience que ceux qui devroient avoir le plus de zéle pour la réformation de l'Egliſe, ſont les plus ardens à s'y oppoſer. Ils n'agiſſent ainſi, que parce qu'ils y ſont pouſſés par la cupidité & l'ambition de s'élever aux dignités de l'Egliſe. En effet, ſi ceux qui craignent Dieu, s'efforcent de tems en tems de procurer la réforme, les plus puiſſans & les plus accrédités s'y oppoſent fortement, & ils ſe font appuier par les Princes & les Puiſſans du ſiécle, dont le pouvoir étouffe cette étincelle que l'on tâchoit d'allumer. C'eſt ce qui fait que Dieu par un juſte jugement, rend mépriſable l'état des Religieux & des Eccléſiaſtiques.

Après avoir parlé avec beaucoup de force contre

contre les déſordres du Clergé, l'Auteur ajoûte: Je crois que dans l'état préſent de l'Egliſe, même avant la venue de l'Antechriſt, les hommes viendront au plus profond abyſme des vices; de ſorte que leurs crimes les rendront dignes de recevoir le fils de perdition, qui ſera leur chef & leur guide dans cette voie qui conduit à la mort éternelle. Il y aura toujours dans l'Egliſe des Juſtes & des Elus, ſelon la promeſſe de Jeſus-Chriſt; mais ils ſeront alors réduits à un très-petit nombre, comme il l'a prédit par ces paroles: *Quand le fils de l'homme viendra, penſez-vous qu'il trouvera de la foi ſur la terre?* Il en trouvera ſans doute; mais il n'en trouvera que dans un petit nombre. L'Auteur montre enſuite combien l'Egliſe a beſoin de réformation. Les mœurs corrompues de tout le monde, dit-il, en font aſſez connoître la néceſſité, puiſque preſque toute chair a corrompu ſa voie. Il fait voir combien il étoit alors difficile d'entreprendre cet ouvrage, ſur-tout par rapport à la Cour de Rome, qui avoit plus beſoin de réforme, & qui s'oppoſoit ouvertement à la réforme générale de l'Egliſe à laquelle les Conciles généraux vouloient travailler. Il eſt palpable & viſible, dit-il, que c'eſt cette Cour même qui a plus beſoin d'être réformée, comme l'ont dit ſi ſouvent les derniers Conciles généraux. (L'Auteur écrivoit en 1449.) Il ne me paroît pas poſſible, ajoute-t-il, que l'Egliſe univerſelle puiſſe être réformée, à moins que la Cour de Rome ne l'ait été auparavant. Mais combien eſt-il difficile d'entreprendre un tel ouvrage? Il n'eſt que trop manifeſte qu'il n'y a aucune nation dans la Chrétienté, qui ſoit plus ennemie de la réforme que les Italiens. Ils trem-

blent lorſqu'ils entendent ſeulement parler d'aſſembler un Concile général, *Contremiſcunt ſolo auditu Congregationis generalis Concilii* : parce qu'ils ont appris par l'expérience, que les Conciles généraux ne ſavent ce que c'eſt que de flatter, mais qu'ils corrigent & réforment ſans acception de perſonnes. Car leur aſſemblée eſt compoſée de perſonnes de tous les païs du monde, qui n'épargnent pas les vices, & qui ne ſe laiſſent ſéduire ni par la crainte ni par les careſſes. Il s'étend beaucoup pour prouver la ſupériorité des Conciles au-deſſus des Papes, & le beſoin que la perſonne des Papes avoit d'être réformée.

Jacques de Paradis a compoſé pluſieurs autres Traités importans ſur les maux de l'Egliſe. On les trouve dans un Recueil imprimé à Lubeck dès l'an 1488. En voici les titres : Traité des erreurs & des mœurs des Chrétiens, approuvé par le Pape Nicolas V. Des mœurs d'un bon Chrétien : De la pénitence des Chrétiens : Gémiſſement ou Deuil ſur les erreurs de certains Religieux : De la difficulté qu'il y a de parvenir au ſalut. Le dernier Traité de ce Recueil a pour titre : Comparaiſon des Chrétiens avec les Juifs. Il y poſe pour principe, après l'Apôtre, que tout ce qui arrivoit aux Juifs étoit figuratif, & a été écrit pour notre inſtruction, pour nous qui vivons dans la fin des tems ; & qu'ainſi il n'eſt pas douteux que ſi les Chrétiens imitent les Juifs dans leurs vices & leurs égaremens, ils ne ſoient punis d'une maniere bien plus terrible que ne l'ont été les Juifs. Si Dieu, dit-il, n'a pas épargné les branches naturelles, il épargnera encore moins des branches étrangeres. Il fait enſuite le portrait des Juifs & ſur-tout des Docteurs,

des Phariſiens & des Princes des Prêtres du tems de Jeſus-Chriſt, en rapportant les paroles mêmes de l'Evangile ; & il continue ainſi : Que celui qui conſidérera attentivement le ſiécle où nous vivons, prenne garde ſi ces mêmes vices ne regnent pas maintenant, c'eſt-à-dire, l'ambition, l'orgueil, l'amour des richeſſes. Qu'il prenne garde que ces vices regnent dans le Clergé comme dans le peuple, parmi les Religieux comme parmi les Eccléſiaſtiques.

XIII.

XXVI. Denys le Chartreux. Ses Ecrits.

Denys Rickel, ainſi appellé du lieu de ſa naiſſance ſitué dans le Diocèſe de Liege, eſt connu ſous le nom de Denys le Chartreux, parce qu'il embraſſa cet Ordre, auquel il fit honneur par ſa ſcience & par la ſainteté de ſa vie. Il mourut l'an 1471 âgé de ſoixante-neuf ans. Il a compoſé un très-grand nombre d'Ouvrages, d'ont il a lui-même fait le Catalogue. Nous avons de ce célébre Auteur des commentaires ſur-tous les livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament : toutes les Epîtres de Saint Paul diſpoſées par ordre des matieres : Un Commentaire ſur les livres attribués à Saint Denys l'Aréopagite : Un autre ſur le livre des Sentences : La Moëlle de la Somme de Saint Thomas, & celle de la Somme de Guillaume d'Auxerre : Un Traité ſur le livre de la Conſolation de la Philoſophie de Boece : Une explication des anciennes hymnes : Un Commentaire ſur l'Echelle de Saint Jean Climaque & ſur les Œuvres de Caſſien : Divers ouvrages de Philoſophie : Un Abrégé de Théologie : Huit livres de la foi Catholique contre les Gentils : Deux livres de la Théorie Chrétienne : quatre livres contre Mahomet : Un Dialogue entre un Chrétien & un Mahomé-

tan. Ces Ouvrages ſont dogmatiques, de même que pluſieurs autres dont nous ne donnons point les titres. Il y en a auſſi un grand nombre ſur la diſcipline, qui compoſent la ſeconde claſſe des Œuvres de cet Auteur. Voici les titres des principaux. Des maux & de la réforme de l'Egliſe: De l'autorité des Conciles généraux: De la vie & du gouvernement des Prélats & des Archidiacres: De la vie des Chanoines & des Miniſtres de l'Egliſe: De la vie des Nobles, des Princes, des Militaires, des perſonnes mariées, des Vierges, des Solitaires.

La troiſiéme claſſe contient les œuvres de Morale: Quatre recueils de Sermons: Une Somme des vertus & des vices: Des Traités contre la pluralité des bénéfices, contre la Simonie, contre l'ambition, contre l'avarice des Moines: Des Traités de la converſion des pécheurs, De la voie étroite du ſalut, Du mépris du monde, Des quatre fins de l'homme, Des vœux & de la profeſſion religieuſe, Des remédes des tentations, Du diſcernement des eſprits, Des Régles de la vie Chrétienne. Enfin nous avons de cet Auteur douze lettres, quelques poëſies, un grand nombre de diſcours, de Conférences, & de déciſions de cas de conſcience. A la fin du Catalogue qu'il a fait de ſes Ouvrages, il nomme tous les livres qu'il avoit lus pendant les quarante-ſix années qu'il avoit été dans ſon Ordre, & ſur leſquels il s'étoit formé. Il écrit aiſément, & ſes Ouvrages ſont pleins de maximes & d'inſtructions ſalutaires.

XXVII. Peinture des maux de

Denys le Chartreux eſt fort occupé des maux de l'Egliſe dans tous ſes Ecrits. Ce ſaint homme y parle avec une force étonnante contre le

dérèglement des différens Ordres de l'Egliſe, & en particulier de la Cour Romaine. Tous les Traités qui ſe trouvent dans les Opuſcules, ne ſont remplis que d'affreuſes peintures des excès où étoit tombé tout le Clergé, & de vives plaintes contre les auteurs de ces déſordres. Nous n'en rapporterons que quelques paſſages, en évitant de mettre ſous les yeux du Lecteur ceux qui ſont les plus forts, & qui pourroient bleſſer ſa modeſtie. Dans le Traité qui a pour titre *De Vitâ & Regimine Præſulum*; il parle ainſi: Les Prélats deviennent preſque entiérement ſemblables aux ſéculiers, & ſont inſenſibles aux choſes ſpirituelles & divines. Comme ils ne trouvent point de plaiſir en Dieu ni dans la vertu, ils cherchent leur conſolation dans les plaiſirs de la table, dans les jeux & toutes les vanités du monde. Nous ſupprimons le détail qu'il fait ici des déſordres des Evêques. Helas, continue-t-il, c'eſt à de tels uſages qu'ils conſument les biens de l'Egliſe. Comme ils n'ont de goût que pour les choſes temporelles & charnelles, ils n'ont point de commerce avec les perſonnes ſavantes & vertueuſes. Ils n'aiment que la ſociété des ſéculiers & des mondains, de jeunes étourdis, qui n'ont aucune crainte de Dieu. A l'égard du gouvernement des ames & de la converſion des pécheurs, ils n'ont garde d'y penſer, eux qui ſont ſi peu occupés de leur propre ſalut. Voilà l'état auquel l'Egliſe ſe voit réduite: *Ecce ad quid devenit ſtatus Eccleſiæ.* Voilà quelle eſt ſa miſére & ſa ruine. Et ſon malheur vient ſur-tout de ce que les Prélats ſe ſont écartés de la régulatité & de la piété qui conviennent ſi fort à leur état. Que la condamnation qui les attend eſt terrible,

l'Egliſe faite par Denys le Chartreux.

Tome I. pag. 380.

à moins qu'ils ne faſſent une véritable pénitence !

XIV.

XXVIII. Le Cardinal de la Tourbrûlée.

Jean *De Turre Cremata*, ainſi nommé à cauſe du lieu de ſa naiſſance, appellé en Eſpagnol *Torquemado*, dans le Diocèſe de Palenza, entra dans l'Ordre de Saint Dominique au Couvent de Valladolid. Il fut reçu Docteur dans l'Univerſité de Paris, où il étudia & profeſſa la Théologie & le Droit Canonique. Il retourna enſuite en Eſpagne : mais il n'y demeura pas long-tems, aiant été appellé en 1431 par le Pape Eugene, qui le fit maître du ſacre Palais. Il fut envoié au Concile de Bâle, où il combattit les Huſſites, & ſoutint avec chaleur le parti du Pape. Il fut rappellé au Concile de Florence, où il diſputa contre les Grecs. Il devint Cardinal en 1439, & fut envoié Légat en France, où il préſida au Concile de Bourges. Après avoir été emploié dans pluſieurs légations, il fut nommé l'an 1450 à un Evêché en Galice, enſuite à celui d'Albane, qu'il permuta en 1464 avec celui de Sainte Sabine. Il mourut en 1468.

Nous avons de lui pluſieurs Ouvrages, dont les principaux ſont : Un Commentaire ſur le Décret de Gratien en cinq tomes : Une Somme ſur l'Egliſe & ſur ſon autorité en quatre livres : Un Traité de l'autorité du Pape & du Concile général : Une Expoſition des Epîtres de Saint Paul : Un Commentaire ſur les pſeaumes de David : Des Sermons pour toute l'année, & pour les fêtes des Saints : Des Queſtions quodlibétiques : Un Commentaire ſur la Régle de Saint Benoît : Un Traité contre Mahomet : Un Recueil des queſtions de Saint Thomas touchant l'autorité du Pape ; Des

Méditations ſur les tableaux qu'il fit mettre à Rome dans l'Egliſe de la Minerve: Une Diſſertation contre les Grecs touchant le pain azyme. Elle eſt dans le treiziéme tome des Conciles. Cet Auteur étoit grand Scolaſtique, & habile dans le Droit Canonique nouveau. Il en poſſédoit à fond toutes les ſubtilités. Son ſtyle eſt ſec & un peu barbare. Il a ſoutenu avec zéle le parti du Pape Eugene contre le Concile de Bâle, & défendu la ſupériorité du Pape ſur le Concile, avec d'autant plus de chaleur, qu'il manquoit de raiſons ſolides pour appuier cette nouveauté.

XV.

XXIX. Jean Pic de la Mirandole.

Jean Pic, Souverain de la Mirandole & de Concordes, naquit l'an 1463. On remarqua en lui dès l'enfance une pénétration d'eſprit extraordinaire, & une mémoire prodigieuſe. Il étudia le Droit à Bologne à l'âge de 14 ans. Enſuite il parcourut pendant ſept ans les plus célébres Univerſités de France & d'Italie. Après y avoir converſé avec les hommes les plus ſavans, il alla à Rome, où il propoſa à l'âge de vingt-trois ans des théſes ſur toute ſorte de ſciences, les répandit par tout le monde, & s'engagea de les ſoutenir publiquement. L'envie lui ſuſcita des adverſaires qui accuſerent d'héréſie quelques-unes de ces théſes. Le Pape nomma des Commiſſaires pour les examiner. Ils en trouverent quelques-unes ſuſpectes d'héréſie. Pic fit une apologie dans laquelle il ſe juſtifia, & expliqua en un bon ſens les propoſitions que l'on jugeoit répréhenſibles, en ſe ſoumettant au jugement du Saint Siége. Alexandre VI lui donna un bref d'abſolution en 1493. Pic s'appliqua enſuite tout entier à l'étude de l'Ecriture-Sainte, entreprit de com-

battre les Juifs & les Mahométans, & de confondre l'aſtrologie judiciaire. Il renonça même à ſa Souveraineté, & diſtribua tous ſes biens aux pauvres. Il mourut à Florence l'an 1494 dans ſa trente-deuxiéme année.

Ses Thèſes, qui contiennent neuf cens queſtions, ont été imprimées à la fin du quinziéme ſiécle, dans le ſeizième & dans le dix-ſeptiéme. La plûpart ſont ſur des queſtions Métaphyſiques : Quelques-unes ſur des queſtions agitées par les Théologiens Scolaſtiques. Ce ſont ces dernieres qui furent attaquées. Ses autres Ouvrages ſont : Sept livres ſur le commencement de la Geneſe ; un Traité de la dignité de l'homme ; un de l'Etre & de l'Unité ; Des Régles de la vie Chrétienne ; Un Traité du Roiaume de Jeſus-Chriſt & de la vanité du monde ; Une expoſition de l'Oraiſon Dominicale ; Un Livre de Lettres ; Douze livres ſur l'Aſtrologie ; Trois ſur le banquet de Platon. Il avoit compoſé pluſieurs autres Ouvrages, que nous n'avons plus, ou qui n'ont point été imprimés. Il a écrit avec beaucoup de netteté, d'élégance & de facilité. Il fait paroître dans ſes Ouvrages autant de pénétration d'eſprit, que d'étendue de connoiſſances.

XVI.

XXX. Ange Politien.

Ange Politien qui avoit été le compagnon de ſes études, mourut la même année âgé de quarante ans. Il s'appelloit Ange Baſſi, & fut nommé Politien, parce qu'il étoit né à Monte Pulciano ville de la Toſcane nommée par les Latins *Mons Politianus*. Il a été un des plus ſavans hommes que l'Italie ait produits dans le quinziéme ſiécle. Il étoit très-habile dans les langues Grecque & Latine, qu'il enſeigna

pendant onze ans à Florence. Il avoit étudié ſous un excellent maître, nommé Andronique de Theſſalonique. Laurent de Médicis, qui attiroit tous les grands hommes de ſon tems à Florence, y retint Ange Baſſi qui étoit déja Prêtre, lui fit avoir un Canonicat; & l'engagea à être précepteur de ſes enfans, parmi leſquels étoit Jean, qui fut enſuite Pape ſous le nom de Leon X. Politien a compoſé des Lettres Latines, & des vers qui ſont eſtimés. Il a fait auſſi une traduction d'Herodien.

XVII.

XXXI. Thomas à Kempis Chanoine regulier. Sa vie.

Thomas, communément appellé à Kempis, étoit de Kempen ville du Diocèſe de Cologne, comme il le dit lui-méme dans ſa Chronique du Mont Sainte Agnès. Il naquit vers l'an 1380. Il avoit un frere nommé Jean de Kempis, Prieur du monaſtere des Chanoines réguliers de la Congrégation de Gerard-le-grand du Mont Sainte Agnès près de Zuvol. Thomas fit profeſſion dans ce monaſtere en 1406, & fut ordonné Prêtre en 1423. Une des principales occupations des Chanoines réguliers de cette Congrégation, étoit de copier la Bible, les Ecrits des Peres & les Ouvrages de piété. C'étoit avant la découverte de l'Art de l'Imprimerie. Thomas à Kempis en s'appliquant à ce travail, ſongea moins à ſe procurer la nourriture du corps que celle de l'ame. Il ſe rempliſſoit des maximes & des vérités contenues dans les livres qu'il copioit; en ſorte qu'il fut en état d'en inſtruire les autres. C'eſt ce qu'il fit de vive voix & par écrit, dans ſes converſations, dans ſes diſcours, dans les inſtructions qu'il donna à ſes freres, &. dans les Ouvrages de piété qu'il compoſa. Il étoit humble, doux, fervent dans la priere,

& il devint un des plus grands maîtres dans la vie ſpirituelle. Son ſtyle eſt ſimple, mais ſes penſées ſont ſolides. Il eſt plein d'onction, & il n'a rien de cette ſpiritualité outrée de quelques myſtiques, dont le langage eſt extraordinaire & inintelligible. Il a vécu ſoixante-dix ans dans ſon Ordre, & n'eſt mort que l'an 1471.

XXXII. Ses Ecrits.

L'édition la plus ample de ſes Œuvres eſt celle de Cologne de l'an 1660. Elle eſt en trois tomes. Le premier contient les diſcours de Thomas à Kempis, ſavoir I. Trente Sermons à des Novices, qui ſont des conférences que ce ſaint homme avoit faites aux Novices de ſon Ordre en différens tems, & qu'il a depuis recueillies, & adreſſées à ſes freres ſous le nom de frere Pelerin. Ces diſcours contiennent des inſtructions & des avis ſalutaires à de jeunes Religieux. Ils ſont fondés ſur des paſſages de l'Ecriture, & ſoutenus de quelques exemples rapportés à la fin. II. Neuf diſcours à ſes freres, contenant des penſées ſolides ſur les principales vertus religieuſes, ſur le renoncement à ſoi-même, ſur la componction, ſur la chaſteté, ſur le ſilence & la ſolitude. III. Trente-ſix diſcours ſur l'Incarnation de Jeſus-Chriſt, ſa Naiſſance, ſa Vie, ſa Mort, ſa Réſurrection & ſon Aſcenſion; ſur la Deſcente du Saint-Eſprit & ſur la Primitive Egliſe. Ces diſcours ne ſont preſque compoſés que de paſſages de l'Ecriture-Sainte.

Le ſecond Tome contient les Traités ſpirituels, à la tête deſquels ſont les quatre livres de l'Imitation de Jeſus-Chriſt. Cet admirable Ouvrage, qui eſt conteſté à Thomas à Kempis, & ſuivi de pluſieurs autres qu'on lui attribue. Les principaux ſont: Le Soliloque de

l'ame, dans lequel l'Auteur a recueilli pluſieurs penſées tirées de l'Ecriture-Sainte, contenant des ſentimens de piété, de reconnoiſſance & d'affection de l'ame envers Dieu : La diſcipline de ceux qui ſont dans le Cloître, où l'Auteur traite des devoirs & des occupations des Religieux : Du mépris de toutes les choſes du monde : Les Exercices ſpirituels : Le Manuel des jeunes gens, à qui il recommande la lecture de l'Ecriture-Sainte, l'étude des bons livres, le Chant, l'aſſiſtance à l'office divin, l'humilité, le renoncement à ſoi-même, & l'attachement aux choſes céleſtes : Le livre de la componction du cœur, qui eſt une priere fervente d'un homme qui ſe reconnoît pécheur, & qui expoſe à Dieu ſa miſere : Celui de la ſolitude & du ſilence, où l'on voit l'utilité de l'un & de l'autre. La ſeconde partie du ſecond Tome contient pluſieurs autres Traités de piété plus courts. Le troiſiéme Tome renferme la vie de Gerard le Grand, celles de Florent, de neuf de ſes diſciples, & de Sainte Lidvige vierge : ſix lettres de piété : pluſieurs oraiſons, & quelques hymnes. Il n'eſt pas certain que tous les Ouvrages qui portent le nom de Thomas à Kempis ſoient de lui. Il n'a mis ſon nom à aucun des ſiens par humilité, & en a copié pluſieurs des autres.

XVIII.

Le livre de l'Imitation de Jeſus-Chriſt qui lui a été attribué, eſt ſi généralement eſtimé de tout le monde, que tous ce que nous pourrions dire pour en faire ſentir le prix, ſeroit fort au deſſous de l'idée qu'en ont les fidéles. C'eſt cette haute idée que l'on a toujours eue

XXXIII. Le Livre de l'Imitation de Jeſus-Chriſt. Eloge de cet Ouvrage.

de cet admirable Ecrit, qui a donné lieu au grand nombre de traductions qui en ont été faites en toute ſorte de langues, chacun voulant marquer ſon zéle pour un ouvrage ſi plein d'onction, & contribuer à le mettre en état d'être lû & entendu de tout le monde. On y remarque un ordre aſſez naturel. Le premier Livre eſt plus propre pour ceux qui commencent à ſervir Dieu. Le ſecond entre davantage dans la vie intérieure & ſpirituelle. Le troiſiéme en eſt un parfait tableau, qui nous découvre le ſaint commerce de l'ame avec Dieu, & les chaſtes délices que Dieu fait gouter à un cœur qui a renoncé aux vaines joies du ſiécle & aux faux plaiſirs des mondains. L'homme animal & ſenſuel ne comprend rien dans un livre ſi ſpirituel; mais les ames dégagées de la corruption du monde, y trouvent toujours une nouvelle conſolation. Les trois premiers livres aiant conduit un fidéle juſqu'à la plus ſublime perfection, il étoit juſte qu'on lui apprît dans le quatriéme la maniere dont il doit participer au plus auguſte de nos Myſteres, afin qu'il y trouve de quoi faire croître ſans ceſſe ſes déſirs & ſon amour envers Jeſus-Chriſt par une digne & fréquente communion, qui purifie de plus en plus les ames pures, & les comble de graces toujours nouvelles.

XXXIV. Quel en eſt l'Auteur.

Il n'y a peut-être jamais eu d'Ouvrage dont l'Auteur ait été conteſté avec plus de chaleur, & ſur lequel on ait fait plus d'Ecrits. Cette queſtion qui ne paroît pas de grande conſéquence, eſt devenue fameuſe par l'intérêt que deux puiſſantes Congrégations religieuſes y ont pris, par les jugemens différens que les Savans en ont portés, par les recherches cu-

rieuſes que l'on a faites de part & d'autres, par le grand nombre de raiſons & d'autorités que l'on a alléguées, par l'érudition & l'éloquence de ceux qui ont ſoutenu cette diſpute, & par le bruit qu'elle a fait dans le monde. Le Livre de l'Imitation de Jeſus-Chriſt, après avoir paru ſous le nom de Saint Bernard, fut imprimé pluſieurs fois ſous le nom de Gerſon & ſous celui de Thomas à Kempis, & paſſa ſans beaucoup de conteſtation pour être de ce dernier Auteur, juſqu'au commencement du ſiécle dernier, que quelques-uns ſoutinrent qu'il ne pouvoit pas être de lui.

Le Livre porte ſon nom dans pluſieurs manuſcrits; mais dans le plus ancien qui eſt de 1441, ſon nom n'y eſt mis qu'en qualité de Copiſte du Livre; & l'on prétend qu'il y a des manuſcrits plus anciens que Thomas, où ce livre ſe trouve. C'eſt ſous le nom de Saint Bernard, qu'a paru la premiere édition que nous aions, faite à Breſſe en 1485. La premiere traduction en François fut faite auſſi ſur un manuſcrit qui portoit le nom de Saint Bernard. Cependant il eſt impoſſible de ſoutenir que l'Ouvrage ſoit de ce ſaint Docteur. Il ſuffit de dire que Saint François, qui vivoit un ſiécle après Saint Bernard, y eſt cité. D'ailleurs le ſtyle eſt fort différent de celui de Saint Bernard. C'eſt par la faute des Copiſtes ou des Imprimeurs, que cet Ouvrage lui a été attribué. L'aiant trouvé ſans nom d'Auteur, joint à quelque Ouvrage de Saint Bernard, ils ont cru qu'il étoit auſſi du même Auteur. Les Chanoines Réguliers dans le procès qu'ils eurent au Parlement de Paris à ce ſujet contre les Bénédictins, ont apporté de fortes preuves dans leurs factums, pour montrer que Thomas

à Kempis en eſt le véritable Auteur ; mais pluſieurs Savans n'ont pas trouvé ces preuves abſolument convaincantes, & ſont portés à croire que le livre de l'Imitation eſt plus ancien que Thomas à Kempis. Pendant ſa vie, le livre étoit attribué à Saint Bernard, à Gerſon & à Gerſen ou Geſſen, que l'on dit avoir été Abbé de l'Ordre de Saint Benoît. Les plus anciens manuſcrits, ou ſont anonymes ou portent le nom de Gerſon. Celui-ci a eu pour lui le ſentiment commun de la France & de l'Italie dans le quinziéme & le ſeiziéme ſiécle. Deux choſes néanmoins affoibliſſent les preuves que l'on allégue en ſa faveur ; la qualité de moine que l'Auteur paroît avoir eue, & la différence du ſtyle. D'un autre côté les Bénédictins ont produit un grand nombre de manuſcrits, pour prouver que le Livre de l'Imitation étoit de Jean Gerſen ou Geſſen Abbé de leur Ordre. Nous n'avons garde d'entrer dans la diſcuſſion de ces manuſcrits, ni même de rapporter toutes les ſuites de cette fameuſe diſpute. Des perſonnes très-judicieuſes croient devoir ſuſpendre leur jugement ſur cette queſtion. L'important eſt de profiter de la lecture de cet excellent Livre, & l'on peut ſans danger ignorer quel en eſt l'Auteur.

XIX.

XXXV. Autres Auteurs.

Il y a un grand nombre d'autres Auteurs eccléſiaſtiques du quinziéme ſiécle, dont un Abrégé comme celui-ci ne nous permet pas de faire l'énumération. Nous nous contenterons de parler de quelques-uns dont les noms ſont plus connus.

Platine.

Platine dont le véritable nom étoit Barthelemi, ou ſelon d'autres Baptiſte, nâquit à

Piadena ou Platina proche de Crémone. Après avoir ſuivi quelque-tems la profeſſion des armes, il s'appliqua à l'etude, & y fit des progrès conſidérables. Il alla à Rome, & le Cardinal Beſſarion le prit dans ſa maiſon. Pie II le fit Abréviateut apoſtolique ; mais Paul II aiant aboli les charges d'Abréviateurs ſans en rembourſer le prix, Platine fit au Pape des remontrances qui lui attirerent l'indignation du Pontife. Il eut la hardieſſe de menacer Paul II de ſe plaindre aux Princes Chrétiens, & de leur demander un Concile. Le Pape le fit mettre en priſon les fers aux pieds. Il en ſortit après quatre mois. Mais enſuite ce même Pape l'aiant ſoupçonné d'avoir conſpiré contre ſa perſonne, le fit encore mettre en priſon, & appliquer à la queſtion. N'aiant pu lui faire avouer le prétendu crime, il l'accuſa d'héréſie. Il lui accorda néanmoins la liberté à la priere des Cardinaux Beſſarion & de Gonzague. Sixte IV le fit Bibliothécaire du Vatican, & lui donna une maiſon dans le Quirinal où il mourut l'an 1481 à l'âge de ſoixante ans. Il a écrit les vies des Papes depuis Saint Pierre juſqu'au Pontificat de Sixte IV : Onuphre en a donné la continuation. Elles ont été imprimées pluſieurs fois & en différens pays. Platine a auſſi compoſé pluſieurs Ouvrages Moraux, & le Panegyrique du Cardinal Beſſarion. On a encore de lui un Traité ſur les moiens de conſerver la ſanté, ſur la nature des choſes, & la ſcience de la cuiſine, dédié à un Cardinal.

XXXVI. Paul, Anglois.

Paul, Docteur en Droit en Angleterre, compoſa au commencement du quinziéme ſiécle un livre qui a pour titre : Le Miroir du

Pape & de ſa Cour. Il eſt diviſé en trois parties. Il parle fortement contre l'injuſtice des réſerves & des graces expectatives. Il ſoutient que la Cour de Rome & ſes officiers ſont infectés du crime de ſimonie, en recevant de l'argent pour l'expédition des Bulles, & que le Pape n'a pas droit d'accorder des diſpenſes ſans cauſe & ſans raiſon.

XXXVII. Richard Ullerſton, Docteur d'Oxford.

Richard Ullerſton, Docteur & Profeſſeur en Théologie à Oxford, écrit en 1408 un Traité de la réformie de l'Egliſe, à la priere de Robert, Cardinal, Evéque de Salisberi. Il eſt encore manuſcrit. Il contient ſeize articles : touchant l'élection du Pape, contre la ſimonie ; l'abus que l'on fait des biens de l'Egliſe ; les diſpenſes ; les exemptions ; la pluralité des bénéfices ; les appellations ; les priviléges ; touchant la vie & les mœurs des bénéficiers, & la maniere dont on doit célébrer l'Office divin. La cour de Rome n'y eſt point ménagée.

XXXVIII. Paul de Carthagene.

Nous avons parlé dans l'article de l'Egliſe d'Italie, des Ouvrages d'un Juif converti nommé Jérôme de Sainte Foi. Un autre Juif converti, nommé Paul de Carthagene, en a auſſi compoſé pluſieurs. Il fut Evêque de Carthagene & enſuite de Burgos, Chancelier des Roiaumes de Leon & de Caſtille, & enfin Patriarche d'Aquilée. Il mourut en 1435 âgé de quatre-vingt-deux ans. Son *Scrutin de la Bible* fut imprimé à Mantoue & à Burgos. Son principal ouvrage eſt l'Addition aux apoſtilles de Nicolas de Lyre ſur toute la Bible, imprimée avec cette gloſe. Il eſt utile pour l'intelligence de l'Ecriture.

XXXIX. Laurent Valle.

Laurent Valle, chanoine de l'Egliſe de Saint Jean de Latran à Rome, étoit habile dans les

letttes, & a écrit des notes ſur le Nouveau Teſtament, qui ne ſont pas inutiles pour l'intelligence du texte. Elles ont été ſouvent imptimées.

XI. Blondus Flavius.

Blondus Flavius fut quelque tems ſecrétaire du Pape Eugene IV. Il ſe rendit célébre par ſes trois Décades d'hiſtoire de l'Empire d'Occident depuis l'an 410 juſqu'à l'an 1440, dont Æneas Silvius a fait l'abregé. Il a encore donné la deſcription de la ville de Rome & de l'Etat de l'Italie, & dix livres touchant le gouvetnement de l'ancienne Rome.

XLI. Ambroiſe le Camaldule.

Ambroiſe le Camaldule, né dans la Romandiole, fut fait général de ſon Ordre en 1431. Ce fut lui qui dreſſa au Concile de Florence le décret d'union avec les Grecs dont il ſavoit fort bien la langue. Ses principaux ouvtages ſont des traductions des auteurs Grecs, de la vie de Saint Jean Chriſoſtôme écrite par Pallade, du Pré ſpirituel, de l'Echelle de Saint Jean Climaque, de quelques ſermons de Saint Ephrem, des livres attribués à Saint Denys l'Aréopagite, de quelques Ouvrages de Saint Athanaſe, de Saint Baſile, de Saint Chryſoſtôme & de pluſieurs autres Peres. Nous avons encore de lui un voiage en Italie, où il décrit les déréglemens de pluſieuts monaſtères où il avoit été. Ses autres Ouvrages n'ont point encore été imprimés. On trouve que cet Auteur eſt un peu trop libre dans ſes traductions.

XLII. Maphée Vegius.

Maphée Vegius, de la ville de Lodi, Dataite de Martin V, eſt un des Auteurs du quinziéme ſiécle qui a écrit avec le plus d'élégance. Il a compoſé un traité de l'éducation chrétienne des enfans, qui eſt excellent. Il y montre les devoits des peres & des meres, y

parle des études des enfans, & des vertus qu'on doit leur inſpirer. Sa morale eſt exacte. Nous avons auſſi de lui ſix livres de la perſévérance dans la Religion, qui contiennent des inſtructions utiles pour faire du progrès dans la piété. Il parle avec dignité des quatre dernieres fins de l'homme dans le traité qu'il a fait ſur cette importante matiere. Il a écrit quelques ouvrages profanes, un ſupplément au douziéme livre de Virgile, quelques piéces d'éloquence & de poëſie. Mais ces ſortes d'ouvrages ne regardent point l'hiſtoire Eccléſiaſtique.

XLIII. Gabriel Biel. Gabriel Biel, chanoine régulier, profeſſeur dans l'Univerſité de Zaric fondée en 1477, mourut vers l'an 1494. Il eſt Auteur d'un Commentaire fort eſtimé ſur les quatre livres du Maître des ſentences, de pluſieurs ſermons ſur toute l'année, & de quelques autres Ouvrages. C'eſt un des meilleurs Théologiens ſcholaſtiques de ſon tems.

XLIV. Auguſtin Patricius. Auguſtin Patricius, chanoine de Sienne, a compoſé une hiſtoire des Conciles de Bâle & de Florence. Elle eſt aſſez exacte, & ſe trouve dans le treiziéme tome des Conciles du P. Labbe.

XLV. Vincent de Bandelle. Vincent de Bandelle, qui mourut général des Dominicains l'an 1501, s'eſt fait connoître par ſon Ouvrage de la Conception de la Vierge, qu'il a intitulé : Traité de la ſinguliere pureté & de la prérogative particuliere de N. S. J. C. Il y rapporte pluſieurs paſſages de deux cens ſoixante Auteurs, pour prouver que la Sainte Vierge a été conçue dans le péché originel. Cet ouvrage qui a fait beaucoup de bruit en ſon tems, a été imprimé pluſieurs fois. Cet Auteur a fait quelques autres Traités.

Jean Tritheme, né dans un village de ce nom près de Tréves, fut Abbé dans l'Ordre de Saint Benoît. Il mourut en 1518. il avoit une vaſte érudition ; étoit mathématicien, poëte, hiſtorien & théologien. Il poſſédoit les langues Grecque & Latine. Il a compoſé un très-grand nombre d'Ouvrages, d'hiſtoire, de morale & de philoſophie. Le plus conſidérable des Ouvrages hiſtoriques, eſt ſon Catalogue des Ecrivains eccléſiaſtiques imprimé en différentes villes. Il contient la vie & les Œuvres de huit cens ſoixante & dix Auteurs. Son hiſtoire des premiers Rois de France eſt pleine de fables. Les quatre livres des hommes illuſtres de l'Ordre de Saint Benoît, ſont auſſi parmi les ouvrages hiſtoriques de cet Auteur. Parmi ceux de morale, on trouve un Commentaire ſur la régle de Saint Benoît, des gémiſſemens ſur la décadence de cet Ordre, & des Traités ſur les différens devoirs de la vie Religieuſe. XLVI. Jean Tritheme.

Ælius Antoine de Lebrixa Eſpagnol avoit beaucoup d'eſprit & d'érudition. Il rétablit l'étude des Belles-Lettres & des Sciences en Eſpagne. Le Cardinal Ximenès l'emploia à l'édition de ſa Bible Poliglotte. Nous avons parlé de cet important Ouvrage dans l'article de l'Egliſe d'Eſpagne. Cet Auteur a compoſé une multitude d'Ecrits ſur les Belles-Lettres & d'autres ſur la Religion. XLVII. Antoine de Lebrixa

Bonfinius a compoſé à la perſuaſion de Matthias Corvin une hiſtoire du Roiaume de Hongrie, en quatre décades & demie, qui font quarante-cinq livres. Elle finit en l'an 1494. Il y rapporte à la fin la cruauté de douze Juifs & de deux femmes de la même nation, qui aiant pris un enfant chrétien, lui ferme- XLVIII. Bonfinius.

rent la bouche, l'étranglerent, & lui ouvrirent les veines lorſqu'il étoit prêt à expirer, pour boire une partie de ſon ſang & reſerver l'autre. Enfin ils mirent ſon corps en piéces & l'enfouirent dans la terre. Ils furent arrêtés & mis à la queſtion. Sur la dépoſition des femmes, qui avouerent tout & declarerent les complices, les plus coupables furent condamnés au feu, & les autres à une groſſe amende pécuniaire. Dans l'interrogatoire qu'on fit ſubir aux vieillards, on leur demanda pourquoi ils ſe plaiſoient ainſi à répandre & à boire le ſang des chrétiens ; & ils répondirent que ce ſang étoit propre à entretenir la paix entre eux, & à guérir pluſieurs maladies.

X X.

XLIX. Auteurs Grecs.

Simeon Archevêque de Theſſalonique ſe rendit célébre par ſa ſcience & par ſa vertu. Son principal Ouvrage eſt un Traité de liturgie, dans lequel il explique ce qui regarde les Egliſes, les Miniſtres, les habits ſacerdotaux, la célébration de la Meſſe, & les autres cérémonies de l'Egliſe. Le Pere Goard l'a donné au public dans ſon recueil des Rituels Grecs. Simeon a encore compoſé un Ouvrage contre les héréſies en forme de dialogue, où l'on trouve recueillis un grand nombre de paſſages de l'Ecriture & des Peres ſur la Foi & ſur les Sacremens. Il eſt manuſcrit dans les Bibliothéques du Vatican & de l'Empereur. Le Pere Morin a donné un extrait de ce qui y eſt dit du Sacrement de pénitence. Il y a encore pluſieurs autres Traités manuſcrits du même Auteur.

Simeon Archevêque de Theſſalonique.

L. Le Cardinal Beſſarion.

Beſſarion fut d'abord moine de l'Ordre de Saint Baſile. On le fit Archevêque de Nicée, pour lui donner plus d'autorité dans les con-

férences que les Grecs devoient avoir avec les Latins. Il parla avec beaucoup d'eloquence dans le Concile de Florence. Après avoir diſputé pour les Grecs, il goûta les raiſons des Latins, & fut le principal promoteur de l'union. Comme ſon oppoſition pour le ſchiſme l'avoit rendu odieux à la plûpart des Grecs, il reſta en Italie, fut fait Cardinal, & honora cette dignité par ſa ſcience, par ſa ſageſſe & par ſa piété. Il auroit été élevé ſur le Saint Siége ſans les intrigues de quelques Cardinaux. Il ne fit rien pour ſe les rendre favorables. Il étoit d'autant plus digne d'être Pape, qu'il déſiroit moins de le devenir. Nous avons eu ſouvent occaſion de parler de ce grand homme. Il mourut l'an 1472 âgé de ſoixante-dix-ſept ans, au retour de ſa légation en France.

Les Ouvrages qui nous reſtent de lui ſont, un Traité du ſacrement de l'Euchariſtie, un Diſcours dogmatique des cauſes du ſchiſme, & un autre de l'union; un traité touchant la Proceſſion du Saint-Eſprit, pour la défenſe de la définition de Florence : une apologie de Jean Veccus Patriarche de Conſtantinople perſécuté par les Grecs ſchiſmatiques, & quelques autres écrits ſur l'union. On a auſſi de ce Cardinal des écrits philoſophiques, qui font connoître qu'il n'étoit pas moins bon philoſophe que théologien.

LI. George Scolarius.

Nous avons parlé de George Scolarius que Mahomet mit ſur le Siége de Conſtantinople, & des Ouvrages qu'il fit en faveur de l'union avec les Latins. Joſeph, Evêque de Methone, ſoutient auſſi l'union faite au Concile de Florence, dans la réponſe qu'il fit à Marc d'Epheſe qui l'avoit attaquée. Grégoire ſur-

Joſeph, Evêque de Methone.

Grégoire Mamas.

nommé Mamas, Protoſyncelle, confeſſeur de l'Empereur, & enſuite Patriarche de Conſtantinople, ſoutient auſſi l'union, & en juſtifia tous les articles par une excellente apologie qui eſt à la fin des actes du Concile de Florence. On a auſſi de lui une longue lettre ſur la Proceſſion du Saint-Eſprit, où il juſtifie la doctrine des Latins. Elle a été donnée par Allatius dans le premier tome de la Grece orthodoxe.

LII George de trebizonde, Jean Argyropule, & autres Auteurs.

George de Trébizonde & Jean Argyropule qui ſe retirerent en Italie, doivent plutôt paſſer pour des gens de Lettres que pour des Théologiens. Le premier a néanmoins écrit quelques ouvrages ſur la Religion, où il prend le parti des Latins contre les Grecs. Il a auſſi traduit pluſieurs Ouvrages des Peres Grecs & la Préparation évangélique d'Euſébe. Le ſeul traité théologique que nous aions d'Argyropule, eſt un Ouvrage de la Proceſſion du Saint Eſprit, pour la défenſe du décret du Concile de Florence. Phranza, officier de la cour de l'Empereur, a fait l'hiſtoire Bizantine depuis l'an 1260 juſqu'à l'an 1476. Ducas a écrit la même hiſtoire depuis l'an 1341 juſqu'à 1462. Laonique Chalcondile eſt auteur d'une hiſtoire des Turcs. Nicolas Secundinus qui a ſervi d'interprête au Concile de Florence, a fait un abrégé de l'hiſtoire des Turcs juſqu'à la priſe de Conſtantinople.

Ceux qui voudront avoir quelque connoiſſance des autres Ecrivains Eccléſiaſtiques du quinziéme ſiécle, pourront conſulter la Bibliothéque des Auteurs Eccléſiaſtiques de M. Dupin.

ARTICLE XIV.

Héréſies.

I.

LEs erreurs que Viclef avoit enſeignées dans le quatorziéme ſiécle, continuerent de ſe répandre pendant le quinziéme en Angleterre, d'où elles paſſerent en Allemagne. Elles pénétterent juſqu'en Bohême, où elles firent d'étranges progrès par le moien de Jean Hus ou Huſſinetz. Il tiroit ſon nom d'un village de Bohême où il étoit né : car c'étoit alors la coûtume de prendre ſon nom du lieu de ſa naiſſance. On dit qu'il étoit plus ſubtil qu'éloquent. Mais la ſévérité apparente de ſes mœurs, la pâleur de ſon viſage & ſon affabilité, lui attirerent un grand nombre de ſectateurs. On voit dans ſes lettres beaucoup d'animoſité contre le Clergé, & un zéle amer contre les Puiſſances Eccléſiaſtiques, quoiqu'il affecte d'y montrer de la ſimplicité & de la candeur. Comme il avoit de l'eſprit, & qu'il parloit bien & facilement, il fit briller ſes talens dans l'Univerſité de Prague, qui étoit alors très-floriſſante. Il paſſa par tous les degrès, excepté celui de Docteur, qu'on ne voit pas qu'il ait eu. Il fut reçu Maître-ès arts & Bachelier en 1393, ordonné Prêtre en 1400, Doien de la Faculté Philoſophique l'année ſuivante, & Recteur de l'Académie en 1409.

I Héréſie de Jean Hus.

Commencemens de cet Héréſiarque.

Sa réputation.

Auſſi-tôt qu'il eut été ordonné Prêtre en 1400, il fut choiſi pour être Confeſſeur de Sophie de Baviere Reine de Bohême, épouſe de Venceſlas ; & l'on dit qu'il avoit beaucoup d'aſcendant ſur l'eſprit de cette Princeſſe. Peu de tems après, un riche bourgeois de Prague aiant fondé une égliſe ſous le nom de Bethléem, Jean Hus en fut fait Curé, & s'y fit eſtimer par ſes prédications, & les inſtructions qu'il faiſoit au peuple en Bohémien, Dialecte de la Langue Sclavone. Il commença à y prêcher contre les Indulgences. Il avoit pour prétexte la défenſe que Sigiſmond avoit faite de lever de l'argent dans la Bohême pour le porter à Rome, parce que ce Prince qui ſe diſoit Gouverneur de la Bohême étoit irrité contre Boniface IX qui ſoutenoit Ladiſlas. Le ſchiſme des Papes & l'abus énorme qu'ils faiſoient des Indulgences, ne donnoient que trop de matiere au zéle indiſcret de ce Curé.

II. Ses excès.

Il eſt condamné par l'Archevêque de Prague.

Lorſque la plus grande partie de l'Europe eut abandonné Benoît XIII & Grégoire XII pour embraſſer la neutralité, Jean Hus en invectivant dans ſes ſermons contre ces deux Anti-Papes, avança pluſieurs choſes contraires à la doctrine de l'Egliſe Catholique. L'Archevêque de Prague nommé Sbinko voulant le réprimer, lui interdit les fonctions ſacerdotales dans ſon Diocèſe. Mais Jean Hus bien loin de ſe ſoumettre, continua ſes excès, & ſouleva contre l'Archevêque la plus grande partie des Eccléſiaſtiques. Alors le Prélat publia deux Mandemens : l'un adreſſé à l'Univerſité de Prague, à qui il ordonnoit de lui apporter les livres de Viclef comme étant la ſource du mal ; afin de les brûler ; l'autre enjoignoit

joignoit à tous les Curés & Prédicateurs, d'enſeigner au peuple qu'après que le Prêtre avoit prononcé à la Meſſe les paroles ſacramentelles, il ne reſtoit plus que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ſous les eſpéces ou apparences du pain & du vin. C'eſt que Jean Hus avoit tâché d'obſcurcir ce dogme dans ſes déclamations. On ne peut aſſez louer la conduite de cet Archevêque. Dès qu'il eſt informé qu'un homme téméraire veut ébranler un article capital de la doctrine de l'Egliſe, il s'éleve avec zéle contre ce Novateur, & prend en même tems de bonnes meſures pour mettre à couvert la Foi des fidéles; en ordonnant aux Prédicateurs & aux Paſteurs du ſecond Ordre, d'inſiſter dans leurs inſtructions ſur les vérités que l'on s'efforce d'altérer. Ce grand éclat contre Jean Hus ſe fit au commencement de 1409.

II.

Peu de tems après, il arriva un autre affaire qui indiſpoſa contre lui beaucoup de perſonnes en Allemagne. L'Univerſité de Prague, fondée en 1347 par l'Empereur Charles IV ſur le modéle de celle de Paris, étoit compoſée des quatre Nations, de Bohême, de Baviere, de Saxe & de Pologne. Ceux des trois dernieres étant preſque tous Allemans, & aiant trois voix contre une, s'étoient rendus maîtres de la plûpart des chaires, des places, des affaires de l'Univerſité, & des principaux bénéfices de la ville, à l'excluſion des Bohémiens. Jean Hus ſe joignit à quelques-uns de ſes compatriotes qui ſupportoient avec impatience cette uſurpation des Allemans; & ils s'adreſſerent tous enſemble à Venceſlas, dont ils obtinrent une déclara-

III. Jean Hus s'attire en Bohême des ennemis, & s'y fait auſſi des partiſans.

tion qui ne laiſſoit plus qu'une ſeule voix aux trois Nations étrangeres, & en donnoit trois à ceux du pays. Les Allemans déſerterent l'Univerſité, & ſe retirerent en Miſnie où ils emmenerent avec eux plus de deux mille écoliers. Jean Hus s'étant acquis par ce moien beaucoup de crédit & d'autorité dans l'Univerſité de Prague, perſuada facilement à pluſieurs de ſes membres, que le premier Mandement de l'Archevêque donnoit atteinte aux priviléges & aux libertés de l'Univerſité, & que le ſecond renfermoit une erreur intolérable par rapport à l'Euchariſtie. Sur ce fondement ils appellerent de ces Ordonnances à Grégoire XII, qui étoit reconnu en Allemagne. Grégoire cita à Rome l'Archevêque; mais ce Prélat s'adreſſa à Alexandre V, & obtint une Bulle par laquelle ce Pape le commettoit pour arrêter le cours des erreurs de Viclef. En vertu de cette Bulle, l'Archevêque de Prague condamna ſolemnellement les Ecrits de Viclef, & procéda contre quatre Docteurs qui y paroiſſoient attachés. Jean Hus qui étoit alors Recteur de l'Univerſité, & qui avoit beaucoup de crédit à la Cour & dans la ville, mépriſa cette Bulle, & continua d'enſeigner ſes erreurs. Après la mort d'Alexandre V, ſon affaire fut portée devant Jean XXIII. Ce Pape ordonna que Jean Hus, accuſé d'avoir prêché beaucoup d'erreurs, vînt à Rome pour y être interrogé. Le Cardinal Othon-Colonne, qui fut chargé de cet affaire, cita Jean Hus à Bologne où réſidoit alors la Cour de Rome. Comme il avoit de puiſſans ennemis en Allemagne, & qu'il craignoit pour ſa vie s'il faiſoit ce voiage, il engagea Venceſlas Roi

de Bohême, la Reine dont il étoit Confeſſeur, l'Univerſité de Prague & un grand nombre de Barons, à prier le Pape de le diſpenſer de comparoître, & de ne pas ſouffrir qu'on diffamât le Roiaume de Bohême, en publiant par-tout qu'il étoit plein d'hérétiques.

IV. Il envoie des Procureurs en ſa place. Le Pape le condamne. Violences à Prague.

Jean Hus envoia en même-tems trois Procureurs à Bologne pour comparoître en ſa place devant le Cardinal Colonne, & pour défendre ſa cauſe. Ce fut alors que par l'entremiſe du Roi & de ſon Conſeil, Jean Hus ſe réconcilia avec l'Archevêque Sbinko, & que ce Prélat écrivit au Pape en ſa faveur. Cependant le Cardinal Colonne, ſans avoir égard aux inſtances des Procureurs de Jean Hus, le déclara excommunié pour n'avoir pas comparu au terme marqué. Les Procureurs en appellerent au Pape, qui évoqua l'affaire à ſon tribunal, & en chargea quatre autres Commiſſaires, les Cardinaux d'Aquilée, de Brancas, de Veniſe & de Florence. Sur leur rapport le Pape excommunia Jean Hus, & défendit à tous les Prêtres de Prague d'y dire la meſſe & d'y faire aucun exercice de Religion, tant que cet hérétique ſeroit dans la ville, à l'exception de la ſeule Egliſe de Viſſegrade. Cet interdit ne fut pas plutôt publié, qu'on ne vit plus dans toute la ville que violences & ſéditions. Les Catholiques & les Huſſites en venoient aux mains, & s'entrégorgeoient avec une fureur barbare. Jean Hus jugeant que ſon abſence pourroit ramener le calme, ſe retira à Huſſinetz lieu de ſa naiſſance, auprès de Nicolas Huſſinetz Seigneur du lieu, ſon protecteur & ſon ami. Ce fut-là qu'il appella du jugement du Pape à la Sainte Trinité

V. Jean Hus continue d'exciter des diviſions à Prague.

Pendant ſa retraite, il continua de prêcher dans les villes & dans les villages, ſuivi d'une foule innombrable de peuple, qui l'écoutoit avec une extrême empreſſement. On croit que ce fut alors qu'il écrivit contre un Docteur Anglois nommé Jean Stokes, qui avoit réfuté une apologie qu'il avoit faite de Viclef & de ſes livres. Son abſence ne rétabliſſoit point la tranquillité à Prague : les uns demandant inſtamment ſon retour ; les autres faiſant tous leurs efforts pour l'empêcher. L'Archevêque Sbinko qui ne trouvoit aucune reſſource dans Venceſlas pour faire ceſſer cette diviſion, prit le parti d'aller en Hongrie implorer le ſecours de Sigiſmond. Mais ce Prélat mourut à Presbourg dans la haute Hongrie. Quelques-uns diſent qu'il fut empoiſonné par les Huſſites ; d'autres que ce fut par un de ſes domeſtiques. Venceſlas lui donna pour ſucceſſeur Albicus ſon médecin, qui acheta de lui cet Archevêché. C'étoit un homme ignorant, avare, & qui n'avoit aucune des qualités que doit avoir un Evêque. Le Pape donna l'adminiſtration de ſon Egliſe à Conrad Evêque d'Olmuts en Moravie, qui devint quelque tems après Archevêque de Prague.

Mort de l'Archevêque Sbinko.

VI. Jean Hus déclame contre le Pape.

Jean XXIII aiant envoié par-tout les Bulles contre Ladiſlas Roi de Naples, comme nous l'avons vû ailleurs, les Huſſites excités par leur maître qui étoit retourné à Prague, s'éleverent contre ces Bulles, diſant qu'il étoit indigne du Vicaire de Jeſus-Chriſt d'exhorter les Chrétiens à repandre le ſang d'autres Chrétiens. S'ils ſe fuſſent contentés de gémir de cette conduite du Pape, on ne pourroit que les en louer ; mais Jean Hus ſe livrant

Ses diſciples ſont punis comme ſéditieux.

ſans meſure à l'amertume de ſon zéle, déclama avec beaucoup d'aigreur contre les Indulgences & les croiſades. Il fit en même tems afficher un écrit, par lequel il invitoit tous les Docteurs, Religieux & autres, à venir diſputer contre des théſes qu'il vouloit ſoutenir ſur le pouvoir du Pape à l'égard des Indulgences. Il diſputa en effet; & ta conduite, ſi téméraire, excita beaucoup de bruit. Le Recteur de l'Univerſité qui l'improuvoit, aiant fait retirer tout le monde, le peuple accompagna Jean Hus juſqu'à la chapelle de Bethléem dont il étoit Curé. Le lendemain de cette diſpute le bruit recommença. Les Huſſites maltraiterent ceux qui préchoient les Indulgences. Un d'eux dit publiquement que le Pape étoit l'Antechriſt. On mit en priſon trois des plus ſéditieux par ordre du Sénat, & on leur coupa la tête pendant la nuit. Le peuple enleva leurs corps, & les honora comme s'ils euſſent été Martyrs.

VII. Le Pape cite de nouveau Jean Hus, qui continue d'enſeigner des erreurs.

L'année ſuivante 1414, le Pape Jean XXIII ſachant que Jean Hus continuoit de déclamer contre le ſaint Siége & contre les Evéques, le cira de nouveau à Rome. Cet hérétique s'excuſa comme il avoit déja fait, & parla plus fortement contre le Pape dans ſes prédications. Il diſoit qu'il n'étoit que Prêtre comme lui, & qu'il n'avoit pas droit de le citer. Il recommanda la lecture des livres de Viclef, & prêcha contre le culte des images. Il enſeigna que la confeſſion des péchés étoit inutile, & que la récitation des heures canoniales & l'abſtinence des viandes, n'étoient que des traditions humaines, qui n'avoient pas le moindre fondement dans la parole de Dieu. Il agita quelques queſtions qui ont rap-

port à l'Euchariſtie ; & il ne paroît pas qu'il s'y ſoit écarté de la doctrine de l'Egliſe touchant la Tranſubſtantiation du pain & du vin au corps & au ſang de Jeſus-Chriſt, non plus que ſur ſa préſence réelle. Mais il enſeigna, auſſi-bien que tous ſes diſciples, qu'il étoit abſolument néceſſaire que les laïcs communiaſſent ſous les deux eſpéces. Il compoſa auſſi un gros Traité de l'Egliſe, où il mêloit à pluſieurs vérités quelques erreurs, entre autres celle-ci, qu'il n'y a dans l'Egliſe que des Prédeſtinés. Il publia trois autres Traités contre le Clergé. Le premier eſt intitulé, l'Anatomie des membres de l'Antechriſt. Le ſecond, De la vie & des mœurs de l'Antechriſt. Le troiſiéme, De l'abomination des Prêtres & des Moines charnels dans l'Egliſe de Jeſus-Chriſt : & quelques autres petits Ecrits, dans leſquels il parle avec beaucoup d'emportement contre le Clergé.

VIII. On travaille en vain à le ramener.

Le Pape Jean XXIII irrité de la deſobeiſſance & des Ecrits ſéditieux de Jean Hus, n'oublia rien pour le faire rentrer en lui-même. Il écrivit à ſon ſujet au Roi de France Charles VI & à l'Univerſité de Paris. C'eſt ce qui engagea Gerſon à écrire à Conrad qui gouvernoit l'Egliſe de Prague, ſur la néceſſité de combattre les erreurs qu'on publioit dans ſon Diocèſe. Le Pape écrivit auſſi à Venceſlas une lettre très-forte, ſur les progrès du Huſſitiſme dans ſon Roiaume, & le pria d'emploier toute ſon autorité à extirper des erreurs ſi pernicieuſes ; mais ce Prince n'y eut aucun égard. Cette lettre eſt de 1414.

IX. Jean Hus arrive à Conſtance

C'étoit cette même année que ſe tenoit le Concile de Conſtance. Jean Hus y alla avec un ſauf-conduit de l'Empereur Sigiſmond.

Avant que de partir de Prague, il avoit fait afficher aux portes des égliſes de cette ville, qu'il alloit au Concile pour juſtifier ſa conduite & ſes ſentimens. Il ſe mit en chemin avec quelques Seigneurs qui le protégoient, & il diſtribua ſes affiches en Latin & en Allemand dans toutes les villes par où il paſſa. Il arriva à Conſtance le troiſiéme de Novembre. Deux Curés de Prague, qui lui étoient fort oppoſés, s'y étant rendus quelque tems après, dreſſerent un Mémoire de ſes erreurs, qu'ils préſenterent au Pape & aux Peres du Concile. On cita Jean Hus à comparoître devant le Pape & les Cardinaux. Il y vint, & déclara à toute l'aſſemblée, qu'il aimeroit mieux mourir que d'être convaincu d'aucune héréſie. On parut ſatisfait de cette déclaration : mais on crut néanmoins devoir s'aſſurer de ſa perſonne. Le Gouverneur du Palais du Pape eut ordre de conduire Jean Hus dans la maiſon du Chantre de l'Egliſe de Conſtance, où il demeura huit jours ſous bonne garde ; & de là il fut tranféré dans la priſon du Couvent des Dominicains. Les Seigneurs qui étoient venus avec lui, firent grand bruit ſur cet empriſonnement.

On s'aſſûre de ſa perſonne.

X.

Jean Hus s'en plaignit d'abord au Pape, qu'il proteſta qu'il n'y avoit aucune part. Il eut enſuite recours à l'Empereur, qui écrivit à ſes Envoiés de demander l'élargiſſement de Jean Hus. Mais on trouva toujours des raiſons pour ne ſe point rendre à la demande des Envoiés de l'Empereur. Il fallut attendre l'Empereur qui n'arriva qu'à la fin de Décembre. Cependant Jean Hus demeura en priſon & y tomba malade. Ses accuſateurs préſenterent contre lui au Pape une requête,

Accuſations portées contre lui.

où on l'accuſoit 1. d'avoir enſeigné publiquement qu'il étoit néceſſaire de communier le peuple ſous les deux eſpéces. 2. Que dans le Sacrement de l'autel le pain demeure après la conſécration. 3. Que les Prêtres en péché mortel ne peuvent pas adminiſtrer les Sacremens ; qu'au contraire toute autre perſonne peut le faire, quand elle eſt en état de grace. 4. Que l'Egliſe ne peut point poſſéder de biens temporels, & que les Princes temporels peuvent les lui ôter. 5. Que Conſtantin & les autres Souverains ont eu grand tort de donner des biens à l'égliſe. 6. Que tous les Prêtres ſont égaux en autorité : qu'ainſi les ordinations & les cas réſervés au Pape & aux Evêques, ne ſont qu'un pur effet de leur ambition. 7. Que l'égliſe n'a plus la puiſſance des clefs, quand le Pape, les Cardinaux, les Evêques & tout le Clergé, ſont en péché mortel. 8. D'avoir mépriſé l'excommunication, aiant toujours célébré l'Office divin pendant ſon voiage.

XI. Jean Hus écrit pluſieurs Ouvrages.

Sur cette requête on nomma des Commiſſaires pour inſtruire le procès de l'accuſé, & on en nomma d'autres pour examiner ſes Ecrits. Jean Hus, pour montrer combien il conſervoit de tranquillité d'eſprit dans ſa priſon, y compoſa alors pluſieurs Ouvrages, comme ceux du Mariage, du Décalogue, de la Connoiſſance & de l'Amour de Dieu, de la Pénitence, des trois ennemis de l'homme, de la Cêne du Seigneur, & d'autres dont il fait mention dans ſes lettres. Les Seigneurs de Bohême travailloient toujours à faire ſortir Jean Hus de priſon. Ils écrivirent pluſieurs fois à l'Empereur pour lui demander ſa liberté, & lui envoierent une déclaration

On lui fait changer de priſon.

du témoignage avantageux que Conrad Archevêque de Prague lui rendoit : ce qui n'étoit pas ſurprenant, puiſque ce Prélat, peu d'années après, ſe déclara publiquement en faveur des Huſſites. Les mêmes Seigneurs ſe donnerent encore bien des mouvemens, qui ne ſervirent qu'à faire reſſerrer plus étroitement Jean Hus. Après avoir demeuré deux mois dans la priſon des Dominicains ; il fut transféré dans celle des Freres Mineurs. Les Commiſſaires n'oublierent rien pour l'engager à une rétractation, en même-tems que ſes accuſateurs produiſirent un grand nombre de preuves de ſes erreurs. Pendant qu'il s'attendoit à une audience publique, il fut transféré dans une nouvelle priſon. Les gens du pape qui le gardoient chez les Franciſcains, aiant ſuivi leur maître dans ſa fuite de Conſtance, laiſſerent les clefs de la priſon à l'Empereur & aux Cardinaux, qui mirent le priſonnier entre les mains de l'Evêque de Conſtance ; & ce Prélat le fit renfermer dans une forteresſe qui étoit au-delà du Rhin près de la ville.

III.

Le Concile nomma en même-tems dans la cinquiéme ſeſſion du ſixiéme d'Avril 1415, les Cardinaux de Cambrai & de S. Marc, l'Evêque de Dol & l'Abbé de Cîteaux, pour achever d'inſtruire le procès de Jean Hus, & pour dreſſer une nouvelle condamnation des propoſitions de Viclef. Dans la ſixiéme ſeſſion le Concile nomma des Commiſſaires de chaque Nation, pour procéder contre Jean Hus juſqu'à Sentence définitive. On y cita pour la premiere fois Jérôme de Prague, le plus fameux des diſciples de Jean Hus. On pré-

XII. Commiſſaires nommés.

Jérôme de Prague vient à Conſtance & s'en uit. Il eſt arrêté.

tend qu'il avoit encore plus de ſcience que ſon maître. Il avoit beaucoup voiagé, & s'étoit fait recevoir maître-ès-Arts dans les plus célébres Univerſités. Il étoit imbu de la doctrine de Viclef, & ſe joignit à Jean Hus pour l'établir. Il ſe rendit à Conſtance pour ſecourir ſon maître ; mais dès le lendemain de ſon arrivée, il s'enfuit, craignant d'être mis comme lui en priſon. Il écrivit à l'Empereur & au Concile pour demander un ſauf-conduit : on lui en offrit pour venir, mais non pour s'en retourner. Il fit afficher une proteſtation, par laquelle il déclaroit qu'il vouloit ſe préſenter au Concile pour ſe juſtifier, ſi on lui accordoit un ſauf-conduit, & demanda acte aux Seigneurs de Bohême de ſa déclaration. Il ſe mit enſuite en chemin pour s'en retourner en Bohême ; mais il fut arrêté & mené à Conſtance.

XIII. **Condamnation des propoſitions de Viclef.**

Avant que de procéder contre ſa perſonne & celle de Jean Hus, le Concile condamna dans la huitiéme ſeſſion les quarante-cinq articles de la doctine de Viclef, cenſurés par les Univerſités de Paris & de Prague. Nous croions devoir en rapporter ici la plus grande partie.

La ſubſtance du pain matériel, de même que la ſubſtance du vin matériel, demeurent dans le Sacrement de l'autel.

Les accidens du pain ne demeurent point ſans ſujet dans ce même Sacrement.

Jeſus-Chriſt n'eſt point lui-même & réellement dans ſa propre préſence corporelle au Sacrement.

Si un Evêque ou un Prêtre eſt en péché mortel, il n'ordonne, ni ne conſacre, ni ne baptiſe.

On ne ſauroit prouver par l'Evangile, que Jeſus-Chriſt ait réglé & ordonné la Meſſe.

Dieu doit obéir au diable.

Si le Pape eſt mauvais & réprouvé, & par conſéquent membre du diable, il n'a point d'autre pouvoir ſur les fidéles que celui qui lui a été donné par l'Empereur.

Il eſt contre l'Ecriture-Sainte que les Eccléſiaſtiques aient des biens en propre.

Pendant tout le tems qu'un Seigneur ſéculier, un Prélat, ou un Evêque, eſt en péché mortel, il n'eſt ni Seigneur, ni Evêque, ni Prélat.

Le peuple peut à ſon gré corriger ſes maîtres, lorſqu'ils tombent dans quelque faute.

Toutes choſes égales, les prieres particulieres que les Prélats ou les Religieux appliquent à une certaine perſonne, ne lui ſervent pas plus que les prieres générales.

Celui qui donne l'aumône aux freres mendians, eſt actuellement excommunié.

Quiconque ſe met en Religion, ſoit parmi les Moines rentés, ſoit parmi les Religieux mendians, ſe rend moins propre à l'obſervation des commandemens de Dieu.

Les Saints qui ont inſtitué de pareilles Religions, ont péché en les inſtituant.

Les Religieux qui vivent dans des Religions particuliéres, ne ſont point de la Religion chrétienne.

Tous ceux-là ſont ſimoniaques, qui s'engagent à prier pour les autres, lorſqu'ils en ſont aſſiſtés dans ce qui regarde le temporel.

La priere d'un réprouvé ne peut ſervir de rien.

Toutes choſes arrivent par une néceſſité abſolue.

La Confirmation des jeunes gens, l'Ordination des Eccléſiaſtiques, la Conſécration des lieux Saints, n'ont été réſervées au Pape & aux Evêques, que par avarice & par ambition.

Les Univerſités & les Colléges, avec les degrés qu'on y prend, ont été introduits par une vanité paienne, & ne ſervent pas plus à l'Egliſe que le diable.

Il ne faut pas ſe ſoucier de l'excommunication du Pape ni d'aucun autre Prélat, parce que c'eſt la cenſure de l'Antechriſt.

Ceux qui fondent des monaſtéres péchent, & ceux qui y entrent ſont des gens diaboliques.

Le Pape Sylveſtre & l'Empereur Conſtantin ont erré en dotant l'Egliſe.

Tous ceux qui ſont dans les Ordres des mendians, ſont hérétiques, & tous ceux qui leur font l'aumône ſont excommuniés.

Ceux qui entrent dans quelque Religion, ou dans quelque Ordre, ſe mettent hors d'état d'accomplir les divins préceptes; & par conſéquent n'arriveront jamais au Roiaume du Ciel s'ils n'apoſtaſient.

Le Pape & tous les clercs qui poſſédent des biens, ſont hérétiques, en ce qu'ils ont ces poſſeſſions; auſſi bien que ceux qui les approuvent, comme les Seigneurs ſéculiers & les autres laïcs.

L'Egliſe de Rome eſt la ſynagogue de ſatan, & le Pape n'eſt point le Vicaire prochain & immédiat de Jeſus-Chriſt & des Apôtres.

Les Epîtres décretales ſont apocryphes; elles détournent de la foi en Jeſus-Chriſt, & les Eccléſiaſtiques qui les étudient, ſont des ſots.

L'Empereur & les Seigneurs ſéculiers ont été ſéduits par le diable, lorſqu'ils ont doté l'Egliſe de biens temporels.

L'élection du Pape par les Cardinaux eſt une invention du diable.

C'eſt une folie d'ajoûter foi aux Indulgences du Pape & des Evêques.

Les ſermens que l'on fait pour confirmer ou affermir des contrats humains, ou le commerce civil, ſont illicites.

Auguſtin, Benoît & Bernard ſont damnés, s'ils n'ont fait pénitence de ce qu'ils ont eu des biens, & inſtitué des Ordres religieux, dans leſquels ils ſont entrés; & ainſi depuis le Pape juſqu'au moindre religieux, tout eſt hérétique.

Toutes les Religions (Ordres religieux) indifféremment ont été introduites par le diable.

IV.

XIV. Les ſeigneurs de Bohême demandent la liberté de Jean Hus. Il eſt interrogé publiquement.

Peu de tems après la condamnation des articles de Viclef, les Seigneurs de Bohême & de Pologne préſenterent un requête à l'Empereur & au Concile, pour demander la liberté de Jean Hus arrêté au préjudice d'un ſauf-conduit. Ils diſoient qu'on l'accuſoit injuſtement d'enſeigner des erreurs, & ils offroient caution pour lui. Le Patriarche d'Antioche répondit au nom du Concile, qu'on ne pouvoit pas mettre Jean Hus en liberté; mais qu'on le feroit au plutôt venir à Conſtance, & qu'on lui donneroit une audience favorable. En effet quelques jours après il fut amené à Conſtance dans le monaſtere des Franciſcains, où il demeura chargé de chaînes. Ce fut alors qu'il compoſa un écrit touchant la communion ſous les deux eſpéces.

On le fit venir à l'aſſemblée qui ſe tint le cinquiéme de Juin. Dès qu'il fut enterré, on lui préſenta ſes ouvrages. Il les reconnut, & promit de ſe rétracter, ſi l'on y pouvoit trouver quelque erreur. L'on fit enſuite la lecture des articles qu'on en avoit extraits; mais dès la premiere propoſition, il s'éleva un ſi grand bruit, que les Peres ne s'entendoient pas eux-mêmes, bien loin de pouvoir entendre les réponſes de Jean Hus. On remit donc l'affaire au ſeptiéme de Juin. Jean Hus comparut pour la ſeconde fois dans cette aſſemblée, où l'Empereur aſſiſtoit ſuivi des Seigneurs Bohémiens. On l'accuſa d'avoir enſeigné que la ſubſtance du pain matériel demeure dans l'Euchariſtie après la conſécration; il le nia conſtamment. On lui reprocha d'avoir approuvé les erreurs de Viclef: il répondit qu'il n'en avoit enſeigné aucune; qu'il ne ſavoit pas ſi Viclef en avoit répandues en Angleterre; mais qu'il ne s'étoit oppoſé à la condamnation que l'Archevêque de Prague avoit faites des livres de Viclef, que parce qu'il avoit condamné quelques articles qu'il croioit ſoutenables, comme celui-ci, que Conſtantin avoit mal fait en donnant des biens à l'Egliſe. Il déclara qu'il n'avoit ſoutenu avec obſtination aucune des propoſitions de Viclef; mais qu'il n'avoit pas approuvé qu'on les condamnât ſans appuier cette condamnation ſur des autorités de l'Ecriture. Il avoua qu'il avoit dit qu'il voudroit que ſon ame fût où étoit celle de Viclef: mais il nia qu'il eût excité le peuple à prendre les armes, ou été cauſe des troubles de Bohême.

XV. Second in-

Après la ſéance, Jean Hus fut remis en priſon & chargé de chaînes. Le Cardinal de

Cambrai & l'Empereur lui-même l'exhortèrent en ſortant à ſe ſoumettre au jugement du Concile. Le lendemain il comparut pour la troiſiéme fois en préſence des mêmes perſonnes. On lui lut d'abord vingt-ſix articles tirés de ſon Traité de l'Egliſe qu'il avoit reconnu pour un de ſes ouvrages ; & on en tira treize autres de ſes différens écrits. Voici quelques-unes de ces trente-neuf propoſitions. terrogatoire de Jean Hus.

Il n'y a aucune place de dignité, ni aucune élection humaine, ni aucune marque extérieure, qui rende membre de la ſainte Egliſe Catholique.

Un réprouvé n'eſt jamais membre de la ſainte Mere Egliſe.

Si celui qui eſt appellé le Vicaire de Jeſus-Chriſt, imite la vie de Jeſus-Chriſt, il eſt ſon vicaire, mais s'il ſuit un chemin oppoſé, il eſt le précurſeur de l'Antechriſt, & le vicaire de Judas Iſcariote.

Les cenſures Eccléſiaſtiques ſont antichrétiennes ; le Clergé les a inventées pour s'aſſujettir le peuple.

Si un Pape ou un Evêque eſt en péché mortel, il n'eſt ni Pape, ni Evêque.

Si le Pape eſt méchant & réprouvé, alors c'eſt un démon, un voleur, un enfant de perdition, & non le chef de la ſainte Egliſe militante, puiſqu'il n'en eſt pas même membre.

La condamnation des quarante-cinq propoſitions de Viclef eſt déraiſonnable & injuſte. Il eſt faux qu'elles ſoient toutes hérétiques, erronées ou ſcandaleuſes.

Les Apôtres & les fidéles Miniſtres de Jeſus-Chriſt ont fort bien gouverné l'Egliſe

dans ce qui eſt néceſſaire au ſalut, avant que l'office de Pape fût établi ; & il eſt très-poſſible qu'ils le faſſent juſqu'au jour du jugement, quan même il n'y auroit point de Pape.

Le Pape n'eſt ni ne doit être appellé très-ſaint, même quant à ſon office, autrement le Roi devroit auſſi être appellé très-ſaint, & il faudroit appeller ſaints les bourreaux, les hérauts de juſtice & les diables. Un Pape réprouvé n'eſt point le chef de la ſainte Egliſe.

V.

XVI. son obſtination. Après l'examen des trente-neuf articles de Jean Hus, ſur chacun deſquels il parla pour s'expliquer autant qu'il voulut, le Cardinal de Cambrai l'exhorta à ſe ſoumettre au jugement du Concile. Les autres Prélats joignirent leurs exhortations & leurs inſtances à celles du Cardinal. Jean Hus demanda encore une audience, promettant que, s'il n'appuioit pas ſes ſentimens ſur des raiſons claires & ſolides, il ſe rendroit aux inſtructions du Concile. Le Cardinal de Cambrai reprit la parole, & lui dit qu'il falloit ſe ſoumettre & abjurer ſes erreurs. L'Empereur lui parla dans les mêmes termes, & lui fit les mêmes inſtances. Le voiant toujours obſtiné, il lui dit qu'il y avoit des loix ſelon leſquelles le Concile le jugeroit. Cette converſation dura long-tems, parce que Jean Hus répliquoit à tout ce qu'on lui diſoit, niant quelques faits, en expliquant quelques autres, & perſiſtant toujours à dire qu'il n'étoit pas coupable. Il fut reconduit en priſon, & le lendemain le Cardinal de Viviers Préſident du Concile, lui envoia un modéle de rétractation conçu en

ces termes : Moi Jean Hus, &c. je proteſte que, quoiqu'on m'impute beaucoup de choſes auſquelles je n'ai jamais penſé, je me ſoumets humblement à la déciſion & correction du ſacré Concile, touchant tout ce qu'on m'a objecté, tiré de mes livres, ou prouvé par dépoſition de témoins pour les abjurer, révoquer, rétracter, pour ſubir la pénitence qui me ſera impoſée, & généralement faire tout ce que le Concile jugera néceſſaire pour mon ſalut, m'abandonnant à ſa miſéricorde avec une entiere ſoumiſſion. Jean Hus aiant lu cette formule, refuſa de ſi ſoumettre & de ſe rétracter. On voit une preuve convaincante de ſon obſtination dans une lettre qu'il écrivit en priſon la veille de ſa mort à l'Univerſité de Prague. Sçachez, dit-il, que je n'ai abjuré aucun article. Le Concile vouloit m'obliger à déclarer faux chacun des articles tirés de mes livres ; mais je l'ai refuſé, à moins que l'on ne m'en montrât la fauſſeté par l'Ecriture. Je déclare que je déteſte tout ſens qui ſe trouvera faux dans ces articles ; & je me ſoumets à cet égard à la correction de Notre Seigneur Jeſus-Chriſt, qui connoît la droiture de mon cœur.

XVII. Ses livres brûlés. On fait d'inutiles efforts pour le ramener.

On auroit bien voulu l'engager à quelque rétractation, pour éviter d'en venir aux dernieres extrêmités ; mais comme on l'avoit ſouvent ſondé, & toujours inutilement, on commença par condamner ſes livres au feu. On crut l'intimider, mais il demeura toujours le même. Il demanda un Confeſſeur, & on lui envoia un moine qui le traita avec beaucoup de douceur & d'honnêteté. On lui fit le premier de Juillet une députation ſolemnelle pour l'engager à ſe rétracter. On n'en tira

qu'un écrit de ſa propre main, où il diſoit à peu près la même choſe que dans ſes autres juſtifications : il nioit qu'il eût enſeigné ou prêché les articles qu'on lui objectoit, & refuſoit d'en condamner aucun, de crainte de pécher contre la vérité & contre les ſentimens des ſaints Docteurs. Le cinquiéme du même mois l'Empereur lui envoia quatre Evêques avec deux Seigneurs, pour lui demander s'il vouloit rétracter les propoſitions qu'il avouoit être de lui, & jurer qu'il n'étoit point attaché à celles qu'il n'avouoit pas. Il répondit qu'il s'en tenoit à la déclaration qu'il avoit faite cinq jours auparavant. Le lendemain où l'on tenoit la quinziéme Seſſion, il fut amené au Concile, afin qu'on procédât à ſa condamnation. Le Promoteur demanda que les articles prêchés & enſeignés par Jean Hus dans le Roiaume de Bohême & ailleurs, étant hérétiques & ſéditieux, fuſſent condamnés par le Concile, & que les livres qui les contenoient fuſſent brûlés. On lut auſſi-tôt & l'on condamna de nouveau les propoſitions de Viclef, & l'on paſſa à celles de Jean Hus. Alors il dit qu'on lui reprochoit des erreurs qu'il n'avoit jamais avancées. Voiant enſuite que ſa condamnation étoit réſolue, il en appella au tribunal de Jeſus-Chriſt, comme témoin de ſon innocence, & de la conduite injuſte qu'on tenoit à ſon égard. Il ne voulut jamais reconnoître qu'il fût coupable.

XVIII. Condamnation des Ecrits & de la perſonne de Jean Hus.

Toute la procédure étant finie, l'Evêque de Concordia, à la requiſition du Promoteur, lut deux ſentences, dont l'une condamnoit ſes livres au feu, & l'autre le condamnoit lui-même à être dégradé. Pendant qu'on liſoit ces ſentences, Jean Hus étoit à genoux, parlant

quelquefois, s'inſcrivant en faux contre le reproche d'opiniâtreté qu'on lui faiſoit, & priant Dieu de pardonner à ſes Juges & à ſes accuſateurs. La ſentence de ſa condamnation portoit : qu'après une ample information & une mûre délibération des Cardinaux, des Patriarches, Archevêques, Evêques & autres Prélats & Docteurs, touchant les articles contenus dans les livres de Jean Hus, qu'il a lui-même avoués, le Concile condamne ces livres & leur doctrine, tous les Traités compoſés en Latin & en Bohémien ou en toute autre langue, à être brûlés publiquement dans la ville de Conſtance. L'autre ſentence eſt ainſi conçue : Après avoir invoqué le nom de Jeſus-Chriſt, le ſaint Concile n'aiant que Dieu ſeul devant les yeux, prononce, définit & déclare que Jean Hus eſt manifeſtement hérétique ; que ſes erreurs ont été condamnées depuis long-tems par l'Egliſe ; qu'il a enſeigné & prêché pluſieurs propoſitions ſcandaleuſes, téméraires, ſéditieuſes ; qu'il a perverti le peuple de Bohême ; qu'ainſi il mérite d'être dégradé de l'Ordre ſacerdotal & des autres Ordres ; & en conſéquence ledit Concile commet l'Archevêque de Milan & ſix Evêques pour exécuter cette dégradation, ſelon que le Droit le preſcrit ; après laquelle dégradation, l'Egliſe de Dieu ne pouvant rien faire de plus, l'abandonnera au jugement ſéculier pour en diſpoſer.

XIX. Sa dégradation.

Les Evêques qui avoient été nommés pour procéder à cette dégradation, ordonnerent à Jean Hus de ſe revêtir de ſes habits ſacerdotaux & de prendre un calice. Etant ainſi vêtu, les Prélats l'exhorterent encore une fois à ſe rétracter pour ſon ſalut & pour ſon hon-

neur. Mais il déclara hautement qu'il n'avoit garde de ſcandaliſer les peuples par une abjuration ſi pleine d'hypocriſie & d'impiété, & il proteſta publiquement de ſon innocence. Alors les Evêques l'aiant fait deſcendre du marche-pied, lui ôterent d'abord le calice, en prononçant les paroles du Pontifical : O Judas maudit, &c. Enſuite on lui ôta tous ſes habits l'un après l'autre ; on lui coupa les cheveux en croix, afin qu'il ne parût aucune marque de couronne. Après l'avoir ainſi dégradé, on mit ſur ſa tête une mitre de papier haute d'une coudée, en forme de pyramide, ſur laquelle on avoit peint trois diables, avec cette inſcription : L'Héréſiarque. Dès ce même moment il fut déclaré laïc, & comme tel livré au bras ſéculier, pour être mené au ſupplice, après que la ſeſſion ſeroit finie. Ses livres furent brûlés dans la place du Palais Epiſcopal en preſence des Evêques de Vabres & d'Orion, de deux Licentiés ès loix & de pluſieurs autres.

XX. son ſupplice.

Jean Hus fut auſſi-tôt remis au Magiſtrat de Conſtance, qui le condamna à être brûlé avec ſes habits & généralement tout ce qu'il avoit ſur lui. On le conduiſit au ſupplice, en le faiſant paſſer devant le Palais Epiſcopal, afin qu'il vît brûler ſes livres. En marchant il parloit au peuple, à qui il déclaroit qu'il n'étoit pas condamné pour héréſie, mais par l'injuſtice de ſes ennemis. Il récitoit des Pſeaumes, il invoquoit le nom de Jeſus-Chriſt, & il marquoit en tout beaucoup d'intrépidité, & une grande vertu apparente. Comme il vouloit haranguer le peuple, l'Electeur Palatin à qui l'Empereur l'avoit remis, commanda à l'exécuteur de la juſtice de

faire ſon devoir. On l'attacha donc à un poteau que l'on avoit dreſſé exprès, le viſage tourné vers l'occident. On arrangea autour de lui le bois pour le brûler ; mais avant qu'on y mît le feu, l'Electeur Palatin accompagné du Comte d'Oppenheim Maréchal de l'Empire, s'avança pour l'exhorter encore à ſe rétracter, afin de ſauver ſa vie. Mais Jean Hus déclaroit qu'il ſigneroit de ſon ſang tout ce qu'il avoit écrit ou enſeigné, & l'Electeur ſe retira. On alluma le feu, & un gros tourbillon de flammes pouſſé par le vent contre ſon viſage ; l'étouffa tout d'un coup. Ses cendres furent ramaſſés & jettées dans le Rhin, de peur que ſes ſectateurs ne les emportaſſent en Bohême comme des reliques. Æneas Silvius dit que les Huſſites racleront la terre dans l'endroit où leur maître avoit été brûlé, & l'emporterent à Prague comme quelque choſe de précieux. Cet Auteur ajoûte que jamais Philoſophe ne ſouffrit la mort avec tant de conſtance que cet hérétique.

IX. Ses Ecrits.

Ses ouvrages ont été imprimés en deux tomes à Nuremberg en 1558. Le premier contient les Ecrits qu'il a compoſés dans ſa priſon. Le ſecond tome contient une Concordance des quatre Evangéliſtes avec des notes morales : pluſieurs Sermons ; un Commentaire ſur les ſept premiers chapitres de la premiere Epître aux Corinthiens ; d'autres Commentaires ſur les ſept Epîtres Canoniques & ſur pluſieurs Pſeaumes ; un Ecrit contre cette propoſition, que le Prêtre eſt le Créateur du Créateur, dans lequel il ſoutient la Tranſſubſtantiation comme dans ſes autres ouvrages ; un Traité de l'adoration des images, où il dit qu'on ne peut leur rendre aucun

culte intérieur, quoique l'on puiſſe fléchir le genou, prier, mettre des cierges devant elles, & leur donner d'autres marques de reſpect qui ſe rapportent à la choſe qu'elles repréſentent.

V I.

XXII. Obſervations ſur la maniere dont les propoſitions de Viclef & de Jean Hus ont été condamnées.

Le Lecteur nous permettra de faire ici quelques obſervations ſur la maniere dont les propoſitions de Viclef & de Jean Hus furent condamnées au Concile de Conſtance.

1. L'erreur ſe montre dans ces propoſitions d'une maniere ſenſible, & elles portent ſur le front un caractere de réprobation qui frappe tout le monde. Il y en a pluſieurs que les fidéles ne peuvent entendre ſans horreur. Il étoit donc évident que Viclef & Jean Hus enſeignoient une doctrine contraire à celle de l'égliſe; & on n'auroit pas dû écouter un moment quiconque auroit voulu entreprendre de les excuſer. En vain parmi les propoſitions condamnées en auroit-on allégué quelques-unes qui pouvoient paroître ambigues, ou abſolument ſuſceptibles d'un bon & d'un mauvais ſens. Leur liaiſon viſible & manifeſte avec les autres qui étoient clairement hérétiques, les déterminoit néceſſairement à un mauvais ſens, & les rendoit condamnables.

2. Les ouvrages de Viclef avoient déja eſſuié pluſieurs condamnations en différentes parties de l'égliſe, auſquelles tout le monde applaudiſſoit. Ils avoient été cenſurés en Angleterre par un Concile provincial, & par l'Univerſité d'Oxford. Jean XXIII, après les avoir fait examiner, les avoit fait proſcrire à Rome en 1412. Les Univerſités de Paris & de Prague les avoient condamnés par des cenſures. Et à l'égard de Jean Hus,

il étoit notoire que ſa doctrine n'étoit point différente de celle de Viclef, & qu'il en avoit adopté les erreurs.

3. Quoique cette doctrine de Viclef & de Jean Hus pût par conſéquent être alors regardée comme déja condamnée par l'Egliſe, neanmoins leurs propoſitions furent examinées avec ſoin, & qualifiées chacune en particulier par le corps des Théologiens qui étoient à Conſtance. Ils en dreſſèrent deux cenſures, l'une ſous le titre de *Courte cenſure des Theologiens de Conſtance*, qui ne contenoit que les propoſitions avec les qualifications appliquées à chaque propoſition, & de courtes réflexions. L'autre ſous le titre de *Condamnation étendue faite par les Théologiens du Concile de Conſtance*, qui contient les propoſitions, les qualifications appliquées à chaque propoſition, avec des preuves plus étendues.

4. Ce fut rélativement à ces cenſures, qui étoient ſous les yeux du Concile, que les Peres ſe contenterent de prononcer en général que les articles de ces deux héréſiarques étoient faux, erronés, hérétiques, &c. ne croiant pas qu'il fût néceſſaire de qualifier chaque propoſition en particulier, puiſque les Théologiens l'avoient fait dans leurs cenſures, qui furent inſérées dans les textes du Concile. Ainſi quoique chacune des propoſitions n'eût point été qualifiée en particulier par le Concile même, tout le monde pouvoit être inſtruit du vice qu'elle renfermoit. Les Evêques qui s'en retournoient dans leurs Dioceſes, & les Théologiens dans les Univerſités, étoient en état d'apprendre aux fidéles quelles étoient les erreurs que le Concile

avoit condamnées, & de ſuppléer ainſi par leurs inſtructions à ce qui pouvoit manquer à la clarté & à la préciſion du jugement porté en général contre les propoſitions de Viclef & de Jean Hus.

5. Il eſt certain que ce jugement du Concile de Conſtance porte les caracteres des déciſions de l'Egliſe, puiſqu'il avoit un objet diſtinct & ſenſible, ſur lequel tous les eſprits étoient réunis; ſavoir, les erreurs groſſieres & palpables renfermées dans les propoſitions de Viclef & de Jean Hus. En pareil cas, lorſque la doctrine cenſurée porte ſur le front un caractere de réprobation qui ſaute aux yeux, un tel jugement peut ſuffire. C'eſt ainſi que Leon X condamna les propoſitions de Luther; Alexandre VII & Innocent XI, celles des Caſuiſtes relâchés, & Innocent XII, celles des Quiétiſtes; parce que dans tous ces cas, il s'agiſſoit de propoſitions dans leſquelles, comme dans celles de Viclef & de Jean Hus, l'erreur ſe montroit à découvert. Il eſt néanmoins fort important de remarquer que c'eſt la premiere & l'unique fois qu'un Concile général ait ainſi condamné un grand nombre de propoſitions, ſans les qualifier chacune en particulier.

6. Enfin, ſans vouloir approfondir toutes les raiſons qui ont engagé le Concile de Conſtance à prendre cette voie, ne pourroit-on pas dire, que l'objet principal pour lequel il avoit été aſſemblé, étant de remédier au ſchiſme, & non de faire des décrets ſur la doctrine, il avoit cru devoir ſe contenter d'une condamnation générale, pour des erreurs groſſieres & qui révoltoient tous les fidéles? Le Concile de Trente qui ſe tint dans le ſiécle ſuivant,

ſuivant, & qui eſt le dernier œcuménique, ſuivit la méthode de tous les anciens Conciles. Comme il étoit aſſemblé principalement pour condamner un grand nombre d'erreurs qui ſe répandoient de tous côtés, & pour prémunir les fidéles contre la ſéduction à laquelle ils étoient expoſés par les artifices des nouveaux hérétiques, il commença par établir d'abord ſur chaque article la doctrine catholique, & proſcrivit enſuite diſtinctement en & particulier chacune des erreurs oppoſées à cette doctrine. Cette méthode du Concile de Trente dans la condamnation des erreurs a été conſtamment ſuivie dans l'Egliſe. Mais il y a des circonſtances où elle n'eſt pas abſolument néceſſaire, comme dans l'affaire de Viclef & de Jean Hus, auſſi-bien que dans celle de Luther, des Caſuiſtes relâchés & des Quiétiſtes. En pareil cas il n'eſt point à craindre que les fidéles confondent la vérité avec l'erreur dans une même condamnation, puiſqu'il s'agit de propoſitions manifeſtement contraires à la doctrine Catholique.

VII.

XXIII. Mouvemens en Bohême au ſujet de la mort de Jean Hus.

Dès que la nouvelle du ſupplice de Jean Hus fut arrivée à Prague, ſes diſciples s'aſſemblerent dans la chapelle du château, pour lui décerner les honneurs du martyre. Enſuite ils pillerent la maiſon de l'Archevêque & celles des Eccléſiaſtiques, & maſſacrerent pluſieurs perſonnes. Les Seigneurs de Bohême écrivirent peu de tems après au Concile une lettre, qui étoit ſignée d'environ ſoixante Seigneurs tant de Bohême que de Moravie. Ils s'y plaignoient fortement de la conduite du Concile; l'accuſoient d'avoir fait

Ziſca ſe met à la tête des Huſites.

mourir Jean Hus comme un hérétique, ſans l'avoir convaincu d'aucune erreur; & faiſoient l'éloge de ce malheureux, comme d'un fidéle miniſtre de l'Evangile, irréprochable dans ſes mœurs & dans ſa doctrine. Mais celui qui fut plus ſenſible à la mort de Jean Hus, étoit le Chambellan du Roi Venceſlas, nommé Jean de Treſnou, qui depuis ſe rendit ſi fameux & ſi redoutable, & à qui on donna le nom de Ziſca qui ſignifie borgne en Bohémien, parce qu'il perdit un œil dans une bataille. Il étoit né dans la ville de Treſnou en Bohême, & fut page de l'Empereur Charles IV pere de Venceſlas. Aiant donné des preuves de ſon courage en pluſieurs occaſions, Venceſlas le fit ſon Chambellan. Les Huſſites le choiſirent pour leur Général, & il accepta volontiers cette charge, dans le deſſein de venger la mort de Jean Hus, auquel il avoit été très-attaché. Pour parvenir à ſes fins, il aſſembla une armée de payſans, & il les exerça ſi bien, qu'en peu de tems ils devinrent de très-bons ſoldats.

XXIV. Interrogatoire de Jérôme de Prague.

La lettre des Grands de Bohême & la réſolution qu'ils avoient priſe, engagerent le Concile à faire tous les efforts poſſibles pour porter Jérôme de Prague à une rétractation, afin de lui faire éviter le ſupplice que Jean Hus avoit ſouffert. On le fit donc comparoître le onziéme de Septembre, & on l'exhorta d'une maniere ſi preſſante, qu'il promit de ſe ſoumettre au Concile & d'approuver la condamnation des erreurs de Viclef & de Jean Hus. Mais comme il y avoit dans ſa déclaration quelques termes vagues & ambigus, on emploia le tems juſqu'à la ſeſſion ſuivante, à le diſpoſer à donner une rétractation plus

sa rétractation.

nette & plus préciſe. Cette ſeſſion, qui étoit la dix-neuviéme, ſe tint le vingt-troiſiéme de Septembre 1415. On amena Jérôme de Prague dans l'aſſemblée des Prélats, afin qu'il anathématisât publiquement les articles de Viclef & de Jean Hus. Le Cardinal de Cambrai lut l'acte de cette rétractation, qui eſt fort étendue dans les actes du Concile. Jérôme proteſta qu'il n'avoit pas cru d'abord que les articles que l'on attribuoit à Jean Hus fuſſent de lui, mais que les aiant lûs lui-même dans des Ecrits de la propre main de ce Docteur, il reconnoiſſoit qu'ils avoient été juſtement condamnés comme hérétiques. Enfin il jura par la Sainte Trinité & par les Saints Evangiles, qu'il perſévéreroit dans la vérité de l'Egliſe Catholique; & que s'il avoit d'autres ſentimens à l'avenir, il ſe ſoumettoit à la ſévérité des Canons & à la peine éternelle. Il lut lui-même tout haut cette rétractation, & la ſigna, après avoir aſſuré le Concile de la ſincérité de ſes ſentimens. Mais après s'être ainſi rétracté, on le remit en priſon, parce qu'on ne regardoit point ſa rétractation comme ſincére; & ſes commiſſaires ne purent lui procurer la liberté, comme ils le ſouhaitoient. C'étoient les Cardinaux de Cambrai, des Urſins, d'Aquilée & de Florence. Leurs inſtances les rendirent même ſuſpects à pluſieurs, qui oſérent leur reprocher d'avoir peut-être reçu de l'argent des Huſſites & du Roi de Bohême pour favoriſer Jérôme. C'eſt ce qui obligea ces Cardinaux à demander que l'on nommât d'Autres commiſſaires, ce qui leur fut accordé.

Le vingt-ſeptiéme d'avril 1416 on tint une Congrégation, principalement pour cette

XXV. Il rétracte

Sa rétracta-tion.

affaire. Elle étoit fort nombreuſe. L'Electeur Palatin s'y trouva, auſſi-bien que tous les Cardinaux, les Prélats, les Docteurs, avec les Ambaſſadeurs des Rois & des Princes, & une grande quantité de Nobleſſe. On fit paroître dans cette aſſemblée Jérôme de Prague, & on y lut les articles ſur leſquels les nouveaux Commiſſaires l'avoient interrogé, avec les réponſes de l'accuſé. Le Promoteur du Concile en ajoûta pluſieurs autres ſur leſquels il demanda que Jérôme fût interrogé & qu'on l'obligeât de répondre par oui ou par non, ſans rien ajoûter davantage. Jérôme demanda une audience publique, pour y expliquer ſes ſentimens, & on la lui accorda pour le vingt-troiſiéme de Mai. On lui lut dans cette Congrégation générale les articles auſquels il n'avoit pas encore répondu : il en nia quelques-uns, & en accorda d'autres. Il fit la même choſe dans une autre ſéance qui ſe tint trois jours après, & dans laquelle on lui permit de parler autant qu'il voudroit, ſoit pour ſe rétracter, ſoit pour ſe défendre. Il uſa de cette liberté & fit un long diſcours, dans lequel il ſe plaignit de l'injuſtice que le Concile lui avoit faite en lui donnant de nouveaux commiſſaires, parce que les premiers avoient reconnu ſon innocence, & déclara qu'il les regardoit comme des juges aſſis dans la chaire de peſtilence. Il parla de Jean Hus comme d'un Saint, & dit qu'il ſe repentoit de ne l'avoir pas défendu avec aſſez de force. Il ajoûta que la crainte du feu l'avoit fait conſentir lâchement & contre ſa conſcience, à la condamnation de la doctrine de Viclef & de Jean Hus, & qu'il avoit honte de cette foibleſſe. Enfin il

déclara qu'il deſavouoit ſa rétractation comme le plus grand crime qu'il eût jamais pû commettre, & qu'il étoit réſolu de s'attacher juſqu'au dernier ſoupir à la doctrine de Viclef & de Jean Hus, comme à une doctrine auſſi ſaine & auſſi pure, que leur vie avoit été ſainte & irréprochable. Il excepta néanmoins l'article de Viclef ſur l'Euchariſtie. Après ce diſcours, on le remena dans ſa priſon, où il demeura juſqu'à la ſeſſion ſuivante, qui ſe tient le trentiéme du même mois de Mai.

XXVI. Sa condamnation. Sentence prononcée contre lui.

Après la Meſſe & les autres prieres ordinaires, on amena Jérôme de Prague conduit par l'Archevêque de Riga. L'Evêque de Lodi fit un diſcours, dans lequel il s'étendit beaucoup ſur les troubles & les ravages que les erreurs de Jean Hus & de Jérôme de Prague avoient cauſés dans le Roiaume de Bohême. S'adreſſant enſuite à Jérôme, il lui parla de la douceur avec laquelle le Concile l'avoit traité juſqu'alors, & lui dit que s'il n'eût pas pris la fuite, il auroit joui de toute liberté à Conſtance; qu'on lui avoit donné pluſieurs audiences; mais que par ſa propre confeſſion il s'étoit dénoncé lui-même comme un fauteur d'héréſie, en prenant la défenſe de Jean Hus. Il concluoit à ſa condamnation. Jérôme parla à ſon tour, & aſſez long-tems, avec beaucoup de force & de hardieſſe. Les Peres l'exhorterent encore une fois à ſe rétracter; mais comme il perſévéroit toujours dans ſon opiniâtreté, le Patriarche de Conſtantinople, à la réquiſition du Promoteur, lut publiquement la ſentence qui portoit en ſubſtance: Jeſus-Chriſt notre Sauveur, la vraie vigne dont le Pere eſt le vigneron,

inſtruiſant ſes diſciples & les autres fidéles en leurs perſonnes, leur dit : Si quelqu'un ne demeure pas en moi, il ſera jetté dehors comme un ſarment inutile, il ſechera & brûlera. Le Concile ſuivant la doctrine de ce ſouverain Docteur, & exécutant ſes préceptes, étant établi pour éteindre les héréſies, a procédé contre Jérôme de Prague maître-ès-arts laic ; parce qu'il eſt conſtant par les procédures faites contre lui, qu'il a tenu, affirmé & enſeigné quelques articles erronés & hérétiques, d'autres blaſphémaroires, d'autres ſcandaleux, d'autres ſéditieux, prêchés & enſeignés depuis long-tems par Viclef & Jean Hus. Le même Jérôme avoit approuvé la véritable Foi Catholique & Apoſtolique dans le même Concile, & avoit promis de ſubir toute ſorte de peines, s'il penſoit ou prêchoit quelque choſe de contraire, & avoit ſigné ſon abjuration & ſa profeſſion de Foi. Cependant, quoiqu'il eût rétracté toutes ſes erreurs, il n'a pas laiſſé de retourner comme un chien à ſon vomiſſement, afin de vomir le poiſon qu'il cachoit dans ſon ſein, en préſence de tout le Concile, qui lui a accordé une audience publique, dans laquelle il a dit & affirmé qu'il avoit ſouſcrit injuſtement à la ſentence du Concile touchant les erreurs de Viclef & de Jean Hus ; & qu'en approuvant ce jugement, il a menti & agi contre ſa conſcience ; aſſûrant qu'il n'avoit jamais vû ni lû aucune erreur dans les livres deſdits Jean Viclef & Jean Hus, qu'il avoit étudiés avec beaucoup de ſoin & d'attention : quoiqu'il ſoit conſtant qu'il y a dans ces livres beaucoup d'erreurs & d'héréſies. Le même Jérôme a néanmoins proteſté qu'il tenoit &

croioit le ſentiment de l'Egliſe touchant le Sacrement de l'autel, & la tranſſubſtantiation du pain dans le corps de Jeſus-Chriſt, & qu'il ajoûtoit plus de foi à Saint Auguſtin & aux autres Docteurs de l'Egliſe ſur cet article, qu'à Jean Vicleſ & à Jean Hus. Mais comme il eſt conſtant d'ailleurs que ledit Jérôme ſoutient les erreurs de ces deux hérétiques, qu'il en eſt le fauteur & le partiſan; pour ces cauſes, le Concile regardant Jerôme comme une branche pourrie, ſéche, & qui n'eſt point attachée au ſep de la vigne, le déclare hérétique, excommunié, anathématiſé & le reconnoît pour tel.

XXVII. Son ſupplice.

Cette ſentence fut unanimement approuvée par le Concile; & après qu'elle eut été prononcée, Jérôme de Prague fut livré au bras ſéculier. On différa ſon ſupplice de deux jours, afin qu'il eût du tems pour ſe préparer à la mort. Diverſes perſonnes, entre autres le Cardinal de Florence, eurent la liberté de le voir pour l'engager à ſe ſoumettre au Concile: mais ce fut inutilement. Jérôme ne voulut rien rétracter de ce qu'il avoit avancé. Il entendit gaiement répéter ſa ſentence, & vit ſans effroi l'appareil de ſon ſupplice. Il partit en récitant à haute voix le ſymbole, & chanta en chemin les litanies & une himne de la Vierge. Etant arrivé au lieu du ſupplice, qui étoit le même où Jean Hus avoit été exécuté, il fit une longue priere que les boutreaux interrompirent pour lui ôter ſes habits & l'attacher à un poteau. Quand il vit le bois autour de lui, il chanta une ſeconde fois le ſymbole des Apotres, & attendit la mort avec une intrépidité Stoïcienne. On alluma le feu, où furent jettés tous ſes

habits. Il mourut ainſi ſans donner aucune marque de répentir, & ſes cendres furent jettées dans le Rhin.

VIII.

XXVIII. Ravages des Huſſites en Boheme.

Le Concile aiant appris que les Huſſites commettoient de grands deſordres en Bohême, & qu'ils vouloient ſe ſéparer entiérement de la Communion des Catholiques, & ſe mettre en état de ſe procurer par la force, le libre exercice de toutes leurs pratiques, s'adreſſa à l'Empereur, qui étoit alors à Perpignan pour l'affaire de Benoît XIII. La lettre que le Concile lui écrivit portoit, que les Huſſites pilloient les égliſes, opprimoient le clergé, répandoient des écrits ſcandaleux contre les Décrets du Concile, communioient par-tout ſous les deux eſpéces, & révéroient Jean Hus & Jérôme de Prague comme des Saints & des Martyrs. En effet la nouvelle du ſupplice de Jérôme de Prague, avoit ranimé la fureur de ces hérétiques. Ils mettoient tout à feu & à ſang dans la Bohême, égorgeoint les Prêtres, pilloient & brûloient les Egliſes, & commettoient encore d'autres excès. Les plus habiles d'entre eux dreſſerent un formulaire, dans lequel ils ſoutenoient que le Pape n'avoit rien au-deſſus des autres Evêques, rejettoient le Purgatoire & la priere pour les morts, aboliſſoient les images, donnoient à tout le monde la liberté de prêcher, retranchoient la Confirmation & l'Extrême-Onction du nombre des Sacremens, traitoient la Confeſſion d'invention ridicule, ne vouloient point qu'on bâtît des Egliſes & des Oratoires, retranchoient les jeûnes, permettoient de travailler les jours de Dimanche, & établiſſoient comme abſolu-

Leur formulaire.

ment néceſſaire la Communion ſous les deux eſpéces. Les Huſſites ſignerent ce formulaire ; & aiant à leur téte Ziſca & Nicolas de Huſſinetz grand protecteur de Jean Hus, ils leverent une armée de quarante mille hommes, dans le deſſein de dépoſer Venceſlas qui ne leur étoit point aſſez favorable, & d'élire un Roi de leur parti. Ils auroient exécuté ce deſſein, & auroient peut-être même trempé leurs mains dans le ſang de Venceſlas, ſi un Prêtre nommé Corenda, ne les en eût détournes par un diſcours qu'il leur fit. Ce Prince abandonna Prague quelque tems après. & ſe retira dans un château, où il ne penſoit qu'à ſes plaiſirs, pendant que tout ſon Roiaume étoit en combuſtion, & qu'on y exerçoit impunement toute ſorte de violences & de brigandages.

XXIX. Le Pape & l'Empereur s'efforcent inutilement d'appaiſer les troubles de Boheme.

L'Empereur Sigiſmond écrivit en Bohéme pour ſe plaindre de ces deſordres ; mais il ne paroît pas que ſa lettre ait produit beaucoup d'effet. Les Huſſites continuerent toujours leurs violences, & ils ſéduiſoient un grand nombre de Catholiques. C'eſt ce qui détermina les Peres du Concile au commencement de l'année 1418, à dreſſer contre eux vingt-quatre articles, qui puſſent au moins arrêter le progrès d'un ſi grand mal. Le Pape Martin V donna auſſi peu de tems après une Bulle contre ces hérétiques. Le premier article de cette Bulle eſt remarquable. Le Pape ordonne que celui qui ſera ſuſpect, jurera qu'il croit tous les Conciles généraux, & en particulier le Concile de Conſtance repréſentant l'Egliſe univerſelle ; & que tout ce que ce dernier Concile a approuvé & condamné, doit être condamné & approuvé par tous les fidéles.

Ce Pape reconnoît donc la ſupériorité du Concile ſur les Papes, & oblige les fidéles de la croire ; puiſqu'elle fut clairement décidée par le Concile de Conſtance dans la cinquiéme Seſſion. Le Pape voiant que ſa Bulle n'appaiſoit point les troubles de la Bohême, écrivit une lettre aux Seigneurs de ce Roiaume, pour les engager à renoncer aux erreurs de Jean Hus, leur repréſentant les excès qui en étoient la ſuite, & les motifs qu'ils avoient de s'oppoſer de toutes leurs forces à ces deſordres. Le Pape envoia en même-tems en Bohême & en Hongrie un Cardinal en qualité de Légat, pour tâcher d'arrêter la fureur des hérétiques : mais le Légat ne pouvant réuſſir à appaiſer les troubles, écrivit au Pape & à l'Empereur, qu'il étoit déſormais inutile de parler & d'écrire contre ces hérétiques, & qu'il n'y avoit que les armes qui fuſſent capables de vaincre leur opiniâtreté.

XXX. Ziſca trompe Venceſlas par un artifice.

Vers ce même tems les Huſſites députerent Huſſinetz au Roi Venceſlas, pour le ſupplier de leur accorder un plus grand nombre d'égliſes, qu'il ne leur en avoit accordé, parce que leur nombre augmentoit tous les jours. Le Roi fut fort ſurpris & très-mécontent de cette propoſition ; & trois jours après il leur fit dire qu'il étoit bien intentionné pour eux, mais qu'il vouloit pour preuve de leur obéiſſanee, qu'ils apportaſſent leurs armes au Palais & qu'ils les miſſent bas en ſa préſence. Cet ordre du Roi les mit dans un grand embarras ; mais Ziſca les raſſura en leur diſant qu'il connoiſſoit le Roi beaucoup mieux qu'eux, qu'il falloit qu'ils ſe préſentaſſent devant le Roi avec leurs armes, qu'il ſe mettroit à leur tête, que le Roi prendroit tant de

plaiſir à les voir bien armés, qu'il leur laiſſeroit leurs armes. Ils ſuivirent ce conſeil, & Ziſca portant la parole dit au Roi, que les Huſſites s'étant aſſemblés en armes ſuivant le privilége de leur Nation, pour ſe garantir de leurs adverſaires, le Roi leur avoit donné ordre de le venir trouver, & que s'étant imaginés que c'étoit pour les envoier combattre ſes ennemis, ils étoient prêts à répandre juſqu'à la derniere goute de leur ſang en combattant contre eux, dès qu'ils les connoîtroient. Venceſlas trompé par ce diſcours artificieux, & charmé du courage & de la réſolution de Ziſca, les renvoia tranquillement chez eux avec leurs armes.

XXXI. Les Huſſites envoient des Députés au Concile de Bâle.

Venceſlas étant mort à la fin de 1417, les Huſſites oppoſerent Ziſca à l'Empereur Sigiſmond à qui appartenoit le Roiaume de Bohême. Ziſca aiant ramaſſé des troupes, & bâti une place forte qu'il nomma le Thabor, remporta pluſieurs victoires ſur Sigiſmond, & ſe rendit très-puiſſant dans toute la Bohême. Ziſca mourut en 1424, & alors la ſecte des Huſſites ſe diviſa en deux partis, dont l'un porta le nom de Thaborites, parce qu'ils avoient d'abord tenu leurs aſſemblées dans la citadelle du Thabor : l'autre prit celui d'Orphelins. Quoiqu'ils ne s'accordaſſent pas ſur pluſieurs articles, ils étoient unis dans leur haine contre l'Egliſe Romaine, & dans les guerres qu'ils faiſoient aux Catholiques. Ils défirent deux fois leurs armées conduites par le Cardinal Julien. Le Pape & l'Empereur voiant qu'il n'étoit pas poſſible de les réduire par la force, voulurent eſſaier de les faire rentrer dans leur devoir, en les invitant au Concile de Bâle. L'Empereur leur en écri-

vit, & le Concile leur envoia des Députés pour les inviter d'y venir, en leur promettant une entiere liberté. Les Orphelins & le peuple ne vouloient point qu'on y allât, alléguant l'exemple de Jean Hus & de Jérôme de Prague. Mais la Nobleſſe jugea qu'il étoit plus à propos d'y envoier des Députés, eſpérant que cette démarche pourroit rétablir la paix dans la Bohême. Le Concile leur accorda un ſauf-conduit très-ample ; & ils y envoierent une députation ſolemnelle de trois cens perſonnes, à la tête deſquelles étoit Procope fameux Capitaine. Les Bohémiens réduiſirent leurs prétentions à quatre chefs. Le premier, que l'Euchariſtie fût adminiſtrée aux laïcs ſous les deux eſpéces. Le ſecond, que la parole de Dieu pût être librement prêchée par tous les Prêtres. Le troiſiéme, que les Eccléſiaſtiques n'euſſent plus de biens temporels. Le quatriéme, que les crimes publics fuſſent punis par les Magiſtrats.

XXXII. Diſpute entre les Catholiques & les Huſſites.

Ils déclarerent par une lettre publique, qu'ils ne ſoutenoient que ces quatre articles, qu'ils étoient prêts de défendre, & chargerent leurs Députés au Concile de ne s'en point départir. Quand ils y furent arrivés, le Cardinal Julien leur fit un beau diſcours ſur les avantages de la paix, & les exhorta à ſe ſoumettre au jugement de l'Egliſe. Ils répondirent qu'ils ne ſouhaitoient rien tant que la paix, qu'ils n'avoient jamais mépriſé l'Egliſe ni les Conciles : mais que le Concile de Conſtance les avoit condamnés injuſtement & ſans les avoir entendus ; qu'ils ne ſoutenoient rien qui ne fût fondé ſur l'Evangile ; qu'ils étoient venus pour rendre raiſon de leur doctrine, qu'ils demandoient d'être entendus publique-

ment, & que les laïcs euſſent permiſſion de parler comme les Eccléſiaſtiques. Ils propoſerent enſuite les quatre articles auſquels ils s'arrêtoient, & choiſirent quatre perſonnes pour les ſoutenir. Les Théologiens du Concile leur répondirent fort au long: mais les Députés de Bohéme perſiſterent dans leurs ſentimens, & ſe retirerent du Concile. Cette diſpute dura cinquante jours.

XXXIII. Accommodement entre le concile & les Bohemiens.

Le Concile envoia avec eux à Prague des Députés pour voir ſi on ne pourroit pas en venir à quelque accommodement. Ils négocierent avec la Nobleſſe: ce qui la rendit ſuſpecte aux Thaborites & aux Orphelins. La Nobleſſe de ſon côté réſolut de ſecouer le joug de Procope & des Thaborites. Elle lui fit la guerre, & choiſit pour chef Alſcion de Rizembourg. Les Thaborites & les Orphelins furent défaits dans une grande bataille, & Procope fut tué. Alors l'Empereur Sigiſmond fut reconnu pour Roi de Bohéme, & les Députés du Concile firent avec les Bohémiens un Traité, par lequel on convint que les Bohémiens & les Moraves ſe réuniroient à l'Egliſe, & ſe conformeroient en tout à ſes uſages, à l'exception de la Communion ſous les deux eſpéces, que pourroient conſerver ceux qui avoient coûtume de communier ainſi. Le Traité portoit auſſi que le Concile régleroit par une loi générale ce qu'il jugeroit le plus à propos pour l'utilité des fideles: que ſi les Bohémiens perſiſtoient enſuite à vouloir communier ſous les deux eſpéces, ils enverroient une Ambaſſade au Concile, qui laiſſeroit la liberté aux Prêtres de Bohéme & de Moravie de communier ſous les deux eſpéces ceux qui la ſouhaiteroient, en avertiſſant publique-

ment le peuple que Jeſus-Chriſt eſt tout entier ſous chaque eſpéce. On promit à Roqueſane, un des chefs des Huſſites, qu'il ſeroit nommé à l'Archevêché de Prague, & l'Empereur écrivit de ſa prore main une lettre au Pape pour le lui recommander. Ce Prince convint auſſi de laiſſer les biens des Egliſes à ceux des Bohémiens qui en étoient en poſſeſſion, juſqu'à ce qu'on les retirât pour une certaine ſomme que l'on donneroit. Les Bohémiens de leur côté conſentirent au retour des Religieux & des autres exilés, à condition néanmoins que l'on ne rétabliroit point les monaſteres qui avoient été démolis. On laiſſa la diſpoſition des Egliſes de Bohême au Pape, & on donna ſix ans aux Orphélins & aux Thaborites pour ſe réſoudre à accepter ce Traité, qui fut conclu en 1436 à Iglave, & ratifié enſuite à Ratisbonne. La Religion fut redevable de cet accommodement à Philbert de Monjay Evêque de Coutances & à un autre Député du Concile. Ainſi finirent les guerres civiles de Religion cauſées par l'héréſie de Jean Hus, qui avoient ravagé pendant vingt-deux ans le Roiaume de Bohême, les Provinces qui en dépendoient, & les meilleurs païs du Nord.

IX.

XXXIV. Décret du Concile de Bâle ſur la communion ſous les deux eſpéces.

Au mois de Décembre de l'année ſuivante 1437, le Concile de Bâle fit un Décret touchant la Communion ſous les deux eſpéces, dans lequel il déclare que ceux qui communient & ne conſacrent pas, ne ſont point obligés par un précepte divin de recevoir l'Euchariſtie ſous les deux eſpéces: Que ſoit que l'on communie ſous une ſeule eſpéce, ou ſous les deux, la communion eſt utile à ceux qui

la reçoivent dignement: Que Jeſus-Chriſt eſt tout entier ſous chaque eſpéce : Que la coûtume de communier les laïcs ſous une eſpéce, doit paſſer pour une loi : & qu'il n'eſt permis à perſonne de la condamner ou de la changer ſans l'autorité de l'Egliſe.

Les Huſſites rompent le Traité fait avec les catholiques.

Ce décret du Concile n'accommodoit pas les Huſſites, parce qu'en décidant que la Communion ſous les deux eſpéces n'eſt point néceſſaire au ſalut, il leur ôtoit le prétexte du ſchiſme, qu'ils étoient réſolus de continuer. C'eſt pourquoi ils firent de nouvelles demandes aux Peres de Bâle; & n'aiant pû rien obtenir, ils prirent le parti d'attaquer le Traité qu'ils avoient fait avec l'Evêque de Coutance, prétendant qu'il n'étoit fondé que ſur une promeſſe verbale, & que par conſéquent il étoit nul; & ſur cet unique fondement ils revinrent à la profeſſion de toutes les erreurs de Viclef & de Jean Hus. Ils avoient pour chef Roqueſane, qui, n'aiant pû obtenir à Rome des Bulles pour l'Archevêché de Prague, s'empara de ce Siége malgré l'oppoſition des Catholiques. En 1458 le Roi Pogebrac aſſiégea les Thaborites dans la ville de Thabor, & après un an de réſiſtance la ville fut emportée d'aſſaut. Pogebrac les fit tous mourir, ſans qu'il s'en échappât un ſeul. Il ne reſta donc plus que les Huſſites Calixtins. On les nomma ainſi dans le tems de leur ſéparation d'avec les Thaborites, parce qu'alors ils ſe bornoient à ſoutenir la néceſſité de la Coupe, ou du Calice. Ils y étoient tellement attachés, qu'ils firent peindre des Coupes dans leurs maiſons & ſur leurs enſeignes de guerre. Il ſe forma bientôt entre eux une nouvelle ſecte, qui accuſoit les autres de ne point s'éloigner aſſez des prati-

ques & de la doctrine de l'Égliſe Romaine. Elle fut d'abord compoſée d'artiſans, qui avoient à leur tête un cordonnier. Quoiqu'il n'eût jamais étudié, il leur dreſſa un corps de doctrine, que l'on appella de ſon noms *les Formes de Kelefiski.* Ils ſe choiſirent l'an 1467 pour Paſteur Matthias Convalde, laïc & ignorant, & ſe ſeparerent alors publiquement des Calixtins. Pendant cent ans ils eurent la témérité de rebaptiſer tous ceux qui venoient à eux. Ils regardoient Jean Hus comme leur apôtre, & célebroient la fête de ſon prétendu martyre. Néanmoins ils rejettoient la Meſſe, que Jean Hus avoit toujours dite. Ils n'eurent pas beaucoup de difficulté à s'unir dans la ſuite aux Luthériens & aux Zuingliens, comme nous le verrons dans l'hiſtoire du ſeiziéme ſiécle. On les nomme à préſent les Freres de Bohême.

X.

XXXV. Erreurs de Jean Petit. Elles ſont condamnées par l'Evêque de Paris, & enſuite par le Concile de Conſtance.

Jean Petit, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, oſa, comme nous avons déja eu occaſion de le dire ailleurs, ſe charger de juſtifier l'action de Jean Duc de Bourgogne qui avoit fait aſſaſſiner le Duc d'Orléans, & publia ſur ce ſujet un Mémoire qui avoit pour titre : *Juſtification du Duc de Bourgogne*, dans lequel il avoit la témérité de ſoutenir entre autres erreurs, qu'il eſt permis de tuer les tyrans, & que ceux qui le font, non-ſeulement ne méritent aucune peine, mais même doivent être récompenſés. Le grand crédit du Duc de Bourgogne le mit à couvert pendant quelque tems ; mais il fut enfin condamné à la pourſuite de Gerſon, avec les qualifications les plus fortes par une Sentence de l'Evêque de Paris, après que l'affaire eut été examinée

dans une Aſſemblée qui dura pluſieurs ſéances, & qui étoit compoſée de quelques Evêques, de pluſieurs Abbés & d'un grand nombre de Docteurs des plus célébres. Le Roi confirma cette Sentence, & la fit enregiſtrer par les Parlemens.

Le Duc de Bourgogne en appella au Pape Jean XXIII, qui nomma trois Cardinaux pour examiner la Sentence de l'Evêque de Paris. Ils la déclarerent nulle; mais Gerſon porta cette affaire au Concile de Conſtance. Le Duc de Bourgogne lui écrivit à ce ſujet, & fit tous ſes efforts pour empêcher l'examen du livre de Jean Petit, ou du moins ſa condamnation. Le Concile nomma des Députés pour examiner l'affaire; & après qu'elle eut été agitée de part & d'autre dans des conferences, elle fut terminée dans la quinziéme ſeſſion par la déciſion du Concile. La Propoſition de Jean Petit, qu'il eſt permis & même méritoire à un vaſſal ou à un ſujet de tuer un tyran, même clandeſtinement, par des embûches ſecrétes, par flatteries ou par careſſes, nonobſtant toute promeſſe, ſerment & confédération faite avec lui, & ſans attendre la Sentence ou l'ordre de qui que ce ſoit, fut condamnée comme hérétique, ſcandaleuſe, ſéditieuſe, comme autoriſant les fourberies, les menſonges, les trahiſons & les parjures. On ne nomma point l'auteur, mais on déclara hérétiques tous ceux qui ſoutiendroient avec obſtination cette doctrine, & on ordonna que comme tels ils fuſſent punis ſuivant les Canons & les loix de l'Egliſe. On épargna ainſi la perſonne de Jean Petit, à cauſe du crédit du Duc de Bourgogne qui s'intéreſſoit vivement pour lui, & malgré les fortes inſtances de l'Empereur

du Roi de France, & de l'Univerſité de Paris, au nom de laquelle Gerſon agiſſoit avec beaucoup de zéle, pour faire condamner l'auteur d'une doctrine ſi ſéditieuſe & ſi damnable. Jean Petit avoit avancé pluſieurs autres propoſitions, qui furent condamnées par la Sentence de l'Evêque de Paris. Mais à Conſtance on crut devoir ſe reduire à celle que nous venons de rapporter, comme étant la plus mauvaiſe & la plus dangereuſe.

XI.

XXXVI. Condamnation d'un grand nombre de propoſitions erronées.

La Faculté de Théologie de Paris cenſura dans le quinziéme ſiécle un grand nombre de propoſitions erronées. En 1498 elle en condamna cinq avancées par Jean Gorel Frere Mineur, qui prétendoit que les Religieux avoient plus de droit de prêcher & d'adminiſtrer les Sacremens que les Curés. L'an 1426 la même Faculté condamna ceux qui violoient la ſainteté du Dimanche. Elle fit dreſſer par Gilles Charlier un écrit ſolide, dans lequel elle établit des principes certains touchant la célébration du Dimanche, & décida. 1. Que l'homme eſt obligé de conſacrer un certain tems, pour l'emploier uniquement à adorer Dieu & à s'occuper de ſon ſalut. 2. Que dans l'ancienne loi ce tems étoit le jour du Sabbat. 3. Que l'obligation de célébrer le Sabbat n'étoit pas fondé ſur une loi purement poſitive, mais auſſi ſur la loi naturelle. 4. Que l'obſervation du Dimanche dans la nouvelle loi a ſuccédé à celle du Sabbat. 5. Que l'on doit s'abſtenir les Dimanches & les Fêtes de toutes les œuvres ſerviles. On en diſtingue de pluſieurs ſortes. Ce ſont toutes les actions qui empêchent qu'on ne s'occupe uniquement du ſervice de Dieu. Le péché eſt la plus ſervile

de toutes les œuvres : il eſt defendu en tout tems, mais plus ſévérement encore en ces jours qui ſont particuliérement conſacrés à Dieu. 6. Que la tranſgreſſion de ce precepte rend très-criminel.

XXXVII. Erreurs de Sarrazin.

L'an 1429 Jean Sarrazin de l'Ordre des Freres Prêcheurs fut accuſé d'avoir avancé dans une thèſe, des propoſitions fauſſes ſur la juriſdiction eccléſiaſtique. La Faculté l'obligea de les rétracter publiquement ; & de faire profeſſion de croire, que la puiſſance du Pape n'eſt pas la ſeule qui ſoit de droit divin ; que Jeſus-Chriſt a établi d'autres Puiſſances que celle du Pape, que ces Puiſſances ſont de droit divin, & inſtituées immédiatement par Jeſus Chriſt : Que le texte de l'Evangile & les Ecrits des Apôtres enſeignent expreſſément que Jeſus-Chriſt en envoiant ſes Apôtres & les (ſoixante-douze) diſciples, leur a donné une autorité de juriſdiction.

XXXVIII. Les Mendians attaquent les droits des Curés.

Un Religieux de l'Ordre des Freres Mineurs aiant avancé dans le Diocèſe de Tournai en 1448 pluſieurs propoſitions contraires aux droits des Curés, les grands Vicaires de l'Evêque firent dreſſer un Ecrit pour les réfuter. Un autre Religieux du même Ordre aiant prêché à Rouen contre les droits des Curés, le Promoteur du Diocèſe fit informer contre lui. L'affaire fut portée à l'Univerſité de Paris : le Religieux comparut dans une aſſemblée ; & n'aiant pas voulu ſe rétracter, il fut réſolu qu'on lui refuſeroit le degré de Licentié.

L'an 1456, cette queſtion ſe renouvella avec chaleur dans l'Univerſité, à l'occaſion d'une Bulle que les Mendians avoient obtenue du Pape Nicolas V, qui leur donnoit permiſſion de confeſſer malgré les Curés. L'Univerſité

appella de cette Bulle, & chaſſa de ſon corps ceux des Mendians qui ne voulurent point la rejetter. Les Mendians ſe plaignirent au Pape Calixte de la maniere dont l'Univerſité les avoit traités, & ils obtinrent de lui une autre Bulle qui confirmoit celle de Nicolas V, & caſſoit tout ce que l'Univerſité avoit fait contre eux. Malgré cette nouvelle Conſtitution, l'Univerſité demeura ferme, & les Mendians furent obligés de chercher de voies d'accommodement. L'Archevêque de Reims, l'Evêque de Paris, & le Parlement en prirent connoiſſance. On propoſa à l'Univerſité divers moiens, qu'elle rejetta : & tout ce qu'on put obtenir d'elle, fut que les Mendians remettroient l'examen de cette Bulle au futur Concile, & que cependant ils s'en tiendroient à la définition du Concile de Latran & aux ſentimens de l'Egliſe Gallicane. Les Mendians ne voulurent point ſe ſoumettre à cette condition. Mais quelque tems après, le Pape Calixte aiant révoqué ſa Bulle, qui avoit été cauſe de ces troubles, les Mendians rentrerent dans leur devoir, afin d'être rétablis dans l'Univerſité.

XII.

XXXIX. Erreurs de Jean d'Angeli.

Au commencement de l'an 1483, le Chapitre de l'Egliſe de Tournai envoia à la Faculté de Théologie de Paris quatorze propoſitions, avancées par Jean d'Angeli Frere Mineur, dans les ſermons qu'il avoit prêchés le Carême de l'année précédente. La Faculté après les avoir examinées, les condamna en les qualifiant chacune en particulier. En voici quelques-unes. Les Freres Mineurs préſentés à l'Evêque & admis, ſont les propres Prêtres & les vrais Curés, & mieux que les Prêtres des

Paroiſſes, qui ne tiennent leur pouvoir que de l'Evêque, au lieu que les Religieux l'ont obtenu du Pape. Cette propoſition fut condamnée comme ſcandaleuſe, erronée dans la Foi, & tendante à détruire l'Ordre hiérarchique. Le Pape pourroit détruire tout le Droit Canonique & en faire un nouveau. Celle-ci fut déclarée ſcandaleuſe, blaſphématoire, erronée & notoirement hérétique. Les ames qui ſont en Purgatoire, ſont de la juriſdiction du Pape; & s'il vouloit, il pourroit vuider tout le Purgatoire. Cette propoſition fut cenſurée comme ſcandaleuſe.

XL. Cenſure des propoſitions de Jean Marchand.

Un autre Frere Mineur nommé Jean Marchand, prêchant à Beſançon en 1486, avança un grand nombre de propoſitions ridicules & impertinentes touchant les prérogatives de Saint François. La Faculté de Théologie de Paris qualifia & cenſura la même année douze de ces propoſitions. La premiere portoit: Que Lucifer, le premier des Anges, aiant laiſſé ſa place vacante & très-bien ornée, elle avoit été réſervée à S. François ſeul: parce que, comme Lucifer en avoit été chaſſé à cauſe de ſon orgueil, elle avoit été juſtement accordée à Saint François; ne s'étant point encore trouvé aucun Saint ſur la terre, qui eût autant d'humilité que lui. Ce Prédicateur extravagant ajoûtoit: Si quelqu'un ne veut pas me croire, qu'il y aille voir. La ſeconde propoſition étoit: Que Saint François eſt ſemblable à Jeſus-Chriſt en quarante manieres. Parmi les autres propoſitions, il y en a pluſieurs qui contiennent des erreurs & des fables ridicules ſur les Stigmates de S. François. La onziéme propoſition diſoit: Que Saint François deſcend tous les ans dans le Purgatoire le jour de ſa fête, & qu'il

en délivre tous ceux de ſon Ordre, Religieux, Religieuſes, en un mot tous ceux & celles qui portent ſon habit, & les emmene en Paradis; comme l'ame de Jeſus-Chriſt eſt deſcendue aux enfers, & a emmené avec elle le troiſiéme jour les ames des anciens Peres. Dans la cenſure de cette propoſition, la Faculté de Théologie dit entre autres choſes, que c'étoit par intérêt & pour tromper le peuple qu'elle avoit été prêchée par le Cordelier.

XLI. Erreurs de Laillier.

Pendant qu'il y avoit des Prédicateurs qui prétendoient ainſi honorer les Saints par une dévotion ſuperſtitieuſe, il s'en trouvoit d'autres qui donnoient dans un excès oppoſé. Celui dont les erreurs firent plus de bruit, fut un nommé Laillier, Licentié en Théologie de la Faculté de Paris, qui en ſoutenant ſa Sorbonique avança pluſieurs propoſitions contre les loix & l'autorité de l'Egliſe. La Faculté condamna également ces deux extrêmités, & ne s'oppoſa pas avec moins de fermeté aux erreurs de Laillier, qu'à celles du Frere Mineur dont nous venons de parler. Entre les propoſitions avancées par Laillier, elle en choiſit neuf, qu'elle cenſura en donnant à chacune en particulier les qualifications convenables. Nous en rapporterons ici quelques-unes. 1. Vous devez obſerver les Commandemens de Dieu & des Apôtres, mais à l'égard de ceux des Evêques, tout autant que paille, (c'eſt-à-dire, vous ne devez en tenir aucun compte.) Ils ont détruit l'Egliſe par leurs rêveries. 2. Quelques-uns font l'éloge d'un Saint, comme s'il étoit au lieu d'où Lucifer eſt tombé: ces Prédicateurs gâtent tout; & depuis qu'on les a établis, jamais l'Egliſe de Dieu ne proſperera. 4. Ils feront tant, que quand la ma-

tiere ſera bien diſcutée, on trouvera que celui qu'ils eſtiment Saint, n'eſt pas au lieu où étoit, mais où eſt actuellement Lucifer, & en ſa poſſeſſion dans les enfers. 5. Si un Prêtre s'étoit marié clandeſtinement & venoit à moi à confeſſe, je ne lui impoſerois pas de pénitence. 6. Les Prêtres ne pécheroient point s'ils ſe marioient, comme les Prêtres de l'Egliſe Grecque ne péchent point en ſe mariant. 7. Je donnerai deux blancs (dix deniers) à celui qui me produira aucun paſſage de l'Ecriture, qui diſe que nous ſommes obligés de jeûner le Carême. 8. Depuis S. Silveſtre, l'Egliſe Romaine n'eſt plus l'Egliſe de Jeſus-Chriſt, mais l'Egliſe de Céſar & de l'argent. Outre ces neuf propoſitions enſeignées de vive voix par Laillier, la Faculté en cenſura encore une autre qu'il avoit miſe dans ſa thèſe, & où il diſoit qu'un ſimple Prêtre peut conférer les Ordres auſſi bien que le Pape & les Evêques. Il paroît que Laillier avoit auſſi débité ſes erreurs dans des ſermons qu'il avoit prêchés à Paris. La Faculté aiant refuſé à ce téméraire le bonnet de Docteur, il s'adreſſa au Parlement, qui renvoia l'affaire à l'Evêque de Paris, afin qu'il l'inſtruisît & la jugeât conjointement avec l'Inquiſiteur & quatre Docteurs Députés de la Faculté. Laillier s'efforça de juſtifier quelques-unes de ſes propoſitions par un Ecrit qui fut lui-même cenſuré par la Faculté. Enfin l'Evêque de Paris l'obligea de ſe rétracter publiquement à Notre-Dame le jour de Saint Pierre & Saint Paul, & en conſéquence lui donna l'abſolution des cenſures qu'il avoit encourues. Mais la Faculté refuſa conſtamment de l'élever au Doctorat; & comme l'Evêque de Paris vou-

loit l'y forcer, elle en appella à qui il appartiendroit. Le Pape Innocent VIII informé de cette diviſion entre l'Evêque de Paris & la Faculté de Théologie, ſe ſaiſit de cette affaire, & envoia deux Bulles contre Laillier. Dans l'une il lui interdit la prédication, & commet l'examen du procès, à Jean Coſſart Inquiſiteur, à l'Archevêque de Sens & à l'Evêque de Meaux. Par l'autre Bulle, qui eſt adreſſée à la Faculté, le Pape loue ſon zéle, & approuve ce qu'elle a fait contre Laillier, caſſe & annulle le jugement de l'Evêque de Paris. C'eſt tout ce que l'on ſait de cette affaire, & l'on ignore quelles en furent les ſuites. Enfin il faut mettre parmi ceux qui ſe ſont égarés dans le quinziéme ſiécle, Pierre d'Oſma Profeſſeur de Théologie à Salamanque, qui publia un livre dans lequel il ſoutenoit que la confeſſion n'étoit qu'une invention humaine ; que les péchés mortels étoient effacés par la ſeule contrition, ſans rapport aux clefs de l'Egliſe. Que la confeſſion des péchés en particulier & quant à l'eſpéce, n'eſt point de droit divin, mais ſeulement fondée ſur une ſtatut de l'Egliſe univerſelle. Qu'on ne doit point ſe confeſſer des mauvaiſes penſées, (conſenties) & qu'elles ſont effacées par l'averſion qu'on en a ſans rapport à la confeſſion. Que la confeſſion doit ſe faire des péchés ſécrets, & non de ceux qui ſont connus. Qu'il ne faut point donner l'abſolution aux pénitens avant qu'ils aient accompli la ſatisfaction qui leur a été enjointe. Ces erreurs furent condamnées par l'Archevêque de Toléde, & enſuite par Sixte IV.

XIII.

XLII. Décret de la

Ce fut vers la fin de ce même ſiécle, c'eſt-à-dire, le vingt-troiſiéme d'Août 1497, que la

la Faculté de Théologie de Paris publia ſon fameux Décret dreſſé l'année précédente, touchant l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, dans lequel elle s'engage par ſerment à ſoutenir que la Sainte Vierge a été préſervée du péché originel, & à n'admettre dans ſon corps que ceux qui feroient ce ſerment; & déclare qu'elle privera de tout honneur, & chaſſera tous ceux qui ſoutiendront un ſentiment contraire, qu'elle juge faux, impie & erroné. Voilà des qualifications bien fortes à l'égard d'un article qui certainement n'appartient point à la Foi. On peut dire la même choſe au ſujet d'une propoſition avancée par un Dominicain, que la Faculté cenſura dans la même aſſemblée & qualifia très-durement. Voici cette propoſition. Nous ne ſommes pas obligés de croire ſous peine de péché mortel, que la Vierge ait été enlevée au Ciel en corps & en ame, parce que ce n'eſt pas un article de Foi. La Faculté décida que cette propoſition étoit téméraire, ſcandaleuſe, impie, propre à diminuer la dévotion du peuple envers la Vierge, fauſſe & hérétique. C'étoit, comme on le voit, donner l'Aſſomption de la Sainte Vierge en corps & en ame, comme une vérité de Foi. Il eſt bon de remarquer que les Docteurs qui qualifierent ainſi cette propoſition, ſont les mêmes qui ont dreſſé le fameux Décret touchant l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge. Cette cenſure de la propoſition du Dominicain fit du bruit, & l'on trouva qu'il y avoit de l'excès dans les qualifications. C'eſt ce qui arrivera toujours dans l'égliſe, lorſque l'on entreprendra d'y introduire de nouveaux articles de Foi.

Faculté de Théologie de Paris ſur l'immaculée conception.

Cenſure de quelques propoſitions.

ARTICLE XV.

Conciles & Diſcipline.

I.

1, Réglemens touchant les élections.

LE Concile de Bâle régla la maniere dont ſe devoient faire les élections, & il ordonna qu'elles ſeroient entiérement libres. Il caſſa & déclara nulles toutes les graces expectatives, mandats, & autres réſerves des bénéfices que les Papes avoient coûtume d'appliquer à leur profit. Ces réſerves des bénéfices avoient de très-fâcheuſes ſuites. Il arrivoit ſouvent que ceux en faveur deſquels elles étoient faites, s'ennuiant de ce que les poſſeſſeurs de ces bénéfices vivoient trop long-tems, cherchoient les moiens de les perdre, ou entretenoient dans leur cœur un déſir ſecret de leur mort. Il y avoit auſſi très-rarement des bénéfices vacans, parce que les Papes les rempliſſoient, même avant la mort des poſſeſſeurs. Il eſt vrai, dit M. Fleuri, que le troiſiéme Concile de Latran, tenu par Alexandre III en 1179, avoit défendu en général de prévenir la vacance des bénéfices, parce que c'eſt comme diſpoſer de la ſucceſſion d'un vivant, & donner occaſion de ſouhaiter ſa mort. Mais la Cour de Rome, ajoûte cet Auteur, prétend que le Pape eſt au-deſſus de tous les Canons. On inventa donc deux manieres de pourvoir aux bénéfices par avance, l'expectative & la réſerve; & c'eſt ce que le Concile de Bâle condamna.

ce que c'étoit que les réſerves & les expectatives.

Inſtitution au droit Eccleſ. part. 2. c. 15.

Nous avons déja dit que l'expectative étoit une aſſurance que le Pape donnoit à un clerc, d'obtenir une prébende, par exemple dans

une telle cathédrale, quand cette prébende viendroit à vacquer : ce qui s'étoit introduit par dégrés. Au commencement ce n'étoit que de ſimples recommandations, que le Pape faiſoit aux Prélats en faveur des clercs qui avoient été à Rome, ou qui avoient rendu quelque ſervice à l'égliſe. Comme les Prélats y déféroient ſouvent par reſpect pour le Saint Siége, elles devinrent trop fréquentes, & furent quelquefois négligées. On changea les prieres en commandemens : aux premieres lettres que l'on nommoit monitoires, on en ajoûta de préceptoires ; & enfin l'on y joignit des lettres exécutoires, portant attribution de juriſdiction à un commiſſaire, pour contraindre l'Ordinaire à exécuter ce que le Pape avoit accordé, & conférer le bénéfice à ſon refus. Cette contrainte alloit juſqu'à l'excommunication. Cette étrange procédure étoit en uſage dès le douziéme ſiécle.

La réſerve proprement dite étoit une déclaration, par laquelle le Pape prétendoit pourvoir à telle cathédrale, telle dignité, ou tel autre bénéfice quand il viendroit à vacquer, avec défenſe au Chapitre de procéder à l'élection, ou à l'Ordinaire de conferer. De ces réſerves ſpéciales on paſſa aux générales, & Jean XXII vers le commencement du quatorziéme ſiécle, par ſa premiere régle de Chancellerie réſerva toutes les cathédrales de la chrétienté. Les Conciles de Piſe, de Conſtance & de Bâle y mirent des bornes, défendant les réſerves tant générales que particulieres, & conſervant ſeulement quelques expectatives. Ce droit paſſa du Concile de Bâle à la Pragmatique, & de la Pragmatique au Concordat. Le nom de réſerves, y eſt pris

généralement pour toute ſorte de graces anticipées. Enfin le Concile de Trente les a toutes abolies. Les Peres de Bâle excepterent les réſerves compriſes dans le corps de Droit : ce que l'uſage a réduit à la vacance *in Curia* (en Cour de Rome), qui ſe trouve établie dès le tems d'Innocent III. Le Pape en conſéquence a ſeul la collation des bénéfices dont les titulaires meurent au lieu où il tient ſa cour, ou à deux journées aux environs.

II.

Il s'eſt tenu peu de Conciles provinciaux & nationaux dans le quinziéme ſiécle, l'égliſe étant diviſée par les ſchiſmes, & toujours dans l'attente des Conciles généraux. Voici les plus remarquables.

II. Concile d'Oxford *An.* 1408.

Thomas Arondél Archevêque de Cantorberi tint un Concile provincial à Oxford en 1408. On y fit treize réglemens pour arrêter le progrès des erreurs de Viclef. Aucun Eccléſiaſtique ſéculier ou régulier ne prêchera publiquement la parole de Dieu, qu'il n'ait été examiné & approuvé par l'Evêque Diocéſain. Les prédicateurs prêcheront d'une maniere propre à édifier leur auditoire, ſans s'emporter contre le déréglement du Clergé. L'on n'enſeignera rien ſur les Sacremens ou ſur la foi, qui ne ſoit conforme à la doctrine de l'égliſe. On ne publiera point de livre qui ne ſoit approuvé par les Univerſités d'Oxford ou de Cantbrige, ou par douze Docteurs choiſis par l'Evêque. On ne ſouffrira point de traduction de l'Ecriture en langue vulgaire, qui ne ſoit approuvée par l'Ordinaire. On ne combattra pas les points de doctrine décidés par l'égliſe, ni l'autorité des Décretales & des Réglemens ſynodaux. Les principaux des

Colléges auront ſoin de s'informer de la vie & des mœurs de leurs écoliers, & de punir ceux qui ſeront convaincus d'héréſie.

III.

III. Concile de Saltzbourg. *An.* 1420.

En 1420 Eberhard, Archevêque de Saltzbourg en Allemagne tint un Concile, pour rétablir la diſcipline qui avoit été preſque anéantie pendant le ſchiſme. On y confirma tous les Statuts que les Légats du Saint Siége avoient faits, auſſi-bien que les prédéceſſeurs d'Eberhard. On publia trente-quatre articles, dont voici les plus importans. C'eſt une erreur d'enſeigner qu'un Prêtre ou Curé qui eſt en péché mortel, ne peut abſoudre ni conſacrer. L'on tiendra des Synodes provinciaux & diocéſains, comme il eſt ordonné par les anciens Canons. Ceux qui ne ſont pas nés de légime mariage, ne pourront être admis aux Ordres ſacrés. Les juges inférieurs n'empêcheront pas l'appel aux juges ſupérieurs. On ne prononcera pas légérement une ſentence d'interdit. Ce Concile régle les devoirs des Evêques dans leurs viſites, renouvelle les Canons touchant la modeſtie que les Eccléſiaſtiques doivent garder dans leurs habits & tout leur extérieur, & défend aux Religieux Evêques de quitter leur habit de religieux. Les Clercs, avant que de prendre poſſeſſion d'un bénéfice, jureront devant l'Evêque qu'ils n'ont point commis de ſimonie pour l'avoir. Les patrons collateurs des bénéfices n'en retiendront rien, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être. A la mort d'un Archevêque, on fera un ſervice pour lui dans tous les Evêchés de ſes Suffragans : & quand un Evêque ſera mort, on en fera un dans toutes les égliſes du Diocèſe. Les Prêtres ne donneront point de repas le

jour de leur premiere Meſſe. Les Curés auront ſoin d'apprendre à leurs paroiſſiens la forme du Baptême. On publiera trois fois l'année dans les cathédrales & collégiales les décrets du Concile de Conſtance contre les ſimoniaques. Le dernier article de ce Concile eſt contre le luxe & les parures des femmes.

Après ces articles on trouve dans les actes de ce même Concile un grand nombre de Statuts touchant la diſcipline, dont nous ne rapporterons que les plus remarquables. Les clercs ne doivent point ſe trouver dans des cabarets, ni manger chez des laïcs. Il ne leur eſt pas permis d'aller à la chaſſe, ni de jouer à aucun jeu de hazard. On doit obliger les Prêtres à obſerver les Statuts provinciaux & ſynodaux, & à s'habiller très-modeſtement. Les Sacremens doivent être adminiſtrés gratuitement, & on ne doit rien exiger pour les ſépultures. On doit interdire l'entrée de l'égliſe aux adultéres & aux pécheurs ſcandaleux. Les mariages clandeſtins ſont ſévérement défendus. Le Curé doit inſtruire le peuple de l'affinité ſpirituelle que l'on contracte dans les Sacremens de Baptême & de confirmation. On lira deux fois l'année aux peuples les Statuts ſynodaux. Il y a enſuite pluſieurs Statuts contre les uſuriers, & le Concile établit contre eux des peines rigoureuſes. On doit refuſer la communion aux femmes vêtues d'une maniere immodeſte. On ne doit charger les Eccléſiaſtiques d'aucun impôt.

IV.

IV. Concile de Cologne. *An.* 1423.

Thierri Archevêque de Cologne & Chancelier de l'Empire en Italie, tint un Concile en 1423, où l'on fit onze réglemens. Le premier regarde les clercs incontinens, qu'on

dépoſe de leur Ordre, ſi neuf jours après avoir été avertis ils ne ceſſent point de mener une vie ſcandaleuſe. Un autre réglement défend ſous peine d'excommunication d'abolir les coûtumes introduites par la piété des fidéles, de faire célébrer la meſſe pour un mort le ſeptiéme ou le trentiéme jour de ſa mort, d'offrir du pain, de la viande, du poiſſon, du fromage, du vin ou de la bierre, des cierges, ou de l'argent. Il eſt ordonné de ne nommer que des Prétres pour prêcher dans les paroiſſes & annoncer les indulgences. Il eſt expreſſément défendu aux Chanoines & aux autres Clercs, ſous peine d'être privés pendant huit jours de leurs diſtributions, de cauſer pendant que l'on célébre l'Office divin, & de ſe promener dans l'égliſe. Les Curés ne pourront prendre des mendians pour Vicaires, quand ils peuvent en avoir d'autres. Le neuviéme réglement regarde les héréſies de Viclef & de Jean Hus, contre leſquelles le Concile s'éleve fortement. Le dixiéme ordonne de faire ſonner la cloche tous les vendredis à midi, & tous les jours au lever du ſoleil, & accorde des indulgences à ceux qui réciteront trois fois l'Oraiſon dominicale & la Salutation angelique quand cette cloche ſonnera. Enfin le onziéme preſcrit de célébrer la fête des douleurs ou de la compaſſion de la Sainte Vierge toutes les années en Carême le vendredi après le Dimanche *Jubilate*, à moins qu'il n'arrive une fête ce jour-là, auquel cas on la remettra au vendredi ſuivant.

V.

V. Concile de Tortoſe.

Le Cardinal de Foix après avoir obligé l'Antipape Clément VIII à renoncer au phantôme d'autorité qu'il avoit, tint l'an 1429 un Con- *An.* 1429

cile à Tortoſe, où ſe trouverent tous les Prélats & principaux Eccléſiaſtiques des Roiaumes d'Arragon & de Valence, & de la Principauté de Catalogne. On lut à la fin de la quatriéme ſeſſion vingt réglemens touchant la vie & les mœurs du Clergé, & les qualités requiſes dans ceux que l'on devoit choiſir pour remplir les bénéfices. On y défend aux Clercs de s'habiller d'une maniere qui ne ſeroit point conforme à la modeſtie de l'état eccléſiaſtique. On y marque comment on doit inſtruire le peuple. On y ordonne de baptiſer dans l'eſpace de huit jours les enfans des nouveaux chrétiens. On y blâme les Abbés qui négligent de corriger leurs Religieux.

VI. Concile de Paris. *Même année.*

Jean de Nauton Archevêque de Sens convoqua la même année dans la ſalle des Bernardins à Paris, un Concile compoſé de tous les Evêques de la Province. Ceux de Chartres, de Paris, de Meaux & de Troies s'y trouverent, avec les Procureurs des Evêques d'Auxerre & de Nevers. L'Evêque d'Orléans s'excuſa de ne pouvoir y aſſiſter. Il y eut auſſi un grand nombre d'Abbés, de Prieurs conventuels, d'Eccléſiaſtiques ſéculiers & réguliers, de Docteurs & de membres de l'Univerſité de Paris. Ils s'aſſemblerent le premier jour de Mars, & dreſſerent quarante réglemens touchant les devoirs & les mœurs des Eccléſiaſtiques, des Moines & des Chanoines réguliers.

Dans le premier réglement ce Concile ordonne aux Chanoines des cathédrales & des collégiales, & aux autres clercs des égliſes, de célébrer l'Office divin d'une maniere édifiante & aux heures marquées, & de chanter les Pſeaumes modeſtement, en faiſant la pauſe au milieu des verſets. Il veut qu'un côté

du chœur ne commence point que l'autre n'ait fini, ſous peine d'être privé de la rétribution, laiſſant la liberté aux Supérieurs de les punir encore plus ſévérement. Le ſecond & le troiſiéme réglement défendent aux Clercs de rire & de cauſer dans l'égliſe. Le quatriéme réglement les exhorte à être un modéle de piété & de régularité à tous les fidéles; à ne point s'acquitter de leurs fonctions avec nonchalance; à ne point accepter de bénéfice pour le revenu. Il leur ordonne de ne point ſe contenter d'aſſiſter aux trois principales heures, qui ſont Matines, la Meſſe & Vêpres; mais de ſe trouver à tout, & de demeurer dans le chœur tant qu'on y chantera. Dans le cinquiéme le Concile ſe plaint de ceux qui, aiant deux ou pluſieurs prébendes dans la même ville, courent d'une égliſe à une autre, pour gagner dans ces différentes égliſes les rétributions qui ſont attachées aux mêmes heures: d'où il arrive que courant avec précipitation par la ville, revêtus de leurs habits d'égliſe, ils s'expoſent à la riſée du peuple, & ſont cauſe que les fidéles en ont moins de reſpect pour la Religion. Le ſeptiéme ordonne aux Clercs de tenir propres les ornemens & les vaſes ſacrés, principalement ceux qui ſervent au Saint Sacrifice.

Le huitiéme réglement interdit l'entrée de l'égliſe pour trois mois, aux Evêques qui éleveront au Sacerdoce ceux dont la vie ne ſeroit pas réglée, & qui ne ſauroient pas les Epîtres, les Evangiles, & le reſte de l'Office. Le Concile veut que le même réglement s'obſerve à l'égard de ceux qui ſont promûs aux autres Ordres; qu'on inſtruiſe les Soudiacres du vœu de continence auquel ils s'obli-

gent ; & que les Curés ne ſoient choiſis que ſur le témoignage que l'on rendra de leur piété. Les autres réglemens ne ſont pas moins importans. On y marque de quelle maniere les Evêques & les autres Prélats doivent s'habiller. On leur ordonne d'avoir avec eux un ou deux ſavans Théologiens, pour les aider de leurs conſeils & de leurs lumieres. Les Abbés, Abbeſſes, Prieurs des Ordres de Saint Benoît & de Saint Auguſtin, ſeront obligés de tenir leur Chapitre tous les ans, & de faire rendre compte trois fois l'année à leurs économes de la recette & de la dépenſe des revenus de leurs monaſteres. Les abſtinences de viande qu'on pratique dans ces Ordres, ſont réduites au mercredi, vendredi & ſamedi de chaque ſemaine, à l'Avent & au Carême depuis la Septuagéſime juſqu'à Pâque. On preſcrit une exacte modeſtie aux Religieux dans leurs habits, leurs geſtes & leurs démarches. On ne pourra rien exiger pour ceux qui entrent dans les monaſteres, ſous quelque prétexte que ce ſoit : on permet ſeulement de recevoir ce qui ſera donné volontairement par les parens.

Un autre réglement de ce Concile porte, qu'il y aura dans chaque monaſtere des maîtres propres à inſtruire les jeunes Religieux, & à les mettre en état de lire & d'entendre l'Ecriture Sainte, dont la méditation fait croître la piété, dit le Concile. Les patrons tant ſéculiers que réguliers, auront grand ſoin de mettre dans les Paroiſſes de bons Curés : les Evêques ſont obligés d'y tenir la main. Le Concile ſe plaint des perſonnes religieuſes qui ignorent leurs régles & leurs Conſtitutions. Il exhorte les Abbés & les autres Supérieurs à faire

enſorte qu'il y ait dans chaque monaſtere des exemplaires de ces régles, & que les Religieux les liſent & reliſent, afin qu'ils ſachent comment ils doivent marcher dans la voie de la perfection. Les Evêques ne ſouffriront point dans leur Diocèſe des Clercs incontinens, & les priveront de leurs bénéfices. Les Clercs qui joueront au dez, donneront à l'égliſe une livre de cire, chaque fois qu'ils tomberont dans cette faute. Les médecins exhorteront les malades qui ſont en danger, à confeſſer leurs péchés, avant que de leur donner les remédes corporels, & leur refuſeront leurs ſecours, s'ils ne ſe rendent point à leurs avis. On ne doit point célébrer les mariages dans des oratoires & des chapelles domeſtiques, mais dans la Paroiſſe. Il eſt défendu de donner trop facilement des diſpenſes de bancs. Il eſt auſſi défendu ſous peine d'excommunication, de ſe marier en Avent, depuis la Septuagéſime juſqu'à Pâque, & dans le tems des Rogations. L'entrée du Sanctuaire doit être interdite aux laïcs pendant qu'on célébre les ſaints myſteres. Par les autres réglemens de ce Concile, il y en a qui concernent la juriſdiction eccléſiaſtique. Il y en a auſſi un qui regarde la ſanctification des Dimanches & des Fêtes.

VI.

VII. Concile de Rouen. *An.* 1445.

Raoul Rouſſel Archevêque de Rouen tint en 1445 un Concile provincial des Evêques ſes Suffragans, dans la chapelle du Palais Archiépiſcopal. On y fit quarante & un ſtatuts ſur la Diſcipline eccléſiaſtique, & ſur les mœurs. Il y en a pluſieurs qui condamnent les livres de magie, les blaſphêmes, les juremens, l'invocation des démons. D'autres

regardent les diſpoſitions que l'on doit apporter pour recevoir les Ordres ſacrés, & pour annoncer la parole de Dieu. Les maſcarades que l'on avoit coûtume de faire en certains tems dans les égliſes ſont défendues, & l'on condamne ſévérement cet horrible abus. Il eſt pareillement défendu de rien recevoir pour les ſacremens, bénédictions, lettres d'Ordination. On aura grand ſoin de ne confier les écoles qu'à des perſonnes habiles & de bonnes mœurs. On ne donnera les bénéfices qu'à des Eccléſiaſtiques capables. On examinera ſoigneuſement ceux qui ſe préſentent aux Ordres ſacrés, & l'on exigera d'eux un titre ou de patrimoine ou de bénéfice. On ne fera aucune convention pour célébrer la Meſſe : ce qui ſeroit honteux. Les Clercs ſeront habillés d'une maniere décente & conforme à leur état. Les Eccléſiaſtiques ne demeureront point avec des femmes. Le même Concile condamne la ſuperſtition de ceux qui, dans la vûe de quelque gain, donnent des noms particuliers à des images de la Sainte Vierge, comme de Notre-Dame de Recouvrance, Notre-Dame de Piété, de Conſolation, de Grace, &c. parce que cela donne lieu de croire qu'il y a plus de vertu dans une image que dans une autre. On n'excommuniera perſonne, qu'on ne l'ait cité auparavant, & qu'on n'ait informé contre lui. Il eſt défendu de cauſer & de s'entretenir d'affaires dans l'égliſe pendant le Service divin. On mettra après l'Office divin, les reliques dans un lieu convenable. On tiendra les égliſes fermées, & les cimetiéres dans un lieu ſéparé. Il y a un ſtatut qui regarde la réforme des Religieux & des Religieuſes de différens Ordres, entre autres de ceux de S. Benoît & de S. Au-

guſtin. Il eſt ordonné d'expoſer dans les Couvens ſoit d'hommes, ſoit de filles, une table ſur laquelle ſoit écrite tout au long la régle qui doit être obſervée. Il eſt auſſi preſcrir aux Abbés & aux Prieurs d'aſſembler ſouvent les freres, & de faire venir les abſens quatre fois l'année, le mercredi des quatre-tems, pour leur expliquer la régle dont ils font profeſſion. Le Concile leur recommande de faire ſouvent des exhortations ſur cette même Régle, & de tenir réguliérement les chapitres. Il marque aux Viſiteurs & aux Provinciaux quels ſont leurs devoirs, & pourvoit à la négligence des Supérieurs. Enfin dans le dernier article, le Concile exhorte les fidéles à prier pour la paix & l'union entre les Princes.

VII.

VIII. Concile d'Angers. *An.* 1448.

Jean Bernard Archevêque de Tours tint un Concile de ſa Province à Angers l'an 1448. On y fit dix-ſept réglemens pour réformer divers abus. Le premier ordonne à tous les Prêtres de dire l'Office des morts, du moins à trois leçons, dans les jours qui ne ſeront point ſolemnels. Le ſecond défend de donner les rétributions à ceux qui n'aſſiſteront point à l'Office. Un autre défend de parler dans le chœur ſans néceſſité, & de dire ſes heures en particulier. On doit prêcher la parole de Dieu avec dignité. On ne célébrera point la Meſſe dans les lieux non conſacrés. On défend les mariages clandeſtins, & les bruits ridicules qui ſe font lorſque quelqu'un ſe marie une ſeconde ou troiſiéme fois.

IX. Concile de Soiſſons. *An.* 1456.

En 1456 on tint un Concile à Soiſſons, où Jean-Juvenal des Urſins Archevêque de Reims préſida comme Métropolitain. Les Evêques y reçurent les Décrets du Concile de Bâle, les

publierent & en ordonnerent l'exécution. Les principaux ſtatuts qu'ils y firent, regardent la célébration de l'Office divin, le chant, la décence dans les habits, & d'autres choſes qui regardent le culte extérieur. On y défendit aux Clercs les jeux de hazard & les cabarets. On y régla l'habillement des Evêques. On réforma les abus qui s'étoient gliſſés dans les quêtes, & dans la prédication des Indulgences. On y exhorta les Prélats à uſer de beaucoup de diſcrétion dans l'approbation des Confeſſeurs, & à ne leur pas accorder, ſans de grandes raiſons, le pouvoir d'abſoudre des cas réſervés.

VIII.

X. Concile de Tolède. *An.* 1473.

Alphonſe de Carille Archevêque de Tolède aſſembla un Concile dans le bourg d'Aranda en 1473. Ce Concile qui étoit très-nombreux, fit vingt-neuf réglemens ſur la Diſcipline eccléſiaſtique. On ordonne aux Archevêques de célébrer des Conciles provinciaux tous les deux ans, & aux Evêques de tenir des Synodes tous les ans. Les Curés auront grand ſoin d'apprendre aux peuples les principaux articles de la Religion. Il eſt défendu aux Eccléſiaſtiques de porter le deuil. Les Evêques ne paroîtront jamais en public qu'en rocher & en camail; ils ne porteront point d'habits de ſoie, & ils ſe feront lire l'Ecriture Sainte pendant leurs repas. On obſervera les Dimanches & les Fêtes, en s'abſtenant de toute œuvre ſervile. Il eſt ordonné aux Clercs mineurs de porter l'habit clérical & la tonſure. Il eſt défendu de célébrer les nôces en d'autres tems, qu'en ceux qui ſont marqués par les loix de l'Egliſe. Ceux qui meurent des bleſſures qu'ils reçoivent dans un

duel, ſeront privés de la ſépulture eccléſiaſtique, quand même ils auroient reçu le Sacrement de Pénitence avant leur mort. On déclare excommuniés tous ceux qui attaquent les immunités eccléſiaſtiques. L'excommunication portée dans un Diocèſe, ſera obſervée dans tous les autres. Le lieu d'où on aura chaſſé un Clerc avec violence, ſera interdit. Il eſt défendu de rien exiger ou recevoir pour l'Ordination, ſoit devant, ſoit après, pas même pour le ſceau ou pour la cire.

IX.

XI. Concile de Sens. *An* 1485.

En 1485, Triſtan de Salazar Archevêque de Sens aſſembla dans ſa ville un Concile, où il confirma les réglemens faits dans un autre tenu vingt-cinq ans auparavant par Louis de Melun qui en étoit alors Archevêque. Ce Concile s'occupa principalement de quatre articles: la célébration de l'Office divin: la réforme du Clergé dans les habits & dans les mœurs; la réforme des Religieux, & les devoirs des laïcs envers l'Egliſe. Les réglemens que l'on y fit, ſont tirés des Conciles de Bâle, de Latran, de la Pragmatique-Sanction, des Décretales, & des autres Conciles provinciaux. Il n'y a rien de remarquable qui ne ſe trouve dans les autres Conciles. Dans le premier chapitre du premier article, il régle la maniere de célébrer l'Office divin, & le tems auquel les Chanoines doivent entrer au Chœur pour être cenſés préſens. Ils n'ont pas la liberté d'entrer au Chœur & d'en ſortir à leur fantaiſie; & ils ſeront regardés comme abſens, lorſqu'ils ne ſont point aux nocturnes, avant la fin du Pſeaume *Venite*; aux autres heures, avant la fin du premier Pſeaume; & à la Meſſe, avant le dernier *Kyrie*. Le Concile veut qu'ils ne

ſortent d'aucun Office avant qu'il ſoit fini. Si d'autres égliſes ont des uſages plus ſévéres, c'eſt-à-dire, plus conformes à la régle, le Concile ordonne qu'elles les conſervent. La mitigation de ces réglemens montre que le Concile a voulu accorder quelque choſe à la dureté du cœur ; & néamoins ils ſont encore mal obſervés. Il eſt défendu de recevoir quelque choſe de ceux qui entrent dans un Couvent : & l'on permet ſeulement d'accepter ce que l'on voudra donner après la profeſſion, pourvû qu'il n'y ait ni pacte ni convention.

ARTICLE XVI.

Réflexions ſur l'état de l'Egliſe pendant le quinziéme ſiécle.

I.

1. Immobilité des promeſſes dans les tems les plus malheureux.

LEs maux de l'Egliſe vont toujours croiſſans, & les ſcandales de chaque ſiécle enchériſſent toujours ſur ceux du ſiécle précédent. Mais les promeſſes de Dieu n'en ont pas moins leur effet, & ſa parole eſt trouvée victorieuſe au milieu même des plus grands malheurs. L'Egliſe après avoir triomphé de la fureur des Paiens par ſa patience, de la ſéduction des hérétiques par ſa ſageſſe, de l'agitation des ſchiſmes par ſon amour conſtant pour l'unité, ſe ſoutient parmi les attaques de toute eſpéce que le démon & les pécheurs ne ceſſent de lui ſuſciter dans le cours des ſiécles. La grande famille des enfans de Dieu ſe perpétue ſans interruption juſqu'à la fin du monde, féconde en vrais juſtes ; brillante de l'éclat des vertus ; perſécutée mais défendue par ſon puiſſant protecteur ; affligée mais conſolée ; répa-

rant ſes pertes par de nouvelles conquêtes; travaillant ſans relâche à combattre le ſerpent; toujours ennemie de ſes ténébres, de ſes malignes ſuggeſtions, de ſes uſurpations criminelles.

II.

Le Lecteur attentif a ſans doute remarqué ces divers traits dans l'hiſtoire des quinze ſiécles que nous avons expoſés ſous ſes yeux. Comment n'être pas frappé de la vûe d'un tableau, ſi étendu dans les objets qu'il préſente, ſi varié dans ſes beautés, & où tout eſt merveilleux, juſqu'à la diſtribution même des ombres? Quelles preuves multipliées de la divine Providence! Quels miracles de la droite du Très-haut! Quelles largeſſes dans les dons ſanctifians, & dans ceux qui ſont les appanages de la ſainteté, comme les prodiges & les autres graces miraculeuſes! On eſt toujours rempli d'une nouvelle admiration, en conſidérant la profonde ſageſſe qui paroît dans la conduite de Dieu ſur ſon Egliſe. L'on y voit tout-à-coup s'élever de grandes tempêtes, excitées par les paſſions des hommes. La barque de l'Egliſe eſt dans un péril preſſant, & preſque couverte des flots de la mer. Les fidéles diſciples ſe croient ſans reſſource. Mais celui qui n'abandonne jamais ſes Saints, ſe réveille enfin de ſon ſommeil, & commande avec empire aux vents & à la mer. Le calme revient; & ce qui avoit d'abord rempli d'effroi, ſe tourne enſuite en conſolation, en faiſant mieux connoître les artifices de ſatan, & les inépuiſables reſſources de la ſageſſe divine, ſeule capable de tirer le bien du mal, & de faire naître les événemens les uns des autres, avec des proportions qui varient à l'infini.

II. Combien la conduite de Dieu ſur ſon Egliſe eſt digne d'admiration.

Ces proportions & cet enchaînement de

faits qui forment l'hiſtoire de l'Egliſe, ne ſauroient être aſſez étudiés. Plus on avance dans cette etude, plus on apperçoit comment les malheurs d'un ſiécle influent dans ceux des tems poſtérieurs. Un abus en amene un autre. Une infidélité ouvre la porte à de nouvelles prévarications. Mais ſi l'iniquité s'accroît avec des progrès ſenſibles, Dieu lui oppoſe l'ouvrage merveilleux de ſa miſéricorde. Les Saints ſe ſuccédent & ſe donnent la main. Ils entrent dans les travaux les uns des autres. Ce que ceux-là avoient ſemé, ceux-ci le moiſſonnent. Ce que les Anciens avoient préparé pour le tems où ils vivoient, devient la reſſource de la poſtérité la plus reculée. La vertu des ſerviteurs de Dieu eſt comme une lumiere qui renaît de génération en génération, & forme une continuité de jour. C'eſt un ciel, dont l'ordre conſtant & invariable fait ſentir l'efficace de cette divine parole : *Je ſuis avec vous juſqu'à la conſommation des ſiécles.*

III.

III. On doit enviſager les maux de l'Egliſe avec un eſprit de religion.

Pleins de ſentimens d'admiration pour cette parfaite fidélité de Dieu à accomplir ſes promeſſes, nous avons ſuivi juſqu'ici l'hiſtoire de l'Egliſe ſans diſſimuler les maux dont elle a été affligée, & dans leſquels on a toujours dû remarquer de nouveaux progrès. Nous conſidérerons avec le même eſprit le ſeiziéme ſiécle, qui fut ſi fécond en malheurs, & pendant lequel l'Egliſe fut dans une ſi grande agitation, & fit des pertes ſi étonnantes. Un cœur fidéle reſſent une vive douleur à la vûe de tant de ſcandales, qui prouvent combien les Chrétiens ſont, pour la plûpart, peu dignes du nom auguſte dont ils ſont honorés.

Loin de nous les ſentimens profanes des ennemis de l'Egliſe, qui lui inſultent dans les jours de ſon opprobre, & qui ſe réjouiſſent de ſes humiliations. Que des hommes ſéparés des enfans de Dieu par l'héréſie ou par le ſchiſme, relevent nos maux avec complaiſance : Que les libertins & les impies en prennent occaſion de nous inſulter, l'on n'en eſt pas ſurpris : de telles diſpoſitions leur conviennent. Pour nous, qui nous glorifions d'être le vrai peuple de Dieu, nous ſommes dans l'amertume, en voiant celle dont l'Egliſe notre Mere eſt pénétrée. Nous pleurons avec elle; nous eſpérons & nous nous conſolons avec elle. Lorſque la vérité de l'hiſtoire nous oblige de rapporter les profanations qui deſhonorent la face du ſanctuaire, nous adorons en cela même les terribles jugemens de Dieu, & nous reconnoiſſons la parfaite correſpondance des maux avec les prophéties qui les avoient annoncés. Par-là nous nous convainquons de plus en plus, que rien n'arrive au hazard dans l'hiſtoire du peuple de Dieu. Il ſuffit de comparer les faits avec les oracles des anciens Prophêtes, pour admirer la vérité & la fidélité de ces divines paroles, & pour convertir en preuve de la Religion ce qui paroiſſoit d'abord une objection contre elle.

On a vû juſqu'ici que nous n'avons pas diſſimulé les maux dont l'Egliſe a gemi dans les différens ſiécles. Les ſix premiers, qui ſont ſes beaux jours, n'ont pas été exempts de divers ſcandales, qui ſont devenus plus ſenſibles à meſure que l'on s'éloignoit des tems apoſtoliques. Mais l'iniquité a fait des progrès beaucoup plus ſenſibles pendant les ſix ſiécles du moien âge, où l'on a vû la diſcipline dépé-

rir, la lumiere s'éteindre, la piété s'affoiblir, les vrais Juſtes devenir plus rares. Enfin depuis le treiziéme ſiécle les maux ſont encore devenus ſans comparaiſon plus étendus, plus variés, plus profonds, comme on eſt forcé de le voir par la ſuite de l'hiſtoire. Nous allons, ſuivant notre méthode, expoſer en particulier ceux du quinziéme ſiécle.

IV.

IV. Maux de l'Egliſe. Peinture que l'on en fait dans le Concile général de Conſtance.

Avant que de rappeller les divers ſcandales qui affligerent l'Egliſe dans le quinziéme ſiécle, nous croions devoir mettre ſous les yeux du Lecteur la peinture que l'on fit de ſes maux dans le Concile de Conſtance. On ne pourra nous accuſer d'exagération; puiſque nous ne ferons que rapporter les propres paroles des plus grands hommes de ce tems-là, qui, par ordre d'un Concile général & en ſa préſence, s'élevoient contre des abus & les malheurs dont tout le monde étoit témoin. Nous remarquerons d'abord que ce ſaint Concile parle ſouvent dans ſes différentes ſeſſions, de la corruption & des déſordres qui regnoient dans tous les états.

Tome XII. des Conc. pag. 201. Voici comment il s'exprime dans la vingt-quatriéme ſeſſion. La ſainte Egliſe, la Mere des fidéles, l'Epouſe de Jeſus-Chriſt pouſſe ſans ceſſe des cris vers Dieu: la multitude des Chrétiens ne ceſſe auſſi de crier vers lui. Il y a déja pluſieurs années qu'ils lui adreſſent leurs cris, ſans que leurs vœux aient encore été exaucés. Ils voient avec douleur quelle eſt la déſolation de l'Egliſe univerſelle; ils voient combien eſt ancienne la diviſion qui la déchire, quelle eſt la maladie mortelle dont elle eſt atteinte, *quanta lethalis infirmitas*, quelle eſt enfin la dépravation des mœurs, la ruine preſ-

que entiere du culte de Dieu & de la diſcipline eccleſiaſtique. Ce qui eſt encore plus fâcheux que tout le reſte, c'eſt que l'Egliſe eſt défigurée dans ſa foi. Car depuis la naiſſance de ce malheureux ſchiſme, on répand de toutes parts des erreurs pernicieuſes. Si l'on n'apporte les remédes convenables aux maladies ſi dangereuſes de l'Egliſe univerſelle, *tam gravibus univerſalis Eccleſiæ morbis*, il eſt fort à craindre que toute ſa beauté ne diſparoiſſe, qu'elle ne ſoit donnée en ſpectacle à toutes les Nations pour en être mépriſée, & qu'elle ne tombe dans l'opprobre, comme cela commence déja à arriver.

Le premier des diſcours qui furent prononcés dans le Concile, eſt celui de Matthieu Roeder, Profeſſeur en Théologie au Collége de Navarre à Paris. Il y compare l'Egliſe dans l'état déplorable où elle étoit alors, au paralytique de trente-huit ans, faiſant alluſion au ſchiſme qui en avoit déja duré trente-ſept; & les Papes concurrens, à des enfans qui ſe battent dans le ſein de leur mere, & qui la déchirent avec des dents de vipéres. Il ne peut aſſez s'étonner de la patience avec laquelle tant de perſonnes ſages & éclairées ſupportent depuis ſi long-tems de ſi horribles excès. Il les exprime en deux vers, qui ſe ſentent du goût qui regnoit alors. Chaque mot du premier vers ſe rapporte au mot qui eſt deſſous dans le ſecond.

Virtus, Eccleſiæ, populus, damon, ſimonia
Ceſſat, turbatur, errat, regnat, dominatur.

La vertu diſparoît. L'Egliſe eſt dans le trouble. Les peuples s'égarent. Le démon regne. La ſimonie domine. Ce Docteur ne ſait ſi l'on doit attribuer la tolérance de ſi grands maux à ſtu-

pidité, ou à une lâche & criminelle diſſimulation.

Le quinziéme de Septembre 1415 on fit un ſermon ſur ces paroles de S. Paul : *je vous ſupplie de vivre d'une maniere digne de votre vocation.* Le Prédicateur s'attacha à montrer combien il étoit néceſſaire que les Evêques fuſſent ſavans. Quand on conſacre un Prélat, dit-il, on lui demande s'il ſait l'Ancien & le Nouveau Teſtament : mais je les prie de juger eux-mêmes, ſi la plûpart peuvent l'aſſûrer en conſcience. Il inſiſte avec une extrême force ſur la néceſſité de la réformation des mœurs. Il applique aux Eccléſiaſtiques de ſon tems, ce que S. Bernard avoit dit contre le Clergé de ſon ſiécle, & finit en diſant qu'il eſpére que, comme Dieu s'étoit autrefois réſervé ſept mille hommes qui n'avoient point fléchi le genou devant Baal, il ſe trouvera, dans une corruption auſſi générale, quelques bons Eccléſiaſtiques qui s'appliqueront ſérieuſement à la réformation de l'Egliſe.

Le vingt-cinquiéme d'Octobre, l'Evêque de Lodi prononça un diſcours le jour des funérailles du Cardinal Bari. Il ne dit pas un ſeul mot du Cardinal; mais il s'étendit beaucoup ſur les vices des Eccléſiaſtiques, & ſur la preſſante néceſſité de réformer les mœurs. Au lieu, dit-il, que nous devrions être le modéle du peuple, il faudra bientôt que ce ſoit lui qui nous apprenne à vivre. Ne voit-on pas en effet dans les laïcs plus de gravité, plus de réglement dans les mœurs & dans la conduite, plus de reſpect dans l'égliſe, que dans les Eccléſiaſtiques mêmes? Il ne faut donc pas s'étonner ſi les Princes ſéculiers nous dépouillent, s'ils nous mépriſent, & s'ils ſe moc-

quent de nous publiquement. C'eſt un juſte jugement de Dieu qui ne fera ceſſer cette perſecution, que quand nous en ferons ceſſer la cauſe, c'eſt-à-dire, quand nous changerons de vie.

Un Hermite de l'Ordre de S. Auguſtin du Diocèſe de Mayence, prononça un diſcours ſur la réformation de l'Egliſe le vingt-ſixiéme de Décembre 1415. Après avoir fait une belle énumération des devoirs des Eccleſiaſtiques ſelon la diverſité de leurs rangs & de leurs emplois, il ſe plaint de ce qu'on ne voit en eux qu'un amas de tous les vices, l'orgueil, l'ambition, l'avarice, le luxe, l'amour de la bonne chere, la molleſſe, l'oiſiveté. Il attribue de ſi grands déſordres aux indignes moiens que l'on emploie pour ſe frayer un chemin aux dignités de l'Egliſe. On rapporte, dit-il, que Socrate rioit un jour en voiant de grands voleurs en faire pendre de petits : il riroit bien encore aujourd'hui, s'il étoit au Concile de Conſtance, où l'on voit les grands larrons, c'eſt-à-dire, les grands ſimoniaques, condamner les petits, & les frapper de cenſures. *pag.* 351.

L'Evêque de Toulon dans un ſermon du jour de l'Epiphanie de l'année ſuivante, s'expliqua avec beaucoup de force & de liberté ſur les maux de l'Egliſe. Le Seigneur, dit-il, nous avoit appellés au Concile de Piſe pour nous réformer : mais tout s'y paſſa en vains projets de réformation, & on renvoia toujours au lendemain, *Cras, cras, corvorum more.* Depuis ce tems-là le ſchiſme a fait de plus grands ravages que jamais, & il a rempli l'Egliſe d'un déluge de maux. Si nous ne mettons pas aujourd'hui la main à l'œuvre, jamais on ne pourra en arrêter le cours. Après

cette eſpéce d'Exorde, il fait conſiſter les maux de l'Egliſe 1. Dans l'idolâtrie, regardant les Papes qui vivoient alors & leur Clergé, comme des idoles à qui le peuple rendoit une admiration criminelle. 2. Dans le renverſement de la diſcipline & du gouvernement eccléſiaſtique. 3. Dans le luxe & les deſordres du Clergé. Il dit que le reméde à ces maux c'eſt d'abbattre ces idoles, en dépoſant [Benoît XIII]; de faire de bons réglemens qui fuſſent oppoſés au relâchement de la diſcipline, & d'obliger le Clergé ſéculier & régulier de mener une vie conforme à la ſainteté de leur état.

V.

V. Suite de la peinture des maux de l'Egliſe faite dans le Concile de Conſtance *pag.* 370.

Théodoric de Munſter parla le ſeiziéme de Février avec beaucoup de force contre les déréglemens du Clergé. Il prit pour texte ces paroles de l'Evangile : *Allez-vous-en auſſi à ma vigne.* Elles lui fournirent une belle occaſion de s'élever contre l'oiſiveté des Eccléſiaſtiques, & contre tous les deſordres qui en ſont la ſuite. Il n'épargna pas les Prélats qui abandonnoient leurs troupeaux, pour vivre dans la molleſſe & dans les délices du ſiécle. Encore, dit-il, ſeroit-ce une choſe plus ſupportable, ſi refuſant de travailler à la vigne, ils y ſervoient au moins d'épouvantails pour en chaſſer les oiſeaux. Mais puiſqu'ils n'y répandent que la mauvaiſe odeur de leur vie, on ne peut les regarder que comme des charognes, qui attirent les bêtes carnacieres, pour fouler aux pieds & ravager la vigne du Seigneur. Il faut, continue-t-il, dépoſer de tels Prélats, non-ſeulement comme des ſerviteurs inutiles, mais parce qu'ils font exhaler par-tout la puanteur de leur corruption. Il entend auſſi par la vigne l'Ecriture Sainte, que Dieu a donné

donné à cultiver aux Evêques & aux autres Paſteurs. Il regarde comme un grand deſordre dans les Eccléſiaſtiques, de négliger l'étude de l'Ecriture Sainte, pour ne s'appliquer qu'au Droit Canon & aux Décretales. Ce n'eſt pas qu'il veuille que l'on neglige entiérement l'étude du Droit poſitif & des Conſtitutions des Papes ; mais il ſoutient que la principale occupation des Paſteurs doit être d'étudier la parole de Dieu, afin de la pouvoir annoncer aux autres ; parce que c'eſt la régle ſur laquelle on doit examiner les loix poſitives, qui toutes peuvent être défectueuſes. Il en apporte un exemple bien frappant. Il auroit été, dit-il, impoſſible de convoquer un Concile général & de dépoſer les Papes, s'il avoit fallu ſuivre le nouveau Droit Canon, qui donne aux ſeuls Papes le droit d'aſſembler des Conciles, & qui établit pour principe qu'on ne peut juger un Pape, ſi ce n'eſt pour cauſe d'héréſie. Aujourd'hui, continue-t-il : on éleve les loix poſitives, (c'eſt-à-dire, le Droit Canon, les Décretales & les Conſtitutions des Papes,) au-deſſus de la loi de Dieu & des Commandemens de Jeſus-Chriſt. On le fait même dans ce Concile, où nos Prélats paroiſſent plus touchés de l'autorité des Clémentines, que de celle du Décalogue. On examine avec plus de ſoin ſi le ſtyle de la Chancellerie a été bien obſervé, que ſi l'on a avancé quelques propoſitions contre la Foi & contre la morale de l'Evangile. Dans une ſentence où il s'agit de cõdamner les plus grandes erreurs ; s'il manque quelque formalité, elle eſt déclarée nulle, quand même cent mille ames en ſeroient ſcandaliſées.

Le jour de l'Epiphanie de l'an 1417, un *pag.* 435.
Prédicateur dont on ignore le nom, fit une

peinture affreuſe du Clergé, dont il réduiſit les vices à pluſieurs chefs. 1. A faire ſervir à ſa vanité & à ſon luxe les revenus de l'Egliſe & les biens des pauvres. Nous ſurpaſſons, dit-il, en orgueil les Princes du ſiécle. Au mépris du commandement & de l'exemple de Jeſus-Chriſt, nous voulons faire les Rois; nous marchons à la tête des armées; & nous nous rendons redoutables & inacceſſibles, ſurtout aux pauvres & aux petits. 2. A mal diſpenſer les bénéfices, en les donnant à des ſujets indignes. 3. A mal adminiſtrer les Sacremens. 4. A négliger l'étude de l'Ecriture-Sainte & la prédication de l'Evangile. Ceci regarde principalement les Evêques, qui regardoient la prédication comme étant au-deſſous deux. 5. A l'iniquité que commettoient dans leurs jugemens les Juges Eccléſiaſtiques. Il fait enſuite une effroiable deſcription des mœurs des particuliers.

Eſt-il juſte, fut-il dit, dans un autre diſcours, que les inſenſés préſident, & que les ſages obéiſſent; que les jeunes gens ſoient chefs, & que les vieillards ſoient leurs eſclaves; que les ignorans ſoient chargés des affaires les plus importantes, & que les Savans n'oſent ouvrir la bouche? C'eſt-là le fruit de la ſimonie. Un Abbé de l'Ordre de S. Benoît ſoutint en plein Concile, qu'il avoit été révélé à quelqu'un, que ſi l'on n'extirpoit pas la ſimonie & l'eſprit de domination qui regnoient dans le Clergé, l'Egliſe ſeroit expoſée à la plus terrible perſécution qu'elle eût jamais ſoufferte. Après avoir dévoilé la turpitude des Eccléſiaſtiques, il finit ſon diſcours en diſant que preſque tout le Clergé étoit ſous la puiſſance du Diable. Il reprocha aux Peres mêmes

du Concile, de tolérer indignement la ſimonie qui s'exerçoit ſous leurs yeux par les Officiers de la Cour de Rome.

Voilà une peinture de l'état général de l'Egliſe, dont perſonne ne peut conteſter l'exactitude. Nous allons maintenant entrer dans le détail des maux dont les Egliſes particulieres étoient accablées.

VI.

VI. Maux en Angleterre & dans tout le Nord.

Celle d'Angleterre fut deſolée par les diſciples de Viclef, qui, dès les premieres années du quinziéme ſiécle, firent éclater la pente qu'ils avoient pour la révolte. Le Roi Henri IV ne put par ſes Edits arrêter les progrès de ces furieux. Ils portoient dans toutes les Provinces le flambeau de la diſcorde, & n'avoient de zéle que pour publier par-tout les deſordres du Clergé. On auroit dû s'efforcer de faire tomber la plûpart de leurs reproches, en réformant les abus dont ils ſe plaignoient; mais c'eſt à quoi l'on ne ſongea ſeulement pas. On fut beaucoup plus touché des entrepriſes par leſquelles on croioit que le Roi Henri IV donnoit atteinte aux priviléges du Clergé. Au lieu de ſe contenter de faire à ce Prince d'humbles remontrances, on en vint à une révolte ouverte, dont l'Archevêque d'Yorck fut un des principaux chefs, & pour laquelle il fut puni de mort. Il eſt bon de remarquer combien dans les malheureux tems dont nous parlons, les Chrétiens reſpectoient peu les liens ſacrés qui les attachoient à leurs Souverains. C'eſt une obſervation que l'on ne peut rappeller trop ſouvent. Quand on eſt infidéle à Dieu, il eſt bien à craindre qu'on ne le devienne auſſi à ſon Roi.

Henri V fut le fleau de la France, & mit

tour en œuvre pour ſe l'aſſujettir. Les ravages qu'il y cauſa, rappellerent le tems du fameux Attila, & firent regretter ce Roi barbare dont les armes avoient été autrefois moins funeſtes à l'Egliſe de France, que celles des Anglois le furent dans le quinziéme ſiécle. Comment des Chrétiens pouvoient-ils ainſi prendre plaiſir à s'entr'égorger ? On eſt toujours ſurpris en voiant que le Chriſtianiſme ne formoit aucun lien ſolide entre les peuples qui ſe glorifioient d'en faire profeſſion. On ne peut lire ſans effroi tous les maux que les Chrétiens d'Angleterre firent à ceux de France dans les tems dont nous parlons. Henri V n'avoit d'autre motif dans ſa criminelle entrepriſe, que de ſatisfaire ſon ambition; & ſes ſujets n'en avoient point d'autre, que de ſignaler leur animoſité & leur fureur. Cette guerre ſi longue & ſi cruelle, qui dans les deſſeins de Dieu devoit ſervir à punir les François, fut la ſource de pluſieurs ſcandales, & produiſit des deſordres qui augmenterent la confuſion où étoit l'égliſe. Pouvoit-elle n'être pas pénétrée de douleur, en voiant ſes propres enfans s'entredétruire, & faire blaſphémer le nom de Jeſus-Chriſt parmi les Narions infidéles ?

Après que Dieu ſe fut ſervi des Anglois pour exercer ſes jugemens ſur la France, il les punit à leur tour. Il enleva Henri V lorſque ce Prince étoit à la fleur de ſon âge. Afin que ſon doigt fût plus viſible dans cet événement, il le fit menacer de ſa colére, s'il ne mettoit enfin des bornes à ſon ambition; & l'effet ſuivit de près la menace. La mort du Roi donna lieu à des diviſions inteſtines, qui firent reſpirer la France, pendant qu'elles affoibliſſoient l'Angleterre. Les Anglois n'aiant

point profité de ce châtiment, la colére de Dieu s'alluma de plus en plus contre eux. Il ſuſcita une fille vertueuſe, en qui tout le monde reconnut quelque choſe d'extraordinaire & de ſurnaturel. Tous, dit le P. Daniel, l'alloient voir, perſuadés que c'étoit un viſionnaire; & tous revenoient édifiés de ſa modeſtie & de ſa piété, convaincus qu'elle étoit conduite par l'Eſprit de Dieu. Après des faits ſi éclatans, dit le méme Auteur, il n'y eut perſonne à la Cour qui ne la regardât comme une fille véritablement miraculeuſe. Aiant été priſe par les Anglois, les Juges lui firent une infinité de queſtions captieuſes, dit encore le P. Daniel; & entre autres, ſi elle vouloit s'en rapporter à l'Egliſe ſur l'article de ſes révélations. Elle répondit qu'elle étoit aſſurée qu'elles lui venoient de la part de Dieu; que les voix qu'elle entendoit, & les perſonnes qui lui apparoiſſoient, ne lui avoient jamais rien inſpiré que de Saint, que d'utile à ſon ſalut & à ſa perfection, & que du reſte elle en laiſſoit le jugement à Dieu. C'en fut aſſez pour conclure qu'elle refuſoit de ſe ſoumettre à l'Egliſe, & pour lui imputer le crime d'héréſie. Mais ſe voiant preſſee là-deſſus, elle dit nettement qu'elle reconnoiſſoit l'autorité de l'Egliſe, & que s'ils vouloient la renvoier au Pape, elle ſe ſoumettroit en tout à ſon jugement. Le P. Daniel parle toujours de la Pucelle d'Orleans, comme d'une fille extraordinairement ſuſcitée de Dieu pour punir les Anglois, & pour faire ſentir l'injuſtice de leurs entrepriſes ſur la France. Bien loin de profiter de cet événement ſingulier, par lequel Dieu leur parloit ſi clairement, ils ne ſongerent qu'à ſe venger de cette fille, dont.

Tom. 4. *p.* 389.

pag. 415.

la Providence s'étoit ſervie pour les humilier. Ils l'accuſerent d'idolâtrie, de magie, de blaſphême, d'héréſie, & la firent mourir par le feu. Dieu fit éclater ſa colere contre tous ceux qui ptirent par à cette injuſtice. Il humilia de plus en plus les Anglois, & honora la mémoire de cette fille ſi extraordinaire par laquelle il avoit fait tant de prodiges.

Catherine Reine d'Angleterre le deshonora par ſon libertinage. Le Roi d'Ecoſſe fut poignardé par ſes propres ſujets. Le Comte de Gloceſter, qui avoit gouverné l'Angleterre pendant vingt-cinq ans, fut étranglé. Dès le commencement du regne d'Henri VI, on vit à Londres les premieres étincelles d'une révolte qui cauſa bientôt les plus grands deſordres. Les diviſions internes qui déſoloient l'Angleterre, n'empêcherent point ce peuple endurci de donner toujours de nouvelles preuves de ſa fureur. Ils fondirent ſur l'Ecoſſe, où ils perdirent deux ſanglantes batailles. Les Ecoſſois vinrent à leur tour exercer en Angleterre les plus horribles ravages. Dieu ne ceſſa d'appeſantir ſon bras ſur les Anglois. Charles VII Roi de France leur enleva ce qu'ils avoient uſurpé. Les pertes qu'ils faiſoient au-dehors, furent ſuivies de pluſieurs guerres civiles qui les affoiblirent au-dedans. Henri VI dont le Pere avoit voulu dépouiller Charles VIII de ſa Couronne, ſe vit lui-même privé de la ſienne. La maiſon de Lancaſtre qui avoit cauſé tant de maux à la France, éprouva les plus grands malheurs, & fut éteinte par la mort d'Henri VI. Le Duc de Gloceſter eut la barbarie de lui enfoncer le poignard dans le ſein. Ce Prince engagea le Roi Edouard ſon frere, à faire mourir le Duc de

Clarence leur frere commun. Quand il eut uſurpé la Couronne d'Angleterre, il s'abandonna aux ſuccès les plus crians, & affligea l'Egliſe par toute ſorte de ſcandales. La colere de Dieu le pourſuivit, & il fut tué dans une bataille. L'Angleterre commençoit à peine à reſpirer ſous le regne d'Henri VII, lorſque des impoſteurs exciterent de nouveaux troubles, & allumerent encore de nouveau dans ce Roiaume le feu de la guerre, qui y avoit déja cauſé tant de ravages. A la fin du quinziéme ſiécle la peſte attaqua ceux que la guerre avoit épargnés, & obligea le Roi de paſſer à Calais avec toute ſa famille. Toutes ces calamités ne firent point rentrer en eux-mêmes ces Chrétiens aveugles & impénitens, & ils furent inſenſibles aux plus terribles effets de la colére de Dieu. Auſſi furent-ils entiérement abandonnés de Dieu dans le ſiécle ſuivant. Ils comblerent la meſure de leurs iniquités, & rendirent leurs maux incurables en ſe ſéparant de l'Egliſe.

Les Chevaliers Teutoniques, qui n'avoient été inſtitués que pour défendre la Religion, & travailler à l'étendre, continuerent de la deshonorer parmi les infidéles & d'en empêcher le progrès, comme ils avoient déja fait dans le ſiécle précédent. Ils n'avoient de zéle que pour ſatisfaire leur ambition & leur avarice. C'étoit plutôt une troupe de brigands, qu'un Ordre de Religieux. Dieu les livra aux Polonois, qui en firent un effroiable carnage. Les Chevaliers engagerent Falkemberg à écrire contre le Roi de Pologne, & à exciter tous les Chétiens à prendre les armes contre lui. Le livre ſéditieux de ce Dominicain fut déféré au Concile de Conſtance : mais les

Chevaliers eurent assez de crédit pour le soustraire à la condamnation qu'il méritoit. Malgré les excès auxquels ils se livroient, ils venoient à bout par leur argent & leurs intrigues, de se faire par-tout des partisans, & de rendre suspects ceux qui dévoiloient leur turpitude. Un d'entre eux fut assez lâche & assez cruel, pour faire jetter dans la riviere, pieds & mains liées, seize Députés qu'un Concile de Riga envoioit à Rome. Nous ne voions pas qu'une action si noire & si scandaleuse ait été punie. L'Empereur Sigismond prenoit même dans l'occasion le parti des Chevaliers contre le Roi de Pologne. Les richesses qu'ils possédoient & dont ils étoient si avides, les mettoient en état de tout entreprendre. Ils s'en servoient dans le besoin pour arrêter le zéle de ceux qui pouvoient condamner & réprimer leurs excès.

Nous ne voions presque plus de signes de vie dans la plûpart des Eglises du Nord. L'état de langueur où étoient ces Chrétiens, les conduisit à la mort dans laquelle nous les verrons bien-tôt tomber.

VII.

VII. Maux en France.

La division qui fut entre le Duc d'Orléans & le Duc de Bourgogne, produisit de grands maux en France, & fut la semence d'une guerre civile qui désola ce Roiaume. L'Ecrit séditieux que publia Jean Petit pour justifier l'assassinat du Duc d'Orléans, causa un scandale d'un nouveau genre. En enseignant que chaque particulier a droit de tuer un tiran, il établissoit un principe inoui jusqu'alors, & qui tendoit à troubler la paix des Roiaumes, à armer tous les sujets contre leurs Princes, & à rendre le Christianisme odieux

à tous les Souverains. On s'éleva contre cette doctrine déteſtable ; & les plus grands hommes de l'Egliſe en firent voir tout le danger. Pierre d'Ailli & Gerſon en ſolliciterent la condamnation au Concile de Conſtance. Cette doctrine y fut déclarée hérétique, ſcandaleuſe & propre à produire des ſéditions & des parjures. Mais le crédit & les intrigues du Duc de Bourgogne, firent éviter à la perſonne & à l'ouvrage de Jean Petit la juſte flétriſſure qu'il méritoit. Gerſon fut inconſolable de voir que l'Auteur d'un ſi pernicieux Ecrit eût été épargné. Une telle impunité montroit bien la grandeur des maux de l'Egliſe.

Sur la fin du regne de Charles VI, on vit à Paris l'émotion la plus cruelle qui eût jamais été dans le Roiaume. Le Chancelier & le Connétable furent tués, pluſieurs Evêques égorgés, & près de deux mille hommes maſſacrés. On ne voioit dans tous les quartiers que meurtres & que pillages. Les provinces ſe reſſentirent de ces funeſtes diviſions. Le Duc de Bourgogne qui diſpoſoit de tout ſelon ſa paſſion & ſes intérêts, arrêtoit tous les effets de la bonne volonté du Roi. Il fit révoquer une importante déclaration qui ſupprimoit les Annates & les réſerves, afin d'engager le Pape & les Cardinaux à ne point condamner l'Ecrit de Jean Petit. Ce Prince qui avoit allumé le feu des guerres civiles dans le Roiaume par l'aſſaſſinat du Duc d'Orléans, fut aſſaſſiné lui même. Ce châtiment, qui étoit juſte du côté de Dieu, devint la ſource de nouveaux malheurs. Son fils Philippe pour venger ſa mort, emploia les moiens les plus criminels, & ſacrifia tout à ſon reſſentiment. Il s'efforça de faire paſſer la Couronne de

France au Roi d'Angleterre, fit entrer la Reine dans ce malheureux complot, & réduiſit le Roiaume à l'état le plus déplorable où il eût jamais été. Les maux que la France éprouva alors, furent infiniment funeſtes à la Religion. Les Papes profitoient de la diviſion qui regnoit, pour exercer en France les plus injuſtes vexations ; & il ſe trouvoit des Evêques ambitieux qui ſacrifioient à leur fortune les intérêts & la diſcipline de l'Egliſe.

Charles VII, qui avoit d'ailleurs des qualités eſtimables, ſcandaliſa ſes ſujets par ſes adultéres. Il exila des perſonnes de métite à qui il avoit de grandes obligations ; mais, dit à ce ſujet le P. Daniel, les Rois ne peuvent pas être toujours en garde contre les artifices des calomniateurs. L'innocence ſuccombe quelquefois ſous l'injuſtice, à laquelle la haine, l'ambition, l'avarice, ſemblent donner toutes les couleurs de l'équité. Sous le regne de ce Prince l'Egliſe ſe vit accablée de toute ſorte de maux. Ce fut l'excès des deſordres dont on étoit témoin, qui fit ſonger à réformer tous les états, & à abolir les abus les plus crians.

On vit éclater divers ſcandales ſous le regne de Louis XI. Ce Prince s'efforça de détruire ce que ſon pere avoit fait d'avantageux à la Religion. La mauvaiſe foi étoit le vice dominant de ſa Cour, parce que lui-même étoit plein de diſſimulation & de duplicité. La dévotion qu'il affectoit de faire paroître au milieu de ſes actions les plus criminelles, deſhonoroit & faiſoit mépriſer la vraie piété. La ligue à laquelle on donna le nom du bien public, cauſa à la France des maux ſans nombre, & fut l'occaſion des plus grands deſor-

dres. Ce qui ſe paſſa à la priſe de la ville de Liege fait horreur. Les égliſes & les monaſteres furent pillés, & enſuite on fit de l'incendie de la ville un feu de joie. C'étoient des Chrétiens qui ſe livroient à de pareils excès. Le Cardinal Balue & les Evêques d'Arras & de Verdun ſouffierent le feu de la diſcorde, & ſacrifierent les intérêts de l'Egliſe & de l'Etat à leur fortune. Ils reçurent enfin la juſte punition qu'ils méritoient, & Dieu ne laiſſa point impuni un ſcandale ſi affligeant pour ſon Egliſe. Le Duc de Bretagne mena une vie très-déréglée, qui excita les plaintes & les murmures de ſes ſujets. La main de Dieu s'appeſantit ſur lui & ſur ſa famille. Il fut inſenſible à l'avis ſalutaire que lui donna un Seigneur de ſa Cour, & mérita d'être abandonné de plus en plus à la corruption de ſon cœur.

Charles VIII pendant la plus grande partie de ſon regne ſcandaliſa ſes ſujets par ſon incontinence, & ſacrifia tout à ſes plaiſirs & à ſon ambition. Nous ne voions pas qu'aucun Evêque ſe ſoit intéreſſé à ſon ſalut, & ait tâché de le tirer de ſes deſordres. Lorſque Dieu l'eut touché, il travailla à réformer le Clergé, & voulut que les Evêques réſidaſſent dans leurs Diocèſes, & ſe contentaſſent d'un ſeul bénéfice. Ce trait montre en quel état étoit l'Egliſe de France. Le Clergé qui devoit en être le ſel & la force, ſe trouvoit réduit à un état de foibleſſe & de langueur qui le rendoit incapable des mouvemens les plus néceſſaires.

VIII.

VIII. Maux que produit le

Le grand ſchiſme d'Occident qui avoit rempli l'Egliſe de trouble & de confuſion dans le quatorziéme ſiécle, continua de l'af-

fchiſme d'Occident.

fliger dans le cinquiéme. Benoît XIII s'étant échappé de ſa priſon, mit tout en œuvre pour amuſer les Princes qui étoient ennemis du ſchiſme, & pour tromper l'Egliſe par de belles promeſſes. Ses artifices lui réuſſirent. Il fit rentrer les Cardinaux dans ſon obéiſſance, & par toutes ſes intrigues il gagna de nouveau la France & la Caſtille. Ce malheureux événement fit perdre à l'Egliſe le fruit des travaux de l'Univerſité de Paris, & des grands hommes qui s'étoient efforcé d'éteindre le ſchiſme. La mort de Boniface IX, qui juſqu'au dernier moment de ſa vie, ſcandaliſa l'Egliſe par ſa ſimonie & ſon obſtination, paroiſſoit une occaſion favorable pour rétablir la paix. Mais les Cardinaux qui lui avoient été attachés, affermirent de plus en plus le ſchiſme, en ſe hâtant de lui donner un ſucceſſeur. Innocent VII qui avoit promis dans le Conclave de renoncer au Pontificat, ſi la voie de ceſſion devoit être utile à l'Egliſe, ne ſongea qu'à y mettre des obſtacles invincibles. Il exigea des conditions qu'il étoit aſſuré qu'on n'accepteroit pas, & il imita parfaitement l'exemple de duplicité & de fourberie que lui donnoit Benoît XIII. Cependant l'Italie étoit en feu, & Rome étoit déchirée par les plus cruelles diviſions. Les Guelphes & les Gibelins étoient ſans ceſſe aux priſes, & ne travailloient qu'à s'entredétruire. Le neveu d'Innocent VII égorgea de ſa propre main, onze citoiens de Rome des plus conſidérables. Cette barbarie excita la fureur du peuple, qui en tira une vengeance ſanglante. Benoît XIII profita de cette circonſtance pour rendre odieux Innocent VII. Celui-ci dévoila les fourberies de Benoît; & les excès des deux

Papes forcerent les François de recourir de nouveau au parti qui avoit déja été pris, & auquel on avoit eu grand tort de ne pas ſe fixer.

Innocent VII étant mort dans ces circonſtances, on pouvoit eſpérer que le ſchiſme finiroit. Le Roi de France Charles VI s'efforça d'empêcher les Cardinaux de lui donner un ſucceſſeur : mais ſes bonnes intentions furent ſans effet. Les Cardinaux crurent qu'en prenant certaines précautions, ils préviendroient le mal que pouvoit cauſer l'élection d'un nouveau Pape. L'expérience du paſſé ne les inſtruiſoit pas : ils étoient inſenſibles aux meilleures raiſons, & ils perpétuoient le ſchiſme en déclarant qu'ils n'avoient rien plus à cœur que de l'éteindre. Grégoire XII qui fut élu, fit les ſermens les plus ſolemnels de ſacrifier ſa dignité à la paix de l'égliſe. Il tenoit en toute occaſion le langage de l'homme le plus zélé pour l'union. Mais ſes indignes neveux, qui gouvernoient ſous ſon nom, firent avorter ſes bonnes réſolutions, ſuppoſé qu'elles aient été ſincéres. Il s'accorda avec Benoît XIII pour jouer l'égliſe. Chacun d'eux proteſtoit qu'il céderoit, ſi ſon compétiteur lui en donnoit l'exemple ; parce qu'ils étoient certains que cette condition n'auroit jamais lieu. On prit enfin des meſures efficaces pour faire ceſſer un ſcandale qui duroit depuis ſi long-tems, & qui étoit le principe de tant de maux. On vit bien que les deux Papes ne cherchoient qu'à ſe conſerver dans leur dignité, aux dépens de la tranquillité de l'égliſe. Leur obſtination paroiſſant invincible, l'égliſe s'aſſembla à Piſe, & les déclara ſchiſmatiques & parjures. Ces Antipapes ne ſe ren-

dirent pas, & ils continuerent de s'excommunier réciproquement, & de lancer des anathêmes contre ceux qui les abandonnoient.

Grégoire XII abdiqua enfin dans le Concile de Conſtance : mais pour l'engager à cette démarche, il fallut uſer à ſon égard d'une extrême condeſcendance, qui fit paroître de plus en plus ſon orgueil & la charité de l'égliſe. Pour Benoît XIII, il perſévera dans ſon obſtination, & il fut impoſſible de le tirer de ſon endurciſſement. Il mépriſa les ſommations, & fut inſenſible à tout ce qu'on put lui repréſenter. Lors même que les Eſpagnols l'eurent abandonné, il continua de lancer des excommunications dans ſon château de Paniſcole. Non-ſeulement ce malheureux vieillard mourut dans le ſchiſme, mais il s'efforça même de le perpétuer après ſa mort. Il profita de l'oppoſition qui étoit entre le Roi d'Arragon & Martin V, pour empêcher l'Eſpagne de ſe réunir à l'égliſe. Quand Dieu eut enfin touché le Roi, Benoît fut inconſolable de voir le ſchiſme s'éteindre ; & il menaça de la colere de Dieu les deux Cardinaux qui lui reſtoient, s'ils ne lui donnoient un ſucceſſeur après ſa mort. Cet Antipape eſt un tertible exemple de ce que peut un homme que Dieu abandonne à l'eſprit de ſchiſme & d'orgueil. L'eſpéce de comédie que joua ſon ſucceſſeur Mugnos pour rentrer dans l'égliſe, montre combien il étoit rare que l'on fît une véritable pénitence des plus grands crimes. Il parut ſe mocquer de ce que la Religion avoit de plus ſacré, & il ne témoigna pas le moindre repentir d'avoir ſi peu reſpecté les liens ſacrés de l'unité de l'égliſe.

IX.

Les plus grands hommes de l'égliſe aiant obtenu la convocation du Concile de Piſe ; que ne pouvoit-on pas eſpérer d'une Aſſemblée ſi auguſte, & qui n'avoit en vûe que l'extinction du ſchiſme & l'avantage de la Religion ? Il s'en faut bien néanmoins que ce ſaint Concile ait produit tout le fruit que l'on devoit en attendre. Les Antipapes ſe réunirent pour le traverſer, & le démon mit tout en œuvre pour empêcher qu'il ne jettât les fondemens d'une réformation ſolide. Le Concile dépoſa les deux Princes concurrens. Il s'efforça auſſi de rétablir la paix & l'union dans l'égliſe. Mais il ne put venir à bout d'un ſi important ouvrage, & il fut forcé de ſe ſéparer avant que d'y avoir mis la derniere main. La joie que procura l'élection d'Alexandre V, fut de courte durée ; & l'on vit bientôt que les maux étoient trop profonds, pour pouvoir être guéris par un Pape, quelque bien intentionné qu'il pût être. D'ailleurs celui-ci n'avoit point, à beaucoup près, toutes les qualités néceſſaires pour ſecourir l'égliſe dans des conjonctures ſi difficiles. Sa conduite étoit aſſez édifiante & ſes mœurs réglées ; mais il n'avoit ni aſſez de lumiere pour diſcerner les vrais moiens de réformer les abus, ni aſſez de zéle & de courage pour ſurmonter tous les obſtacles. Il eut même la foibleſſe de ſe laiſſer gouverner par un homme indigne de ſa confiance. Bien loin de former aucune entrepriſe utile à la Religion, il laiſſa introduire de nouveaux deſordres. Il ne penſa qu'à lever des ſommes d'argent ſur les égliſes, & à donner toute ſorte de priviléges aux Religieux Mendians, qui l'avoient tiré de la pouſſiere.

IX. Obſtacles que trouve le Concile de Piſe.

Caractere d'Alexandre V.

X.

x. Scandales que donne Jean XXIII.

Balthaſar Coſſa Cardinal de Saint Euſtache, qui avoit gouverné ſous l'autorité d'Alexandre V, fut accuſé de l'avoir empoiſonné. Il eſt étonnant qu'on ait élu pour ſuccéder à ce Pape, un homme tel que Coſſa, qui avoit toujours mené une vie mondaine & licentieuſe. Qui ſe ſeroit attendu de voir ſur le ſaint Siége un ſi indigne ſujet, après tout ce qui s'étoit paſſé dans le Concile de Piſe? L'égliſe qui y avoit élevé ſa voix contre les déſordres, redoubla ſes efforts dans le Concile de Conſtance, pour remédier aux maux dont elle étoit accablée. On y fit une confeſſion publique des iniquités qui regnoient dans tous les états. L'on y reconnut la néceſſité indiſpenſable d'une véritable réformation. On convint que l'égliſe avoit beſoin d'être réformée dans ſon chef & dans ſes membres. On commença par dépoſer l'indigne Pape dont les excès deshonoroient la Religion. Mais on ne put jamais parvenir à une ſolide réforme des abus, dont on connoiſſoit la grandeur & la multitude. Le zéle de l'Empereur Sigiſmond fut ſans effet. Les meilleurs Evêques d'Allemagne, de France & d'Angleterre, firent d'inutiles efforts pour faire jetter les fondemens de ce grand ouvrage. Les Italiens, & ſur-tout les Cardinaux, y mirent toujours des obſtacles. Ils emploierent tous les artifices de la politique la plus déliée, pour faire échouer le projet d'une réformation réelle. Ils réſiſterent aux plus puiſſantes raiſons qu'on pût leur alléguer, & ils crurent qu'il n'y avoit rien de plus preſſé à faire dans l'égliſe, que de nommer un nouveau Pape. On leur repréſenta en vain que le Concile œcuméni-

Les ennemis de la réforme font avorter tous les bons deſſeins du Concile de Conſtance.

que aſſemblé, tenoit lieu de Chef; que le ſchiſme n'étant arrivé qu'à cauſe de la corruption du Clergé, pour prévenir de pareils malheurs, il falloit faire des loix pour une ſolide réforme. Les Cardinaux éluderent toutes les raiſons, & vinrent à bout d'affoiblir ceux qui avoient plus de zéle & d'autorité.

Il eſt vrai qu'ils conſentirent à entamer le grand ouvrage de la réformation, & que l'on fit quelques réglemens importans, comme par exemple celui qui ordonne par une loi perpétuelle qu'à l'avenir on tiendra tous les dix ans un Concile général, comme étant la meilleure voie pour éteindre & pour prévenir les ſchiſmes & les héréſies. Mais outre que ce ſage réglement fut mal obſervé dans la ſuite, les autres ne renferment que des remédes palliatifs, & plus propres à faire connoître la grandeur du mal qu'à le guérir. L'article qui fut le plus agité eſt celui des Annates. Les Nations en firent ſentir l'injuſtice, & en réſolurent l'abolition : mais les Cardinaux s'y oppoſerent toujours avec un zéle que rien ne fut capable d'amortir. Ils appellerent de la réſolution des Nations au Pape futur, & ils ne négligerent rien pour faire procéder à ſon élection. Ce que l'Empereur avoit appréhendé, arriva. Martin V qui fut élu, penſa à toute autre choſe qu'à tenir la parole qu'il avoit faite dans le Conclave avec les autres Cardinaux, de travailler à réformer l'égliſe. On l'en preſſa fortement ; on lui préſenta Mémoires ſur Mémoires, pour lui rappeller l'engagement qu'il avoit contracté : mais il s'occupoit de toute autre affaire, & il avoit toujours quelque prétexte pour éluder. On ouvrit alors les yeux. On comprit que la Cour de

Rome ne voudroit jamais ſouffrir de réformation, quoique ce fût elle qui en eût le plus de beſoin : & l'on reconnut combien les Allemands avoient eu raiſon de tant inſiſter ſur la neceſſité de travailler à la réformation, avant que d'élire un Pape. Mais le mal étoit fait, & il fut impoſſible d'y revenir. Le Concile fut forcé de le ſeparer, ſans avoir pû apporter aucun reméde efficace aux maux dont on avoit ſolemnellement reconnu la profondeur & l'étendue. Combien le grand Boſſuet a-t-il raiſon d'admirer en cela les jugemens de Dieu ſur ſon peuple ! Quelle malice dans ceux qui ont empêché une œuvre ſi importante ! Combien devenoient-ils dignes d'être abandonnés de plus en plus à la dépravation de leur cœur.

XI.

XI. Défauts de Martin V.

Ce qui s'étoit paſſé dans le Concile de Conſtance, diminua le zéle de ceux qui connoiſſoient les maux de l'égliſe. Les Prélats aiant été témoins de l'oppoſition qu'avoit la Cour de Rome pour la Réforme, ne pouvoient ſe réſoudre à ſe rendre au lieu qu'il avoit été marqué pour un nouveau Concile. Dès qu'il eut été aſſemblé à Pavie, le Pape le transfera à Sienne. A force d'intrigues Martin V vint à bout de le diſſoudre, ſans ſe mettre en peine du ſcandale qu'il cauſoit dans toute l'égliſe. On voioit bien qu'il ne cherchoit qu'à éloigner la réformation. Voulant néanmoins ſauver les apparences, & appaiſer les murmures de tous les gens de bien, il indiqua un Concile à Bâle, qui ne devoit être célébré que ſept ans après. Il mourut dans cet intervalle, & eut pour ſucceſſeur Eugene IV. A peine le Concile de Bâle commençoit-il à ſe former, que le Pape Eugene ſe hata de le diſſoudre. Nous avons vû

Moiens qu'emploie le Pape Eugene pour traverſer le Concile de Bâle.

avec quelle vigueur le Cardinal Julien lui écrivit. Plus ce Concile fit paroître de zéle pour remédier aux maux de l'Egliſe, plus la Cour de Rome s'efforça de le traverſer. On ne peut retenir ſon indignation, quand on voit toutes les ruſes auſquelles le Pape Eugene avoit recours, pour faire échouer toutes les bonnes intentions de ce Concile. Les remontrances ſi ſages & ſi généreuſes du Cardinal Julien ne firent pas ſur lui la moindre impreſſion. La crainte de ſe deshonorer ne le toucha pas davantage; & tout l'Univers fut témoin, que la Cour de Rome n'avoit de zéle que pour empêcher la réforme. Son orgueil méritoit bien d'être puni par une telle prévarication. Quand on demandoit au Pape Eugene comment il ne rougiſſoit pas de troubler un Concile aſſemblé pour la réforme, il n'avoit pas de honte d'alléguer la néceſſité où il étoit de veiller à la conſervation du patrimoine de Saint Pierre. On mit en poudre ce vain prétexte, & l'on en fit voir l'abſurdité. Mais le Pape ne laiſſa pas de chicaner le Concile pendant trois ans, & de s'oppoſer opiniâtrement à la réforme de ſa Cour. On ne ſauroit trop remarquer l'ordre ſecret qu'il donna à ſes Nonces, de porter par-tout avec eux une Bulle qui contînt *une eſpéce de réformation* de la Cour de Rome, pour la montrer aux Rois & aux Princes, & fermer la bouche à ceux qui élevoient leurs voix contre les deſordres de la Cour Romaine. Ce Pape ſe ſoucioit donc bien peu des jugemens de Dieu. Ce trait ſeul ſuffiroit pour faire connoître la profonde duplicité de cette Cour, qui auroit voulu paroître innocente, en demeurant plongée dans ſa corruption. Cette oppoſition perſévérante de la

Cour de Rome à une réforme ſi néceſſaire, & que l'égliſe ne ceſſoit de demander par ſes plaintes & ſes gémiſſemens, ne méritoit-elle pas les plus terribles effets de la vengeance divine ? Ne pourroit-on pas dire que c'eſt pour punir un crime ſi énorme, que Dieu permit les grandes héréſies qui ravagerent l'égliſe peu de tems après ? Que les Chrétiens, dit le grand Boſſuet, apprennent par cet exemple à redouter les juſtes jugemens de Dieu ; & qu'ils conſidérent que toutes ces réformations impies que l'enfer enfanta dans le ſiécle ſuivant, peuvent bien être regardées comme des effets ſenſibles de la vengeance de Dieu, parce qu'on avoit négligé une réformation néceſſaire.

Quand on lit avec attention l'hiſtoire du Concile de Bâle, on ne peut revenir de ſon étonnement, en voiant les indignes moiens & les voies obliques que le Pape emploioit pour détacher les Princes de ce Concile. Il fouloit aux pieds tout ce que la Religion a de plus ſacré, pour parvenir à ſes fins ; & quand ſa politique fut à bout, il eut recours à un autre expédient, en témoignant du zéle pour la réunion des Grecs. Il eût été facile de travailler à cette œuvre importante, ſans négliger celle de la réformation. Mais l'intention d'Eugene étoit de ſaiſir cette occaſion, pour avoir un prétexte plauſible de diſſoudre le Concile. Après la vingt-cinquiéme ſeſſion, juſqu'à laquelle on regarde le Concile de Bâle comme vraîment œcuménique, le Pape Eugene ne garda plus aucune meſure. Il oppoſa au Concile de Bâle, ſon Aſſemblée de Ferrare & de Florence, qui n'étoit compoſée, dit M. Boſſuet, que d'environ ſoixante Evêques & ſoixante Abbés, *preſque tous Italiens.* Il char-

gea d'anathêmes les Peres qui étoient reſtés à Bale. Ceux-ci de leur côté entreprirent de le dépoſer & d'élire un autre Pape. Quoiqu'ils fuſſent alors en petit nombre, l'idée que l'on avoit d'un Concile qui avoit été d'abord œcuménique, faiſoit une telle impreſſion ſur les eſprits, que pluſieurs Roiaumes étoient embarraſſés ſur le parti qu'ils devoient prendre. Enfin le Pape Eugene eut la funeſte ſatisfaction de voir inſenſiblement le Concile de Bâle ſe ſéparer, ſans avoir pû faire autre choſe que des projets de réformation. On ne ſauroit trop s'arrêter à cet important événement. Cette nouvelle infidélité de la Cour de Rome deviendra la ſource & la punition de celles que nous aurons la douleur de remarquer dans la ſuite. Depuis le Concile de Bâle l'ignorance fit des progrès ſurprenans. Ce fut à l'abri des épaiſſes ténébres qui regnoient au commencement du ſeiziéme ſiécle, que Luther & les autres malheureux réformateurs répandirent leurs erreurs, & mirent au pillage la doctrine de l'égliſe. Les Paſteurs furent forcés de ſe réveiller de leur aſſoupiſſement, & d'examiner les titres ſur leſquels étoit appuiée la poſſeſſion des biens qu'on vouloit leur enlever. Il eſt important de remarquer comment après le Concile de Bâle, tout prépara les voix aux ſéducteurs impies qui vinrent ravager l'égliſe dans la génération ſuivante.

XII.

XII. Scandales que pluſieurs Papes donnent à l'égliſe.

Après la mort de Nicolas V, on vit éclater les brigues & les factions. Les mieux intentionnés d'entre les Cardinaux jetterent les yeux ſur le célébre Beſſarion, comme ſur celui qui avoit le plus de mérite. Mais les ambitieux vinrent à bout par leurs cabales, d'é-

loigner un ſujet qui ne pouvoit que faire honneur au ſaint Siége. S'il eût été élu, comme le ſouhaitoient tous les gens de bien, il auroit peut-être pris les vrais moiens de réunir les Grecs avec les Latins. C'eſt par un effet des jugemens terribles de Dieu ſur l'Egliſe Grecque, que cette élection qui paroiſſoit infaillible n'eut pas lieu, & que le Cardinal d'Avignon fit changer d'avis à ſes Collégues, par un diſcours plus artificieux que ſolide.

Callixte III qui fut élu, avoit témoigné déſirer ardemment cette redoutable dignité, & avoit fait jouer tous les reſſorts de la plus fine politique pour y être élevé. Il ne s'occupa pendant ſon Pontificat que de la guerre contre les Turcs, tandis que l'égliſe étoit accablée de maux, qui auroient dû être l'objet de ſes ſollicitudes. Il recueillit des ſommes immenſes, & fit conſtruire des galeres, & en donna la conduite au Patriarche d'Aquilée qui fit quelques conquêtes. Mais ces foibles avantages temporels qui ſervoient d'amorce aux Chrétiens, furent achetés bien cher; car ils leur faiſoient de plus en plus oublier les vrais avantages de la Religion, & les rendoient diſtraits à l'égard des châtimens effroiables que Dieu exerçoit ſur eux. Sous le Pontificat de Callixte III, toute l'Italie fut ébranlée par d'horribles tremblemens de terre, qui renverſoient les égliſes & les maiſons; & plus de ſoixante mille perſonnes périrent en cette occaſion. Un vent furieux enlevoit les hommes & les animaux, renverſoit les murs, déracinoit les arbres. On voioit encore en Italie pluſieurs autres ſignes extraordinaires de la colére de Dieu, en même-tems que la guerre civile déſoloit les villes & les Provinces.

Tant de malheurs ne firent impreſſion ni ſur le peuple ni ſur le Clergé. Après la mort de Callixte III, on vit d'un côté les Cardinaux recommencer les brigues d'une maniére ſcandaleuſe, & de l'autre le peuple exercer des violences qui rendoient Rome ſemblable à une place de guerre qui eſt au pillage. Dès que Pie II fut élu, Rome changea de face : des réjouiſſances toutes profanes ſuccéderent à la ſédition, & la capitale du monde Chrétien paroiſſoit peu différente des villes idolâtres. Pie II qui avoit défendu le Concile de Bâle, lorſqu'il n'étoit qu'Æneas Sylvius, changea de langage & de conduite quand il fut Pape, & fit voir combien il tenoit peu à la vérité. Il ſe donna des mouvemens incroiables pour la guerre contre les Turcs, & borna à cet affaire tous ſes ſoins & ſes travaux. On voit dans toute ſa conduite beauconp d'orgueil & de vanité.

Paul II qui lui ſuccéda, en fit paroître encore davantage. Il avoit pour ſa figure toutes les attentions qu'on remarque dans les femmes mondaines. Sçachant qu'il étoit bel homme, il avoit la ſotte vanité de vouloir prendre le nom de Formoſe ; & les Cardinaux, quoique d'ailleurs fort peu ſcrupuleux, lui firent ſentir combien une pareille idée étoit puérile & ridicule. A peine fut-il monté ſur le S. Siége, qu'il viola le ſerment qu'il avoit fait dans le Conclave, & qu'il avoit renouvellé après ſon élection, de ſuivre les régles importantes qui y avoient été établies & généralement approuvées. Il gagna l'amitié des Cardinaux qu'il avoit aliénés par ſon parjure, en leur donnant de petits ornemens. Il falloit qu'il les regardât comme des enfans, pour

avoir eſpéré de les gagner par de ſemblables bagatelles & des priviléges auſſi frivoles.

Sixte IV dont on attendoit de grandes choſes, & qui paroiſſoit devoir être utile à l'égliſe, parce qu'il étoit ſavant & avoit toujours mené une vie réguliere, trompa l'attente de tous les gens de bien par la foibleſſe & la bizarerie de ſon gouvernement. Il parut inſenſible à tous les deſordres dont l'égliſe étoit inondée, & ne s'occupa comme ſes prédéceſſeurs que de la guerre contre les Turcs. Il mit en branle pour cette entrepriſe tout le monde Chrétien; envoia par-tout lever de l'argent; accorda beaucoup de priviléges & d'indulgences. Les perſonnes ſenſées lui repréſenterent l'inutilité de tous ces mouvemens, mais ce fut ſans aucun fruit. Ce Pape ſe deshonora par la confiance aveugle qu'il eut en ſes neveux, qui furent l'opprobre de l'égliſe. L'orgueil qui le portoit à ſe croire au-deſſus de toutes les loix, méritoit bien d'être puni par cette humiliation. Ce fut ſous ſon Pontificat que les Turcs prirent la ville d'Otrante, & firent trembler l'Italie. Ils mirent tout à feu & à ſang dans la Calabre, & tuerent une multitude de Chrétiens. Dieu tempéra les effets de ſa juſte colére, & enleva Mahomet II, dans le tems qu'il ſe diſpoſoit à aller lui-même fondre ſur l'Italie, qui n'étoit point en état de réſiſter à un ennemi ſi redoutable. Les Chrétiens, non-ſeulement ne furent point touchés d'une protection de Dieu ſi marquée, mais ils ſe livrerent à de nouveaux excès. Les diviſions inteſtines ſe renouvellerent, & le Pape fut aſſez aveugle pour les favoriſer, bien loin de travailler à les éteindre. On ouvrit enfin les yeux ſur les malheurs qu'elles produiſoient

&

& l'on conclut la paix. Le Pape ſeul refuſa d'y concourir. Les charges devinrent toutes venales à Rome, & par ce moien on ne les vit occupées que par ceux qui étoient aſſez riches pour les acheter. Sous ce même Pontificat, la Cour de Rome donna de preuves de ſon inſatiable avarice. Les parens du Pape ſe hâtoient de s'enrichir, & Sixte IV faiſoit des dépenſes énormes en ſuperbes édifices. Après ſa mort on le chargea de malédictions & les Romains pillerent tous les biens de ſon neveu qui s'étoit engraiſſé du ſang du peuple.

Innocent VIII fut élevé ſur le ſaint Siége par les moiens les plus iniques. A force d'argent & d'intrigues, la faction qui comptoit gouverner ſous ſon Pontificat, vint à bout d'avoir le nombre de voix néceſſaire. On ne rougit point de donner pour chef à l'égliſe, un homme qui s'étoit rendu fameux par ſes débauches. Il foula aux pieds toutes les loix de la bienſéance & de la pudeur. Il fut aſſez aveugle pour prendre pour deviſe ces paroles du Pſeaume, *J'ai marché dans mon innocence*, faiſant alluſion au nom qu'il avoit choiſi, & qui étoient ſa condamnation & celle des Cardinaux qui l'avoient élu. Il amaſſa des ſommes immenſes, ſous prétexte de la guerre contre les Turcs, & s'en ſervit pour enrichir des enfans qu'il avoit eus de différentes femmes. Nous ne rappellons ces déplorables ſcandales, que pour montrer combien étoient fondées les plaintes des gens de bien, qui voioient l'égliſe deshonorée par de ſi horribles excès. Dès qu'Innocent fut mort, le peuple Romain le maudit, & remplit la ville de meurtres & de carnage; & les Magiſtrats.

ne purent réprimer les violences de cette populace en fureur.

Alexandre VI qui ſuccéda à Innocent VIII. parut mettre le comble aux maux dont les vrais Chrétiens gémiſſoient. Il paroît incompréhenſible qu'après un diſcours auſſi fort & auſſi touchant que celui qui fut fait avant ſon élection, les Cardinaux aient choiſi Alexandre VI le plus indigne ſujet qui fût peut-être dans l'égliſe. Nous avons abrégé le plus qu'il nous a été poſſible l'hiſtoire de ſon Pontificat, pour ne point arrêter trop long-tems le Lecteur ſur une vie où l'on ne voit que des infâmies & des crimes, qui deshonorent autant l'humanité que le Chriſtianiſme. Nous aurions voulu pouvoir y mettre un voile: mais la fidélité de l'hiſtoire ne nous permettoit pas de les ſupprimer entiérement. Dieu pouvoit-il punir d'une meniere plus terrible l'éloignement que la Cour de Rome avoit toujours montré pour la réformation, qu'en manifeſtant ainſi ſa corruption à tout l'univers, & en abandonnant les Papes à de pareils excès? C'eſt aux affreux deſordres qui ſcandaliſerent toute l'égliſe ſous le Pontificat d'Alexandre VI, que vint aboutir cette longue ſuite de prévarications dont la Cour de Rome s'étoit rendue coupable. Les libertins & les impies peuvent en prendre occaſion d'inſulter à l'égliſe: mais les Fidéles ſe conſolent à la vûe de ces grands malheurs, en conſidérant qu'ils ont été prédits par les Prophétes; enſorte que ce qui ſert à aveugler les ennemis de la Religion, devient une ſource de lumieres pour ceux qui comparent les anciennes prédictions avec les maux que l'hiſtoire de l'égliſe leur met devant le yeux.

XIII.

L'Empereur Robert III expoſa une grande armée à périr en Italie, & perdit une bataille ſanglante, ſans avoir pû ſe faire couronner. Il traverſa autant qu'il put le Concile de Piſe, & ſoutint Grégoire XII, après qu'il eut été dépoſé. On eſt effraié, quand on lit ce qui ſe paſſa à Liege ſous ſon regne. Cette ville avoit deux Evéques confirmés par deux Papes différens. Ces deux Prélats étoient également indignes, & avoient chacun leurs partiſans : ce qui réduiſit cette pauvre égliſe à un état affreux pendant plus de deux ans. On vit bientôt les deux partis former chacun une puiſſante armée, & s'égorger avec une fureur barbare. Près de quarante mille hommes furent maſſacrés dans un ſeul combat. De ſi horribles excès ouvrirent les yeux aux Allemands ſur le ſchiſme qui produiſoit de ſi grands maux, & les porterent à favoriſer le Concile de Piſe, aſſemblé pour y mettre fin. XIII. Maux en Allemagne.

La Bohême fut ravagée par les infidéles ; & quand on les eut chaſſés, les Huſſites y cauſerent encore de plus grands deſordres. Ces ſéditieux qui venoient à la ſuite de Viclef, & qui étoient les précurſeurs des hérétiques qui vinrent dans le ſiécle ſuivant, s'élevoient contre pluſieurs abus : mais ils enſeignoient de pernicieuſes erreurs, & propoſoient des remédes plus propres à irriter le mal qu'à le guérir. Ils n'avoient pas de ſyſtême bien développé : mais en attaquant l'autorité de l'égliſe, ils ouvroient une porte à l'impété qui devoit éclater après eux, & préparoient les voies à ces prétendus réformateurs, qui devoient perfectionner le plan que Jean Hus & Jérôme de Prague avoient formé.

Qui ſe ſeroit attendu que ces hommes téméraires qui paroiſſoient ſi foibles dans le quinziéme ſiécle, dûſſent cauſer dans la génération ſuivante de ſi grands ravages ; & qu'une ſi petite étincelle dût être la cauſe d'un feu qui embraſeroit toute l'égliſe, & porteroit la déſolation dans une grande partie de l'Europe ? On les punit avec une extrême rigueur ; mais on négligea de prendre les vrais moiens d'arrêter leurs progrès : auſſi Dieu ne bénit point les efforts qu'on fit pour les réprimer. On alluma de plus en plus ſa colere, en ne réformant pas les abus qui étoient le prétexte de leur ſchiſme & de leur éloignement pour l'Egliſe Catholique. Les Huſſites donnerent bientôt des marques de l'eſprit dont ils étoient animés. Il falloit être bien aveugle pour ne pas reconnoître qu'ils n'avoient qu'un zéle amer, entiérement contraire à celui que Jeſus-Chriſt inſpire à ſes Diſciples. Ils ſe révolterent contre l'autorité légitime, & prirent les armes pour ſe défendre. Quelle différence entre ces faux zélateurs, qui ne reſpirent que la fureur & la vengeance ; & les vrais enfans de l'égliſe, qui conſervent une parfaite ſoumiſſion pour les Puiſſances, qui ne ſavent que prier & gémir, & qui n'oppoſent qu'une patience invincible aux perſécutions les plus injuſtes !

L'Empereur Sigiſmond, qui avoit d'excellentes qualités, & qui avoit rendu à l'égliſe de ſi grands ſervices dans les Conciles de Conſtance & de Bâle, l'affligea d'un autre côté par ſon incontinence. L'Impératrice ſon épouſe ſe livra auſſi à des excès ſcandaleux, qui furent d'un dangereux exemple. L'Allemagne fut déchirée par des guerres civiles, & par celles des étrangers ſous le regne de

Frédéric. Les Turcs firent de grands ravages en Hongrie, & cet ébranlement de l'Empire nuiſoit beaucoup à la Religion. Tous les châtimens que Dieu exerçoit ſur les Chrétiens, ne faiſoient ſur eux aucune impreſſion, & montroient quelle étoit leur ſtupidité & leur endurciſſement.

XIV.

XIV. Maux d'Eſpagne.

Alfonſe V Roi d'Arragon nuiſit autant à l'Egliſe d'Eſpagne que ſon pere Ferdinand lui avoit été utile. Il voulut dès le commencement de ſon regne diſpoſer des bénéfices de la Sicile & de la Sardaigne, & s'approprier une partie des biens eccléſiaſtiques. Il ſe vengea des obſtacles que le Pape Martin V mit à ſes injuſtes prétentions, en perpétuant le ſchiſme & en s'attachant à Benoît XIII, qui avoit été dépoſé dans le Concile de Conſtance. Ses entrepriſes ſur le Roiaume de Naples furent la ſource d'une longue ſuite de deſordres. Ses troupes pillerent & ravagerent la ville de Naples ; elles commirent auſſi à Marſeille les plus horribles excès. Alphonſe fut le fleau de Jeanne Reine de Naples, qui l'avoit adopté, & Dieu ſe ſervit de ce Prince pour la punir de la vie déréglée qu'elle avoit toujours menée. Alphonſe ne ceſſa de remuer pendant tout ſon regne, & d'exciter ſans ceſſe de nouveaux troubles. Il ne tenoit à rien de fixe, & s'attachoit à celui des Papes qui lui faiſoit un meilleur parti. Quand il voulut obtenir du Pape Eugene de grands avantages, il fit ſemblant de s'attacher au Concile de Bâle & y envoia les Prélats de ſon Roiaume. Quand il eut obtenu ce qu'il deſiroit, il rappella les mêmes Prélats, qui eurent la foibleſſe de ſe prêter à tous les caprices de ce Roi inquiet &

ambitieux. Dans toutes les occaſions il marqua à Calixte III ſa haine & ſon reſſentiment. Il diſpoſoit des bénéfices des Roiaumes de Naples & de Sicile en faveur des ſujets les plus indignes, dont il tiroit de l'argent.

Ferdinand ſon fils naturel, que les Papes Eugene & Nicolas avoient légitimé, ſe ſoutint contre Callixte, qui lui ordonna ſous peine d'excommunication de renoncer à la couronne de Naples. Il fut preſque toujours en guerre avec les Papes pour des intérêts temporels. On ſent combien il eſt naturel de mettre ces funeſtes diviſions dans la liſte des maux de l'égliſe. Ferdinand qui affectoit de paroître fort ſage & grand politique, ſe rendit très-odieux par ſes monopoles & par ſes cruautés. Il fit périr un grand nombre de Prélats & de Seigneurs par le poiſon & par le fer. Il avoit une avarice inſatiable qui le portoit à s'emparer des richeſſes des égliſes & des biens de ſes ſujets. Il joignoit à tous ces vices l'impureté qui le rendit la honte de la Religion & même de l'humanité. Son fils Alfonſe qui lui ſuccéda, l'imita dans tous ſes déréglemens. Lorſqu'il vit les progrès de Charles VIII, dont Dieu ſe ſervoit pour le punir, il ſe retira dans un monaſtere, & l'on vit enfin ceſſer les ſcandales & les deſordres dont ce Roiaume avoit éte rempli depuis ſi longtems.

La Caſtille fut agirée ſous le regne de Jean II de pluſieurs guerres civiles, qui nuiſirent beaucoup à la Religion. Alvar de Lune à qui ce Prince avoit donné toute ſa confiance, en fit un abus énorme. Dieu exerça ſur lui dès cette vie ſes jugemens, & il fut puni d'une maniere proportionnée aux crimes dont il s'é-

toit rendu coupable. Henri IV fils de Jean répudia ſon épouſe, uniquement parce qu'il avoit conçu pour elle une injuſte averſion. Ce qu'il y a d'étonnant, c'eſt que non-ſeulement le Pape & les Evêques ne s'éleverent pas contre un ſi grand ſcandale, mais que l'Archevêque de Tolède approuva ce divorce du conſentement du Pape. C'eſt ainſi que l'on fouloit aux pieds toute les loix de l'égliſe, & que les plus grands crimes ſe commettoient impunément. Le reſte du regne de ce Prince ne fut qu'une ſuite continuelle de troubles, de conſpirations & de guerres civiles. Il fut dépoſé par les Seigneurs révoltés, à la tête deſquels étoit ce même Archevêque de Tolède, & cet événement mit en feu le Roiaume & l'Egliſe de Caſtille.

Ce fut vers la fin du quinziéme ſiécle que l'on établit en Eſpagne le redoutable tribunal de l'Inquiſition. Nous en avons marqué ailleurs tous les inconvéniens. Les Maures profiterent des diviſions qui étoient entre les Chrétiens d'Eſpagne & ceux de Portugal, pour attaquer l'Andalouſie & le Roiaume de Murcie, où ils firent d'horribles ravages. Mais les Chrétiens eurent enſuite de grands avantages ſur les infidéles. Au lieu de les inſtruire & de les perſuader, on voulut les contraindre à ſe faire Baptiſer. Ces converſions forcées, qui n'étoient qu'un ouvrage de violence, furent pour l'égliſe un nouveau ſujet d'affliction. On deshonora le Chriſtianiſme, en emploiant pour l'établir parmi les Maures les mêmes moiens dont Mahomet avoit fait uſage pour étendre ſa Religion. Tous ces peuples qu'on força de ſe faire Chrétiens, renoncerent à la Religion de Jeſus-Chriſt avec d'autant plus

Tome VI.

d'ardeur, qu'ils ne l'avoient embraſſée que malgré eux. Un Evêque s'attacha au judaiſme, & ſcandaliſa les Chrétiens par ſa honteuſe apoſtaſie. On ne fit pas l'uſage qu'on auroit dû faire de la découverte du nouveau monde. On eut plus d'avidité pour enlever l'or & les pierreries de ces peuples, que de zéle pour procurer le ſalut de leurs ames.

XV.

XV. Jugemens de Dieu ſur l'Egliſe Grecque.

L'Egliſe Grecque demeuroit toujours infidéle, malgré tous les châtimens par leſquels Dieu ne ceſſoit de l'inſtruire. En conſidérant la chaîne de ſes prévarications, en ne peut s'empêcher de ſe rappeller le vingt-troiſiéme chapitre d'Ezéchiel, où le Prophéte fait une ſi vive peinture d'Oolla & d'Ooliba. L'une étoit la figure de Samarie, & l'autre de Jéruſalem. L'on ſait qu'un Pape a comparé l'égliſe Grecque au Roiaume d'Iſraël, & l'égliſe Latine à celui de Juda. L'Empire Grec étoit, ſelon la penſée d'un célébre Hiſtorien, comme un grand arbre, dont les branches avoient été coupées de ſiécle en ſiécle, & dont il ne reſtoit plus que le tronc dans la ville de Conſtantinople. Dès le commencement du quinziéme ſiécle il étoit viſiblement menacé d'être coupé juſqu'à la racine; mais Dieu dans ſa miſéricorde lui accorda cinquante ans de délai, comme il en avoit accordé quarante aux Chananéens du tems de Moyſe & de Joſué. Dieu accorda ce repit à l'Egliſe Grecque, en ſuſcitant le fameux Tamerlan, qui arrêta les progrès de Bajazet. Les Grecs n'en profiterent point, non plus que des avertiſſemens que leur donna le Pape Nicolas V, dont Dieu ſe ſervit pour leur intimer le dernier arrêt de ſa colere. Il demeu-

Mezerai.

rerent attachés au ſchiſme avec une eſpéce de fureur. Dès le ſiécle précédent leurs forces s'étoient partagées entre Trébiſonde & Conſtantinople. Mahomet II, que le Seigneur revêtit de ſa puiſſance pour punir la rébelle Oolla, engloutit l'un & l'autre Empire.

La réunion qui s'étoit faite au Concile de Lyon dans le treizieme ſiécle, & celle qui ſe fit au Concile de Florence dans le quinziéme, furent peu ſinceres. La politique y eut beaucoup de part, & il s'en faut bien que la gloire de Dieu & l'intérêt de la Religion en aient été le principal motif. Un très-petit nombre de Grecs furent touchés de ce précepte qui eſt par excellence le précepte de Jeſus-Chriſt : *Tout le monde connoîtra que vous êtes mes diſciples, ſi vous vous aimez les uns les autres.* Le dernier Ecrivain de l'Hiſtoire Bizantine, dont on ignore le nom, & qui n'eſt point ſuſpect, puiſqu'il étoit attaché à l'Egliſe Grecque, rapporte des traits qui montrent que la plûpart portoient juſqu'au fanatiſme la paſſion pour le ſchiſme. Il condamne ces excès ; & ce qui eſt fort remarquable, il voit dans les malheurs dont il fait l'hiſtoire, l'accompliſſement de pluſieurs endroits de Jérémie, qu'il rapporte. On ſe rappelle comment furent reçus à Conſtantinople ceux qui avoient ſigné le Décret d'union fait au Concile de Florence. Les Grecs mirent par-là le comble à leurs iniquités, & Dieu lâcha auſſitôt la bride aux Turcs, & fit éclater ſur ce peuple endurci ſes plus terribles vengeances. Nous avons vû avec quelle bonté Dieu tempéra néanmoins les juſtes effets de la colere, & comment il fit trouver grace devant Mahomet, à ceux d'entre les Grecs qui s'étoient

déclarés contre le ſchiſme, & qui avoient donné des preuves de leur amour pour l'Unité. A l'égard du gros de la Nation, il ſe fixa dans le ſchiſme avec une invincible obſtination qui tient du prodige. La punition de tous les Orientaux ſchiſmatiques fut auſſi éclatante que l'avoit été leur iniquité. Tout l'Univers en fut témoin. Ils devinrent captifs dans leur propre pays, comme les dix Tribus l'avoient été dans la terre étrangere où les Aſſyriens les avoient tranſportées.

XVI.

XVI. Biens de l'Egliſe.

Au milieu des maux dont nous venons de faire une ſi triſte peinture, Dieu avoit les yeux ouverts ſur ſon Egliſe. Il ne ceſſoit de la protéger & de lui procurer divers ſecours. Il temperoit les plus terribles effets de ſa colere, par des marques ineſpérées d'une bonté toujours attentive ſur ſon peuple. On voioit de tems en tems ſortir du ſein même des ténébres, une lumiere qui rempliſſoit les vrais enfans de l'Egliſe de joie & de conſolation.

XVII. Conciles généraux où l'on condamne les abus & où l'on fait effort pour les abolir.

L'Univerſité de Paris, qui avoit donné tant de preuves de ſon zéle dans le quatorziéme ſiécle, continua dans le quinziéme de rendre à l'Egliſe tous les ſervices qui furent en ſon pouvoir. Elle engagea le Clergé de France à prendre des meſures efficaces pour faire ceſſer le ſchiſme, en déférant cette grande affaire au ſouverain Tribunal d'un Concile œcuménique. Les Cardinaux mêmes firent un acte, d'appel, pour ſe mettre à l'abri des cenſures que les Papes prononçoient. Les Conciles de Piſe, de Conſtance & de Bâle, remédierent à de grands maux. Quelle conſolation pour cette Epouſe affligée, d'avoir eu trois Conciles généraux dans le cours d'un même ſiécle!

Elle éleva librement ſa voix dans ces auguſtes Aſſemblées, & les Evêques & les Docteurs animés de ſon eſprit exprimerent ſes plaintes & ſes gémiſſemens. On s'éleva avec une extrême force contre les abus & les deſordres. On y fit une confeſſion publique & ſolemnelle des iniquités dont les Chrétiens étoient coupables. On déclara pluſieurs fois que l'Egliſe avoit un preſſant beſoin d'être réformée dans ſon chef & dans ſes membres. On ne diſſimula point les maux, & l'on fut bien éloigné de donner aux ténébres le nom de lumiere, & de courber la régle, plutôt que d'avouer les prévarications.

XVIII. Fin du ſchiſme d'Occident. Effets ſenſibles de la protection de Dieu ſur ſon Egliſe.

L'Egliſe eut encore aſſez de force pour faire ceſſer un ſchiſme qui cauſoit de ſi horribles ravages, & pour éteindre un feu qui avoit gagné dans toutes les parties du monde Chrétien. Quand on conſidére combien ce feu étoit allumé, & combien il y avoit d'obſtacles à ſurmonter pour l'arrêter, on ne peut s'empêcher d'admirer la bonté de Dieu, d'être ainſi venu au ſecours de ſon Egliſe, & d'y avoir rétabli la paix qui paroiſſoit ſi éloignée. L'obſtination des Papes, la jalouſie des Cardinaux des différentes obédiences, les divers intérêts des Couronnes, tout contribuoit à faire craindre que le ſchiſme ne fût eternel. Mais l'Egliſe a des promeſſes, & celui qui veille ſur Iſrael, ſe réveilla enfin de ſon ſommeil. Il conſola ſon Epouſe affligée, & briſa tous les obſtacles que le démon oppoſoit au rétabliſſement de l'union. On ne ſauroit trop remarquer dans ce grand événement, combien Dieu traita différemment l'Egliſe Latine & l'Egliſe Grecque. Celle-ci n'avoit point de promeſſes, & elle fut abandonnée à l'eſprit

de diviſion dont elle étoit depuis ſi long-tems animée. Elle conſomma ſon ſchiſme dans le tems même que l'on faiſoit les plus grands efforts pour le faire ceſſer. Le ſchiſme d'Occident au contraire fut entiérement éteint, & l'on vit le calme renaître dans le tems même de la plus terrible agitation. Les Grecs regardoient le ſchiſme comme un état naturel, & n'étoient effraiés que quand on vouloit les y faire renoncer. Les Latins au contraire, qui connoiſſoient mieux le précieux dogme de l'Unité de l'Egliſe, n'enviſageoient qu'avec douleur le malheureux ſchiſme dont ils étoient témoins, & regardoient l'état où ils voioient l'Egliſe, comme un état violent dont on devoit travailler à ſortir ſans délai. On pouvoit craindre que les Roiaumes qui reconnoiſſoient un Pape, ne s'y attachaſſent d'une maniere fixe, ſans ſe mettre en peine du parti que d'autres Souverains prenoient en obéiſſant à un autre Pape. Mais il ne vint à l'eſprit de perſonne que cet état pût être compatible avec la Conſtitution eſſentielle de l'Egliſe : on étoit pleinement convaincu que le Saint Siege étoit le centre de l'Unité Catholique, & que l'Egliſe ne pouvoit avoir qu'un ſeul chef.

XIX. Articles importans décidés dans le Concile de Conſtance.

Biens en France.

On établit ſolidement dans le Concile de Conſtance les principes fondamentaux de la Hiérarchie, en décidant clairement la ſupériorité des Conciles généraux ſur les Papes, & les articles capitaux que nous appellons les Libertés de l'Egliſe Gallicane. Ils avoient été autrefois unanimement enſeignés dans toute l'Egliſe : ils appartiennent au ſacré Dépôt ; & ils n'ont eu cette dénomination particuliere de Libertés de l'Egliſe Gallicane, que parce

que l'Egliſe de France a toujours rendu un témoignage éclatant à ces vérités : au lieu que dans la plûpart des autres Egliſes, elles ont été ignorées ou combattues. Nous pouvons joindre ce grand avantage que reçut l'Egliſe dans le quinziéme ſiécle, l'établiſſement de la célébre Pragmatique, qui fut appellée avec tant de fondement le rempart de l'Egliſe Gallicane contre les entrepriſes injuſtes de la Cour de Rome. Nous avons vû avec quel zéle on ſoutint en France ce ſage réglement, & avec quelle force on s'oppoſa à tout ce que firent les Papes pour le renverſer.

Charles VII reçut des marques ſinguliéres de la protection de Dieu par le miniſtere de la Pucelle d'Orléans. Cette fille extraordinaire avoit beaucoup de piété ; & les grandes choſes que Dieu lui fit faire, étoient propres à réveiller les Chrétiens de leur aſſoupiſſement, & à les convaincre de ſon attention continuelle ſur ſon peuple, qu'il châtie dans ſa juſtice, & qu'il ſoulage enſuite dans ſa miſéricorde. Charles VIII, après avoir ſcandaliſé ſes ſujets par ſon incontinence, les edifia par ſa converſion. Louis XII mérita le titre de Pere du peuple, & emploia ſon autorité à remédier aux maux de l'Egliſe & à faire honorer la Religion.

XVII.

Jérôme Savonarolle, Dominicain, s'éleva avec force contre les déſordres du Clergé, & invita ceux qui en gémiſſoient à chercher leur conſolation dans les Saintes Ecritures, & à hâter par leurs prieres le renouvellement de l'Egliſe. Il ſoutint avec courage la perſécution la plus violente, ſouffrit les plus cruels tourmens, & une mort d'autant plus ignomi-

XX. Biens en Italie. Pluſieurs Saints d'un merite diſtingué dans les differentes portions de l'Egliſe.

nieuſe, que c'étoit un Pape & des Evêques qui l'en avoient jugé digne.

Les Florentins connoiſſoient le prix d'un bon Paſteur. Ils firent au Pape Eugene les plus vives inſtances pour l'engager à leur en procurer un, qui fût également recommandable par ſa ſcience & par ſa vertu, & choiſi d'entre leurs citoiens, afin qu'il connût mieux les beſoins de ſon troupeau. Les peuples obtiendroient de Dieu de bons Paſteurs, s'ils lui en demandoient avec autant d'ardeur qu'un ſi grand bien mérite d'être demandé, & s'ils avoient un deſir ſincére d'être conduits dans de bons pâturages. Les Florentins eurent pour Evêque S. Antonin, qui fit d'inutiles efforts pour éviter une dignité, qu'il méritoit d'autant plus qu'il s'en croioit plus indigne. Sa vie épiſcopale fut un modéle pour tous les premiers Paſteurs, & Dieu fit revivre en lui la conduite des Evêques des plus beaux ſiécles de l'Egliſe.

Le même ſiécle nous a préſenté un autre Paſteur accompli en la perſonne de Saint Laurent Juſtinien. Il fut formé à la piété dès ſon enfance, & fit dans ſa jeuneſſe des progrès ſurprenans dans la vertu. Elevé malgré lui à la dignité de Patriarche de Veniſe, il montra par toute ſa conduire, que Dieu ne l'avoit placé dans un lieu ſi éminent, que pour donner un modéle aux Paſteurs de ſon Egliſe. Il eut un zéle merveilleux pour la réforme de ſon Clergé. Il s'attira le reſpect & la vénération de tout le monde par la ſublimité de ſa vertu, & non par un vain éclat extérieur, que des Paſteurs aveugles ne ſubſtituent que trop ſouvent à la gloire réelle qu'un véritable mérite leur procureroit. L'amour qu'il avoit

pour les pauvres, lui fit aimer la pauvreté, & le porta à ſe refuſer les choſes mêmes qui paroiſſoient les plus néceſſaires. Ceux qui ne connoiſſoient pas l'étendue des devoirs d'un Evêque, l'exhortant à accorder quelque choſe à ſa dignité, il leur dit cette parole ſi remarquable : Qu'il avoit une famille nombreuſe à nourrir en la perſonne des pauvres. Il vint à bout par de ſéveres ordonnances, de réprimer le luxe & l'immodeſtie des perſonnes du ſexe. Les Paſteurs qui ſont inſenſibles à ces ſortes de ſcandales, ne méritent pas le nom de Paſteurs ; & ils répondront devant Dieu des effets funeſtes qu'un mal ſi contagieux ne manque pas de produire.

Dieu qui avoit voulu montrer que ſon bras n'étoit pas racourci, & qu'il pouvoit opérer les plus grandes merveilles dans les tems les plus malheureux ; après avoir donné de ſi beaux modéles au Clergé, en donna un également parfait aux Grands du monde en la perſonne de Saint Caſimir fils du Roi de Pologne. Ce jeune Prince profita de l'excellente éducation que lui donna un maître d'un rare mérite. Pour conſerver le précieux tréſor de l'innocence, il mortifia ſa chair, & veilla infatigablement ſur lui-même. Tout le monde admiroit ſa vertu, & il pouvoit être propoſé pour modéle aux Chrétiens les plus parfaits. Il avoit un ſaint zéle pour gagner à Dieu ceux en qui il voioit quelques diſpoſitions favorables pour le bien. Il protégeoit les foibles, honoroit les vrais ſerviteurs de Dieu, & ſe faiſoit redouter des méchans. Quoiqu'à la fleur de ſon âge, il préféra la chaſteté non ſeulement à la Couronne, mais même à la vie.

S. Benardin de Sienne réforma un grand nombre de monaſteres de l'Ordre de Saint François. Il fit beaucoup de fruit par ſes prédications, & ſervit les peſtiférés avec une grande charité. Il refuſa pluſieurs Evêchés, & voulut toujours vivre dans la ſimplicité de ſa profeſſion. Dieu releva ſa vertu par l'éclat des miracles qu'il opéra ſur ſon tombeau. S. Vincent Ferrier fit en Eſpagne autant de bien, que S. Bernardin en faiſoit en Italie. Il travailla de tout ſon pouvoir à éteindre le ſchiſme qui déchiroit l'Egliſe. Il parcourut toute l'Europe, laiſſa par-tout des marques de ſon zéle apoſtolique, & contribua à la converſion d'un grand nombre de Juifs en Eſpagne.

S. François de Paule eſt un de ces hommes extraordinaires, que Dieu met de tems en tems en ſpectacle dans ſon Egliſe, pour réveiller les Chrétiens, & les porter à la pénitence. Dès ſa jeuneſſe il étonna tous ceux qui entendirent parler de la vie angélique qu'il menoit. Ses incroiables auſtérités furent l'admiration de la France & de l'Italie. Aiant levé l'étendart de la pénitence, pluſieurs ſe mirent ſous ſa conduite, & travaillerent à appaiſer la colere de Dieu juſtement irrité contre ſon peuple. Il ne ſouffrit point pendant ſa vie qu'on lui ôtât la gloire de la pauvreté, & il refuſa conſtamment tous les biens temporels qu'on voulut lui donner. Il ne conſentit jamais à être élevé aux Saints Ordres, & joignit toujours aux plus affreuſes auſtérités la charité & l'humilité, qu'il recommanda particuliérement à ſes diſciples. Dieu qui avoit voulu frapper les hommes par la rigueur de ſa pénitence, les frappa auſſi par la

voix éclatante des miracles qu'il opéra ſur ſon tombeau.

La bienheureuſe Maillé fut un modéle accompli pour les femmes mariées, de même que Sainte Françoiſe. Sainte Catherine de Bologne édifia l'Ordre de Sainte Claire, & la bienheureuſe Colette en réforma pluſieurs monaſtéres.

XXI. Theologiens célébres.

Le précieux Livre de l'Imitation qui fut compoſé dans le quinziéme ſiécle, a produit, même dans les ſiécles ſuivans, de très-grands fruits. Le Cardinal Pierre d'Ailli Evêque de Cambrai, le célébre Jean Gerſon, Nicolas Clémangis furent de grandes lumiéres de l'Egliſe de France, & donnerent des preuves éclatantes de leur zéle pour les intérêts de la Religion. Ils s'éleverent hautement contre les abus & les déſordres, travaillerent à éteindre le ſchiſme, & laiſſereut à l'Egliſe des Ouvrages très précieux, qui feront toujours la conſolation de ceux qui aiment la bonne doctrine. Nous pouvons dire la même choſe des Ecrits de Denis le Chartreux, de Thomas à Kempis, des Cardinaux de Cuſa, de Florence, d'Arles, & du célébre Panorme. Nous avons rapporté des paſſages importans de ces Auteurs & de pluſieurs autres, qui prouvent avec quelle liberté on pouvoit alors s'élever contre les ſcandales & les abus. Rien n'eſt plus remarquable que la réunion & le concert des grands hommes & des Saints qui ont vécu dans le cours du quinziéme ſiécle, pour peindre & déplorer les malheurs de l'Egliſe, & pour en montrer la ſource & l'origine dans les déſordres du Clergé, & ſur-tout de la Cour de Rome.

Ouvrages utiles à l'Egliſe.

XVIII.

XXII. Zéle contre toutes les erreurs.

Toutes les erreurs qui s'éleverent, furent combattues avec zéle par les Paſteurs & les Théologiens. L'ancienne doctrine repouſſa la nouveauté qui vouloit s'introduire dans l'égliſe. On n'entra point en compoſition avec elle, & on ne ceſſa de la pourſuivre, que quand on fut venu à bout de la chaſſer de l'héritage du Seigneur, qui appartient à la vérité. On réprima l'orgueil & l'ambition des Religieux mandians, qui vouloient enrreprendre ſur les droits des Paſteurs, & l'on condamna des propoſitions folles & téméraires avancées par des Auteurs ignorans. On maintint dans les Conciles de Conſtance & de Bâle les droits du ſecond Ordre, malgré les efforts de ceux qui vouloient y donner atteinte. Les Prêtres y eurent voix définitive; parce que l'on ſavoit qu'ils avoient toujours été conſidérés comme aſſociés aux Evêques dans la fonction de gouverner les fidéles, & comme le Conſeil & le Sénat de l'Egliſe. On veilloit à la conſervation du ſacré dépôt, & on élevoit la voix contre quiconque y donnoit la moindre atteinte.

XXIII. conciles Provinciaux Pour empêcher la ruine entiere de la diſcipline.

On tint pluſieurs Conciles provinciaux en Allemagne, en France & en Eſpagne, pour recueillir les débris de l'ancienne diſcipline. On ordonna que l'on tînt des Synodes provinciaux & Diocéſains, comme il eſt preſcrit par les anciens Canons. On renouvella les anciennes ordonnances des Conciles touchant la modeſtie & la régularité du Clergé. On recommanda fortement aux Chanoines & à tous les Clercs, de célébrer l'Office divin aux heures marquées, ſans précipitation, & avec la dignité propre à inſpirer de la piété aux

fidéles ; & d'être en tout un modéle de régularité. On preſcrivit aux Evêques de n'élever au ſacerdoce que des ſujets dignes d'un état ſi ſaint, de ne ſe diſtinguer de leurs inférieurs que par leur modeſtie, de conſulter toujours de ſavans Théologiens. On travailla à réformer les Religieux & les Religieuſes. On comdamna ſévérement les principaux abus, & on réclama en faveur des régles & de l'ancienne diſcipline.

XIX.

Le célébre George Scolarius, qui prit le nom de Gennadius, qui avoit aſſiſté au Concile de Florence & s'étoit déclaré hautement en faveur de l'union, fut honoré par Mahomet II, & inſtallé ſolemnellement ſur le Siége de Conſtantinople. Il expliqua la Foi Catholique à ce formidable Sultan, qui en parut touché. Dieu par cet événement ſemble avoir voulu montrer combien il lui en couteroit peu, quand il voudroit faire entrer le vaſte Empire des Turcs dans ſon Egliſe. Gennadius travailla à retirer du ſchiſme ceux qui voulurent l'écouter, & ſe diſtingua par ſa vertu & par ſes Ecrits. Dieu procura à ſon égliſe de grands avantages par la punition des Grecs ſchiſmatiques. Les Savans qui ſe ſauverent du naufrage de l'Empire Grec après la priſe de Conſtantinople, ſe retirerent en Occident, où ils inſpirerent le goût pour l'étude de la langue Grecque & des bons Auteurs, tels que Plutarque, Thucydide, Hérodote ; & contribuerent beaucoup au renouvellement des ſciences. Par l'effet d'une Providence bien marquée, l'invention de l'Imprimerie concourut avec cette eſpéce de renouvellement dans les ſciences. Toutes les richeſſes de l'E-

XXIV. Avantages que Dieu procure à l'Egliſe par la punition des Grecs ſchiſmatiques.

gliſe Grecque, ſes Hiſtoriens, ſes Peres, la connoiſſance plus détaillée de ſes Canons & de ſa Diſcipline, paſſerent dans l'Egliſe Latine. En s'appliquant au Grec, on prit du goût pour la lecture des Auteurs; on étudia le Latin, l'Hiſtoire, la Chronologie, la Géographie. On voioit reſſuſciter le bon goût & les études ſolides, par le moien des ſecours extraordinaires que la providence fourniſſoit. C'étoient les fondemens d'un grand édifice qu'on reprenoit de bien loin. On tiroit des Bibliothéques les anciens Manuſcrits, grecs, latins, hébreux. On compoſoit avec de longs & penibles travaux des Vocabulaires & des Grammaires. On donnoit des éditions de toutes ſortes de livres : on commençoit à corriger les manuſcrits les uns par les autres, & à reſtituer les anciens livres à ceux qui en étoient véritablement les Auteurs.

X X.

XXV. Au milieu des maux du quinzieme ſiécle, Dieu préparoit des reſſources contre les malheurs du ſiecle ſuivant

Un petit nombre de Savans profitoient de ces lumiéres. Mais en remarquant ce bien, il faut avouer que pluſieurs ſe bornerent à la connoiſſance des Belles Lettres. On ſe piquoit de parler Latin comme Ciceron; d'imiter Horace, Virgile, Saluſte. Il y avoit des Cardinaux qui n'étoient parvenus à cette dignité que par cette voie. Un certain goût profane faiſoit négliger l'étude importante des Ecrits ſi ſolides des Saints Peres. Ce mauvais goût qui commençoit à naître, ſe développera bien davantage dans le cours du ſeiziéme ſiécle. Ainſi le peuple demeuroit dans l'ignorance, & s'y enfonçoit de plus en plus. L'inſtitution des chaires théologales dans les Chapitres étoit un reméde bien borné, & peu proportionné au mal que l'on vouloit guérir. Rien

Réflexions ſur ces différentes reſſources.

n'eſt plus inſipide que les inſtructions & les ſermons du quinziéme ſiécle. L'on en peut juger par ceux qui nous reſtent. On entretenoit les fidéles de petites hiſtoires, que l'on a trouvées cent cinquante ans après ſi ridicules. Cette ignorance fraioit le chemin, comme nous l'avons deja remarqué, aux héréſies du ſeiziéme ſiécle. On en vit les préludes dans les Huſſites. Les moiens violens que la Cour de Rome & l'Inquiſition emploioient, réprimoient les hérétiques, mais n'éclairoient pas. Auſſi ſe mettoit-on peu en peine d'inſtruire & de convaincre. Dieu néanmoins avoit voulu préparer d'avance dans les ſecours dont nous venons de parler, des remédes aux nouvelles héréſies qui devoient bientôt mettre l'Egliſe en combuſtion & y cauſer d'horribles ravages.

On ne ſauroit trop remarquer l'invention de l'Imprimerie. Dans les deſſeins de Dieu elle ſervit à empêcher que la Tradition ne s'obſcurcît, & ne tombât dans une eſpéce de cahos. Si l'on admire avec raiſon comment les hommes ont pû inventer l'écriture & décompoſer les ſons, qui eſt un ſecret que de grandes Nations n'ont pû découvrir, puiſque les Chinois ſe ſervent encore d'hieroglyphes pour exprimer leurs penſées; combien eſt-il plus admirable que l'on ait trouvé un art auſſi important & auſſi utile que l'Imprimerie? Par le moien de cette invention, on fut en état de compoſer des dictionnaires, & d'avoir des copies exactes des Ouvrages les plus néceſſaires. Sans ce moien, pour être sûr d'avoir une copie autentique, il auroit fallu parcourir toute la terre, & comparer tous les manuſcrits. Une ſeule édition, par le ſecret de l'Imprimerie, fournit des milliers du même exemplaire.

On eſt aſſuré des dates, & de tout ce qui peut répandre de la lumiere ſur un ouvrage. Cet art ſi merveilleux fut une grande reſſource contre l'ignorance, contre la négligence des Paſteurs, contre l'inconvénient de ne pas faire l'Office en langue vulgaire. Les plus pauvres ſont en état de ſe procurer aiſément des traductions des prieres publiques, un Nouveau Teſtament, & les Ouvrages les plus néceſſaires, que l'on ne pouvoit autrefois ſe donner qu'à grand frais. Quand il plaira à Dieu de répandre ſa bénédiction ſur les livres, & de faire tirer aux hommes tous les avantages pour leſquels il leur a fourni ce moien, on en ſentira alors tout le prix. On peut envoier des livres dans les pays les plus éloignés. Un Nouveau Teſtament pour nourrir une famille entiere. Que ne pourrions-nous pas dire de cette multitude innombrable d'excellens livres, qui ſont ſi répandus ſur-tout en France ? Quand Dieu fera faire uſage de ce moien & voudra le rendre efficace, il ſuppléera à la rareté & à la diſette des bons Miniſtres. Il eſt vrai que le démon a profité de cette invention, & en profite encore tous les jours pour répandre des livres pernicieux, propres à corrompre les mœurs & à faire croître l'irréligion : mais la malice de l'eſprit ſéducteur, qui change en poiſon les meilleures choſes pour ceux qu'il tient dans ſes filets, ne doit pas nous empêcher de reconnoître les grands avantages que l'égliſe a rétirés & retirera dans la ſuite, de l'invention de l'Imprimerie. Les Turcs empêcherent les Grecs, dont ils étoient maîtres, d'en faire uſage. Auſſi cette malheureuſe Egliſe a-t-elle toujours depuis été plon-

gée dans l'ignorance. Elle commence à en ſortir, maintenant que les Turcs ont conſenti à laiſſer établir une Imprimerie à Conſtantinople. Nous remarquerons en paſſant, que dans le quinziéme ſiécle la puiſſance des Ruſſes ou Moſcovites qui s'éleva, contribua à relever un peu l'Egliſe Grecque ſchiſmatique, qui gémiſſoit ſous la domination des Turcs.

L'invention de la poudre qui fut faite dans le quatorzieme ſiécle, conduiſit à celle des armes à feu, qui commencerent à être fort en uſage dans le quinziéme. On dit qu'un Frere Mineur nommé Berthold Schwart originaire de Fribourg, pulvériſa dans un mortier du charbon, du ſoufre, & du ſalpêtre, & couvrit ce mélange d'une pierre; qu'ayant enſuite beſoin de feu, il battit le fuſil, & qu'une étincelle tomba dans le mortier; que ce Cordelier Chymiſte fut fort ſurpris de voir s'élever une grande flamme, & la pierre s'élancer avec bruit contre le plancher. Cette découverte, ſi funeſte au genre humain, fut très-utile ſous certains rapports. Sans ces ſortes d'armes on n'auroit pas pû aiſément pénétrer dans les pays qui furent découverts. La bouſſole ſervit auſſi à la navigation, & avant qu'on l'eût trouvée, on ne pouvoit faire que très-difficilement des voiages de long cours.

La réunion de tant de merveilleuſes découvertes ne ſemble-t-elle pas annoncer quelque grand renouvellement? Rien n'arrive dans le monde que par rapport à la Religion; & les ſecours ſi variés & ſi peu attendus que Dieu donna dans le cours du quinziéme ſiécle, ſont très-certainement dirigés pour la gloire & l'avantage de l'égliſe. Cependant, lorſqu'on

croiroit que des tems plus heureux vont faire oublier les malheurs précédens, & que le monde va ſe renouveller par l'accompliſſement des promeſſes qui aſſurent à Jeſus-Chriſt la conquête de tous les peuples de la terre, l'Egliſe dans le ſiécle ſuivant éprouve des maux dont on peut dire qu'il n'y avoit point encore eu d'exemple. Elle voit tout d'un coup une grande partie de ſes branches, retranchées par le ſchiſme & l'héréſie des prétendus Réformateurs. Et preſque dans le même tems, elle voit naître & ſe multiplier dans ſon ſein des ennemis d'un nouveau genre, qui travaillent ſans relâche à ſéduire & à faire périr les enfans qui lui ſont reſtés. A quoi ſerviront donc tous ces préparatifs que Dieu faiſoit dans le quinziéme ſiécle, & qui donnoient de ſi magnifiques eſpérances ? Ne ſeroit-ce point que ces préludes étoient diſpoſés de loin pour ce grand accompliſſement des promeſſes, dont Saint Paul a Parlé, & auquel on ne doit arriver que par les plus terribles malheurs ?

Ch. XI. aux Rom.

Fin du quinziéme ſiécle & du ſeptiéme Volume.

TABLE

TABLE
DES MATIERES
Contenues dans ce Volume.

A.

ABSTINENCE du Carême, avec quelle exactitude elle étoit observée au XV siécle, même par les troupes. 176.

Addition au Symbole : article disputé vivement au Concile de Ferrare. 146. & *suiv.*

Æneas Sylvius, Voïez *Pie* II, ou *Silvius*.

Ailli (Pierre d') Cardinal, Auteur Ecclésiastique, sa vie & ses écrits. 541. & *suiv.* 713.

Albert d'Autriche, Empereur. 385. Il favorise le Concile de Bâle. 386.

Alexandre V, Pape. Son extraction, ses aventures & son caractere. 24. & *suiv.* 687. Ses défauts. 25. Privilèges excessifs qu'il accorde aux Religieux Mendians. 30. Il se laisse gouverner par le Cardinal de Saint Eustache. 31. Sa mort. 32.

Alexandre VI, Pape. Son election & sa vie avant son Pontificat. 357. & *suiv.* Son entrevûe avec Charles VIII. 361. Il cite ce Prince à comparoître devant lui. 363. Ses intrigues criminelles avec son fils le Duc de Valentinois. 365. Sa noire perfidie. 366. Ses trahisons. 368. Sa corruption, son avarice, son ingratitude. 369. & *suiv.* Sa mort funeste. 375. Son portrait. 377. & *suiv.* 698.

Allemagne (Eglise d') ses maux. 699. & *suiv.*

Allemagne (l') on veut la pacifier. 381. *& ſ.*
Allemand (Cardinal) Archevêque d'Arles, Préſident du Concile de Bâle. 125. Ce que ce ſaint Prelat penſoit des maux de l'Egliſe. 568. *& ſuiv.* Il défend les droits du ſecond Ordre. *Ibid.*
Allemans. Mémoire admirable qu'ils donnerent au Concile de Conſtance. 72. *& ſuiv.* Ils menacent le Pape d'appeller au futur Concile. 314.
Alphonſe II Roi de Naples, abdique la Couronne. 421. *& ſuiv.*
Alphonſe V Roi d'Arragon. 411. Sa brouillerie avec le Pape perpétue le ſchiſme. *Ibid. & ſuiv.* Son ingratitude envers la Reine Jeanne. 412. Il pille la ville de Marſeille. 413. Il tranſporte le corps de S. Louis de Toulouſe à Valence. *Ibid.* Eſt excommunié & renonce au ſchiſme. 414. *& ſuiv.* Se rend maître de Naples. 416. *& ſuiv.* Fait la paix. avec le Pape Eugene : ſe brouille avec Calixte III 417. Il meurt. 418. *& ſuiv.* Ses vices : Maux qu'il a fait à l'Egliſe. 701. *& ſuiv.*
Alphonſe V Roi de Portugal. 455. Il veut abdiquer. *Ibid.* Et meurt de la peſte. 456.
Amboiſe (Georges d') Cardinal Archevêque de Rouen ; ſon diſcours aux Députés de l'Univerſité de Paris dans l'affaire des Priviléges. 273. Il réforme les Jacobins de Paris. 277. Les Cordeliers. *Ibid.* Saint Germain-des-Prez. 279.
Ambroiſe le Camaldule, Auteur Eccléſiaſtique. 593.
Amédée de Savoie, voiez *Felix* V.
Americ Veſpucci, découvre & donne ſon nom à l'Amérique. 465.

Amérique (l') découverte. 465. *& ſuiv.*
Amurat I Empereur Turc. 468.
Amurat II Empereur Turc; ſes victoires ſur les Chrétiens. 495. *& ſuiv.*
André de Chio (le B.) Son martyre. 507.
André de Rhodes, Evêque chargé de la cauſe des Latins au Concile de Ferrare, défend l'addition *Filioque* faite au Symbole. 146. *& ſuiv.*
Ange Corrario, voiez *Grégoire* XII.
Ange Politien, voiez *Politien.*
Angeli (Jean d') ſes erreurs. 644. *& ſuiv.*
Angelus, ſon inſtitution en France pour l'heure de midi. 248.
Anglois (les) s'emparent de la Normandie. 169. Maux qu'ils font à la France. 170. *& ſuiv.* Ils en ſont chaſſés. 182. *& ſuiv.* Jugement de Dieu ſur eux. *Ibid.* & 686. *& ſuiv.*
Anjou (le Duc d') Voiez *Louis.*
Annates. Ce que c'eſt. Diſpute vive à ce ſujet au Concile de Conſtance. 75. *& ſuiv.*
Anneau de la Sainte Vierge, diſpute à ce ſujet. 326. *& ſuiv.*
Antonin (Saint) ſa vie. 516. Ses Ecrits. 519. Son Eloge. 710.
Appel du Pape au Concile. Reconnu légitime par l'Univerſité de Vienne. 392. *& ſuiv.*
Appel des Cardinaux, du Pape mal informé au Pape mieux informé : du Pape à Jeſus-Chriſt : du Pape au Concile Œcuménique : du Pape préſent au Pape futur. 13.
Appel du Duc de Gloceſter au Concile Général. 173.
Appel des Polonois au futur Concile. 211.
Appel du Procureur Général (Dauvet) par ordre du Roi & au nom de la Nation au

Concile général. 234. & *ſuiv.*
Appel du Dauphin contre le Traité de Troies. 171.
Appel de Sigiſmond Duc d'Autriche au Concile. 293. & *ſuiv.*
Aranda (Pierre d') Evêque convaincu de Judaïſme, dégradé & condamné à une priſon perpétuelle. 467.
Arcq (Jeanne d') dite *la Pucelle d'Orléans.* Son extraction, ſon éducation, ſa piété. 174. & *ſuiv.* Elle eſt menée au Roi. 175. Epée dont elle veut ſe ſervir. 177. Elle entre dans Orléans, dont elle fait lever le ſiége. 178. Fait ouvrir les portes de Troies, mene le Roi à Reims & l'y fait ſacrer. 179. Elle veut ſe rétirer. 180. Eſt priſe & vendue aux Anglois. 181. On la condamne comme ſorciere & hérétique, à être brûlée vive : ſa mort édifiante. *Ibid.* Sa juſtification par Gerſon : les procédures faites contre elle ſont revûes & déclarées nulles par le Pape, qui la déclare Martyre. 282 Son éloge. 709. Réflexions ſur ſon hiſtoire. 677. & *ſuiv.*
Arméniens. Leur réunion avec l'Egliſe Romaine. 162. & *ſuiv.*
Arnauld. (Antoine) Docteur de Sorbonne ; ſes Eclairciſſemens ſur les Conciles. 57.
Arras. (Ville) Conférences d'Arras. 183. Traité célébre d'Arras. 250. & *ſuiv.*
Aubuſſon (Pierre d') Grand-Maître des Chevaliers de S. Jean de Jéruſalem, défend vigoureuſement l'Iſle de Rhodes, & en fait lever le ſiége. 511.
Avignon érigé en Archevêché. 317.
Avignon. Le Pape veut aliéner cette ville : les Cardinaux s'y oppoſent. 303. & *ſuiv.*

Aziles. Leurs abus réformés en Angleterre. 201.

B.

BAJAZET II Empereur Turc. 512.
Baine (le Cardinal). Son portrait. 245. *& ſuiv.* Ses trahiſons. *Ibid.* Sa Légation peu heureuſe en France. 340. *& ſuiv.*
Barbo. (Pierre) voiez *Paul* II.
Baſle. Voiez Concile.
Belgrade. Siége de cette Ville par Mahomet II. 504.
Bellarmin Cardinal. Les vaines ſubtilités par leſquelles il s'efforce d'éluder les Décrets du Concile de Conſtance. 57.
Benoît XIII. Antipape. Il ſe ſauve de ſa priſon, & ſe retire à Château-Raynar. 1. *& ſuiv.* Eſt de nouveau reconnu en France & en Caſtille. 2. *& ſuiv.* On s'oppoſe en France à ſes entrepriſes. 3. Bulle de ce Pape ſupprimée en France. 11. Son invincible obſtination. 66. *& ſuiv.* & 686. Il ſe retire à Collioure. 66. Enſuite au Château de Paniſcole : on lui fait ſon procès. 68. Il eſt dépoſé. 69. *& ſuiv.* Sa mort. 87. Précautions qu'il prend pour continuer le ſchiſme. *Ibid.*
Bernardin de Sienne (Saint). Sa vie. 531. *& ſuiv.* Son éloge 712.
Beſſarion de Nicée, Evêque Grec, & depuis Cardinal, porte la parole pour les Grecs au Concile de Ferrare. 147. *& ſuiv.* Eloge de cet Evêque. 154. Artifice des Cardinaux pour empêcher qu'il ne fût élu Pape. 282. Tort qu'ils ont fait à l'Egliſe en s'oppoſant à cet élection. 693. *& ſuiv.* Ecrits de cet Evêque. 597. Mauvais ſuccès de ſa légation en France. 311.

Bible Poliglotte de Ximenès. 449. *& ſuiv.*
Biel, (Gabriel) Auteur Eccléſiaſtique. 594.
Blandelle, (Vincent de) Auteur Eccléſiaſtique. 594.
Blondus Flavius, Auteur Eccléſiaſtique. 593.
Bonfinius, Auteur Eccléſiaſtique. 595.
Boniface IX Pape. Sa mort. 4.
Borgia. (Cardinal) Ses préventions contre la France : ſon caractere. 312.
Boſſuet (Jacques-Benigne) Evêque de Meaux. Sa défenſe des IV articles du Clergé : il explique les Décrets du Concile de Conſtance. 57. *& ſuiv.* Ses Réflexions ſur le refus conſtant du Pape Eugene & de ſa Cour de ſe réformer. 119. *& ſuiv.* 692.
Bourges. Célébre Aſſemblée du Clergé de France en cette Ville. 225.
Bragance, famille regnante en Portugal, ſa tige. 454.
Bretagne. Réunion de cette Province à la Couronne de France. 261. *& ſuiv.*
Bulle Execrabilis de Pie II contre les Appels au Concile. 289.

C.

CÆSARINI. (Julien) Voiez *Julien.*
Calixte III Pape. Il réhabilite la mémoire de la Pucelle d'Orléans, & la déclare Martyre. 182. Election de ce Pape. 282. Il s'occupe uniquement de la guerre contre les Turcs. 283. Sa mort. 284. Ses défauts. 694.
Candie. (Pierre de) Voiez *Alexandre* V.
Capiſtran (Saint Jean de) Auteur Eccléſiaſtique. 562. *& ſuiv.* Ce qu'il fit au ſiége de Belgrade. 505.
Capitulation de Narbonne. 67.
Caraffe. (le Cardinal) Sa Légation. il triom-

phe à Rome. 312. *& ſuiv.*
Cardinaux. Quand ils ont commencé à ſe croire ſupérieurs aux Evêques. 301. Ce qu'ils étoient dans leur origine. 553. Meſures qu'ils prennent dans deux Conclaves pour donner la paix à l'Egliſe. 4. 9. Leur appel au Concile Général. 13. Leur Manifeſte contre Grégoire XII. *Ibid. & ſuiv.* Ils travaillent ſérieuſement à l'union ; leurs Lettres & leurs plaintes aux deux Papes. 15. *& ſuiv.* Ils convoquent le Concile Général. 17. *& ſuiv.*
Carvajal (Bernardin) Evêque de Badajos : ſon diſcours pour l'élection d'un Pape. 353. *& ſuiv.*
Carvajal (Jean de) Cardinal. Sa fermeté. 303.
Caſimir. (Saint) Sa vie. 529. *& ſuiv.* Son éloge. 711.
Catherine de Bologne. (Sainte) 539. 713.
Catherine Reine d'Angleterre, ſa mauvaiſe conduite. 185.
Chapeaux, leur commencement en France. 187.
Charles VI Roi de France. Sa défaite par les Anglois. 168. Son traité avec le Roi d'Angleterre. 170. Son zéle pour les libertés de l'Egliſe Gallicane. 223. Il ſe laiſſe mourir par la faim. 235. *& ſuiv.* Son caractere. 236. *& ſuiv.*
Charles VII Roi de France. 172. Il chaſſe les Anglois de ſon Roiaume. 182. *& ſuiv.* Son Edit ſur le ſchiſme. 134. Il défend ſous de groſſes peines d'aller au Concile de Ferrare. 137. Envoie des Ambaſſadeurs à l'Aſſemblée de Mantoue. 288. Protection de Dieu ſur ce Prince. 709.

Charles VIII Roi de France. 260. Fait la conquête du Roiaume de Naples. 262. Qu'il perd enſuite. 263. Réponſe ingénieuſe qu'il fait à la citation du Pape. 364. Sa converſion. 265. & 709. Belle action de ce Prince. *Ibid.* Ses dernieres actions, ſa mort & ſon portrait. 266. *& ſuiv.* Ses funérailles 267.
Charlier (Gilles). Son Ecrit ſur la ſanctification des Fêtes. 642.
Chelles. Réforme de cette Abbaie. 276.
Chriſtierne Roi de Dannemarc. Son pélerinage à Rome, & ſon éloge. 316. *& ſuiv.*
Clemangis (Nicolas) Auteur Eccléſ. 551. Ses Ecrits, 552. *& ſuiv.* 713.
Clement VIII. Antipape. Son élection. 87. *& ſuiv.* Il ſe dépoſe & renonce au ſchiſme. 88. *& ſuiv.* 686. Eſt fait Evêque de Majorque. 89.
Clergé de France. Ses 4 articles de 1682. 56. Ses plaintes contre les exactions de la Cour de Rome. 261. Son zéle pour la Pragmatique, les libertes de l'Egliſe, & la défenſe des Conciles de Conſtance & de Bâle. *Ibid.* 708. *& ſuiv.*
Coctier (Jacques) Médecin de Louis XI. 254.
Colette. (la B.) 539. *& ſuiv.* 713.
Colomb (Chriſtophe) découvre le nouveau monde. 456. *& ſuiv.* Suite de ſes découvertes : il eſt fait Amiral des Indes. 460. *& ſuiv.* On le rend ſuſpect au Roi : il eſt chargé de chaînes : il rentre en graces : ſa mort. 464. *& ſuiv.*
Colonne (Othon) Voiez *Martin* V.
Commendes. Leur origine. 303. Réglement à ce ſujet. *Ibid.* Evêchés même mis en commendes. 316.

Communion ſous les deux eſpéces. Décret du Concile de Bale à ce ſujet. 126. *& ſuiv.* & 638. *& ſuiv.* Traité de Gerſon ſur cette matiere. 548. *& ſuiv.*

Compaſſion de la Vierge. Inſtitution de cette fête. 655.

Conception de la Sainte Vierge. Inſtitution de cette fête. 130. & 318. *& ſuiv.*

Conception Immaculée de la Sainte Vierge. Diſputes des Théologiens ſur cette matiere. 319. Fameux Décret de la Faculté de Théologie de Paris à ce ſujet. 648. *& ſuiv.*

Conception. (Religieuſes de la) Leur Inſtitution. 351.

Concile de Bâle. Convocation & ouverture de ce Concile. 90. *& ſuiv.* Bel ordre qui s'y obſerve. 92. *& ſuiv.* Seconde & importante ſeſſion. 96. *& ſuiv.* Les Peres réſiſtent au Pape Eugene, qui eſt cité à comparoître devant le Concile. 103. On veut procéder à la condamnation d'Eugene. 104. *& ſuiv.* Décret contre ce Pape. 106. Quatorziéme ſeſſion. 109. Eugene en approuve les Décrets. 110. Il ſe ſoumet au Concile. 111. Les Légats d'Eugene ſont admis à certaines conditions. 112. *& ſuiv.* Œcuménicité de ce Concile juſqu'à la ſeſſion XXVI reconnue de tout le monde. 118. Les Peres conſentent d'Aller à Avignon. 123. Décret ſuppoſé du Concile confirmé par Eugene. *Ibid. & ſuiv.* XXVIe. & les autres ſeſſions du Concile. 125. *& ſuiv.* Le Concile déclare le Pape Eugene contumace. 126. Deux Décrets importans de ce Concile. 127. Décret du même contre le Concile de Ferrare. 128. Dépoſition du Pape Eugene. *Ibid.* Election d'un Pape à la place d'Eu-

gene. 130. & *ſuiv.* Dans les dernieres ſeſſions ce Concile n'étoit qu'une ombre de Concile. 135.
Concile de Conſtance. Ses premieres ſeſſions. 42. & *ſuiv.* Seſſions IV & V Décrets qui y ſont publiés, & leur véritable ſens. 54. 55. 56. 57. Charitable condeſcendance de ce Concile; on ne peut en abuſer. 63. & *ſuiv.* Différend qui s'éléve dans ce Concile. 70. & *ſuiv.* Fin du Concile. 83. & *ſuiv.* Articles importans qu'il a décidés. 708.
Concile de Ferrare. Ses premieres ſeſſions. 136. & *ſuiv.* Les Grecs y viennent. 139. & *ſuiv.* Cérémonial obſervé dans ce Concile. 142. Seconde ouverture du Concile après l'arrivée des Grecs. 143. Les premieres ſeſſions. 145. Il eſt transféré à Florence. 151.
Concile de Florence. Ses premieres ſeſſions. 151. Union conclue entre les Grecs & les Latins. 158. & *ſuiv.* Entre les Arméniens & l'Egliſe Romaine. 162. Fin du Concile. 164. Réflexions de M. Boſſuet ſur ce Concile. 165. & *ſuiv.* 692.
Concile de Pavie. Il eſt ouvert, puis transféré à Sienne. 84. & *ſuiv.*
Concile de Piſe. Son ouverture. 17. Cérémonies qui y ſont obſervées. 19. Citations faites aux deux Papes. 20 Ils ſont déclarés contumaces. *Ibid.* Sentence définitive contre eux. 22. Election d'Alexandre V. 24. Fin de ce Concile. Son autorité. 28. Obſtacles qu'il trouve au deſſein qu'il avoit de remédier aux maux de l'Egliſe. 687.
Concile de Sienne. Ses premieres ſéances. 84. Il eſt diſſous. 85.
Conciles Généraux du XV ſiécle. Efforts qu'on y fait pour la réforme des abus. 706.

Concile National en France. 8. Autre. 14.
Conciles particuliers d'Angers. 661. En Angleterre. 199. de Cologne 654. d'Oxfort. 652. de Paris. 656. Réglemens importans faits dans ce Concile. *Ibid. & ſuiv.* de Perpignan. 16. de Rome. 37. de Rouen. 659. de Sens. 663. de Siltzbourg. 653. de Soiſſons. 661. de Tolède. 662. de Tortoſe. 655.
Conciles Provinciaux du XV ſiécle. Efforts qu'on y fait pour empêcher la ruine totale de la Diſcipline. 714.
Condolmere (Gabriel) Voiez *Eugene* IV.
Conduite de Dieu ſur ſon Egliſe, combien admirable. 665.
Conférences avec les Grecs à Ferrare, leur objet. 140. 143.
Conſtantin Paléologue, quinziéme Empereur de Conſtantinople. 478. Courage avec lequel il ſoutint le ſiége de cette ville. 486. *& ſuiv.* Sa mort. 490.
Conſtantinople. Dernier ſiége de cette ville & ſa priſe par les Turcs. 484. *& ſuiv.*
Converſions des Maures d'Eſpagne. Suite de ces étranges converſions. 437. *& ſuiv.*
Converſions de pluſieurs Juifs. 467.
Converſions forcées, combien elles deshonorent la Religion. 703.
Cophtes, voiez *Jacobites.*
Corario. (Ange) Voiez *Grégoire* XII.
Cordeliers de Paris. On travaille à les réformer. 277.
Coſmat de Meliorati. Voiez *Innocent* VII.
Coſſa (Balthazar) Cardinal. Il abuſe de la foibleſſe d'Alexandre V. 31. *& ſuiv.* Voiez *Jean* XXIII.
Cour de Rome. Son étrange oppoſition à toute

réforme : ſa corruption. 690. & *ſuiv.* ſon inſatiable avarice. 697.
Courte-Cuiſſe. (Jean) Il s'éleve contre la Bulle de Benoît XIII. 11.

D.

DECIMES refuſées au Pape. 313.
Décret d'union avec les Arméniens. 162.
Decret d'union avec les Jacobites. 163.
Décret d'union entre les Latins & les Grecs au Concile de Florence. 158. & *ſuiv.* Ses ſuites. 705.
Denis le Chartreux, Auteur Eccléſiaſtique. 579. 713.
Déport. Ce que c'eſt. 117.
Didace (S.) 140.
Diſpenſe (Premiere) accordée pour épouſer deux ſœurs l'une après l'autre. 377.
Ducas, Auteur Eccléſiaſtique. 598.
Dugloſſ (Jean) Chanoine de Cracovie, & Précepteur de Saint Caſimir. 529.

E.

ECRIT important préſenté au Concile de Conſtance par un Ambaſſadeur Polonois. 209.
Edouard Roi de Portugal. 453.
Edouard IV, ci-devant Duc d'Yorck, s'empare de la Couronne d'Angleterre. 192. Voiez *Richard* IV.
Egliſe. Comment on doit enviſager ſes maux. 666. Peinture de ſes maux faite au Concile de Conſtance. 668. & *ſuiv.* Attention de Dieu pour la protéger. 706. & *ſuiv.*
Egliſe Grecque. Jugement de Dieu ſur elle. 704. & *ſuiv.* Avantages que l'Egliſe en a retiré. 715.
Emotion cruelle à Paris. 681.
Empire d'Orient ou de Conſtantinople, ſa

durée & ſa fin. 490.
Empire de Ruſſie ou des Moſcovites, ſes commencemens. 513. *& ſuiv.* 719.
Empire de Trebizonde; ſa durée & ſa fin. 506.
Epée. (Chevaliers de l') Leur inſtitution. 455.
Epiceries. Commencement de ce commerce. 464.
Eſpagne. Maux de cette Egliſe. 701. *& ſuiv.*
Etudes. Commencent à ſe renouveller dans le quinziéme ſiécle. 715.
Euchariſtie. Coûtume des Papes de la porter avec eux dans les voïages. 2.
Evêchés. Commencement de l'abus de donner les Evêchés en Commende. 316.
Eugene IV, Pape. Il confirme la convocation du Concile de Bâle. 90. Il veut diſſoudre ce Concile. 97. Il en approuve les Seſſions & les Décrets. 107. Il abolit enſuite le Décret de la Seſſion XII. *Ibid. & ſuiv.* Il approuve le Décret de la XIVe. Seſſion. 110. Adhére en tout au Concile, & révoque tout ce qu'il avoit fait de contraire à cette ſainte Aſſemblée. 111. Nouveau différend de ce Pape avec le Concile. 118. Ses plaintes contre le Concile. 119. Ruſe de ce Pape pour donner une fauſſe interprétation aux Décrets du Concile de Conſtance. *Ibid.* Fauſſe réformation de la Cour de Rome, par laquelle Eugene croit amuſer le Concile & les Princes. 120. Ses indignes artifices. 121. & 691. Il transfere le Concile à Ferrare. 124. Eſt déclaré contumace par le Concile de Bâle. 126. Eſt dépoſé. 128. Son Décret pour les Arméniens. 162. Il transfére le Concile de Ferrare à Florence & y préſide. 151. *& ſuiv.* Il excommunie Félix V. 163. Il va à Sienne; re-

tourne enſuite à Rome. 164. Sa mort. 281.
Euſtache. (Cardinal de S.) Voiez *Coſſa.*
Execrabilis. Bulle fameuſe de Pie II contre les Appels au Concile. 289.
Expectatives. Ce que c'eſt. 302. Elles ſont caſſées par le Concile de Bâle. 650.
Extrême-Onction. Peut-on la recevoir pluſieurs fois? Elle étoit adminiſtrée à Rome avant le ſaint Viatique. 297.

F.

FAILLIBILITE' des Papes. 101.
Falkemberg (Jean) Dominicain. Son Livre ſéditieux en faveur des Chevaliers Teutoniques. 210.
Felix V Antipape. Son élection. 131. Son ſacre. 132. Son abdication. 135. Il eſt excommunié par Eugene IV. 163.
Fêtes. Leur inſtitution: comment on doit les célébrer: danger de les multiplier. 558. *& ſuiv.*
Femmes mondaines. Combien leurs immodeſties doivent être l'objet du zéle des Paſteurs. 711.
Ferrare. (Concile de) Voiez *Concile.*
Ferrare (le Cardinal de) choiſi pour défendre l'Egliſe Latine au Concile de Ferrare. 144.
Ferdinand Roi d'Arragon. 407. Ses bonnes qualités. 410.
Ferdinand Roi de Caſtille & d'Arragon réunit les Roiaumes de Caſtille, de Leon & de Navarre à la Couronne d'Arragon. 424. Etablit l'Inquiſition en Eſpagne. *Ibid. & ſuiv.* Chaſſe les Maures des Eſpagnes. 428. *& ſuiv.* Veut forcer les Maures à recevoir le Baptême. 437. *& ſuiv.*
Ferdinand Roi de Naples. Ses vices. 419. Ses ſcandales. 702.

Ferrier. (s. Vincent) Voiez *Vincent.*
Filioque. Cette addition faite au ſymbole de Nicée, juſtifiée au Concile de Ferrare. 146.
Florence. (Concile de) Voiez *Concile.*
Florence. (le Cardinal de) Sa mort & ſon éloge. 73.
Florentins. Leur zéle pour avoir un bon Archevêque. 710.
France. (Egliſe de) Maux de cette Egliſe. 680. Ses biens. 708. 709.
France. (la) s'oppoſe aux levées de Décimes que prétendent les Papes ſur le Clergé. 31. 33. & *ſ.* Maux que lui font les Anglois. 168. & *ſ.*
François. (les) Pourquoi exclus de la Papauté. 304.
François de Paule. (s.) Sa vie. 533. & *ſuiv.* Eſt appellé en France par Louis XI. 254. Son mérite extraordinaire. 712.
Françoiſe (ste.) Dame Romaine. 539. 713.
Frideric III Empereur. 389. & *ſuiv.* Son voiage à Rome. 391. & *ſuiv.* Sa mort : ſon caractére. 404. & *ſuiv.*

G.

GALEAS, Duc de Milan. Portrait de ce Prince. 34.
Gennadius Patriarche de Conſtantinople. 493. Son zéle, ſa retraite, ſes Ecrits. 494. & *ſuiv.* 715. Ses diſcours au Concile de Florence. 154. 605.
Gennadius, Moine Grec ſchiſmatique. Son faux zéle. 483.
Georges de Phranza. Sa Chronique. 492.
Georges Scholarius. Voiez *Gennadius.*
Georges de Trebizonde, Auteur Eccléſiaſtique. 598.
Gerſon (Jean) Son Traité ſur la convocation

des Conciles. 21. Il prouve la validité & canonicité du Concile de Piſe. 25. Son Diſcours au Concile de Conſtance ſur la ſupériorité du Concile à l'égard du Pape. 52. Autre diſcours excellent ſur la réformation, 65. Son jugement ſur la Pucelle d'Orléans. 182. Son diſcours au Roi Charles VI. 219. Il pourſuit au Concile de Conſtance la condamnation des erreurs de de Jean Petit. 220. Abrégé de ſa vie. 544. Son Teſtament & ſes Ecrits. 545. Son Traité de la puiſſance eccléſiaſtique. *Ibid.* & *ſuiv.* Autres Traités. 548. & *ſuiv.* 713.

Gibelins (les) troublent l'Italie. 5.

Gorel. (Jean) Ses erreurs condamnées par la Faculté de Théologie de Paris. 642.

Grecs. Nouvelles négociations pour leur réunion à l'Egliſe Romaine. 122. Ils demandent un Concile. *Ibid.* Leurs plaintes contre le Concile de Bâle. 124. Leur arrivée à Veniſe. 138. Les plus habiles d'entre eux ſe déclarent pour l'union. 153. Leur accord avec les Latins. 155. 156. & *ſuiv.* Leur départ de Florence. 161. Perſécution ſuſcitée contre ceux qui avoient ſouſcrit l'union. 473. & *ſuiv.*

Grecs Schiſmatiques. Excès auxquels ils ſe portent. 474. & *ſuiv.* Avantages que l'égliſe a retirés de leur punition. 715.

Grégoire XII Pape. 9. Il trompe l'égliſe. 10. Eſt abandonné des Cardinaux. 12. Renonce au Pontificat, & à quelles conditions? 62. & *ſuiv.* 686.

Grégoire, Patriarche de Conſtantinople. Ses inutiles efforts en faveur de l'union. 478. Se retire à Rome, & y meurt. 482.

Grégoire-Mamas, Auteur Eccléſiaſtique. 697.

Guelphes. (les) Troubles qu'ils excitent en Italie. 5.
Guerres civiles en Angleterre. 188. & *ſ.* 200.
Guerres civiles en France. 218. & *ſuiv.* Autres, & leurs fâcheuſes ſuites. 221. & *ſuiv.* 242.

H.

HABIT des Cardinaux. 300. & *ſuiv.*
Hacquenée blanche préſentée au Pape pour le Roiaume de Naples. Origine de ce préſent annuel. 317.
Halam (Robert) Evêque de Salisburi. Idée de ce prélat. 71.
Henri IV Roi d'Angleterre. Ses Edits contre les Lollards. 167.
Henri IV Roi de Caſtille. Sa dépoſition. 423.
Henri V Roi d'Angleterre. Maux qu'il cauſe à la France. 168. & *ſuiv.* Fameux Traité de Troies; ſes conditions, ſes ſuites. 169. & *ſuiv.* Mort de ce Prince. 171.
Henri VI Roi d'Angleterre : ſon caractere. 185. & *ſuiv.* Sa Tréve avec la France & l'Ecoſſe. *Ibid.* Il eſt fait priſonnier; eſt dépouillé de ſon Roiaume; remonte ſur le Trône : mis de nouveau en priſon, où il eſt maſſacré. 192. & *ſuiv.*
Henri VII. auparavant Duc de Richemont, Roi d'Angleterre. 199.
Héréſies du quinziéme ſiécle. 599. & *ſuiv.*
Huniade, Célebre Général Polonois. 497. Sa mort édifiante. 505.
Hus (Jean) Héréſiarque. Sa vie, ſes excès, ſes erreurs. 599. & *ſuiv.* Il eſt excommunié par le Pape. 603. Il va au Concile de Conſtance, où il eſt arrêté. 607. Chefs d'accuſations ſur leſquels on lui fait ſon

procès. 608. Il ſubit un premier interrogatoire public. 613. *& ſuiv.* Son ſecond interrogatoire. 615. Son obſtination. 616. Condamnation de ſes Ecrits & de ſa perſonne. 618. Il eſt dégradé ſolemnellement. 619. Son ſupplice. 620. Ses Ecrits. 621. Mouvemens dont ſa condamnation eſt ſuivie en Bohême. 625.

Huſſites. Leurs ravages en Bohême & leur Formulaire. 632. Se diviſent en deux Sectes. 635. Députent au Concile de Bâle. *Ibid.* Leurs diſputes avec les Catholiques. 636. Leur accommodement avec le Concile. 637. *& ſuiv.* Ils rompent le Traité 639. Maux qu'ils font à l'égliſe; leur faux zéle, leurs fureurs. 699. *& ſuiv.*

I.

JACOBINS de Paris. Le Cardinal d'Amboiſe les réforme. 277.

Jacobites. Leur origine & leur union avec l'Egliſe Latine. 163. *& ſuiv.*

Jacques I Roi d'Ecoſſe eſt aſſaſſiné. 185.

Jacques II Roi d'Ecoſſe. 205.

Jacques III Roi d'Ecoſſe. 205. Il eſt enfermé dans une priſon. 206.

Jacques IV Roi d'Ecoſſe. 207.

Jaqueline Comteſſe de Hainaut, quitte ſon mari légitime pour épouſer le Duc de Glocester, dont elle eſt forcée de ſe ſéparer. 173.

Jean Argyropule, Auteur Eccléſiaſtique. 598.

Jean Baſilides, premier Czar. 514. *& ſuiv.*

Jean de Capiſtran. (s.) Voiez *Capiſtran.*

Jean I Roi de Portugal. 452.

Jean II Roi de Caſtille. 422.

Jean II Roi de Portugal envoie des Miſſionnaires aux Indes Orientales. 459.

Jean XXIII, Pape. Son caractere. 32. Il révoque les priviléges exceſſifs des Religieux Mendians. 33. Sa conférence à Lodi avec Sigiſmond. 40. Il convoque le Concile de Conſtance. *Ibid.* Il en fait l'ouverture. 42. Accuſations dont on le charge. 45. *& ſuiv.* Il promet de renoncer & de ſe démettre. 49. Il s'enfuit de Conſtance. 50. De Schafouſſe : il ſe retire à Lauffemberg. 55. Delà à Fribourg. 58. Il eſt cité par le Concile & fait priſonnier. 59. On lui fait ſon procès. *Ibid.* Il eſt déclaré ſuſpens. 60. Il ſe ſoumet à cette ſentence. 61. Reconnoît le Concile pour Juge, & acquieſce à ſa dépoſition. 62.

Jean Manuel Paléologue Empereur Grec arrive au Concile de Ferrare. 139. Diſpute avec chaleur au Concile de Florence. 151. Sa lettre au Pape. 472. Rallentiſſement de ſon zéle pour l'union. 476. Sa mort. 478.

Jean, Provincial des Dominicains, défend avec dignité la cauſe de l'Egliſe Latine au Concile de Florence. 151. *& ſuiv.*

Jeanne d'Arcq, Pucelle d'Orléans. Voiez *Arcq.*

Jeanne de France répudiée par Louis XII fonde les Annonciades, & meurt en odeur de ſainteté. 271. *& ſuiv.*

Jérôme de Prague hérétique. Il eſt arrêté à Conſtance. 609. *& ſuiv.* Son interrogatoire. 626. Il ſe rétracte. 627. *& ſuiv.* Rétracte ſa rétractation. 628. Sa condamnation, ſon ſupplice. 629. *& ſuiv.*

Jérôme de ſainte Foi, Juif converti. Ses Ouvrages. 409. *& ſuiv.*

Imitation de Jeſus-Chriſt. (Livre de l') Eloge de cet admirable Livre. 587. *& ſuiv.* Quel

en eſt l'Auteur ? 588. *& ſuiv.* 713.
Imprimerie. Son invention. 387. Premiers Livres imprimés, & par qui. *Ibid. & ſuiv.* Suites de cette belle découverte. 388. *& ſuiv.* Son importance pour la Religion. 725. *& ſuiv.* Elle commence à s'introduire à Conſtantinople. 719.
Indes Occidentales. Leur découverte. 456. *& ſuiv.*
Indes Orientales déconvertes. 452. & 459.
Infaillibilité ne convient qu'à l'Egliſe. 101.
Innocent VII, Pape. 4. Eſt obligé de quitter Rome. 6. Y eſt rappellé. 7. Sa Bulle contre Ladiſlas. *Ibid.* Sa mort. 8.
Innocent VIII, Pape. 336. Ses premiers ſoins. 337. Diverſes actions de ce Pape. 344. *& ſuiv.* Il excommunie le Roi de Naples. 345. Il tombe en apoplexie. 351. Sa mort. 352. Idée de ce Pape. 697.
Inquiſition, eſt établie en Eſpagne. 424. Comment elle s'y exerce ainſi qu'en Portugal. 425. *& ſuiv.*
Joſeph Patriarche de Conſtantinople dépoſé par Mahomet. 507.
Joſeph. (Fête de S.) Son établiſſement. 327.
Joſeph Patriarche de Conſtantinople. Son entrée à Ferrare. 140. Sa premiere viſite au Pape. *Ibid. & ſuiv.* Son zéle pour la Foi. 156. Sa mort ; ſon Teſtament ſpirituel. *Ibid. & ſuiv.*
Jouffroi (Jean) Evêque d'Arras. Moiens dont il ſe ſert pour faire abolir la Pragmatique. 239. *& ſuiv.* Il eſt fait Cardinal. 240. Son ambition. *Ibid.* Sa diſgrace. 241.
Iſabelle Reine de Caſtille. Voiez *Ferdinand* Roi de Caſtille & d'Arragon.
Iſidore (le Cardinal) Evêque des Ruſſiens &

des Moſcovites, fait priſonnier en haine de l'union. 478.
Italie troublée & agitée par la guerre des Guelphes & des Gibelins. 5. *& ſuiv.* Jugement de Dieu ſur elle. 694. 696.
Italiens ennemis de toute réforme. Leur oppoſition pour les Conciles généraux. 577. *& ſuiv.*
Jubilé de l'année 1475. 315. *& ſuiv.*
Juifs convertis. 409. 467. Cruauté d'autres Juifs ſur un enfant. 595. *& ſuiv.*
Julien Cæſarini Cardinal, Préſident du Concile de Bâle. 90. *& ſuiv.* Sa fermeté. 91. Il ſoutient généreuſement la canonicité du Concile. 97. *& ſuiv.* Sa charitable condeſcendance. 105. Il ſe retire du Concile de Bâle. 125. Il eſt chargé de la cauſe de l'Egliſe Latine à Ferrare. 144. Sa triſte fin. 502.

K.

KEMPIS. (Thomas à) Sa vie. 585. Ses Ecrits. 586.

L.

LADISLAS Roi de Naples ſouleve les Romains. 5. *& ſ.* Dépouillé de ſes Etats par une Bulle du Pape, il fait ſa paix & eſt rétabli. 7. Il eſt défait par le Duc d'Anjou. 35. Il eſt une ſeconde fois dépouillé de ſes Etats par le Pape : croiſade contre lui. Il fait ſon Traité de paix avec le Pape. 36. Se rend maître de Rome. 38. Ses cruautés & ſes ſacriléges. *Ibid.* Sa mort. 41.
Ladiſlas Jagellon Roi de Pologne. 208. Sa mort. 213.
Ladiſlas II. Roi de Pologne ; fils du précédent. 213. Sa mort. 214. Son frere Caſimir lui ſuccéde. *Ibid.*

Ladiſlas V Roi de Hongrie & de Bohême. Sa Lettre au Pape. 393. Son zéle pour la Foi. Les Huſſites le font mourir par le poiſon. *Ibid.*
Laillier. Ses erreurs. 646. *& ſuiv.*
Lancaſtre. Extinction de cette famille Roiale. 195.
Laonique Chalcondile, Auteur Eccléſiaſtique. 598.
Latins. Avantages qu'ils ont ſur les Grecs au Concile de Florence. 152.
Laval (Gilles de) exécuté pour ſes crimes. 231.
Laurent Juſtinien. (s.) Sa vie. 520. *& ſuiv.* Ses Ouvrages. 524. *& ſuiv.* Son éloge. 710. *& ſuiv.*
Laurent Valle, Auteur Eccléſ. 592. *& ſuiv.*
Lebrixa (Ælius-Antoine de) Auteur Eccléſiaſtique. 592. *& ſuiv.*
Libertés de l'Egliſe Gallicane. Idée que l'on doit s'en former. 708. *& ſuiv.*
Ligue du bien public. 242.
Liege (Egliſe de) réduite par le ſchiſme à la plus grande déſolation. 699.
Liege (ville de) priſe d'aſſaut & ruinée. 244. *& ſuiv.*
Lollards, Hérétiques Viclefiſtes. 167.
Louis XI Roi de France. 238. Sa mauvaiſe conduite. *Ibid. & ſuiv.* Il abolit la Pragmatique. 239. *& ſuiv.* Eſt fait priſonnier par le Duc de Bourgogne. 244. Son Traité avec les Ducs de Berri & de Bourgogne. *Ibid.* Ses dévotions. 248. Edit ſur les affaires Eccléſiaſtiques. *Ibid. & ſuiv.* Ses inquiétudes. 249. Sa maladie. *Ibid.* Remédes ſinguliers auſquels il a recours. 251. Avis qu'il donne au Dauphin. 252. Bizarrerie

de ce Prince & ſes fraieurs de la mort. 153. Ambaſſade qu'il envoie à Rome. 314. Sa mort 255. Son portrait. 256. *& ſuiv.* Trait remarquable qui lui fait beaucoup d'honneur. 258. *& ſuiv.*

Louis XII Roi de France. Son ſacre. 168. Ses excellentes qualités. *Ibid. & ſuiv.* Il fait caſſer ſon mariage avec Jeanne de France. 270. *& ſuiv.* Son eloge. 709.

Louis Duc d'Anjou ne ſait pas profiter de la victoire qu'il remporte ſur Ladiſlas, & eſt obligé d'abandonner l'Italie. 35. *& ſuiv.*

M.

MACHIAVEL. Réflexion ſur cet Auteur. 368.

Madere, (Iſle de) découverte. 452.

Mahomet I aſſocié par ſon frere Muſa, qu'il fait mourir. 467. *& ſuiv.*

Mahomet II. Sa victoire ſur les Perſes. Sa cruauté. 315. & 480. Portrait de ce Prince. 479. *& ſuiv.* Il aſſiége & ſe rend maître de Conſtantinople. 484. *& ſuiv.* Fait le ſiége de Belgrade. 504. Il eſt obligé de le lever. 505. Suites de ſes conquêtes. 506. Son vœu impie. 508. Fait le ſiége de Rhodes. 510. *& ſuiv.* Il meurt. 511.

Mandians (Religieux) ſont obligés de renoncer aux priviléges exceſſifs que leur avoit accordé le Pape Alexandre V. 30. Leurs entrepriſes ſur les droits des Curés. 643. *& ſuiv.*

Mantoue. (Aſſemblée de) Son réſultat. 287. *& ſuiv.* Sa fin. 292.

Manuel Paléologue Empereur Grec de Conſtantinople. 468. Envoie des Ambaſſadeurs au Concile de Conſtance, *Ibid.* D'autres au Pape pour l'union. 469.

Maphée Vegius, Auteur Eccléſiaſtique. 593. *& ſuiv.*
Marc d'Ephéſe parle pour les Grecs au Concile de Ferrare. 146. Son obſtination dans le ſchiſme. 155. & 474. Sa mort. 476.
Marchand. (Jean) Ses erreurs. 645. *& ſuiv.*
Marie de Maillé. (la B.) Sa vie. 527. *& ſuiv.* 713.
Martin V Pape. 80. Il promet, mais néglige la réformation. 81. Confirme ſolemnellement le Concile de Conſtance. 82. Article important de ſa Bulle contre les Huſſites de Bohême. 633. Il parvient par ſes intrigues à diſſoudre le Concile de Pavie. 690. Sa mort. 90.
Matthias Roi de Hongrie. 393. *& ſuiv.* Comment il traite un Nonce du Pape. 395.
Maures d'Eſpagne chaſſés par Ferdinand & Iſabelle. 428. *& ſuiv.*
Maux de l'Egliſe. Peinture qu'en ont fait Saint Laurent Juſtinien. 524. Clemangis. 552. Le Cardinal Cuſa. 565. Le Cardinal de Florence. 566. Le Cardinal d'Arles. 568. Thierri de Niem. 572. Jacques de Paradis. 574. Denis le Chartreux. 580. Les Peres de Conſtance. 668. *& ſuiv.*
Maux de l'Egliſe d'Angleterre. 675. *& ſuiv.* D'Allemagne. 699. De l'Egliſe de France. 680. D'Eſpagne. 711. *& ſuiv.*
Medicis. Leurs diviſions avec les Pazzi. 319. Suites funeſtes de ces diviſions. 320. *& ſuiv.*
Meliorati. (Coſmat de) Voiez *Innocent* VII.
Metrophanes Patriarche de Conſtantinople. Son zéle pour l'union. 475. *& ſuiv.*
Michel. (Ordre de S.) Son inſtitution. 247. Ses premiers Chevaliers. *Ibid.*

Mirandole. (de la) Voiez *Pic.*
Miſericorde (Confrerie de la) érigée à Rome. 351.
Monde. (Nouveau) Sa découverte. 456. *& ſuiv.* Mauvais uſage que font les Chrétiens de cette découverte. 704.
Moſcovites. Leur attachement au ſchiſme des Grecs. 478. Relevent l'Egliſe Grecque. 719.
Mugnos ou de Munion. (Gilles) Voiez *Clément VII.*
Muſa Empereur Turc. 467. Voiez *Mahomet I.*
Muſtapha diſpute à Amurat l'Empire Turc. 468.

N.

NEUTRALITE' ordonnée en France, comme un moien de parvenir à l'extinction du ſchiſme. 81.
Nicolas V Pape. 281. Ses bonnes & ſes mauvaiſes qualités. *Ibid. & ſuiv.* Il exhorte les Latins à ſecourir les Grecs, & invite ceux-ci à la pénitence. 481. Prévoit les jugemens de Dieu ſur les Grecs. 482. Sa mort. 282.
Nicolas Secundinus, auteur Eccléſ. 698.
Niem. (Thierry de) Voiez *Thierry.*

O.

ORLE'ANS. (la Pucelle d') Voiez *Arcq.*
Orléans. (Aſſemblée d') 230.
Oſma. (Pierre d') Ses erreurs. 648.
Othon Colonne. Voiez *Martin* V.
Otrante. Sa priſe par les Turcs. 327.

P.

PANORME, auteur Eccléſiaſtique. 570.
Pape (le) eſt chef miniſteriel de l'Egliſe, ſoumis lui-même à l'Egliſe. 101. On peut & on doit quelquefois le déferer au Con-

cile général. 115.
Papes. (Les) Leur oppoſition à la tenue des Conciles généraux. Réflexions de M. Boſſuet à ce ſujet. 85. *& ſuiv.*
Paradis, (Jacques de) Auteur Eccléſ. 574.
Parlement de Paris. Sa fermeté à refuſer la vérification d'un Edit de Louis XI. 258. Il s'oppoſe à la levée des décimes ſur le Clergé. 264. Son zéle pour les libertés de l'Egliſe Gallicane. Arrêt célébre. 231. Ses efforts pour ſoutenir la Pragmatique. 241.
Paſteurs de l'Egliſe. Quelles doivent être leurs études. 673.
Patriarchat de Conſtantinople devenu vénal. 507.
Patriarche de Conſtantinople. Voiez ſur-tout *Joſeph.*
Patricius (Auguſtin) Auteur Eccléſ. 694.
Pavie. (le Cardinal de) Son éloge. 325.
Pavie. (le Concile de) Voiez *Concile.*
Paul II Pape. 297. Il viole le ſerment qu'il avoit fait avant ſon élection. 299. Appaiſe les Cardinaux. 300. Se brouille avec le Roi de Naples. 304. Fait célébrer à Rome des jeux prophanes. 305. Rétablit la paix entre les Princes d'Italie. *Ibid.* Sa mort. 306. Ses défauts. 695.
Paul l'Anglois, Auteur Eccléſ. 591. *& ſuiv.*
Paul de Carthagéne, Auteur Eccléſ. 592.
Pazzi. (les) Suites funeſtes de leurs diviſions avec les Médicis. 320. *& ſuiv.*
Pénitentes (les filles) de la Magdeleine établies à Paris. 264.
Pereriis. (Guillaume de) Son diſcours ſur l'élection d'un Pape. 333. *& ſuiv.*
Perkins. Faux Duc d'Yorc. 202. *& ſuiv.* Eſt condamné à mort. 205.

Perſécution en Orient contre les Grecs qui s'étoient réunis avec les Latins. 473. *& ſuiv.*
Peſcherie, Tribut. Son origine. 507
Peſte en Angleterre. 505. A Paris. 279.
Petit (Jean). Sa doctrine pernicieuſe. 216. Eſt condamnée. 219. *& 640. & ſuiv.*
Phranza, Auteur Eccléſiaſtique. 598.
Pic de la Mirandole. (Jean) Auteur Eccléſiaſtique. 583. *& ſuiv.*
Pie II Pape. 285. Sa vie avant ſon élection. 286. Sa lettre à Charles VII. 287. Sa Bulle contre les Appels au Concile. 289. Il excommunie Sigiſmond Duc d'Autriche. 293. *& ſuiv.* Ses démélés avec Henri IV Roi de Caſtille. 294. Avec Caſimir Roi de Pologne. *Ibid.* Avec Charles VII. *Ibid.* Sa maladie. 295. *& ſuiv.* Sa mort. 297. Ses défauts. 695. Ses Ecrits. 567. *& ſuiv.* Voiez *Silvius.*
Piſe. (Concile de) Voiez *Concile.*
Platine, Auteur Eccléſiaſtique. 590. *& ſuiv.*
Pogebrac Roi de Bohême. 394. Son demélé avec Pie II. 396. eſt excommunié par Paul II. 397. Sa mort. 399.
Politien. (Ange) Auteur Eccléſ. 584. *& ſuiv.*
Poncher (Etienne) Evêque de Paris, réforme l'Abbaie de Montmartre & l'Hôtel-Dieu. 280.
Pont Notre-Dame de Paris tombé & rebâti. 275. *& ſuiv.*
Poudre à canon: ſon invention utile à la Religion ſous quelques rapports. 719.
Pragmatique-Sanction dreſſée à Bourges. Ce qui y a donné lieu. 225. *& ſuiv.* Ses principaux Articles. 228. Elle eſt abolie par Louis XI. 239. Combien elle eſt reſpectable. 708.

Prague. (Jerôme de) Voiez *Jerôme.*

Promeſſes (les) de Dieu à ſon Egliſe ſont immobiles & hors d'atteinte même dans les tems les plus malheureux. 664. *& ſuiv.* Voiez *Reſſources. Egliſe & Schiſme d'Occident.*

Profeſſion de Foi ſur le S. Eſprit dreſſée au Concile de Florence. 154.

Prophétes (les) ont été occupés des maux de l'Egliſe. 698.

Propoſitions. Obſervations ſur la condamnation faite par le Concile de Conſtance des propoſitions de Viclef & de Jean Hus. 622. *& ſuiv.*

Provence (la) réunie à la Couronne de France. 250.

Pucelle d'Orléans. (la) Voiez *Arcq.*

Purgatoire. Diſcuſſion de ce point de Doctrine entre les Grecs & les Latins au Concile de Ferrare. 144.

R.

REFORMATION. Oppoſition du Pape Eugene & de ſa Cour à une bonne réformation. 119. Mauvais effets de cette conduite. 121. 692.

Réforme fauſſe & ſimulée de la Cour de Rome. 120. 691.

Réglemens faits au Conclave. 298.

Réſerves. Ce que c'eſt. 651. Abolies par le Concile de Trente. 652.

Reſſources. Dieu en prépare d'extraordinaires dans le XV ſiécle contre les malheurs du ſiécle ſuivant. Réflexions ſur ces différentes reſſources. 716. *& ſuiv.*

Rhodes (l'Iſle de) aſſiégée par Mahomet, & bien défendue par les Rhodiens qui font lever le ſiége. 511.

Richard Ulleſtron, Auteur Eccléſ. 592.
Richard Duc d'Yorck; ſa révolte. 188. Veut uſurper la Couronne. 189. Son traité avec Henri VII. 190. Il eſt tué. 191.
Richard III, auparavant Duc de Glocester, uſurpe la Couronne d'Angleterre. 197. Ses cruautés. 195. Portrait de ce Prince. 197. Conjuration contre lui & ſa mort. 198. *& ſ.*
Richard IV d'abord Comte de la Marche, puis Duc d'Yorck, uſurpe la Couronne d'Angleterre ſous le nom d'Edouard. 192. Eſt fait priſonnier. 194. Remonte ſur le Trône. *ibid.* Il fait mourir ſon frere, & meurt lui-même. 196.
Richemont. (Duc de) Voiez *Henri VII.*
Robert III Empereur. 378. Il ſoutient Grégoire XII. 699.
Roverella (Laurent) Evêque de Ferrare; ſon opinion ſur le Sacrement de l'Extrême-Onction. 297.
Ruſſiens. Leur attachemenr au ſchiſme des Grecs. 478.

S.

SACRILEGE commis à Paris. 279. *& ſuiv.*
Sarraſin. (Jean) Erreurs dont il eſt obligé de ſe rétracter. 643.
Savonarolle. (Jerôme) 370. *& ſuiv.* Circonſtances de ſa mort. 373. 374. Ses Ecrits. *Ibid.* Son éloge. 709.
Sbignée Evêque de Cracovie; ſa généreuſe fermeté. 212. *& ſuiv.*
Sbinko Archevêque de Prague; ſon zéle & ſa prudence. 600. *& ſuiv.*
Scanderberg. Son hiſtoire. 497. *& ſuiv.*
Schelſtrate. Ses vaines ſubtilités pour éluder les Décrets du Concile de Conſtance. 56.

Schiſme des Grecs après le Concile de Florence. Ses progrès étonnans. 477. 704. *& ſuiv.*

Schiſme d'Occident. (le grand) Ses ſuites. 1. *& ſuiv.* Sa fin. 89. Maux qu'il a produits. 683. *& ſuiv.* Sa fin eſt une preuve de la vérité & de la certitude des promeſſes faites à l'Egliſe. 707. 708.

Schiſme nouveau en Occident. 133.

Schiſme de Liége ; ſes ſuites funeſtes. 379. *& ſuiv.*

Sigiſmond Empereur. 382. Son entrevûe avec Jean XXIII. 40. Il invite tout le monde au Concile de Conſtance. *Ibid.* Eſt couronné par Martin V. 81. Prend la défenſe du Concile de Bâle. 105. Services qu'il a rendus à l'Egliſe. 382. *& ſuiv.* Il perd la Bohême par imprudence. 383. Il s'y rétablit. 384. Grande tache dans la vie de ce Prince. 385. Ses défauts. 700.

Sigiſmond Duc d'Autriche excommunié par Pie II, appelle au Concile. 293. *& ſuiv.*

Sylvius, (Æneas) auteur Eccléſ. 567. *& ſuiv.* Voiez *Pie II.*

Simeon de Theſſalonique, auteur Eccleſ. 596.

Simon (Jean) Evêque de Paris. 280.

Sixte IV Pape. 307. Il fait Cardinaux ſes indignes neveux. 309. Envoie par-tout des Légats. 308. Mauvaiſe conduite de ce Pape : plaintes du Cardinal de Pavie contre lui. 315. 316. 319. *& ſuiv.* Ses étranges prétentions. 323. *& ſuiv.* Il entreprend de terminer la querelle entre les Chanoines & les Hermites de S. Auguſtin. 329. Sa mort. 330. Ses Ecrits. *Ibid.* Déſordres à Rome après ſa mort. 331. Ses défauts. 696. *& ſuiv.*

Soliman I Empereur Turc. 467.
Stigmates de Sainte Catherine de Sienne. Dispute sur ce sujet. 319.
Suaire (Saint) de Turin. 495.
Supériorité. Preuve de celle du Concile sur le Pape. 99. *& suiv.*

T

TAILLES. (les) Leur origine. 331.
Talbot, fameux général Anglois, grand ennemi de la France. Sa mort. 188.
Tamerlan Empereur des Tartares. 467.
Taunegui du Châtel fait à ses frais les funérailles de Charles VII. 237.
Tentoniques. (Chevaliers) Jugement de Dieu sur eux. 207. *& suiv.*
Théologiens célébres du XV siécle. 713.
Thierri de Niem, auteur Eccléſ. 572.
Thomas d'Arondel, Archevêque de Cantorberi. 168.
Thomas à Kempis. Voiez *Kempis.*
Thomas de Valden, auteur Eccléſ. 560.
Toiſon d'or. (Ordre de la) Son inſtitution. 453.
Toſtat, (Alphonſe) auteur Eccleſ. 562.
Tour-brulée, (le Cardinal de la) auteur Eccléſ. 582. Il tâche d'éluder les Decrets du Concile de Conſtance. 57. Eſt auteur de la Bulle *Deus novit* 111.
Traité de paix entre l'Angleterre & la France. 170.
Transfiguration de N. S. J. C. (Fête de la) Son inſtitution. 505.
Tremblement de terre dans toute l'Italie : ſes triſtes effets. 284.
Trithéme, (Jean) auteur Eccléſ. 595.
Troyes (Traité de) entre Charles VI & Henri V. Ses conditions : ſes ſuites. 170. *& ſuiv.*

Tudeſque. (Nicolas) Voiez *Panorme.*
Turcs défaits par les Hongrois. 326. Leurs inhumanités à la Priſe d'Otrante. 327. Leurs excès & leur cruauté après celle de Conſtantinople. 490. *& ſuiv.*

V.

VALDEN, (Thomas de) Auteur Eccléſiaſtique. 560.
Valentinois. (le Duc de) Ses intrigues. 365. *& ſuiv.* Sa ſcélérateſſe. 368.
Veſpucci. (Americ) Voiez *Americ.*
Viclef Héréſiarque. Ses erreurs. 610. *& ſuiv.*
Vincent Ferrier. (s.) 408. Ses Ecrits. 409. Son éloge. 712.
Uladiſlas Roi de Bohême. 399. Et de Hongrie. 404. Son éloge. *Ibid.*
Uleſtron. (Richard) Voiez *Richard.*
Ultramontains. Leurs vains efforts pour éluder les Décrets du concile de conſtance. 56. *& ſ.*
Union des Grecs avec les Latins. 155. *& ſuiv.* des Arméniens. 162. Des Jacobites. 163.
Union prétendue des Syriens, des Chaldéens & des Maronites avec les Latins. 165.
Univerſité d'Alcala fondée par Ximenès. 448.
Univerſité de Bâle. Son établiſſement. 289.
Univerſité de Louvain. Sa fondation. 173.
Univerſite de Paris. Son zéle & ſes travaux pour la paix de l'Egliſe. 7. *& ſuiv.* Ses allarmes au ſujet des Priviléges exceſſifs des Religieux Mandians. 30. Ses priviléges modifiés. 272. *& ſuiv.* Suite de cette affaire. *Ibid.*
Univerſité de Toulouſe. Sa lettre contre la ſouſtraction d'obédience, condamnée par le Parlement à être lacérée à la ſollicitation de l'Univerſité de Paris. 7.

Université de Vienne. Reconnoît la canonicité de l'Appel des Papes au Concile. 392. *& suiv.*

X.

XIMENE's, (François) Archevêque de Tolède. Son histoire. 439. *& suiv.* Réglemens qu'il dresse dans les Synodes. 442. Il réforme les Cordeliers. 443. *& suiv.* Il fonde l'Université d'Alcala. 448. *& suiv.* Travaille à la Bible Poliglotte. 449. *& suiv.*

Y.

YORCK. (le Duc d') Voiez *Edouard IV* ou *Richard IV.*

Z.

ZABARELLA, ou *Zabarelle*, (François) dit le Cardinal de Florence, Auteur Ecclésiastique. 566. Voiez *Florence.*

Zéle contre toute erreur, combien il parut dans le XV siécle. 714.

Ziſca, Chef des Hussites de Bohême. 626. 633. Par quel article il trompe Vinceslas.. 634. *& suiv.*

Zizim livré au Pape par le Grand-Maître de Rhodes. 346. *& suiv.* Détenu prisonnier à Rome. 349. Renvoié en France, où il meurt. 512.

Fin de la Table des Matieres.
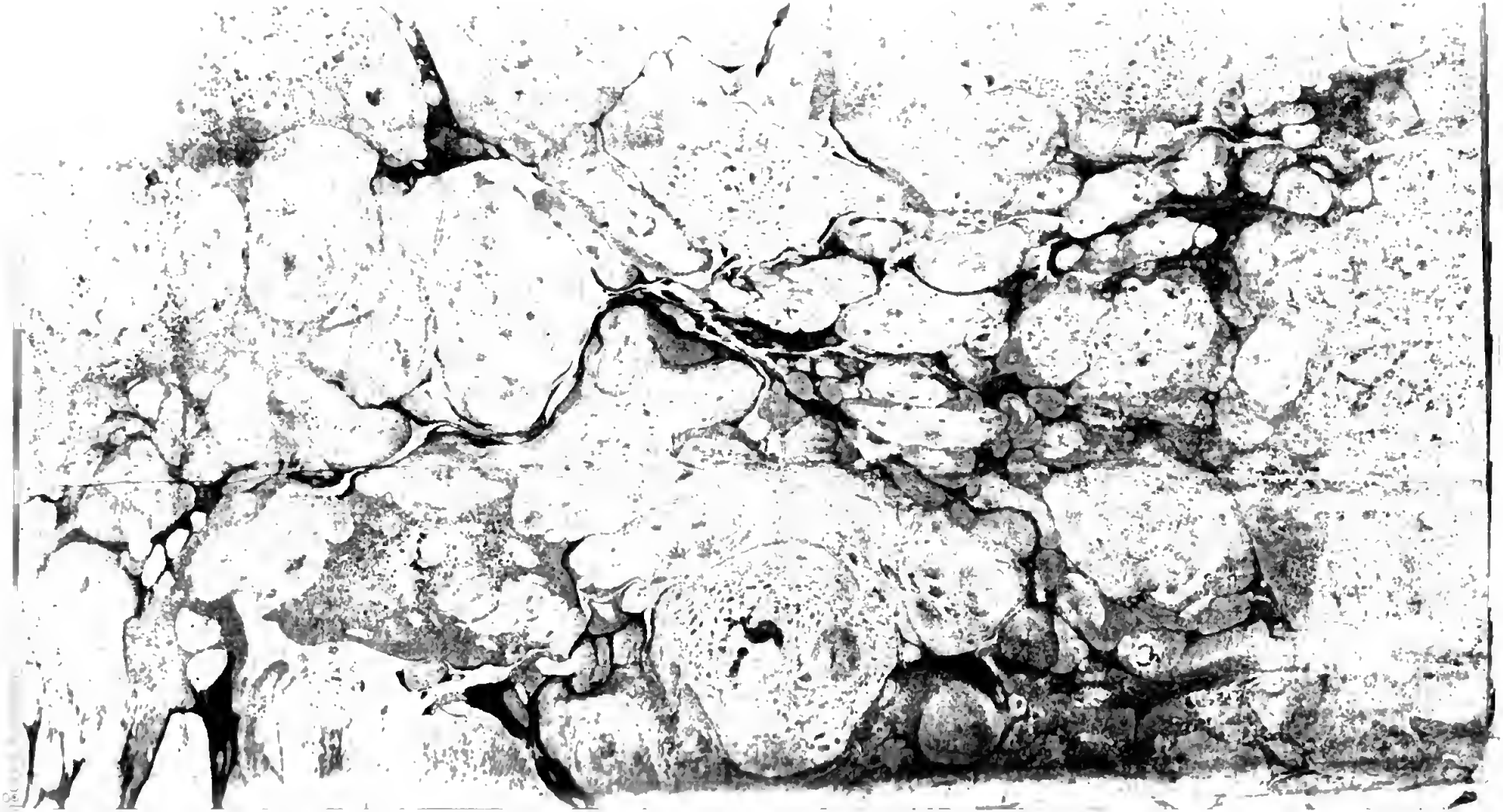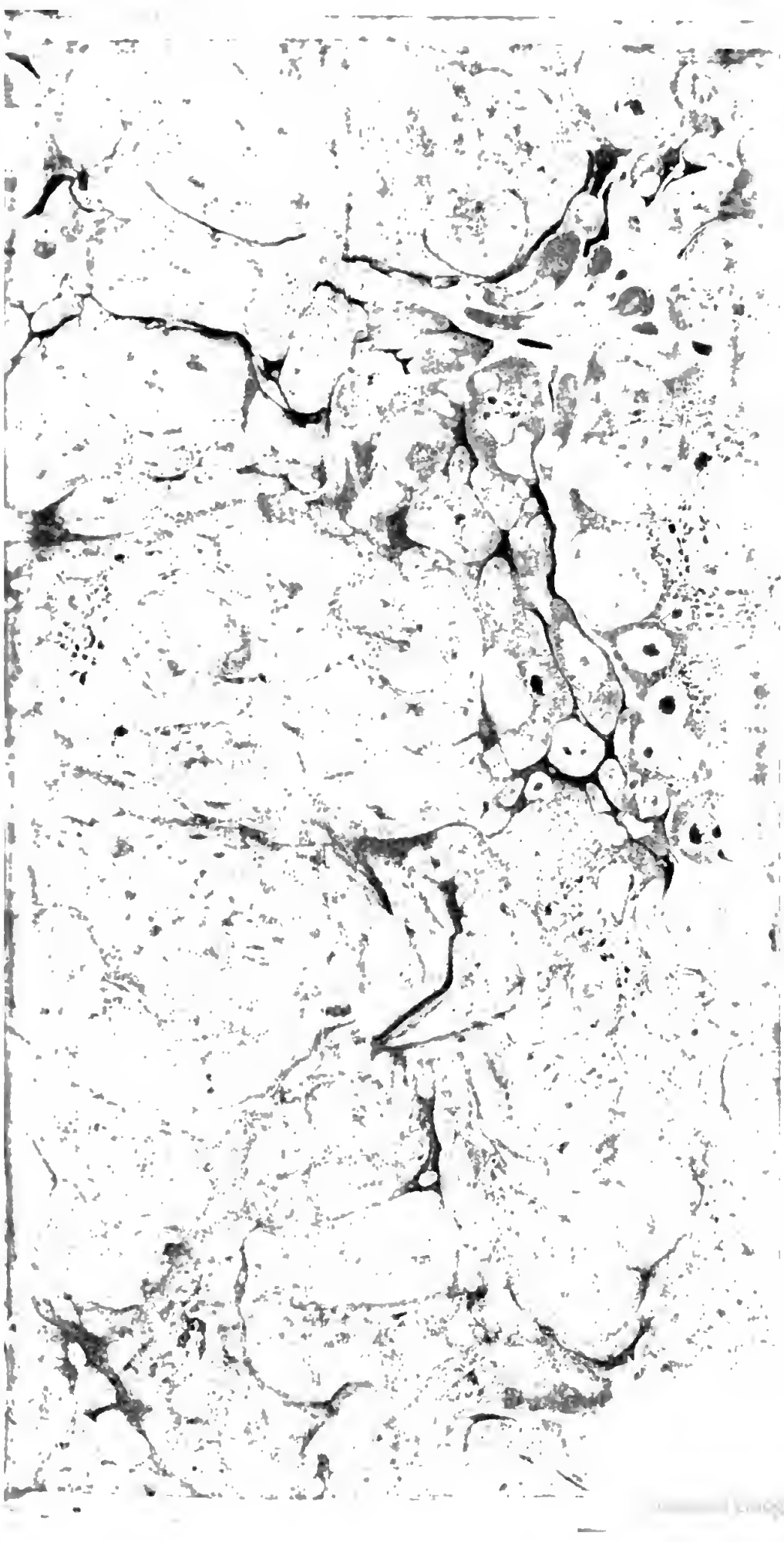
A01 1469836